BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

*S
J
103
H44
1964/65
v.4
c4.2

201-248

N° 201

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MARDI 1er DÉCEMBRE 1964

Deux heures et demie de l'après-midi

PRIÈRE

La Chambre reprend l'étude de la proposition de motion de M. Batten, appuyé par M. Scott: Que le sixième rapport du comité spécial du drapeau canadien, présenté à cette Chambre le jeudi 29 octobre 1964, soit maintenant agréé.

DÉCISION DE M. L'ORATEUR

M. l'ORATEUR: La Chambre se souvient qu'hier l'honorable représentant d'Humber-Saint-George's (M. Batten), à titre de président du comité spécial du drapeau, a proposé l'adoption du sixième rapport de ce comité. L'honorable représentant de Perth (M. Monteith), qui faisait aussi partie du comité, a proposé un amendement à la motion, demandant de renvoyer le rapport au comité avec instruction d'en retrancher le paragraphe 7 et d'y substituer autre chose. A l'occasion de l'amendement projeté, le président du Conseil privé (M. McIlraith) a invoqué le Règlement.

Il appartient à la présidence de décider si le rappel au Règlement du leader du gouvernement à la Chambre est bien fondé ou si l'amendement de l'honorable député de Perth doit être mis en délibération. Plusieurs honorables députés ont eu l'obligeance de me faire part de leurs vues, ce qui m'a bien aidé à prendre une décision. Outre les avis du leader de la Chambre, les deux principaux dignitaires de la Chambre, soit le très honorable premier ministre, le très honorable chef de l'opposition, m'ont signalé leurs points de vue. J'ai aussi profité des avis de l'honorable député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Churchill) qui est leader de la Chambre pour le compte de l'opposition officielle et qui a appuyé la motion tendant à constituer le comité du drapeau. Il m'a été utile également de recevoir les avis de l'ancien Orateur, l'honorable député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert), et de l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), autorité reconnue sur le Règlement de la Chambre. L'honorable

député de Québec-Montmorency (M. Marcoux) et l'honorable député d'Edmonton-Strathcona (M. Nugent) ont également fourni un apport utile, bien que bref, au débat.

J'ai étudié attentivement le rappel au Règlement avant de prendre une décision qui tienne compte des divers arguments avancés et qui soit conforme à la coutume et aux précédents suivis au Canada et à la Chambre britannique, dont nous devons suivre la coutume, comme le précise l'article 1 de notre Règlement, dans les cas que ne prévoit pas notre Règlement. En prenant ma décision, j'ai cherché à tenir compte d'un certain nombre d'éléments dont je vais traiter aussi brièvement que possible.

Premièrement, nous sommes saisis d'une question inusitée: l'adoption d'un drapeau national. Deuxièmement, c'est une question à l'égard de laquelle chacun de nous se laisse facilement émouvoir. Troisièmement, la motion renvoyant la question du drapeau au comité spécial a été proposée par un membre du gouvernement, appuyée par le leader de la Chambre pour le compte de l'opposition officielle et adoptée à l'unanimité. Quatrièmement, la question du drapeau a fait l'objet d'un long débat à la Chambre où 165 discours ont été prononcés à ce sujet en 23 jours.

Cinquièmement, au cours du débat, la présidence a fait preuve de beaucoup d'indulgence et elle n'a pas appliqué les règles de pertinence et de répétition avec rigueur. Sixièmement, le comité a étudié la question à fond et il a tenu au moins 45 réunions. Septièmement, c'est le devoir de la présidence de voir à ce que les droits des députés de tous les côtés soient entièrement respectés afin qu'existe la liberté de discussion et que le droit de parole ne soit réprimé d'aucune manière. Le Parlement n'est pas un tribunal mais un forum. Huitièmement, toutefois, le droit à la liberté de parole ne doit pas compromettre le droit de décision.

J'ai aussi tenté de tenir compte de quelques-unes des particularités inhabituelles de ce comité:

1. C'était un comité spécial.
2. Il a été chargé d'étudier une question spécifique mais de vaste portée.
3. On lui a demandé de présenter un rapport definitif.
4. On lui a fixé une date limite.
5. Aucune motion inscrite au *Feuilleton* du 10 septembre 1964 n'impose de restriction quant à son institution, à ses pouvoirs de faire rapport et à la faculté de la Chambre de prendre les mesures nécessaires après avoir été saisie du rapport.

Je suis aussi conscient de certains éléments relatifs à l'amendement proposé par l'honorable député de Perth que je vais énumérer:

1. Il porte sur l'institution d'un plébiscite national.
2. La question du plébiscite a déjà fait l'objet de discussion et d'une mise aux voix en comité. En fait, le premier vote pris en comité portait justement sur la question du plébiscite, rejetée par 9 voix contre 5.
3. Comme l'honorable député de Winnipeg-Sud-Centre l'a signalé, Bourinot, dans la quatrième édition, page 479, déclare sans équivoque qu'un comité peut considérer à nouveau une décision qu'il avait prise précédemment et même en prendre le contre-pied.
4. Le 1er septembre 1964, un vote a été pris à la Chambre même, sur la question du plébiscite comme en fait foi les *Procès-verbaux* du jour à la page 660.
5. Ce vote, toutefois, portait sur un sous-amendement traitant des détails concernant les questions qui devraient être soumises lors du plébiscite mais non pas de la question première, de l'utilité d'un plébiscite.
6. La question fondamentale de l'utilité d'un plébiscite qui fait l'objet de l'amendement de l'honorable député de Perth, n'a pas encore été réglée par la Chambre.

Tout le monde comprendra qu'étant donné les facteurs différents que je viens d'énumérer—dont certains sont absolument contradictoires—la situation soit pénible pour le président. On a dit que le comité du drapeau n'existe plus, car c'était un comité spécial constitué pour une période fixe de six semaines et que le rapport final a été présenté. On a dit aussi que la question dont la Chambre est saisie n'a pas trait au rapport final du comité mais qu'il se rattache plutôt à son 6e rapport. On nous a rappelé de plus, que le comité a reçu son autorité de la Chambre même et que l'autorité de la Chambre prime celle de tout autre comité.

Afin d'en arriver à une décision motivée, j'ai examiné toutes les considérations entrant ici en ligne de compte. Envisageons d'abord la façon dont nous procédons généralement lorsqu'il s'agit du renvoi d'un rapport. A mon avis, une fois proposée, la motion portant adoption du rapport d'un comité spécial il nous a toujours été loisible, selon la pratique adoptée, de le renvoyer au comité pour plus ample étude ou avec instruction de le modifier de n'importe quelle façon.

a) La 4e édition de l'ouvrage de Bourinot mentionne notamment ce qui suit à la page 479: «On peut renvoyer un rapport à un comité pour plus ample considération ou avec instruction l'autorisant à le modifier en tout point. De la sorte, un comité peut régulièrement considérer à nouveau et même renverser une décision qu'il avait prise précédemment.»

b) Le commentaire 322 de la 4e édition de Beauchesne se lit en partie ainsi qu'il suit: «Une fois proposée la motion portant adoption, on peut renvoyer le rapport au comité pour plus ample étude ou avec instructions de le modifier de n'importe quelle façon.»

c) Au paragraphe (4) du commentaire 325 de la même édition de Beauchesne, on peut lire: «Lorsqu'une motion comporte l'adoption d'un rapport de comité spécial, la Chambre peut l'adopter, la rejeter, la renvoyer au comité ou décider que l'étude du rapport aura lieu «dans six mois de ce jour».»

d) En outre, il est établi dans les précédents consignés dans nos *Journaux* que lorsqu'on a l'intention de renvoyer un rapport à un comité spécial sur la motion en vue de le faire adopter, il est d'usage de le faire en présentant un amendement à ladite motion et, par conséquent, sans préavis. Au cours du temps dont je disposais, je n'ai pu trouver, même en remontant 45 ans, aucun cas contredisant cette affirmation.

Voyons maintenant le nouveau compromis énoncé dans le dernier rapport du comité spécial. On a laissé entendre qu'un comité spécial cesse d'exister dès qu'il a présenté son dernier rapport à la Chambre et que le rapport ne peut par la suite être renvoyé au comité sans reconstituer celui-ci.

a) A l'appui de ce point de vue, voici ce que précise le commentaire 286 de la quatrième édition de Beauchesne: «Il importe que la motion proposant l'institution d'un comité mentionne que le comité doit faire rapport de temps à autre, car s'il faisait rapport une fois sans avoir reçu cette autorsation, il cesserait d'exister; cependant, il peut être institué de nouveau. Il doit aussi recevoir l'autorisation spéciale d'assigner des témoins et d'ordonner la production de dossiers et de documents.

«Un comité spécial cesse d'exister dès qu'il a présenté son dernier rapport à la Chambre. Le rapport ne peut par la suite être renvoyé au comité avec instruction de le modifier à quelque égard. S'il y a encore des travaux à exécuter il faut reconstituer le comité.»

b) Dans son ouvrage intitulé *Procedure in the Canadian House of Commons*, M. W. F. Dawson exprime un avis analogue qui est énoncé au deuxième alinéa du commentaire 286, lorsqu'il déclare à la page 206: «La Chambre pourra, aux rares occasions où elle discute d'un rapport de comité, en proposer l'adoption,

le rejet, le renvoi à plus tard, ou le déférer de nouveau au comité autorisant celui-ci à le modifier, sauf évidemment dans le cas des comités spéciaux que la Chambre doit reconstituer avant de leur déférer de nouveau leurs rapports.»

M. Dawson n'a invoqué aucune autorité à l'appui de sa déclaration. Comme il a été sous-chef de la section anglaise des *Journaux* de la Chambre de 1955 à 1958 et qu'il a publié son ouvrage en 1962, il est probable que sa déclaration s'inspirait du commentaire 286 de la quatrième édition de Beauchesne qui semble aussi reproduire textuellement le commentaire 555 de la troisième édition dudit auteur.

c) A l'appui du deuxième alinéa de son commentaire 286, Beauchesne invoque un passage de la page 486 de la 13e édition de l'ouvrage de May et il cite la règle de procédure 105 C.J. 201 de la Chambre britannique.

Après examen, les passages que Beauchesne invoque à l'appui du deuxième alinéa de son commentaire 286 ne sont pas très convaincants et ne semblent pas corroborer l'affirmation générale de l'auteur. Le passage pertinent figure à la page 486 de la 13e édition de l'ouvrage de May: «Si un comité, à la fin de son enquête, présente un rapport final à la Chambre, les séances de ce comité sont censées avoir pris fin. Et si l'on veut que le comité poursuive ses délibérations, il serait nécessaire de le reconstituer.»

Toutefois, en lisant, après ce passage, les notes de renvoi sur lesquelles le passage est censé s'appuyer, on note que le renvoi ne semble pas avoir trait à la question de renvoyer un rapport à un comité, mais plutôt au cas où l'on voudrait soumettre une *nouvelle* affaire à des comités spéciaux qui ont terminé leurs travaux.

L'une de ces notes de renvoi signale en particulier une décision rendue par l'Orateur à la Chambre britannique en 1893. Il avait dit qu'une motion visant à soumettre un bill à un comité spécial chargé d'étudier un autre bill était irrecevable parce que le comité, ayant fait rapport du bill qui lui avait été confié, avait cessé d'exister.

L'autre note de renvoi de la page 486 de la 13e édition de May constitue précisément la référence invoquée comme appui supplémentaire à l'article 286 de la 4e édition des commentaires de Beauchesne et il s'agit d'une règle de procédure établie à la Chambre britannique en 1850 qui semble correspondre exactement à celle de 1893 dont j'ai déjà parlé.

Sans l'ombre d'un doute, dans une conjoncture semblable, le commentaire 286 s'appuyant sur ces précédents serait probablement valable dans notre Chambre. Mais les circonstances ne sont pas les mêmes.

Si l'on doit interpréter le commentaire 286 comme signifiant que «un comité spécial cesse d'exister dès qu'il a présenté son dernier rapport à la Chambre, en sorte qu'il doit être reconstitué ou rétabli par un motion spéciale avant que ce rapport puisse lui être renvoyé avec instruction de le modifier», j'estime qu'une telle interprétation ne semble pas être conforme à notre pratique.

Il ressort d'un examen des précédents, peu nombreux à cet égard, qu'on n'a jamais eu à adopter une méthode spéciale prévoyant le rétablissement du comité lorsqu'il y avait lieu de lui renvoyer un rapport pour nouvel examen ou avec instructions.

Quels sont les précédents?

a) Le 14 avril 1919 (voir *Journaux*, page 173) un comité spécial a été institué concernant l'abolition de titres de distinction sans que mention soit faite que le comité devait faire rapport de temps en temps, et ce comité n'a pas reçu cette autorisation plus tard. Sur la motion d'adoption du rapport du comité, comme on peut le voir à la page 291 des *Journaux* du 22 mai 1919, un amendement a été proposé en vue de modifier le rapport. Monsieur l'Orateur

Rhodes a alors dit ce qui suit: «Quand une motion est proposée pour l'adoption d'un rapport de comité, il appartient à la Chambre de l'adopter ou de le rejeter, ou de le référer de nouveau au comité avec ou sans instructions. Ou encore une motion peut être soumise en vue du renvoi à six mois. Je ne crois pas qu'il y ait compétence à proposer une modification d'un rapport de comité.»

L'amendement a alors été retiré et un autre amendement a été proposé en vue de renvoyer de nouveau le rapport au comité avec instructions de le modifier à certains égards.

b) En 1926, lorsqu'un amendement a été proposé à la motion visant à adopter le rapport final d'un comité spécial sur l'administration du ministère des Douanes et de l'Accise, une phrase a été ajoutée à l'amendement, et au sous-amendement, notamment: «et que le comité à cette fin soit rétabli.»

Je signale les pages 461-2 et 464-5 des *Journaux* des 22 et 23 juin 1926.

Comme c'est la seule fois qu'on a employé cette proposition, et que le droit même d'y recourir est mis en doute, le fait d'omettre cette proposition ou une autre semblable ne paraît pas constituer un motif bien valable pour juger contraire au Règlement l'amendement proposé.

De toute façon, l'amendement de l'honorable député de Perth renferme les mots: «et que le comité à cette fin soit rétabli».

c) Le 30 mai 1928, comme en fait foi la page 476 des *Journaux*, on avait présenté une motion tendant à déférer de nouveau au comité permanent des relations industrielles et internationales son troisième et dernier rapport en le chargeant d'y apporter certaines modifications. Un député avait alors invoqué le Règlement et rappelé que, le comité ayant présenté son dernier rapport, il avait cessé d'exister pour ce qui était de lui déférer une fois de plus la question dont il avait d'abord été saisi.

Même si la Chambre discutait à ce moment-là du rapport d'un comité permanent, et non spécial, il y a lieu de citer la déclaration faite par M. l'Orateur Lemieux en rendant sa décision et qu'on trouve à la page 3523 du hansard du 30 mai 1928: «Ainsi, selon la coutume suivie au Parlement canadien, rien n'empêche qu'un rapport, même définitif, soit d'un comité spécial ou d'un comité permanent, soit renvoyé à ce comité pour y subir des amendements.»

d) On trouve dans nos comptes rendus d'autres exemples où, même si le mot «définitif» ne figure pas dans le rapport d'un comité spécial, nous pouvons présumer qu'il s'agit du rapport définitif et où on a présenté des amendements à la demande d'adoption dans le dessein de renvoyer le rapport au comité en lui donnant certaines instructions. A cet égard, je me reporte aux pages 755 et 756 des *Journaux* du 26 juin 1948, où sont proposés deux amendements à des demandes d'adoption d'un rapport du comité spécial sur les prix. Bien que ces deux amendements aient été irrecevables pour diverses raisons, on n'a pas mis en doute le droit de renvoyer ledit rapport au comité.

On a beaucoup discuté le commentaire 286 de Beauchesne qui déclare, en effet, qu'un comité spécial cesse d'exister dès qu'il a présenté son dernier rapport à la Chambre. Par ailleurs, il y a une contradiction fondamentale entre les termes de ce commentaire et la formule n° 95, qu'on peut trouver à la page 407 de la quatrième édition des commentaires de Beauchesne. Cette formule se lit comme il suit:

> La mise aux voix étant proposée sur la question suivante: «Que le rapport final du comité permanent (ou spécial) de ..... soit maintenant adopté,»
>
> M. ....., appuyé par M. ....., propose l'amendement suivant: «Que ledit rapport ne soit pas maintenant adopté,

mais qu'il soit renvoyé au comité permanent (ou spécial) de ....., avec les instructions qu'il a l'autorisation de le modifier de façon à .....»

Et ainsi de suite.

On constatera que cette formule prévoit le renvoi d'un rapport définitif d'un comité spécial avec des instructions sous forme d'un amendement et il n'est aucunement question du rétablissement du comité.

Examinons maintenant les cas imprévus. Il ne faut pas oublier que si la procédure en question doit être considérée comme un cas imprévu en vertu de l'article 1 du Règlement, il faut se reporter à la 16e édition de May où il est stipulé aux pages 641 et 642 que le renvoi d'un rapport entraîne le rétablissement d'un comité spécial avec tous ses pouvoirs. Que faut-il penser du présent cas? On a signalé que le cas du comité spécial du drapeau diffère des autres notamment à cause des faits suivants:

1. La résolution désignant ce comité avait fixé la durée du comité en précisant que le rapport définitif devait être soumis à la Chambre au plus tard six semaines après la date de la première séance et que le renvoi du sixième ou septième rapport au comité après le délai prévu dans la résolution relativement à son existence outrepasse la décision de la Chambre. On pourrait soutenir également que le comité devrait être habilité de nouveau ou reconstitué au moyen d'une motion de fond dont avis serait donné. De toute évidence, comme les avis de motion des députés ne figurent plus au *Feuilleton* à cette étape-ci de la session, les simples députés seraient dans l'impossibilité de présenter une motion de ce genre.

2. Par ailleurs, on a soutenu que la Chambre n'était pas saisie du rapport définitif du comité du drapeau, mais seulement d'un rapport provisoire ou du sixième rapport.

J'estime que s'il fallait interpréter l'alinéa 2 du commentaire 286 de Beauchesne comme signifiant qu'un comité spécial cesse d'exister après la présentation de son dernier rapport au point qu'il faille le reconstituer ou le rétablir au moyen d'une motion spéciale précédée d'un avis avant que ce rapport puisse lui être renvoyé, avec instruction de le modifier, on pourrait prétendre à bon droit que le comité ayant cessé d'exister par suite de la présentation de son septième et dernier rapport, déposé en même temps que le sixième, l'alinéa 2 du commentaire devrait s'appliquer également au sixième rapport. Mais, je le répète, ce n'est pas là, à mon sens, une interprétation valable du commentaire.

J'estime que la résolution instituant le comité devrait être examinée à la lumière des circonstances qui ont entouré son adoption. Nous voyons qu'à ce moment-là la Chambre était saisie de la motion n° 44(A) inscrite au nom du gouvernement, d'un amendement et d'un sous-amendement y afférents, de même que de l'ordre n° 44(B) également inscrit au nom du gouvernement. Les deux ont été remis à plus tard aux termes d'une entente. On a prétendu qu'il est peu probable que la Chambre soit de nouveau saisie de ces deux ordres. En pareil cas, il serait raisonnable de supposer que refuser des amendements visant à déférer l'un ou l'autre de ces rapports au comité, avec ou sans instructions, équivaudrait en pratique à empêcher la Chambre de se prononcer sur les points précis mentionnés dans ces amendements ou sur tous les autres points reliés à la question. En d'autres termes, à toutes fins pratiques, cela aurait pour effet de limiter les pouvoirs de la Chambre, qui ne pourrait plus qu'accepter ou refuser la décision du comité.

J'ai examiné le compte rendu et il m'a été impossible—à moins d'interpréter d'une façon très étroite, qui me semblerait arbitraire, les propos tenus

à la Chambre à l'égard de ce comité de retrouver l'impression unanime ou la conclusion que la procédure normale ne devrait pas être suivie alors que la Chambre réglait le cas des rapports du comité.

Pour terminer, je puis dire que si on envisage toutes les circonstances particulières qui ont entouré le problème complexe, et unique semble-t-il, qui se pose à nous, je crois—à tort ou à raison—que dans une grande mesure le problème dépasse le cadre rigide des questions techniques et de procédure. Nous nous rapprocherons des solutions requises en nous demandant ce qu'il est juste et raisonnable de faire, compte tenu, notamment des circonstances actuelles, des engagements ou ententes conclus, et compte tenu aussi du souci de ne pas priver certains députés de leurs droits fondamentaux grâce à des subtilités—véritables, douteuses ou imaginaires.

Après avoir bien pesé tous les éléments en cause, j'en viens fatalement à la conclusion suivante: étant donné les circonstances, le rappel au Règlement ne peut être accepté. J'ai l'intention de demander à la Chambre de se prononcer sur l'amendement.

Sur ce, M. l'Orateur met en délibération ledit amendement ainsi qu'il suit:

M. Monteith, appuyé par M. Rapp, propose l'amendement suivant: Que le sixième rapport du comité spécial ne soit pas maintenant adopté, mais qu'il soit renvoyé au comité avec instruction d'en retrancher le paragraphe 7 et d'y substituer ce qui suit:

> «Toutefois, comme le vote final du comité n'a pas indiqué un degré suffisant d'unanimité sur le modèle projeté du drapeau national du Canada, votre comité recommande que le gouvernement soit autorisé à prendre les mesures qui peuvent être nécessaires pour la tenue d'un plébiscite lors de la prochaine élection générale afin de donner au peuple canadien, ainsi qu'il y a droit, l'occasion de faire connaître son choix en matière de drapeau.

Et que le comité à cette fin soit reconstitué.»

Il s'élève un débat, et ledit débat est interrompu.

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au greffier de la Chambre, est déposé sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Pickersgill, membre du conseil privé de la reine,—Budget d'établissement de *The Seaway International Bridge Corporation, Ltd.* pour l'année civile expirant le 31 décembre 1965, conformément à l'article 80(2) de la Loi sur l'administration financière, chapitre 116, S.R.C., 1952, et copie de l'arrêté en conseil C.P. 1964-1810 du 20 novembre 1964 approuvant ledit budget. (Texte anglais)

A dix heures du soir, M. l'Orateur prononce d'office l'ajournement de la Chambre jusqu'à demain à 2 h. 30 de l'après-midi, suivant l'article 2(1) du Règlement.

L'Orateur

ALAN A. MACNAUGHTON

FEUILLETON DES AVIS

Questions—Lundi prochain

N° 2532—*M. Mather*—1er décembre

A-t-on, au cours des 10 dernières années, réalisé des progrès importants dans le traitement du cancer?

N° 2533—*M. Orlikow*—1er décembre

1. En vertu de quel pouvoir, pour quelles raisons, et dans quelle mesure le ministère des Postes réduit-il les traitements de ses employés comme suite à des mesures disciplinaires?

2. Y a-t-il eu des employés du ministère des Postes dont le traitement a été réduit entre le 1er avril 1962 et le 7 juillet 1964, en vertu de la Loi sur les postes et, dans le cas de l'affirmative, *a*) quel est le nombre de ces employés, *b*) quel était le montant global de ces diminutions de traitement?

3. Le ministère a-t-il pris des mesures en vue de rembourser les employés ainsi punis en vertu de la Loi sur les postes et, dans le cas de la négative, pour quelle raison?

4. Le remboursement a-t-il été effectué dans quelque cas jusqu'à ce jour et, dans le cas de l'affirmative, dans quelle mesure?

5. Au cas où des employés auraient été punis par une diminution de traitement en vertu de la Loi sur les postes entre le 1er avril 1962 et le 7 juillet 1964, la Commission du Service civil a-t-elle été mise au courant?

6. Le Bureau central de paye accepte-t-il du ministère des Postes des certificats de paye du personnel diminuant le traitement des employés comme suite à des mesures disciplinaires imposées en vertu de la Loi sur les postes sans que la Commission du Service civil soit mise au courant et, dans le cas de l'affirmative, dans quelle mesure?

7. Le ministère des Postes punit-il un employé en réduisant son traitement par suite de mesures disciplinaires en vertu de l'article 5(1)*e*) de la Loi sur les postes et, dans le cas de l'affirmative combien d'employés ont ainsi été punis depuis le 1er avril 1962 et quel a été le montant total de ces réductions de traitement?

8. Le ministère des Postes considère-t-il qu'un employé qui échoue aux examens est incompétent et que ses services et sa conduite ne donnent pas satisfaction?

9. Depuis le 1er avril 1962, les employés des postes qui échouent aux examens du ministère, sont-ils punis par une réduction de traitement et, dans le cas de l'affirmative *a*) dans quelle mesure, *b*) dans quelles circonstances, *c*) en vertu de quel pouvoir, *d*) l'employé a-t-il le droit d'en appeler de la décision du sous-ministre à la Commission du service civil?

10. Des employés du ministère des Postes ont-ils été punis par une réduction de traitement à la suite d'un échec aux examens en vertu de l'article 6*o*) de la Loi sur les postes depuis le 1er avril 1962 et, dans le cas de l'affirmative, *a*) combien d'employés ont subi cette sanction par suite d'incompétence, *b*) parce que leurs services ou leur conduite n'étaient pas satisfaisants?

11. Les employés à qui on a infligé une telle sanction jouissent-ils du droit d'appel et, dans le cas de l'affirmative, quelle autorité leur confère ce droit?

12. Le droit d'en appeler d'une réduction de traitement existe-t-il dans chaque cas et, dans le cas de la négative, dans quels cas ce droit n'existe-t-il pas?

N° 2534—*M. Muir* (Cap Breton-Nord et Victoria)—1er décembre

La préférence accordée aux anciens combattants est-elle observée relativement au personnel qu'on engage au parc national des hautes terres du Cap-Breton et, dans le cas de l'affirmative, refuse-t-on des emplois aux anciens combattants et en accorde-t-on à d'autres qui ne le sont pas?

RÉUNIONS DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	(Sous réserve de modifications, d'un jour à l'autre)	
	Le mercredi 2 décembre	
208 É.O.	Comptes publics (*à huis clos*)	9 h. 30 a.m.
16	Procédure et organisation	12 h. 30 p.m.
371 É.O.	Régime de pensions du Canada (*spécial mixte*)	3 h. 45 p.m.
	Le jeudi 3 décembre	
308 É.O.	Chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques (*Bill S–33*)	9 h. 30 a.m.
306 É.O.	Aliments et drogues	9 h. 30 a.m.
371 É.O.	Régime de pensions du Canada (*spécial mixte*)	9 h. 30 a.m. 3 h. 45 p.m.
307 É.O.	Crédit de consommation (*mixte*)	10 h. a.m.
253–D	Affaires extérieures (*Substance des Bills C–21 et C–43*)	10 h. 30 a.m.
371 É.O.	Défense (*Corporation commerciale canadienne*)	11 h. a.m.
	Le vendredi 4 décembre	
371 É.O.	Régime de pensions du Canada (*spécial mixte*)	9 h. 30 a.m.

ROGER DUHAMEL, m.s.r.c., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1964

N° 202

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MERCREDI 2 DÉCEMBRE 1964

Deux heures et demie de l'après-midi

PRIÈRE

La Chambre reprend le débat sur la proposition de motion de M. Batten, appuyé par M. Scott: Que le sixième rapport du comité spécial du drapeau canadien, présenté à cette Chambre le jeudi 29 octobre 1964, soit maintenant agréé.

Et sur la proposition de motion d'amendement de M. Monteith, appuyé par M. Rapp: Que le sixième rapport du comité spécial ne soit pas maintenant adopté, mais qu'il soit renvoyé au comité avec instruction d'en retrancher le paragraphe 7 et d'y substituer ce qui suit:

> «Toutefois, comme le vote final du comité n'a pas indiqué un degré suffisant d'unanimité sur le modèle projeté du drapeau national du Canada, votre comité recommande que le gouvernement soit autorisé à prendre les mesures qui peuvent être nécessaires pour la tenue d'un plébiscite lors de la prochaine élection générale afin de donner au peuple canadien, ainsi qu'il y a droit, l'occasion de faire connaître son choix en matière de drapeau.

Et que le comité à cette fin soit reconstitué.»

Le débat se poursuit, et ledit débat est interrompu.

Le Sénat transmet un message à cette Chambre pour l'informer qu'il a adopté le Bill C-140, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1965.

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre suivante:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
OTTAWA

Le 2 décembre 1964

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que l'honorable Robert Taschereau, C.P., juge en chef du Canada, en sa qualité de député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la salle des séances du Sénat aujourd'hui, le 2 décembre, à 5 h. 45 du soir, afin de donner la sanction royale à un certain bill.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

Le secrétaire adjoint du Gouverneur général
A. G. CHERRIER

A l'honorable
Orateur de la Chambre des communes.

Un message est reçu de l'honorable Robert Taschereau, juge en chef du Canada, en sa qualité de député de Son Excellence le Gouverneur général, qui exprime le désir que la Chambre se rende immédiatement à la salle des séances du Sénat.

M. l'Orateur, accompagné de la Chambre, se rend en conséquence au Sénat.

Au retour,

M. l'Orateur fait connaître qu'il s'est adressé à l'honorable député de Son Excellence le Gouverneur général dans les termes suivants:

«QU'IL PLAISE À VOTRE HONNEUR,

«Les Communes du Canada ont voté les subsides nécessaires pour permettre au Gouvernement de faire face à certaines dépenses du service public.

«Au nom des Communes, je présente à Votre Honneur le bill suivant:

«Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1965»

«Que je prie humblement Votre Honneur de sanctionner.»

Sur ce, le greffier du Sénat, d'ordre du député de Son Excellence le Gouverneur général, s'est ainsi exprimé:

«Au nom de Sa Majesté, l'honorable député de Son Excellence le Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill.»

A six heures onze minutes du soir, M. l'Orateur prononce d'office l'ajournement de la Chambre jusqu'à demain, à 2 h. 30 de l'après-midi, suivant l'article 2(1) du Règlement.

L'Orateur

ALAN A. MACNAUGHTON

FEUILLETON DES AVIS

Questions—Lundi prochain

N° 2535—*M. Cowan*—2 décembre

Où en est rendu le gouvernement dans ses poursuites contre Gabriel Robert Johnson, le chauffeur de taxi accusé d'avoir fait monter un passager à Stevenson Field dans la ville de Winnipeg, en dépit d'un contrat de monopole accordé au service de taxi Moore de cette ville?

N° 2536—*M. Scott*—2 décembre

1. Quelle correspondance le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration a-t-il reçu *a*) de son honneur le juge Bruce J. S. McDonald, président de la Commission de police de l'Ontario ou *b*) du procureur général de l'Ontario au sujet du dénommé Onofrio Minaudo?

2. Quelles dates portaient ces lettres?

3. A-t-on répondu à ces lettres, quand et de quelle façon?

4. Les lettres en question révélaient-elles au ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration le dossier criminel dudit Minaudo?

N° 2537—*M. Scott*—2 décembre

1. A quel moment Guiseppe Catalonotte, demeurant autrefois au 288, avenue Hall à Windsor (Ontario) est-il entré au Canada?

2. Avait-il un visa d'immigrant ou de non-immigrant?

3. Lui a-t-on accordé un visa en décembre 1961 et pour quelle période de temps?

4. Un arrêté d'expulsion a-t-il été émis contre lui et quelle était la date de cet arrêté?

5. Quelles mesures ont été prises pour mettre cet arrêté à exécution et a-t-on lancé un mandat d'arrestation contre la personne en question?

6. A quand remonte la dernière indication de son lieu de résidence au Canada?

7. A quel moment le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration a-t-il été informé de ses condamnations aux États-Unis pour menaces d'extorsion, jeu, et infraction à la Loi sur les stupéfiants?

8. A quel moment le gouvernement a-t-il appris que le dénommé Catalonotte était sous le coup d'un arrêté d'expulsion des États-Unis?

9. Le gouvernement était-il au courant de son association à Cuba avec le dénommé Onofrio Minaudo?

N° 2538—*M. Brewin*—2 décembre

1. Un certain Onofrio Minaudo a-t-il été expulsé du Canada le ou vers le 11 mars 1964?

2. Quand a été émis l'arrêté d'expulsion?

3. Quels étaient les motifs de l'arrêté?

4. Quand ce même Onofrio Minaudo est-il entré au Canada et avait-il à son entrée un visa d'immigrant ou un visa de non-immigrant?

5. Le susnommé Onofrio Minaudo est-il la personne qui habitait au 301 de la rue Belleperche, à Riverside (Ontario) et a-t-il été expulsé des États-Unis?

6. Le susnommé Minaudo a-t-il été reconnu coupable, par défaut, en Italie, après avoir été accusé d'homicide, de vol à main armée et de double homicide et a-t-il été condamné de trente ans d'emprisonnement à vie?

7. Le susnommé Minaudo a-t-il été reconnu coupable, pendant qu'il était à l'emploi d'un certain Santo Perrone, d'avoir conspiré à une violation du Code du Travail de l'État et a-t-il été condamné à payer une amende de $1,000 en plus d'un sursis de deux ans?

8. Le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration a-t-il été mis au courant de son association avec la Mafia de Détroit?

9. Quelle personne, s'il en est, a fait des instances pour le compte du susnommé Onofrio Minaudo au sujet de son expulsion ou de son statut légal au Canada?

10. Quand a-t-on pour la première fois attiré l'attention du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration sur le fait que le susnommé Onofrio Minaudo résidait au Canada?

*N° 2539—*M. Irvine*—2 décembre

Le fait que les carters de locomotives canadiennes sont réexpédiées aux États-Unis lorsqu'ils doivent être réparés a-t-il déjà fait l'objet de représentations auprès du ministère du Travail de la part du local 27 de l'U.A.W. à London (Ontario) et, dans le cas de l'affirmative, le gouvernement peut-il nous assurer qu'il s'occupera de la question afin d'assurer plus de travail aux Canadiens dans le domaine en cause?

N° 2540—*M. Howe* (Hamilton-Sud)—2 décembre

Quel pourcentage du nombre de personnes devenues admissibles au bénéfice de la pension de vieillesse au cours de l'année terminée le 31 mars 1964 représente celles qui recevaient auparavant des allocations d'assistance-vieillesse?

N° 2541—*M. McBain*—2 décembre

1. Le gouvernement a-t-il fait faire un recensement par le Bureau fédéral de la statistique en novembre 1964, ou y en a-t-il un en décembre? Dans le cas de l'affirmative, quelle est la nature de ce recensement?

2. Où ont lieu ces tests de recensement?

3. Combien de personnes sont employées à ces tests?

4. Ces personnes furent-elles choisies par le Service national de placement? Dans le cas de la négative, comment furent-elles choisies?

RÉUNIONS DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	(*Sous réserve de modifications, d'un jour à l'autre*)	
	Le jeudi 3 décembre	
308 É.O.	Chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques (*Bill S–33*).....	9 h. 30 a.m.
306 É.O.	Aliments et drogues.....	9 h. 30 a.m.
371 É.O.	Régime de pensions du Canada (*spécial mixte*).....	9 h. 30 a.m. 3 h. 45 p.m.
208 É.O.	Agriculture et colonisation (*Grains de provende*)....	10 h. a.m.
253–D	Affaires extérieures (*Substance des Bills C–21 et C–43*)	11 h. a.m.
371 É.O.	Défense (*Corporation commerciale canadienne*).....	11 h. a.m.
	Le vendredi 4 décembre	
371 É.O.	Régime de pensions du Canada (*spécial mixte*).....	9 h. 30 a.m.

ROGER DUHAMEL, m.s.r.c., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1964

N° 203

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU JEUDI 3 DÉCEMBRE 1964

Deux heures et demie de l'après-midi

PRIÈRE

M. l'Orateur communique à la Chambre le message suivant:

Londres
1er décembre 1964

L'honorable Alan Macnaughton,
Orateur de la Chambre des communes,
Ottawa.

Votre aimable télégramme de bons souhaits, monsieur l'Orateur, m'a profondément touché.

WINSTON CHURCHILL

Le Sénat transmet à cette Chambre un message pour l'informer qu'il a adopté le Bill S-22, Loi modifiant la Loi sur les compagnies, qu'il soumet à son assentiment.

La Chambre reprend le débat sur la proposition de motion de M. Batten, appuyé par M. Scott: Que le sixième rapport du comité spécial du drapeau canadien, présenté à cette Chambre le jeudi 29 octobre 1964, soit maintenant agréé.

Et sur la proposition de motion d'amendement de M. Monteith, appuyé par M. Rapp: Que le sixième rapport du comité spécial ne soit pas maintenant adopté, mais qu'il soit renvoyé au comité avec instruction d'en retrancher le paragraphe 7 et d'y substituer ce qui suit:

«Toutefois, comme le vote final du comité n'a pas indiqué un degré suffisant d'unanimité sur le modèle projeté du drapeau national du Canada,

votre comité recommande que le gouvernement soit autorisé à prendre les mesures qui peuvent être nécessaires pour la tenue d'un plébiscite lors de la prochaine élection générale afin de donner au peuple canadien, ainsi qu'il y a droit, l'occasion de faire connaître son choix en matière de drapeau.

Et que le comité à cette fin soit reconstitué.»

Le débat se poursuit;

(*A cinq heures du soir, appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(3) du Règlement*)

(*Bills privés*)

L'ordre n° 1 est appelé et, à la demande du gouvernement, est réservé.

Le Bill S-27, Loi concernant la Compagnie de Téléphone Bell du Canada, est étudié de nouveau en comité plénier et, après avoir de nouveau fait rapport de l'état de la question, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.

Le débat reprend sur la proposition de motion de M. Batten, appuyé par M. Scott: Que le sixième rapport du comité spécial du drapeau canadien, présenté à cette Chambre le jeudi 29 octobre 1964, soit maintenant agréé.

Et sur la proposition de motion d'amendement de M. Monteith, appuyé par M. Rapp: Que le sixième rapport du comité spécial ne soit pas maintenant adopté, mais qu'il soit renvoyé au comité avec instruction d'en retrancher le paragraphe 7 et d'y substituer ce qui suit:

«Toutefois, comme le vote final du comité n'a pas indiqué un degré suffisant d'unanimité sur le modèle projeté du drapeau national du Canada, votre comité recommande que le gouvernement soit autorisé à prendre les mesures qui peuvent être nécessaires pour la tenue d'un plébiscite lors de la prochaine élection générale afin de donner au peuple canadien, ainsi qu'il y a droit, l'occasion de faire connaître son choix en matière de drapeau.

Et que le comité à cette fin soit reconstitué.»

Le débat se poursuit;

M. Smallwood, appuyé par M. Cantelon, propose,—Que ce débat soit maintenant ajourné.

Ladite motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:

POUR

Messieurs

Alkenbrack,	Cardiff,	Coates,	Doucett,
Bell,	Chatterton,	Cowan,	Enns,
Cadieu,	Churchill,	Danforth,	Fane,
Cantelon,	Clancy,	Dinsdale,	Fleming,

Gundlock,
Hales,
Horner
(The Battlefords),
Howe
(Wellington-
Huron),
Irvine,
Jones (Mme),
Jorgenson,
Kennedy,
Kindt,
Loney,
MacEwan,
MacInnis,
MacLean (Queens),
Macquarrie,
MacRae,
McIntosh,
Madill,
Millar,
Monteith,
Moore,
More,
Muir
(*Cap-Breton-*
Nord et Victoria),
Muir (Lisgar),
Nugent,
Ormiston,
Pascoe,
Pugh,
Rhéaume,
Ricard,
Rynard,
Smallwood,
Starr,
Stefanson,
Stenson,
Thomas,
Wadds (Mme),
Watson (Assiniboïa),
Webb,
Winkler—55.

CONTRE

Messieurs

Armstrong,
Asselin
(Notre-Dame-
de-Grâce),
Asselin
(Richmond-Wolfe),
Badanai
Balcer,
Barnett,
Basford,
Batten,
Beaulé,
Béchard,
Beer,
Benidickson,
Benson,
Blouin,
Boulanger,
Boutin,
Brewin,
Brown,
Byrne,
Cadieux,
Cameron
(High Park),
Cantin,
Cardin,
Carter,
Chapdelaine,
Choquette,
Chrétien,
Côté (Chicoutimi),
Côté (Longueuil),
Crossman,
Cyr,
Davis,
Deachman,
Deschatelets,
Dionne,
Douglas,
Drouin,
Drury,
Dubé,
Dupuis,
Émard,
Eudes,
Fairweather,
Favreau,
Gauthier,
Gelber,
Gendron,
Girouard,
Godin,
Gordon,
Granger,
Gray,
Greene,
Guay,
Hahn,
Harley,
Hellyer,
Herridge,
Honey,
Howe
(Hamilton-Sud),
Jewett (Mlle),
Klein,
Knowles,
Konantz (Mme),
Lachance,
LaMarsh (Mlle),
Lamontagne,
Laniel,
Latulippe,
Laverdière,
Leblanc,
Lessard
(Lac-Saint-Jean),
Lessard
(Saint-Henri),
Lloyd,
Loiselle,
Legault,
Macdonald,
MacEachen,
McIlraith,
McLean (Charlotte),
McMillan,
McNulty,
McWilliam,
Marcoux,
Martin (Timmins),
Mather,
Matheson,
Matte,
Mitchell,
Moreau,
Morison,
Mullally,
Munro,
Nicholson,
Nixon,
O'Keefe,
Olson,
Otto,
Patterson,
Paul,
Pennell,
Perron,
Pigeon,
Pilon,
Plourde,
Prud'homme,
Regan,
Richard,
Rideout (Mme),
Rinfret,
Robichaud,
Rochon,
Rock,
Rondeau,
Rouleau,
Ryan,
Sauvé,
Stewart,
Tardif,
Teillet,
Temple,
Tremblay,
Tucker,
Turner,
Wahn,
Walker,
Watson
(Châteauguay-
Huntingdon-
Laprairie),
Webster,
Whelan—129.

Le débat se poursuit, et ledit débat est interrompu.

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au greffier de la Chambre, sont déposés sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Lamontagne, membre du conseil privé de la reine,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 14 octobre 1964, demandant copie des formules

de demandes utilisées dans chacune des provinces pour les versements effectués en vertu du programme de prêts aux étudiants.—(*Avis de motion portant production de documents n° 168*)

Par M. Lamontagne,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 4 novembre 1964, demandant copie de toute correspondance, à partir du 1er janvier 1964, entre le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales et toute personne, organisation ou organisme public concernant la vente d'une partie des terres de la réserve *Jacques Cartier Barracks*, ou concernant toute proposition de vendre de telles terres.—(*Avis de motion portant production de documents n° 182*)

A dix heures du soir, M. l'Orateur prononce d'office la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à demain, à onze heures du matin, suivant l'article 2(1) du Règlement.

L'Orateur

ALAN A. MACNAUGHTON

FEUILLETON DES AVIS

Questions—Lundi prochain

N° 2542—*M. Douglas*—3 décembre

1. Le gouvernement fédéral a-t-il loué l'Édifice Kaladar, situé rue Kaladar, à Ottawa et, dans le cas de l'affirmative, qui lui loue cet immeuble?

2. A quel usage sert cet immeuble?

3. Quel loyer annuel le gouvernement verse-t-il pour cet immeuble?

N° 2543—*M. Douglas*—3 décembre

1. Les Chemins de fer Nationaux du Canada ont-ils vendu ou affermé du terrain à Moncton à d'autres sociétés ou personnes depuis 1956 et, dans le cas de l'affirmative, quelles étaient les conditions de telles ventes ou de tels baux et le nom des sociétés ou personnes liées à ces transactions?

2. Est-ce que le National-Canadien a loué des bâtiments d'autres sociétés ou personnes à Moncton depuis 1955, et, dans le cas de l'affirmative, de qui les a-t-il loués?

3. Quelles étaient les conditions de ces baux et combien de loyer a-t-on payé chaque année depuis 1955 pour chaque bâtiment?

N° 2544—*M. Douglas*—3 décembre

Depuis 1958, un navire nommé le *Elmer Jones* a-t-il été réparé ou radoubé dans les bassins du National-Canadien à Saint-Jean, Terre-Neuve? Dans le cas de l'affirmative, *a*) à quelles dates les réparations ou les radoubs ont-ils eu lieu, *b*) quel a été le coût de chaque réparation ou radoub, *c*) quelle a été la date du paiement, *d*) qui a autorisé les réparations ou les radoubs en question, *e*) combien a-t-il fallu de temps pour ces réparations ou ces radoubs, *f*) à qui appartient le *Elmer Jones*?

N° 2545—*M. Douglas*—3 décembre

1. A qui ou à quelle compagnie appartient le bateau *John Guy* en service principalement entre Saint-Jean et Belle-Isle à Terre-Neuve?

2. Le gouvernement du Canada paie-t-il une subvention pour l'exploitation du *John Guy*? Dans l'affirmative, *a*) à qui paie-t-on la subvention, b) quel montant a été payé chaque année depuis 1958?

3. Le *John Guy* a-t-il été radoubé ou réparé dans les bassins du National-Canadian à Saint-Jean depuis 1958? Dans l'affirmative, *a*) quel a été le coût de chaque radoub ou réparation du *John Guy*, *b*) à quelles dates ont eu lieu ces radoubs ou ces réparations, *c*) à quelles dates ont eu lieu les paiements et par qui ont-ils été faits?

N° 2546—*M. Douglas*—3 décembre

Quel prix la Commission de la capitale nationale a-t-elle payé pour la propriété située rue Boteler, à Ottawa, qui appartenait autrefois à la maison Zelikovitz Frères?

N° 2547—*M. Douglas*—3 décembre

A quel prix l'acre la Commission de la capitale nationale a-t-elle vendu, aux frères Zelikovitz, le terrain situé chemin Innes, à Ottawa?

N° 2548—*M. Douglas*—3 décembre

1. Quel a été le montant reçu de la vente des marchandises égarées ou avariées par le National-Canadien à Saint-Jean, Terre-Neuve, pour chaque année depuis 1958?

2. Par quels moyens dispose-t-on de ces marchandises?

3. A qui les ventes ont-elles été faites?

4. Quels montants ont été payés, pour chaque année depuis 1958, par le National-Canadien dans la Division de l'Atlantique, en couverture de marchandises égarées ou avariées?

N° 2549—*M. Douglas*—3 décembre

Les chemins de fer Nationaux du Canada louent-ils des immeubles à Moncton depuis 1955? Dans le cas de l'affirmative, *a*) de qui les chemins de fer Nationaux louent-ils ces immeubles, *b*) quelles sont les conditions des baux, c) combien a-t-on versé en loyer chaque année, pour chaque immeuble?

N° 2550—*M. Rhéaume*—3 décembre

1. Le gouvernement a-t-il nommé un Directeur de la commercialisation spéciale pour la Coopérative esquimau de Fort Chimo, chargé de l'ookpik? Dans le cas de l'affirmative, quand et à quel salaire?

2. L'ookpik est-il utilisé internationalement comme emblème du Canada?

N° 2551—*M. Coates*—3 décembre

Quelles dispositions prend le ministre des Travaux publics afin d'évaluer les avaries qu'ont subies les quais des provinces atlantiques par suite des récentes tempêtes et quelles dispositions se propose-t-on de prendre en vue de la réparation immédiate de ces installations?

N° 2552—*M. Coates*—3 décembre

1. Quelle mesure le ministre des Pêcheries compte-t-il prendre pour aider les pêcheurs de homard dans les provinces atlantiques qui ont souffert des pertes considérables de trappe au cours des tempêtes récentes dans cette région?

2. Quelle est la perte estimative de trappe?

3. Le gouvernement a-t-il l'intention d'aller au-delà de l'aide actuellement disponible aux pêcheurs de homard en vertu de leur Fonds d'assurance?

N° 2553—*M. Paul*—3 décembre

1. Au sujet de la réponse à la question n° 2236 du 25 novembre 1964, pourquoi la Banque du Canada a-t-elle été autorisée à consentir, dans le cas du gouvernement du Canada, des prêts ne devant pas dépasser un tiers des recettes estimatives de ce gouvernement pour son année financière, et, dans le cas d'un gouvernement provincial, des prêts ne devant pas dépasser seulement un quart des recettes estimatives de ce gouvernement pour son année financière?

2. Est-ce que les prêts consentis au gouvernement du Canada doivent être remboursés aussi avant la fin du premier trimestre qui suit l'expiration de l'année financière de ce gouvernement?

3. Depuis la création de la Banque du Canada, combien de prêts ou avances ont été consentis au gouvernement du Canada et aux gouvernements provinciaux, en quelles années, pour quels montants et à quels taux?

4. Avant la création de la Banque du Canada, les gouvernement provinciaux ont-ils obtenu des prêts ou avances du gouvernement du Canada ou d'autres sources?

5. Y a-t-il des raisons pour lesquelles, depuis 1936, la Banque du Canada n'a consenti aucune avance ou prêt à un gouvernement provincial? Dans l'affirmative, quelles sont ces raisons?

6. Depuis 1936, la Banque du Canada a-t-elle reçu des demandes d'avances de la part des gouvernements provinciaux, de quels gouvernements provinciaux et pour quels montants?

N° 2554—*M. Coates*—3 décembre

Quel genre de chauffage sera installé à l'institution pénitentiaire pour jeunes délinquants de Springhill et quel genre de combustible y emploiera-t-on?

N° 2555—*M. Choquette*—3 décembre

Est-ce l'intention du gouvernement de dépenser des sommes additionnelles au budget déjà établi relativement à la construction de centres culturels en vue de la célébration des fêtes du Centenaire?

ROGER DUHAMEL, m.s.r.c., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1964

N° 204

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU VENDREDI 4 DÉCEMBRE 1964

Onze heures du matin

PRIÈRE

La Chambre reprend le débat sur la proposition de motion de M. Batten, appuyé par M. Scott: Que le sixième rapport du comité spécial du drapeau canadien, présenté à cette Chambre le jeudi 29 octobre 1964, soit maintenant agréé.

Et sur la proposition de motion d'amendement de M. Monteith, appuyé par M. Rapp: Que le sixième rapport du comité spécial ne soit pas maintenant adopté, mais qu'il soit renvoyé au comité avec instruction d'en retrancher le paragraphe 7 et d'y substituer ce qui suit:

> «Toutefois, comme le vote final du comité n'a pas indiqué un degré suffisant d'unanimité sur le modèle projeté du drapeau national du Canada, votre comité recommande que le gouvernement soit autorisé à prendre les mesures qui peuvent être nécessaires pour la tenue d'un plébiscite lors de la prochaine élection générale afin de donner au peuple canadien, ainsi qu'il y a droit, l'occasion de faire connaître son choix en matière de drapeau.

Et que le comité à cette fin soit reconstitué.»

Le débat se poursuit, et ledit débat est interrompu.

(A cinq heures du soir, appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(3) du Règlement)

(Bills publics)

L'ordre n° 1 est appelé et, à la demande du gouvernement, est réservé.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture du Bill C-66, Loi modifiant la Loi sur la députation;

M. Grégoire, appuyé par M. Gauthier, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au greffier de la Chambre, est déposé sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Lamontagne, membre du conseil privé de la reine,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 25 novembre 1964, demandant une liste des noms et adresses de tous les médecins qui ont soigné les Indiens de la réserve de Millbrook, en Nouvelle-Écosse, depuis le 1er janvier 1955, et auxquels des honoraires ont été versés pour des services médicaux, liste indiquant la somme payée à chaque médecin chaque année et le nom de celui-ci.—(*Avis de motion portant production de documents n° 189*)

A six heures du soir, M. l'Orateur prononce d'office la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à lundi prochain, à 2 h. 30 de l'après-midi, suivant l'article 2(1) du Règlement.

L'Orateur

ALAN A. MACNAUGHTON

FEUILLETON DES AVIS

Questions—Lundi prochain

*N° 2556—*M. Marcoux*—4 décembre

1. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a-t-il pris connaissance du travail du Dr I. Rapaport au sujet de l'accroissement de la fréquence du mongolisme chez les enfants qui naissent dans les régions où l'eau est traité au fluorure?

2. Le même ministère est-il au courant de la publication récente des données du Dr I. Rapaport selon lesquelles le fluorure pourrait contribuer à augmenter le mongolisme?

3. Ledit ministère est-il toujours d'avis que l'usage d'eau «normalement» fluorurée n'a jamais été dommageable?

N° 2557—*M. Loney*—4 décembre

Lors de la réunion de la Commission des lieux et monuments historiques, en octobre dernier, le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales est-il arrivé à une décision en ce qui concerne l'acquisition de l'emplacement du phare de Point Clark, en vue d'en faire un lieu historique national?

N° 2558—*M. Loney*—4 décembre

Quels sont les noms et les adresses des candidats qui ont réussi au concours N° 64-T2019 tenu par la Commission du service civil du Canada?

N° 2559—*Mme Jones*—4 décembre

En prévision d'un programme national d'assistance fondé sur les recommandations de la Commission Hall et ayant pour objet de mettre sur pied un programme d'aide partielle d'ordre rééducatif et professionnel à l'intention des personnes souffrant de désavantage mental et physique permanent, est-ce que le gouvernement essayerait de déterminer les moyens les plus efficaces de fournir en définitive cette assistance en affectant immédiatement une subvention spéciale à l'établissement d'un atelier protégé, à Saskatoon, à titre de projet pilote?

N° 2560—*M. Loney*—4 décembre

1. Quels sont les noms et les adresses des soumissionnaires pour la DEMANDE D'OFFRES POUR GUÉRITES—2D12-15?

2. A quel montant s'élevait l'offre de chaque soumissionnaire?

3. A-t-on accepté l'offre la plus basse, et dans le cas de la négative, quelle en est la raison?

N° 2561—*M. Loney*—4 décembre

1. Combien de soumissions le ministère des Travaux publics a-t-il reçues relativement à un CONVOYEUR DE SACS VIDES AU TERMINUS POSTAL «A», TORONTO (ONT.)?

2. Quels étaient les soumissionnaires et quels étaient les montants respectifs en cause?

3. Quel a été l'adjudicataire?

4. Les soumissions se limitaient-elles à des entreprises ou sociétés désignées et, dans le cas de l'affirmative, quelles étaient-elles?

N° 2562—M. Coates—4 décembre

Pourquoi la station CBA, à Sackville (Nouveau-Brunswick) donne-t-elle son indicatif et les bulletins de nouvelles en français et en anglais?

N° 2563—*M. Howe* (Hamilton-Sud)—4 décembre

Lorsque des demandes de pension de vieillesse, accompagnées de pièces à l'appui rédigées en français, sont présentées au bureau du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, à Toronto, ce bureau envoie-t-il ces documents à Ottawa pour les faire traduire? Dans le cas de l'affirmative, pourquoi?

N° 2564—*M. Enns*—4 décembre

1. Quelles ont été les raisons qui ont retardé la mise en vigueur de la loi adoptée en 1962 relative à l'établissement d'un Conseil national de Bien-être social?

2. Le Ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a-t-elle laissé entendre, le 11 septembre 1964, que la nomination des membres de ce Conseil serait faite cet automne et, dans le cas de l'affirmative, quand ces nominations au Conseil seront-elles effectuées et à quelle date le Conseil commencera-t-il à fonctionner?

Avis de motion portant production de documents—Mercredi prochain

N° 201—*M. Coates*—4 décembre

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production d'une copie de tous les borderaux de paye indiquant les dates d'emploi de Raymond Denis et la date à laquelle son emploi s'est terminé.

Avis de motions émanant du gouvernement—Lundi prochain

4 décembre—*Le ministre des Finances:*

Que la Chambre se forme en comité plénier, dans sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant, que Son Excellence a recommandé à la Chambre:

Qu'il est opportun de présenter une mesure d'un caractère provisoire concernant certains programmes de subventions conditionnelles et certains programmes à frais partagés, devenus des programmes établis relevant des gouvernements fédéral et provinciaux, afin de permettre aux provinces qui le désirent de prendre à leur charge la responsabilité financière de semblables programmes dans le cadre des objectifs nationaux et, à l'égard de ces provinces qui prennent à leur charge une telle responsabilité en ce qui concerne des programmes particuliers, de prévoir un abattement aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, un paiement de péréquation et, s'il y a lieu, un paiement d'ajustement, ou de prévoir un versement en espèces au lieu d'un abattement pour certains programmes ou à titre de compensation en espèces dans d'autres cas, et d'autoriser les accords qui peuvent être nécessaires pour assurer que le maintien, durant la période transitoire, de tout semblable programme par les provinces avec une telle aide du gouvernement fédéral soit conforme aux objectifs nationaux; de prévoir, en outre, d'autres questions connexes ou accessoires.

RÉUNIONS DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	(Sous réserve de modifications, d'un jour à l'autre)	
	Le lundi 7 décembre	
308 É.O.	Régime de pensions du Canada (*spécial mixte*).....	3 h. 30 p.m. 8 h. p.m.
	Le mardi 8 décembre	
371 É.O.	Régime de pensions du Canada (*spécial mixte*).....	9 h. 30 a.m. 3 h. 30 p.m. 8 h. p.m.
308 É.O.	Crédit de consommation (*mixte*) (*Confédération des syndicats nationaux*).....	9 h. 30 a.m.
308 É.O.	Chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques (*Bill S-33*).....	11 h. a.m.
208 É.O.	Mines, forêts et cours d'eau.....	3 h. 30 p.m.
	Le mercredi 9 décembre	
16	Procédure et organisation.....	12 h. 30 p.m.
371 É.O.	Régime de pensions du Canada (*spécial mixte*).....	3 h. 30 p.m.
	Le jeudi 10 décembre	
308 É.O.	Agriculture et colonisation (*Grains de provende*).....	9 h. 30 a.m.
371 É.O.	Régime de pensions du Canada (*spécial mixte*).....	9 h. 30 a.m. 3 h. 30 p.m. 8 h. p.m.
208 É.O.	Mines, forêts et cours d'eau.....	3 h. 30 p.m
	Le vendredi 11 décembre	
371 É.O.	Régime de pensions du Canada (*spécial mixte*).....	10 h. a.m.

ROGER DUHAMEL, m.s.r.c., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1964

N° 205

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU LUNDI 7 DÉCEMBRE 1964

Deux heures et demie de l'après-midi

PRIÈRE

M. Baldwin, du comité permanent des comptes publics, présente le septième rapport dudit comité ainsi qu'il suit:

1. Par résolution en date du 23 juillet 1964, votre Comité a formé un sous-comité de disposition des biens excédentaires aux fins d'une étude plus détaillée du rapport présenté le 9 juillet 1964 par l'auditeur général au Comité principal à sa demande et portant sur la vente de matériel excédentaire, neuf et utilisable, du ministère de la Défense nationale par la Corporation de disposition des biens de la Couronne au cours de l'année financière 1962-1963.

2. Le sous-comité, présidé par M. Tardif, comprenait les membres suivants: MM. Hales, Winch, Côté (Chicoutimi) et Francis.

3. En priant l'auditeur général de l'aider dans son travail, le sous-comité a proposé qu'on prenne les dispositions nécessaires pour retenir les services de comptables de l'extérieur, soit par des contrats distincts, soit en les détachant d'autres ministère ou organismes du gouvernement. C'est cette dernière méthode qu'on a suivie et votre Comité remercie la Société Radio-Canada qui a mis à sa disposition les services de M. A. A. Rudy et d'autres membres de son personnel pour effectuer le travail nécessaire sous la direction de M. H. E. Hayes, du Bureau de l'auditeur général.

4. Les personnes susmentionnées ont participé aux délibérations du sous-comité lors de plusieurs séances qu'il a tenues. Il a également reçu l'aide de M. G. Y. Loughead, surintendant des finances, de M. J. A. Kidd, vérificateur en chef, et de M. A. T. Smith, surintendant des besoins généraux, tous du ministère de la Défense nationale. Il voudrait leur exprimer son appréciation pour l'aide qu'ils ont apportée.

5. Les membres du sous-comité se sont inquiétés des grandes quantités de matériel déclaré excédentaire et du pourcentage relativement faible qui a été recouvré de sa vente, comme l'indique le rapport de l'auditeur général au

Comité en date du 9 juillet 1964, qui contenait une analyse portant sur du matériel d'une valeur de 29 millions de dollars, soit 81 p. 100 du montant total de 35.6 millions de dollars qu'avait coûté du matériel neuf et utilisable que la Corporation de disposition des biens de la Couronne avait déclaré excédentaire durant l'exercice financier 1962-1963. Ce rapport mentionne que la Couronne a obtenu $715,106 pour ce matériel d'une valeur de 29 millions de dollars.

6. On a demandé à MM. Hayes et Rudy de choisir 50 à 75 des 212 déclarations d'excédents dont parlait l'auditeur général, le 9 juillet 1964, et de les soumettre à un examen méticuleux du point de vue du ministère de la Défense nationale et de la Corporation de disposition des biens de la Couronne, afin de savoir

(1) Comment se font les achats au ministère de la Défense nationale;
(2) Si les articles excédentaires sont déclarés tels sans retard;
(3) Quelle méthode de vente adopte la Corporation de disposition des biens de la Couronne et si elle obtient le meilleur prix pour les articles vendus.

7. Dans un rapport conjoint, adressé au président et aux membres du sous-comité, le 24 septembre 1964, MM. Hayes et Rudy ont expliqué les résultats de leur vérification de façon détaillée. Un exemplaire du rapport est joint aux présentes à titre d'Exhibit.

8. Les principaux points que cette vérification a révélés se résument comme il suit:

Le ministère de la Défense nationale tient compte seulement des quantités qu'il a en stock. Le prix du matériel, des fournitures et de l'outillage dans ses entrepôts d'approvisionnement et celui des réparations et réfections effectuées par des entrepreneurs ne sont pas disponibles. En outre, il n'y a aucun rapport sur les frais d'entreposage et de manutention de ces articles, le coût de la dépréciation rapide, du vieillissement et de la détérioration ou le coût des sommes immobilisées dans ces stocks.

Rien n'indique que la Corporation de disposition des biens de la Couronne ait effectué des études spéciales sur les marchés afin de déterminer approximativement les prix équitables pouvant servir de normes pour juger si les offres reçues sont raisonnables ou sur lesquels on pourrait fonder des offres minimums. En outre, il n'existe aucune directive formelle pour orienter le personnel chargé d'inspecter et d'évaluer les articles déclarés excédentaires. Les comptes rendus d'inspection n'indiquent pas dans quelle mesure des recherches ont été effectuées sur les débouchés, ni si l'on a considéré d'autres méthodes de vente, ni pourquoi on a recouru à la méthode actuelle.

Dans de nombreux cas, la Corporation de disposition des biens de la Couronne a reclassé des articles neufs et utilisables que le ministère de la Défense nationale avait déclarés excédentaires, comme étant hors d'usage. Le montant relatif à ces articles était compris dans la somme de 35.6 millions de dollars qu'a mentionnée l'auditeur général; mais si ces articles avaient été classés comme étant hors d'usage dès le départ, aucune valeur ne leur aurait été attribuée. Les moteurs Orenda d'une valeur déclarée de $1,827,000 et les mitrailleuses Browning d'une valeur déclarée de $133,791 en sont des exemples.

Une analyse de la nature des articles qui ont fait l'objet d'une enquête révèle que plusieurs étaient des articles d'une nature spéciale particulièrement conçus pour appuyer les forces de combat pendant la seconde guerre mondiale, les opérations en Corée, les réserves mobilisables,—qu'on a supprimés depuis qu'on est passé au concept des forces existances,—et afin d'assurer l'efficacité des forces armées en temps de paix.

La valeur des articles que le ministère de la Défense nationale a déclarés excédentaires n'indique pas dans tous les cas le prix qu'a d'abord payé le ministère.

La comptabilité du ministère de la Défense nationale (de même que celle de certains autres ministères) ne renferme aucune disposition pour la dépréciation et le vieillissement imputables sur le compte du ministère de la Défense nationale, et les prévisions budgétaires n'en font aucune mention ou n'en donnent pas le détail. Sans cette disposition, qui permettrait de réduire l'évaluation des stocks selon de saines règles de comptabilité, la valeur attribuée au matériel, aux fournitures et stocks inutilisés et déclarés excédentaires s'éloigne souvent de la réalité.

9. Le sous-comité s'est beaucoup inquiété de ce que, même s'il est tenu compte des quantités en stock et qu'il soit aisé de les connaître dans le cas de tous les articles ou approvisionnements que garde le ministère de la Défense nationale, on n'a pas le prix d'achat de ce matériel, y compris les approvisionnements et le matériel qui se trouvent dans les dépôts d'approvisionements, dans les établissements des entrepreneurs qui font les réparations et la remise en état. Pour suivre une méthode commerciale, il y aurait lieu, afin de surveiller la gestion financière, de bien connaître la valeur des stocks et ce qu'il en coûte pour en prendre soin et les garder en magasin.

10. Bien que satisfait des méthodes de surveillance qu'applique le ministère de la Défense nationale au sujet des quantités de matériel qu'il a en stock, le sous-comité ne voit pas comment le ministère peut s'acquitter efficacement de la gestion des stocks sans en connaître la valeur ni ce qu'il en coûte pour les maintenir. D'autre part, à défaut de chiffres relatifs au coût ou aux frais d'entretien, il a été difficile pour le sous-comité de calculer de façon raisonnable la valeur des stocks en main ou de fixer ce qui semblerait être des stocks raisonnables pour permettre à un ministère de l'importance de la Défense nationale de subvenir aux besoins des trois armes. A cet égard, on ne doit pas oublier que les crédits approuvés pour le ministère de la Défense nationale, depuis cinq ans, ont été en moyenne de 1,646 millions de dollars par année, dont 421 millions pour l'outillage, le matériel et les fournitures, de sorte qu'il ne paraît pas exorbitant pour le comité de s'attendre que devrait être fixé un montant maximum pour les stocks. Les hauts fonctionnaires du ministère de la Défense nationale ont expliqué au sous-comité que le ministère étudie la question depuis quelque temps déjà et qu'on espère être en mesure d'inscrire en temps utile la valeur en argent des stocks dans la mesure où seront appliquées plus tard les recommandations de la Commission royale d'enquête sur l'organisation du gouvernement. Le sous-comité convient qu'une décision à cet égard contribuerait sensiblement à améliorer la gestion de stocks d'une telle importance.

11. Le sous-comité a présenté les recommandations suivantes:

(1) Que l'exécutif apporte le plus tôt possible un changement efficace dans les méthodes comptables du ministère de la Défense nationale, de sorte que le prix des stocks puisse être établi lors de leur acquisition et soit inscrit ensuite dans les listes trimestrielles ou périodiques du ministère relativement aux stocks;

(2) Qu'à partir de l'année financière 1964-1965, le ministère de la Défense nationale publie un rapport énumérant ou indiquant en résumé tout le matériel déclaré excédentaire pendant l'année et indiquant, dans la mesure du possible, combien a coûté le matériel à l'origine et combien on en a obtenu par l'entremise de la Corporation de disposition des biens de la Couronne, et aussi le prix obtenu pour d'autres

articles excédentaires, et ainsi de suite, transmis à la Corporation comme étant sans valeur, et que ce rapport paraisse dans les *Comptes publics du Canada;*

(3) Qu'un rapport analogue à celui qui précède soit préparé à l'égard de chaque ministère et de chaque organisme de l'État pour indiquer le matériel excédentaire, afin qu'on en dispose au cours de l'année financière, et que, à compter de l'année financière 1964-1965, ces rapports soient également publiés dans les *Comptes publics du Canada;*

(4) Que les méthodes de vente et d'inspection de la Corporation de disposition des biens de la Couronne soient revisées afin d'améliorer la technique de vente.

12. Le Comité a soigneusement examiné le rapport du sous-comité sur la disposition des biens excédentaires et s'accorde avec ses conclusions et ses recommandations.

Un exemplaire des délibérations s'y rattachant (*fascicule n° 28*) est annexé aux présentes.

(*Les procès-verbaux joints audit rapport sont enregistrés à titre d'appendice n° 18 aux Journaux*)

M. Baldwin, du comité permanent des comptes publics, présente le huitième rapport dudit comité ainsi qu'il suit:

1. Le rapport qui suit porte sur le travail du Comité à compter du 15 octobre 1964 jusqu'au 17 novembre 1964 inclusivement, date à laquelle il a terminé son examen du rapport de l'auditeur général à la Chambre des communes pour l'année terminée le 31 mars 1963.

2. Au cours de la période susmentionnée, le Comité a tenu huit séances auxquelles assistaient:

Du ministère des Affaires des anciens combattants—

M. Paul Pelletier, sous-ministre
Dr J. N. B. Crawford, sous-ministre adjoint et directeur général des services des traitements

Du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social—

Dr G. D. W. Cameron, sous-ministre de la Santé nationale

De la Commission canadienne des pensions—

M. T. D. Anderson, président

De la Commission des allocations aux anciens combattants—

Le colonel W. T. Cromb, président

Du ministère du Revenu national—

M. David Sim, sous-ministre, Douanes et Accise
M. R. C. Labarge, sous-ministre adjoint
M. J. G. Howell, sous-ministre adjoint
M. A. R. Hind, sous-ministre adjoint

Du Bureau du directeur général des élections—

M. Nelson J. Castonguay, commissaire à la représentation et directeur général suppléant des élections

Du Bureau de l'auditeur général du Canada—

M. A. M. Henderson, auditeur général
M. George Long, auditeur général adjoint par intérim

M. A. B. Stokes, directeur de la vérification
M. D. A. Smith, directeur de la vérification
M. J. R. Douglas, directeur de la vérification
M. H. G. Crowley, directeur de la vérification
M. S. E. Chapman, directeur de la vérification
M. F. A. Dixon.

3. Pour terminer son examen des rapports de l'auditeur général pour les années financières terminées les 31 mars 1962 et 1963, le Comité a invité les témoins susmentionnés à expliquer un certain nombre des questions y contenues intéressant leurs fonctions respectives, et son rapport à ce sujet suit.

4. *Hôpitaux et institutions pour anciens combattants*

A la fois dans son rapport pour 1962 et dans son rapport pour 1963, l'auditeur général a attiré l'attention sur la hausse des frais d'exploitation des hôpitaux et institutions pour anciens combattants au cours des dernières années, tandis que, en même temps, le nombre des cas d'invalidité ouvrant droit à pension traités dans ces hôpitaux diminuait. Il a aussi fait remarquer que, bien que ces institutions aient été à l'origine établies pour donner des soins médicaux aux anciens combattants souffrant d'invalidité par suite de leur service de guerre, elles étaient maintenant occupées dans une mesure croissante par des malades qui pourraient être soignés à domicile (41 p. 100 en 1962-1963) et par des bénéficiaires d'allocations d'anciens combattants (22 p. 100 en 1962-1963), qui, pour la plupart, sont assurés en vertu d'un régime provincial d'assurance-hospitalisation. Le Comité note que les frais annuels d'exploitation de ces institutions atteignent présentement environ 54 millions de dollars au regard de $34,500,000 en 1956-1957.

Le Comité a discuté assez longuement cette question avec le sous-ministre des Affaires des anciens combattants. Le sous-ministre a expliqué bon nombre de points relatifs à l'administration et au maintien de ces institutions et a fait l'exposé du programme du ministère à ce sujet, y compris les mesures qui sont prises en vue de la fermeture graduelle de ces maisons, pourvu, bien entendu, que d'autres dispositions appropriées soient prises pour le traitement des anciens combattants qui souffrent d'invalidité résultant du service de guerre.

Le Comité est généralement d'accord avec les mesures prises par le ministère pour trouver une solution au problème.

5. *Emploi en service discontinu de médecins par le ministère des Affaires des anciens combattants*

Le sous-ministre des Affaires des anciens combattants et le sous-ministre adjoint et directeur général des services des traitements ont expliqué la méthode selon laquelle le ministère emploie en service discontinu des médecins dont les appointements sont déterminés individuellement, ce qui permet aux médecins de toucher en même temps des honoraires des malades qui sont admis à leurs propres frais dans les hôpitaux pour anciens combattants. Le Comité note que, de l'avis de l'auditeur général, ces fonds constituent des deniers publics et que, par conséquent, les mesures prises à leur égard doivent satisfaire aux exigences de la Loi sur l'administration financière.

Le Comité note que, à la suite d'une réunion entre le ministère et le Conseil du Trésor en juin 1963, un arrêté en conseil avait été fait permettant aux médecins en service discontinu de facturer les malades hospitalisés à leurs propres frais et autorisant le maintien du versement d'appointements pour chaque demi-journée de présence, ou l'équivalent. De fait, le ministère n'a jamais fondé les honoraires versés aux anciens en question sur le temps qu'ils ont réellement consacré à l'exercice de leurs fonctions mais l'autorité que lui donne le décret est un instrument administratif pratique qui lui permet de rémunérer les différents médecins dans la mesure où l'on a recours à leurs services dans les hôpi-

taux. Selon le directeur général des services des traitements, si cette façon de procéder offre la souplesse voulue au point de vue administratif, elle n'est pas compatible avec la base de rémunération telle qu'elle est exposée dans le décret.

Le Comité est d'avis qu'il faudrait modifier et rédiger de nouveau le décret administratif de façon à tenir compte et à traiter des conditions de fonctionnement qui existent réellement dans les hôpitaux et il recommande que le ministère étudie de nouveau la question avec le Conseil du Trésor en vue d'apporter prochainement la modification en question.

6. *Subventions à la construction d'hôpitaux*

Lorsqu'il a étudié les problèmes de contrôle financier des subventions à la construction d'hôpitaux, le Comité était assisté du sous-ministre de la Santé nationale.

D'accord avec le sous-ministre de la Santé nationale et l'auditeur général, le Comité est d'avis, puisque le programme de construction d'hôpitaux prévoit que les engagements sont contractés pour les années à venir tout comme pour l'année courante, que le financement du programme soit placé, pour une certaine période d'années, sous la surveillance du Parlement et que cette surveillance s'applique au montant total des engagements contractés.

7. *Autorisation indue quant à l'utilisation d'une automobile appartenant au gouvernement*

Le sous-ministre de la Santé nationale a expliqué qu'un employé, durant quatre mois, s'était servi pour des fins personnelles d'une automobile appartenant à la Couronne sans avoir obtenu l'autorisation voulue par suite d'une erreur administrative. Le Comité était heureux d'apprendre que le ministère a pris les mesures appropriées pour rectifier la situation, comme l'explique le sous-ministre dans la lettre qu'il adressait le 15 juin 1964 à l'auditeur général et qui est reproduite en appendice au compte rendu des délibérations du Comité pour le 22 octobre 1964.

8. *Sommes adjugées en vertu de la Loi sur les pensions*

Le Comité a pris note des observations qui ont été faites par l'auditeur général dans ses rapports à la Chambre pour les années 1962 et 1963 relativement aux sommes adjugées en vertu de la Loi sur les pensions et il a invité le président de la Commission canadienne des pensions à venir en discuter.

Le Comité, auquel les explications du président ont été très utiles lors de l'étude de cette question, formule les recommandations ci-dessous en vue de rendre la loi plus intelligible:

a) que la portée des pouvoirs accordés à la Commission en vertu de l'article 25 de la Loi «d'accorder une pension, allocation ou dotation supplémentaire de commisération dans tous les cas qu'elle estime particulièrement méritoires», mais où le requérant est autrement inhabile à recevoir une telle dotation, soit éclaircie en définissant les termes «particulièrement méritoires»;

b) que l'ambiguïté que renferme la loi, étant donné que le paragraphe 2 de l'article 40 semble prévoir qu'une pension à verser dans le cas de décès d'un membre des forces armées se limite à une seule catégorie de bénéficiaires, tandis que les autres articles de la loi prévoient que ces pensions peuvent être versées concurremment à la veuve (article 37), aux enfants (article 26) et aux parents (article 38), devrait être supprimée;

c) que soit supprimée la contradiction qui apparaît à l'article 38 de la Loi des pensions. Le paragraphe 3 dudit article prescrit que les pensions peuvent être versées aux mères veuves si elles ne peuvent gagner leur

vie à cause d'une infirmité mentale ou physique, mais elles continuent d'être versées aux termes du paragraphe 7, en dépit du fait que les mères veuves ont pu par la suite prendre un emploi à plein temps;

d) que soit prise en considération la possibilité d'ajouter à la Loi sur les pensions un article semblable à l'article 18 de la Loi sur les allocations aux anciens combattants afin de traiter des cas où la Commission estime que les intéressés ont délibérément vendu des biens afin d'être admissibles à l'allocation pour parents à charge;

e) que, compte tenu du paragraphe 1 de l'article 40 de la Loi sur les pensions que personne ne soit doté de plus d'une pension relativement au décès, la Commission réétudie sa décision du point de vue juridique, afin que l'on puisse octroyer à un parent à charge une seconde pension relativement au décès d'un enfant lorsqu'il perd les droits à une pension octroyée relativement au décès d'un autre enfant sous le régime du paragraphe 2 de l'article 45 de la Loi.

9. *Allocations aux anciens combattants*

Le Comité a étudié avec le président de la Commission des allocations aux anciens combattants les commentaires faits par l'auditeur général dans ses rapports à la Chambre de 1962 et 1963 relativement aux allocations aux anciens combattants.

Le Comité a constaté que la Commission applique très rarement les dispositions de la loi et le règlement relatif aux amendes ou à l'emprisonnement ou aux deux dans le cas de personnes qui font des fausses déclarations ou des déclarations susceptibles d'induire en erreur ou qui négligent de fournir des renseignements pertinents susceptibles de modifier le montant octroyé. Les allocations versées en trop, surtout parce que les intéressés négligent de révéler des revenus ou des biens personnels ne sont pas nombreuses, mais par rapport au montant total des allocations aux anciens combattants administrées et versées par la Commission plusieurs cas étudiés par le Comité indiquent qu'il faudrait entamer des poursuites plus sérieuses et imposer de plus fortes amendes dans les cas de fraude préméditée.

Voilà pourquoi le comité fait les recommandations suivantes:

a) ayant constaté le nombre croissant des paiements en trop résultant surtout de déclarations fausses ou fallacieuses de la part des anciens combattants, et, bien que 80 de ces cas aient été soumis à la Commission par l'auditeur général en 1962 et 1963, il n'y a eu aucune poursuite, le Comité propose que tous les cas de fraude préméditée qui sont découverts soient vigoureusement poursuivis;

b) que la loi soit modifiée de sorte que les hypothèques à recevoir et les contrats de vente soient considérés comme propriété personnelle ou un intérêt dans une propriété immobilière. Entre temps, dans les cas où la Commission a l'impression que les termes de l'hypothèque à recevoir ou du contrat de vente ne correspondent pas en réalité à la vie probable de la personne en question ou aux taux courants du marché, elle devrait statuer que la remise de ces actifs se fasse à des taux mensuels raisonnables;

c) que, dans les cas où la présence d'un enfant est la raison d'être d'une allocation au taux de personnes mariées, le revenu de l'enfant, sauf celui qui est expressément exempté par la loi, soit pris en considération lors de la fixation du montant de l'allocation.

10. *Modifications à la Loi sur les douanes et à la Loi sur la taxe d'accise.*

Le Comité a étudié les observations de l'auditeur général dans le rapport de 1962 à propos de certaines pratiques de la Division des douanes et accise

du ministère du Revenu national, qui ne sont pas conformes aux dispositions explicites de la Loi sur les douanes. Il s'agissait de la libération de marchandises avec la permission du percepteur des douanes, de la vente de marchandises non réclamées à la douane, des droits et taxes payables sur de la marchandise de surplus des États-Unis vendue au Canada et de la fixation du «prix de vente» aux fins de taxe de vente.

Le Comité reconnaît que les pratiques du ministère sont raisonnables et satisfaisantes et ne causent aucune perte de revenu à la Couronne. Dans ses délibérations, il fut aidé par le sous-ministre du Revenu national, service des douanes et accise, qui expliquait la raison profonde de ces pratiques, tout en déclarant qu'il était d'avis qu'elles devraient être sanctionnées par une mesure législative.

Voilà pourquoi le Comité désire recommander:

a) Libération de marchandises avec la permission du percepteur de douane:

que l'habitude du ministère consistant à céder des marchandises avant déclaration douanière et paiement des droits de douane soit sanctionnée au moyen d'une modification appropriée des articles 22 et 79 de la Loi sur les douanes.

b) Vente de marchandises non réclamées à la douane:

que l'habitude du ministère consistant à renoncer à tous les frais d'entreposage ou à une partie de ces frais, afin qu'au moins les droits de douane puissent être recouvrés, soit sanctionnée au moyen d'une modification appropriée de l'article 23 de la Loi sur les douanes.

c) Droits et taxes à prélever sur la vente au Canada des biens excédentaires du gouvernement des États-Unis:

qu'une modification soit apportée à la Loi sur les douanes ou à la Loi sur le tarif des douanes en vue d'obtenir l'autorité statutaire pour l'établissement d'un taux combiné qui s'appliquerait aux sommes résultant de la vente au Canada, par l'entremise de la Corporation de disposition des biens de la Couronne, de toute propriété appartenant au gouvernement des États-Unis.

d) Fixation du «prix de vente» aux fins de la taxe de vente:

qu'une modification soit apportée à la Loi sur la taxe d'accise en vue d'obtenir l'approbation statutaire de la méthode d'évaluation actuellement en vigueur au ministère du Revenu national, alors qu'en vertu de prescriptions, les industriels sont autorisés à calculer la taxe de vente sur une somme moindre que le prix de vente réel.

11. *Dépenses pour l'élection générale*

Au cours de son étude des observations de l'auditeur général relatives aux dépenses occasionnées pour l'élection générale, le Comité a examiné avec le directeur général suppléant des élections différents aspects financiers de la gestion des deux dernières élections.

Le Comité a fait état de la pratique courante au cours des années de faire des avances comptables aux fonctionnaires d'élection pour le paiement de loyers de bureaux et autres dépenses diverses relatives à la conduite d'une élection. Il a noté que le directeur général des élection dans son rapport à l'Orateur de la Chambre des communes sur l'élection générale de 1962 a recommandé la modification de la Loi électorale du Canada en vue d'obtenir l'autorité de payer

une avance comptable à un fonctionnaire d'élection, laquelle serait limitée au montant jugé nécessaire pour faire les frais qu'occasionnent ses fonctions et autres menus frais approuvés en vertu du tarif des honoraires, frais, allocations et dépenses.

Le Comité signale son appui de la recommandation du directeur général des élections et exprime l'espoir que le Parlement envisagera sous peu la modification de cette loi.

12. *Comptes qui ne sont pas examinés par l'auditeur général.*

Le Comité constate que ce fonctionnaire du Parlement est le vérificateur de la plupart des sociétés de la Couronne, mais que les gouvernements successifs n'ont pas jugé utile d'attribuer à l'auditeur général la vérification de sept sociétés de la Couronne et autres organismes publics et que par conséquent leurs comptes ne font l'objet ni de ses examens ni de ses rapports à la Chambre.

Le Comité croit qu'il serait dans l'intérêt du Parlement, eu égard à son contrôle des deniers publics, d'autoriser l'auditeur général à vérifier les comptes de toutes les sociétés de la Couronne, des organismes et institutions appartenant ou relevant de la Couronne, quels qu'ils puissent être, et d'en faire rapport à la Chambre des communes.

En conséquence, le Comité recommande:

a) que, conformément au paragraphe (2) de l'article 77 de la Loi sur l'administration financière, l'auditeur général soit nommé vérificateur principal ou vérificateur adjoint de toutes les sociétés de la Couronne, et des organismes et autres institutions de l'État où d'autres vérificateurs ont été ou pourraient être nommés;

b) que, dans les cas où d'autres vérificateurs seraient nommés, ces derniers assument les fonctions de vérificateurs adjoints à l'auditeur général et qu'ils soient nommés par les autorités gouvernementales, sur l'avis de l'auditeur général.

13. *Vérification du Bureau de l'auditeur général.*

Le Comité a noté que, conformément aux dispositions de l'article 75 de la Loi sur l'administration financière, un fonctionnaire de l'État nommé par le Conseil du Trésor examine les recettes et déboursements du Bureau de l'auditeur général et en atteste l'authenticité à la Chambre des communes, en conformité des résultats de sa vérification.

Le Comité recommande que cet article de la Loi sur l'administration financière soit modifié de manière à prévoir que les recettes et déboursements du Bureau de l'auditeur général soient vérifiés par une personne ayant la compétence voulue et nommée par le Parlement, par l'entremise de son Comité permanent des comptes publics, et que cette personne en fasse rapport à la Chambre des communes.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages (*fascicules n° 20 à 28 inclusivement*) est annexé aux présentes.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints audit rapport sont enregistrés à titre d'appendice n° 19 aux Journaux.*)

La Chambre reprend le débat sur la proposition de motion de M. Batten, appuyé par M. Scott: Que le sixième rapport du comité spécial du drapeau canadien, présenté à cette Chambre le jeudi 29 octobre 1964, soit maintenant agréé.

Et sur la proposition de motion d'amendement de M. Monteith, appuyé par M. Rapp: Que le sixième rapport du comité spécial ne soit pas maintenant adopté, mais qu'il soit renvoyé au comité avec instruction d'en retrancher le paragraphe 7 et d'y substituer ce qui suit:

> «Toutefois, comme le vote final du comité n'a pas indiqué un degré suffisant d'unanimité sur le modèle projeté du drapeau national du Canada, votre comité recommande que le gouvernement soit autorisé à prendre les mesures qui peuvent être nécessaires pour la tenue d'un plébiscite lors de la prochaine élection générale afin de donner au peuple canadien, ainsi qu'il y a droit, l'occasion de faire connaître son choix en matière de drapeau.

Et que le comité à cette fin soit reconstitué.»

Le débat se poursuit, et ledit débat est interrompu.

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au greffier de la Chambre, sont déposés sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Pearson, membre du conseil privé de la reine,—Sommaire des arrêtés en conseil rendus durant le mois d'octobre 1964. (Textes français et anglais)

Par M. Drury, membre du conseil privé de la reine,—Rapport (en français et en anglais) du Conseil national de recherches, y compris le rapport du Conseil des recherches médicales, pour l'année close le 31 mars 1964, conformément à l'article 16(3) de la Loi sur le Conseil de recherches, chapitre 239, S.R.C., 1952, et rapport de la *Canadian Patents and Development Limited* pour la même période, certifié par l'auditeur général, conformément aux articles 85(3) et 87(3) de la Loi sur l'administration financière, chapitre 116, S.R.C., 1952.

Par M. Lamontagne, membre du conseil privé de la reine,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 9 septembre 1964, demandant copie de toute correspondance, de tous télégrammes ou autres documents échangés entre le ministre des Forêts et le ministre de l'Agriculture de la province de Québec depuis le mois d'avril 1964, relativement à la question de demande d'aide pour les producteurs de sucre et de sirop d'érable de la province de Québec.—(*Avis de motion portant production de documents n° 160*)

Par M. Lamontagne,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 18 novembre 1964, demandant copies des derniers modèles de drapeau, dans les catégories A, B et C, selon le vote du Comité spécial du drapeau canadien et donné en détail dans le rapport du Comité, à la page 834 des *Procès-verbaux* de la Chambre du 29 octobre 1964.—(*Avis de motion portant production de documents n° 185*)

Par M. Lamontagne,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 28 octobre 1964, demandant copie de toute la correspondance, des télégrammes, et des lettres échangés, depuis 1954, entre la Weather Engineering Corporation of Canada et le ministère des Transports ou tout organisme au service de ce ministère.—(*Avis de motion portant production de documents n° 180*)

A dix heures du soir, M. l'Orateur prononce d'office l'ajournement de la Chambre jusqu'à demain, à 2 h. 30 de l'après-midi, suivant l'article 2(1) du Règlement.

L'Orateur

ALAN A. MACNAUGHTON

FEUILLETON DES AVIS

Questions—Mercredi prochain

N° 2565—*M. Mandziuk*—7 décembre

Le rapport intérimaire de la Commission sur le bilinguisme et le biculturalisme, à l'intention du gouvernement, sera-t-il rendu public et, dans le cas de l'affirmative, tous les députés en recevront-ils un exemplaire?

N° 2566—*M. Coates*—7 décembre

Étant donné que le ministre de la Justice a déclaré que M. Raymond Denis a quitté le service du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration «aux environs du 1er octobre», comment explique-t-on que le nom de M. Raymond Denis figure sur la liste de téléphone privé du personnel du Cabinet des ministres, en tant qu'Adjoint exécutif au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, à la date du 7 octobre 1964?

N° 2567—*M. Mather*—7 décembre

1. Existe-t-il au gouvernement fédéral un service de santé connu sous le nom de Services de santé des marins?

2. La région de Vancouver (C.-B.) est-elle dotée d'un service semblable?

3. Dans la région en question, combien de marins malades sont atteints de maladies vénériennes?

Avis de motions émanant du gouvernement—Mercredi prochain

7 décembre—*Le ministre de la Justice:*

Que la Chambre se forme en comité plénier, dans sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant, que Son Excellence a recommandé à la Chambre:

Qu'il est opportun de modifier le Bill C-112, Loi modifiant la Loi sur les juges, dont la Chambre est présentement saisie, en vue d'autoriser qu'il soit pourvu aux traitements de deux juges supplémentaires de la Cour du Banc de la Reine du Manitoba et de porter de trois à cinq le nombre de juges supplémentaires de la Cour supérieure de Québec aux traitements de qui il peut être autorisé de pourvoir.

RÉUNIONS DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	(Sous réserve de modifications, d'un jour à l'autre)	
	Le mardi 8 décembre	
308 É.O.	Crédit de consommation (*mixte*) (*Confédération des syndicats nationaux*)	9 h. 30 a.m.
371 É.O.	Régime de pensions du Canada (*spécial mixte*)	10 h. a.m. 3 h. 30 p.m.
308 É.O.	Chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques (*Bill S–33*)	11 h. a.m.
208 É.O.	Mines, forêts et cours d'eau	3 h. 30 p.m.
	Le mercredi 9 décembre	
16	Procédure et organisation	12 h. 30 p.m.
371 É.O.	Régime de pensions du Canada (*spécial mixte*)	3 h. 30 p.m.
	Le jeudi 10 décembre	
308 É.O.	Agriculture et colonisation (*Grains de provende*)	9 h. 30 a.m.
371 É.O.	Régime de pensions du Canada (*spécial mixte*)	10 h. a.m. 3 h. 30 p.m.
208 É.O.	Mines, forêts et cours d'eau	3 h. 30 p.m
	Le vendredi 11 décembre	
371 É.O.	Régime de pensions du Canada (*spécial mixte*)	10 h. a.m.

ROGER DUHAMEL, m.s.r.c., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1964

N° 206

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MARDI 8 DÉCEMBRE 1964

Deux heures et demie de l'après-midi

PRIÈRE

M. Pennell, du comité permanent de la banque et du commerce, présente le neuvième rapport dudit comité ainsi qu'il suit:

Le Comité a étudié le Bill C-123, Loi modifiant certaines lois dont l'application relève du Département des assurances, et est convenu d'en faire rapport avec les modifications suivantes:

Article 2

Modifier le paragraphe 2 par le retranchement de la ligne 10, à la page 2, et son remplacement par ce qui suit:

«*sauf l'article 45*, d'une voix pour chaque action qu'il détient, sous»

Article 3

Modifier comme il suit:

a) par le retranchement des lignes 15 à 21, à la page 7, et leur remplacement par ce qui suit:

«aussi longtemps que le pourcentage de ces actions détenues par ou pour le non-résident et ses associés ne dépasse pas soit le pourcentage de ces actions détenues par ou pour le non-résident et ses associés au début du jour prescrit, soit le plus petit pourcentage de ces actions détenues par ou pour le non-résident et ses associés un jour quelconque par la suite; mais le présent paragraphe ne doit pas s'interpréter comme interdisant l'exercice des droits de vote dans des circonstances où l'article 16D ne s'applique pas.

(4) Lorsque, après l'entrée en vigueur du présent article, une corporation qui était à une époque quelconque un résident devient un non-résident, toutes actions du capital social d'une compagnie d'assurance-vie acquises par la corporation alors qu'elle était un résident et détenues par

elle alors qu'elle est un non-résident sont réputées, aux fins des articles 16C et 16D, des actions détenues par un résident à l'usage ou au profit d'un non-résident.

(5) Lorsque, à la date prescrite ou après cette date, la valeur au pair d'actions du capital social d'une compagnie d'assurance-vie est réduite, les administrateurs de la compagnie d'assurance-vie peuvent, nonobstant le paragraphe (2) de l'article 16C, attribuer des actions du capital social de la compagnie d'assurance-vie d'une valeur au pair réduite à un non-résident qui est un actionnaire en échange d'actions de ce capital d'une valeur au pair non réduite, mais non de façon à augmenter ainsi la valeur au pair globale des actions de ce capital détenues par le non-résident.»;

b) par l'attribution aux paragraphes (4) à (6) de l'article 16F, à la page 7, des numéros (6) à (8) respectivement; et

c) par le retranchement de la ligne 48, à la page 7, et son remplacement par ce qui suit:

«du paragraphe (7) du présent article.

(9) Lorsque, aux fins des articles 16B à 16F, les administrateurs d'une compagnie d'assurance-vie décident si une personne est un résident ou non-résident par qui une corporation est contrôlée ou se prononcent sur d'autres conditions se rapportant à l'exercice de leurs fonctions aux termes desdits articles, ils peuvent s'en rapporter aux états que renferment toutes déclarations soumises en application de l'article 16E ou s'en remettre à leur propre connaissance de la situation; et, dans une action quelconque, les administrateurs ne sont pas responsables de ce qu'ils ont fait ou omis de faire de bonne foi par suite des conclusions qu'ils ont fondées sur ces états ou cette connaissance.»

Article 4

Modifier par le retranchement des lignes 1 et 2, à la page 8, et leur remplacement par ce qui suit:

«4. (1) L'article 45 de ladite loi est abrogé et remplacé par ce qui suit:

«45. (1) Nonobstant toute disposition contenue dans sa loi de constitution ou dans la présente loi, si le capital souscrit d'une compagnie est entièrement versé, la compagnie peut, par règlement établi par les administrateurs et confirmé par au moins les deux tiers des votes déposés à une assemblée générale des actionnaires régulièrement convoquée pour en délibérer, diviser le capital social de la compagnie en actions de *un dollar* chacune ou en actions de tout multiple *de un dollar ne dépassant pas* cent dollars chacune.

(2) Lorsque, en vertu du paragraphe (1), le capital social d'une compagnie enregistrée pour faire des affaires d'assurance-vie est divisé en actions dont la valeur au pair est inférieure à cinq dollars chacune, un détenteur d'actions doit avoir, en tant qu'actionnaire de la compagnie, seulement le nombre de voix égal au quotient obtenu en divisant la valeur au pair de l'ensemble de ses actions du capital social de la compagnie par cinq.»

(2) Ladite loi est de plus modifié par l'insertion, immédiatement après l'article 45A, de l'article suivant:»

Article 5

Modifier le paragraphe 1 par le retranchement des lignes 10 à 12 inclusivement, à la page 9, et leur remplacement par ce qui suit:

«sous l'autorité d'une province du Canada, sur des biens situés dans cette province, ou obligations, débentures ou autres titres de créances d'une

fabrique qui sont pleinement garantis par une hypothèque ou un privilège grevant des biens immobiliers ou par de semblables cotisations ou impôts;»

Modifier le paragraphe 6 par le retranchement de la ligne 30, à la page 11, et son remplacement par ce qui suit:

«bail, ou d'une province, d'un État ou d'une municipalité»

Article 13

Modifier le paragraphe 1 par le retranchement des lignes 3 à 6, à la page 19, et leur remplacement par ce qui suit:

«cotisations ou les impôts prélevés sous l'autorité d'une province du Canada sur des biens situés dans cette province, ou obligations, débentures ou autres titres de créances d'une fabrique qui sont pleinement garantis par une hypothèque ou un privilège grevant des biens immobiliers ou par de semblables cotisations ou impôts;»

Modifier le paragraphe 8 par le retranchement de la ligne 10, à la page 22, et son remplacement par ce qui suit:

«organismes, ou une municipalité au Canada ou un de ses organismes, ou»

Nouvel article 19

Immédiatement après les rubriques «Partie II» et «Loi sur les compagnies d'assurance étrangères», à la page 25, insérer un nouvel article 19, comme il suit:

«19. Le paragraphe (6) de l'article 37 de la Loi sur les compagnies d'assurance étrangères est abrogé et remplacé par ce qui suit:

«(6) Lorsqu'une caisse séparée et distincte, ayant un actif particulier, est maintenue en conformité du paragraphe (5), l'actif de la caisse ainsi maintenue ne doit être disponible que pour satisfaire aux engagements qui découlent des polices à l'égard desquelles cette caisse est maintenue, *sauf que les montants transférés à la caisse séparée et distincte en provenance d'autres caisses de la compagnie peuvent, sous réserve de l'approbation du surintendant, être retirés de la caisse séparée et distincte et transférés à de telles autres caisses ainsi que peuvent le déterminer les administrateurs.*»

Ancien article 19

Modifier par l'attribution du numéro 20 et par le retranchement des lignes 36 à 38, à la page 25, et leur remplacement par ce qui suit:

«20. (1) L'alinéa *b*) de l'article 1er de l'annexe I de ladite loi est abrogé et remplacé par ce qui suit:»

Modifier le paragraphe 1 par le retranchement des lignes 5 à 7 inclusivement, à la page 26, et par leur remplacement par ce qui suit:

«tions ou les impôts prélevés sous l'autorité d'une province du Canada sur des biens situés dans cette province, ou obligations, débentures ou autres titres de créance d'une fabrique qui sont pleinement garantis par une hypothèque ou un privilège grevant des biens immobiliers ou par ces cotisations ou impôts;»

Modifier le paragraphe 8 par le retranchement de la ligne 9, à la page 29, et son remplacement par ce qui suit:

«gouvernement, ou une municipalité au Canada ou un organisme d'une telle municipalité, ou»

Articles 20 à 39 inclusivement

Modifier par l'attribution à ces articles des numéros 21 à 40 respectivement.

Ancien article 29

Modifier comme il suit:

a) par le retranchement des lignes 48 à 50, à la page 39, et des lignes 1 à 4, à la page 40, et leur remplacement par ce qui suit:

«aussi longtemps que le pourcentage de ces actions détenues par ou pour le non-résident et ses associés ne dépasse pas soit le pourcentage de ces actions détenues par ou pour le non-résident et ses associés au début du jour prescrit, soit le plus petit pourcentage de ces actions détenues par ou pour le non-résident et ses associés un jour quelconque par la suite; mais le présent paragraphe ne doit pas s'interpréter comme interdisant l'exercice des droits de vote dans des circonstances où l'article 36C ne s'applique pas.

(4) Lorsque, après l'entrée en vigueur du présent article, une corporation qui était à une époque quelconque un résident devient un non-résident, toutes actions du capital social de la compagnie acquises par la corporation alors qu'elle était un résident et détenues par elle alors qu'elle est un non-résident sont réputées, aux fins des articles 36B et 36C, des actions détenues par un résident à l'usage ou au profit d'un non-résident.

(5) Lorsque, à la date prescrite ou après cette date, la valeur au pair d'actions du capital social de la compagnie est réduite, les administrateurs de la compagnie peuvent, nonobstant le paragraphe (2) de l'article 36B, attribuer des actions du capital social de la compagnie d'une valeur au pair réduite à un non-résident qui est un actionnaire en échange d'actions de ce capital d'une valeur au pair non réduite, mais non de façon à augmenter ainsi la valeur au pair globale des actions de ce capital détenues par le non-résident.»;

b) par l'attribution aux paragraphes (4) à (6) de l'article 36E, à la page 40, des numéros (6) à (8) respectivement; et

c) par le retranchement de la ligne 30, à la page 40, et son remplacement par ce qui suit:

«du paragraphe (7) du présent article.

(9) Lorsque, aux fins des articles 36A à 36E, les administrateurs de la compagnie décident si une personne est un résident ou non-résident par qui une corporation est contrôlée ou se prononcent sur d'autres conditions se rapportant à l'exercice de leurs fonctions aux termes desdits articles, ils peuvent s'en rapporter aux états que renferment toutes déclarations soumises en application de l'article 36D ou s'en remettre à leur propre connaissance de la situation; et, dans une action quelconque, les administrateurs ne sont pas responsables de ce qu'ils ont fait ou omis de faire de bonne foi par suite des conclusions qu'ils ont fondées sur ces états ou cette connaissance.»

Ancien article 37

Modifier comme il suit:

a) par le retranchement des lignes 15 à 21, à la page 52, et leur remplacement par ce qui suit:

«aussi longtemps que le pourcentage de ces actions détenues par ou pour le non-résident et ses associés ne dépasse pas soit le pourcentage de ces actions détenues par ou pour le non-résident et ses associés au début du jour prescrit, soit le plus petit pourcentage de ces actions détenues par ou pour le non-résident et ses associés un jour quelconque par la suite; mais le présent paragraphe ne doit pas s'interpréter comme interdisant l'exercice des droits de vote dans des circonstances où l'article 51C ne s'applique pas.

(4) Lorsque, après l'entrée en vigueur du présent article, une corporation qui était à une époque quelconque un résident devient un non-résident, toutes actions du capital social de la compagnie acquises par la corporation alors qu'elle était un résident et détenues par elle alors qu'elle est un non-résident sont réputées, aux fins des articles 51B et 51C, des actions détenues par un résident à l'usage ou au profit d'un non-résident.

(5) Lorsque, à la date prescrite ou après cette date, la valeur au pair d'actions du capital social de la compagnie est réduite, les administrateurs de la compagnie peuvent, nonobstant le paragraphe (2) de l'article 51B, attribuer des actions du capital social de la compagnie d'une valeur au pair réduite à un non-résident qui est actionnaire en échange d'actions de ce capital d'une valeur au pair non réduite, mais non de façon à augmenter ainsi la valeur au pair globale des actions de ce capital détenues par le non-résident.»;

b) par l'attribution aux paragraphes (4) à (6) de l'article 51E, à la page 52, des numéros (6) à (8) respectivement; et

c) par le retranchement de la ligne 47, à la page 52, et son remplacement par ce qui suit:

«du paragraphe (7) du présent article.

(9) Lorsque, aux fins des articles 51A à 51E, les administrateurs de la compagnie décident si une personne est un résident ou non-résident par qui une corporation est contrôlée ou se prononcent sur d'autres conditions se rapportant à l'exercice de leurs fonctions aux termes desdits articles, ils peuvent s'en rapporter aux états que renferment toutes déclarations soumises en application de l'article 51D ou s'en remettre à leur propre connaissance de la situation; et, dans une action quelconque, les administrateurs ne sont pas responsables de ce qu'ils ont fait ou omis de faire de bonne foi par suite des conclusions qu'ils ont fondées sur ces états ou cette connaissance.»

Nouvel article 41

Immédiatement après la ligne 41, à la page 54, insérer un nouvel article 41, comme il suit:

«41. Ladite loi est de plus modifiée par l'insertion, immédiatement après l'article 61, de l'article suivant:

«61A. (1) Nonobstant toute disposition de l'article 60 mais sous réserve du paragraphe (2) du présent article et des termes et conditions que peut prescrire le conseil du Trésor sur le rapport du surintendant, une compagnie de prêt peut placer ses fonds en actions complètement libérées d'une compagnie de fiducie à laquelle s'applique la Loi sur les compagnies fiduciaires.

(2) Aucun placement ne peut être fait par une compagnie de prêt aux termes du paragraphe (1), si, une fois un tel placement opéré, le coût global, pour la compagnie de prêt, des placements effectués aux termes du paragraphe (1) et des placements effectués aux termes de l'article 60 en actions de compagnies de fiducie alors détenues par la compagnie de prêt, devait dépasser l'ensemble du capital alors entièrement versé et de la réserve de la compagnie de prêt.»

Anciens articles 40 et 41

Modifier par l'attribution à ces articles des numéros 42 et 43 respectivement.

Nouvel article 44

Immédiatement après l'article auquel a été attribué le numéro 43, insérer un nouvel article 44, comme il suit:

«44. Les articles 31 et 39 entreront en vigueur le 1er janvier 1966.»

Le Comité a ordonné la réimpression du Bill modifié.

Ci-joint un exemplaire des *Procès-verbaux et témoignages* relatifs au présent Bill (*fascicules nos 5 à 13 inclusivement*).

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints audit rapport sont enregistrés à titre d'appendice no 20 aux Journaux.*)

La Chambre reprend le débat sur la proposition de motion de M. Batten, appuyé par M. Scott: Que le sixième rapport du comité spécial du drapeau canadien, présenté à cette Chambre le jeudi 29 octobre 1964, soit maintenant agréé.

Et sur la proposition de motion d'amendement de M. Monteith, appuyé par M. Rapp: Que le sixième rapport du comité spécial ne soit pas maintenant adopté, mais qu'il soit renvoyé au comité avec instruction d'en retrancher le paragraphe 7 et d'y substituer ce qui suit:

> «Toutefois, comme le vote final du comité n'a pas indiqué un degré suffisant d'unanimité sur le modèle projeté du drapeau national du Canada, votre comité recommande que le gouvernement soit autorisé à prendre les mesures qui peuvent être nécessaires pour la tenue d'un plébiscite lors de la prochaine élection générale afin de donner au peuple canadien, ainsi qu'il y a droit, l'occasion de faire connaître son choix en matière de drapeau.

Et que le comité à cette fin soit reconstitué.»

Le débat se poursuit:

M. Horner (Acadia), appuyé par M. Mandziuk, propose,—Que ce débat soit maintenant ajourné.

Ladite motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:

POUR

Messieurs

Alkenbrack,	Fleming,	Korchinski,	More,
Bell,	Flemming,	Lambert,	Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria),
Bigg,	Forbes,	Leboe,	
Cantelon,	Gundlock,	Loney,	
Cardiff,	Hales,	MacEwan,	Muir (Lisgar),
Chatterton,	Harkness,	MacLean (Queens),	Nasserden,
Churchill,	Horner (Acadia),	Macquarrie,	Nowlan,
Clancy,	Horner (The Battlefords),	MacRae,	Nugent,
Cooper,		McBain,	Ormiston,
Cowan,	Howe (Wellington-Huron),	McIntosh,	Ouellet,
Crouse,		Madill,	Pascoe,
Danforth,		Mandziuk,	Pugh,
Dinsdale,	Jorgenson,	Millar,	Rapp,
Doucett,	Kennedy,	Monteith,	Ricard,
Fane,	Kindt,	Moore,	Simpson,

Skoreyko, Starr, Thomas, Webb,
Slogan, Stefanson, Wadds (Mme), Winkler,
Smallwood, Stenson, Watson (Assiniboïa), Woolliams—68.
Southam,

CONTRE

Messieurs

Addison, Douglas, Lamontagne, Pearson,
Armstrong, Drouin, Lamoureux, Pennell,
Asselin Dubé, Langlois, Pepin,
(Notre-Dame- Dupuis, Laniel, Pickersgill,
de-Grâce), Émard, Laverdière, Pigeon,
Badanai, Eudes, Leblanc, Pilon,
Barnett, Fisher, Leduc, Plourde,
Basford, Forest, Legault, Prittie,
Batten, Forgie, Lessard Prud'homme,
Beaulé, Francis, (Lac-Saint- Regan,
Béchard, Frenette, Jean), Richard,
Beer, Gauthier, Lessard Rideout (Mme),
Benidickson, Gelber, (Saint-Henri), Rinfret,
Benson, Gendron, Lloyd, Robichaud,
Boulanger, Girouard, Loiselle, Rochon,
Boutin, Godin, Macaluso, Rock,
Brewin, Gordon, Macdonald, Rouleau,
Byrne, Granger, Mackasey, Ryan,
Cadieux, Gray, McIlraith, Saltsman,
Cameron Greene, McMillan, Sauvé,
(High Park), Grégoire, McNulty, Sharp,
Cantin, Groos, McWilliam, Stewart,
Caouette, Guay, Marcoux, Tardif,
Cardin, Hahn, Martin (Timmins), Teillet,
Caron, Harley, Martineau, Temple,
Carter, Hays, Mather, Thompson,
Cashin, Hellyer, Matte, Tremblay,
Choquette, Herridge, Moreau, Turner,
Chrétien, Honey, Morison, Wahn,
Côté (Chicoutimi), Jewett (Mlle), Mullally, Walker,
Côté (Longueuil), Kelly, Munro, Watson
Crossman, Klein, Nicholson, (Châteauguay-
Cyr, Knowles, O'Keefe, Huntingdon-
Davis, Konantz (Mme), Olson, Laprairie),
Deachman, Lachance, Otto, Webster,
Deschatelets, Laing, Patterson, Whelan,
Dionne, LaMarsh (Mlle), Paul, Winch—139.

Le débat se poursuit, et ledit débat est interrompu.

A dix heures du soir, M. l'Orateur prononce d'office l'ajournement de la Chambre jusqu'à demain, à 2 h. 30 de l'après-midi, suivant l'article 2(1) du Règlement.

L'Orateur

ALAN A. MACNAUGHTON

FEUILLETON DES AVIS

Questions—Lundi prochain

N° 2568—*M. Fisher*—8 décembre

1. La société «Leigh Instruments» produit-elle un indicateur de position d'écrasement portant le nom «Beacon», à la suite d'un projet de recherche du Conseil national de recherches? Dans le cas de l'affirmative, quels sont, en bref, d'après le Conseil national de recherches, les détails de cet instrument?

2. Se sert-on de cet instrument sur les appareils de l'Aviation royale du Canada?

3. Se sert-on de cet instrument sur les avions de la société Air Canada et/ou de la C.P.A.?

4. La société Air Canada dispose-t-elle d'instruments analogues et, dans le cas de l'affirmative, *a*) a-t-elle équipé ses appareils à réaction, *b*) pendant combien de temps?

N° 2569—*M. Fisher*—8 décembre

1. Au sujet du projet du bac de Rimouski, auquel le ministère des Transports s'intéresse et pour lequel il a une certaine responsabilité, le dernier ministre des Transports sous le gouvernement Diefenbaker a-t-il indiqué par lettre, par télégramme ou en public que le ministère avait approuvé ou espérait approuver ce projet?

2. Dans le cas de l'affirmative, quelles étaient les dates de ces messages et quelle en était la teneur?

N° 2570—*M. Martin* (Timmins)—8 décembre

Le gouvernement a-t-il eu connaissance de cas où la Compagnie Shell aurait forcé ses agents à acheter tous leurs approvisionnements de la United Supply et, dans le cas de l'affirmative, la question a-t-elle été étudiée à la lumière de la loi des enquêtes sur les coalitions?

*N° 2571—*M. Marcoux*—8 décembre

A la suite du rapport de la Commission Brossard sur l'affaire Coffin et des remarques sur Jacques Hébert, la Société Radio-Canada songe-t-elle enfin à priver monsieur Hébert de son poste d'animateur régulier à Radio-Canada? Dans la négative, quelles en sont les raisons?

N° 2572—*M. Danforth*—8 décembre

1. Quel pourcentage de la récolte de grains de semence a été endommagé ou détruit en tant que semence par la gelée hâtive?

2. Quelles précautions spéciales le gouvernement prend-il en vue d'assurer que les producteurs de grains du Canada aient de la semence de première qualité à tous les égards en 1965?

3. Le gouvernement prescrit-il l'épreuve du froid lors des épreuves de germination sur des échantillons de grains de semence afin d'assurer qu'il y ait de la semence avec un fort pourcentage de germination pour l'ensemencement précoce?

4. Le gouvernement mettra-t-il en vigueur un règlement prescrivant que les étiquettes des récipients de grains de semence indiquent clairement l'année de la production de ces grains?

N° 2573—*M. Gelber*—8 décembre

Relativement à la deuxième étape de l'étude d'un réseau électrique national que le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales a annoncée, songe-t-on à un projet de réseau électrique continental?

N° 2574—*M. Macquarrie*—8 décembre

1. A quelle date a-t-on annoncé la construction d'un bureau de poste à Mount Stewart, Île du Prince-Édouard?

2. Qui en a annoncé la construction et par quels moyens?

3. Quelle était la première date prévue pour le début des travaux de construction?

4. A quelle date en a-t-on ensuite fixé la construction?

5. A-t-on acheté le terrain nécessaire et, dans le cas de l'affirmative, de qui et à quel prix?

6. Quelle est la superficie du terrain et quelles sont les dimensions de l'immeuble?

7. Son emplacement a-t-il été recommandé par les commissaires de Mount Stewart?

8. Avec quels membres de la commission en a-t-on discuté?

RÉUNIONS DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	(Sous réserve de modifications, d'un jour à l'autre)	
	Le mercredi 9 décembre	
16	Procédure et organisation	12 h. 30 p.m.
371 É.O.	Régime de pensions du Canada (*spécial mixte*)	3 h. 30 p.m.
	Le jeudi 10 décembre	
308 É.O.	Agriculture et colonisation (*Grains de provende*)	9 h. 30 a.m.
256–S	Relations industrielles (*à huis clos*)	10 h. a.m.
208 É.O.	Mines, forêts et cours d'eau	3 h. 30 p.m

ROGER DUHAMEL, m.s.r.c., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1964

N° 207

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MERCREDI 9 DÉCEMBRE 1964

Deux heures et demie de l'après-midi

PRIÈRE

M. Walker, appuyé par M. Rinfret, propose,—Que les noms de MM. Woolliams, Fairweather, Nugent, Rhéaume, Simpson, Hales, Munro, Mme Rideout, MM. Byrne, Brewin et Martin (Timmins) soient substitués à ceux de MM. Grafftey, Irvine, Millar, Muir (Lisgar), Noble, Stenson, Foy, Laverdière, Habel, Orlikow et Knowles sur la liste des membres du comité permanent des relations industrielles; et

Que les noms de M. Howe (Wellington-Huron), Mme Rideout et M. Leboe soient substitués à ceux de MM. Paul, Klein et Marcoux sur la liste des membres du comité mixte du Régime des pensions du Canada et qu'un message soit transmis au Sénat pour en informer Leurs Honneurs; et

Que les noms de MM. Leduc et Cyr soient substitués à ceux de MM. Laniel et Lessard (Saint-Henri) sur la liste des membres du comité permanent des chemins de fer, des canaux et des lignes télégraphiques; et

Que le nom de M. Kelly soit substitué à celui de M. Munro sur la liste des membres du comité permanent de la banque et du commerce; et

Que les noms de MM. More (Regina City) et Walker soient substitués à ceux de MM. Chatterton et Cameron (High Park) sur la liste des membres du comité permanent des affaires extérieures.

La question est mise en délibération;

M. Knowles, appuyé par M. Douglas, propose,—Que la Chambre aborde maintenant l'Ordre du jour.

Ladite motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:

POUR

Messieurs

Aiken, Alkenbrack, Barnett, Bell,

Bigg,
Brewin,
Cadieu,
Cameron
(Nanaïmo-
Cowichan-
Les Îles),
Cantelon,
Cardiff,
Chatterton,
Churchill,
Clancy,
Coates,
Cooper,
Cowan,
Crouse,
Danforth,
Diefenbaker,
Dinsdale,
Doucett,
Douglas,
Enns,
Fairweather,
Fane,
Fisher,
Flemming,
Forbes,
Gundlock,
Hales,
Hamilton,
Harkness,
Herridge,
Horner (Acadia),
Horner
(Jasper-Edson),
Horner
(The Battlefords),
Howe
(Hamilton-Sud),
Howe
(Wellington-
Huron),
Irvine,
Jones (Mme),
Jorgenson,
Kennedy,
Kindt,
Knowles,
Korchinski,
Lambert,
Leboe,
Loney,
MacEwan,
MacLean (Queens),
Macquarrie,
MacRae,
McBain,
McIntosh,
Madill,
Mandziuk,
Martin (Timmins),
Mather,
Millar,
Monteith,
Moore,
More,
Muir
(Cap-Breton-
Nord et Victoria),
Muir (Lisgar),
Nasserden,
Nesbitt,
Nielsen,
Noble,
Nowlan,
Nugent,
Ormiston,
Pascoe,
Peters,
Prittie,
Pugh,
Rapp,
Rhéaume,
Ricard,
Rynard,
Saltsman,
Scott,
Simpson,
Skoreyko,
Slogan,
Smallwood,
Smith,
Southam,
Starr,
Stefanson,
Stenson,
Thomas,
Wadds (Mme),
Watson (Assiniboïa),
Webb,
Webster,
Willoughby,
Winch,
Winkler,
Woolliams—99.

CONTRE

Messieurs

Addison,
Armstrong,
Asselin
(Notre-Dame-
de-Grâce),
Asselin
(Richmond-Wolfe),
Balcer,
Basford,
Batten,
Beaulé,
Béchard,
Beer,
Bélanger,
Benson,
Blouin,
Boulanger,
Boutin,
Brown,
Byrne,
Cadieux,
Cameron
(High Park),
Cantin,
Caouette,
Cardin,
Caron,
Carter,
Cashin,
Chapdelaine,
Choquette,
Côté (Chicoutimi),
Côté (Longueuil),
Crossman,
Cyr,
Davis,
Deachman,
Deschatelets,
Dionne,
Drouin,
Drury,
Dubé,
Dupuis,
Émard,
Eudes,
Forest,
Francis,
Gauthier,
Gelber,
Girouard,
Godin,
Gordon,
Granger,
Gray,
Greene,
Grégoire,
Groos,
Guay,
Hahn,
Harley,
Hays,
Hellyer,
Jewett (Mlle),
Klein,
Konantz (Mme),
Lachance,
Laing,
LaMarsh (Mlle),
Lamontagne,
Lamoureux,
Langlois,
Laniel,
Laverdière,
Leblanc,
Leduc,
Legault,
Lessard
(Lac-Saint-
Jean),
Lessard
(Saint-Henri),
Lloyd,
Loiselle,
Macaluso,
Macdonald,
Mackasey,
McIlraith,
McLean (Charlotte),
McMillan,
McNulty,
McWilliam,
Marcoux,
Martin (Essex-Est),
Martineau,
Matheson,
Matte,
Moreau,
Morison,
Mullally,
Munro,
Nicholson,
Nixon,
O'Keefe,
Olson,
Otto,
Patterson,
Paul,
Pearson,
Pennell,
Pepin,
Perron,
Pickersgill,
Pilon,
Plourde,
Prud'homme,
Richard,
Rideout (Mme),
Rinfret,
Robichaud,
Rochon,

Rock, Rondeau, Rouleau, Roxburgh, Ryan, Sauvé, Sharp, Stewart, Tardif, Teillet, Temple, Thompson, Tremblay, Tucker, Turner, Wahn, Walker, Watson (Châteauguay-Huntingdon-Laprairie), Whelan—132.

La question est de nouveau mise en délibération,—Que les noms de MM. Woolliams, Fairweather, Nugent, Rhéaume, Simpson, Hales, Munro, Mme Rideout, MM. Byrne, Brewin et Martin (Timmins) soient substitués à ceux de MM. Grafftey, Irvine, Millar, Muir (Lisgar), Noble, Stenson, Foy, Laverdière, Habel, Orlikow et Knowles sur la liste des membres du comité permanent des relations industrielles; et

Que les noms de M. Howe (Wellington-Huron), Mme Rideout et M. Leboe soient substitués à ceux de MM. Paul, Klein et Marcoux sur la liste des membres du comité mixte du Régime des pensions du Canada et qu'un message soit transmis au Sénat pour en informer Leurs Honneurs; et

Que les noms de MM. Leduc et Cyr soient substitués à ceux de MM. Laniel et Lessard (Saint-Henri) sur la liste des membres du comité permanent des chemins de fer, des canaux et des lignes télégraphiques; et

Que le nom de M. Kelly soit substitué à celui de M. Munro sur la liste des membres du comité permanent de la banque et du commerce; et

Que les noms de MM. More (Regina City) et Walker soient substitués à ceux de MM. Chatterton et Cameron (High Park) sur la liste des membres du comité permanent des affaires extérieures, et est agréée.

La Chambre reprend le débat sur la proposition de motion de M. Batten, appuyé par M. Scott: Que le sixième rapport du comité spécial du drapeau canadien, présenté à cette Chambre le jeudi 29 octobre 1964, soit maintenant agréé.

Et sur la proposition de motion d'amendement de M. Monteith, appuyé par M. Rapp: Que le sixième rapport du comité spécial ne soit pas maintenant adopté, mais qu'il soit renvoyé au comité avec instruction d'en retrancher le paragraphe 7 et d'y substituer ce qui suit:

> «Toutefois, comme le vote final du comité n'a pas indiqué un degré suffisant d'unanimité sur le modèle projeté du drapeau national du Canada, votre comité recommande que le gouvernement soit autorisé à prendre les mesures qui peuvent être nécessaires pour la tenue d'un plébiscite lors de la prochaine élection générale afin de donner au peuple canadien, ainsi qu'il y a droit, l'occasion de faire connaître son choix en matière de drapeau.

Et que le comité à cette fin soit reconstitué.»

Le débat se poursuit, et ledit débat est interrompu.

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au greffier de la Chambre, est déposé sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Gordon, membre du conseil privé de la reine,—Rapport (en français et en anglais) du président de la Banque d'expansion industrielle pour l'exercice

clos le 30 septembre 1964, accompagné d'un état des comptes de la vente certifié par les vérificateurs, conformément à l'article 29(4) de la Loi sur la Banque d'expansion industrielle, chapitre 151, S.R.C., 1952.

A six heures du soir, M. l'Orateur prononce d'office l'ajournement de la Chambre jusqu'à demain, à 2 h. 30 de l'après-midi, suivant l'article 2(1) du Règlement.

L'Orateur

ALAN A. MACNAUGHTON

FEUILLETON DES AVIS

Questions—Lundi prochain

N° 2575—*M. Olson*—9 décembre

Parmi les cotiseurs de l'impôt sur le revenu qui sont chargés de reviser les déclarations d'impôt et d'établir s'il y a lieu, une nouvelle cotisation, y en a-t-il qui sont payés à commission?

N° 2576—*M. Howe* (Hamilton-Sud)—9 décembre

Le Club du Nouveau parti démocratique de Port Coquitlam a-t-il fait parvenir au gouvernement une pétition portant 546 signatures et demandant de donner suite immédiatement aux recommandations formulées dans le rapport de la Commission Hall et, dans le cas de l'affirmative, quelle réponse le gouvernement a-t-il donnée?

N° 2577—*M. Tucker*—9 décembre

Quel est le montant total payé par la Commission maritime canadienne pour la construction de navires au cours des années terminées *a*) le 31 mars 1962, *b*) le 31 mars 1963, *c*) le 31 mars 1964 et *d*) depuis le 1er avril 1964?

*N° 2578—*M. Fisher*—9 décembre

1. Existe-t-il au ministère des Affaires extérieures un mémoire ou une directive concernant l'accès, pour les écrivains et les spécialistes en science sociale occupés à des travaux de recherche, aux archives et aux documents du ministère?

2. Dans le cas de l'affirmative, quelle est la date de la directive et quels en sont les points principaux?

3. Quelle était la situation en ce qui concerne l'accès aux documents dans le cas du professeur James Eayrs lorsqu'il préparait son livre sur l'histoire du ministère des Affaires extérieures?

4. Quelle était la situation en ce qui concerne l'accès aux documents du ministère des Affaires extérieures dans le cas de Terrence Robertson lorsque celui-ci préparait son livre intitulé «*Crisis*»; *The Inside Story of the Suez Conspiracy*?

5. A-t-on accordé à M. Robertson une plus grande liberté d'accès aux documents du ministère qu'aux autres savants et écrivains?

6. Des lettres en faveur de M. Robertson ont-elles été reçues de quelqu'un en vue de faciliter son entrée; dans le cas de l'affirmative, de qui étaient-elles et quelles en étaient les dates?

Avis de motions portant production de documents—Mercredi prochain

N° 202—*M. Brewin*—9 décembre

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production d'une copie de toute la correspondance échangée entre le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration et toute personne, relativement à la déportation *a*) d'Onofrio Minaudo et *b*) de Guiseppe Catalonotte.

N° 203—*M. Howard*—9 décembre

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toutes les lettres, de tous les télégrammes et autres documents échangés entre le gouvernement ou tout organisme ou service du gouvernement et toute autre personne, tout autre groupe ou toute autre organisation depuis le 20 décembre 1963, au sujet du bill C-130 présenté à la première session du vingt-sixième Parlement et intitulé Loi pourvoyant au règlement des réclamations des Indiens, sauf les documents déposés en conformité de l'avis de motion n° 59 adopté par la Chambre le vendredi 21 août 1964.

N° 204—*M. Howard*—9 décembre

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toutes les opinions exprimées par les bandes indiennes, les conseils de bande ou par des Indiens en particulier au sujet du Bill C-130 déposé au cours de la session de 1963 du Parlement et qui ont été présentées ou envoyées directement ou indirectement par chacun des surintendants des agences indiennes ou par tout autre fonctionnaire de la Direction des Affaires indiennes à la Direction des Affaires indiennes ou à tout autre ministère ou service du gouvernement à Ottawa.

RÉUNIONS DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	(Sous réserve de modifications, d'un jour à l'autre)	
	Le jeudi 10 décembre	
308 É.O.	Agriculture et colonisation (*Grains de provende*).....	9 h. 30 a.m.
256-S	Relations industrielles (*à huis clos*).....	10 h. a.m.
208 É.O.	Mines, forêts et cours d'eau.....	3 h. 30 p.m
371 É.O.	Régime de pensions du Canada (*spécial mixte*).....	3 h. 30 p.m. 8 h. p.m.

ROGER DUHAMEL, m.s.r.c., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1964

N° 208

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU JEUDI 10 DÉCEMBRE 1964

Deux heures et demie de l'après-midi

PRIÈRE

La Chambre reprend le débat sur la proposition de motion de M. Batten, appuyé par M. Scott: Que le sixième rapport du comité spécial du drapeau canadien, présenté à cette Chambre le jeudi 29 octobre 1964, soit maintenant agréé.

Et sur la proposition de motion d'amendement de M. Monteith, appuyé par M. Rapp: Que le sixième rapport du comité spécial ne soit pas maintenant adopté, mais qu'il soit renvoyé au comité avec instruction d'en retrancher le paragraphe 7 et d'y substituer ce qui suit:

> «Toutefois, comme le vote final du comité n'a pas indiqué un degré suffisant d'unanimité sur le modèle projeté du drapeau national du Canada, votre comité recommande que le gouvernement soit autorisé à prendre les mesures qui peuvent être nécessaires pour la tenue d'un plébiscite lors de la prochaine élection générale afin de donner au peuple canadien, ainsi qu'il y a droit, l'occasion de faire connaître son choix en matière de drapeau.

Et que le comité à cette fin soit reconstitué.»

Après plus ample discussion, ladite proposition d'amendement, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:

POUR

Messieurs

Aiken,	Cantelon,	Coates,	Doucett,
Alkenbrack,	Cardiff,	Crouse,	Enns,
Bell,	Chatterton,	Danforth,	Fairweather,
Bigg,	Churchill,	Diefenbaker,	Fane,
Cadieu,	Clancy,	Dinsdale,	Flemming,

Forbes,
Gundlock,
Hales,
Hamilton,
Harkness,
Herridge,
Horner (Acadia),
Horner (Jasper-Edson),
Horner (The Battlefords),
Howe (Wellington-Huron),
Irvine,
Jones (Mme),
Jorgenson,
Kennedy,
Kindt,
Korchinski,
Lambert,
Leboe,
Loney,
MacEwan,
MacLean (Queens),
MacRae,
McBain,
McIntosh,
Madill,
Mandziuk,
Mather,
Millar,
Monteith,
Moore,
More,
Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria),
Muir (Lisgar),
Nasserden,
Nesbitt,
Nielsen,
Nowlan,
Nugent,
Ormiston,
Pascoe,
Patterson,
Pugh,
Rapp,
Rhéaume,
Ricard,
Rynard,
Simpson,
Skoreyko,
Slogan,
Smallwood,
Smith,
Southam,
Starr,
Stefanson,
Stenson,
Thomas,
Wadds (Mme),
Watson (Assiniboïa),
Webb,
Willoughby,
Winkler,
Woolliams—82.

CONTRE

Messieurs

Addison,
Armstrong,
Asselin (Notre-Dame-de-Grâce),
Asselin (Richmond-Wolfe),
Badanai,
Balcer,
Barnett,
Basford,
Batten,
Beaulé,
Béchard,
Beer,
Bélanger,
Benidickson,
Benson,
Blouin,
Boulanger,
Boutin,
Brewin,
Brown,
Byrne,
Cadieux,
Cameron (High Park),
Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles),
Cantin,
Caouette,
Cardin,
Caron,
Carter,
Cashin,
Chapdelaine,
Choquette,
Chrétien,
Côté (Chicoutimi),
Côté (Longueuil),
Crossman,
Cyr,
Davis,
Deachman,
Deschatelets,
Dionne,
Drouin,
Drury,
Dubé,
Dupuis,
Émard,
Eudes,
Favreau,
Forest,
Francis,
Frenette,
Gauthier,
Gelber,
Gendron,
Girouard,
Godin,
Gordon,
Grafftey,
Granger,
Gray,
Greene,
Grégoire,
Groos,
Guay,
Hahn,
Harley,
Hellyer,
Honey,
Howe (Hamilton-Sud),
Jewett (Mlle),
Kelly,
Klein,
Knowles,
Konantz (Mme),
Lachance,
LaMarsh (Mlle),
Lamontagne,
Lamoureux,
Langlois,
Laniel,
Latulippe,
Laverdière,
Leblanc,
Leduc,
Legault,
Lessard (Lac-Saint-Jean),
Lessard (Saint-Henri),
Lloyd,
Loiselle,
Macaluso,
Macdonald,
Mackasey,
MacNaught,
McIlraith,
McMillan,
McNulty,
McWilliam,
Marcoux,
Martin (Essex-Est),
Martin (Timmins),
Martineau,
Matheson,
Matte,
Moreau,
Morison,
Mullally,
Munro,
Nicholson,
Nixon,
O'Keefe,
Olson,
Otto,
Ouellet,
Paul,
Pearson,
Pennell,
Pepin,
Perron,
Peters,
Pickersgill,
Pigeon,
Pilon,
Plourde,
Prittie,
Prud'homme,
Regan,
Richard,
Rideout (Mme),
Rinfret,
Robichaud,
Rochon,
Rock,
Rondeau,
Rouleau,
Roxburgh,
Ryan,
Saltsman,
Sauvé,
Scott,
Sharp,
Stewart,
Tardif,
Teillet,
Temple,
Thompson,
Tremblay,
Tucker,
Turner,
Walker,
Watson (Châteauguay-Huntingdon-Laprairie),
Webster,
Whelan,
Winch—153.

(*A cinq heures du soir, appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(3) du Règlement*)

Avis de motions (documents)

L'article n° 136 est appelé et, à la demande du gouvernement, est réservé.

(*Bills privés*)

L'ordre n° 1 est appelé et, à la demande du gouvernement, est réservé.

Du consentement unanime, l'ordre n° 2 est réservé.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture du Bill S-36, Loi constituant en corporation l'Association des Universités et des Collèges du Canada;

Mlle Jewett, appuyée par M. Klein, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.

Le débat reprend sur la proposition de motion de M. Batten, appuyé par M. Scott: Que le sixième rapport du comité spécial du drapeau canadien, présenté à cette Chambre le jeudi 29 octobre 1964, soit maintenant agréé.

Le débat se poursuit, et ledit débat est interrompu.

A dix heures du soir, M. l'Orateur prononce d'office la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à demain, à onze heures du matin, suivant l'article 2(1) du Règlement.

L'Orateur

ALAN A. MACNAUGHTON

FEUILLETON DES AVIS

Questions—Lundi prochain

N° 2579—*M. Winkler*—10 décembre

1. Combien d'achats de meubles le gouvernement a-t-il faits depuis le mois d'avril 1963?

2. De quelles maisons a-t-on acheté ces meubles et quel était le montant de chacun des achats?

3. Chacun de ces achats a-t-il été mis en adjudication?

4. Qui rédige la mise en adjudication de ces commandes?

N° 2580—*M. Lambert*—10 décembre

1. Quelle est la description et la grandeur des immeubles occupés par les unités des forces armées du Canada sur le côté est de la 109e rue, entre les avenues 99 et 100 dans la ville d'Edmonton?

2. Y a-t-il parmi ces immeubles un ou plusieurs qui seraient la propriété de la Couronne du Canada, ou sont-ils occupés en vertu de contrats de bail?

3. S'ils sont pris en location, qui est le bailleur, et quels sont les termes du bail ou des baux par rapport à la période et au loyer?

4. A-t-on pris une décision quelconque par rapport à l'occupation et à l'usage futurs de ces immeubles par des unités des forces armées du Canada?

N° 2581—*M. Lambert*—10 décembre

1. Quelle est la nature de l'occupation du ministère de la Défense nationale d'une parcelle de terrain sur le côté ouest de la 108e rue, entre les avenues 99 et 100, dans la ville d'Edmonton *a*) en propriété ou *b*) en location?

2. En cas de bail, qui est le bailleur et à quelles conditions?

3. En cas de propriété, quelle est la date d'achat, de qui et à quel prix?

4. A-t-on pris une décision quelconque par rapport à son usage futur par des unités des forces armées du Canada, ou par tout autre ministère ou organisme du gouvernement?

N° 2582—*M. Lambert*—10 décembre

1. Quels étaient les noms des soumissionnaires pour un ou des contrats à l'égard du transport du foin du parc national de l'Île d'Elk au parc national de Jasper et/ou au parc national de Banff en 1964, et quels étaient les montants de leurs soumissions?

2. Quel est le nom *a*) du plus bas soumissionnaire, *b*) quel est le nom du soumissionnaire qui a remporté l'adjudication?

N° 2583—*M. Lambert*—10 décembre

1. Certains des membres des forces armées qui, depuis le 21 avril 1963, avaient pris leur retraite ou démissionné volontairement afin de prendre un emploi dans le service civil du Canada, ont-ils été enrôlés à nouveau dans les cadres de l'armée active et obligés ensuite à prendre la retraite depuis le 1er avril 1964, à la suite du programme d'intégration? Dans le cas de l'affirmative, combien et dans quelles circonstances?

2. Certains des membres de ce personnel ont-ils bénéficié des allocations de retraite forcée?

N° 2584—*M. Crouse*—10 décembre

1. Combien d'hommes se sont enrôlés dans la Marine royale du Canada chaque mois depuis le mois de janvier 1963?

2. Combien d'hommes ont quitté la Marine royale du Canada chaque mois depuis le mois de janvier 1963?

3. Parmi ceux qui ont quitté le service, combien l'ont fait après *a*) 5 ans, *b*) 10 ans, *c*) 15 ans et *d*) 20 ans de service?

4. Parmi ceux qui ont quitté le service, combien, dans chaque mois depuis janvier 1963, faisaient partie des groupes de métier 1, 2, 3 et 4?

5. Parmi ceux qui faisaient partie des groupes 2, 3 et 4, combien étaient *a*) des marins de la chambre des moteurs, *b*) du radar électrique, c) de l'Ordonnance ou d'autres services techniques?

6. Combien d'hommes ont été rengagés chaque mois depuis le mois de janvier 1963?

7. Est-on à prendre des mesures immédiates pour fournir au personnel de la Marine à Halifax et à Dartmouth des logements convenables et, s'il en est ainsi quels sont en détail, les plans pris à cet égard?

Dépôt de bills—Lundi prochain

10 décembre—*Le ministre de la Justice*—Bill intitulé: «Loi ayant pour objet la modification de la Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et le Code criminel».

ROGER DUHAMEL, m.s.r.c., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1964

N° 209

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU VENDREDI 11 DÉCEMBRE 1964

Onze heures du matin

PRIÈRE

La Chambre reprend le débat sur la proposition de motion de M. Batten, appuyé par M. Scott: Que le sixième rapport du comité spécial du drapeau canadien, présenté à cette Chambre le jeudi 29 octobre 1964, soit maintenant agréé.

Le débat se poursuit;

M. Thomas, appuyé par M. Mandziuk, propose l'amendement suivant: Que le sixième rapport du comité spécial ne soit pas maintenant adopté, mais qu'il soit renvoyé au comité avec instruction de retrancher, du paragraphe 7, tous les mots qui suivent «Canada» et de les remplacer par ce qui suit: «soit le *Red Ensign* canadien», et

Qu'à ces fins le comité soit reconstitué.

Un débat s'élève et se poursuit;

De son siège à la Chambre, M. McIlraith, ministre de la Couronne, donne avis, suivant l'article 33 du Règlement, qu'immédiatement avant le prochain appel de l'ordre du jour tendant à la reprise du débat sur la motion relative à l'adoption du sixième rapport du comité spécial du drapeau canadien, présenté à la Chambre le jeudi 29 octobre 1964, et sur tous amendements y afférents, il proposera que ledit débat ne soit plus ajourné.

Le débat reprend sur la proposition de motion de M. Batten, appuyé pa M. Scott: Que le sixième rapport du comité spécial du drapeau canadien, présente à cette Chambre le jeudi 29 octobre 1964, soit maintenant agréé; et sur la proposition de motion d'amendement de M. Thomas, appuyé par M. Mandziuk.

Le débat se poursuit, et ledit débat est interrompu.

(A cinq heures du soir, appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(3) du Règlement)

(Bills publics)

Les ordres n°s 1 et 2 sont appelés et, à la demande du gouvernement, sont réservés.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture du Bill C-68, Loi modifiant le Code criminel (Atteinte aux droits du public);

M. Herridge, appuyé par M. Knowles, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au greffier de la Chambre, est déposé sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Benidickson, membre du conseil privé de la reine, d'ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport concernant l'application de la Loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or pour l'année terminée le 31 mars 1964, conformément à l'article 10 de ladite loi, chapitre 95, S.R.C., 1952. (Versions française et anglaise)

A six heures du soir, M. l'Orateur prononce d'office la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à lundi prochain, à 2 h. 30 de l'après-midi, suivant l'article 2(1) du Règlement.

L'Orateur

ALAN A. MACNAUGHTON

FEUILLETON DES AVIS

Questions—Lundi prochain

N° 2585—*M. Loney*—11 décembre

1. Quels sont les noms et adresses des soumissionnaires qui ont répondu à la demande de soumissions pour le renouvellement des fils électriques dans les divers bâtiments du camp de Petawawa (Ontario)—Dossier: 535-P2-18?

2. Quel prix a proposé chaque soumissionnaire?

3. La soumission la plus basse a-t-elle été acceptée et sinon, pour quelle raison?

N° 2586—*M. Loney*—11 décembre

1. Quels sont les noms et adresses des soumissionnaires pour le remplacement et la remise à neuf des planchers de l'édifice 38, Station de l'ARC, Trenton, Ontario, dossier: 737-T2-15?

2. A quel montant s'élevait l'offre de chaque soumissionnaire?

3. A-t-on accepté l'offre la plus basse, et dans le cas de la négative, quelle en est la raison?

N° 2587—*M. Muir* (Cap-Breton-Nord et Victoria)—11 décembre

1. Le gouvernement du Canada est-il en relations d'affaires avec Marine Industries Limited de Sorel (P.Q.)?

2. Quels sont les noms et adresses des membres du conseil d'administration de Marine Industries Limited à Sorel (P.Q.)?

3. A quels montants s'élèvent les contrats adjugés à cette société par le gouvernement fédéral depuis le 1er octobre jusqu'à ce jour?

N° 2588—*M. Muir* (Cap-Breton-Nord et Victoria)—11 décembre

Le ministère des Travaux publics songe-t-il à prolonger le brise-lames jusqu'au rivage, à Little River, comté de Victoria (N.-É.)?

N° 2589—*M. Muir* (Cap-Breton-Nord et Victoria)—11 décembre

Quels sont, en détail, les projets du gouvernement concernant l'amélioration des installations et la réparation du bâtiment des machines à traction à Wreck Cove, MacDiarmids, comté de Victoria, Nouvelle-Écosse?

N° 2590—*M. Caouette*—11 décembre

1. Quelles sont les sociétés de la Couronne qui sont incorporées par lettres-patentes?

2. En quelle année, lesdites sociétés ont-elles été incorporées?

3. Ces lettres-patentes ont-elles été modifiées par la suite? Dans le cas de l'affirmative, *a*) en quelle année, *b*) quel fut l'objet des modifications?

4. Ces sociétés sont-elles toutes soumises à la Loi sur le fonctionnement des compagnies de l'État?

N° 2591—*M. Prittie*—11 décembre

1. Le gouvernement du Canada a-t-il été invité à participer à la Conférence mondiale sur la population, qui se tiendra sous les auspices des Nations Unies avec la collaboration de l'Union internationale pour l'étude scientifique de la population, l'Organisation internationale du Travail, l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture des Nations Unies, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, l'Organisation mondiale de la santé, ainsi que la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, à Belgrade, en Yougoslavie, du 30 août au 10 septembre 1965?

2. Le gouvernement du Canada a-t-il été invité à contribuer au coût de cette conférence et, dans le cas de l'affirmative, quelle a été sa réponse à cette demande?

RÉUNIONS DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	(Sous réserve de modifications, d'un jour à l'autre)	
	Le lundi 14 décembre	
371 É.O.	Régime de pensions du Canada (*spécial mixte*).....	3 h. 30 p.m. 8 h. p.m.
	Le mardi 15 décembre	
371 É.O.	Chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques (*Bill S–33*).....	9 h. 30 a.m.
208 É.O.	Régime de pensions du Canada (*spécial mixte*).....	10 h. a.m.
307 É.O.	Agriculture et colonisation (*à huis clos*).....	10 h. a.m.
308 É.O.	Crédit de consommation (*mixte*) (*Caisse Populaire*)..	10 h. a.m.
16	Bibliothèque du Parlement (*mixte*).....	10 h. a.m.
371 É.O.	Défense (*Corporation commerciale canadienne*).....	11 h. a.m.
208 É.O.	Mines, forêts et cours d'eau.....	3 h. 30 p.m.
308 É.O.	Régime de pensions du Canada (*spécial mixte*).....	3 h. 30 p.m. 8 h. p.m.
	Le mercredi 16 décembre	
371 É.O.	Régime de pensions du Canada (*spécial mixte*).....	3 h. 30 p.m.
	Le jeudi 17 décembre	
308 É.O.	Régime de pensions du Canada (*spécial mixte*).....	10 h. a.m. 3 h. 30 p.m. 8 h. p.m.

Salle	Comité	Heure
	(Sous réserve de modifications, d'un jour à l'autre)	
	Le vendredi 18 décembre	
371 É.O.	Régime de pensions du Canada (*spécial mixte*).....	9 h. 30 a.m. 3 h. 30 p.m.

ROGER DUHAMEL, m.s.r.c., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1964

N° 210

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU LUNDI 14 DÉCEMBRE 1964

Deux heures et demie de l'après-midi

PRIÈRE

M. l'Orateur présente le quinzième rapport du Comité spécial de la procédure et de l'organisation, qui a examiné la structure des comités de la Chambre des communes. En voici la teneur:

Introduction

1. Votre Comité estime qu'on ne retire pas toute l'utilité qu'on peut attendre des comités de la Chambre des communes, particulièrement des Comités permanents qui sont prisonniers d'une structure lourde et, à certains égards, archaïque. Aussi, votre Comité est-il convaincu qu'une réorganisation fondamentale s'impose si on veut leur donner une vigueur nouvelle et en accroître l'efficacité et le prestige.

2. Votre Comité, par l'intermédiaire de son sous-comité chargé d'étudier la question des Comités, a examiné un certain nombre de réformes ayant trait à la structure des Comités de la Chambre des communes qu'ont préconisées ces dernières années, des membres du Parlement, des spécialistes des sciences politiques et autres, et a préparé un projet qui retient, de ces réformes, celles qui lui ont apparu présenter le plus d'intérêt pratique.

3. Après avoir apporté à tous les aspects de ce projet la plus scrupuleuse attention, votre Comité est en mesure de proposer à la Chambre des recommandations qui poseraient les fondements de la réorganisation de la formule des comités, comme l'envisage ce projet.

4. Les recommandations vont sembler radicales—votre Comité s'en rend compte—c'est pourquoi il signale qu'elles ne contredisent en rien les principes de la suprématie du Parlement et de la responsabilité ministérielle et que leur mise en œuvre s'intégrerait sans aucune difficulté dans le cadre du régime parlementaire du Canada.

5. Votre Comité est absolument persuadé que l'adoption de ces recommandations va rendre le Parlement plus effiecace et accélérer l'expédition des affaires, particulièrement des questions financières. Il en résultera pour les membres du Parlement un climat plus propice à l'exercice de leurs fonctions, tant à Ottawa que dans leur circonscription respective.

6. Votre Comité reconnaît également que la mise en œuvre des recommandations va entraîner d'importants changements dans les méthodes actuelles ainsi qu'une réorganisation profonde du rôle et de l'effectif de la Direction des comités et des bills d'intérêt privé, qu'il faudrait étudier séparément.

Structure des comités

7. Votre Comité ne propose aucun changement des catégories des comités institués par la Chambre des communes, soit seule soit conjointement avec le Sénat, à savoir les Comités pléniers, les Comités permanents, les Comités spéciaux et les Comités mixtes; avec cette réserve que le Comité de session des chemins de fer, des lignes aériennes et de la navigation devrait être incorporé dans la structure revisée des comités permanents et que l'expression comité de session ne devrait plus être employée.

8. Votre Comité recommande qu'on recourt le moins possible à la création de Comités spéciaux qui ne devraient entreprendre, à titre d'organismes ad hoc, que des enquêtes nettement délimitées, selon que les circonstances l'exigent.

9. Votre Comité convient qu'on ne peut prendre de mesures convenables à l'égard des Comités mixtes sans consultation préalable de l'autre Chambre. Aussi votre Comité invite-t-il la Chambre à proposer au Sénat l'institution de deux comités permanents mixtes: un comité mixte des services communs et un autre de la révision et la codification des Statuts.

10. Votre Comité recommande l'institution de quinze comités permanents au total ayant les attributions prévues aux paragraphes 11 et 12 ci-dessous, et que l'article 65 du Règlement soit modifié en accord avec ces recommandations. On envisage deux catégories de Comités permanents, que la nature des fonctions distinguerait l'une de l'autre, bien qu'aucune expression terminologique n'ait été proposée pour les différencier. Aux fins du présent rapport, néanmoins, ceux de la première catégorie pourraient s'appeler les Comités permanents chargés d'étudier la législation et les prévisions budgétaires, au nombre proposé de neuf; ceux de la deuxième catégorie, au nombre proposé de six, pourraient s'appeler les autres Comités permanents. Nous recommandons que les Comités permanents chargés d'étudier la législation et les prévisions budgétaires aient des attributions correspondant à la sphère de compétence d'un ou de plusieurs ministères du gouvernement, et que leur principale fonction soit l'examen détaillé du budget des dépenses, déchargeant ainsi le Comité des subsides d'une tâche qui ordinairement lui incombe. Ils joueraient ainsi un rôle de premier plan en ce qui a trait à la ratification des crédits et pourraient également examiner certains bills que la Chambre pourrait leur transmettre. Les autres Comités permanents auraient un mandat aux termes moins vastes et s'occuperaient d'enquêtes qui ne relèvent pas de la compétence d'un Comité plénier de la Chambre.

11. Votre Comité recommande l'institution des neuf Comités permanents suivants, appelés aux fins du présent rapport les Comités permanents chargés d'étudier la législation et les prévisions budgétaires, et ayant les attributions énoncées au paragraphe 10 ci-dessus.

a) *Comité permanent de l'agriculture, des forêts et de l'aménagement rural*

b) *Comité permanent de la citoyenneté, de l'immigration et des questions juridiques*

(ses attributions comprendraient les affaires indiennes, des droits civils, le droit civil et le droit criminel, la Gendarmerie royale du Canada, les pénitenciers, etc.);

c) *Comité permanent des affaires culturelles*

(aux termes de son mandat, ce comité s'occuperait de toutes les questions touchant l'éducation et les arts dans la mesure où le gouvernement fédéral est intéressé);

d) *Comité permanent des affaires extérieures et de la défense;*

e) *Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques*

(entreraient dans ses atributions les opérations de banque, la monnaie, les impôts, les accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, le commerce, la planification économique, la statistique, etc.);

f) *Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires des anciens combattants;*

g) *Comité permanent du travail, de l'industrie et du développement urbain*

(ses attributions comprendraient les relations industrielles, les travaux publics, l'habitation, etc.);

h) *Comité permanent des ressources nationales*

(ses attributions comprendraient les affaires du Nord canadien, les mines, les levés techniques, les eaux, les pêcheries, les parcs nationaux, l'énergie électrique, l'énergie nucléaire, etc.);

i) *Comité permanent des transports et des communications*

(ses attributions comprendraient les chemins de fer, les routes, les voies d'eau, les ports, l'aviation civile, les Postes, les communications par téléphone et par télégraphe, etc.);

12. Votre Comité recommande l'institution des six Comités permanents suivants, appelés, aux fins du présent rapport, les autres Comités permanents, et dont les fonctions sont ci-après décrites:

a) *Comités permanent des privilèges et des élections.*

On n'envisage pas d'en modifier les attributions, mais la compétence particulière de ce comité devrait lui conférer un prestige spécial et ses membres devraient être choisis en conséquence.

b) *Comité permanent de la procédure et de l'organisation.*

Nous proposons que ce comité soit institué de façon permanente et doté de larges attributions intérieures concernant toutes les questions relatives à la Chambre des communes qui ne sont pas du ressort du Comité permanent des privilèges et des élections.

c) *Comité permanent des comptes publics.*

Aucune modification dans ses attributions n'est envisagée.

d) *Comité permanent des corporations de la Couronne.*

Ce comité aurait pour fonction d'examiner l'activité des sociétés de la Couronne ou de celles d'entre elles qui normalement font l'objet d'un examen des comités permanents chargés d'étudier la législation et les prévisions budgétaires, sous l'angle plus particulier de leur situation financière, de leur politique courante et de leurs opérations en général. Ce comité ne s'immiscerait pas dans les détails de leur gestion.

e) *Comité permanent de la délégation du pouvoir législatif.*

Ce comité surveillerait l'usage que fait l'exécutif des pouvoirs que lui confèrent les statuts, avec mission de signaler au Parlement toute propension de la part de l'exécutif à outrepasser son autorité. L'appréciation des mérites de la délégation du pouvoir législatif ou de la politique qui inspire cette délégation devrait être soustraite à ses attributions; on devrait s'attendre, par contre, à le voir attirer l'attention du Parlement sur tous règlements ou instruments qui impliquent un engagement de deniers publics, qui confèrent le privilège de ne pas être jugé par les tribunaux, qui ont un effet rétroactif injustifié, qui relèvent un usage inhabituel ou inattendu d'un pouvoir accordé par statut, ou qui excèdent d'autre façon la délégation d'autorité par le statut organique.

f) *Comité permanent des bills d'intérêt privé.*

Ce comité devrait, propose-t-on, réunir les attributions du Comité permanent des bills privés en général et celles du Comité permanent du Règlement de la Chambre. Il n'y a pas, semble-t-il, de raison valable de maintenir ces deux comités distincts, étant donné surtout que les comités permanents chargés d'étudier la législation et les prévisions budgétaires pourraient examiner la plupart des bills d'intérêt privé.

Nombre de membres des comités

13. Votre Comité recommande qu'aucun comité permanent n'ait moins de 15 membres ni plus de 30 membres. On s'attend à ce que le nombre optimum des membres de chaque comité permanent varie selon ses fonctions, et l'on propose d'adopter un nouvel article du Règlement incorporant cette recommandation plutôt que de fixer dans le Règlement le nombre des membres de chaque comité permanent comme c'est le cas présentement.

14. Votre Comité convient qu'un comité spécial ne devrait pas avoir plus de 15 membres à moins qu'il n'en soit autrement ordonné, et ne propose donc pas de modifier le paragraphe (1) de l'article 67 du Règlement.

15. Votre Comité est d'avis que le quorum d'un comité permanent de même que celui d'un comité spécial devrait être de la majorité des membres, et il recommande en conséquence qu'on incorpore dans l'article 65 du Règlement un paragraphe comparable au paragrahe (2) de l'article 67 du Règlement.

Composition des comités

16. Votre Comité est d'avis que la composition d'un comité devrait être modifiée le moins possible. Reconnaissant toutefois que les remplacements de membres sont parfois souhaitables ou inévitables, votre Comité recommande qu'un certain nombre de membres suppléants soient nommés à chaque comité au moment de sa formation.

17. Votre Comité recommande que chaque député, à l'exception de l'Orateur, de l'Orateur adjoint, du vice-président des comités pléniers, du premier ministre, des autres ministres du cabinet, du chef de l'Opposition, du whip en chef du gouvernement et du whip en chef de l'Opposition, fasse partie d'au moins un des neuf comités permanents chargés d'étudier la législation et les prévisions budgétaires.

18. Votre Comité recommande en outre que chaque député, à l'exception des mêmes que mentionne le paragraphe 17 (ci-dessus), fasse partie de l'un au moins des six autres comités permanents ou soit membre suppléant de l'un des neuf comités permanents chargés d'étudier la législation et les prévisions budgétaires.

Présidents de comités

19. Votre Comité recommande qu'aucun député ne soit nommé à la présidence de plus d'un comité à la fois.

20. Votre Comité recommande la constitution d'un groupe des présidents formée de l'Orateur adjoint qui en serait président, du vice-président des comités pléniers de la Chambre et des présidents des 15 comités permanents. On devrait prévoir, au groupe des présidents, la nomination par cooptation des présidents des comités spéciaux et des présidents adjoints des comités mixtes qui sont couramment en session lorsqu'on le jugerait nécessaire ou souhaitable. Les fonctions du groupe des présidents devraient comprendre la répartition des crédits entre les comités permanents chargés d'étudier la législation et les prévisions budgétaires, les arrangements relatifs aux réunions des comités, la révision continue de la procédure des comités et la coordination des travaux des comités.

Création de comités

21. Votre Comité est d'avis que les comités permanents devraient être à même de commencer leurs travaux le plus tôt possible au cours de la session; et qu'ils devraient en conséquence être constitués sans retard au début de chaque législature ou, en attendant que soit votée la législation recommandée dans le onzième rapport du présent comité, au début de chaque session.

22. Afin d'éliminer les retards et la nécessité de nombreux rapports courants, votre Comité recommande que tous les pouvoirs dont un comité aura vraisemblablement besoin lui soient délégués dès sa création. Sous réserve des variations nécessaires, le mandat de chaque comité devrait comporter le pouvoir d'exiger la comparution de personnes et le dépôt de documents et de registres, de présenter à l'occasion des rapports, de se déplacer d'un endroit à l'autre à l'intérieur du Canada, de former des sous-comités et de renvoyer devant eux les questions qu'il jugera à propos de leur soumettre, d'ordonner l'impression de tous documents pertinents, de siéger pendant que la Chambre siège et de siéger pendant un ajournement de la Chambre.

Réunions des comités

23. Votre Comité est d'avis que l'efficacité du Parlement se trouverait accrue si la chambre suspendait ses séances pendant certaines périodes au cours desquelles les comités pourraient se réunir pendant une semaine chaque fois. Non seulement le travail de la Chambre et de ses comités serait accéléré, mais il est probable que le public s'intéresserait davantage aux travaux des comités. Votre Comité est d'avis également que les membres du Parlement devraient pouvoir séjourner dans leur circonscription pendant une semaine à la fois au cours des périodes ci-dessus mentionnées afin d'étudier sur place les problèmes courants. Votre Comité recommande donc que la Chambre s'ajourne à intervalles réguliers pendant deux semaines de suite afin de réaliser ces deux objectifs. L'une des fonctions du groupe des présidents devrait être d'organiser les travaux des comités de sorte que la moitié environ de tous les comités couramment en exercice se réunissent pendant chacune de ces deux semaines. Nous ne proposons pas que les séances des comités n'aient lieu que pendant les périodes d'ajournement de la Chambre.

24. Votre Comité recommande que la première suspension des séances d'une session ait lieu dans les trois semaines qui suivent le dépôt du budget principal et qu'à partir de là il y ait, à intervalles réguliers, après chaque période de trois semaines de sessions de la Chambre, des ajournements d'une durée de deux semaines.

25. Votre Comité recommande que les députés soient tenus d'assister aux réunions des comités dont ils font partie, et que l'article 5 du Règlement soit modifié par l'insertion des mots «et des comités de la Chambre» après le mot «Chambre» du texte actuel.

26. Votre Comité recommande qu'en règle générale les réunions soient publiques et que tout comité conserve néanmoins le droit de siéger à huis clos.

Procédure relative aux prévisions budgétaires

27. L'objet primordial des comités permanents chargés d'étudier la législation et les prévisions budgétaires serait de soulager le lourd fardeau du travail qui actuellement incombe au Comité des subsides et de hâter l'adoption des prévisions budgétaires en les répartissant entre les comités permanents qui sont en mesure de siéger simultanément. Le Comité est d'avis que la Chambre, sans se départir du pouvoir qu'elle possède en dernier ressort, devrait employer au maximum ses comités permanents, de sorte que les débats en Comité des subsides seraient centrés sur des questions de politique générale et ne reprendraient pas la discussion en détail qui serait du ressort des comités permanents.

28. Votre Comité recommande que le budget principal des dépenses, dès qu'il est déposé, soit automatiquement renvoyé aux comités permanents compétents, tout en réservant les pouvoirs du Comité des subsides relativement au vote des crédits publics, et que soit adopté un article du Règlement comportant cette disposition.

29. Votre Comité recommande qu'il ne soit pas réservé plus de 20 jours au débat sur le budget principal en Comité des subsides. Ces jours-là, l'Opposition officielle devrait avoir le droit de choisir les ministères dont les crédits seront débattus.

30. Votre Comité reconnaît que les implications pratiques des modifications de procédure qu'entraînerait l'application des recommandations exprimées aux paragraphes 28 et 29 (ci-dessus) exigeraient un examen assez détaillé. Au cas où la Chambre accepterait en principe ces recommandations, votre Comité s'offre à faire, en utilisant les services de son sous-comité de la procédure, une étude approfondie des aspects techniques des modifications de procédure qu'entraîneraient ces mesures et à présenter ultérieurement les recommandations découlant de cette étude.

31. Votre Comité recommande que les prévisions budgétaires dont l'examen est normalement dirigé au Comité des subsides par l'Orateur de la Chambre des communes, savoir les prévisions apparaissant sous la rubrique «Service législatif» ainsi que les prévisions placées sous les rubriques «Gouverneur général et lieutenants-gouverneurs» et «Bureau du Conseil privé», soient soustraites à l'application de l'article du Règlement proposé au paragraphe 28 (ci-dessus). Votre Comité est d'avis que l'étude de ces prévisions devrait continuer à être réservée au seul Comité des subsides en raison de la situation particulière qu'occupent le Parlement, le Gouverneur général et le Conseil privé.

Conclusion

32. Votre Comité pense qu'il y aurait d'importants avantages à appliquer les recommandations du présent rapport. Les députés, en s'inspirant d'un programme qu'ils connaîtraient à l'avance, pourraient mieux répartir leurs devoirs entre le Parlement et leur circonscription. L'occasion leur serait, en outre, offerte de participer aux diverses étapes de chaque débat—c'est-à-dire en Chambre, en Comité des subsides et dans les comités permanents—et ainsi se renseigner davantage sur les différents ministères du gouvernement. Ils

pourraient savoir de plus à quelle époque il leur serait loisible de se rendre dans leur circonscription et d'y rencontrer leurs commettants.

33. Les comités participeraient plus efficacement aux travaux de la Chambre et se sentiraient plus utiles. L'expédition des affaires, et en particulier des affaires financières, serait grandement accélérée, du fait que les comités permanents chargés d'étudier la législation et les prévisions budgétaires pourraient siéger simultanément et à des moments susceptibles d'être connus d'avance. Il est également probable que les débats des comités permanents retiendraient mieux l'attention du public puisque plusieurs de leurs réunions se tiendraient à des moments où la Chambre ne siègerait pas. L'incertitude actuelle quant aux travaux de la Chambre serait ainsi largement éliminée. Le temps épargné par les comités permanents prolongerait les périodes disponibles pour les débats touchant les grandes lignes de la politique en Comité des subsides. Les adjoints des ministres et leurs hauts fonctionnaires, sachant à l'avance à quel moment leur présence serait requise, éviteraient eux aussi des pertes de temps précieux.

Annexe «A»

SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS

1. Les catégories de comités institués par la Chambre des communes seule, ou par la Chambre des communes et le Sénat, devraient être limitées aux comités pléniers de la Chambre, aux comités permanents, aux comités spéciaux et aux comités mixtes. (Par. 7)

2. Les comités spéciaux ne devraient être nommés qu'aussi rarement que possible et ne constituer strictement que des comités ad hoc. (Par. 8)

3. La Chambre devrait proposer au Sénat l'établissement de deux comités permanents mixtes, savoir un comité mixte des services communs et un comité mixte de la révision et la codification des Statuts. (Par. 9)

4. Il y aurait lieu de réorganiser la structure des comités permanents et les comités permanents suivants devraient être établis par un article du Règlement:

A. Comités permanents chargés d'étudier la législation et les prévisions budgétaires

(i) Le Comité permanent de l'agriculture, des forêts et de l'aménagement rural;
(ii) Le Comité permanent de la citoyenneté, de l'immigration et des questions juridiques;
(iii) Le Comité permanent des affaires culturelles;
(iv) Le Comité permanent des affaires extérieures et de la défense;
(v) Le Comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques;
(vi) Le Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires des anciens combattants;
(vii) Le Comité permanent du travail, de l'industrie et du développement urbain;
(viii) Le Comité permanent des ressources naturelles;
(ix) Le Comité permanent des transports et des communications;

B. Autres comités permanents

(x) Le Comité permanent des privilèges et des élections;
(xi) Le Comité permanent de la procédure et de l'organisation;

(xii) Le Comité permanent des comptes publics;
(xiii) Le Comité permanent des corporations de la Couronne;
(xiv) Le Comité permanent de la délégation du pouvoir législatif;
(xv) Le Comité permanent des bills privés. (par. 10-12)

5. Aucun comité permanent ne doit comprendre moins de 15 et plus de 30 membres. (par. 13)

6. Le quorum d'un comité permanent, comme celui d'un comité spécial, doit consister en une majorité des membres. (par. 15)

7. Il y aurait lieu de prévoir la nomination de membres suppléants des comités. (par. 16)

8. Sauf exceptions prévues, chaque membre de la Chambre devrait faire partie d'au moins un des neuf comités permanents chargés d'étudier la législation et les prévisions budgétaires. (par. 17)

9. Sauf exceptions prévues, chaque membre de la Chambre devrait faire partie d'au moins un des six autres comités permanents ou agir à titre de membre suppléant d'un des deux comités permanents chargés d'étudier la législation et les prévisions budgétaires. (par. 18)

10. Aucun membre de la Chambre ne devrait occuper la présidence de plus d'un comité à la fois. (par. 19)

11. Il y aurait lieu de former un groupe de présidents qui comprendrait l'Orateur adjoint à titre de président, le vice-président des comités pléniers de la Chambre et les présidents des 15 comités permanents. (par. 20)

12. Les comités permanents devraient être nommés le plus tôt possible après le début d'une législature ou d'une session. (par. 21)

13. Il y aurait lieu de déléguer aux comités dès leur nomination, tous les pouvoirs qu'exige vraisemblablement l'accomplissement de leur mandat. (par. 22)

14. La Chambre devrait s'ajourner à intervalles réguliers pour des périodes de deux semaines à la fois, pendant lesquelles les comités se réuniraient et les députés pourraient vaquer à leurs devoirs de représentants d'une circonscription électorale dans leur propre comté. (par. 23)

15. La première suspension des séances devrait intervenir dans les trois semaines qui suivent la présentation du budget principal et les ajournements subséquents devraient suivre à intervalles réguliers après chaque trois semaines de séances de la Chambre. (par. 24)

16. Les députés devraient être tenus d'assister aux réunions des comités auxquels ils ont été nommés. (par. 25)

17. Les réunions des comités devraient, de façon générale, être publiques, même si tout comité devrait avoir la faculté de siéger à huit clos. (par. 26)

18. Le budget principal devrait, dès son dépôt, être automatiquement renvoyé aux comités permanents compétents. (par. 28)

19. Vingt jours au plus devraient être consacrés à l'examen des prévisions budgétaires en comité des subsides. (par. 29)

20. Les prévisions budgétaires comprises sous la rubrique «Service législatif», dont l'examen est normalement dirigé en Comité des subsides par l'Orateur de la Chambre des communes, et sous les rubriques «Gouverneur général et lieutenants-gouverneurs» et «Bureau du Conseil privé» ne devraient pas être renvoyés à des comités permanents. (par. 31)

Annexe «B»

PLAN DE RÉPARTITION

Projet de répartition des ministères et organismes du gouvernement entre les comités permanents chargés d'étudier la législation et les prévisions budgétaires:

1. *Comité permanent de l'agriculture, des forêts et de l'aménagement rural*

   Agriculture;
   Commission des grains du Canada;
   Société du crédit agricole;
   Application de la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies;
   Programmes d'irrigation et d'emmagasinage de l'eau;
   Sylviculture;
   Commission de conservation des forêts des Rocheuses orientales;
   Application de la Loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles;
   Assainissement des provinces maritimes;
   etc.

2. *Comité permanent de la Citoyenneté, de l'immigration et des questions juridiques*

   Citoyenneté et Immigration;
   Affaires indiennes;
   Commission d'appel de l'immigration;
   Justice, y compris le bureau du solliciteur général;
   Application de la Loi sur la faillite;
   Services de correction;
   Tribunaux;
   Commission nationale des libérations conditionnelles;
   Commission d'enquête sur les pratiques restrictives du commerce;
   Brevets et droits d'auteur;
   Marques de commerce;
   Gendarmerie royale du Canada;
   Directeur général des élections;
   Bureau du commissaire à la représentation;
   Séquestre des biens ennemis;
   etc.

3. *Comité permanent des Affaires culturelles*

   Conseil des Arts du Canada;
   Société Radio-Canada;
   Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion;
   Musée de guerre du Canada;
   Commission du centenaire;
   Musée national de l'aviation;
   Office national du film;
   Galerie nationale;
   Musée national;
   Bibliothèque nationale;
   Archives publiques;
   Société royale du Canada;
   Imprimeur de la Reine;
   Impressions et papeterie;
   Carillonneur fédéral;
   etc.

4. *Comité permanent des Affaires extérieures et de la défense*

Affaires extérieures;
Bureau de l'aide extérieure;
Commission de la frontière internationale;
Commission mixte internationale;
Défense, en particulier les services armés et l'aide mutuelle en fonction des engagements envers l'OTAN;
Conseil de recherches pour la défense;
Production de la défense;
Canadian Arsenals Ltd.;
Defence Construction (1951) Ltd.;
Corporation commerciale canadienne;
Organisation des mesures d'urgence;
etc.

5. *Comité permanent des finances, du commerce et des affaires économiques*

Finances;
Contrôleur du Trésor;
Bureau de l'Auditeur général;
Application des lois relatives à la retraite et la pension;
Banque du Canada;
Banque d'expansion industrielle;
Conseil du Trésor;
Commission du tarif;
Monnaie royale canadienne;
Office du développement municipal et des prêts aux municipalités;
Assurance;
Revenu national; notamment les douanes et l'accise et l'impôt;
Commission d'appel de l'Impôt;
Commerce;
Commission canadienne du blé;
Office de tourisme du gouvernement canadien;
Commission des expositions du gouvernement canadien;
Participation du gouvernement canadien à l'exposition de 1967;
Application de la Loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers;
Bureau fédéral de la Statistique;
Société d'assurance des crédits à l'exportation;
Office d'expansion économique de la région atlantique;
Conseil national de la productivité;
Conseil économique du Canada;
etc.

6. *Comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires des anciens combattants*

Santé nationale et Bien-être social;
Aliments et drogues;
Conseil fédéral d'hygiène;
Conseil national du bien-être social;
Allocations familiales;
Sécurité de la vieillesse;
Services de santé des Indiens;
Affaires des anciens combattants;
Commission canadienne des pensions;
Commission des allocations aux anciens combattants;

Pensions des membres des services armés et des personnes à leur charge;
etc.

7. *Comité permanent du travail, de l'industrie et de l'aménagement urbain*

Travail;
Service national de placement;
Rentes sur l'État;
Conseil canadien des relations ouvrières;
Application de la Loi sur l'indemnité des employés de l'État;
Commission d'indemnisation des marins marchands;
Commission d'assurance-chômage;
Commission du service civil;
Industrie;
Office des normes du gouvernement canadien;
Canadian Patents and Development Ltd.;
Corporation de dispositions des biens de la Couronne;
Conseil national des recherches;
Conseil national de l'esthétique industrielle;
Polymer Corporation Ltd.;
Travaux publics;
Commission de la Capitale nationale;
Société centrale d'hypothèques et de logement;
etc.

8. *Comité permanent des Ressources naturelles*

Affaires du Nord canadien;
Conseil des territoires du Nord-Ouest;
Conseil du territoire du Yukon;
Commission d'énergie du Nord canadien;
Commission des lieux et monuments historiques du Canada;
Commission des champs de bataille nationaux;
Service canadien de la faune;
Parcs nationaux;
Ressources hydrauliques;
Pêcheries;
Office des recherches sur les pêcheries;
Office des prix des produits de la pêche;
Plan d'indemnité aux pêcheurs;
Mines;
Relevés techniques, y compris les levés terrestres et aériens, la cartographie terrestre et aéronautique, les levés et recherches maritimes, les recherches géologiques, les études et recherches minières et métallurgiques, les levés et recherches géographiques, les recherches astronomiques et géophysiques;
Énergie atomique;
Office national de l'énergie;
Office fédéral du charbon;
Hydrographe fédéral;
Astronome fédéral;
etc.

9. *Comité permanent des transports et des communications*

Transports, et en particulier les services de la marine, des canaux et de l'air, l'aviation civile, et les télécommunications;
Commission des transports aériens;

Commission des transports du Canada;
Commission maritime canadienne;
Chemins de fer nationaux du Canada;
Société canadienne des télécommunications transmarines;
Conseil des ports nationaux;
Administration de la voie maritime du Saint-Laurent;
Air Canada;
Postes;
etc.

M. McIlraith, appuyé par M. McNaught, propose,—Que le débat sur la motion tendant à l'adoption du sixième rapport du comité spécial du drapeau canadien, présenté à la Chambre le jeudi le 29 octobre 1964, et sur tous amendements y afférents, ne soit plus ajourné.

Ladite motion, mise aux voix, est agréée par le vote suivant:

POUR

Messieurs

Addison,
Armstrong,
Asselin (Notre-Dame-de-Grâce),
Asselin (Richmond-Wolfe),
Badanai,
Balcer,
Barnett,
Basford,
Batten,
Beaulé,
Béchard,
Beer,
Bélanger,
Benidickson,
Benson,
Berger,
Blouin,
Boulanger,
Boutin,
Brewin,
Brown,
Byrne,
Cadieux,
Cameron (High Park),
Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles),
Cantin,
Caouette,
Cardin,
Caron,
Carter,
Cashin,
Chapdelaine,
Choquette,
Chrétien,
Côté (Chicoutimi),
Côté (Longueuil),
Crossman,
Cyr,
Davis,
Deachman,
Deschatelets,
Dionne,
Drouin,
Drury,
Dubé,
Dupuis,
Émard,
Éthier,
Eudes,
Favreau,
Fisher,
Forest,
Francis,
Frenette,
Gauthier,
Gelber,
Gendron,
Girouard,
Godin,
Gordon,
Granger,
Gray,
Greene,
Grégoire,
Guay,
Habel,
Hahn,
Haidasz,
Harley,
Hays,
Honey,
Jewett (Mlle),
Kelly,
Klein,
Konantz (Mme),
Lachance,
Laing,
LaMarsh (Mlle),
Lamontagne,
Lamoureux,
Langlois,
Laniel,
Latulippe,
Laverdière,
Leblanc,
Leduc,
Legault,
Lessard (Lac-Saint-Jean),
Lessard (Saint-Henri),
Lloyd,
Loiselle,
Macaluso,
Macdonald,
MacEachen,
Mackasey,
MacNaught,
McIlraith,
McMillan,
McNulty,
McWilliam,
Marcoux,
Martineau,
Matheson,
Matte,
Mitchell,
Moreau,
Morison,
Mullally,
Munro,
Nicholson,
Nixon,
O'Keefe,
Olson,
Otto,
Paul,
Pearson,
Pennell,
Pepin,
Perron,
Pickersgill,
Pilon,
Plourde,
Prittie,
Prud'homme,
Regan,
Richard,
Rideout (Mme),
Rinfret,
Robichaud,
Rochon,
Rock,
Rondeau,
Rouleau,
Roxburgh,
Ryan,
Saltsman,
Sauvé,
Sharp,
Stewart,
Tardif,
Teillet,
Temple,
Thompson,
Tremblay,
Tucker,
Turner,
Wahn,
Walker,
Watson (Châteauguay-Huntingdon-Laprairie),
Webster,
Whelan,
Winch—152.

CONTRE

Messieurs

Aiken,
Aikenbrack,
Bell,
Bigg,
Cadieu,
Cantelon,
Cardiff,
Chatterton,
Churchill,
Clancy,
Coates,
Cowan,
Crouse,
Danforth,
Diefenbaker,
Dinsdale,
Doucett,
Douglas,
Enns,
Fairweather,
Fane,
Flemming,
Forbes,
Grafftey,
Gundlock,
Hales,
Hamilton,
Herridge,
Horner (The Battlefords),
Howard,
Howe (Hamilton-Sud),
Howe (Wellington-Huron),
Jones (Mme),
Jorgenson,
Kennedy,
Kindt,
Knowles,
Korchinski,
Lambert,
Leboe,
Loney,
MacEwan,
MacInnis,
MacLean (Queens),
Macquarrie,
MacRae,
McBain,
McIntosh,
Madill,
Mandziuk,
Martin (Timmins),
Mather,
Millar,
Monteith,
Moore,
More,
Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria),
Muir (Lisgar),
Nasserden,
Nielsen,
Nowlan,
Nugent,
Ormiston,
Ouellet,
Pascoe,
Patterson,
Peters,
Pugh,
Rapp,
Rhéaume,
Ricard,
Rynard,
Scott,
Simpson,
Southam,
Starr,
Stefanson,
Stenson,
Thomas,
Wadds (Mme),
Watson (Assiniboïa),
Webb,
Willoughby,
Winkler,
Woolliams—85.

La Chambre reprend le débat sur la proposition de motion de M. Batten, appuyé par M. Scott: Que le sixième rapport du comité spécial du drapeau canadien, présenté à cette Chambre le jeudi 29 octobre 1964, soit maintenant agréé.

Et sur la proposition de motion d'amendement de M. Thomas, appuyé par M. Mandziuk: Que le sixième rapport du comité spécial ne soit pas maintenant adopté, mais qu'il soit renvoyé au comité avec instruction de retrancher, du paragraphe 7, tous les mots qui suivent «Canada» et de les remplacer par ce qui suit: «soit le *Red Ensign* canadien», et

Qu'à ces fins le comité soit reconstitué.

Après plus ample discussion, ladite proposition d'amendement, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:

POUR

Messieurs

Aiken,
Alkenbrack,
Bell,
Bigg,
Cadieu,
Cantelon,
Cardiff,
Chatterton,
Churchill,
Clancy,
Coates,
Cowan,
Crouse,
Danforth,
Diefenbaker,
Dinsdale,
Doucett,
Enns,
Fairweather,
Fane,
Flemming,
Forbes,
Gundlock,
Hales,
Hamilton,
Herridge,
Horner (The Battlefords),
Howe (Wellington-Huron),
Irvine,
Jones (Mme),
Jorgenson,
Kennedy,
Kindt,
Korchinski,
Lambert,
Leboe,
Loney,
MacEwan,
MacInnis,
MacLean (Queens),
Macquarrie,
MacRae,
McBain,
McIntosh,
Madill,
Mandziuk,
Millar,
Monteith,
Moore,
More,
Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria),

Muir (Lisgar),
Nasserden,
Nesbitt,
Nielsen,
Nowlan,
Nugent,
Olson,
Ormiston,
Pascoe,
Patterson,
Pugh,
Rapp,
Rhéaume,
Rynard,
Simpson,
Smith,
Southam,
Starr,
Stefanson,
Stenson,
Thomas,
Wadds (Mme),
Watson (Assiniboïa),
Webb,
Weichel,
Willoughby,
Winch,
Winkler,
Woolliams—80.

CONTRE

Messieurs

Addison,
Armstrong,
Asselin (Notre-Dame-de-Grâce),
Asselin (Richmond-Wolfe),
Badanai,
Balcer,
Barnett,
Basford,
Batten,
Beaulé,
Béchard,
Beer,
Bélanger,
Benidickson,
Benson,
Berger,
Blouin,
Boulanger,
Boutin,
Brewin,
Brown,
Byrne,
Cadieux,
Cameron (High Park),
Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles),
Cantin,
Caouette,
Cardin,
Caron,
Carter,
Cashin,
Chapdelaine,
Choquette,
Chrétien,
Côté (Chicoutimi),
Côté (Longueuil),
Crossman,
Cyr,
Davis,
Deachman,
Deschatelets,
Dionne,
Douglas,
Drouin,
Drury,
Dubé,
Dupuis,
Émard,
Éthier,
Eudes,
Favreau,
Fisher,
Forest,
Francis,
Frenette,
Gauthier,
Gelber,
Gendron,
Girouard,
Godin,
Gordon,
Grafftey,
Granger,
Gray,
Greene,
Grégoire,
Guay,
Habel,
Hahn,
Haidasz,
Harley,
Hays,
Honey,
Howard,
Howe (Hamilton-Sud),
Jewett (Mlle),
Kelly,
Klein,
Knowles,
Konantz (Mme),
Lachance,
Laing,
LaMarsh (Mlle),
Lamontagne,
Lamoureux,
Langlois,
Laniel,
Latulippe,
Laverdière,
Leblanc,
Leduc,
Legault,
Lessard (Lac-Saint-Jean),
Lessard (Saint-Henri),
Lloyd,
Loiselle,
Macaluso,
Macdonald,
MacEachen,
Mackasey,
MacNaught,
McIlraith,
McMillan,
McNulty,
McWilliam,
Marcoux,
Martin (Timmins),
Martineau,
Mather,
Matheson,
Matte,
Mitchell,
Moreau,
Morison,
Mullally,
Munro,
Nicholson,
Nixon,
O'Keefe,
Otto,
Ouellet,
Paul,
Pearson,
Pennell,
Pepin,
Perron,
Peters,
Pickersgill,
Pigeon,
Pilon,
Plourde,
Prittie,
Prud'homme,
Regan,
Ricard,
Richard,
Rideout (Mme),
Rinfret,
Robichaud,
Rochon,
Rock,
Rondeau,
Rouleau,
Roxburgh,
Ryan,
Saltsman,
Sauvé,
Scott,
Sharp,
Stewart,
Tardif,
Teillet,
Temple,
Thompson,
Tremblay,
Tucker,
Turner,
Wahn,
Walker,
Watson (Châteauguay-Huntingdon-Laprairie),
Webster,
Whelan—162.

Minuit

Le débat se poursuit sur la motion principale: Que le sixième rapport du comité spécial du drapeau canadien, présenté à cette Chambre le jeudi 29 octobre 1964, soit maintenant agréé.

La présidence ayant donné la parole au très honorable premier ministre (M. Pearson);

M. Woolliams, appuyé par M. Rhéaume, propose,—Que le très honorable chef de l'opposition (M. Diefenbaker) soit maintenant entendu.

Ladite motion, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:

POUR

Messieurs

Alkenbrack,
Bell,
Bigg,
Cadieu,
Cantelon,
Cardiff,
Chatterton,
Churchill,
Clancy,
Coates,
Crouse,
Danforth,
Dinsdale,
Doucett,
Fairweather,
Fane,
Flemming,
Forbes,
Grafftey,
Gundlock,
Hales,
Hamilton,
Horner (The Battlefords),
Howe (Wellington-Huron),
Irvine,
Jones (Mme),
Jorgenson,
Kennedy,
Kindt,
Korchinski,
Loney,
MacEwan,
MacInnis,
MacLean (Queens),
MacRae,
McBain,
McIntosh,
Madill,
Mandziuk,
Millar,
Monteith,
Moore,
More,
Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria),
Muir (Lisgar),
Nasserden,
Nesbitt,
Nielsen,
Nowlan,
Nugent,
Ormiston,
Ouellet,
Pascoe,
Pigeon,
Pugh,
Rapp,
Rhéaume,
Ricard,
Rynard,
Simpson,
Southam,
Starr,
Stefanson,
Stenson,
Thomas,
Wadds (Mme),
Watson (Assiniboïa),
Webb,
Weichel,
Willoughby,
Winkler,
Woolliams—72.

CONTRE

Messieurs

Addison,
Armstrong,
Asselin (Notre-Dame-de-Grâce),
Asselin (Richmond-Wolfe),
Badanai,
Barnett,
Basford,
Batten,
Beaulé,
Béchard,
Beer,
Bélanger,
Benidickson,
Benson,
Berger,
Blouin,
Boulanger,
Boutin,
Brewin,
Brown,
Byrne,
Cadieux,
Cameron (High Park),
Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles),
Cantin,
Caouette,
Cardin,
Caron,
Carter,
Cashin,
Chapdelaine,
Choquette,
Chrétien,
Côté (Chicoutimi),
Côté (Longueuil),
Cowan,
Crossman,
Cyr,
Davis,
Deachman,
Deschatelets,
Dionne,
Douglas,
Drouin,
Drury,
Dubé,
Dupuis,
Émard,
Éthier,
Eudes,
Favreau,
Fisher,
Forest,
Francis,
Frenette,
Gauthier,
Gelber,
Gendron,
Godin,
Gordon,
Granger,
Gray,
Greene,
Grégoire,
Guay,
Habel,
Hahn,
Haidasz,
Harley,
Hays,
Honey,
Howe (Hamilton-Sud),
Jewett (Mlle),
Kelly,
Klein,
Knowles,
Konantz (Mme),
Lachance,
Laing,
LaMarsh (Mlle),
Lamontagne,
Lamoureux,
Langlois,
Laniel,
Latulippe,
Laverdière,
Leblanc,
Leboe,
Leduc,
Legault,
Lessard (Lac-Saint-Jean),
Lessard (Saint-Henri),
Lloyd,
Loiselle,
Macaluso,
Macdonald,
MacEachen,
Mackasey,

MacNaught,	Nixon,	Richard,	Teillet,
McIlraith,	O'Keefe,	Rideout (Mme),	Temple,
McMillan,	Olson,	Rinfret,	Thompson,
McNulty,	Otto,	Robichaud,	Tremblay,
McWilliam,	Patterson,	Rochon,	Tucker,
Marcoux,	Pennell,	Rock,	Turner,
Mather,	Pepin,	Rondeau,	Wahn,
Matheson,	Perron,	Rouleau,	Walker,
Matte,	Peters,	Roxburgh,	Watson
Mitchell,	Pickersgill,	Ryan,	(Châteauguay-
Moreau,	Pilon,	Saltsman,	Huntingdon-
Morison,	Plourde,	Sauvé,	Laprairie),
Mullally,	Prittie,	Sharp,	Webster,
Munro,	Prud'homme,	Stewart,	Whelan,
Nicholson,	Regan,	Tardif,	Winch—155.

La présidence donne la parole au très honorable premier ministre (M. Pearson).

L'honorable représentant de Winnipeg-Sud-Centre (M. Churchill) fait appel au Règlement, soutenant qu'aux termes de l'article 33 du Règlement il est interdit à tout député de se lever pour prendre la parole après une heure du matin.

DÉCISION DE M. L'ORATEUR

M. l'ORATEUR: Comme la présidence voit la situation, l'honorable député de Villeneuve (M. Caouette), d'après la note que le greffier vient de me passer, a commencé son exposé à minuit et 31 minutes et son temps de parole a expiré à minuit et 51 minutes, ce qui donne une heure moins neuf minutes. Immédiatement après le premier ministre (M. Pearson), le chef de l'opposition (M. Diefenbaker) et l'honorable député de Port-Arthur (M. Fisher) ont demandé la parole à minuit et 51 minutes, c'est-à-dire une heure moins neuf, ou huit minutes.

L'honorable député de Bow-River (M. Woolliams) s'est opposé à cela et a proposé une motion selon laquelle le très honorable chef de l'opposition devrait maintenant prendre la parole. Nous nous sommes prononcés sur cette motion. Par conséquent, j'ai ici un ordre de la Chambre disant à la présidence, selon moi, que le très honorable chef de l'opposition ne doit pas prendre la parole maintenant, mais le premier ministre. Je me dois de tenir compte des effets et dispositions de l'alinéa 2 du commentaire 167 de Beauchesne, lequel est ainsi conçu: «Le député qui commence son discours à minuit cinquante-cinq minutes peut parler pendant vingt minutes, mais nul député ne peut «se lever pour prendre la parole» après une heure.»

Selon moi, d'après ce commentaire et de la façon dont j'entends le Règlement, le premier ministre, qui s'était levé huit ou neuf minutes avant une heure et à qui la présidence avait accordé la parole, a le droit de parler maintenant, mais pendant vingt minutes seulement.

Après plus ample débat, la motion principale: Que le sixième rapport du comité spécial du drapeau canadien, présenté à cette Chambre le jeudi 29 octobre 1964, soit maintenant agréé, est mise aux voix et agréée par le vote suivant:

POUR

Messieurs

Addison,
Armstrong,
Asselin (Notre-Dame-de-Grâce),
Asselin (Richmond-Wolfe),
Badanai,
Balcer,
Barnett,
Basford,
Batten,
Beaulé,
Béchard,
Beer,
Bélanger,
Benidickson,
Benson,
Berger,
Blouin,
Boulanger,
Boutin,
Brewin,
Brown,
Byrne,
Cadieux,
Cameron (High Park),
Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles),
Cantin,
Caouette,
Cardin,
Caron,
Carter,
Cashin,
Chapdelaine,
Choquette,
Chrétien,
Côté (Chicoutimi),
Côté (Longueuil),
Crossman,
Cyr,
Davis,
Deachman,
Deschatelets,
Dionne,
Douglas,
Drouin,
Drury,
Dubé,
Dupuis,
Émard,
Éthier,
Eudes,
Favreau,
Fisher,
Forest,
Francis,
Frenette,
Gauthier,
Gelber,
Gendron,
Girouard,
Godin,
Gordon,
Grafftey,
Granger,
Gray,
Greene,
Grégoire,
Guay,
Habel,
Hahn,
Haidasz,
Harley,
Hays,
Honey,
Howard,
Howe (Hamilton-Sud),
Jewett (Mlle),
Kelly,
Klein,
Knowles,
Konantz (Mme),
Lachance,
Laing,
LaMarsh (Mlle),
Lamontagne,
Lamoureux,
Langlois,
Laniel,
Latulippe,
Laverdière,
Leblanc,
Leduc,
Legault,
Lessard (Lac-Saint-Jean),
Lessard (Saint-Henri),
Lloyd,
Loiselle,
Macaluso,
Macdonald,
MacEachen,
Mackasey,
MacNaught,
McIlraith,
McMillan,
McNulty,
McWilliam,
Marcoux,
Martin (Timmins),
Martineau,
Mather,
Matheson,
Matte,
Mitchell,
Moreau,
Morison,
Mullally,
Munro,
Nicholson,
Nixon,
O'Keefe,
Otto,
Ouellet,
Paul,
Pearson,
Pennell,
Pepin,
Perron,
Peters,
Pickersgill,
Pigeon,
Pilon,
Plourde,
Prittie,
Prud'homme,
Regan,
Ricard,
Richard,
Rideout (Mme),
Rinfret,
Robichaud,
Rochon,
Rock,
Rondeau,
Rouleau,
Roxburgh,
Ryan,
Saltsman,
Sauvé,
Scott,
Sharp,
Stewart,
Tardif,
Teillet,
Temple,
Thompson,
Tremblay,
Tucker,
Turner,
Wahn,
Walker,
Watson (Châteauguay-Huntingdon-Laprairie),
Webster,
Whelan,
Winch—163.

CONTRE

Messieurs

Alkenbrack,
Bell,
Bigg,
Cadieu,
Cantelon,
Cardiff,
Chatterton,
Churchill,
Clancy,
Coates,
Cowan,
Crouse,
Danforth,
Diefenbaker,
Dinsdale,
Doucett,
Enns,
Fairweather,
Fane,
Flemming,
Forbes,
Gundlock,
Hales,
Hamilton,
Herridge,
Horner (The Battlefords),
Howe (Wellington-Huron),
Irvine,
Jones (Mme),
Jorgenson,
Kennedy,
Kindt,
Korchinski,
Lambert,
Leboe,
Loney,
MacEwan,

MacInnis,
MacLean (Queens),
Macquarrie,
MacRae,
McBain,
McIntosh,
Madill,
Mandziuk,
Millar,
Monteith,
Moore,
More,
Muir
(Cap-Breton-Nord et Victoria),
Muir (Lisgar),
Nasserden,
Nesbitt,
Nielsen,
Nowlan,
Nugent,
Olson,
Ormiston,
Pascoe,
Patterson,
Pugh,
Rapp,
Rhéaume,
Rynard,
Simpson,
Smith,
Southam,
Starr,
Stefanson,
Stenson,
Thomas,
Wadds (Mme),
Watson (Assiniboïa),
Webb,
Weichel,
Willoughby,
Winkler,
Woolliams—78.

Voici le texte dudit rapport:

1. Conformément à l'ordre de renvoi du 10 septembre 1964, le Comité devait étudier la question du drapeau et présenter un rapport à ce sujet.

2. Le 15 septembre 1964, la Chambre des communes a désigné les quinze membres du Comité: Mme Konantz, MM. Batten, Cadieux (Terrebonne), Deachman, Dubé, Flemming (Victoria-Carleton), Langlois, Lessard (Lac-Saint-Jean), Macaluso, Matheson, Monteith, Pugh, Rapp, Ricard, Scott.

3. Le Comité a formé un sous-comité du programme et de la procédure, composé des membres suivants: MM. Batten, Deachman, Monteith, Ricard et Scott.

4. Le Comité a tenu quarante-cinq séances à *huis clos* et a entendu douze témoins dans les domaines suivants: histoire, art héraldique, protocole, art et dessin. Les membres du Comité désirent exprimer leur gratitude à ces témoins qui se sont efforcés de fournir des renseignements détaillés et aussi aux quelques 2,000 Canadiens qui ont soumis des modèles et des propositions de drapeau.

5. Le Comité a étudié les motions suivantes:

a) Pour un plébiscite national—motion rejetée par *neuf voix contre cinq* (9—5);

b) L'adoption d'un seul drapeau national—motion adoptée par *quatorze voix contre aucune* (14—0);

c) Que le pavillon marchand canadien, dit «Red Ensign» soit le drapeau national du Canada—motion rejetée par *dix voix contre quatre* (10—4).

6. Les modèles présentés au Comité et ceux qui avaient été soumis auparavant furent classés en trois catégories, notamment:

Catégorie A—les modèles à trois feuilles d'érable;

Catégorie B—les modèles à une feuille d'érable;

Catégorie C—les modèles reproduisant le pavillon britannique et/ou le fleur de lis.

A la suite d'une élimination, selon une façon de procéder acceptée de tous, il ne restait plus qu'un modèle de chaque catégorie. Chacun des derniers modèles a fait l'objet d'un scrutin et les résultats sont les suivants:

A—Le modèle à trois feuilles d'érable a été retenu par *huit voix contre six* (8—6).

B—Le modèle à une feuille d'érable a été retenu par *treize voix contre une* (13—1).

C—Le modèle reproduisant le pavillon britannique et/ou le fleur de lis a été rejeté par *neuf voix contre cinq* (9—5).

Le Comité a ensuite déterminé son choix entre le modèle à trois feuilles d'érable et celui à une seule feuille d'érable en procédant à un nouveau scrutin. Le modèle à une seule feuille d'érable a été retenu par *quatorze voix contre zéro* (14—0).

Comme il avait été convenu, on a ensuite procédé au scrutin pour décider si le dernier modèle choisi était acceptable comme drapeau national du Canada. Le résultat du scrutin a été favorable par *dix voix contre quatre* (10—4).

7. En conséquence, le Comité recommande que le modèle de drapeau à désigner comme drapeau national du Canada soit un drapeau rouge dont les proportions sont de deux de longueur sur un de largeur, à carré blanc au centre, et portant, largeur accollée à la hampe, une seule feuille d'érable rouge en son centre ou, en termes d'héraldique, *gueules sur pal argent canadien une feuille d'érable de la première couleur.*

8. Le Comité a reçu et discuté une proposition voulant qu'il soumette à la Chambre des communes deux rapports comme il suit:

> Le présent rapport, n° 6, ayant trait au drapeau national et le rapport final n° 7 concernant un drapeau qui symbolise le Canada en tant que membre du Commonwealth des nations et son allégeance à la Couronne.
> La motion a été adoptée par *neuf voix contre cinq* (9—5).

Il a été proposé, et la motion a été appuyée, que le sixième rapport du Comité spécial du drapeau canadien soit adopté. La motion a été adoptée par *dix voix contre quatre* (10—4).

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au greffier de la Chambre, sont déposés sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par Mlle LaMarsh, membre du conseil privé de la reine,—Rapport (en français et en anglais) des dépenses et de l'administration relatives à la Loi sur les allocations familiales pour l'année terminée le 31 mars 1964, conformément à l'article 14 de ladite loi, chapitre 109, S.R.C. 1962.

Par Mlle LaMarsh,—Rapport (en français et en anglais) des dépenses et de l'administration relatives à la Loi sur la sécurité de la vieillesse pour l'année terminée le 31 mars 1964, conformément à l'article 12 de ladite loi, chapitre 200, S.R.C., 1952.

Par M. Lamontagne, membre du conseil privé de la reine,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 2 septembre 1964, demandant copie de toute correspondance, de tous télégrammes ou autres documents échangés entre qui que ce soit à Atlin (C.-B.), et le bureau du surintendant des Affaires indiennes à Whitehorse (Territoire du Yukon), depuis le 1er janvier 1962, relativement à toute question touchant les Affaires indiennes.—(*Avis de motion portant production de documents n° 158*)

A deux heures et quinze minutes du matin (mardi), M. l'Orateur prononce d'office l'ajournement de la Chambre jusqu'à deux heures et demie de l'après-midi aujourd'hui même, suivant l'article 2(1) du Règlement.

L'Orateur

ALAN A. MACNAUGHTON

FEUILLETON DES AVIS

Questions—Mercredi prochain

N° 2592—*M. Loney*—14 décembre

1. Quels sont les noms et adresses des entrepreneurs qui ont présenté des soumissions relativement à la construction du bureau de poste S.P. 20, de Dresden (Ontario)?

2. Quel chiffre a proposé chaque soumissionnaire?

3. La soumission la plus basse a-t-elle été acceptée et sinon, pour quelle raison?

N° 2593—*M. Loney*—14 décembre

1. Quels sont les noms et adresses de ceux qui ont soumis des offres pour le nouveau comptoir et pour l'éclairage du bureau de poste, dans l'immeuble central de l'Édifice du Parlement, Ottawa, Ontario?

2. Quel était le prix coté par chacun des soumissionnaires?

3. A-t-on accepté l'offre la plus basse et, dans le cas de la négative, pour quelle raison?

N° 2594—*M. Gelber*—14 décembre

1. Combien de tableaux de la collection canadienne de la Galerie nationale ne sont pas présentement en exposition?

2. Combien de tableaux de la collection canadienne de la Galerie nationale sont présentement prêtés à des missions canadiennes dans d'autres pays?

N° 2595—*M. Winkler*—14 décembre

1. Le ministère des Travaux publics a-t-il acheté des meubles en 1964 pour meubler certains appartements à Fort Churchill (Manitoba)?

2. Quelle est à peu près la somme que l'on a dépensée pour de tels meubles?

3. Ces meubles ont-ils été mis en adjudication?

4. De quelle société (ou sociétés) ou de qui a-t-on acheté ces meubles?

N° 2596—*M. Crouse*—14 décembre

1. Le ministère des Transports exerce-t-il un contrôle administratif sur les garde-côtes *Rally, Rapid* et *Relay?*

2. Dans le cas de l'affirmative, quelle était la position de ces navires en mer ou à quel port avaient-ils jeté l'ancre, le 1er décembre 1964?

3. L'un de ces navires a-t-il reçu de l'autorité gouvernementale compétente l'ordre de se porter au secours du homardier *Jenny and Judy* à proximité de l'Île du Sable, Nouvelle-Écosse?

4. Quelles ont été les tentatives du service canadien des garde-côtes, le 1er décembre 1964, pour secourir *Stillman, Quinlan* et *James Smith* quand le *Jenny and Judy* a eu une panne de moteur et est devenu incapable de rentrer au port?

5. Le gouvernement a-t-il songé à construire des navires appropriés pour le service canadien des garde-côtes, qui soient capables d'effectuer des opérations de sauvetage par gros temps?

6. Le gouvernement a-t-il l'intention de modifier les règlements régissant le service de garde-côtes de façon à permettre aux capitaines des garde-côtes de remorquer un navire en détresse jusqu'au port le plus rapproché?

7. Combien de lettres déplorant l'inefficacité actuelle des garde-côtes canadiens le ministère des Transports a-t-il reçues en 1964?

N° 2597—*M. MacRae*—14 décembre

1. Quel est le solde actuel (30 novembre 1964), de la Caisse de retraite de la fonction publique?

2. Quelle a été l'augmentation annuelle de cette Caisse pour chacune des cinq dernières années?

N° 2598—*M. Coates*—14 décembre

Combien de membres de la Gendarmerie royale du Canada ont quitté cet organisme l'an dernier et se sont engagés dans la Police provinciale du Québec?

N° 2599—*M. Slogan*—14 décembre

1. Quelles plaintes le ministre des Travaux publics a-t-il reçues relativement à la construction d'une barrière qui empêcherait le public de pêcher à partir du mur situé aux abords des écluses St. Andrews (Manitoba)?

2. Quelle mesure et quelle décision le ministre a-t-il prises? Au cas où aucune décision n'a été prise, quand peut-on s'attendre à une décision?

N° 2600—*M. MacRae*—14 décembre

1. Combien d'offres pour travaux de peinture au camp Gagetown (Nouveau-Brunswick) avait-on reçues le 12 novembre 1964, à 3 heures de l'après-midi?

2. Quels entrepreneurs ont soumissionné et quels étaient les montants respectifs?

3. Quelles soumissions ont été acceptées?

4. Les appels d'offre s'adressaient-ils seulement à des sociétés commerciales ou à des compagnies déterminées, et dans le cas de l'affirmative, quelles sont-elles?

Avis de motions (Affaires courantes ordinaires)—Mercredi prochain

14 décembre—*M. Olson* (*pour le compte du comité spécial de la procédure et de l'organisation*):

Que le quinzième rapport du comité spécial de la procédure et de l'organisation, présenté à la Chambre le 14 décembre 1964, soit maintenant agréé.

RÉUNIONS DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	(Sous réserve de modifications, d'un jour à l'autre)	
	Le mardi 15 décembre	
208 É.O.	Régime de pensions du Canada (*spécial mixte*).....	10 h. a.m.
307 É.O.	Agriculture et colonisation (*à huis clos*).....	10 h. a.m.
308 É.O.	Crédit de consommation (*mixte*) (*Caisse Populaire*)..	10 h. a.m.
16	Bibliothèque du Parlement (*mixte*).....	10 h. a.m.
371 É.O.	Défense (*Corporation commerciale canadienne*).....	11 h. a.m.
208 É.O.	Mines, forêts et cours d'eau.....	3 h. 30 p.m.
308 É.O.	Régime de pensions du Canada (*spécial mixte*).....	3 h. 30 p.m. 8 h. p.m.
	Le mercredi 16 décembre	
371 É.O.	Régime de pensions du Canada (*spécial mixte*).....	3 h. 30 p.m.
307 É.O.	Aliments et drogues (*à huis clos*).....	3 h. 30 p.m.
	Le jeudi 17 décembre	
308 É.O.	Régime de pensions du Canada (*spécial mixte*).....	10 h. a.m. 3 h. 30 p.m. 8 h. p.m.

ROGER DUHAMEL, m.s.r.c., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1964

N° 211

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MARDI 15 DÉCEMBRE 1964

Deux heures et demie de l'après-midi

PRIÈRE

Le Sénat transmet un message à cette Chambre pour lui faire connaître qu'il a adopté le bill suivant, qu'il soumet à son assentiment:

Bill S-42, Loi concernant l'Interprovincial Pipe Line Company.—*M. Wahn.*

Ledit bill est réputé avoir été lu une première fois, et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre, suivant les dispositions de l'article 103(2) du Règlement.

M. Batten, appuyé par M. Béchard, propose,—Que le septième et dernier rapport du comité spécial du drapeau canadien, présenté à cette Chambre le jeudi 29 octobre 1964, soit maintenant agréé.

Il s'élève un débat;

M. Flemming (Victoria-Carleton), appuyé par M. Pugh, propose l'amendement suivant: Que le septième rapport du comité spécial ne soit pas maintenant adopté mais qu'il soit renvoyé au comité avec instruction de retrancher, de la recommandation, les mots «le Royal Union Flag, communément appelé Union Jack», et de les remplacer par ce qui suit: «le Red Ensign canadien», et

Qu'à ces fins le comité soit reconstitué.

Le débat se poursuit, et ledit débat est interrompu.

Du consentement unanime, il est ordonné que demain (mercredi il soit fait appel des *Questions* figurant au *Feuilleton.*

Avec l'assentiment unanime, il est fait appel des *Avis de motions émanant du gouvernement.*

M. Sharp, au nom de M. Gordon, appuyé par M. McIlraith, propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier, dans sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant, que Son Excellence a recommandé à la Chambre:

Qu'il est opportun de présenter une mesure d'un caractère provisoire concernant certains programmes de subventions conditionnelles et certains programmes à frais partagés, devenus des programmes établis relevant des gouvernement fédéral et provinciaux, afin de permettre aux provinces qui le désirent de prendre à leur charge la responsabilité financière de semblables programmes dans le cadre des objectifs nationaux et, à l'égard de ces provinces qui prennent à leur charge une telle responsabilité en ce qui concerne des programmes particuliers, de prévoir un abattement aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu,* un paiement de péréquation et, s'il y a lieu, un paiement d'ajustement, ou de prévoir un versement en espèces au lieu d'un abattement pour certains programmes ou à titre de compensation en espèces dans d'autres cas, et d'autoriser les accords qui peuvent être nécessaires pour assurer que le maintien, durant la période transitoire, de tout semblable programme par les provinces avec une telle aide du gouvernement fédéral soit conforme aux objectifs nationaux; de prévoir, en outre, d'autres questions connexes ou accessoires.

Il est résolu: Que la Chambre se forme en comité plénier, dans sa prochaine séance, pour étudier ledit projet de résolution.

M. Favreau, appuyé par M. Pickersgill, propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier, dans sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant, que Son Excellence a recommandé à la Chambre:

Qu'il est opportun de modifier le Bill C-112, Loi modifiant la Loi sur les juges, dont la Chambre est présentement saisie, en vue d'autoriser qu'il soit pourvu aux traitements de deux juges supplémentaires de la Cour du Banc de la Reine du Manitoba et de porter de trois à cinq le nombre de juges supplémentaires de la Cour supérieure de Québec aux traitements de qui il peut être autorisé de pourvoir.

Il est résolu: Que la Chambre se forme en comité plénier, dans sa prochaine séance, pour étudier ledit projet de résolution.

Avec l'assentiment unanime, il est fait appel de *Dépôt de Bills.*

M. Favreau, appuyé par M. Pickersgill, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-141, Loi ayant pour objet la modification de la Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et le Code criminel, qui est lu une première fois et dont la deuxième lecture est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au greffier de la Chambre, est déposé sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. McIlraith, membre du conseil privé de la reine,—Exemplaires (en français et en anglais) des Décrets, ordonnances et règlements statutaires publiés

dans la Partie II de la *Gazette du Canada* du mercredi 9 décembre 1964, conformément à l'article 7 de la Loi sur les Règlements, chapitre 235, S.R.C., 1952.

A dix heures six minutes du soir, M. l'Orateur prononce d'office l'ajournement de la Chambre jusqu'à demain, à 2 h. 30 de l'après-midi, suivant l'article 2(1) du Règlement.

L'Orateur

ALAN A. MACNAUGHTON

FEUILLETON DES AVIS

Questions—Lundi prochain

N° 2601—*M. Tucker*—15 décembre

Quelle était la quantité, en tonnes, et la valeur, en dollars, de la production totale de tous les minéraux dans chacune des provinces du Canada, *a*) du 1er janvier au 31 décembre 1963, et *b*) du 1er janvier au 30 novembre 1964 compris?

N° 2602—*M. Howard*—15 décembre

1. Combien d'agents de placement de la Direction des affaires indiennes sont-ils en fonction en Colombie-Britannique dans la région qui se trouve au nord du 52e parallèle?

2. Dans le cas de chacun de ces agents de placement, veuillez indiquer: *a*) son nom et l'endroit où il est en fonction, *b*) son territoire, *c*) la durée de son séjour en cet endroit, *d*) le nombre et le nom (i) des bandes indiennes et (ii) de la population indienne dans son territoire, *e*) en détail ses fonctions et attributions ainsi que celles de ses prédécesseurs, *f*) ses qualités et la durée de son service à la Direction des affaires indiennes, répartie selon le poste occupé et les mêmes renseignements à l'égard de ses prédécesseurs, *g*) le nombre d'indiens, en mentionnant le nom de chacune des bandes dont ces Indiens font partie, à qui lui ou ses prédécesseurs ont trouvé des emplois et le temps pendant lequel l'Indien a exercé l'emploi, *h*) les noms de chaque village indien que lui ou ses prédécesseurs ont visité, le temps passé dans chaque village, la date de sa visite ou de celle de ses prédécesseurs, en indiquant si l'agent ou ses prédécesseurs ont rencontré le Conseil de la bande et quels sujets ont été abordés lors de ces réunions, *i*) une opinion sur la valeur du travail de l'agent ou de ses prédécesseurs?

N° 2603—*M. Howard*—15 décembre

1. Depuis le 1er janvier 1952, quelque employé ou ancien employé de la Direction des affaires indiennes a-t-il été accusé d'une infraction quelconque aux dispositions du Code criminel ou de tout autre statut fédéral, dans le cas de l'affirmative, indiquez le nom de chaque personne en cause ainsi que: *a*) le poste qu'elle occupait à la Direction lorsqu'a eu lieu le prétendu délit, *b*) la nature du prétendu délit, y compris les détails et le montant d'argent en cause s'il y a lieu, *c*) le montant restitué de tout argent volé ou détourné, *d*) le jugement de la cour relativement à l'accusation, *e*) les dates et les détails relatifs à toute mesure disciplinaire prise par ses supérieurs?

2. Depuis le 1er janvier 1952, quelque employé ou ancien employé de la Direction des affaires indiennes a-t-il été soupçonné d'avoir enfreint le Code criminel ou tout autre statut fédéral dans la mesure où ses fonctions étaient en cause et, dans le cas de l'affirmative, combien de personnes a-t-on soupçonnées de la sorte et quelles mesures a-t-on prises dans chaque cas?

N° 2604—*M. Howard*—15 décembre

Depuis le 1er janvier 1964, la Direction des affaires indiennes ou le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration ont-ils été saisis de quelque demande ou communication concernant un orchestre formé uniquement d'Indiens, connu sous le nom de «The Chieftones», et, dans le cas de l'affirmative, de quelle nature était la demande ou communication, de qui provenait-elle et quelle a été, en détail, la réponse donnée?

N° 2605—*M. Howard*—15 décembre

1. Donnez les noms des agences indiennes qui ont recours à des membres de la Gendarmerie royale du Canada, officiellement ou non, pour agir à titre d'adjoints aux surintendants des Indiens ou comme sources de renseignements au sujet des Indiens qui demandent assistance ou aide à la Direction des affaires indiennes, et en vertu de quels pouvoirs la chose se fait-elle?

2. Le gouvernement a-t-il une opinion quant à la rectitude de cette ligne de conduite et, dans le cas de l'affirmative, quelle est cette opinion?

3. Prendra-t-on des mesures en vue de mettre fin à cette pratique et, dans le cas de l'affirmative, lesquelles et quand?

N° 2606—*M. Smith*—15 décembre

1. Le ministère de la Défense nationale est-il propriétaire du terrain sur lequel *Imperial Esso* exploite une station service et un garage à Camp Borden?

2. Le ministère de la Défense nationale est-il propriétaire du terrain sur lequel lesdits bâtiments sont érigés et, dans le cas de l'affirmative, le ministère touche-t-il un loyer et quel est le montant de ce dernier?

N° 2607—*M. Smith*—15 décembre

1. Le ministère de la Défense nationale est-il propriétaire du terrain sur lequel *Canadian Petrofina* exploite une station service et un garage à Camp Borden?

2. Le ministère de la Défense nationale est-il propriétaire du terrain sur lequel lesdits bâtiments sont érigés et, dans le cas de l'affirmative, le ministère touche-t-il un loyer et quel est le montant de ce dernier?

N° 2608—*M. Macaluso*—15 décembre

1. Un dénommé Buddy Leeds de Brandon (Manitoba) a-t-il été arrêté à la fin de juillet ou au début d'août 1960 et accusé d'un crime et, dans le cas de l'affirmative, de quelle nature était le délit dont il a été accusé?

2. A quoi la poursuite a-t-elle abouti?

Dépôt de bills—Jeudi prochain

15 décembre—*M. Whelan*—Bill intitulé: «Loi modifiant la Loi sur l'administration financière (Pouvoir discrétionnaire de saisie-arrêt contre la Couronne)».

RÉUNIONS DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	(Sous réserve de modifications, d'un jour à l'autre)	
	Le mercredi 16 décembre	
307 É.O.	Aliments et drogues (*à huis clos*).....	3 h. 30 p.m.
371 É.O.	Régime de pensions du Canada (*spécial mixte*).....	5 h. p.m.
	Le jeudi 17 décembre	
307 É.O.	Agriculture et colonisation (*à huis clos*).....	10 h. a.m.
308 É.O.	Régime de pensions du Canada (*spécial mixte*).....	10 h. a.m. 3 h. 30 p.m. 8 h. p.m.

ROGER DUHAMEL, m.s.r.c., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1964

N° 212

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MERCREDI 16 DÉCEMBRE 1964

Deux heures et demie de l'après-midi

PRIÈRE

Le Sénat transmet un message à cette Chambre pour lui faire connaître qu'il a adopté le bill suivant, qu'il soumet à son assentiment

Bill S-48, Loi concernant The Economical Mutual Insurance Company.—*M. Weichel.*

Ledit bill est réputé avoir été lu une première fois, et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre, suivant les dispositions de l'article 103(2) du Règlement.

Conformément à l'ordre adopté le mardi 15 décembre 1964, il est fait appel des *Questions* et, suivant les dispositions de l'article 39(4) du Règlement, les quatre questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 2303—*M. Howe* (Hamilton-Sud)

Quelle a été la participation du gouvernement, financière ou autre, aux présentes recherches entreprises par le Canada dans l'Île de Pâques?

M. Stewart, secrétaire parlementaire du secrétaire d'État, dépose la réponse à l'ordre susdit.

N° 2307—*M. Orlikow*

1. Au cours des dix dernières années combien d'enfants indiens dans chaque province du Canada fréquentaient les différentes écoles primaires suivantes: *a*) les internats indiens, *b*) les externats séparés pour les écoliers indiens, c) les écoles publiques ou séparées régulières?

2. Au cours des dix dernières années combien d'enfants indiens dans chaque province du Canada fréquentaient les différentes écoles secondaires suivantes: *a*) les internats indiens, *b*) les externats séparés pour les élèves indiens, c) les écoles publiques ou séparées régulières?

M. Stewart, secrétaire parlementaire du secrétaire d'État, dépose la réponse à l'ordre susdit.

N° 2317—*M. Coates*

Quel est le chiffre total des contrats que le gouvernement fédéral a adjugés aux chantiers maritimes d'Halifax, de 1957-1958 à 1963-1964, et le nombre total de contrats adjugés jusqu'à ce jour pour l'année financière 1964-1965?

M. Stewart, secrétaire parlementaire du secrétaire d'État, dépose la réponse à l'ordre susdit.

N° 2341—*M. Howard*

1. Depuis le 1er janvier 1962, quels approvisionneurs de Prince-Rupert (C.-B.) ont fourni *a*) de la viande et *b*) d'autres aliments au navire *Alexander MacKenzie* et combien d'argent fut versé à chacun de ces approvisionneurs par mois?

2. Est-ce qu'on met en adjudication la fourniture de telles provisions à l'*Alexander MacKenzie* et, dans le cas de l'affirmative, quand l'a-t-on fait la dernière fois et quels étaient les soumissionnaires et les montants de leurs soumissions? Dans le cas de la négative, pourquoi ne l'a-t-on pas fait?

M. Stewart, secrétaire parlementaire du secrétaire d'État, dépose la réponse à l'ordre susdit.

La Chambre reprend le débat sur la proposition de motion de M. Batten, appuyé par M. Béchard: Que le septième et dernier rapport du comité spécial du drapeau canadien, présenté à cette Chambre le jeudi 29 octobre 1964, soit maintenant agréé.

Et sur la proposition de motion d'amendement de M. Flemming (Victoria-Carleton), appuyé par M. Pugh: Que le septième rapport du comité spécial ne soit pas maintenant adopté mais qu'il soit renvoyé au comité avec instruction de retrancher, de la recommandation, les mots «le Royal Union Flag, communément appelé Union Jack», et de les remplacer par ce qui suit: «le Red Ensign canadien», et

Qu'à ces fins le Comité soit reconstitué.

Le débat se poursuit, et ledit débat est interrompu.

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au greffier de la Chambre, est déposé sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Sharp, membre du conseil privé de la reine,—Arrêté en conseil C.P. 1964-1920, en date du 10 décembre 1964, autorisant, en vertu de l'article 21 de la Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation, des contrats d'assurance par la Société d'assurance des crédits à l'exportation pour l'expédition d'à peu près 100 mille tonnes métriques de blé à la République populaire de Bulgarie durant la période du 8 octobre 1964 au 7 octobre 1965, conformément à l'article 21B de ladite loi, chapitre 105, S.R.C., 1952, modifiée en 1960-1961. (Texte anglais)

A six heures du soir, M. l'Orateur prononce d'office l'ajournement de la Chambre jusqu'à demain, à 2 h. 30 de l'après-midi, suivant l'article 2(1) du Règlement.

L'Orateur

ALAN A. MACNAUGHTON

FEUILLETON DES AVIS

Questions—Lundi prochain

N° 2609—*M. Nesbitt*—16 décembre

1. Combien d'observateurs canadiens ont assisté la semaine dernière à la réunion des législateurs latino-américains à Lima au Pérou, qui sont-ils et dans quels domaines se spécialisent-ils?

2. Jusqu'à date au cours du vingt-sixième Parlement, combien d'observateurs canadiens ont été envoyés à des réunions des pays d'Amérique du Sud et/ou d'Amérique centrale?

3. A quelles réunions ont-ils assisté?

4. Combien y avait-il d'observateurs à chacune des réunions, et qui étaient-ils?

RÉUNIONS DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	(*Sous réserve de modifications, d'un jour à l'autre*)	
	Le jeudi 17 décembre 1964	
307 É.O.	Agriculture et colonisation (*à huis clos*).....	10 h. a.m.
306 É.O.	Aliments et drogues (*à huis clos*).....	10 h. a.m.

ROGER DUHAMEL, m.s.r.c., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1964

N° 213

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU JEUDI 17 DÉCEMBRE 1964

Deux heures et demie de l'après-midi

PRIÈRE

L'honorable représentant de Burnaby-Coquitlam (M. Douglas), posant la question de privilège demande à proposer, avec l'appui de M. Fisher,—Que les déclarations du premier ministre en cette enceinte le 24 novembre 1964 quant à sa connaissance des questions qui font l'objet du décret du conseil C.P. 1964-1819, modifié par le décret du conseil C.P. 1964-1820, soient déférées au comité permanent des privilèges et des élections pour y être étudiées à la lumière des affirmations du premier ministre dans sa lettre du 14 décembre 1964 adressée au commissaire nommé en vertu dudit décret du conseil et dans la déclaration jointe à cette lettre.

La recevabilité de la motion susdite fait l'objet d'un rappel au Règlement;

DÉCISION DE M. L'ORATEUR

L'honorable député de Burnaby-Coquitlam (M. Douglas) s'est levé et a formulé la motion dont je suis saisi. A ce propos, j'aimerais rappeler à la Chambre une décision, fort pertinente, rendue par M. l'Orateur Michener. Le texte de la décision a paru dans les *Journaux* de la Chambre des communes du 17 juin 1959 et je m'y suis reporté, à la Chambre, le 30 octobre 1964. Je n'entends pas donner lecture de tout le texte, je n'en cite que la phrase essentielle. Voici en quels termes s'est exprimé M. l'Orateur Michener: «A mon avis, la simple justice exige que la conduite d'un honorable député ne fasse l'objet d'une enquête par la Chambre ou par un comité que s'il a été accusé d'une faute.»

J'ai examiné la motion de l'honorable député de Burnaby-Coquitlam (M. Douglas) et il me semble qu'elle ne renferme aucune accusation précise. Le libellé est trop vague. Si l'honorable député entend porter une accusation précise, il peut le faire de la façon normale en prenant la parole pour formuler une accusation précise.

Nous avons à nous occuper ici d'un exposé inexact et non d'une question de privilège. Il faudrait qu'on porte une véritable accusation, en l'occurrence contre le très honorable premier ministre, et préciser que cet exposé inexact, s'il en est ainsi, a été fait délibérément, à dessein. Il n'y a pas d'accusation spécifigue et par suite de la décision de M. l'Orateur Michener et de ce que j'ai dit, à mon avis il n'y a pas à première vue matière à question de privilège.

Sur ce, l'honorable représentant de Burnaby-Coquitlam (M. Douglas) en appelle à la Chambre de la décision de l'Orateur.

Les députés sont convoqués à la Chambre;

M. l'Orateur fait connaître qu'il s'agit d'un appel à la Chambre de sa décision voulant que, faute de mention d'une accusation précise dans le libellé de la proposition de motion, il ne peut constater le bien-fondé, à première vue, d'une question de privilège.

M. l'Orateur met aux voix la question suivante: «La décision de la présidence est-elle maintenue?»—Et la décision est maintenue par le vote suivant:

POUR

Messieurs

Addison,
Armstrong,
Asselin (Notre-Dame-de-Grâce),
Asselin (Richmond-Wolfe),
Badanai,
Basford,
Batten,
Béchard,
Beer,
Benidickson,
Benson,
Berger,
Blouin,
Boulanger,
Brown,
Byrne,
Cadieux,
Cameron (High Park),
Cantin,
Cardin,
Carter,
Cashin,
Choquette,
Chrétien,
Côté (Chicoutimi),
Côté (Longueuil),
Cowan,
Crossman,
Cyr,
Davis,
Deachman,
Deschatelets,
Drouin,
Drury,
Dubé,
Dupuis,
Émard,
Eudes,
Favreau,
Forest,
Francis,
Frenette,
Gelber,
Gendron,
Godin,
Gordon,
Granger,
Gray,
Greene,
Groos,
Guay,
Hahn,
Haidasz,
Harley,
Hays,
Honey,
Jewett (Mlle),
Kelly,
Klein,
Konantz (Mme),
Lachance,
Laing,
LaMarsh (Mlle),
Lamontagne,
Lamoureux,
Laniel,
Laverdière,
Leblanc,
Leboe,
Leduc,
Legault,
Lessard (Lac-Saint-Jean),
Lessard (Saint-Henri),
Lloyd,
Loiselle,
Macaluso,
MacEachen,
Mackasey,
MacNaught,
McIlraith,
McLean (Charlotte),
McMillan,
McWilliam,
Marcoux,
Matheson,
Matte,
Mitchell,
Moreau,
Morison,
Mullally,
Munro,
Nicholson,
O'Keefe,
Olson,
Otto,
Patterson,
Pennell,
Pepin,
Pickersgill,
Pilon,
Prud'homme,
Regan,
Richard,
Rideout (Mme),
Rinfret,
Robichaud,
Rochon,
Rock,
Rouleau,
Roxburgh,
Ryan,
Sauvé,
Stewart,
Tardif,
Teillet,
Temple,
Tremblay,
Tucker,
Turner,
Walker,
Watson (Châteauguay-Huntingdon-Laprairie),
Whelan—122.

CONTRE

Messieurs

Aiken,
Alkenbrack,
Balcer,
Barnett,
Beaulé,
Bélanger,
Bell,
Bigg,
Boutin,
Brewin,
Cadieu,
Cantelon,
Caouette,
Cardiff,
Chatterton,
Churchill,
Clancy,
Coates,
Crouse,
Danforth,
Diefenbaker,
Dinsdale,
Dionne,
Doucett,
Douglas,
Enns,
Fairweather,
Fane,
Fisher,
Flemming,
Forbes,
Gauthier,
Girouard,
Grafftey,
Grégoire,
Gundlock,
Hales,
Hamilton,
Herridge,
Horner (The Battlefords),
Howard,
Howe (Hamilton-Sud),
Jones (Mme),
Jorgenson,
Kennedy,
Kindt,
Knowles,
Lambert,
Langlois,
Latulippe,
Loney,
MacEwan,
MacInnis,
MacLean (Queens),
Macquarrie,
MacRae,
McBain,
McIntosh,
Madill,
Mandziuk,
Martineau,
Mather,
Millar,
Monteith,
Moore,
More,
Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria),
Muir (Lisgar),
Nasserden,
Nesbitt,
Nielsen,
Nowlan,
Nugent,
Ormiston,
Ouellet,
Pascoe,
Paul,
Perron,
Peters,
Pigeon,
Plourde,
Prittie,
Pugh,
Rapp,
Rhéaume,
Ricard,
Rondeau,
Rynard,
Saltsman,
Scott,
Simpson,
Southam,
Starr,
Stefanson,
Stenson,
Thomas,
Wadds (Mme),
Watson (Assiniboïa),
Webb,
Webster,
Weichel,
Willoughby,
Winch,
Winkler,
Woolliams—105.

M. Cameron (High Park), du comité mixte du Régime de pensions du Canada, présente le deuxième rapport dudit comité, dont il est donné lecture ainsi qu'il suit:

Le Comité recommande que son quorum soit à nouveau réduit à 10 membres, seulement durant la période d'ajournement de la Chambre des communes, à condition que les deux Chambres soient représentées.

La Chambre reprend le débat sur la proposition de motion de M. Batten, appuyé par M. Béchard: Que le septième et dernier rapport du comité spécial du drapeau canadien, présenté à cette Chambre le 29 octobre 1964, soit maintenant agréé.

Et sur la proposition de motion d'amendement de M. Flemming (Victoria-Carleton), appuyé par M. Pugh: Que le septième rapport du comité spécial ne soit pas maintenant adopté mais qu'il soit renvoyé au comité avec instruction de retrancher, de la recommandation, les mots «le Royal Union Flag, communément appelé Union Jack», et de les remplacer par ce qui suit: «le Red Ensign canadien», et

Qu'à ces fins le Comité soit reconstitué.

Après plus ample discussion, ledit amendement est mis aux voix et rejeté par le vote suivant.

POUR

Messieurs

Aiken,
Alkenbrack,
Barnett,
Bell,
Bigg,
Brewin,
Cadieu,
Cantelon,

Chatterton,
Churchill,
Clancy,
Coates,
Cowan,
Crouse,
Danforth,
Dinsdale,
Doucett,
Douglas,
Enns,
Fairweather,
Fane,
Fisher,
Flemming,
Forbes,
Grafftey,
Gundlock,
Hales,
Hamilton,
Herridge,
Horner (The Battlefords),
Howard,
Jones (Mme),
Jorgenson,
Kennedy,
Kindt,
Knowles,
Lambert,
Leboe,
Loney,
MacEwan,
MacInnis,
MacLean (Queens),
Macquarrie,
MacRae,
McBain,
Madill,
Mandziuk,
Martineau,
Mather,
Millar,
Monteith,
Moore,
More,
Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria),
Muir (Lisgar),
Nasserden,
Nesbitt,
Nielsen,
Nowlan,
Nugent,
Olson,
Ormiston,
Pascoe,
Patterson,
Peters,
Prittie,
Pugh,
Rapp,
Rhéaume,
Rynard,
Saltsman,
Scott,
Simpson,
Southam,
Starr,
Stefanson,
Stenson,
Thomas,
Wadds (Mme),
Watson (Assiniboïa),
Webb,
Webster,
Weichel,
Willoughby,
Winch,
Winkler,
Woolliams—87.

CONTRE

Messieurs

Addison,
Armstrong,
Asselin (Notre-Dame-de-Grâce),
Asselin (Richmond-Wolfe),
Badanai,
Basford,
Batten,
Beaulé,
Béchard,
Bélanger,
Benidickson,
Benson,
Berger,
Blouin,
Boulanger,
Boutin,
Brown,
Byrne,
Cadieux,
Cameron (High Park),
Cantin,
Caouette,
Cardin,
Carter,
Cashin,
Chapdelaine,
Choquette,
Chrétien,
Côté (Chicoutimi),
Côté (Longueuil),
Crossman,
Cyr,
Davis,
Deachman,
Deschatelets,
Dionne,
Drury,
Dubé,
Dupuis,
Émard,
Eudes,
Favreau,
Forest,
Francis,
Frenette,
Gauthier,
Gelber,
Gendron,
Godin,
Gordon,
Granger,
Gray,
Greene,
Grégoire,
Groos,
Guay,
Hahn,
Haidasz,
Harley,
Hays,
Honey,
Jewett (Mlle),
Kelly,
Klein,
Konantz (Mme),
Lachance,
Laing,
LaMarsh (Mlle),
Lamontagne,
Lamoureux,
Langlois,
Laniel,
Latulippe,
Laverdière,
Leblanc,
Leduc,
Legault,
Lessard (Lac-Saint-Jean),
Lessard (Saint-Henri),
Lloyd,
Loiselle,
Macaluso,
MacEachen,
Mackasey,
MacNaught,
McIlraith,
McLean (Charlotte),
McMillan,
McWilliam,
Marcoux,
Matheson,
Matte,
Mitchell,
Moreau,
Morison,
Mullally,
Munro,
Nicholson,
O'Keefe,
Otto,
Pearson,
Pennell,
Pepin,
Perron,
Pickersgill,
Pilon,
Plourde,
Prud'homme,
Regan,
Richard,
Rideout (Mme),
Rinfret,
Robichaud,
Rochon,
Rock,
Rondeau,
Rouleau,
Roxburgh,
Ryan,
Sauvé,
Stewart,
Tardif,
Teillet,
Temple,
Tremblay,
Tucker,
Turner,
Walker,
Watson (Châteauguay-Huntingdon-Laprairie),
Whelan—130.

La motion principale: Que le septième et dernier rapport du comité spécial du drapeau canadien, présenté à cette Chambre le 29 octobre 1964, soit maintenant agréé, est de nouveau mise aux voix.

M. Beaulé, appuyé par M. Bélanger, propose l'amendement suivant: Que le septième rapport du comité spécial sur le drapeau ne soit pas accepté maintenant, mais qu'il soit retourné au comité avec instructions de suggérer au Premier Ministre de proposer l'adoption d'un drapeau du Commonwealth des Nations libres lors de la prochaine réunion des Premiers Ministres des Pays membres de ce Commonwealth; et

Que le comité soit reformé à cette fin.

Il s'élève un débat;

Cinq heures du soir

Avec l'assentiment unanime, l'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est suspendue.

Le débat reprend sur la proposition de motion de M. Batten, appuyé par M. Béchard: Que le septième et dernier rapport du comité spécial du drapeau canadien, présenté à cette Chambre le 29 octobre 1964, soit maintenant agréé; et sur la proposition de motion d'amendement de M. Beaulé, appuyé par M. Bélanger.

Après plus ample débat, ladite proposition d'amendement, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:

POUR

Messieurs

Beaulé, Bélanger, Boutin, Cantelon, Caouette, Dionne, Enns, Fairweather, Frenette, Gauthier, Grafftey, Grégoire, Howard, Langlois, Latulippe, Macquarrie, Perron, Peters, Pigeon, Plourde, Rhéaume, Rondeau—22.

CONTRE

Messieurs

Addison, Alkenbrack, Armstrong, Asselin (Notre-Dame-de-Grâce), Asselin (Richmond-Wolfe), Badanai, Balcer, Barnett, Basford, Batten, Béchard, Bell, Benidickson, Benson, Bigg, Blouin, Boulanger, Brewin, Brown, Byrne, Cadieu, Cadieux, Cameron (High Park), Cantin, Cardin, Carter, Cashin, Chapdelaine, Chatterton, Choquette, Chrétien, Churchill, Coates, Côté (Chicoutimi), Côté (Longueuil), Cowan, Crossman, Crouse, Cyr, Danforth, Davis, Deachman, Deschatelets, Dinsdale, Doucett, Douglas, Drouin, Drury, Dubé, Dupuis, Émard, Éthier, Eudes, Fane, Favreau, Fisher, Flemming, Forbes, Forest, Francis, Gelber, Gendron, Girouard, Godin, Gordon, Granger, Gray, Greene, Groos,

Guay,
Gundlock,
Hahn,
Haidasz,
Hales,
Harley,
Hays,
Herridge,
Honey,
Horner (The Battlefords),
Howe (Hamilton-Sud),
Jewett (Mlle),
Jones (Mme),
Jorgenson,
Kennedy,
Kindt,
Klein,
Knowles,
Konantz (Mme),
Lachance,
LaMarsh (Mlle),
Lambert,
Lamontagne,
Laniel,
Laverdière,
Leblanc,
Leboe,
Leduc,
Legault,
Lessard (Lac-Saint-Jean),
Lessard (Saint-Henri),
Lloyd,
Loiselle,
Loney,
Macaluso,
Macdonald,
MacEachen,
MacEwan,
MacInnis,
Mackasey,
MacLean (Queens),
MacNaught,
MacRae,
McBain,
McIlraith,
McLean (Charlotte),
McMillan,
McWilliam,
Madill,
Mandziuk,
Marcoux,
Martineau,
Mather,
Matheson,
Matte,
Millar,
Mitchell,
Monteith,
Moore,
More,
Moreau,
Morison,
Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria),
Muir (Lisgar),
Mullally,
Munro,
Nesbitt,
Nicholson,
Nielsen,
Nugent,
O'Keefe,
Olson,
Ormiston,
Otto,
Pascoe,
Patterson,
Paul,
Pearson,
Pennell,
Pepin,
Pickersgill,
Pilon,
Prittie,
Prud'homme,
Pugh,
Rapp,
Regan,
Ricard,
Richard,
Rideout (Mme),
Rinfret,
Robichaud,
Rochon,
Rock,
Rouleau,
Roxburgh,
Ryan,
Saltsman,
Sauvé,
Scott,
Simpson,
Southam,
Starr,
Stefanson,
Stewart,
Tardif,
Teillet,
Temple,
Thomas,
Thompson,
Tremblay,
Tucker,
Turner,
Wadds (Mme),
Walker,
Watson (Assiniboïa),
Watson (Châteauguay-Huntingdon-Laprairie),
Webb,
Webster,
Weichel,
Whelan,
Willoughby,
Winch,
Winkler,
Woolliams—194.

Le débat se poursuit sur la motion principale: Que le septième et dernier rapport du comité spécial du drapeau canadien, présenté à la Chambre le 29 octobre 1964, soit maintenant agréé.

M. Marcoux, appuyé par M. Frenette, propose,—Que cette question soit maintenant mise aux voix.

Après débat, du consentement unanime, ladite motion est retirée.

La motion principale: Que le septième et dernier rapport du comité spécial du drapeau canadien, présenté à cette Chambre le 29 octobre 1964, soit maintenant agréé, est mise aux voix et agréée par le vote suivant:

POUR

Messieurs

Addison,
Alkenbrack,
Armstrong,
Asselin (Notre-Dame-de-Grâce),
Asselin (Richmond-Wolfe),
Badanai,
Barnett,
Basford,
Batten,
Béchard,
Bell,
Benidickson,
Benson,
Bigg,
Blouin,
Boulanger,
Brewin,
Brown,
Byrne,
Cadieu,
Cadieux,
Cameron (High Park),
Cantin,
Cardin,
Carter,
Cashin,
Chapdelaine,
Chatterton,
Chrétien,
Churchill,
Clancy,
Coates,
Côté (Longueuil),
Cowan,
Crossman,
Crouse,
Cyr,
Danforth,
Davis,
Deachman,

Deschatelets,
Dinsdale,
Doucett,
Douglas,
Drouin,
Drury,
Dubé,
Dupuis,
Émard,
Enns,
Éthier,
Eudes,
Fairweather,
Fane,
Favreau,
Fisher,
Flemming,
Forbes,
Forest,
Francis,
Gelber,
Gendron,
Godin,
Gordon,
Granger,
Gray,
Greene,
Groos,
Guay,
Gundlock,
Hahn,
Haidasz,
Hales,
Harley,
Hays,
Herridge,
Honey,
Horner
(The Battlefords),
Howe
(Hamilton-Sud),
Jewett (Mlle),
Kennedy,
Kindt,
Klein,
Knowles,
Konantz (Mme),
Lachance,
LaMarsh (Mlle),
Lamontagne,
Lamoureux,
Laniel,
Laverdière,
Leblanc,
Leboe,
Leduc,
Legault,
Lessard
(Lac-Saint-Jean),
Lessard
(Saint-Henri),
Lloyd,
Loiselle,
Loney,
Macaluso,
Macdonald,
MacEachen,
MacEwan,
MacInnis,
Mackasey,
MacLean (Queens),
MacNaught,
MacRae,
McBain,
McIlraith,
McLean (Charlotte),
McMillan,
McWilliam,
Madill,
Mandziuk,
Martineau,
Matheson,
Matte,
Millar,
Mitchell,
Monteith,
Moore,
More,
Moreau,
Morison,
Muir
(Cap-Breton-Nord et Victoria),
Muir (Lisgar),
Mullally,
Munro,
Nasserden,
Nesbitt,
Nicholson,
Nielsen,
O'Keefe,
Olson,
Ormiston,
Pascoe,
Patterson,
Pearson,
Pennell,
Pepin,
Pickersgill,
Pilon,
Prittie,
Prud'homme,
Pugh,
Rapp,
Regan,
Richard,
Rideout (Mme),
Rinfret,
Robichaud,
Rochon,
Rock,
Rouleau,
Roxburgh,
Ryan,
Saltsman,
Sauvé,
Scott,
Simpson,
Southam,
Starr,
Stefanson,
Stewart,
Tardif,
Teillet,
Temple,
Thompson,
Tremblay,
Tucker,
Turner,
Wadds (Mme),
Walker,
Watson (Assiniboïa),
Watson
(Châteauguay-Huntingdon-Laprairie),
Webb,
Webster,
Weichel,
Whelan,
Willoughby,
Winch,
Winkler,
Woolliams—185.

CONTRE

Messieurs

Balcer,
Beaulé,
Bélanger,
Boutin,
Caouette,
Choquette,
Côté (Chicoutimi),
Dionne,
Frenette,
Gauthier,
Girouard,
Grégoire,
Howard,
Langlois,
Latulippe,
Marcoux,
Nugent,
Paul,
Perron,
Peters,
Pigeon,
Plourde,
Rhéaume,
Ricard,
Rondeau—25.

Voici le texte du rapport:

A la suite de sa décision sur la recommandation concernant un drapeau national pour le Canada, votre comité a étudié la question d'un drapeau qui symboliserait l'appartenance du Canada au Commonwealth des Nations et son allégeance à la Couronne.

Il a été proposé: «Que le gouvernement soit autorisé à prendre les mesures nécessaires pour décréter que le *Red Ensign* canadien peut continuer à être arboré comme symbole de l'adhésion du Canada au Commonwealth des Nations et de son allégeance à la Couronne». Une modification a été proposée à l'effet

de remplacer les mots «*Red Ensign* canadien» par les mots «Royal Union Flag, communément appelé Union Jack».

La modification a été adoptée par sept voix contre deux et cinq abstentions. La résolution modifiée fut adoptée par huit voix contre une et cinq abstentions.

Par conséquent, votre comité recommande que le gouvernement soit autorisé à prendre les mesures nécessaires pour déclarer que le «Royal Union Flag», communément appelé Union Jack, continue à être arboré comme symbole de l'adhésion du Canada au Commonwealth des Nations et de son allégeance à la Couronne.

Il a été proposé, et la motion a été appuyée, que le septième et dernier rapport du Comité spécial du drapeau canadien soit maintenant adopté. La proposition a été adoptée par huit voix contre une et cinq abstentions.

Avec la permission de la Chambre, M. Tremblay, membre du conseil privé de la reine, dépose à la Chambre,—Copie de la correspondance relative à l'expulsion d'Onofrio Minaudo et de Giuseppe Catalanotte, pour compléter les réponses aux questions n°s 2537 et 2538.

Avec l'assentiment unanime, sur motion de M. Cameron (High Park), appuyé par M. Francis, le deuxième rapport du comité mixte du régime de pensions du Canada, présenté plus tôt ce jour même, est agréé.

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au greffier de la Chambre, sont déposés sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Lamontagne, membre du conseil privé de la reine,—Réponse à un ordre de la Chambre (*Question n° 373*), en date du 29 avril 1964, demandant l'état suivant: Entre le 21 avril 1962 et le 21 avril 1963, en ce qui concerne chaque ministère du gouvernement et chaque société de la Couronne, quelle somme représentent tous les contrats qu'on a adjugés ou les commandes qu'on a passées sans demander au préalable de soumissions publiques?

Par M. Lamontagne,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 25 novembre 1964, demandant copie conforme des formules documentaires dont se sert maintenant le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration dans le cas des immigrants débarqués.—(*Avis de motion portant production de documents n° 193*)

A dix heures quarante-six minutes du soir, M. l'Orateur prononce d'office la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à demain, à onze heures du matin, suivant l'article 2(1) du Règlement.

L'Orateur

ALAN A. MACNAUGHTON

FEUILLETON DES AVIS

Questions—Lundi prochain

N° 2610—*M. Winkler*—17 décembre

1. Quels ministères fédéraux ont le droit d'acheter du mobilier de leur propre chef?

2. Parmi ces derniers, lesquels ont fait l'acquisition de mobilier depuis le mois d'avril 1963?

3. De quelles sociétés, ces ministères fédéraux ont-ils acheté ce mobilier?

4. Quel était le montant de chacun de ces achats?

N° 2611—*M. Crouse*—17 décembre

1. Quelle mesure le ministre des Transports a-t-il prise en réponse aux observations faites par les parties intéressées en Nouvelle-Écosse, pour conserver la propriété du gouvernement située à Fort Point, dans le comté de Lunenburg, Nouvelle-Écosse, comme un lieu historique national marquant l'ancienne capitale de l'Acadie française?

2. Le gouvernement envisage-t-il la restauration de l'ancien fort, y compris, si nécessaire, l'acquisition d'un terrain supplémentaire, sur lequel on pourrait trouver les ruines d'un fort construit en 1632 par Isaac DeRazilly, pendant qu'il servait comme lieutenant-général de la colonie française d'Acadie?

ROGER DUHAMEL, m.s.r.c., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1964

N° 214

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU VENDREDI 18 DÉCEMBRE 1964

Onze heures du matin

PRIÈRE

Le Sénat transmet un message à cette Chambre pour l'informer que le nom de l'honorable sénateur Smith (Kamloops) a été substitué à celui de l'honorable sénateur Lang au comité mixte chargé d'étudier le Bill C-136, intitulé: «Loi instituant au Canada un régime général de pensions de vieillesse et de prestations supplémentaires payables aux cotisants et à leur égard».

M. l'Orateur présente un rapport du comité mixte des deux Chambres pour la Bibliothèque du Parlement, dont voici le texte:

Votre comité s'est réuni le 15 décembre 1964 et a l'honneur de soumettre les recommandations suivantes:

1. Afin de rendre les taux des salaires des employés professionnels de la Bibliothèque du Parlement conformes à ceux qui ont été récemment revisés pour des catégories analogues dans le service civil (procès-verbal 630611 du Conseil du Trésor en date du 22 octobre 1964) nous recommandons que les augmentations de salaires suivantes soient approuvées à compter du 1er septembre 1964:

Bibliothécaire de référence 1				
Bibliothécaire catalogueur 1				
De:	4800 et 4980 et 5160	5340	5520	
A:	5160	5340	5520	5700
Bibliothécaire de référence 2				
Bibliothécaire catalogueur 2				
De:	5400 et 5640	5880	6180	
A:	5640	5880	6180	6480

Bibliothécaire de référence 3
Bibliothécaire catalogueur 3
Spécialiste en classement vertical

De:	5880 et 6180	6480	6780	
A:	6180	7480	6780	7080

Bibliothécaire de référence 4

De:	6600 et 6900	7200	7500	
A:	6900	7200	7500	7860

Bibliothécaire de référence 5
Bibliothécaire catalogueur en chef adjointe

De:	7620 et 7980	8340	8700	
A:	7980	8340	8700	9060

Bibliothécaire de référence en chef
Bibliothécaire catalogueur en chef

De:	8640 et 9000	9380	9780	
A:	9000	9380	9780	10200

Bibliothécaire adjointe

De:	9380 et 9780 et 10200 et 10600	11000	11400	
A:	10600	11000	11400	11880

2. Il est aussi recommandé que les taux revisés prennent effet conformément au procès-verbal du Conseil du Trésor mentionné plus haut, à deux exceptions près:

a) que la bibliothécaire de référence en chef soit payée au taux de $9,380;

b) que madame Thérèse Foster soit payée au taux de $7,200, compter du 1er septembre 1964 dans les deux cas.

M. Harley, du comité spécial des aliments et drogues, présente le cinquième rapport dudit comité ainsi qu'il suit:

Le 9 mars 1964, le Comité a été constitué en vertu de l'ordre de renvoi qui suit:

«*Il est décidé*,—Qu'un Comité spécial soit nommé pour continuer à enquêter et à faire rapport sur *a*) les dangers de contamination des aliments par les insecticides, les parasiticides et autres substances nocives, et *b*) l'innocuité et le coût des drogues, travail entrepris par un comité spécial au cours de la dernière session;

Que le Comité se compose de 24 membres désignés par la Chambre à une date ultérieure;

Que le Comité soit autorisé à convoquer des personnes, à exiger la production de documents et de dossiers et à présenter à l'occasion des rapports, ainsi qu'à faire imprimer au jour le jour les documents et témoignages dont la publication lui semblera opportune;

Que les procès-verbaux des délibérations du Comité spécial, tenues au cours de la dernière session, ainsi que les témoignages qu'il a alors recueillis, soient remis audit Comité et versés à ses archives;

Que les dispositions de l'article 66 et du paragraphe (1) de l'article 67 du Règlement soient suspendues à cet égard.»

Au cours de la dernière session, le Comité s'est occupé des questions dont il est fait mention dans la partie *a*) de son ordre de renvoi.

Bien que le Comité ait tenu 24 séances au cours de la présente session, ait entendu des déclarations et ait pris note de témoignages de spécialistes et de techniciens, il n'a pu s'occuper que de la partie de son ordre de renvoi qui a trait à l'innocuité des drogues.

Le Comité a interrogé les hauts fonctionnaires du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, tout particulièrement ceux de la Direction des aliments et drogues, ainsi que le président de la Commission consultative interministérielle des normes concernant les fabricants, distributeurs et vendeurs de produits pharmaceutiques.

Le Comité a convoqué des représentants de divers fabricants de médicaments et a visité plusieurs fabriques. Il a entendu des représentants des associations de médecins, de pharmaciens et de fabricants de médicaments. Des professeurs des hôpitaux d'enseignement sont venus témoigner ainsi que des représentants d'une association de consommateurs.

I. Remarques générales sur l'innocuité des drogues

Le Comité estime que, généralement parlant, les dangers des médicaments sont faibles, à l'heure actuelle, par rapport à leur valeur. Il faut peser les effets nocifs possibles de tout médicament au regard de sa valeur pour alléger la douleur et la souffrance dues à la maladie et pour prévenir la mort. La profession médicale ne cesse jamais de faire une telle évaluation.

Chaque médicament a des effets secondaires, car les médicaments agissent sur tout l'organisme et, habituellement, ne choisissent pas un champ d'action. Chaque médicament présente un danger pour le malade et il faut décider si le risque en vaut la peine. Selon les témoignages, ce risque est faible et le traitement de la maladie fait de rapides progrès comme en témoigne l'accroissement de la durée probable de la vie. Bref, il faut examiner les risques du traitement du malade à l'aide d'un médicament particulier en regard du risque de s'abstenir d'utiliser un tel médicament. En cas de maladie grave, il peut arriver qu'un médecin doive employer un médicament très dangereux; mais, s'il le fait, c'est parce qu'il sait que, sans ce médicament, le malade pourrait mourir.

Ce qui précède ne signifie pas toutefois qu'il nous faille accepter ces risques sans user de prudence. Le Comité estime que les lois canadiennes et ceux qui voient à leur application, de même que les fabricants de produits pharmaceutiques, les pharmaciens, les médecins ont tous contribué pour beaucoup à garder le Canada à l'abri, du moins dans une certaine mesure, des ravages causés en Europe par suite de l'emploi de la thalidomide. Comme les médicaments d'usage courant deviennent de plus en plus efficaces et de plus en plus spécifiques, il importe que nos règlements relatifs aux médicaments soient examinés, compte tenu de tous ces éléments, et que ces règlements permettent d'assurer la vente au Canada de médicaments de la plus haute qualité et des plus sûrs.

Après la tragédie de la thalidomide, une Commission a été instituée et chargée de formuler des recommandations relatives aux règlements établis sous le régime de la Loi. La Commission a présenté un rapport au ministre; les règlements ont été quelque peu modifiés particulièrement quant aux mémoires sur les essais pré-cliniques, l'arrêt des essais cliniques et le retrait des médicaments. Entrés en vigueur il y a environ un an, il semble que les nouveaux règlements aient amélioré les méthodes de sécurité visant la mise sur le marché des nouveaux médicaments.

II. La Direction des aliments et drogues

Les lois et les règlements régissant la sûreté des médicaments relèvent du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, mais il incombe à la Direction des aliments et drogues du ministère de les appliquer. Le Comité

veut tout d'abord féliciter les fonctionnaires compétents et consciencieux de la Direction des aliments et drogues pour la haute qualité du travail qu'ils accomplissent. Les Canadiens ont de la chance que des fonctionnaires dévoués assurent leur sécurité; aussi le Comité désire-t-il leur exprimer sa reconnaissance. Le Comité fera une étude détaillée de la Direction selon les rubriques suivantes:

1. *Besoin de personnel*

Il est évident que la Direction des aliments et drogues manque de personnel. Pour ce motif, le travail qu'elle doit accomplir subit des retards que viennent accentuer les nouveaux règlements, qui lui imposent des tâches plus nombreuses.

La Direction doit maintenant examiner en détail les études pré-cliniques effectuées relativement à chaque nouveau médicament avant que les fabricants puissent le livrer en vue de l'essai clinique. Il est probablement trop tôt pour pouvoir prédire les répercussions que la mise en application des nouveaux règlements auront sur les nouveaux médicaments et le temps qu'il faudra à la Direction pour examiner ces nouveaux mémoires. Le Comité recommande donc:

> Que le nouveau règlement de la Direction des aliments et drogues visant les essais pré-cliniques des nouveaux médicaments soit revisé annuellement.

Le problème que pose le recrutement du personnel de la Direction des aliments et drogues n'est pas simplement une question de nombre d'employés. La plupart des personnes requises doivent avoir une formation professionnelle d'un genre ou d'un autre, en plus recevoir une formation spéciale sur place, avant d'être en mesure d'exécuter le travail que la Direction exige. Il appert que les traitements que la Commission du service civil offre actuellement ne correspondent pas aux rétributions des emplois semblables hors de la fonction publique. Le Comité recommande:

> Que les traitements que la Commission du service civil offre aux spécialistes, au nom de la Direction des aliments et drogues, soient relevés de façon qu'ils correspondent aux traitements que touchent les spécialistes au service des organismes non gouvernementaux. Il faudrait aussi envisager la possibilité de permettre à la Direction des aliments et drogues d'embaucher directement des employés, en cas d'urgence, avec l'assentiment de la Commission du service civil.

Le Comité estime que le relèvement des traitements aiderait à résoudre provisoirement le problème, mais que la solution à long terme serait d'attirer à la Direction des jeunes qui termineront bientôt leurs études. Songeant aux moyens par lesquels le ministère de la Défense nationale incite des étudiants des cours réguliers à s'enrôler dans l'armée et tenant compte de la formation nécessaire même aux diplômés pour être employés à la Direction des aliments et drogues, le Comité recommande:

> Que la Direction des aliments et drogues soit autorisée à prendre à son emploi des étudiants des cours réguliers qui fréquenteront l'université en hiver et seront formés à la Direction en été et qui, après la réception de leur diplôme, travailleront à la Direction pendant une période de temps analogue à celle qui est prévue dans le programme du ministère de la Défense nationale.

Certains vœux du Comité, dont il est question dans la suite du présent rapport, prévoient des attributions supplémentaires pour la Direction et entraîneront une pénurie encore plus grande d'employés spécialisés et compé-

tents dans un ministère où le personnel est déjà trop peu nombreux pour accomplir le travail nécessaire.

Le Comité recommande:

Que le personnel de la Direction des aliments et drogues soit doublé et qu'à l'avenir ce personnel soit augmenté au fur et à mesure que s'accroîtront ses attributions et fonctions.

2. *Renseignements sur les drogues*

Actuellement, les règlements relatifs aux aliments et drogues exigent qu'une brochure soit mise dans chaque emballage de médicaments, énumérant tous les effets connus de ce médicament. En outre, la Direction des aliments et drogues contribue de différentes autres manières à disséminer des renseignements sur les drogues au sujet de la sécurité:

a) Les centres antipoison du Canada reçoivent de la Direction des aliments et drogues des renseignements détaillés sur les médicaments qui sont en vente et le traitement recommandé en cas d'empoisonnement.

b) La Direction des aliments et drogues a établi récemment un comité qui s'occupera des réactions nocives découlant des drogues; il est composé de représentants d'universités et d'hôpitaux d'enseignement et il doit faire rapport au sujet des réactions inattendues faisant suite à l'emploi de certains médicaments. C'est une importante innovation; toutefois, notre Comité aimerait signaler que la majorité des médecins ne sont attachés ni à une université ni à un hôpital d'enseignement. Le Comité recommande donc:

Que la Direction des aliments et drogues demande à l'Association médicale canadienne, à l'Association dentaire du Canada, à l'Association des pharmaciens du Canada, à l'Association des fabricants de produits pharmaceutiques du Canada, aux Collèges des médecins et chirurgiens des provinces et au Collège des omnipraticiens de collaborer avec elle pour lui faire part des réactions nocives découlant des drogues et, afin de faciliter l'obtention de cet objectif, que la Direction prépare et distribue une formule permettant de faire part de ces réactions.

Le Comité recommande aussi:

Que la Direction des aliments et drogues étudie les rapports relatifs aux réactions découlant des drogues et, à des intervalles réguliers, qu'elle fasse part du fruit de ses études aux professions intéressées, aux services analogues des autres pays et à l'Organisation mondiale de la santé.

c) Le Comité consultatif des drogues est un comité permanent qu'a désigné le gouvernement et qui conseille la Direction des aliments et drogues en matière de médicaments. Il se compose de spécialistes reconnus à qui la Direction demande conseil. En outre la Direction institue à l'occasion des comités spéciaux appelés à étudier des problèmes particuliers, tels que le récent comité des agents inhibiteurs de la monoamine. Le désavantage d'un comité spécial, c'est le temps nécessaire pour le former, et l'avantage d'un tel comité est que la Direction peut s'adresser à des spécialistes très connus au sujet d'un médicament particulier dans n'importe quel domaine. Le Comité est d'avis qu'on peut tirer profit de ces deux éléments et il recommande:

Que le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social emploie un personnel permanent

a) pour étudier les rapports relatifs aux réactions nocives découlant des drogues,

b) pour rédiger les rapports appropriés destinés à la profession médicale et aux professions qui s'y rattachent au sujet des drogues,

c) pour former le noyau de tout comité spécial établi en vue d'étudier toute question relative à une drogue.

3. *Infractions aux règlements*

Afin que le public soit mieux renseigné sur les infractions aux règlements établis par la Direction des aliments et drogues pour ce qui est de la sûreté des médicaments, le Comité recommande:

Que la Direction des aliments et drogues publie à intervalles réguliers toutes saisies de produits effectuées en vertu des règlements des aliments et drogues, ainsi que toutes poursuites.

4. *Contrôle de la qualité*

Les règlements actuels exigent de tous les fabricants de médicaments que leurs procédés de fabrication comprennent une vérification qualitative. Les entreprises qui distribuent mais ne fabriquent pas de médicaments font vérifier la qualité à l'endroit où est fabriqué le médicament qu'elles distribuent. Les médicaments importés au Canada et distribués sans transformation aucune, présentent la principale difficulté sous ce rapport. La Direction des aliments et drogues doit être convaincue que le contrôle de la qualité est effectué de manière satisfaisante à l'usine étrangère qui fabrique les produits, sinon un inspecteur peut être envoyé au pays d'origine afin de voir sur place comment on procède à la vérification de la qualité. Dans le domaine des produits biologiques, évidemment, les sources à l'étranger font l'objet d'une inspection par an, mais jusqu'à présent cela ne s'est pas fait dans le cas des autres médicaments. Le Comité estime que la vérification de la qualité est de la plus haute importance et recommande, en conséquence:

Que la Direction des aliments et drogues fasse l'examen des méthodes de contrôle qualitatif employées ici et à l'étranger. Si la Direction des aliments et drogues le juge nécessaire, cette vérification de la qualité devrait être faite par tout importateur avant que la drogue soit mise en vente pour usage au Canada. Si cet examen n'a pas lieu ou ne satisfait pas à nos normes, la drogue importée ne serait pas mise en vente pour usage au Canada.

III. Surveillance des fabricants de médicaments

Le Comité a étudié de très près la question de l'octroi de licences ou de l'enregistrement afin de déterminer si cette manière de procéder devrait être mise en vigueur. Le Comité se préoccupe avant tout de veiller à ce que des médicaments aussi sûrs que possible soient fournis aux Canadiens. Le Comité estime que l'octroi de licences ou l'enregistrement ne devraient se faire que s'ils rendent les médicaments plus sûrs. Les nouveaux règlements en vigueur depuis environ un an prévoient l'examen des médicaments avant d'en faire l'essai sur des malades (examen pré-clinique), et accordent à la Direction des aliments et drogues le droit d'arrêter les essais cliniques et le pouvoir de retirer les médicaments. Les sociétés qui fabriquent un nouveau médicament doivent se conformer aux nouveaux règlements mais, si elles veulent produire et vendre un médicament qui n'est pas classé comme un nouveau produit, elles peuvent le faire sans l'autorisation de la Direction et sans que celle-ci le sache. Le Comité estime que cette disposition est peu judicieuse et pourrait entraîner la production de médicaments peu sûrs; il recommande donc que tous les fabricants et distributeurs de médicaments soient enregistrés ou obtiennent une licence, afin que la Direction des aliments et drogues connaisse parfaitement tous ceux qui s'occupent de ce genre d'affaire et qu'elle ait l'occasion d'inspecter leurs locaux.

Au sujet de celle des deux méthodes qui devrait être appliquée, il semble évident que l'enregistrement pourrait être mis en vigueur sans complications

juridiques et être aussi efficaces que l'octroi d'une licence en raison des peines imposées à ceux qui négligeraient de se conformer aux exigences de l'enregistrement. En ce qui concerne l'octroi de licences les opinions des avocats que nous avons entendus étaient partagées, certains n'étant pas sûrs que ces dispositions pourraient être prises sous le régime de la Loi sur les aliments et drogues. L'absence d'une licence interdirait la fabrication du médicament, tandis que l'absence de l'enregistrement pourrait comporter une peine, mais n'interdirait pas la fabrication, ce qui est plus conforme au régime de la libre entreprise. Compte tenu de tous ces aspects de la question, le Comité recommande:

> Que tous les fabricants et distributeurs de drogues soient enregistrés, et que l'enregistrement des compagnies actuelles soit fait aussitôt que possible par la Direction des aliments et drogues et que, dans le cas des nouvelles compagnies, la demande d'enregistrement se fasse avant qu'elles vendent leurs produits sur le marché libre. Il peut arriver que la Direction des aliments et drogues tarde à faire son examen; si l'examen portant sur les nouvelles compagnies n'a pas lieu dans une période limitée, ces produits pourront être mis sur le marché.

Si l'enregistrement devait se faire par les provinces, il est manifeste qu'une foule de normes différentes seraient appliquées dans les diverses régions du pays. Comme la sécurité des médicaments relève de la Direction des aliments et drogues, service du gouvernement fédéral, et que le pouvoir d'agir s'exerce en vertu du Code criminel, nous recommandons:

> Qu'un tel enregistrement se fasse à l'échelon fédéral.

Comme le maintien de normes élevées s'impose, nous recommandons en outre:

> Qu'un nouvel examen relatif aux fabricants enregistrés de drogues ait lieu à des intervalles réguliers prescrits par des règlements.

IV. Recherches médicales

L'industrie des médicaments et le gouvernement doivent encourager les recherches médicales. Comme la plupart des établissements qui fabriquent des médicaments au Canada appartiennent à des sociétés étrangères, les recherches de base se font d'habitude dans le pays d'origine de ces sociétés. Toutefois, on constate que ces filiales canadiennes effectuent de plus en plus elles-mêmes des recherches au Canada, ce dont il faut les louer. A ce propos, le Comité recommande:

> Que le gouvernement maintienne les encouragements fiscaux à l'égard des recherches faites au Canada et étudie d'autres méthodes propres à encourager les recherches médicales au Canada.

Le gouvernement devrait augmenter son apport au Conseil de recherches médicales. On constate que les dépenses affectées aux recherches médicales au Canada se chiffrent par tête à un montant beaucoup moins élevé que celui d'autres pays dont les normes médicales peuvent se comparer aux nôtres.

La décision qu'a prise l'Institut national d'hygiène de ne plus verser de subventions au Canada aux fins des recherches médicales augmente encore les difficultés éprouvées présentement dans le domaine des recherches. Les installations nécessaires à cette fin sont insuffisantes et, à l'heure actuelle, d'importants projets, comme ceux de la construction, ne reçoivent pas de subventions du gouvernement. Le Comité recommande donc:

> Que le gouvernement fédéral augmente sensiblement les fonds qui sont actuellement à la disposition du Conseil de recherches médicales et, en outre, que, sous la direction du Conseil des recherches médicales, soit créé un fonds distinct pour la construction et l'ameublement d'installations de recherches.

V. Spécialités pharmaceutiques et médicaments brevetés

On n'a pas démontré qu'il fallait changer la méthode de vente des spécialités pharmaceutiques et des médicaments brevetés. Il semble évident qu'une formule secrète n'est utile à personne et peut parfois constituer un véritable danger, si, par le recours à un tel procédé, les médicaments sont absorbés en fortes doses. Tenant compte d'une telle considération, le Comité recommande:

> Que la teneur en ingrédients et en quantités des spécialités pharmaceutiques et des médicaments brevetés soit en évidence sur l'emballage et sur l'étiquette.

VI. Médicaments génériques ou médicaments à marque de fabrique

En général, on peut diviser en deux catégories les fabricants de médicaments: ceux qui produisent des médicaments à marque de fabrique et ceux qui produisent des médicaments génériques. Cela n'est pas tout à fait exact, vu qu'un établissement de médicaments à marque de fabrique peut vendre certains de ses produits sous leur nom générique seulement. Peu importe comment on les classe, il y a deux genres différents de fabricants de médicaments:

1. Le fabricant de médicaments qui met au point ses propres produits fait les recherches, fabrique lui-même les médicaments, crée son marché et en fait la distribution;

2. Le fabricant de médicaments qui fait et distribue un produit à l'origine fabriqué par quelque autre établissement et qui ne participe pas aux recherches. En d'autres termes, il fabrique un médicament pour lequel on a déjà créé un marché.

Ces derniers fabricants sont habituellement appelés des fabricants de produits génériques. Comme ils n'ont pas contribué aux recherches ou à leur poursuite au sujet d'un médicament particulier, ils peuvent naturellement le produire à un coût moins élevé. Il ne s'ensuit pas nécessairement que le médicament qu'ils fabriquent soit dangereux ni qu'il soit moins efficace qu'un autre de marque déposée. Il est reconnu, toutefois, que les présumés fabricants de produits génériques posent plus de problèmes à la Direction des aliments et drogues.

Il est évident que, si tous les médicaments étaient fabriqués de cette façon au Canada, l'industrie pharmaceutique cesserait ses travaux de recherche et que ceux-ci ne seraient plus entrepris qu'aux hôpitaux et aux universités ce qui, de l'avis du Comité, n'est pas à souhaiter. A titre d'exemple, le Comité signale le cas de la pénicilline: si ce n'est pas à l'industrie des drogues qu'on en doit la découverte, on a dû avoir recours à elle pour trouver moyen d'en fabriquer en grandes quantités. Il s'agit donc là d'un facteur qui appuie la recommandation que nous faisions antérieurement, savoir:

> Que le gouvernement maintienne les encouragements fiscaux à l'égard des recherches faites au Canada et étudie d'autres méthodes propres à encourager les recherches médicales au Canada.

VII. Utilisation des médicaments: pour le public ou pour le gouvernement

On a soulevé la question de l'emploi de deux normes pour les médicaments: l'une applicable au gouvernement et l'autre, au public. Le Comité signale que, au Canada, l'inspection est la même pour tous les médicaments et que toutes les inspections sont faites par le même service du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, c'est-à-dire la Direction des aliments et drogues. La seule différence existe dans l'interprétation qu'on donne à la même inspection, étant donné que le comité des normes du gouvernement entre dans des détails qui ne se rapportent pas directement à la sécurité des médicaments ni au règlement établi en vertu de la loi sur les aliments et drogues. La Commission consultative interministérielle des normes pour les fabricants, distributeurs et vendeurs de

produits pharmaceutiques existe pour rendre au malade qui est à la charge de l'État le même service que rend normalement le médecin à sa clientèle. Si quelqu'un a besoin d'un médicament, il appartient au médecin de choisir le médicament à prescrire d'après ce qu'il connaît des médicaments disponibles, de leur coût, de la sécurité qu'ils présentent et de tous les autres facteurs en cause. Lorsqu'on administre un médicament à un malade qui est à la charge de l'État, le médecin choisit le médicament à prescrire parmi ceux que le gouvernement a achetés à la suite d'appel d'offres sur l'avis de la Commission consultative interministérielle des normes pour les fabricants, distributeurs et vendeurs de produits pharmaceutiques. Comme le gouvernement fait ses achats au moyen d'appel d'offres, il s'agit ordinairement des médicaments les moins coûteux et cette mesure de précaution supplémentaire semble nécessaire pour assurer la sécurité. Dans les cas où d'autres gouvernements ou organismes achètent des médicaments au moyen de soumissions, il est vrai aussi que l'acheteur fournit ordinairement des services d'inspection en plus de ceux que fournit la Direction des aliments et drogues.

Le Comité est d'avis qu'on recourt aux mêmes normes de sécurité pour le gouvernement et pour le public. Dans quelque temps, si le gouvernement approuve les recommandations du Comité et y donne suite, la Commission interministérielle consultative des normes concernant les fabricants de produits pharmaceutiques n'aura plus sa raison d'être.

VIII. Sommaire des recommandations

Le Comité résume ses recommandations dans l'ordre où elles apparaissent dans le rapport, non pas nécessairement dans leur ordre d'importance en regard de la question de sécurité:

1. Que le nouveau règlement de la Direction des aliments et drogues visant les essais pré-cliniques des nouveaux médicaments soit revisé annuellement.
2. Que les traitements que la Commission du service civil offre aux spécialistes, au nom de la Direction des aliments et drogues, soient relevés de façon qu'ils correspondent aux traitements que touchent les spécialistes au service des organismes non gouvernementaux. Il faudrait aussi envisager la possibilité de permettre à la Direction des aliments et drogues d'embaucher directement des employés, en cas d'urgence, avec l'assentiment de la Commission du service civil.
3. Que la Direction des aliments et drogues soit autorisée à prendre à son emploi des étudiants des cours réguliers qui fréquenteront l'université en hiver et seront formés à la Direction en été et qui, après la réception de leur diplôme, travailleront à la Direction pendant une période de temps analogue à celle qui est prévue dans le programme du ministère de la Défense nationale.
4. Que le personnel de la Direction des aliments et drogues soit doublé et qu'à l'avenir ce personnel soit augmenté au fur et à mesure que s'accroîtront ses attributions et fonctions.
5. Que la Direction des aliments et drogues demande à l'Association médicale canadienne, à l'Association dentaire du Canada, à l'Association des pharmaciens du Canada, à l'Association des fabricants de produits pharmaceutiques du Canada, aux Collèges des médecins et chirurgiens des provinces et au Collège des omnipraticiens de collaborer avec elle pour lui faire part des réactions nocives découlant des drogues et, afin de faciliter l'obtention de cet objectif, que la Direction prépare et distribue une formule permettant de faire part de ces réactions.
6. Que la Direction des aliments et drogues étudie les rapports relatifs aux réactions découlant des drogues et, à des intervalles réguliers,

qu'elle fasse part du fruit de ses études aux professions intéressées, aux services analogues des autres pays et à l'Organisation mondiale de la santé.

7. Que le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social emploie un personnel permanent
   a) Pour étudier les rapports relatifs aux réactions nocives découlant des drogues,
   b) Pour rédiger les rapports appropriés destinés à la profession médicale et aux professions qui s'y rattachent au sujet des drogues,
   c) Pour former le noyau de tout comité spécial établi en vue d'étudier toute question relative à une drogue.
8. Que la Direction des aliments et drogues publie à intervalles réguliers toutes saisies de produits effectuées en vertu des règlements des aliments et drogues, ainsi que toutes poursuites.
9. Que la Direction des aliments et drogues fasse l'examen des méthodes de contrôle qualitatif employées ici et à l'étranger. Si la Direction des aliments et drogues le juge nécessaire, cette vérification de la qualité devrait être faite par tout importateur avant que la drogue soit mise en vente pour usage au Canada. Si cet examen n'a pas lieu ou ne satisfait pas à nos normes, la drogue importée ne serait pas mise en vente pour usage au Canada.
10. Que tous les fabricants et distributeurs de drogues soient enregistrés, et que l'enregistrement des compagnies actuelles soit fait aussitôt que possible par la Direction des aliments et drogues et que, dans le cas des nouvelles compagnies, la demande d'enregistrement se fasse avant qu'elles vendent leurs produits sur le marché libre. Il peut arriver que la Direction des aliments et drogues tarde à faire son examen; si l'examen portant sur les nouvelles compagnies n'a pas lieu dans une période limitée, ces produits pourront être mis sur le marché.
11. Qu'un tel enregistrement se fasse à l'échelon fédéral.
12. Qu'un nouvel examen relatif aux fabricants enregistrés de drogues ait lieu à des intervalles réguliers prescrits par des règlements.
13. Que le gouvernement maintienne les encouragements fiscaux à l'égard des recherches faites au Canada et étudie d'autres méthodes propres à encourager les recherches médicales au Canada.
14. Que le gouvernement fédéral augmente sensiblement les fonds qui sont actuellement à la disposition du Conseil de recherches médicales et, en outre, que, sous la direction du Conseil des recherches médicales, soit créé un fonds distinct pour la construction et l'ameublement d'installations de recherches.
15. Que la teneur en ingrédients et en quantités des spécialités pharmaceutiques et des médicaments brevetés soit en évidence sur l'emballage et sur l'étiquette.

Le Comité désire remercier tous les organismes, industries et particuliers qui ont comparu ou qui lui ont présenté des mémoires. De plus, le Comité désire remercier ceux qui ont fait en sorte que ses membres puissent voir comment on fabrique et prépare les médicaments.

Le Comité se rend compte qu'il sera incapable, au cours de la présente session, d'achever l'étude des questions dont on lui a demandé de faire rapport et c'est pourquoi il recommande que ce Comité soit rétabli à la prochaine session pour accomplir le reste de son mandat, c'est-à-dire étudier le coût des drogues.

Ci-joint un exemplaire des *Procès-verbaux et témoignages (fascicules 1 à 19 inclusivement)*.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints audit rapport sont enregistrés à titre d'appendice n° 21 aux* Journaux.)

M. Godin, du comité permanent des mines, des forêts et des cours d'eau, présente le deuxième rapport dudit comité ainsi qu'il suit:

Le 2 octobre 1964, la Chambre a adopté la résolution suivante:

«*Il est ordonné*,—Que la question des niveaux des eaux du réseau des Grands lacs soit renvoyée au Comité permanent des mines, des forêts et des cours d'eau pour qu'il en fasse une étude et soumettre un rapport à ce sujet, et que le Comité soit autorisé à retenir, au besoin, les services d'un personnel technique et de bureau.»

Vu que le Comité constate qu'il sera incapable de terminer l'examen des questions que comporte l'ordre de renvoi avant le prochain congé ou l'ajournement du Parlement, il recommande qu'on lui permette de continuer cet examen au début de la nouvelle année.

Ci-inclus un exemplaire des *Procès-verbaux et témoignages* portant jusqu'ici sur ce sujet (*fascicules n°s 1 à 8 inclusivement*).

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints audit rapport sont enregistrés à titre d'appendice n° 22 aux* Journaux.)

M. Olson, appuyé par M. Walker, propose,—Que le quinzième rapport du comité spécial de la procédure et de l'organisation, présenté à la Chambre le 14 décembre 1964, soit maintenant agréé.

Il s'élève un débat, et ledit débat est ajourné sur motion de M. Baldwin, appuyé par M. Knowles.

M. Martin (Essex-Est), membre du conseil privé de la reine, dépose à la Chambre,—Communiqué final publié à l'issue de la session ministérielle du Conseil de l'Atlantique Nord, tenue à Paris du 15 au 17 décembre 1964. (Textes français et anglais)

Sur motion de M. Walker, appuyé par M. Rinfret, il est ordonné,—Que les noms de MM. Morison, Enns et Prittie soient substitués à ceux de MM. McCutcheon, Scott et Moreau sur la liste des membres du comité mixte du Régime de pensions du Canada, et

Qu'un message soit envoyé au Sénat pour en informer Leurs Honneurs.

Sur motion de M. Walker, appuyé par M. Rinfret, il est ordonné,—Que le nom de M. Asselin (Richmond-Wolfe) soit substitué à celui de M. Foy sur la liste des membres du comité permanent des mines, des forêts et des cours d'eau.

Sur motion de M. McIlraith, appuyé par M. MacNaught, les recommandations du comité mixte des deux Chambres pour la Bibliothèque du Parlement au sujet d'une revision des taux des salaires des employés professionnels de la Bibliothèque, présentées à la Chambre ce jour même par M. l'Orateur, sont agréées.

Le bill suivant, émanant du Sénat, est lu une première fois, et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre:

Bill S-22, Loi modifiant la Loi sur les compagnies.—*M. Lamontagne.*

Avec l'assentiment unanime, il est ordonné que l'heure prévue aujourd'hui pour les affaires inscrites au nom des députés soit suspendue.

La Chambre se forme en comité plénier pour l'étude d'un certain projet de résolution concernant le Bill C-112, Loi modifiant la Loi sur les juges, dont la Chambre est actuellement saisie.

(*En comité*)

Il est résolu: Qu'il est opportun de modifier le Bill C-112, Loi modifiant la Loi sur les juges, dont la Chambre est présentement saisie, en vue d'autoriser qu'il soit pourvu aux traitements de deux juges supplémentaires de la Cour du Banc de la Reine du Manitoba et de porter de trois à cinq le nombre de juges supplémentaires de la Cour supérieure de Québec aux traitements de qui il peut être autorisé de pourvoir.

Rapport à faire de la résolution.

Rapport est fait de ladite résolution, qui est agréée et renvoyée au comité plénier chargé d'étudier le Bill C-112, Loi modifiant la Loi sur les juges.

Le Bill C-112, Loi modifiant la Loi sur les juges, est lu une deuxième fois, étudié en comité plénier (*avec la résolution y relative adoptée aujourd'hui*) rapporté avec des amendements et étudié dans sa forme modifiée.

Avec l'assentiment unanime, ledit bill est lu une troisième fois et adopté.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture du Bill C-141, Loi ayant pour objet la modification de la Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et le Code criminel;

M. Favreau, appuyé par M. McIlraith, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Ledit bill est lu, en conséquence, une deuxième fois, étudié en comité plénier et rapporté sans amendement.

Du consentement unanime ledit bill est lu une troisième fois et adopté.

La Chambre se forme en comité plénier pour l'étude d'un certain projet de résolution concernant le fonctionnement de programmes établis relevant des gouvernements fédéral et provinciaux.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Il est résolu: Qu'il est opportun de présenter une mesure d'un caractère provisoire concernant certains programmes de subventions conditionnelles et

certains programmes à frais partagés, devenus des programmes établis relevant des gouvernements fédéral et provinciaux, afin de permettre aux provinces qui le désirent de prendre à leur charge la responsabilité financière de semblables programmes dans le cadre des objectifs nationaux et, à l'égard de ces provinces qui prennent à leur charge une telle responsabilité en ce qui concerne des programmes particuliers, de prévoir un abattement aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu,* un paiement de péréquation et, s'il y a lieu, un paiement d'ajustement, ou de prévoir un versement en espèces au lieu d'un abattement pour certains programmes ou à titre de compensation en espèces dans d'autres cas, et d'autoriser les accords qui peuvent être nécessaires pour assurer que le maintien, durant la période transitoire, de tout semblable programme par les provinces avec une telle aide du gouvernement fédéral soit conforme aux objectifs nationaux; de prévoir, en outre, d'autres questions connexes ou accessoires.

Rapport à faire de la résolution.

Rapport est fait de ladite résolution qui est agréée.

M. Gordon, appuyé par M. McIlraith, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-142, Loi concernant le fonctionnement de certains programmes établis relevant des gouvernements fédéral et provinciaux, qui est lu une première fois et dont la deuxième lecture est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre suivante:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
OTTAWA

Le 18 décembre 1964

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que l'honorable Robert Taschereau, C.P., juge en chef du Canada, en sa qualité de député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la salle des séances du Sénat aujourd'hui, le 18 décembre, à 5 h. 45 du soir, afin de donner la sanction royale à certains bills.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre obéissant serviteur,

Le secrétaire adjoint du Gouverneur général
A. G. CHERRIER

A l'honorable
Orateur de la Chambre des communes.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture du Bill C-131, Loi modifiant la Loi sur l'indemnisation des marins marchands;

M. McIlraith, au nom de M. MacEachen, appuyé par M. MacNaught, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Ledit bill est lu, en conséquence, une deuxième fois, étudié en comité plénier et rapporté sans amendement.

Du consentement unanime ledit bill est lu une troisième fois et adopté.

Sur motion de M. McIlraith, au nom de M. Sharp, appuyé par M. Laing, il est résolu,—Qu'il est opportun que les Chambres du Parlement approuvent l'Accord commercial intervenu entre le Canada et la République populaire de Hongrie, signé à Ottawa le 11 juin 1964 et déposé à la Chambre des communes le 11 juin 1964, et que cette Chambre y donne son approbation.

Sur motion de M. McIlraith, au nom de M. Sharp, appuyé par M. Laing, il est résolu,—Qu'il est opportun que les Chambres du Parlement approuvent le Protocole signé à Ottawa le 29 février 1963 et déposé à la Chambre des communes le 9 octobre 1963, renouvelant l'Accord commercial intervenu entre le Canada et l'Union des républiques socialistes soviétiques signé le 29 février 1956 et renouvelé le 18 avril 1960, et que cette Chambre y donne son approbation.

Sur motion de M. McIlraith, au nom de M. Sharp, appuyé par M. Laing, il est résolu,—Qu'il est opportun que les Chambres du Parlement approuvent l'Accord commercial intervenu entre le Canada et la République populaire de Bulgarie, signé à Ottawa le 8 octobre 1963 et déposé à la Chambre des communes le 21 octobre 1963, et que cette Chambre y donne son approbation.

Avec l'assentiment unanime la Chambre revient à l'appel des *Motions*.

M. McIlraith, membre du conseil privé de la reine, dépose à la Chambre,—
1. Lettre en date du 30 novembre 1964 que le premier ministre a adressée à ses collègues au sujet de la conduite personnelle des ministres et de leur personnel. (Texte anglais)

2. Copie des lettres datées des 14 et 15 décembre respectivement, échangées entre le premier ministre et l'honorable Walter Dinsdale au sujet de la transcription de l'émission du 11 décembre 1964 intitulée «Affaires de la Nation», et résumé d'un commentaire de journal. (Texte anglais)

Le Sénat transmet un message pour informer cette Chambre qu'il a adopté le Bill C-112, Loi modifiant la Loi sur les juges, sans amendement.

Avec la permission de la Chambre, M. McIlraith, appuyé par M. MacNaught, propose,—Que, lorsque la Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle demeure ajournée au seizième jour de février 1965, à 2 h. 30 de l'après-midi. Toutefois, si monsieur l'Orateur, après consultation du gouvernement de Sa Majesté, est convaincu que, dans l'intérêt public, la Chambre devrait se réunir plus tôt dans l'intervalle, il peut faire connaître, par avis, qu'il a acquis cette conviction. La Chambre alors se réunira au temps fixé dans un tel avis et poursuivra ses travaux comme si elle avait été dûment ajournée à cette date.

Si monsieur l'Orateur n'est pas en état d'agir par maladie ou pour toute autre cause, l'Orateur suppléant agira en son nom aux fins du présent ordre.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Le Sénat transmet un message à cette Chambre pour l'informer qu'il a adopté, sans amendement, le Bill C-141, Loi ayant pour objet la modification de la Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et le Code criminel.

Un message est reçu de l'honorable Robert Taschereau, juge en chef du Canada, en sa qualité de député de Son Excellence le Gouverneur général, qui exprime le désir que la Chambre se rende immédiatement à la salle des séances du Sénat.

M. l'Orateur, accompagné de la Chambre, se rend en conséquence au Sénat.

Au retour, M. l'Orateur fait savoir que, lorsque la Chambre s'est rendue auprès de l'honorable député de Son Excellence le Gouverneur général dans la salle des séances du Sénat, Son Honneur a bien voulu donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:

Loi modifiant la Loi sur les juges.

Loi ayant pour objet la modification de la Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et le Code criminel.

A six heures et dix-huit minutes du soir, la Chambre s'ajourne jusqu'au mardi 16 février 1965, à deux heures et demie de l'après-midi, conformément à l'ordre spécial adopté aujourd'hui.

L'Orateur

ALAN A. MACNAUGHTON

FEUILLETON DES AVIS

Questions—Mercredi le 17 février 1965

N° 2612—*M. Douglas*—18 décembre

1. Combien d'infirmières de salle faisaient partie du personnel de l'hôpital Shaughnessy le 1er janvier 1964 et le 30 novembre 1964?

2. Combien d'infirmières de salle furent employées à l'hôpital Shaughnessy entre le 1er janvier 1964 et le 30 novembre 1964?

3. Combien d'infirmières de salle ont quitté leur emploi à l'hôpital Shaughnessy entre le 1er janvier 1964 et le 30 novembre 1964?

4. Quels sont les taux de salaire actuels des infirmières de salle de l'hôpital Shaughnessy?

5. Combien d'aides-infirmières faisaient partie du personnel de l'hôpital Shaughnessy le 1er janvier 1964 et le 30 novembre 1964?

6. Combien d'aides-infirmières furent employées à l'hôpital Shaughnessy entre le 1er janvier 1964 et le 30 novembre 1964?

7. Combien d'aides-infirmières ont quitté leur emploi à l'hôpital Shaughnessy entre le 1er janvier 1964 et le 30 novembre 1964?

8. Quels sont les taux de salaire actuels des aides-infirmières de l'hôpital Shaughnessy?

9. Combien d'infirmiers faisaient partie du personnel de l'hôpital Shaughnessy le 1er janvier 1964 et le 30 novembre 1964?

10. Combien d'infirmiers furent employés à l'hôpital Shaughnessy entre le 1er janvier 1964 et le 30 novembre 1964?

11. Combien d'infirmiers ont quitté leur emploi à l'hôpital Shaughnessy entre le 1er janvier 1964 et le 30 novembre 1964?

12. Quels sont les taux de salaire actuels des infirmiers de l'hôpital Shaughnessy?

13. Comment les taux de salaire actuels des infirmières de salle, des aides-infirmières et des infirmiers de l'hôpital Shaughnessy sont-ils comparables aux taux de salaire d'autres hôpitaux de Vancouver?

14. Quelles augmentations de salaire ont été accordées aux infirmières de salle, aux aides-infirmières et aux infirmiers de l'hôpital Shaughnessy entre le 1er janvier 1964 et le 30 novembre 1964?

N° 2613—*M. Coates*—18 décembre

Le gouvernement projette-t-il de faire des appels d'offre pour la construction d'un nouveau bureau de poste dans le village de Wallace en Nouvelle-Écosse? Dans l'affirmative, *a*) prévoit-on commencer cette construction, *b*) à quelle date croit-on que le bureau de poste en question sera terminé et ouvert au public?

N° 2614—*M. Crouse*—18 décembre

Étudie-t-on la possibilité d'augmenter le taux des subventions accordées aux termes des règlements prévoyant de l'aide aux bâtiments de pêche d'au moins 35 pieds de long, afin que ces subventions se rapprochent davantage des subventions autrefois payées selon le tonnage?

N° 2615—*M. Crouse*—18 décembre

Étudie-t-on la possibilité d'augmenter le taux des subventions accordées pour les chalutiers en bois, afin qu'elles se rapprochent davantage de celles qui sont accordées pour les chalutiers construits en acier?

N° 2616—*M. Smith*—18 décembre

1. Les stations-service de la *Canadian Petrofina* et d'*Imperial Esso* sur les terrains du gouvernement fédéral à Camp Borden observent-elles les règlements provinciaux concernant les conditions requises à l'endroit des employés et, dans le cas de l'affirmative, sous quels rapports?

2. A l'une ou l'autre de ces stations-service fait-on des réparations importantes aux automobiles et, dans le cas de l'affirmative, ces réparations sont-elles faites sous la surveillance de mécaniciens licenciés de la province?

3. Quels sont les noms des mécaniciens licenciés employés à plein temps ou à temps partiel aux garages de ces postes?

N° 2617—*M. Dinsdale*—18 décembre

1. Combien le gouvernement canadien a-t-il dépensé pour de la publicité à l'endroit de l'Organisation des mesures d'urgence pendant l'année financière 1962-1963?

2. Quel est le montant attribué aux dépenses de l'année financière 1963-1964?

3. Quel montant de ces fonds a été mis à la disposition de la province du Manitoba?

ROGER DUHAMEL, m.s.r.c., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1964

N° 215

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MARDI 16 FÉVRIER 1965

Deux heures et demie de l'après-midi

PRIÈRE

Avec l'assentiment unanime, M. Dupuis dépose à la Chambre,—Copie (en français et anglais) d'une entente entre le groupe René Hébert et le groupe docteur Roch Deslauriers, en date du 5 février 1962, au sujet de l'opération d'une piste de course à Saint-Luc, Québec.

M. McIlraith, posant la question de privilège, fait la déclaration suivante: Monsieur l'Orateur, j'aimerais prendre la parole au sujet des privilèges de la Chambre. Le 13 février 1965, des journaux ont publié certaines nouvelles que tous les honorables députés ont sans doute lues et qui donnaient des détails au sujet de l'arrestation, la veille, de l'honorable député de Lapointe (M. Grégoire) en vertu de deux mandats pour infraction aux règlements de la circulation.

En somme, ces nouvelles parlaient de l'arrestation de l'honorable député pendant que la Chambre siégeait et peu de temps après sa sortie de l'édifice central du Parlement. Les nouvelles signalaient aussi qu'on avait auparavant refusé aux agents de police en cause la permission de procéder à une arrestation à l'intérieur de l'édifice central.

Dans le passé, on a considéré que la question de l'arrestation des membres du Parlement touchait aux privilèges de la Chambre. Ces privilèges, comme Beauchesne l'a fait ressortir dans l'introduction de la troisième édition de son ouvrage, à la page 30, se fondent sur la nécessité d'accorder toute la liberté nécessaire aux députés pour leur permettre de s'acquitter de leur devoir au Parlement. Il est évident que le service du Parlement passe avant toute autre chose.

Il se peut que les circonstances de l'arrestation de l'honorable député soulèvent des problèmes relatifs aux privilèges du Parlement. Il faudrait donc que le comité permanent institué en vue d'étudier les questions des privilèges et des élections soit saisi de la question.

C'est pourquoi, monsieur l'Orateur, si vous décidez qu'il y a là une question de privilège évidente, je voudrais proposer, appuyé par l'honorable M. MacNaught, que la question soit déférée au comité permanent des privilèges et des élections.

DÉCISION DE M. L'ORATEUR

M. l'ORATEUR: Il y a deux questions essentielles que je dois trancher: d'abord, il s'agit de savoir si on a soulevé cette affaire à la première occasion. Je crois que oui. En second lieu, il faut déterminer si de prime abord la question de privilège paraît fondée.

L'honorable député de Lapointe a indiqué—je ne crois pas qu'il ait fait proposition officielle—qu'il désire présenter une motion, ou proposer un amendement à une motion présentement entre mes mains. Je crois que l'immunité des membres du Parlement est une question très importante. Il se pose plusieurs questions secondaires: dans quelle mesure et jusqu'où s'étend l'enceinte du Parlement, question pratique qui, sauf erreur, n'a pas été réglée en ce qui concerne les Chambres du Parlement canadien. Je sais fort bien qu'à Westminster, les murs du Palais de Westminster circonscrivent l'aire dans laquelle l'applique l'immunité. Mais si l'on songe à l'immeuble de l'Ouest, et peut-être à celui de l'Est, et à d'autres considérations, on voit qu'il s'agit vraiment d'une question pratique demandant examen. Quoi qu'il en soit, j'estime que l'arrestation de membres du Parlement, dans certaines circonstances, pourrait être tenue, en règle générale, pour une violation de privilège et qu'elle devrait donc toujours faire l'objet d'une enquête soignée.

La Chambre est saisie d'une motion présentée par le président du Conseil privé (M. McIlraith), appuyée par le Solliciteur général (M. MacNaught); elle est générale, et de grande portée; il me semble qu'elle renferme tous les points—si on les fait valoir—de la motion proposée par l'honorable député de Lapointe. La motion demande que le problème soit déféré au comité des privilèges et des élections. Voilà la motion dont la Chambre est saisie, et je la trouve acceptable. Si on ne s'y oppose pas, j'aimerais maintenant que la Chambre soit appelée à se prononcer sur la motion.

Sur ce M. McIlraith, appuyé par M. MacNaught, propose,—Que les circonstance se rapportant à l'arrestation, le 12 février 1965, de l'honorable représentant de Lapointe, soient déférées au comité permanent des privilèges et élections.

Après débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée sur division.

L'honorable représentant de Lapointe (M. Grégoire), posant la question de privilège, demande à proposer, avec l'appui de M. Gauthier: Que la question de privilège ci-après soit déférée au comité permanent des privilèges et des élections:

Un membre du Parlement ou tout citoyen canadien qui reçoit un mandat ou une sommation de la Gendarmerie royale a-t-il le droit d'exiger qu'on les lui signifie dans les deux langues officielles du pays?

DÉCISION DE M. L'ORATEUR

L'ORATEUR: J'ai écouté de nouveau avec beaucoup d'intérêt l'honorable député de Lapointe (M. Grégoire), mais la motion qu'il présente revêt la nature d'une motion de fond qui nécessite un avis. Dans ces circonstances, je ne puis l'accepter à ce moment-ci. L'honorable pourrait peut-être donner avis de sa motion et la présenter plus tard.

M. Cameron (High Park), du comité mixte du Régime de pensions du Canada, présente le troisième rapport dudit comité ainsi qu'il suit:

1. Conformément aux instructions qu'il a reçues le 16 novembre 1964, le Comité a été appelé à étudier le Bill C-136,—Loi instituant au Canada un régime général de pensions de vieillesse et de prestations supplémentaires payables aux cotisants et à leur égard.

2. Le Comité se composait de trente-six membres, dont douze sénateurs: les honorables sénateurs Blois, Boucher, Croll, Denis, Flynn, Fergusson, Lang, Lefrançois, McCutcheon, Smith (Queens-Shelburne), Stambaugh et Thorvaldson, et vingt-quatre membres de la Chambre des communes: MM. Aiken, Basford, Cameron, (High Park), Cantelon, Cashin, Chatterton, Côté (Longueuil), Francis, Gray, Gundlock, Klein, Knowles, Laverdière, Lloyd, Macaluso, McCutcheon, Monteith, Moreau, Munro, Olson, Paul, Perron, Rhéaume et Scott.

3. Par la suite, l'honorable sénateur Smith (Kamloops) a été nommé en remplacement de l'honorable sénateur Lang, et les membres suivants de la Chambre des communes, Mme Rideout et MM. Marcoux, Howe (Wellington-Huron), Leboe, Morison, Enns et Prittie ont remplacé MM. Klein, Olson, Paul, Marcoux, Moreau, McCutcheon et Scott, respectivement.

4. Un sous-comité du programme et de la procédure a été institué. En ont fait partie les honorables sénateurs Croll, Fergusson, McCutcheon et MM. Cameron (High Park), Chatterton, Côté (Longueuil), Francis, Knowles, Monteith et Munro. Aux derniers stades des délibérations du sous-comité, on a nommé M. Aiken en remplacement de M. Monteith, M. Basford en remplacement de M. Côté (Longueuil) et le sénateur Smith (Queens-Shelburne) en remplacement du sénateur Croll.

5. Le Comité a tenu cinquante et une séances et entendu environ 116 témoins, y compris des particuliers qui parlaient en leur propre nom et d'autres qui représentaient divers organismes publics et privés. Une liste des personnes qui ont comparu à titre personnel est jointe aux présentes et figure comme appendice A. Une liste des divers organismes publics et privés qui ont présenté des mémoires et des particuliers qui les représentaient est annexée aux présentes et paraît comme appendice B. Une liste des particuliers et des organismes qui ont soumis des mémoires, mais qui n'ont pas comparu, est annexée aux présentes comme appendice B-1. Les membres du Comité ont su gré à ces témoins de leur contribution apportée à ses travaux.

6. Le Comité a aussi entendu des fonctionnaires des ministères de l'État, dont les noms figurent sur une liste annexée aux présentes et marquée appendice C. Les membres du Comité ont remercié ces témoins du temps et des efforts qu'ils ont consacrés en assistant aux nombreuses réunions et en donnant de claires et savantes explications et recommandations au cours des séances. Le Comité désire remercier tout particulièrement M. J. E. E. Osborne, conseiller technique auprès du Comité, qui lui a apporté une aide très précieuse, M. Maurice Ollivier, conseiller parlementaire, qui l'a conseillé quant à la méthode qu'il convient d'adopter, et M. Maxime Guitard, secrétaire du Comité, qui, avec compétence, a organisé les réunions dans le détail.

7. Le Comité, après une étude approfondie des questions dont il a été saisi, approuve les principes à la base du Régime de pensions du Canada comme moyen d'ajouter aux prestations de pension qu'assure déjà au peuple canadien la sécurité de la vieillesse. Ces principes s'énoncent ainsi qu'il suit:

(i) Le total de la pension payable aux Canadiens à leur retraite devrait consister, pour une part, en une pension uniforme et, pour une autre part, en une pension proportionnelle aux gains.

(ii) La pension rattachée aux gains devrait être applicable dans la plus large mesure possible.

(iii) Le niveau de l'ensemble des prestations disponibles en vertu du Régime de pensions du Canada et de la sécurité de la vieillesse devrait représenter une proportion élevée des gains antérieurs de ceux dont le revenu ne leur permet pas de s'assurer autrement une retraite suffisante.

(iv) Il devrait y avoir place pour l'obtention d'autres prestations obtenues en vertu de régimes privés de pension dans le cas de ceux qui en ont les moyens, et l'intégration des régimes privés et du Régime de pensions du Canada devrait faire l'objet de pourparlers entre les employeurs et les employés.

(v) Les veuves, les orphelins et les invalides devraient bénéficier d'une certaine mesure de protection.

(vi) Les personnes de 65 ans et plus, déjà à la retraite, devraient toucher les pleines prestations en vertu du Régime de pensions du Canada après une période relativement brève de transition.

(vii) Les pensions de retraite devraient être en fonction de la productivité croissante de l'économie canadienne et, par conséquent, avoir un rapport direct avec les hausses du niveau des gains qui se sont produites au cours de la carrière d'une personne; il faudrait aussi protéger les pensions contre tout avilissement qu'entraînerait toute hausse possible des prix à l'avenir.

(viii) Le Régime de pensions du Canada devrait prévoir des sauvegardes garantissant que, dans toute tentative en vue de hausser le niveau des prestations à l'avenir, il faudra tenir pleinement compte du coût de cette augmentation.

8. Comme il est dit au paragraphe 10 du présent rapport, le Comité recommande l'adoption du Bill C-136 avec des modifications indiquées à l'appendice D. Cependant, le Comité recommande aussi qu'on étudie la possibilité d'apporter au bill les changements suivants:

Motion de M. Aiken

(i) Que soit retranchée la disposition soustrayant les Forces armées et la Gendarmerie royale du Canada à l'application du Régime de pensions du Canada, si l'intégration est techniquement possible;

(ii) Que la disposition prévoyant une prestation maximum de $104 par mois à l'égard des orphelins que laisse un cotisant soit retranchée et remplacée par une disposition prévoyant le versement d'une prestation fixe de $25 par mois à l'égard de chacun des quatre premiers orphelins et d'une prestation supplémentaire de $12.50 par mois à l'égard de chaque autre orphelin que laisse un cotisant;

(iii) Qu'un genre supplémentaire de prestations, soit une prestation d'enfant à charge, payable à l'égard de chaque enfant à la charge d'un cotisant invalide, soit prévu dans le bill, le montant de cette prestation devant être le même que celui de la prestation prévue à l'égard des orphelins;

(iv) Que, pour le calcul de la pension de retraite d'un cotisant, la disposition autorisant l'omission de 10 p. 100 des mois où les gains mensuels moyens ont été les plus faibles soit retranchée et remplacée par une disposition autorisant l'omission de 20 p. 100 des mois où les gains mensuels moyens ont été les plus faibles;

(v) Que des pouvoirs plus précis pour ce qui est d'établir un règlement relatif aux prestations payables aux invalides soient prévus dans le bill, ce règlement devant porter sur

a) Les conditions selon lesquelles une prestation est et demeure payable,

b) Des évaluations initiales, périodiques et autres de l'invalidité et le paiement des frais de ces évaluations en vertu du Régime,

c) L'obligation pour le requérant de se soumettre à la réadaptation là où celle-ci est disponible et là où la chose est possible,
d) Le versement d'une prestation à une telle personne pendant la réadaptation si, dans les circonstances, on le juge approprié,
e) L'autorisation à un requérant d'occuper un emploi thérapeutique pendant la réadaptation, si une telle mesure est recommandée comme partie de la thérapie,
f) Une disposition portant que, là où la réadaptation est recommandée, le refus sans raison valable, selon la définition qu'en donne le règlement, de subir cette réadaptation constitue un motif suffisant pour décider qu'une personne a cessé d'être invalide, et
g) Une disposition portant que là où la réadaptation est exigée et subie, les frais qu'elle entraîne sont payables en vertu du Régime;

(vi) Que la loi sur la sécurité de la vieillesse soit modifiée de manière qu'une personne qui n'a pas habité le Canada au cours de la période de 10 ans qui précède immédiatement sa demande puisse toucher les prestations de sécurité de la vieillesse sans avoir résidé au Canada au cours de la dernière année précédent immédiatement l'approbation de sa demande, pourvu que cette personne ait résidé au Canada pendant un total d'au moins 40 ans depuis qu'elle a atteint l'âge de 18 ans.

9. Le Comité recommande aussi que le gouvernement songe à adopter d'autres mesures relatives à la situation des personnes qui, parce qu'elles sont à la retraite ou le seront bientôt, ne seront ni des cotisants importants ni des bénéficiaires du Régime de pensions du Canada.

10. Le Comité, ayant fait une étude approfondie du Bill C-136, loi instituant au Canada un régime général de pensions de vieillesse et de prestations supplémentaires payables aux cotisants et à leur égard, est convenu d'en faire rapport avec les modifications énoncées à l'annexe D ci-jointe.

11. Le Comité joint au présent rapport le texte de ses *Procès-verbaux et témoignages* au sujet du Bill C-136.

Un exemplaire des *Procès-verbaux et témoignages* s'y rapportant (*fascicules n°s 1 à 24*) est ci-annexé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints audit rapport sont enregistrés à titre d'appendice n° 23 aux* Journaux.)

APPENDICE A

PARTICULIERS

Les personnes suivantes ont comparu devant le Comité et elles ont soumis des mémoires:

M. S. M. Thompson, Toronto (Ontario)
M. Robert J. Myers, Washington (D.C.)
M. G. N. Watson, Toronto (Ontario)
M. R. C. Dowsett, Toronto (Ontario)
M. D. E. Kilgour, Winnipeg (Manitoba)
M. Wallace R. Joyce, Toronto (Ontario)
M. Edward Ruse, Toronto (Ontario)
M. W. M. Anderson, Toronto (Ontario)
M. Samuel Eckler, Toronto (Ontario)
Dr Robert H. Clarke, Vancouver (C.-B.)

APPENDICE B

ASSOCIATIONS, ORGANISATIONS, ENTREPRISES

Les organismes suivants ont comparu devant le Comité et ils ont soumis des mémoires:

Associations canadiennes des agents d'assurance-vie:

MM. H. L. Sharpe, M. K. Kenny, B. T. Holmes, D. E. Kilgour, G. R. Berry, G. E. Brown, J. M. Linnell, J. W. Popkin, J. L. Clare, J. A. Tuck, C.R., Frank G. Dimock.

Le Conseil des détaillants du Canada:

MM. A. J. McKichan, E. E. Went.

Le Conseil du bien-être du Canada:

Mlle Marian Murphy et MM. B. M. Alexander, C.R., Eric Hardy, Horace S. Racine, M.A.L., Reuben Baetz, Brian J. Iverson et le Dr R. E. G. Davis.

Le Congrès des femmes du Canada:

Mme Helen Weir.

Le Comité des femmes âgées pour l'augmentation des pensions:

Mme Ethel Neilson.

La société E. B. Eddy:

MM. W. D. Moffat et D. Hutton.

La Fédération canadienne des agriculteurs:

MM. David Kirk et Lorne Hurd.

William H. Mercer Limitée:

M. C. J. Woods, F.I.A., F.S.A.

L'Association des assureurs-vie du Canada:

MM. J. L. Etherington, R. L. Kayler, Fraser Deacon, R. A. Mitchell.

La Chambre de commerce du Canada:

MM. A. J. Little, H. F. Hoerig, D. L. Morrell, Dr W. H. Cruickshank, W. J. McNally, R. B. MacPherson, Léon Mondoux, R. S. Davies.

La Chambre de commerce de Winnipeg:

M. G. R. Hunter, C.R.

L'Association canadienne des manufacturiers:

MM. H. B. Style, C. C. Belden, Willies George, L. E. Marrs, H. Taylor, J. F. Villeneuve, J. C. Whitelaw, L. F. Wills.

Alexander Services and Dubley Funnell, actuaire conseil:

MM. Norman G. Kirkland et J. W. Moreland.

L'Association nationale des retraités fédéraux:

MM. Fred W. Whitehouse, Walter R. McLaren.

Le Comité pour les lois fédérales, Fraternité internationale des cheminots:

MM. Paul Raymond, J. H. Clarke, J. A. Huneault, S. Wells.

L'Association canadienne des assistants sociaux:

MM. Harry M. Morrow, M.A.S., Walter Lyons, M.A.S., et Mlle Florence Philpott.

Le Congrès du travail du Canada:

MM. Claude Jodoin, Donald McDonald, A. Andras, Russel Irvine.

Le gouvernement de l'Ontario:

MM. L. Coward, D. W. Stevenson.

La Fédération des instituteurs du Canada:

M. George MacIntosh, Dr Gerald Nason, MM. Norman M. Goble, Tom Parker, Harry Cuff, Alfred H. Kingsett, Mlles Marie Duhaime, Ruby McLean, Nora Hodgins, MM. William Jones, David R. Brown, F.S.A., Douglas Beaman, Robert Gordon.

L'Association canadienne de la construction:

MM. P. D. Dalton, M. C. Stafford, G. Desmarais, S. D. C. Chutter, P. Stevens.

Chesapeake and Ohio Railway Company, Great Northern Railway Company, Midland du Manitoba Railway Company, New York Central Railway Company, Norfolk and Western Railway Company et Northern Pacific Railway Company:

M. Cuthbert Scott, C.S.

L'Association internationale des pompiers:

MM. Bernard Bonser, Richard Chamber, O. Bolton, John Jessop, Ernest Haché, Wes Chatterton.

APPENDICE B-1

MÉMOIRES SOUMIS PAR DES PERSONNES QUI N'ONT PAS COMPARU COMME TÉMOINS

M. Earl Sager, Madoc (Ontario).
M. P. Ackerman, Ingénieur public, Montréal (Québec).
M. Douglas R. Butt, Willowdale (Ontario).
M. Robert A. Nix, Toronto (Ontario).
M. Donald C. Macgregor, Toronto (Ontario).
Canadian Pulp and Paper.
Syndicat des pêcheurs unis et ouvriers connexes.
Comité pour le progrès des personnes âgées.
Bureau de placement pour les personnes âgées.

APPENDICE C

HAUTS FONCTIONNAIRES DU GOUVERNEMENT DU CANADA

Ministère de la Santé nationale et du Bien-être:

Le Dr Joseph W. Willard, sous-ministre du Bien-être.

M. John E. Osborne, directeur, Division des recherches et de la statistique.

M. J. A. Blais, directeur de la Division des allocations familiales et de la sécurité de la vieillesse.

M. Robert Curran, conseiller juridique.

M. C. D. Allen, agent de recherches, Division des recherches et de la statistique.

Ministère du Revenu national, Division de l'impôt:

M. D. H. Sheppard, sous-ministre adjoint de l'impôt.

M. G. J. MacKenzie, administrateur de la section des pensions, Direction des services administratifs.

M. M. F. Sprott, directeur adjoint, Direction d'étude et d'aménagement.

M. A. G. Butler, Direction des cotisations.

M. C. Grandy, Direction des cotisations.

Ministère des Finances:

M. Robert Bryce, sous-ministre des Finances.
M. H. D. Clark, directeur des pensions et des assurances sociales.

Contrôleur du Trésor:

M. Bruce MacDonald, directeur, Section des méthodes et travaux.

Cabinet du Premier ministre:

M. Tom Kent, secrétaire à la programmation.

Ministère de la Justice:

M. D. S. Thorson, sous-ministre adjoint de la Justice.

Département des assurances:

M. E. E. Clarke, actuaire en chef.
M. T. Hall, actuaire.
M. Z. Jarkiewicz, actuaire.
M. P. Treuil, actuaire.

Commission d'assurance-chômage:

M. James McGregor, directeur.
M. Robert L. Beatty, directeur adjoint.

APPENDICE D

Modifications au Bill C-136

1. Retrancher les lignes 3 et 4 de la page 2 et les remplacer par ce qui suit:

«l'égard des gains provenant du travail qu'elle exécute pour son propre compte, et comprend une personne dont le montant des gains sur lesquels une cotisation a été versée pour une année selon la présente loi, calculés ainsi que le prévoit le sous-alinéa (i) de l'alinéa *b*) de l'article 53, excède zéro;»

2. Modifier le paragraphe (1) de l'article 41 en attribuant aux alinéas *f*) à *j*) respectivement les lettres indicatrices *g*) à *k*) et en y ajoutant, immédiatement après l'alinéa *e*), l'alinéa suivant:

«*f*) concernant la manière dont une disposition quelconque de la présente loi, qui s'applique ou s'étend à un employeur d'un employé, doit s'appliquer ou s'étendre à toute personne par qui la rémunération d'un employé pour des services rendus dans un emploi ouvrant droit à pension est payée en totalité ou en partie, ainsi qu'à l'employeur de tout semblable employé;»

3. Modifier l'article 52 en y ajoutant le paragraphe suivant:

Quand une cotisation est réputée versée.

«(3) Aux fins de la présente Partie, *a*) un cotisant est réputé avoir versé une cotisation pour une année quelconque à l'égard de laquelle ses gains non ajustés ouvrant droit à pension excèdent son exemption de base pour l'année, et il est réputé n'avoir versé aucune cotisation pour une année quelconque à l'égard de laquelle ses gains non ajustés ouvrant droit à pension n'excèdent pas son exemption de base pour l'année; et

b) un cotisant est réputé avoir versé une cotisation à l'égard des gains pour un mois quelconque concernant lequel il est censé, selon le paragraphe (1), avoir versé une cotisation.»

Décès pendant la première année du marriage.

4. Lorsqu'un cotisant décède dans l'année qui suit son mariage, aucune pension de survivant n'est payable à son conjoint survivant si le ministre n'est pas convaincu que l'état de santé du cotisant, lors de son mariage, justifiait chez lui une expectative de survie d'au moins un an par la suite.

5. Retrancher les lignes 10 et 11 de la page 55 et les remplacer par ce qui suit:

«une année est un montant égal à 1.5 p. 100 du maximum des gains annuels ouvrant droit à pension pour ladite année, si ce mon-»

6. Retrancher les lignes 24 et 25 de la page 67 et les remplacer par ce qui suit:

«que toute inscription au registre des gains relative aux gains ou à une cotisation d'un cotisant est exacte et ne peut faire l'objet d'une contesta-»

7. Retrancher les lignes 10 et 11 de la page 76 et les remplacer par ce qui suit:

«*a*) tous les montants reçus en application de la présente loi au titre des cotisations ou pour valoir sur celles-ci ou de quelque autre façon;»

8. Retrancher les lignes 28, 29 et 30 de la page 76 et les remplacer par ce qui suit:

«*a*) tous les montants payables en vertu de la présente loi au titre des prestations ou pour valoir sur celles-ci ou de quelque autre façon;»

9. Retrancher les lignes 30, 31 et 32 de la page 77 et les remplacer par ce qui suit:

«mois, et calculé au taux que peut fixer le ministre des Finances sur la moyenne quotidienne du solde d'exploitation dudit compte pour le mois précédent.»

10. Retrancher les lignes 18 à 20 de la page 85 et les remplacer par ce qui suit:

«plus de seize membres qui représentent les employés, les employeurs, les travailleurs autonomes et le public, qui doivent tous être nommés par le gouverneur en conseil pour une période de trois ans au plus et dont l'un doit être nommé par le gouverneur en conseil au poste de président du Conseil.»

11. Renuméroter les paragraphes (4) et (5) de l'article 117 à la page 85 en leur attribuant les numéros (5) et (6) et ajouter immédiatement après le paragraphe (3) le paragraphe suivant:

Règles de procédure.

«(4) Le Comité consultatif peut établir telles règles de procédure qu'il juge nécessaires pour ses débats, pour la fixation du quorum de n'importe laquelle de ses réunions et pour la conduite de ses travaux en général.»

12. La version française dudit bill est modifiée par le retranchement du mot «ensuite» dans l'expression «ayant ensuite acquis droit à l'autre pension susdite», chaque fois que cette expression apparaît aux paragraphes (2) à (5) de l'article 56 et aux paragraphes (2) à (5) de l'article 57 de ladite version française.

M. Pearson, membre du conseil privé de la reine, dépose à la Chambre,—
1) Copie de lettres, en date du 22 janvier 1965, échangées entre l'honorable Yvon Dupuis et le premier ministre du Canada. (Texte anglais)

2) Copie de lettres, en date des 10 et 12 février 1965, échangées entre l'honorable Jean-Paul Deschatelets et le premier ministre du Canada (Texte anglais)

3) Exemplaire de la *Gazette du Canada,* en date du 8 février 1965, renfermant la proclamation du drapeau national du Canada. (Textes français et anglais)

Le Bill C-126, Loi concernant les heures de travail, le salaire minimum, les congés annuels et jours de fête payés dans les ouvrages, entreprises et affaires du gouvernement fédéral, est étudié de nouveau en comité plénier et, après avoir de nouveau fait rapport de l'état de la question, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

Avec l'assentiment unanime, les ordres inscrits au nom du gouvernement n°s 44(A) et 44(B) sont révoqués.

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au greffier de la Chambre, sont déposés sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Pearson, membre du conseil privé de la reine,—Sommaire des arrêtés en conseil rendus durant le mois de novembre 1964. (Textes français et anglais)

Par M. Favreau, membre du conseil privé de la reine, d'ordre de Son Excellence le gouverneur général,—Rapport (en français et en anglais) de la Gendarmerie royale du Canada pour l'année terminée le 31 mars 1963.

Par M. Favreau,—Exemplaire (en français et en anglais) des modifications apportées par le président et les juges puînés de la Cour de l'Échiquier du Canada aux Règles et Ordonnances générales de la Cour de l'Échiquier du Canada le 4 novembre 1964 et copie d'une autre modification en date du 3 décembre 1964, conformément à l'article 88(2) de la Loi sur la Cour de l'Échiquier, chapitre 98, S.R.C., 1952.

Par M. Gordon, membre du conseil privé de la reine,—Liste des actionnaires des banques à charte du Canada à la fin des exercices financiers terminés en 1964, conformément à l'article 119(1) de la Loi sur les banques, chapitre 48, Statuts du Canada, 1953-1954.

Par M. Gordon,—Liste des actionnaires des banques constituées en vertu de la Loi sur les banques d'épargne de Québec à la fin des exercices financiers terminés en 1964, conformément à l'article 93(1) de ladite loi, chapitre 41, Statuts du Canada, 1953-1954.

Par M. Gordon,—Relevé des bénéfices et frais d'exploitation courants consolidés des banques à charte du Canada pour les exercices financiers terminés en 1964, préparé sous la forme énoncée à l'Annexe Q à la Loi sur les banques et déposé conformément à l'article 119(1) de ladite loi, chapitre 48, Statuts du Canada, 1953-1954. (Versions française et anglaise)

Par M. Gordon, d'ordre de Son Excellence le gouverneur général,—Comptes publics du Canada (volumes I à III) et version abrégée de ceux-ci, pour l'année terminée le 31 mars 1964, conformément à l'article 64(1) de la Loi sur l'administration financière, chapitre 116, S.R.C., 1952. (Versions française et anglaise)

Par M. Gordon,—Rapport (en français et en anglais) sur les opérations découlant de la Loi sur l'aide aux améliorations municipales pour l'année terminée le 31 décembre 1964, conformément à l'article 11 de ladite loi, chapitre 183, S.R.C., 1952.

Par M. Laing, membre du conseil privé de la reine,—Exemplaire des Ordonnances, chapitres 1 à 6 inclusivement, édictées par le commissaire en conseil des territoires du Nord-Ouest et sanctionnées le 12 novembre 1964, conformément à l'article 15 de la Loi sur les territoires du Nord-Ouest, chapitre 331, S.R.C., 1952, modifié en 1953-1954, et copie de l'arrêté en conseil C.P. 1964-1938 du 10 décembre 1964, approuvant lesdites Ordonnances. (Texte anglais)

Par M. Laing,—Exemplaire des Ordonnances, chapitres 1 à 14 inclusivement, édictées par le Conseil du territoire du Yukon et sanctionnées le 4 décembre 1964, conformément à l'article 20 de la Loi sur le Yukon, chapitre 53, Statuts du Canada, 1952-1953, et copie de l'arrêté en conseil 1965-49 du 6 janvier 1965, approuvant lesdites Ordonnances. (Texte anglais)

Par M. Lamontagne, membre du conseil privé de la reine, d'ordre de Son Excellence le gouverneur général,—Rapport (en français et en anglais) de la Galerie nationale du Canada, y compris les comptes et les opérations financières certifiés par l'auditeur général, pour l'année terminée le 31 mars 1963, conformément à l'article 10 de la Loi sur la Galerie nationale du Canada, chapitre 186, S.R.C., 1952.

Par M. Lamontagne, d'ordre de Son Excellence le gouverneur général,—Rapport (en français et en anglais) de la Galerie nationale du Canada, y compris les comptes et les opérations financières certifiés par l'auditeur général, pour l'année terminée le 31 mars 1964, conformément à l'article 10 de la Loi sur la Galerie nationale du Canada, chapitre 186, S.R.C., 1952.

Par M. Lamontagne,—Réponse à une adresse à Son Excellence le gouverneur général, en date du 25 mars 1964, demandant copie de tous les télégrammes et de toute la correspondance échangés entre la Société Radio-Canada et des particuliers ou des organismes au sujet de la transformation de CJBC Toronto d'un poste de langue anglaise à un poste de langue française.—(*Avis de motion portant production de documents n° 13*)

Par M. Lamontagne,—Réponse à une adresse à Son Excellence le gouverneur général, en date du 21 octobre 1964, demandant copie de toutes les ententes intervenues entre le gouvernement ou tout ministère, organisme ou service du gouvernement et quelque autre personne, groupe, organisation ou gouvernement au sujet de l'application du Règlement sur les quais de l'État ou la perception des droits de quai sous l'empire de ce Règlement sauf en vertu d'un accord intervenu en conformité de l'article 33 dudit Règlement.—(*Avis de motion portant production de documents n° 175*)

Par M. Lamontagne,—Réponse à une adresse à Son Excellence le gouverneur général, en date du 25 novembre 1964, demandant copie de toute offre ou soumission envoyée par la ville de Saskatoon à tout ministère du gouvernement fédéral au sujet des biens fédéraux à l'aéroport de Saskatoon.—(*Avis de motion portant production de documents n° 194*)

Par M. Lamontagne,—Réponse à une adresse à Son Excellence le gouverneur général, en date du 25 novembre 1964, demandant copie de toute correspondance échangée depuis le 1er janvier 1964 entre la municipalité rurale de Cory et tout ministre du gouvernement au sujet des propriétés et des logements du gouvernement fédéral qui sont situés à l'aéroport de Saskatoon.—(*Avis de motion portant production de documents n° 191*)

Par M. Lamontagne,—Réponse à une adresse à Son Excellence le gouverneur général, en date du 25 novembre 1964, demandant copie de toute correspondance échangée depuis le 1er janvier 1964 entre la municipalité de Saskatoon et tout ministre du gouvernement relativement aux propriétés et aux logements du gouvernement fédéral qui sont situés à l'aéroport de Saskatoon.—(*Avis de motion portant production de documents n° 190*)

Par M. Lamontagne,—Réponse à une adresse à Son Excellence le gouverneur général, en date du 25 novembre 1964, demandant copie de toute correspondance échangée depuis le 1er janvier 1964 entre le gouvernement de la Saskatchewan et tout ministre du gouvernement relativement aux propriétés et aux logements du gouvernement fédéral qui sont situés à l'aéroport de Saskatoon.—(*Avis de motion portant production de documents n° 192*)

Par M. Lamontagne,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 21 octobre 1964, demandant copie de toutes les ententes qui sont intervenues en application de l'article 33 du Règlement sur les quais de l'État.—(*Avis de motion portant production de documents n° 172*)

Par M. Lamontagne,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 25 novembre 1964, demandant copie de toute la correspondance, de tous les télégrammes, offres ou soumissions reçus par un ministère ou un organisme de l'État, de la part de *McNab Park Development Corporation Ltd.*, au sujet de la propriété qui appartient au gouvernement fédéral à l'aéroport de Saskatoon.—(*Avis de motion portant production de documents n° 195*)

Par M. McIlraith, membre du conseil privé de la reine,—Exemplaires (en français et en anglais) des Décrets, ordonnances et règlements statutaires publiés dans la Partie II de la *Gazette du Canada* des mercredis 23 décembre 1964, 13 et 27 janvier 1965, conformément à l'article 7 de la Loi sur les règlements, chapitre 235, S.R.C., 1952.

Par M. McIlraith,—Index codifié et Tableau des Décrets, ordonnances et règlements statutaires publiés dans la Partie II de la *Gazette du Canada*, visant la période allant du 1er janvier 1955 au 31 décembre 1964. (Version anglaise)

Par M. Pickersgill, membre du conseil privé de la reine,—Arrêté en conseil C.P. 1964-1931, en date du 10 décembre 1964, retirant de la gestion de la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada et autorisant l'octroi de lettres patentes relatives à quelque 8.26 acres de terrain du chemin de fer Transcontinental, conformément à l'article 19 de la Loi sur les chemins de fer Nationaux du Canada, chapitre 29, Statuts du Canada, 1955. (Texte anglais)

Par M. Pickersgill,—Arrêté en conseil C.P. 1964-1936, en date du 10 décembre 1964, retirant de la gestion de la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada et autorisant l'octroi de lettres patentes relatives à quelque 17,960 pieds carrés de terrain de chemin de fer, situé au mille 0.89, division du quai de Moncton, subdivision de Springhill, conformément à l'article 19 de la Loi sur les chemins de fer Nationaux du Canada, chapitre 29, Statuts du Canada, 1955. (Texte anglais)

Par M. Pickersgill,—Arrêté en conseil C.P. 1964-1982, en date du 17 décembre 1964, retirant de la gestion de la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada et autorisant l'octroi de lettres patentes relatives à approximativement 14.27 acres de l'emprise abandonnée de la subdivision de Placentia du chemin de fer de l'État canadien, à Terre-Neuve, conformément à l'article 19 de la Loi sur les chemins de fer Nationaux du Canada, chapitre 29, Statuts du Canada, 1955. (Texte anglais)

Par M. Pickersgill,—Arrêté en conseil C.P. 1964-2029, en date du 23 décembre 1964, retirant de la gestion de la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada et autorisant l'octroi de lettres patentes de renonciation concernant 2.39 acres de terrain de la station de Chatham (N.-B.) dont l'exploitation est abandonnée, conformément à l'article 19 de la Loi sur les chemins de fer Nationaux du Canada, chapitre 29, Statuts du Canada, 1955. (Texte anglais)

Par M. Pickersgill,—Arrêté en conseil C.P. 1965-34, en date du 6 janvier 1965, retirant de la gestion de la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada et autorisant l'octroi de lettres patentes de renonciation concernant quelque 6.047 acres de terrain d'emprise abandonnée du chemin de fer de l'État situé dans la ville de Moncton (N.-B.), conformément à l'article 19 de la Loi sur les chemins de fer Nationaux du Canada, chapitre 29, Statuts du Canada, 1955. (Texte anglais)

Par M. Pickersgill,—Budget d'établissement des Lignes aériennes Trans-Canada (maintenant Air Canada) pour l'année expirant le 31 décembre 1965, conformément à l'article 80(2) de la Loi sur l'administration financière, chapitre 116, S.R.C., 1952, et copie de l'arrêté en conseil C.P. 1964-2037 du 23 décembre 1964, approuvant ledit budget. (Texte anglais)

Par M. Pickersgill,—Budget d'établissement du Conseil des ports nationaux pour l'année civile 1965, conformément à l'article 80(2) de la Loi sur l'administration financière, chapitre 116, S.R.C., 1952, et arrêté en conseil C.P. 1965-45 du 6 janvier 1965 approuvant ledit budget. (Texte anglais)

Par M. Pickersgill,—Rapport concernant les exemptions autorisées par le ministre des Transports, aux termes de l'article 137 de la Loi sur la marine marchande du Canada, dans les cas où on n'a pu obtenir les services d'un capitaine ou d'un officier possédant le certificat et l'expérience exigés, au cours de l'année terminée le 31 décembre 1964, conformément à l'article 137(2) de ladite loi, chapitre 29, S.R.C., 1952. (Texte anglais)

Par M. Sauvé, membre du conseil privé de la reine,—Rapport du ministère des Forêts pour l'année terminée le 31 mars 1964, conformément à l'article 12 de la Loi sur le ministère des Forêts, chapitre 41, Statuts du Canada, 1960.

Par M. Sharp, membre du conseil privé de la reine,—Arrêté en conseil C.P. 1965-215, en date du 9 février 1965 autorisant, en vertu de l'article 21 de la Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation, un contrat d'assurance par la Société d'assurance des crédits à l'exportation, originairement approuvé par l'arrêté en conseil C.P. 1964-455 du 26 mars 1964, couvrant la vente de pièces d'avions par The de Havilland Aircraft of Canada, Limited, à la Douglas Aircraft Company, Inc., Santa Monica, Californie. (Texte anglais)

Par M. Teillet, membre du conseil privé de la reine, d'ordre de Son Excellence le gouverneur général,—Rapport du ministère des Affaires des anciens combattants et de la Commission canadienne des pensions pour l'année terminée le 31 mars 1964, conformément à l'article 9 de la Loi sur le ministère des Affaires des anciens combattants, chapitre 80, et à l'article 4(2) de la Loi sur les pensions, chapitre 207, S.R.C., 1952, y compris le rapport de la Commission des allocations aux anciens combattants pour la même période. (Version anglaise)

A dix heures du soir, M. l'Orateur prononce d'office l'ajournement de la Chambre jusqu'à demain, à 2 h. 30 de l'après-midi, suivant l'article 2(1) du Règlement.

L'Orateur

ALAN A. MACNAUGHTON

FEUILLETON DES AVIS

Questions—Lundi prochain

N° 2618—*M. Howard*—16 février

1. Depuis le 1er janvier 1964, le Canada a-t-il demandé au gouvernement du Japon ou à tout autre organisme du Japon d'envoyer des travailleurs au Canada? Dans le cas de l'affirmative, préciser en détail la nature de cette demande, dire pourquoi elle a été faite et quelle réponse y a été apportée?

2. Le gouvernement du Canada projette-t-il de prévoir des moyens ou d'utiliser ceux qui existent présentement à Tokyo ou à quelque autre endroit du Japon en vue de faciliter l'immigration de travailleurs japonais au Canada? Dans le cas de l'affirmative, donner le détail de ces projets?

N° 2619—*M. Fisher*—16 février

1. Quels accords sont intervenus entre l'Administration de la Voie maritime ou tout autre service du gouvernement fédéral et le Conseil des ports nationaux ou le gouvernement de la province de Québec ou la ville de Montréal relativement à la transformation ou à la reconstruction des ponts Jacques-Cartier et Honoré-Mercier et quelle est l'essence de ces accords?

2. L'un de ces accords a-t-il trait au service de la dette du pont Jacques-Cartier?

3. Quelles mesures prend-on pour acquitter la dette du pont Jacques-Cartier?

4. La province de Québec et la ville de Montréal ont-elles une certaine obligation à l'égard de cette dette? Dans le cas de l'affirmative, comment s'acquittent-elles de cette obligation?

N° 2620—*M. Orlikow*—16 février

1. A-t-on fait savoir au gouvernement que la Direction des aliments et drogues et l'*American Medical Association* ont classé deux médicaments, l'aminopyrine et la dipyrone, employés comme fébrifuges et analgésiques, comme pouvant susciter des affections du sang qui entraîneraient la mort?

2. Ces médicaments sont-ils en usage au Canada? Dans le cas de l'affirmative, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social prend-il des mesures pour en restreindre l'usage?

N° 2621—*M. Orlikow*—16 février

1. Robert-Joseph Tremblay, de Vancouver, a-t-il été condamné à la prison? Dans le cas de l'affirmative, quand l'a-t-il été?

2. Où son procès a-t-il été instruit?

3. A quelles accusations devait répondre Robert-Joseph Tremblay?

4. Quelle sentence a été prononcée contre Robert-Joseph Tremblay?

5. Où Robert-Joseph Tremblay a-t-il purgé sa peine?

6. Robert-Joseph Tremblay a-t-il été transféré du pénitencier de la Colombie-Britannique au pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul? Dans le cas de l'affirmative, quelle était la raison de ce transfert et qui a décidé qu'il aurait lieu?

7. A-t-on fait au ministre de la Justice des demandes, par écrit ou oralement, pour que Robert-Joseph Tremblay soit transféré au pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul? Dans le cas de l'affirmative, par qui et quand ont été faites ces demandes?

N° 2622—*M. Matheson*—16 février

1. Quel a été le prix mensuel versé en moyenne aux producteurs ontariens de fromage, de lait nature et de lait destiné à la transformation au cours de la période du 1er mai 1963 au 1er janvier 1964 et au cours de la période du 1er mai 1964 au 1er janvier 1965?

2. Au cours des années civiles 1960, 1961, 1962, 1963 et 1964, quelles ont été la quantité et la valeur des exportations canadiennes de beurre, de fromage, de lait évaporé et de poudre de lait écrémé?

3. Le 1er janvier 1964 et le 1er janvier 1965, quels étaient les stocks de produits laitiers détenus au Canada *a*) par l'État, *b*) par les commerçants?

4. Qu'est-ce qu'a coûté à l'État l'aide à l'exportation de produits laitiers en 1963 et 1964?

5. En 1963 et en 1964, quelle a été la production de fromage cheddar en Ontario et, en chacune de ces années, quelle proportion de la production a été classée «Canada, première qualité»?

N° 2623—*M. Matheson*—16 février

Au cours des années 1963, 1964 et 1965, quels organismes ont présenté des mémoires au ministère de la Justice concernant les «écrits haineux» et/ou le génocide?

N° 2624—*M. Matheson*—16 février

Au sujet des trente dernières pendaisons exécutées au Canada sur lesquelles existent des rapports d'autopsie, dans combien de cas la mort a-t-elle été causée par *a*) une fracture ou dislocation des vertèbres cervicales, entraînant une détérioration mortelle de la mœlle épinière supérieure, *b*) la strangulation consécutive à l'asphyxie, c) la décapitation, *d*) une syncope ou une autre cause?

N° 2625—*M. Matheson*—16 février

Dans quelle mesure a-t-on donné suite à chacune des recommandations qu'a présentées, le 27 juin 1956, le Comité du Sénat et de la Chambre des communes chargé d'étudier la peine de mort?

N° 2626—*M. Matheson*—16 février

1. Quels incidents relatifs à des pendaisons ratées sont mentionnés dans les rapports d'exécutions faites au Canada?

2. En quelles occasions et dans quelles circonstances a-t-il fallu répéter la pendaison?

3. En quelles occasions et dans quelles circonstances la personne condamnée a-t-elle été achevée après la chute par pression appliquée au corps?

N° 2627—*M. Matheson*—16 février

Quelles données statistiques ou autres renseignements scientifiques possède-t-on pour prouver que la peine capitale sert ou ne sert pas de préventif contre le crime?

N° 2628—*M. Matheson*—16 février

Dans chacun des vingt-cinq derniers cas d'exécution consignés dans nos dossiers, combien de temps s'est-il écoulé, exactement, depuis le moment où la trappe s'est ouverte jusqu'au moment où le cœur a cessé de battre?

N° 2629—*M. Matheson*—16 février

1. Au 1er janvier 1965, combien de personnes purgeaient des sentences d'emprisonnement à vie dans chacune de nos institutions fédérales?

2. Quels problèmes particuliers, s'il en est, présentent aux autorités pénitentiaires les cas d'emprisonnement à vie?

3. Quel est, en moyenne, le coût total annuel des services de surveillance et d'entretien fournis à l'égard d'un prisonnier de la catégorie en question?

4. Quel est le chiffre estimatif de la valeur brute annuelle du travail accompli au pénitencier par un tel prisonnier?

N° 2630—*M. MacEwan*—16 février

1. A-t-on demandé des soumissions en vue de l'aménagement de bureaux dans l'entrepôt du quai «C» à Pictou (N.-É)?

2. Quels sont les noms des soumissionnaires et quel était le montant de la soumission dans chaque cas?

3. A qui le contrat a-t-il été adjugé?

N° 2631—*M. MacEwan*—16 février

1. A-t-on demandé des soumissions en vue de la construction d'un bureau de poste à commission de type courant à Eureka, comté de Pictou (N.-É.)?

2. Quels sont les noms des soumissionnaires et quel était le montant de la soumission dans chaque cas?

3. A qui le contrat a-t-il été adjugé?

N° 2632—*M. MacEwan*—16 février

1. A-t-on demandé des soumissions en vue de la construction d'un bureau de poste à commission de type courant à Scotsburn, comté de Pictou (N.-É.)?

2. Quels sont les noms des soumissionnaires et quel était le montant de la soumission dans chaque cas?

3. A qui le contrat a-t-il été adjugé?

N° 2633—*M. MacEwan*—16 février

1. Quels sont les noms des soumissionnaires et les montants des différentes soumissions qui ont été présentées en vue de la construction d'un bureau de poste à commission de type courant à Thorburn (N.-É.)?

2. A qui le contrat a-t-il été adjugé?

N° 2634—*M. Prittie*—16 février

1. Le comité interministériel qui étudiait le rapport de la Commission d'enquête sur les pratiques restrictives du commerce concernant la pratique des ventes soumises à des conditions imposées aux stations-service par les compagnies pétrolières a-t-il terminé son travail?

2. Le comité a-t-il présenté ses recommandations au ministre de la Justice?

3. Quand le ministre doit-il présenter à la Chambre un projet de loi à ce sujet?

N° 2635—*M. More*—16 février

1. Au 31 décembre 1964, combien comptait-on de dépôts de timbres-postes dans les provinces du Manitoba et de la Saskatchewan et *a*) où sont-ils situés, *b*) à quelle date ont-ils été établis, *c*) quelle est leur superficie, *d*) quand a-t-on emménagé dans les locaux actuels, *e*) quel est le personnel de chaque dépôt, *f*) quel était le revenu détaillé de chaque dépôt pour la dernière comptabilité annuelle, *g*) quel était le coût total d'exploitation de chaque dépôt pour la dernière comptabilité annuelle, *h*) combien de bureaux chaque dépôt desservait-il?

2. A-t-on décidé de fermer certains des bureaux susmentionnés et, dans le cas de l'affirmative, *a*) lesquels, *b*) à quelle date fermeront-ils effectivement, *c*) où ira le personnel actuel, *d*) où consolidera-t-on les services maintenant offerts?

3. Quelle économie réalisera-t-on grâce à ces décisions pour ce qui est *a*) de la superficie occupée, *b*) du personnel et des salaires, *c*) des frais généraux?

4. Faudra-t-il plus de temps pour répondre aux demandes et, dans le cas de l'affirmative, combien?

N° 2636—*M. Matheson*—16 février

Pour les années 1946 à 1964 inclusivement, quel fut *a*) le nombre d'exécutions, s'il y en eût, *b*) le nombre de condamnations pour meurtre, *c*) le pourcentage de *a*) par rapport à *b*), *d*) la mortalité par homicide par million d'habitants?

N° 2637—*M. Matheson*—16 février

Dans la région de l'Ontario, quel pourcentage des détenus étaient logés dans des institutions pénitentiaires à sécurité moyenne et à sécurité minimum, *a*) au cours de l'année 1960 et *b*) au cours de l'année 1964?

N° 2638—*M. Matheson*—16 février

Au cours des cinq dernières années, quel a été le nombre de décès attribuables à des causes naturelles, *a*) dans les pénitenciers, et *b*) parmi la population en général?

N° 2639—*M. Matheson*—16 février

Quelles mesures le gouvernement prend-il à l'heure actuelle en vue de remplacer ou d'améliorer les bâtiments et les installations pénitentiaires que l'on juge désuets d'après les normes actuelles?

N° 2640—*M. Matheson*—16 février

1. Quelles installations servaient à la formation du personnel des pénitenciers au Collège du personnel de correction (Kingston) en 1960?

2. Quelles installations servent à cette fin à l'heure actuelle?

N° 2641—*M. Matheson*—16 février

Les conditions et les normes de formation du personnel des pénitenciers ont-elles changé depuis 1963 et, dans le cas de l'affirmative, à quels points de vue?

N° 2642—*M. Matheson*—16 février

1. Quelle a été l'assistance moyenne aux offices religieux, *a*) protestants, et *b*) catholiques au pénitencier de Kingston en 1960?

2. Quel était le chiffre de population du pénitencier de Kingston en 1960?

3. Quelle a été l'assistance moyenne aux offices religieux, *a*) protestants, et *b*) catholiques au pénitencier de Kingston en 1964?

4. Quel était le chiffre de population du pénitencier de Kingston en 1964?

5. L'assistance aux offices religieux était-elle chaque année facultative ou obligatoire?

N° 2643—*M. More*—16 février

1. Au 31 décembre 1964, combien comptait-on de dépôts de matériel postal dans les provinces du Manitoba et de la Saskatchewan et *a*) où sont-ils situés, *b*) à quelle date ont-ils été établis, *c*) quelle est leur superficie, *d*) quand a-t-on emménagé dans les locaux actuels, *e*) quel est le personnel de chaque dépôt, *f*) quel était le revenu détaillé de chaque dépôt pour la dernière comptabilité annuelle, *g*) quel était le coût total d'exploitation de chaque dépôt pour la dernière comptabilité annuelle, *h*) combien de bureaux chaque dépôt desservait-il?

2. A-t-on décidé de fermer certains des bureaux susmentionnés et, dans le cas de l'affirmative, *a*) lesquels, *b*) à quelle date fermeront-ils effectivement, *c*) où ira le personnel actuel, *d*) où consolidera-t-on les services maintenant offerts?

3. Quelle économie réalisera-t-on grâce à ces décisions pour ce qui est, *a*) de la superficie occupée, du personnel et des salaires, *c*) des frais généraux?

4. Faudra-t-il plus de temps pour répondre aux demandes et, dans le cas de l'affirmative, combien?

*N° 2644—*M. Rhéaume*—16 février

1. Quel organisme ou service du gouvernement a rédigé et distribué récemment la brochure intitulée: «Voici la feuille de déclaration d'impôt sur le revenu de 1964 qui vous est destinée à titre personnel»?

2. Pour quelles raisons les Territoires du Nord-Ouest ne figurent-ils pas sur la liste en dernière page de la brochure?

3. Où les habitants des Territoires du Nord-Ouest doivent-ils s'adresser, par écrit ou au téléphone, s'ils désirent de l'aide pour remplir leurs formules d'impôt?

N° 2645—*M. Howard*—16 février

1. Depuis le 1er avril 1964, combien a-t-on dépensé pour l'achat de drapeaux?

2. Combien d'argent s'est-on engagé à dépenser pour l'achat de drapeaux?

N° 2646—*M. Douglas*—16 février

1. Le gouvernement a-t-il pris en considération la proposition soumise par le biophysicien américain, M. Alexander Rich, du *Massachusetts Institute of Technology,* et le géochimiste russe, M. Aleksander Vinogradov, de l'Institut Vernadsky de Moscou, et publiée dans le *Bulletin of Atomic Scientists,* en vue de l'établissement dans l'Arctique d'une zone mixte d'inspection de désarmement?

2. Dans le cas de l'affirmative, quelle attention le gouvernement du Canada a-t-il accordée à la question?

3. Dans le cas de la négative, le gouvernement du Canada a-t-il l'intention de prendre la proposition en considération et quand le fera-t-il?

N° 2647—*M. Douglas*—16 février

1. Le gouvernement de la Saskatchewan a-t-il communiqué avec le gouvernement ou la Commission canadienne du blé au sujet de la baisse des prix du blé *durum* qui s'est produite en novembre 1964?

2. Dans le cas de l'affirmative, par quels moyens ces communications ont-elles été faites?

3. Quand ces communications ont-elles été faites?

4. De qui émanaient ces communications?

5. A qui ces communications étaient-elles adressées?

6. Quelle était la teneur des observations contenues dans ces communications?

N° 2648—*M. Douglas*—16 février

1. Le gouvernement de la Saskatchewan a-t-il communiqué avec le gouvernement ou la Commission canadienne du blé au sujet de la baisse des prix du blé qui s'est produite entre le 22 janvier 1965 et le 29 janvier 1965?

2. Dans le cas de l'affirmative, par quels moyens ces communications ont-elles été faites?

3. Quand ces communications ont-elles été faites?

4. De qui émanaient ces communications?

5. A qui ces communications étaient-elles adressées?

6. De quelle nature étaient les observations contenues dans ces communications?

N° 2649—*M. Howe* (Hamilton-Sud)—16 février

1. Quels sont les noms des membres du nouveau Conseil national du bien-être et qui en est président?

2. Les membres du conseil sont-ils rémunérés et, le cas échéant, combien reçoivent-ils?

3. Cet organisme doit-il se réunir régulièrement et, le cas échéant, à quels intervalles?

4. Cet organisme doit-il publier régulièrement des rapports et, le cas échéant, à quels intervalles?

N° 2650—*M. Howe* (Hamilton-Sud)—16 février

1. Le gouvernement a-t-il l'intention d'affecter des sommes plus élevées aux entreprises scientifiques pendant l'année financière 1964-1965 et, le cas échéant, de combien la somme sera-t-elle augmentée, et combien sera dépensé au total?

2. Quelles sont les entreprises qui obtiendront des sommes plus élevées et combien affectera-t-on à chacune?

N° 2651—*M. Howe* (Hamilton-Sud)—16 février

1. Le gouvernement a-t-il effectué des recherches ou contribué à des recherches sur les effets des acides linoléique, linolénique, déconéique-2, oléique et déconéique-9 sur le cancer chez des animaux de laboratoire et, le cas échéant, quels ont été les résultats de ces recherches?

2. A-t-on effectué ces mêmes essais, ou des essais semblables sur le cancer chez les êtres humains et, le cas échéant, quels ont été les résultats?

N° 2652—*M. Howe* (Hamilton-Sud)—16 février

1. Le gouvernement fédéral a-t-il reçu des demandes de subventions de l'université McMaster pour la construction de dortoirs et, le cas échéant, quels montants ont été demandés?

2. A-t-on donné suite à ces demandes et, le cas échéant, quel montant a été octroyé?

N° 2653—*M. Howe* (Hamilton-Sud)—16 février

1. Le Conseil national de recherches a-t-il reçu de l'université McMaster des demandes de subvention pour un laboratoire de recherches sur les matières et, le cas échéant, quand ces demandes ont-elles été reçues et quel montant a-t-on demandé?

2. Quand a-t-on répondu à ces demandes et qu'a-t-on répondu?

3. Si la demande a été refusée pourquoi l'a-t-on refusée?

N° 2654—*M. Howe* (Hamilton-Sud)—16 février

1. Le gouvernement a-t-il demandé des soumissions pour la fabrication du nouveau drapeau canadien et, dans le cas de l'affirmative, combien d'entreprises ont présenté des soumissions?

2. Quel est le montant de la plus basse soumission et quelle entreprise a été acceptée?

3. Combien en a-t-il coûté au gouvernement pour doter les édifices de l'État de nouveaux drapeaux?

N° 2655—*M. Howe* (Hamilton-Sud)—16 février

1. A-t-on jamais vendu au Canada les médicaments antihistaminiques désignés sous les noms de méclizine, cyclizine et chlorcyclizine et, dans le cas de l'affirmative, ces médicaments sont-ils encore sur le marché?

2. Étant donné les rapports voulant que l'on ait constaté des difformités congénitales chez les petits d'animaux soumis à l'effet des médicaments en question, le gouvernement a-t-il songé à les retirer du marché?

N° 2656—*M. Howe* (Hamilton-Sud)—16 février

Le gouvernement a-t-il fait enquête au sujet des rapports voulant que deux jeunes garçons d'Hamilton (Ontario) se soient empoisonnés après avoir mangé ce qu'on a dit être des bonbons de fabrication russe et, dans le cas de l'affirmative, quels ont été les résultats de l'enquête?

N° 2657—*M. Howe* (Hamilton-Sud)—16 février

1. Est-ce que le gouvernement effectue ou appuie des travaux de recherche dans les rapports existant entre la distribution au Canada d'éléments de dépistage et l'incidence de la maladie et, dans le cas de l'affirmative, à quelles institutions et sous quelle direction se font ces travaux de recherche?

2. Combien cette recherche coûte-t-elle au gouvernement annuellement?

3. Quels ont été les résultats de cette recherche jusqu'à date?

N° 2658—*M. Howe* (Hamilton-Sud)—16 février

Vu que le Rapport annuel du Conseil de la recherche médicale mentionne le besoin urgent de fonds pour la construction et l'équipement de laboratoires de recherche médicale et pour l'apport de traitements aux professeurs et hommes de science travaillant à plein temps, le gouvernement a-t-il décidé de pourvoir les fonds additionnels et, dans le cas de l'affirmative, quel en est le montant?

N° 2659—*M. Howe* (Hamilton-Sud)—16 février

1. Quelles sont les normes de santé et les conditions physiques requises actuellement des pilotes d'Air Canada?

2. Étant donné la pénurie probable en pilotes au Canada, la Société Air Canada envisage-t-elle d'être moins exigeante dans ses normes de santé et autres conditions physiques?

3. A-t-on envisagé d'autres méthodes pour maintenir le niveau du recrutement et, dans le cas de l'affirmative, quelles sont-elles?

N° 2660—*M. Howe* (Hamilton-Sud)—16 février

Vu que les recherches effectuées par l'université McGill ont établi que la pollution de l'air à Montréal et à Halifax est très nocive aux poumons, le gouvernement songe-t-il à prendre des mesures pour atténuer la pollution de l'air dans ces villes?

N° 2661—*M. Howe* (Hamilton-Sud)—16 février

1. Le gouvernement poursuit-il ou encourage-t-il des recherches en ce qui a trait au rapport entre la pollution de l'air et les maladies respiratoires à Alberni Valley (C.-B.) et, dans le cas de l'affirmative, à quelles institutions et sous la conduite de qui effectue-t-on ces recherches?

2. Combien ces recherches coûtent-elles annuellement au gouvernement?

3. Le gouvernement effectue-t-il ou projette-t-il d'effectuer de pareilles recherches ailleurs au Canada et, dans le cas de l'affirmative, quels sont ces projets?

N° 2662—*M. Mather*—16 février

Le gouvernement songe-t-il à établir une Commission royale chargée de faire enquête sur la presse, du genre des commissions royales sur la presse qui ont fait rapport en Grande-Bretagne en 1949 et en 1962, afin de favoriser la libre expression des opinions et la plus large mesure d'exactitude et aussi de rendre publics les noms des propriétaires et directeurs de journaux et agences de nouvelles qui existent au Canada?

N° 2663—*M. Mather*—16 février

1. Quels sont le nombre et le pourcentage des cas d'assistance publique parmi les familles immigrantes d'origine orientale?

2. Quels sont le nombre et le pourcentage des jeunes délinquants parmi les familles immigrantes d'origine orientale?

N° 2664—*M. Matheson*—16 février

1. De 1920 à 1964 inclusivement, combien de personnes reconnues coupables de meurtre et condamnées à mort *a*) ont été exécutées, *b*) ont eu leur peine commuée?

2. Sur le nombre de personnes dont la peine a été commuée, classées selon le nombre d'années de prison purgées, combien de condamnés *a*) sont morts en prison, *b*) sont encore en prison, *c*) ont été libérés?

3. Sur le nombre de personnes libérées conditionnellement ou sur parole, combien a-t-il fallu en renvoyer en prison?

N° 2665—*M. Orlikow*—16 février

1. Les employés de l'hôtel Vancouver ont-ils perdu le privilège d'avoir des passes de chemin de fer? Dans le cas de l'affirmative, quand leur a-t-on enlevé ce privilège?

2. Combien d'employés sont en cause dans la perte du privilège en question?

3. Pour quelle raison le National-Canadien a-t-il pris cette décision?

N° 2666—*M. Scott*—16 février

1. A la Conférence fédérale-provinciale de l'automne dernier, y a-t-il eu discussion entre les représentants du gouvernement et les procureurs généraux des provinces relativement à l'adoucissement du code criminel à l'égard des loteries et des tirages au profit des sociétés de bienfaisance telles que le club *Lions,* le club *Kiwanis,* etc.?

2. Si de telles discussions ont eu lieu, quel en fut le résultat?

3. Le gouvernement songe-t-il à prendre des mesures pour adoucir le code criminel afin de permettre aux sociétés de bienfaisance d'organiser des loteries à des fins de charité? Dans le cas de la négative, pouquoi?

*N° 2667—*M. Marcoux*—16 février

1. Quelle est la durée moyenne d'un drapeau en nylon fabriqué selon les spécifications du gouvernement canadien?

2. Quelle est la consommation totale annuelle de drapeaux appartenant au gouvernement canadien?

N° 2668—*M. Thomas*—16 février

Quels sont la valeur du métal ou de l'alliage et le coût de fabrication moyen des pièces de monnaie canadienne suivante: *a*) pièce d'un cent, *b*) pièce de cinq cents, *c*) pièce de dix cents, *d*) pièce de vingt-cinq cents, *e*) pièce de cinquante cents, *f*) pièce d'un dollar?

N° 2669—*M. Scott*—16 février

1. Au cours de l'année 1964, quel a été le montant total des sommes avancées par le gouvernement fédéral pour les recherches médicales et pharmaceutiques et pour toutes recherches du même ordre qui se font au moyen d'expériences sur les animaux?

2. A quelle catégorie de groupements ces sommes ont-elles été avancées et quelles ont été les sommes avancées à chacun d'eux, soit aux universités, aux hôpitaux ou à des particuliers, etc.?

3. Le gouvernement projette-t-il d'intensifier les recherches de ce genre et, dans le cas de l'affirmative, quelle est, en bref, la nature de ces projets?

Avis de motions portant production de documents—Mercredi prochain

N° 205—*M. Matheson*—16 février

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de tous les rapports d'autopsie et autres rapports, coupures de journaux et correspondance relativement à l'exécution de Jasper Collins, qui a eu lieu à Calgary (Alb.), le 17 février 1914.

N° 206—*M. Matheson*—16 février

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de tous les rapports d'autopsie et autres rapports, coupures de journaux et correspondance reçus relativement à la triple exécution de Mme Tomasina Sario (née Teolis), Leone Gagliardi et Angelo Donafrio qui a eu lieu à Montréal (P.Q.), le 29 mars 1935.

N° 207—*M. Matheson*—16 février

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de tous les rapports d'autopsie et autres rapports, des coupures de journaux et de la correspondance reçus, relativement à l'exécution de Peter Balcombe à la prison de Cornwall, Ontario, le 25 mai 1954.

N° 208—*M. Matheson*—16 février

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de tous les rapports d'autopsie et autres rapports, des coupures de journaux et de la correspondance reçus, relativement à l'exécution d'Antonio di Lena qui a eu lieu à la prison de Bordeaux, Montréal, en mai 1915.

N° 209—*M. Matheson*—16 février

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de tous les rapports d'autopsie et autres rapports, des coupures de journaux et de la correspondance reçus, relativement à l'exécution de Benny Swim qui a eu lieu à la prison de Woodstock, Nouveau-Brunswick, le vendredi 6 octobre 1922.

N° 210—*M. Matheson*—16 février

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de tous les rapports d'autopsie et autres rapports, des coupures de journaux et de la correspondance reçus, relativement à l'exécution d'Antonio Sprecacce, qui a eu lieu à la prison de Bordeaux, Montréal, le 12 septembre 1919.

N° 211—*M. Howard*—16 février

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute correspondance, de tous télégrammes ou autres documents échangés entre le gouvernement ou tout organisme ou ministère fédéral et toute autre personne ou organisation, ou tout groupement, depuis le 1er janvier 1964, relativement à la proposition de la Commission du blé de la Saskatchewan visant à la construction d'un élévateur terminus à grain dans la région de Vancouver (C.-B.).

N° 212—*M. Howard*—16 février

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production d'une liste indiquant toutes les sommes qui ont été versées à titre d'avances, de contributions, de dons ou qui ont été fournies de toute autre manière au Conseil national des Indiens; et une copie de toute la correspondance y relative; et une copie de toutes les fins pour lesquelles ces sommes ont été ainsi versées à titre d'avances, de contributions, de dons ou à tout autre titre; et une copie de toutes les vérifications qui s'y rapportent; et une copie de toute la correspondance de tous les rapports du Conseil national des Indiens expliquant en détail la manière dont ces sommes ont été dépensées.

Dépôt de bills—Jeudi prochain

16 février—*M. Prittie*—Bill intitulé: «Loi modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique, de 1867 à 1964 (Lois provinciales sur le mariage et le divorce)».

16 février—*M. Favreau*—Bill intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les pénitenciers».

16 février—*M. Favreau*—Bill intitulé: «Loi donnant suite à une convention entre le Canada et le Japon pour éviter la double imposition en matière d'impôt sur le revenu et modifiant les accords et conventions existants entre le Canada et le Danemark, la Finlande et les Pays-Bas, en matière d'impôt sur le revenu».

RÉUNIONS DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	(*Sous réserve de modifications, d'un jour à l'autre*)	
	Le jeudi 18 février	
371 É.O.	Agriculture et colonisation (*Grains de provende*).....	10 h. a.m.
308 É.O.	Chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques (*Bill S–7*).....	10 h. a.m. 3 h. 30 p.m.

ROGER DUHAMEL, m.s.r.c., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1965

N° 216

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MERCREDI 17 FÉVRIER 1965

Deux heures et demie de l'après-midi

PRIÈRE

DÉCLARATION DE M. L'ORATEUR

M. L'ORATEUR: La page 1045 des *Procès-verbaux* d'hier porte une inscription concernant le dépôt par le ministre des Finances, en conformité de l'article 40 du Règlement, des Comptes publics du Canada (Volumes I à III) et d'une version abrégée de ceux-ci.

Un exemplaire du Rapport annuel de l'Auditeur général du Canada pour l'année financière terminée le 31 mars 1964 a été déposé en même temps. Toutefois, par suite d'un oubli, il n'a pas été inscrit aux *Procès-verbaux* d'hier. Les *Procès-verbaux* d'aujourd'hui tiendront compte du dépôt de ce rapport annuel.

M. Gordon, membre du conseil privé de la reine, dépose à la Chambre,—Rapport (en français et en anglais) de l'auditeur général à la Chambre des communes pour l'année close le 31 mars 1964, conformément à l'article 70(2) de la Loi sur l'administration financière, chapitre 116, S.R.C., 1952.

M. Martin (Essex-Est), membre du conseil privé de la reine, dépose à la Chambre,—Copie d'un accord entre le gouvernement canadien et la Banque de développement interaméricaine prévoyant la gestion par la Banque de certains fonds que le gouvernement canadien mettra à la disposition des pays d'Amérique latine, membres de la Banque, à des fins d'assistance économique ou technique ou d'assistance à l'éducation, signé à New-York le 4 décembre 1964. (Versions française et anglaise)

Sur motion de M. Walker, appuyé par M. Rinfret, il est ordonné,—Que les noms de MM. Foy, McNulty, Lloyd, Berger, Addison, Laniel, Lessard (Saint-

Henri), Macaluso, Mme Rideout et M. Winch soient substitués à ceux de MM. Béchard, Francis, Tardif, Caron, Éthier, Leduc, Cyr, Macdonald, Ryan et Peters sur la liste des membres du comité permanent des chemins de fer, des canaux et des lignes télégraphiques.

Sur motion de M. Walker, appuyé par M. Rinfret, il est ordonné,—Que le nom de M. Peters soit substitué à celui de M. Fisher sur la liste des membres du comité permanent des privilèges et des élections.

Il est fait appel de l'ordre concernant la reprise du débat ajourné sur la motion de M. Olson, appuyé par M. Walker: Que le quinzième rapport du comité spécial de la procédure et de l'organisation, présenté à la Chambre le 14 décembre 1964, soit maintenant agréé, et, avec l'assentiment unanime, ledit ordre est réservé.

M. Whelan, appuyé par M. Hahn, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-143, Loi modifiant la Loi sur l'administration financière (Pouvoir discrétionnaire de saisie-arrêt contre la Couronne) qui est lu une première fois et dont la deuxième lecture est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Suivant les dispositions de l'article 39(4) du Règlement, les huit questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 1642—*M. Enns*

1. Quel est le montant de la subvention annuelle que le Parlement a accordé à Radio-Canada ces cinq dernières années?

2. Quelle somme a-t-on versée annuellement aux artistes, aux rédacteurs de textes et aux réalisateurs (autres que les employés à plein temps de Radio-Canada)?

3. Combien de cette somme sert à rémunérer les artistes canadiens?

4. Combien d'émissions musicales et dramatiques a-t-on réalisées dans chacune des régions durant chacune des cinq dernières années?

5. Combien de personnes faisaient partie du *Talent Relations Board* à Toronto durant chacune des cinq dernières années et comment justifie-t-on toute augmentation?

6. Si le nombre des émissions musicales et dramatiques réalisées dans les diverses régions diminue, Radio-Canada croit-il s'acquitter encore d'une de ses six fonctions principales, à savoir l'encouragement des talents canadiens ainsi qu'il est mentionné à la page 18 du présent Rapport annuel?

M. Stewart, secrétaire parlementaire du secrétaire d'État, dépose la réponse à l'ordre susdit.

N° 2031—*M. Armstrong*

1. Quelle quote-part le gouvernement fédéral a-t-il versée à la Nouvelle-Écosse pendant chacune des années financières suivantes: 1961-1962, 1962-1963, 1963-1964 et 1964-1965 (estimation), à l'égard des chefs de dépense suivants: *a*) subventions sans réserve (détailler), *b*) subventions conditionnelles (détailler), c) versements aux particuliers: (i) prestations d'assurance-chômage, (ii) allocations familiales, (iii) sécurité de la vieillesse et (iv) autres?

2. Quel est le montant global de tous les versements effectués pendant chacune des années susmentionnées?

3. Quelle quote-part, par habitant, le gouvernement fédéral a-t-il versée à l'égard de chacune des catégories susmentionnées et comparer avec la quote-part, par habitant, qu'il a versée à chacune des neuf autres provinces?

M. Stewart, secrétaire parlementaire du secrétaire d'État, dépose la réponse à l'ordre susdit.

N° 2094—*M. Howe* (Hamilton-Sud)

1. Des immeubles fédéraux construits au cours des cinq dernières années, quels sont ceux qui sont munis d'une rampe ou d'une entrée de plain-pied à l'intention des personnes en fauteuils roulants?

2. Quels immeubles fédéraux construits au cours des cinq dernières années n'en comportent pas?

M. Stewart, secrétaire parlementaire du secrétaire d'État, dépose la réponse à l'ordre susdit.

N° 2257—*M. Macquarrie*

1. Quels fonctionnaires ou organismes du gouvernement étudient présentement les répercussions que pourrait avoir sur le trafic des marchandises en provenance ou à destination de l'Île-du-Prince-Édouard la construction d'une chaussée sans voie ferrée?

2. A-t-on tenu des audiences publiques, et, dans le cas de l'affirmative, où et quand?

3. A-t-on reçu des mémoires ou observations de la part d'associations ou de particuliers des provinces Maritimes? Dans le cas de la négative, a-t-on l'intention d'appeler la présentation de mémoires ou d'observations?

4. Dans quel sens a-t-on répondu à la proposition faite par la société *Island Development Co.* relativement à la construction d'une chaussée qui relierait l'Île-du-Prince-Édouard au Nouveau-Brunswick?

5. Quelle autre société ou quelles autres sociétés ont fait des démarches auprès du gouvernement au sujet de la construction de cette chaussée?

M. Stewart, secrétaire parlementaire du secrétaire d'État, dépose la réponse à l'ordre susdit.

N° 2302—*M. Howe* (Hamilton-Sud)

Le gouvernement s'efforce-t-il de retenir au Canada, d'une façon quelconque, les vestiges des civilisations indienne, esquimau, nordique ou autres que découvrent chez nous des chercheurs d'autres pays et, dans le cas de l'affirmative, quelles sont les dispositions prises en ce sens sous forme de lois ou d'accords?

M. Stewart, secrétaire parlementaire du secrétaire d'État, dépose la réponse à l'ordre susdit.

*N° 2379—*M. Irvine*

1. A combien s'élève le total des lits dans l'hôpital de Westminster à London (Ontario)?

2. Combien de lits pourrait-on y ajouter sans construction additionnelle?

3. Quelle était en moyenne le nombre de lits occupés pendant chaque mois en 1963?

4. Au cours de 1963, quel a été le coût quotidien par patient dans les services suivants: *a*) traitement actif, *b*) convalescents, *c*) soins d'hébergement, *d*) centre de rééducation?

5. Au cours de 1963, à combien s'élevait le total du personnel réparti dans les catégories suivantes: *a*) médecins spécialistes, *b*) généralistes, *c*) infirmières licenciées, *d*) infirmières-auxiliaires et aides-infirmières, *e*) infirmiers, *f*) personnel de la cuisine, *g*) sténographes et personnel de bureau, *h*) personnel préposé au nettoyage et à l'entretien, *i*) autres employés?

6. A combien revient le coût approximatif annuel *a*) de l'entretien, *b*) du fonctionnement?

7. En quel état sont les principaux bâtiments de l'hôpital?

M. Stewart, secrétaire parlementaire du secrétaire d'État, dépose la réponse à l'ordre susdit.

N° 2543—*M. Douglas*

1. Les Chemins de fer Nationaux du Canada ont-ils vendu ou affermé du terrain à Moncton à d'autres sociétés ou personnes depuis 1956 et, dans le cas de l'affirmative, quelles étaient les conditions de telles ventes ou de tels baux et le nom des sociétés ou personnes liées à ces transactions?

2. Est-ce que le National-Canadien a loué des bâtiments d'autres sociétés ou personnes à Moncton depuis 1955, et, dans le cas de l'affirmative, de qui les a-t-il loués?

3. Quelles étaient les conditions de ces baux et combien de loyer a-t-on payé chaque année depuis 1955 pour chaque bâtiment?

M. Stewart, secrétaire parlementaire du secrétaire d'État, dépose la réponse à l'ordre susdit.

N° 2601—*M. Tucker*

Quelle était la quantité, en tonnes, et la valeur, en dollars, de la production totale de tous les minéraux dans chacune des provinces du Canada, *a*) du 1er janvier au 31 décembre 1963, et *b*) du 1er janvier au 30 novembre 1964 compris?

M. Stewart, secrétaire parlementaire du secrétaire d'État, dépose la réponse à l'ordre susdit.

Les avis de motions portant production de documents nos 183, 184, 187, 198, 199, 200, 201, 203 et 204 sont réservés à la demande du gouvernement.

Suivant l'ordonnance provisoire adoptée le 20 avril 1964, il est ordonné,—Qu'il soit déposé à la Chambre copie de tous les exposés, mémoires et autres documents relatifs à la subvention disponible pour la construction de navires en bois de 75 à 125 pieds de longueur.—(*Avis de motion portant production de documents n° 197—M. Coates*)

Suivant l'ordonnance provisoire adoptée le 20 avril 1964, il est ordonné,—Qu'il soit déposé à la Chambre copie de toute la correspondance échangée entre le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration et toute personne, relativement à la déportation *a*) d'Onofrio Minaudo et *b*) de Giuseppe Catalonotte.—(*Avis de motion portant production de documents n° 202—M. Brewin*)

Le Bill C-126, Loi concernant les heures de travail, le salaire minimum, les congés annuels et jours de fête payés dans les ouvrages, entreprises et affaires du gouvernement fédéral, est étudié de nouveau en comité plénier et, après avoir de nouveau fait rapport de l'état de la question, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au greffier de la Chambre, sont déposés sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Pearson, membre du conseil privé de la reine,—Sommaire des arrêtés en conseil rendus durant le mois de décembre 1964. (Textes français et anglais)

Par M. Pearson,—(1) Arrêté en conseil C.P. 1965-218, en date du 9 février 1965, transférant, à compter du 1er avril 1965, en vertu de la Loi sur les remaniements et transferts de fonctions dans le service public, la direction et la surveillance des Services de prothèse du ministère des Affaires des anciens combattants au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. (Texte anglais)

(2) Arrêté en conseil C.P. 1965-248, en date du 11 février 1965, transférant, à compter du 1er avril 1965, en vertu de la Loi sur les remaniements et transferts de fonctions dans le service public, *a*) les pouvoirs et fonctions du président du comité du Conseil privé pour la recherche scientifique et industrielle en ce qui concerne la Commission des normes du gouvernement canadien au ministre de la Production de défense, et *b*) la direction et la surveillance du secrétariat de la Commission des normes du gouvernement canadien du Conseil national de recherches au ministère de la Production de défense. (Texte anglais)

Par M. Cardin, membre du conseil privé de la reine, d'ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport (en français et en anglais) concernant les opérations relevant de la Loi sur la route transcanadienne pour l'année terminée le 31 mars 1964, conformément à l'article 9 de ladite loi, chapitre 269, S.R.C., 1952.

Par M. McIlraith, membre du conseil privé de la reine,—Exemplaire (en français et en anglais) des Décrets, ordonnances et règlements statutaires publiés dans la Partie II de la *Gazette du Canada* du mercredi 10 février 1965, conformément à l'article 7 de la Loi sur les règlements, chapitre 235, S.R.C., 1952.

Par M. Pickersgill, membre du conseil privé de la reine,—Budget d'établissement de l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 1965, conformément à l'article 80(2) de la Loi sur l'administration financière, chapitre 116, S.R.C., 1952, et arrêté en conseil C.P. 1965-247 du 11 février 1965, approuvant ledit budget. (Texte anglais)

Par M. Sharp, membre du conseil privé de la reine,—Rapport (en français et en anglais) sur les opérations découlant de la Loi sur les licences d'exportation et d'importation pour l'année close le 31 décembre 1964, conformément à l'article 26 de ladite loi, chapitre 27, Statuts du Canada, 1953-1954.

Par M. Sharp,—Arrêté en conseil C.P. 1965-232, en date du 11 février 1965, autorisant en vertu de l'article 21A de la Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation le financement à long terme, par la Société d'assurance des crédits à l'exportation, de services de génie et de fourniture de la *Montreal Engineering Company, Limited,* Montréal, P.Q., et de l'exportation d'outillage pour la production et la transmission hydrauliques d'exportateurs canadiens destiné au projet d'aménagement hydraulique de Kota, dans l'État de Rajasthan, Inde, conformément à l'article 21B de ladite loi, chapitre 105, S.R.C., 1952, modifié en 1960-1961.

A six heures du soir, M. l'Orateur prononce d'office l'ajournement de la Chambre jusqu'à demain, à 2 h. 30 de l'après-midi, suivant l'article 2(1) du Règlement.

L'Orateur

ALAN A. MACNAUGHTON

FEUILLETON DES AVIS

Questions—Lundi prochain

*N° 2670—*M. Marcoux*—17 février

M. René J. Bélec, ancien surintendant-chef de la Gendarmerie royale, a-t-il été dépouillé de la médaille de l'Ordre de l'Empire britannique qu'il avait reçue en 1953 pour service méritoire et, dans le cas de l'affirmative, *a*) pour quelles raisons a-t-on procédé à cette destitution, *b*) qui l'a ordonnée?

N° 2671—*M. Howard*—17 février

Au sujet des Îles Reine-Charlotte, en Colombie-Britannique, *a*) quel a été le montant global des recettes budgétaires provenant des îles au cours des cinq dernières années financières, *b*) quels ont été les montants des recettes, par source, au cours des cinq dernières années financières, c) quel a été le montant total des dépenses que l'État a faites dans les îles au cours de chacune des cinq dernières années financières, *d*) quelles ont été les dépenses, par service, dans les îles au cours de chacune des cinq dernières années financières?

N° 2672—*M. MacEwan*—17 février

1. Quel fut le coût total de la préparation, par l'Administration de l'utilisation des terrains marécageux des provinces Maritimes du ministère des Forêts, à Amherst, Nouvelle-Écosse, du rapport intitulé «Étude relative à l'asséchement des marécages Scotsburn» en juillet 1964?

2. Combien ont coûté les services de l'équipe locale qui a fait l'étude ci-dessus mentionnée?

N° 2673—*M. Douglas*—17 février

Le gouvernement fédéral ou l'un de ses organismes a-t-il demandé des soumissions à l'égard de la propriété de l'État située à l'aéroport de Saskatoon? En l'occurrence, *a*) quand expiraient les délais pour la présentation de ces soumissions b) quel est le nom des compagnies qui ont présenté des soumissions, c) quel était le montant de chaque soumission, *d*) une décision finale a-t-elle été rendue en ce qui concerne la disposition de la propriété de l'État située à l'aéroport de Saskatoon?

*N° 2674—*M. Pigeon*—17 février

Le premier ministre a-t-il l'intention de recommander à Son Excellence le Gouverneur général de nommer un sénateur franco-albertain pour combler la vacance créée au Sénat par le décès de l'honorable Aristide Blais? Dans l'affirmative, quand le fera-t-il?

N° 2675—*M. Fisher*—17 février

1. Le ministère des Transports est-il maintenant en mesure de trouver un exemplaire du rapport publié le 22 décembre 1951 par M. Guy A. Lindsay, directeur, Division des entreprises spéciales, ministère des Transports, et intitulé «*The Great Lakes—St. Lawrence Deep Waterway—a Brief Description*» («Canalisation du système des Grands lacs et du Saint-Laurent—résumés»)?

2. S'agit-il du rapport auquel l'ancien député de Laurier a fait allusion à la page 1235 des *Débats* du 19 février 1964? Dans le cas de l'affirmative, ce rapport avait-il été mis à sa disposition par le ministère des Transports?

N° 2676—*M. Matheson*—17 février

Le gouvernement du Canada possède-t-il quelque renseignement concernant les nations ou les districts judiciaires qui ont aboli la peine capitale, et dans chaque cas, quand a-t-elle été abolie?

N° 2677—*M. Matheson*—17 février

Le gouvernement du Canada possède-t-il quelque renseignement concernant chaque nation ou district judiciaire qui a aboli la peine capitale, relativement au taux de déclarations de culpabilité pour meurtre par million d'habitants durant la décennie qui a précédé et celle qui a suivi cette abolition?

N° 2678—*M. Mather*—17 février

Songe-t-on à introduire au Canada la télévision en couleurs et, dans le cas de l'affirmative, à quelle date envisage-t-on d'en faire l'introduction?

N° 2679—*M. Mather*—17 février

Songe-t-on à adopter le régime britannique qui interdit à la télévision toute annonce publicitaire relative à la cigarette?

N° 2680—*M. Mather*—17 février

Quelle est la proportion entre les cultivateurs et les non-cultivateurs atteints de coronarite?

N° 2681—*M. Cowan*—17 février

1. Le ministre des Transports aurait-il l'obligeance de déposer les lettres semblables, en date du 21 janvier 1963, que les présidents de la Commission mixte internationale (sections canadienne et américaine) ont adressées aux présidents de la Commission internationale de surveillance du Saint-Laurent, où ils sont censés demander à ceux-ci de procéder immédiatement à des études supplémentaires relatives à la régularisation des eaux du lac Ontario afin «d'assurer, entre autres avantages éventuels, une amélioration des niveaux des eaux du port de Montréal»?

2. Cette requête avait-elle pour objet principal d'améliorer les niveaux des eaux du port de Montréal, comme on le déclare à la page 5 de *Regulation of Lake Ontario, Plan 1958-D*?

Avis de motions portant production de documents—Mercredi prochain

N° 213—*M. Douglas*—17 février

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de toute correspondance échangée depuis le 4 décembre 1964 entre la municipalité de Saskatoon et tout ministre du gouvernement relativement à la propriété et aux logements de l'État situés à l'aéroport de Saskatoon.

N° 214—*M. Douglas*—17 février

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de toute correspondance échangée depuis le 4 décembre 1964 entre le gouvernement de la Saskatchewan et tout ministre du gouvernement relativement à la propriété et aux logements de l'État situés à l'aéroport de Saskatoon.

N° 215—*M. Douglas*—17 février

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de toute la correspondance échangée depuis le 4 décembre 1964 entre la municipalité rurale de Cory et tout ministre du gouvernement relativement à la propriété fédérale et aux logements situés à l'aéroport de Saskatoon.

Avis de motions émanant du gouvernement—Vendredi prochain

17 février—*Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social:*

Que la Chambre se forme en comité plénier, dans sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant, que Son Excellence a recommandé à la Chambre:

Il est résolu,—Que le Bill C-136, dont la Chambre est présentement saisie, soit modifié pour autoriser que, à la place de la pension variable suivant l'âge actuellement prévue par la Partie IV dudit bill, une pension en vertu de la Loi sur la sécurité de la vieillesse, d'un montant égal à celui de la pension que peuvent obtenir les personnes âgées de 70 ans, soit payée à compter du 1er janvier 1966 aux personnes qui ont 69 ans, à compter du 1er janvier 1967 aux personnes qui ont 68 ans, à compter du 1er janvier 1968 aux personnes qui ont 67 ans, à compter du 1er janvier 1969 aux personnes qui ont 66 ans et à compter du 1er janvier 1970 aux personnes qui ont 65 ans.

RÉUNIONS DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	(Sous réserve de modifications, d'un jour à l'autre)	
	Le jeudi 18 février	
371 É.O.	Agriculture et colonisation (*Grains de provende*).....	10 h. a.m.
308 É.O.	Chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques (*Bill S–7*).....	10 h. a.m. 3 h. 30 p.m.

ROGER DUHAMEL, m.s.r.c., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1965

N° 217

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU JEUDI 18 FÉVRIER 1965

Deux heures et demie de l'après-midi

PRIÈRE

M. Pearson, membre du conseil privé de la reine, d'ordre de Son Excellence le Gouverneur général, dépose à la Chambre,—Rapport de la Commission royale d'enquête sur les services de santé (*présidence de l'honorable juge Emmett M. Hall*), volume II, daté du 7 décembre 1964, ainsi qu'un communiqué de presse émis à ce sujet. (Versions française et anglaise)

Il est fait appel de l'ordre concernant la reprise du débat ajourné sur la motion de M. Olson, appuyé par M. Walker: Que le quinzième rapport du comité spécial de la procédure et de l'organisation, présenté à la Chambre le 14 décembre 1964, soit maintenant agréé, et avec l'assentiment unanime ledit ordre est réservé.

M. Prittie, appuyé par M. Saltsman, présente, avec la permission de la Chambre le Bill C-144, Loi modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique, de 1867 à 1964 (Lois provinciales sur le mariage et le divorce), qui est lu une première fois et dont la deuxième lecture est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

M. Favreau, appuyé par M. McIlraith, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-145, Loi modifiant la Loi sur les pénitenciers, qui est lu une première fois et dont la deuxième lecture est décrétée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Gordon, appuyé par M. Benson, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-146, Loi donnant suite à une convention entre le Canada

et le Japon pour éviter la double imposition en matière d'impôt sur le revenu et modifiant les accords et conventions existants entre le Canada et le Danemark, la Finlande et les Pays-Bas, en matière d'impôt sur le revenu, qui est lu une première fois et dont la deuxième lecture est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Le Bill C-126, Loi concernant les heures de travail, le salaire minimum, les congés annuels et jours de fête payés dans les ouvrages, entreprises et affaires du gouvernement fédéral, est étudié de nouveau en comité plénier.

La Chambre poursuit sa séance en comité;

A cinq heures du soir, M. l'Orateur reprend le fauteuil.

(*Appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(3) du Règlement*)

Avis de motions (documents)

L'article n° 136 est appelé et, à la demande du gouvernement, est réservé.

(*Bills privés*)

L'ordre n° 1 est appelé et, à la demande du gouvernement, est réservé.

Du consentement unanime, l'ordre n° 2 est réservé.

Le Bill S-41, Loi constituant en corporation la Mountain Pacific Pipe Line, Ltd., est lu une deuxième fois et déféré au comité permanent des chemins de fer, des canaux et des lignes télégraphiques.

Du consentement unanime, l'ordre n° 4 est réservé.

Le Bill S-43, Loi concernant la Canadian-Montana Pipe Line Company, est lu une deuxième fois et déféré au comité permanent des chemins de fer, des canaux et des lignes télégraphiques.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture du Bill S-47, Loi concernant la *Burrard Inlet Tunnel and Bridge Company;*

M. Davis, appuyé par M. Basford, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu une deuxième fois et renvoyé au comité permanent des chemins de fer, des canaux et des lignes télégraphiques.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture du Bill S-44, Loi constituant en corporation le Collège royal des chirurgiens dentistes du Canada;

M. Leduc, appuyé par M. Matheson, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu une deuxième fois et renvoyé au comité permanent des bills privés en général.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture du Bill S-45, Loi constituant en corporation l'Institut Canadien des Actuaires;

M. Wahn, appuyé par M. Ryan, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu une deuxième fois et déféré au comité permanent des bills privés en général.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture du Bill S-46, Loi constituant en corporation la Settlers, Compagnie d'Épargne et d'Hypothèques;

M. Enns, appuyé par M. Cardiff, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu une deuxième fois et déféré au comité permanent de la banque et du commerce.

Le Bill S-27, Loi concernant la Compagnie de Téléphone Bell du Canada est étudié de nouveau en comité plénier et, après avoir de nouveau fait rapport de l'état de la question, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.

La Chambre reprend l'étude, en comité plénier, du Bill C-126, Loi concernant les heures de travail, le salaire minimum, les congés annuels et jours de fête payés dans les ouvrages, entreprises et affaires du gouvernement fédéral, et après avoir de nouveau fait rapport de l'état de la question, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

Avec l'assentiment unanime, il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture du Bill C-120, Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer, la Loi sur les transports ainsi que la Loi sur les chemins de fer Nationaux du Canada et abrogeant la Loi sur le National-Canadien et le Pacifique-Canadien;

M. Pickersgill, appuyé par M. Sharp, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

La question est mise en délibération;

M. McIlraith, appuyé par M. Favreau, propose: Que ledit bill ne soit pas lu maintenant une deuxième fois, mais que la question de fond du bill soit déférée au comité permanent des chemins de fer, des canaux et des lignes télégraphiques.

Ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill n'est pas lu une deuxième fois mais la question de fond est déférée au comité permanent des chemins de fer, des canaux et des lignes télégraphiques.

A dix heures huit minutes du soir, M. l'Orateur prononce d'office la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à demain, à onze heures du matin, suivant l'article 2(1) du Règlement.

L'Orateur

ALAN A. MACNAUGHTON

FEUILLETON DES AVIS

Questions—Lundi prochain

N° 2682—*M. Muir* (Cap-Breton-Nord et Victoria)—18 février

La Commission du service civil a-t-elle pour principe d'interroger les postulants aux emplois d'été sur leurs opinions politiques personnelles lorsqu'ils passent l'examen oral?

N° 2683—*M. Muir* (Cap-Breton-Nord et Victoria)—18 février

Pour quelle date est prévue la fin des travaux de construction du transbordeur pour véhicules et wagons de chemin de fer qui doit assurer le service entre Sydney-Nord (Nouvelle-Écosse) et Port-aux-Basques (Terre-Neuve) que le ministre a annoncé le 16 février?

N° 2684—*M. Baldwin*—18 février

Le gouvernement a-t-il enjoint à Me Dechênes, avocat représentant le gouvernement auprès de l'enquête Dorion, de protester contre la décision de rappeler Raymond et, au nom de son client, d'exprimer regret relativement à pareille décision?

N° 2685—*M. Scott*—18 février

Au cours de chacune des cinquante dernières années, combien de gardes ou d'autres officiers affectés à des prisons canadiennes ont été tués par des détenus qui y purgeaient des peines?

N° 2686—*M. Scott*—18 février

Au cours de chacune des cinquante dernières années, combien de détenus, reconnus coupables de meurtre et dont la sentence a été commuée en emprisonnement à perpétuité, ont tué, alors qu'ils étaient incarcérés, un garde ou un autre officier de la prison?

N° 2687—*M. Lambert*—18 février

1. Substitue-t-on aux dispositifs Doppler de la Canadian Marconi comme instruments dans les avions de transport C130B ou C130E de l'A.R.C. des dispositifs Doppler C.A.E. et, dans le cas de l'affirmative, pourquoi effectue-t-on ce remplacement?

2. Quel est le coût estimatif de ce changement?

N° 2688—*M. Ormiston*—18 février

1. Quelle est la totalité du revenu gagné par les Indiens de la province de Saskatchewan durant les années 1912, 1930, 1940, 1950 et 1963?

2. Quel est le nombre de bestiaux que possédaient les Indiens de la Saskatchewan durant chacune des années suivantes: 1912, 1930, 1940, 1950 et 1963?

3. Combien de boisseaux de grain les Indiens de la Saskatchewan ont-ils récoltés durant chacune des années suivantes: 1912, 1930, 1940, 1950 et 1963?

4. Quelle était la population totale des Indiens de la Saskatchewan durant chacune des années suivantes: 1912, 1930, 1940, 1950 et 1963?

5. Quel était le nombre d'employés de la Direction des Affaires indiennes au 31 mars 1963?

6. Combien d'Indiens étaient au service de la Direction des Affaires indiennes au 31 mars 1963?

7. Quel est le poste le plus élevé que détient un Indien au service de la Direction des Affaires indiennes?

8. Quel est le nom du directeur des Affaires indiennes et quel est son traitement?

9. Quand a-t-il été nommé?

10. Ce poste a-t-il été annoncé par la Commission du service civil?

11. Quelles tentatives a-t-on faites en vue d'assurer que des Indiens compétents pourraient se porter candidats au poste de Directeur des Affaires indiennes?

12. Quelles dispositions prévoit la Commission du service civil en vue d'accorder préférence d'emploi aux Indiens dans l'administration de la Direction des Affaires indiennes?

13. Combien de personnes ont été employées et ajoutées à l'administration des Affaires indiennes durant l'année 1963, et combien de ces employés étaient des Indiens?

14. Quelles mesures ont été prises en vue d'appliquer les recommandations qu'ont soumises les comités mixtes du Sénat et de la Chambre des communes qui ont siégé en 1949 et en 1959?

N° 2689—*M. Ormiston*—18 février

Quel était le prix moyen hebdomadaire, du 1er mars 1964 au 16 février 1965, du blé du Nord n° 1, à Fort-William, *a*) selon l'Accord international sur le blé, *b*) du blé de la deuxième catégorie?

N° 2690—*M. Mather*—18 février

A-t-on étudié la proposition, soumise par des savants américains et russes, à l'effet que la région du Pôle nord, tout comme celle de l'Antarctique, soit incluse dans la zone d'interdiction des essais nucléaires?

N° 2691—*M. Scott*—18 février

Chaque année, de 1954 à 1964 inclusivement, *a*) quel fut le revenu global de toutes les municipalités du Canada, *b*) quel fut le revenu global de toutes les provinces du Canada, *c*) quel fut le revenu global du gouvernement fédéral?

N° 2692—*M. Scott*—18 février

Chaque année, de 1954 à 1964 inclusivement, *a*) quelles furent les dépenses totales effectuées par les provinces au Canada, *b*) quelles furent les dépenses totales effectuées par les municipalités au Canada, *c*) quelles furent les dépenses totales effectuées par le gouvernement fédéral?

N° 2693—*M. Côté* (Chicoutimi)—18 février

Pourquoi le modèle de drapeau qui a été proclamé officiellement lundi le 15 février n'est-il pas exactement le même que celui qui a été adopté par la Chambre des communes, lequel avait été choisi par le Comité spécial du drapeau?

N° 2694—*M. Coates*—18 février

1. Combien de nouveaux drapeaux de diverses dimensions le gouvernement fédéral a-t-il achetés, et jusqu'à ce moment, quel est le coût d'achat de ces drapeaux?

2. Combien de drapeaux le gouvernement fédéral devra-t-il se procurer afin de remplir les obligations immédiates qu'il a contractées, et quel sera le coût total des drapeaux en question?

3. Combien longtemps faudra-t-il avant que le gouvernement fédéral puisse obtenir les drapeaux qu'il désire?

Avis de motions portant production de documents—Mercredi prochain

N° 216—*M. Coates*—18 février

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toutes les soumissions et présentations, ainsi que de tous mémoires et autres documents relatifs aux réductions projetées des fonctions et du nombre d'employés à la Station expérimentale de Nappan.

N° 217—*M. Coates*—18 février

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du rapport qu'a préparé le commissaire de la Gendarmerie royale du Canada et qui a provoqué la retraite forcée du surintendant-chef Bélec et du sous-inspecteur Poitras.

AFFICHAGE DES BILLS PRIVÉS

LE COMITÉ PERMANENT DE LA BANQUE ET DU COMMERCE

étudiera, le ou après le lundi 22 février

Bill S-46, Loi constituant en corporation la Settlers, Compagnie d'Épargne et d'Hypothèques.—*M. Enns.*

LE COMITÉ PERMANENT DES CHEMINS DE FER, CANAUX ET LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES

étudiera, le ou après le lundi 22 février

Bill S-41, Loi constituant en corporation la Mountain Pacific Pipeline, Ltd. —*M. Deachman.*

Bill S-43, Loi concernant la Canadian-Montana Pipe Line Company.—*M. Gundlock.*

Bill S-47, Loi concernant la *Burrard Inlet Tunnel and Bridge Company.*—*M. Davis.*

LE COMITÉ PERMANENT DES BILLS PRIVÉS EN GÉNÉRAL

étudiera, le ou après le lundi 22 février

Bill S-44, Loi constituant en corporation le Collège royal des chirurgiens dentistes du Canada.—*M. Leduc.*

Bill S-45, Loi constituant en corporation l'Institut Canadien des Actuaires. —*M. Wahn.*

RÉUNIONS DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	(Sous réserve de modifications, d'un jour à l'autre)	
	Le vendredi 19 février	
308 É.O.	Chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques (*Bill S–7*).....	9 h. 30 a.m.

ROGER DUHAMEL, m.s.r.c., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1965

N° 218

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU VENDREDI 19 FÉVRIER 1965

Onze heures du matin

PRIÈRE

Il est fait appel de l'ordre concernant la reprise du débat ajourné sur la motion de M. Olson, appuyé par M. Walker: Que le quinzième rapport du comité spécial de la procédure et de l'organisation, présenté à la Chambre le 14 décembre 1964, soit maintenant agréé, et avec l'assentiment unanime, ledit ordre est réservé.

Mlle LaMarsh, appuyée par M. MacNaught, propose,—Que la Chambre se forme en comité plénier, dans sa prochaine séance, pour étudier le projet de résolution suivant, que Son Excellence a recommandé à la Chambre:

Que le Bill C-136, dont la Chambre est présentement saisie, soit modifié pour autoriser que, à la place de la pension variable suivant l'âge actuellement prévue par la Partie IV dudit bill, une pension en vertu de la Loi sur la sécurité de la vieillesse, d'un montant égal à celui de la pension que peuvent obtenir les personnes âgées de 70 ans, soit payée à compter du 1er janvier 1966 aux personnes qui ont 69 ans à compter du 1er janvier 1967 aux personnes qui ont 68 ans, à compter du 1er janvier 1968 au personnes qui ont 67 ans, à compter du 1er janvier 1969 aux personnes qui ont 66 ans et à compter du 1er janvier 1970 aux personnes qui ont 65 ans.

Il est résolu: Que la Chambre se forme en comité plénier, dans sa prochaine séance, pour étudier ledit projet de résolution.

M. Gordon, membre du conseil privé de la reine, dépose à la Chambre,—Exemplaire de l'opuscule intitulé *Economic Surveys—Canada,* publié par l'Organisation de la coopération et du développement économiques, Paris, décembre 1964. (Texte anglais)

Le Bill C-126, Loi concernant les heures de travail, le salaire minimum, les congés annuels et jours de fête payés dans les ouvrages, entreprises et affaires du gouvernement fédéral, est étudié de nouveau en comité plénier, rapporté avec des amendements, étudié dans sa forme modifiée, et la troisième lecture en est décrétée pour la prochaine séance de la Chambre.

Avec l'assentiment unanime, l'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est suspendue.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture du Bill S-2, Loi concernant les Statuts revisés du Canada;

M. Favreau, appuyé par M. Sharp, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu une deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement et la troisième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture du Bill C-145, Loi modifiant la Loi sur les pénitenciers;

M. Favreau, appuyé par M. McIlraith, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu une deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement et la troisième lecture en est décrétée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme en comité plénier pour l'étude d'un certain projet de résolution concernant la modification de la Loi sur l'aide à la production du charbon.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Il est résolu: Qu'il est opportun de présenter une mesure modifiant la Loi sur l'aide à la production du charbon en vue de prolonger jusqu'au 31 octobre 1969 la période durant laquelle il peut être conclu des accords sous le régime de l'article 3 de ladite loi.

Rapport à faire de la résolution.

Rapport est fait de ladite résolution, qui est agréée.

M. Benidickson, appuyé par M. McIlraith, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-147, Loi modifiant la Loi sur l'aide à la production du charbon, qui est lu une première fois.

Avec l'assentiment unanime, ledit bill est lu une deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement et la troisième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Le Bill S-25, Loi concernant les Conventions de Genève (1949), est lu une deuxième fois, étudié en comité plénier et rapporté sans amendement.

Du consentement unanime, ledit bill est lu une troisième fois et adopté.

Le Bill S-24, Loi modifiant la Loi sur les privilèges et immunités des Nations Unies, est lu une deuxième fois, étudié en comité plénier et rapporté sans amendement.

Du consentement unanime, ledit bill est lu une troisième fois et adopté.

Le Bill S-35, Loi modifiant la Loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers, est étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu une troisième fois, sur division, et adopté.

Le Bill C-123, Loi modifiant certaines lois dont l'application relève du Département des assurances, est étudié en comité plénier et, après avoir fait rapport de l'état de la question, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

Le Bill S-22, Loi modifiant la Loi sur les compagnies, est lu une deuxième fois et déféré au comité permanent de la banque et du commerce.

Avec l'assentiment unanime, la Chambre revient à l'appel des *Motions*.

M. Pickersgill, membre du conseil privé de la reine, dépose à la Chambre,—Copie de la correspondance échangée entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de la province de Québec au sujet de la Commission d'enquête sur la base d'Air Canada, à Winnipeg.

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au greffier de la Chambre, est déposé sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Laing, membre du conseil privé de la reine,—Rapport (en français et en anglais) sur les opérations découlant de la Loi sur les ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux pour l'année close le 31 décembre 1964, conformément à l'article 11 de ladite loi, chapitre 47, Statuts du Canada, 1955.

A six heures six minutes du soir, M. l'Orateur prononce d'office la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à lundi prochain, à 2 h. 30 de l'après-midi, suivant l'article 2(1) du Règlement.

L'Orateur

ALAN A. MACNAUGHTON

FEUILLETON DES AVIS

Questions—Lundi prochain

N° 2695—*M. Slogan*—19 février

1. Quelles soumissions ont été présentées au sujet du contrat relatif au transport du courrier sur la route n° 1, à East Selkirk? A quels montants s'élevaient-elles?

2. Quel a été l'adjudicataire? Quel est le montant du contrat? Quelle période couvre-t-il?

N° 2696—*M. Slogan*—19 février

1. Dans combien de bulletins de nouvelles nationales de la Société Radio-Canada a-t-on relaté des conflits raciaux aux États-Unis?

2. Qui fournit à Radio-Canada les informations y relatives?

N° 2697—*M. Slogan*—19 février

1. Quelle publicité le gouvernement a-t-il faite, *a*) à la télévision, *b*) à la radio et *c*) dans les journaux et autres organes d'information pour annoncer que des exemplaires de la Proclamation du nouveau drapeau canadien sont en vente chez l'Imprimeur de la Reine?

2. Combien a coûté la publicité dans chaque cas?

N° 2698—*M. Bell*—19 février

Des imprimés pour la campagne «Faites-le maintenant» ont-ils été obtenus aux États-Unis et, dans le cas de l'affirmative, pour quelle raison?

*N° 2699—*M. Fisher*—19 février

1. Quand le gouvernement a-t-il nommé un procureur spécial dans l'affaire de Morris Black et Samuel Ciglen?

2. Quel était le nom de ce procureur spécial?

3. S'occupe-t-il encore de ces causes? Dans le cas de la négative, quand et pourquoi fut-il remplacé?

4. S'il y a eu un procureur spécial autre que l'avocat qui est maintenant chargé de la cause, quelle rémunération a-t-il reçue jusqu'ici, la Couronne lui doit-elle encore des paiements?

N° 2700—*M. Tucker*—19 février

1. Quel est le nombre total des véhicules-passagers qu'ont transportés les transporteurs des Chemins de fer nationaux à partir et en destination de Port-aux-Basques (Terre-Neuve) durant chacune des années 1959 à 1964?

2. Quel est le nombre total de camions et autres véhicules commerciaux qu'ont transportés les transporteurs des Chemins de fer nationaux à partir et en destination de Port-aux-Basques (Terre-Neuve) durant chacune des années 1959 à 1964?

3. Quel est le nombre total qu'ont transporté d'autres transporteurs à partir et en destination de Port-aux-Basques (Terre-Neuve) durant chacune des années 1959 à 1964 en ce qui concerne les questions 1 et 2 ci-dessus?

4. Quel est le nombre total de passagers transportés durant chacune des années 1959 à 1964 par *a*) le transbordeur côtier «William Carson», *b*) d'autres transbordeurs?

N° 2701—*M. Bélanger*—19 février

1. Quelle somme a été affectée par le ministère des Travaux publics, de mars 1958 à juin 1962, au comté de Charlevoix?

2. Quelle somme y a été effectivement dépensée?

3. Quelle somme a été affectée par le ministère des Travaux publics, de juin 1962 à janvier 1965, au comté de Charlevoix?

4. Quelle somme y a été effectivement dépensée?

N° 2702—*M. Bélanger*—19 février

1. Quelle somme a été affectée par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, de mars 1958 à juin 1962, au comté de Charlevoix?

2. Quelle somme y a été effectivement dépensée?

3. Quelle somme a été affectée par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, de juin 1962 à janvier 1965, au comté de Charlevoix?

4. Quelle somme y a été effectivement dépensée?

N° 2703—*M. Bélanger*—19 février

1. Quelle somme a été affectée par le ministère des Postes, de mars 1958 à juin 1962, au comté de Charlevoix?

2. Quelle somme y a été effectivement dépensée?

3. Quelle somme a été affectée par le ministère des Postes, de juin 1962 à janvier 1965, au comté de Charlevoix?

4. Quelle somme y a été effectivement dépensée?

N° 2704—*M. Bélanger*—19 février

1. Quelle somme a été affectée par le ministère des Transports, de mars 1958 à juin 1962, au comté de Charlevoix?

2. Quelle somme y a été effectivement dépensée?

3. Quelle somme a été affectée par le ministère des Transports, de juin 1962 à janvier 1965, au comté de Charlevoix?

4. Quelle somme y a été effectivement dépensée?

N° 2705—*M. Bélanger*—19 février

1. Quelle somme a été affectée par le ministère de la Défense nationale, de mars 1958 à juin 1962, au comté de Charlevoix?

2. Quelle somme y a été effectivement dépensée?

3. Quelle somme a été affectée par le ministère de la Défense nationale, de juin 1962 à janvier 1965, au comté de Charlevoix?

4. Quelle somme y a été effectivement dépensée?

N° 2706—*M. Bélanger*—19 février

1. Quelle somme a été affectée par le ministère des Affaires des anciens combattants, de mars 1958 à juin 1962, au comté de Charlevoix?

2. Quelle somme y a été effectivement dépensée?

3. Quelle somme a été affectée par le ministère des Affaires des anciens combattants, de juin 1962 à janvier 1965, au comté de Charlevoix?

4. Quelle somme y a été effectivement dépensée?

N° 2707—*M. Bélanger*—19 février

1. Quelle somme a été affectée par le ministère de l'Agriculture, de mars 1958 à juin 1962, au comté de Charlevoix?

2. Quelle somme y a été effectivement dépensée?

3. Quelle somme a été affectée par le ministère de l'Agriculture, de juin 1962 à janvier 1965, au comté de Charlevoix?

4. Quelle somme y a été effectivement dépensée?

N° 2708—*M. Bélanger*—19 février

1. Quelle somme a été affectée par le ministère du Travail, de mars 1958 à juin 1962, au comté de Charlevoix?

2. Quelle somme y a été effectivement dépensée?

3. Quelle somme a été affectée par le ministère du Travail, de juin 1962 à janvier 1965, au comté de Charlevoix?

4. Quelle somme y a été effectivement dépensée?

N° 2709—*M. Bélanger*—19 février

1. Quelle somme a été affectée par le ministère des Pêcheries, de mars 1958 à juin 1962, au comté de Charlevoix?

2. Quelle somme y a été effectivement dépensée?

3. Quelle somme a été affectée par le ministère des Pêcheries, de juin 1962 à janvier 1965, au comté de Charlevoix?

4. Quelle somme y a été effectivement dépensée?

N° 2710—*M. Bélanger*—19 février

1. Quelle somme a été affectée par le ministère des Forêts, de mars 1958 à juin 1962, au comté de Charlevoix?

2. Quelle somme y a été effectivement dépensée?

3. Quelle somme a été affectée par le ministère des Forêts, de juin 1962 à janvier 1965, en tenant compte du programme ARDA, au comté de Charlevoix?

4. Quelle somme y a été effectivement dépensée?

N° 2711—*M. Coates*—19 février

1. Combien d'employés ont été recrutés pour la construction de l'Institution pour jeunes délinquants depuis le 15 février 1965?

2. Quel est le nombre estimatif d'employés qu'il faudra au plus fort de cette construction et à quelle date, selon l'entrepreneur, en arrivera-t-on à ce stade?

N° 2712—*M. Coates*—19 février

1. Combien d'entreprises l'ARDA a-t-elle approuvées dans la province de la Nouvelle-Écosse? De ce nombre, combien en a-t-elle approuvé en 1964?

2. Combien ces entreprises ont-elles coûté au total et quelle a été la quote-part du gouvernement fédéral et du gouvernement provincial à l'égard de ces entreprises?

3. Quel est le nombre global des ouvrages devant être exécutés dans la province de la Nouvelle-Écosse présentement à l'étude mais non encore approuvés par l'ARDA?

4. Combien d'ouvrages qui ne comportent pas d'aide financière provinciale a-t-on entrepris en Nouvelle-Écosse sous les auspices de l'ARDA?

*N° 2713—*M. Marcoux*—19 février

1. Dans son périple autour du monde, quelles sont les villes que l'ancien ministre sans portefeuille a visitées?

2. Quel était le but de ses visites dans chacune de ces villes?

3. Quel a été le coût total de son voyage?

*N° 2714—*M. Marcoux*—19 février

Lors de l'inauguration, à Ceylan, d'un aéroport construit en vertu des dispositions du plan Colombo, l'ancien ministre sans portefeuille a-t-il annoncé que le Canada n'exigerait aucun remboursement de la part de Ceylan? Dans l'affirmative, est-ce que ce point de vue représentait la politique officielle du gouvernement?

N° 2715—*M. More*—19 février

1. Le service aérien qui existe actuellement entre Regina, Saskatoon et Prince-Albert doit-il être maintenu et, en l'occurrence, quelles mesures le gouvernement songe-t-il à prendre immédiatement afin d'assurer et d'améliorer ce service?

2. Apportera-t-on cette année des améliorations à l'aéroport de Prince-Albert afin d'assurer l'utilisation des avions Viscount sur cette route?

N° 2716—*M. Lambert*—19 février

1. A quelle date se propose-t-on de déplacer les unités actuellement logées dans les locaux situés sur les lots 27, 28 et 29, quadrilatère 8, plan de lotissement «B», réserve de la Baie d'Hudson, à Edmonton, dont il a été question aux alinéas (1) et (4) de la réponse à la question 2580, à la page 11612 des *Débats* du 17 février 1965?

2. A quel endroit projette-t-on d'installer lesdites unités?

3. A quelle date prévoit-on déclarer excédentaires les terrains et locaux mentionnés dans les réponses aux questions 2580 et 2581, à la page 11612 des *Débats* du 17 février 1965?

4. A-t-on songé à s'enquérir si le ministère des Travaux publics du Canada ne pourrait se procurer lesdits terrains afin d'assurer, à l'édifice public fédéral, situé à l'angle de la 107e rue et de la 99e avenue, plus d'espace de stationnement à l'usage des fonctionnaires et du public?

N° 2717—*M. Laprise*—19 février

1. Combien les forces armées canadiennes possèdent-elles de collèges militaires et où sont-ils situés?

2. Combien de professeurs enseignent à chacun de ces collèges militaires et quel est actuellement le nombre d'élèves de chacune de ces institutions?

3. Combien en moyenne en coûte-t-il annuellement pour chacun des élèves inscrits à ces collèges militaires universitaires?

4. Quel est le nombre actuel des élèves-officiers actuellement aux études dans les diverses universités canadiennes?

5. Combien en moyenne en coûte-t-il annuellement pour chacun des élèves-officiers *a*) pour leurs études à l'université, *b*) pour toutes les autres dépenses de logement, de transport, d'habillement, d'entraînement, de solde et facilités de toutes sortes?

N° 2718—*M. Laprise*—19 février

1. Combien y a-t-il de quais de plaisance et de rampes de lancement pour petites embarcations *a*) dans le comté de Chapleau, *b*) dans le comté de Villeneuve, *c*) dans le comté de Pontiac-Témiscamingue?

2. Où sont situés ces quais et ces rampes de lancement dans chacun de ces comtés?

N° 2719—*M. Laprise*—19 février

1. Combien le gouvernement fédéral a-t-il dépensé au cours des années 1963 et 1964 *a*) pour la construction de maisons, *b*) pour des réparations de maisons pour les Indiens de (i) East Main, (ii) Fort George, (iii) Lac Mistassini, (iv) Lac Simon, (v) Lac Waswanipi, (vi) Nemascau, (vii) Obedjiwan, (viii) Pointe-Bleue, (ix) Rupert House, (x) Weymontachie?

2. Combien le gouvernement fédéral a-t-il dépensé au cours des années 1963 et 1964 *a*) en allocations familiales, *b*) en pensions aux invalides, *c*) en pensions de vieillesse, *d*) en secours divers aux nécessiteux pour les Indiens de (i) Fort George, (ii) East Main, (iii) Lac Mistassini, (iv) Lac Simon, (v) Lac Waswanipi, (vi) Nemascau, (vii) Obedjiwan, (viii) Pointe-Bleue, (ix) Rupert House, (x) Weymontachie?

N° 2720—*M. Basford*—19 février

Quels contrats le ministère de la Production de défense a-t-il adjugés à la *Dawson Construction Limited,* ou à la *Dawson, Wade and Company Limited,* ou à la *Dawson and Hall Limited,* à Vancouver (Colombie-Britannique), en les années financières 1958, 1959, 1960, 1961 et 1962 pour des travaux au Yukon ou dans les Territoires du Nord-Ouest et quels étaient les montants et les particularités de ces contrats?

N° 2721—*M. Basford*—19 février

Quels contrats le ministère des Travaux publics a-t-il adjugés à la *Dawson Construction Limited,* ou à la *Dawson, Wade and Company Limited,* ou à la *Dawson and Hall Limited,* à Vancouver, en les années financières 1958, 1959, 1960, 1961 et 1962 pour des travaux au Yukon ou dans les Territoires du Nord-Ouest et quels étaient les montants et les particularités de ces contrats?

N° 2722—*M. Basford*—19 février

Quels contrats le ministère des Affaires du Nord et des Ressources nationales a-t-il adjugés à la *Dawson Construction Limited,* ou à la *Dawson, Wade and Company Limited,* ou à la *Dawson and Hall Limited,* à Vancouver, en les années financières 1958, 1959, 1960, 1961 et 1962 pour des travaux au Yukon ou dans les Territoires du Nord-Ouest et quels étaient les montants et les particularités de ces contrats?

N° 2723—*M. Basford*—19 février

Quels contrats le ministère des Transports a-t-il adjugés à la *Dawson Construction Limited,* ou à la *Dawson, Wade and Company Limited,* ou à la *Dawson and Hall Limited,* à Vancouver, en les années financières 1958, 1959, 1960, 1961 et 1962 pour des travaux au Yukon ou dans les Territoires du Nord-Ouest et quels étaient les montants et les particularités de ces contrats?

N° 2724—*M. Basford*—19 février

Quels contrats le ministère de la Défense nationale a-t-il adjugés à la *Dawson Construction Limited,* ou à la *Dawson, Wade and Company Limited,* ou à la *Dawson and Hall Limited,* à Vancouver (C.-B.), en les années financières 1958, 1959, 1960, 1961 et 1962 pour des travaux au Yukon ou dans les Territoires du Nord-Ouest et quels étaient les montants et les particularités de ces contrats?

RÉUNIONS DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	(Sous réserve de modifications, d'un jour à l'autre)	
	Le mardi 23 février	
356–S	Crédit de consommation (*spécial mixte*) (*M. D. G. Irwin, c.a. «Ontario Committee»*)	10 h. a.m.
308 É.O.	Chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques (*Bills S–41, S–43 et S–47*)	10 h. a.m.
	Le jeudi 25 février	
308 É.O.	Chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques (*Substance du Bill C–120*)	10 h. a.m.
253–D	Affaires extérieures (*Substance des Bills C–21 et C–43*)	10 h. a.m.

ROGER DUHAMEL, m.s.r.c., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1965

N° 219

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU LUNDI 22 FÉVRIER 1965

Deux heures et demie de l'après-midi

PRIÈRE

Il est fait appel de l'ordre concernant la reprise du débat ajourné sur la motion de M. Olson, appuyé par M. Walker: Que le quinzième rapport du comité spécial de la procédure et de l'organisation, présenté à la Chambre le 14 décembre 1964, soit maintenant agréé, et avec l'assentiment unanime, ledit ordre est réservé.

M. Pearson, membre du conseil privé de la reine, dépose à la Chambre,—Copie de la correspondance échangée entre le premier ministre du Canada et les premiers ministres des provinces au sujet de la modification au Canada de la constitution du Canada, durant la période allant du 3 novembre 1964 au 3 février 1965.

Suivant les dispositions de l'article 39(4) du Règlement, les quatre questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 1976—*M. Orlikow*

1. Dans quels ministères, organismes, offices ou commissions de l'État exige-t-on que les fonctionnaires ou les postulants à un poste de la fonction publique remplissent une formule dans laquelle on demande d'indiquer «l'origine ethnique, la croyance ou la désignation religieuse»?

2. Pourquoi ces ministères, organismes, offices ou commissions posent-ils ce genre de questions?

M. Stewart, secrétaire parlementaire du secrétaire d'État, dépose la réponse à l'ordre susdit.

N° 2160—*M. Macquarrie*

1. Combien de conférences fédérales-provinciales au niveau ministériel ont eu lieu depuis le 15 avril 1963?

2. Quel était le sujet de chacune de ces conférences?

3. Quels membres du gouvernement du Canada ont assisté, à titre de délégués, à ces rencontres?

4. Combien de conférences intéressant les fonctionnaires des ministères du gouvernement du Canada et des gouvernements de toutes les provinces ont eu lieu au cours de la même période?

5. Quel était le sujet de ces conférences?

M. Stewart, secrétaire parlementaire du secrétaire d'État, dépose la réponse à l'ordre susdit.

N° 2329—*M. MacEwan*

1. Quel a été le montant total des travaux du gouvernement confiés à des chantiers maritimes de la province de Québec, y compris les sociétés *Canadian Vickers, Marine Industries, Geo. T. Davie Ltd.* et *Davie Shipyards,* durant les six derniers mois, à l'exclusion des contrats de nouvelle construction?

2. Quel a été le montant total des travaux du gouvernement confiés à des chantiers maritimes des provinces de l'Atlantique durant les six derniers mois, à l'exclusion des nouvelles constructions?

3. Quels travaux du gouvernement ont été confiés, durant les six derniers mois, à des chantiers maritimes de la province de Québec, et quels sont les noms de ces chantiers maritimes, les noms des navires en cause, et les montants des divers contrats?

4. Quels travaux du gouvernement ont été confiés, durant les six derniers mois, à des chantiers maritimes de la province de Québec à la suite d'appels d'offres, y compris les montants des offres, les noms des navires en cause, et les chantiers maritimes qui ont obtenu les contrats?

M. Stewart, secrétaire parlementaire du secrétaire d'État, dépose la réponse à l'ordre susdit.

N° 2610—*M. Winkler*

1. Quels ministères fédéraux ont le droit d'acheter du mobilier de leur propre chef?

2. Parmi ces derniers, lesquels ont fait l'acquisition de mobilier depuis le mois d'avril 1963?

3. De quelles sociétés, ces ministères fédéraux ont-ils acheté ce mobilier?

4. Quel était le montant de chacun de ces achats?

M. Stewart, secrétaire parlementaire du secrétaire d'État, dépose la réponse à l'ordre susdit.

Le Bill C-126, Loi concernant les heures du travail, le salaire minimum, les congés annuels et jours de fête payés dans les ouvrages, entreprises et affaires du gouvernement fédéral, est lu une troisième fois et adopté.

Le Bill S-2, Loi concernant les Statuts revisés du Canada, est lu une troisième fois et adopté.

Le Bill C-145, Loi modifiant la Loi sur les pénitenciers, est lu une troisième fois et adopté.

Le Bill C-147, Loi modifiant la Loi sur l'aide à la production du charbon, est lu une troisième fois et adopté.

Le Bill C-136, Loi instituant au Canada un régime général de pensions de vieillesse et de prestations supplémentaires payables aux cotisants et à leur égard, est étudié en comité plénier et, après avoir fait rapport de l'état de la question, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

Avec l'assentiment unanime, la Chambre revient à l'appel des *Motions*.

Sur motion de M. Walker, appuyé par M. Rinfret, il est ordonné,—Que les noms de MM. Cashin, Marcoux et Girouard soient substitués à ceux de MM. Mullally, Thompson et Paul sur la liste des membres du comité permanent des privilèges et des élections.

Sur motion de M. Walker, appuyé par M. Rinfret, il est ordonné,—Que les noms de MM. Kindt et Macdonald soient substitués à ceux de MM. Horner (Acadia) et Mackasey sur la liste des membres du comité permanent des chemins de fer, des canaux et des lignes télégraphiques.

(*Délibérations sur la motion d'ajournement*)

A dix heures une minute du soir, la question «Que cette Chambre s'ajourne maintenant» est réputée avoir été présentée en conformité de l'article 39-A provisoire du Règlement.

Après discussion, ladite motion est réputée être agréée.

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au greffier de la Chambre, sont déposés sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Drury, membre du conseil privé de la reine, d'ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport (en français et en anglais) du ministère de l'Industrie pour l'année terminée le 31 mars 1964, conformément à l'article 16 de la Loi sur le ministère de l'Industrie, chapitre 3, Statuts du Canada, 1963.

Par M. Favreau, membre du conseil privé de la reine, d'ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport du Commissaire des pénitenciers pour l'année terminée le 31 mars 1964, conformément à l'article 30 de la Loi sur les pénitenciers, chapitre 53, Statuts du Canada, 1960-1961. (Texte anglais)

Par M. Favreau,—1) Arrêté en conseil C.P. 1964-1887, en date du 8 décembre 1964, retraitant le surintendant en chef René John Bélec de la Gendarmerie royale du Canada. (Versions française et anglaise)

2) Arrêté en conseil C.P. 1964-1888, en date du 8 décembre 1964, retraitant le sous-inspecteur Joseph Hosanna Maurice Poitras de la Gendarmerie royale du Canada. (Versions française et anglaise)

3) Arrêté en conseil C.P. 1965-25/220, en date du 11 février 1965, établissant le taux de la pension à verser au surintendant en chef René John

Bélec, aux termes des articles 27(1) et 44 de la Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada. (Versions française et anglaise)

4) Arrêté en conseil C.P. 1965-26/220, en date du 11 février 1965, établissant le taux de l'annuité à jouissance immédiate à verser au sous-inspecteur Joseph Hosanna Maurice Poitras aux termes de l'article 10(3) de la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada. (Versions française et anglaise)

Par M. Nicholson, membre du conseil privé de la reine,—Budget d'établissement de la Société centrale d'hypothèques et de logement pour l'année expirant le 31 décembre 1965, conformément à l'article 80(2) de la Loi sur l'administration financière, chapitre 116, S.R.C., 1952. (Versions française et anglaise)

Par M. Robichaud, membre du conseil privé de la reine,—Revue sommaire de renseignements au sujet des problèmes touchant les différends en matière de salaires et prix dans l'industrie de la pêche en Colombie-Britannique, novembre 1964. (Texte anglais)

Par M. Robichaud,—Recommandations du comité fédéral-provincial des différends en matière de salaires et prix dans l'industrie de la pêche en Colombie-Britannique, décembre 1964. (Texte anglais)

A dix heures neuf minutes du soir, M. l'Orateur prononce d'office l'ajournement de la Chambre jusqu'à demain, à 2 h. 30 de l'après-midi, suivant l'article 2(1) du Règlement.

L'Orateur

ALAN A. MACNAUGHTON

FEUILLETON DES AVIS

Questions—Mercredi prochain

N° 2725—*M. Muir* (Cap-Breton-Nord et Victoria)—22 février

Quels sont les noms, postes et traitements de tous les membres du personnel du ministère des Affaires des anciens combattants qui échappent à la Loi sur le service civil, depuis le 22 avril 1963; où et pendant combien de temps ces personnes ont-elles été employées?

N° 2726—*M. Laprise*—22 février

1. Depuis quand le pensionnat indien de Saint-Marc-de-Figuery est-il construit et combien a-t-il coûté?

2. Combien le gouvernement fédéral a-t-il eu à débourser annuellement pour le maintien de ce pensionnat?

3. Quel est le coût normal annuel d'entretien?

4. Combien de professeurs y enseignent-ils cette année?

5. Quels sont leurs salaires globaux?

6. Combien d'élèves se sont inscrits annuellement à ce pensionnat depuis sa première année d'opération?

7. Combien le gouvernement fédéral doit-il débourser en moyenne pour chacun des élèves de ce pensionnat au cours d'une année?

N° 2727—*M. Laprise*—22 février

1. Combien le gouvernement fédéral a-t-il dû dépenser en 1963 et 1964 pour assurer les services médicaux et d'hospitalisation à la population de Fort George, P.Q.?

2. De ces sommes, quel montant a été dépensé *a*) à Fort George, *b*) à Moose Factory?

N° 2728—*M. Laprise*—22 février

1. Combien le maintien de la clinique de Fort George, P.Q., a-t-il coûté au gouvernement fédéral au cours des années 1963 et 1964?

2. Quels salaires ont été versés aux infirmières de cette clinique au cours des mêmes années?

3. Combien gagne annuellement le concierge de cette clinique?

4. A combien l'entretien de cette clinique revient-il annuellement?

5. A combien s'élève le coût des médicaments employés par cette clinique au cours des années 1963 et 1964?

N° 2729—*M. Laprise*—22 février

1. Combien le gouvernement fédéral a-t-il eu à débourser en 1963 et 1964 pour l'éducation des enfants de Fort George, P.Q., *a*) étudiant à Fort George même, *b*) aux études à l'extérieur?

2. Combien en coûte-t-il par élève et par année, pour *a*) un externe, *b*) un pensionnaire au (i) «St. Philip's Residential School», (ii) «St. Theresa Residential School» de Fort George?

N° 2730—*M. Slogan*—22 février

1. Pourquoi la société Radio-Canada a-t-elle reporté à 11 heures plutôt qu'à 10 heures du soir, son émission télévisée de nouvelles nationales, à Winnipeg?

2. La société Radio-Canada voudrait-elle bien prendre des mesures afin que ses bulletins d'information et ceux des autres postes qui desservent cette région ne soient pas télédiffusés en même temps?

N° 2731—*M. Gauthier*—22 février

1. Détermine-t-on à l'avance la quantité des pièces de monnaie métalliques qui doivent être mises sur le marché et, dans le cas de l'affirmative, pourquoi?

2. Satisfait-on à la demande canadienne avant d'aborder le marché américain et sinon, pourquoi?

3. Serait-il possible de fournir une garantie de primeur aux collectionneurs canadiens?

4. Pour quelle raison l'Hôtel des Monnaies a-t-il cessé de frapper de nouvelles pièces alors que la demande n'était pas satisfaite?

N° 2732—*M. Hamilton*—22 février

Au Canada, en chacune des années civiles 1960 à 1964, inclusivement, quel fut *a*) la production laitière totale, *b*) le nombre de vaches laitières, *c*) la production par vache, *d*) la production de lait et de crème liquides comme pourcentage de la production totale?

N° 2733—*M. Hamilton*—22 février

Quelle fut la moyenne des cinq dernières années (1960-1964, inclusivement) des ventes de lait liquide comme pourcentage de la production totale *a*) par province, *b*) pour l'ensemble du Canada?

N° 2734—*M. Hamilton*—22 février

Quelle fut la moyenne de cinq années (1960-1964 inclusivement) de la production de lait par province, comme pourcentage de la production totale au Canada?

N° 2735—*M. Hamilton*—22 février

Quelle fut la moyenne des cinq dernières années (1960-1964, inclusivement) de l'utilisation du lait comme pourcentage de la production totale au Canada en ce qui concerne *a*) ventes sous forme liquide (y compris l'équivalent en lait de la crème liquide), *b*) l'utilisation sur les fermes (y compris le lait donné aux bestiaux, utilisé pour la fabrication de beurre de laiterie et pour consommation humaine), *c*) le beurre de crèmerie, *d*) le fromage cheddar, *e*) les autres fromages, *f*) les produits de lait concentré, *g*) la crème glacée?

N° 2736—*M. Hamilton*—22 février

Pour chaque année civile de 1960 à 1964, inclusivement, quelles furent la production et la distribution du beurre de crèmerie sous les chefs suivant *a*)

stocks au 1er janvier, *b*) production, *c*) importations, *d*) approvisionnement total, *e*) exportations, *f*) consommation domestique, (i) totale, (ii) par habitant, *g*) prix de gros à Montréal?

N° 2737—*M. Hamilton*—22 février

Pour chacune des années civiles 1960-1964, inclusivement, quelles furent la production et la distribution de fromage cheddar sous les chefs suivants *a*) stocks au 1er janvier, *b*) production, *c*) importations, *d*) approvisionnement total, *e*) exportations, *f*) consommation domestique (i) totale, (ii) par habitant, *g*) prix de gros à Montréal?

N° 2738—*M. Hamilton*—22 février

Pour chacune des années civiles 1960-1964, inclusivement, quelles furent la production et la distribution de lait évaporé entier sous les chefs suivants *a*) stocks au 1er janvier, *b*) production, *c*) importations, *d*) approvisionnement total, *e*) exportations, *f*) consommation domestique (i) totale, (ii) par habitant, *g*) prix de gros par caisse à Montréal?

N° 2739—*M. Hamilton*—22 février

Pour chacune des années civiles 1960-1964, inclusivement, quelles furent la production et la distribution de lait sec écrémé sous les chefs suivants *a*) stocks au 1er janvier, *b*) production, *c*) importations, *d*) approvisionnement total, *e*) exportations, *f*) consommation domestique, (i) totale, (ii) par habitant, *g*) prix de gros à Montréal (cents la livre)?

N° 2740—*M. Hamilton*—22 février

Quel est la moyenne des prix que les cultivateurs ont reçus à la ferme, au cours des années civiles 1960-1964, inclusivement pour les produits suivants *a*) lait liquide (en dollars par 100 livres), *b*) gras de beurre de crèmerie (en cents par livre), *c*) lait destiné à la concentration et à la fabrication de crème glacée (en dollars par 100 livres), *d*) lait pour la fabrication de fromage (en dollars par 100 livres), *e*) toute catégorie de lait (en dollars par 100 livres)?

N° 2741—*M. Hamilton*—22 février

Quel est le revenu au comptant des cultivateurs, en provenance de sous-produits de l'industrie laitière durant les années civiles 1960-1964, inclusivement *a*) total, *b*) ventes de produits liquides, *c*) gras de beurre de crèmerie, *d*) lait destiné à la fabrication de fromage, *e*) lait concentré et crème glacée, *f*) beurre de ferme?

N° 2742—*M. MacEwan*—22 février

1. Quel est le prix de l'hélicoptère Alouette III que le ministère des Transports a acheté de la société Sud-Aviation de France?

2. Les compagnies canadiennes ont-elles pu présenter des soumissions pour un tel aéronef qui sera affecté au service de garde-côte canadien et, dans le cas de la négative, pourquoi?

N° 2743—*M. MacEwan*—22 février

1. Le ministre des Pêcheries a-t-il reçu une copie de la résolution adoptée par le conseil municipal du comté de Pictou (Nouvelle-Écosse), demandant qu'on étudie la possibilité d'établir une usine de transformation du poisson dans la région de Cape John?

2. Le ministre a-t-il pris une décision au sujet de cette étude; dans le cas de l'affirmative, quelle est cette décision; dans le cas de la négative, quand pouvons-nous espérer qu'une décision sera prise?

N° 2744—*M. MacEwan*—22 février

A-t-on retenu les services d'une agence de publicité pour gérer une campagne relativement aux formules personnalisées d'impôt sur le revenu? Dans le cas de l'affirmative, *a*) quel est le nom de l'agence, *b*) quel montant recevra-t-elle ou a-t-elle reçu?

N° 2745—*M. MacEwan*—22 février

Le gouvernement songe-t-il à acheter au Royaume-Uni des sous-marins à propulsion nucléaire en plus des sous-marins de type classique *Oberon* qu'il a déjà commandés au Royaume-Uni? Dans le cas de l'affirmative, combien achètera-t-il de sous-marins?

*N° 2746—*M. Pigeon*—22 février

1. Le Canada a-t-il l'intention de nommer un ambassadeur près le Vatican?
2. Dans l'affirmative, quand le fera-t-il?
3. Sinon, pour quelles raisons spécifiques?

N° 2747—*M. Pigeon*—22 février

1. Le gouvernement fédéral a-t-il cédé le Pont Jacques-Cartier, à Montréal, au gouvernement provincial de Québec? Dans l'affirmative, quand et à quelles conditions?

2. Sinon, pour quelles raisons?

N° 2748—*M. Scott*—22 février

1. De quelle façon et dans quelle mesure le gouvernement fédéral s'occupe-t-il du réaménagement du parc Alexandra, à Toronto?

2. Quand le gouvernement provincial de l'Ontario ou l'administration municipale de la cité de Toronto se sont-ils mis en rapport avec le gouvernement relativement à ce projet?

3. Combien de fois les organismes susmentionnés ont-ils communiqué avec le gouvernement fédéral?

4. Certaines mesures, exigences ou conditions émanant du gouvernement fédéral retardent-elles actuellement le réaménagement du parc Alexandra?

5. Si, comme le prétend le maire de Toronto, le retard à mettre ce projet à exécution est imputable au formalisme administratif, le gouvernement fédéral y joue-t-il un rôle?

N° 2749—*M. Coates*—22 février

1. Le ministre de la Justice a-t-il déclaré qu'il modifiera peut-être le code criminel afin d'éviter qu'on brûle le drapeau?

2. Le ministre de la Défense nationale voudrait-il nous dire si les unités postées au Canada ont reçu l'ordre de brûler le pavillon rouge du Canada lorsqu'elles l'enlèveraient?

Avis de motions portant production de documents—Mercredi prochain

N° 218—*M. Rondeau*—22 février

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de toute correspondance et de tous documents échangés entre le ministère de la Justice d'une part et le ministère du Revenu et le Procureur général de la Province de Québec d'autre part, concernant l'installation d'un hippodrome à Saint-Luc, comté de Saint-Jean, Québec.

RÉUNIONS DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	(Sous réserve de modifications, d'un jour à l'autre)	
	Le mardi 23 février	
356–S	Crédit de consommation (*spécial mixte*) (*M. D. G. Irwin, c.a. «Ontario Committee»*)	10 h. a.m.
308 É.O.	Chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques (*Bills S–41, S–43 et S–47*)	10 h. a.m.
	Le jeudi 25 février	
308 É.O.	Chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques (*Substance du Bill C–120*)	10 h. a.m.
253–D	Affaires extérieures (*Substance des Bills C–21 et C–43*)	10 h. a.m.
	Le vendredi 26 février	
253–D	Affaires extérieures (*Substance des Bills C–21 et C–43*)	9 h. 30 a.m.

ROGER DUHAMEL, m.s.r.c., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1965

N° 220

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MARDI 23 FÉVRIER 1965

Deux heures et demie de l'après-midi

PRIÈRE

Sur motion de M. Walker, appuyé par M. Rinfret, il est ordonné,—Que le nom de M. Fisher soit substitué à celui de M. Peters sur la liste des membres du comité permanent des privilèges et des élections.

Il est fait appel de l'ordre concernant la reprise du débat ajourné sur la motion de M. Olson, appuyé par M. Walker: Que le quinzième rapport du comité spécial de la procédure et de l'organisation, présenté à la Chambre le 14 décembre 1964, soit maintenant agréé, et avec l'assentiment unanime ledit ordre est réservé.

M. McIlraith, membre du conseil privé de la reine, dépose à la Chambre,—Liste des recommandations formulées par la Commission royale d'enquête sur l'organisation du gouvernement (Commission Glassco), qui ont reçu l'approbation du gouvernement le 9 février 1965. (Versions française et anglaise)

Le Bill C-136, Loi instituant au Canada un régime général des pensions de vieillesse et de prestations supplémentaires payables aux cotisants et à leur égard, est étudié de nouveau en comité plénier et, après avoir de nouveau fait rapport de l'état de la question, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

A dix heures du soir, M. l'Orateur prononce d'office l'ajournement de la Chambre jusqu'à demain, à 2 h. 30 de l'après-midi suivant l'article 2(1) du Règlement.

L'Orateur

ALAN A. MACNAUGHTON

FEUILLETON DES AVIS

Questions—Lundi prochain

N° 2750—*M. Howard*—23 février

Le commissaire aux Affaires indiennes de Colombie-Britannique a-t-il reçu, en avril ou en mai 1964, des lettres de personnes résidant dans le district scolaire n° 50 de cette province (Îles de la Reine Charlotte) et exprimant leur opinion sur les qualités d'instituteur de M. Maxwell Tracey, de Masset (Colombie-Britannique) et, dans le cas de l'affirmative, quel est le nom de chaque personne qui a envoyé ces lettres et quelle est la date et la nature de chacune des réponses?

N° 2751—*M. Howard*—23 février

Quels sont *a*) les antécédents dans l'enseignement, *b*) les qualités requises, *c*) le nom et *d*) l'école actuelle de chaque instituteur employé par la Direction des affaires indiennes aux agences indiennes de (i) Babine, (ii) Burns Lake, (iii) Skeena Crossing, (iv) Queen Charlotte, (v) Bella Coola, (vi) Terrace?

N° 2752—*M. Howard*—23 février

1. Au cours des dernières années, combien de temps le Service hydrographique a-t-il passé à déterminer les niveaux, le temps et les mouvements des marées, *a*) à l'anse Skidegate et *b*) aux îles de la Reine Charlotte autres que l'anse Skidegate, et quel a été le coût de ces études?

2. L'Annuaire des marées et courant de la côte du Pacifique contient-il une table distincte pour les îles de la Reine Charlotte, pour l'anse Skidegate ou pour n'importe quel endroit des îles de la Reine Charlotte dans toute année depuis 1960, et dans le cas de l'affirmative, pour quelles années?

3. La table mentionnée au numéro 2 figure-t-elle maintenant dans l'Annuaire des marées et courants de la côte du Pacifique, et dans le cas de la négative, pourquoi?

N° 2753—*M. Howard*—23 février

Depuis le 1er janvier 1964, quelqu'un a-t-il été tenu de signer des documents portant qu'il rembourserait tout argent fourni par la Direction des affaires indiennes, à Prince George (C.-B.)? Dans le cas de l'affirmative, quelles sont, dans le détail, les circonstances qui ont entouré cette affaire et quels sont le nom et l'adresse des personnes en cause?

N° 2754—*M. Mather*—23 février

Quel était le montant en dollars des contrats adjugés par le ministère de la Défense nationale, par provinces, durant chacune des années 1960, 1961, 1962, 1963 et 1964?

N° 2755—*M. Mather*—23 février

Quel était le montant en dollars des contrats adjugés par le ministère des Transports, par provinces, durant chacune des années 1960, 1961, 1962, 1963 et 1964?

N° 2756—*M. Mather*—23 février

Quelle est la valeur, en dollars, des contrats accordés par le ministère des Travaux publics, par provinces, au cours des années 1960, 1961, 1962, 1963 et 1964?

N° 2757—*M. Mather*—23 février

Relativement aux mesures législatives visant à l'abolition de la peine capitale, le gouvernement songe-t-il à maintenir la peine de mort pour les personnes reconnues coupables du meurtre de gardiens de la paix, c'est-à-dire les agents de police et les gardiens de prison?

N° 2758—*M. Mather*—23 février

1. Quel était le nombre de fonctionnaires surveillants, d'employés travaillant dans les bureaux des fonctionnaires surveillants et d'autres employés ferroviaires du National-Canadien aux dates suivantes: 31 janvier 1945; 31 janvier 1955 et 31 janvier 1965?

2. Quel était le nombre de patrouilleurs de voies ferroviaires employés en 1960 et en 1965 sur les subdivisions de Yale et d'Ashcroft?

3. Combien de déraillements, survenus sur les voies du National-Canadien en Colombie-Britannique, ont été causés par des éboulements et des pierres en décembre 1964 et en janvier 1965?

4. Quel fut le coût total de ces accidents?

N° 2759—*M. Horner* (Acadia)—23 février

1. Quels sont les membres du gouvernement, fonctionnaires et autres, qui sont allés en Australie et en Nouvelle-Zélande depuis le 1er janvier 1965?

2. Quels moyens de transport ont-ils utilisés?

3. Quelle a été la dépense totale du gouvernement pour chaque personne?

*N° 2760—*M. Marcoux*—23 février

Antérieurement à sa mise à la retraite, monsieur René J. Bélec, ancien surintendant-chef de la Gendarmerie royale, a-t-il été l'objet de plus d'une enquête? Dans l'affirmative, pour quelle raison?

N° 2761—*M. Matheson*—23 février

1. Au cours de chacune des dix dernières années pour lesquelles on possède des données, *a*) combien de délits criminels ont été signalés, *b*) quel pourcentage de ces crimes sont demeurés sans solution, c) combien de personnes par 100,000 ont été reconnues coupables de délits?

2. Au cours des cinq dernières années pour lesquelles on possède des données, quel a été le pourcentage d'augmentation, *a*) de la population du Canada, *b*) de la population des pénitenciers fédéraux?

3. Quel pourcentage des détenus actuels des pénitenciers fédéraux sont des récidivistes?

4. Quelles mesures et/ou programmes sont présentement en vigueur en vue de réduire la criminalité et la récidivité?

N° 2762—*M. Gauthier*—23 février

1. A-t-il fallu mettre aux rebuts les matrices qui ont servi à frapper des pièces métalliques de 1965?

2. La nouvelle série, produite par les nouvelles matrices, sera-t-elle identique à la première?

3. Combien de Canadiens français travaillent à l'Hôtel de la Monnaie du Canada?

4. Combien de ces employés canadiens-français gagnent par année, *a*) de $15,000 à $12,000, *b*) de $12,000 à $10,000, *c*) de $10,000 à $8,000, *d*) de $8,000 à $6,000, *e*) de $6,000 à $4,000, *f*) de $4,000 à $2,000?

N° 2763—*M. Herridge*—23 février

Le gouvernement a-t-il reçu en 1964 des plaintes à l'effet qu'une filiale canadienne d'une compagnie américaine n'avait pas pu négocier en pleine conformité avec les lois canadiennes en raison de l'effet exterritorial d'une loi des États-Unis et, dans le cas de l'affirmative, quelle était la teneur de ces plaintes?

N° 2764—*M. Howard*—23 février

1. A-t-on demandé à la Gendarmerie royale du Canada d'enquêter sur une allégation portant que la Banque royale du Canada, ou qu'une de ses succursales ou un de ses employés à modifié, altéré ou autrement changé un document qu'avait signé un dénommé L. D. Tipton du lac François, en Colombie-Britannique, en vue d'indiquer que la signature était au nom d'une société à responsabilité limitée et de faire paraître que le document avait été signé le 26 février 1964 au lieu du 19 mars 1964?

2. Quelle disposition a prise la Gendarmerie royale du Canada à l'égard de cette demande?

N° 2765—*M. Groos*—23 février

1. Le gouvernement a-t-il établi une règle précise relativement aux plaques bilingues servant à identifier les édifices du gouvernement fédéral au Canada? Dans le cas de l'affirmative, quelle est la règle et quand a-t-elle été établie?

2. Combien a coûté la plaque portant une inscription en français du nouvel édifice qui loge le laboratoire forestier à Victoria (Colombie-Britannique), et qui a été inauguré le 15 février 1965?

3. Combien a coûté la plaque, portant une inscription en anglais, du nouvel édifice qui loge le laboratoire forestier à Victoria (Colombie-Britannique)?

4. Les deux plaques étaient-elles comprises dans les premiers devis approuvés pour l'édifice? Dans le cas de la négative, *a*) quelles modifications relatives aux plaques servant à identifier l'édifice a-t-on apportées aux premiers devis approuvés, *b*) qui a autorisé les modifications?

5. D'après les chiffres du recensement de 1961, quel pourcentage de la population parle français dans la région métropolitaine de Victoria?

6. Le gouvernement fédéral a-t-il l'intention de poser une plaque portant une inscription en français et une autre de mêmes dimensions portant une inscription en anglais sur tous les édifices qu'il construira au Canada à l'avenir?

7. Le gouvernement fédéral a-t-il l'intention de poser des plaques d'identité en français et en anglais, de mêmes dimensions sur tous ses édifices déjà construits au Canada?

N° 2766—*M. Macaluso*—23 février

1. Y a-t-il dans les dossiers quelque mention que des recommandations auraient été faites par une personne, ou des personnes, à l'extérieur du ministère de la Justice, au ministre de la Justice, ou à son bureau, ou au ministère de la Justice dans la cause de Buddy Leeds entre le 29 juillet 1960, lorsque celui-ci fut arrêté sous trois chefs d'accusation de faux et le 3 juillet 1961, date où les plaintes ont été retirées? Dans le cas de l'affirmative, par quelle(s) personne(s) et sur quoi portaient les représentations?

2. Le ministre de la Justice a-t-il demandé et obtenu conseil des fonctionnaires compétents du ministère de la Justice avant le retrait des accusations?

N° 2767—*M. Scott*—23 février

1. Quelles sont les conditions requises pour obtenir le titre de «Conseiller de la Reine» et en vertu de quelle autorité le ministre de la Justice recommande-t-il que l'on accorde ce titre à certains membres du barreau?

2. Ces dix dernières années, combien de titres de «Conseiller de la Reine» ont-ils été décernés et à qui?

3. Dans chaque cas, sur quels facteurs s'est-on fondé pour octroyer ces titres de «Conseiller de la Reine»?

4. Un ou plusieurs particuliers ont-ils adressé une pétition au gouvernement et/ou au ministre de la Justice à l'effet d'accorder aux intéressés le titre de Conseiller de la Reine et, dans le cas de l'affirmative, qui et à quelles dates?

N° 2768—*M. Lambert*—23 février

Depuis le 21 avril 1963, le gouvernement du Canada a-t-il accordé au gouvernement de n'importe quelle province du Canada le droit ou le privilège de négocier et de conclure avec un État étranger, soit indépendamment soit de concert avec le gouvernement du Canada, une entente, un accord ou un traité de nature commerciale ou culturelle ou de quelque nature que ce soit? Dans le cas de l'affirmative, *a*) combien de fois et avec quelles provinces y a-t-il eu de telles ententes et quelle était leur nature, *b*) envisage-t-on la possibilité qu'une province participe comme signataire indépendant?

N° 2769—*M. Mather*—23 février

La transplantation du saumon de la Colombie-Britannique dans les eaux de Terre-Neuve a-t-elle réussi?

N° 2770—*M. Martineau*—23 février

1. La somme fournie à titre de cautionnement par ou pour Hal Banks, chef déposé de la SIU, a-t-elle été confisquée et, dans le cas de l'affirmative, comment a-t-on disposé de la somme en question?

2. A-t-elle été versée au gouvernement fédéral ou aux autorités provinciales?

N° 2771—*M. Fisher*—23 février

1. A-t-on porté à l'attention du premier ministre ou des membres du Cabinet les résolutions ou les demandes d'organismes comme l'Union des cultivateurs de la Saskatchewan sollicitant la tenue d'une enquête sur l'administration des organes d'information des masses au Canada, et en particulier des journaux dans les Prairies?

2. Dans le cas de l'affirmative, le gouvernement a-t-il officiellement donné suite à ces résolutions et à ces demandes?

3. Le gouvernement considère-t-il avoir l'autorité constitutionnelle requise pour entreprendre une telle enquête?

4. Le travail de la Direction des enquêtes sur les coalitions ou de la Commission d'enquête sur les pratiques restrictives du commerce permet-il à celles-ci d'évaluer les tendances vers la fusion des organes d'information des masses et des journaux en particulier?

*N° 2772—*M. Fisher*—23 février

1. Un certain professeur Émile Gosselin a-t-il été nommé à un poste au sein du personnel des relations ouvrières de l'Exposition 1967? Dans le cas de l'affirmative, quand fut-il nommé, à quel traitement, quelles étaient ses références, quelle expérience possédait-il et sa demande d'emploi a-t-elle été, en aucune façon, appuyée par un ministre fédéral?

2. Les autorités de l'Exposition 1967 ont-elles étudié le dossier de M. Gosselin, alors qu'il était arbitre à l'usine de l'*Aluminum Company of Canada,* à Arvida, entre 1957 et 1961?

N° 2773—*M. Fisher*—23 février

1. La Division des relations ouvrières du National-Canadien a-t-elle essayé, *a*) de faire révoquer l'accréditation du syndicat représentant la police du National-Canadien ou *b*) fait des démarches par l'intermédiaire du Directeur de la police du National-Canadien auprès des policiers sous ses ordres, leur promettant une importante augmentation de salaire s'ils abandonnaient leur syndicat?

2. S'il y a une part de vérité dans la partie *a*) sur quoi les chemins de fer Nationaux s'appuient-ils pour prétendre que leur police ne devrait pas être représentée par un syndicat?

N° 2774—*M. Fisher*—23 février

1. Depuis sa création, le Conseil consultatif de la Direction de la santé et du sport amateur a-t-il étudié la question des normes de conduite, d'organisation et de surveillance et de l'éthique en général à l'égard du hockey sur glace au Canada?

2. Dans le cas de l'affirmative, cette étude a-t-elle abouti à quelque mémoire au sujet du problème ou à un programme en vue d'améliorer la situation?

3. Le Conseil consultatif a-t-il envisagé la possibilité de s'occuper du hockey sur glace et du rugby afin d'encourager ces sports de manière que les amateurs, qui y participent, ne subissent pas l'influence dominante des entreprises qui s'y intéressent aux fins d'en tirer des bénéfices?

Avis de motion portant production de documents—Mercredi prochain

N° 219—*M. Laprise*—23 février

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre, copie de toute correspondance et de tous documents échangés depuis le 1er octobre 1964 jusqu'à ce jour, entre le ministère de l'Agriculture d'une part et le ministère de l'Agriculture du Québec d'autre part, concernant l'aide aux cultivateurs des régions de l'Abitibi, du Témiscamingue et du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Dépôt de bills—Jeudi prochain

23 février—*M. Peters*—Bill intitulé: «Loi modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique (1867 à 1964) (Durée du mandat de la Chambre des communes)».

RÉUNIONS DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	(Sous réserve de modifications, d'un jour à l'autre)	
	Le mercredi 24 février	
16	Procédure et organisation	12 h. 30 p.m.
	Le jeudi 25 février	
253–D	Affaires extérieures (*Substance des Bills C–21 et C–43*)	10 h. a.m.
307 É.O.	Privilèges et élections (*Substance du Bill C–7*) (*à huis clos*)	10 h. a.m.
308 É.O.	Chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques (*Substance du Bill C–120*)	10 h. a.m.
253–D	Chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques (*Substance du Bill C–120*)	3 h. 30 p.m.
	Le vendredi 26 février	
371 É.O.	Banque et commerce (*Bill S–22*)	9 h. a.m.
253–D	Affaires extérieures (*Substance des Bills C–21 et C–43*)	9 h. 30 a.m.
307 É.O.	Privilèges et élections	10 h. a.m.
308 É.O.	Chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques (*Substance du Bill C–120*)	9 h. 30 a.m.

ROGER DUHAMEL, m.s.r.c., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1965

N° 221

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MERCREDI 24 FÉVRIER 1965

Deux heures et demie de l'après-midi

PRIÈRE

L'honorable représentant de Burnaby-Coquitlam (M. Douglas), se lève sur une question de privilège et demande à proposer, avec l'appui de M. Winch,—Que le directeur général des élections soit prié de faire enquête sur les accusations d'irrégularités commises lors de l'élection fédérale de 1963, formulées par M. Ormond Turner dans le numéro du 22 février 1965 du *Vancouver Province* et dans tout numéro subséquent de ce journal, et de présenter un rapport détaillé à ce sujet.

DÉCISION DE M. L'ORATEUR

M. l'ORATEUR: A titre d'Orateur, je dois décider si, de prime abord, la question de privilège se pose et s'il faut appeler la Chambre à se prononcer sur cette motion. D'après le commentaire 104, paragraphe 5, de Beauchesne, il me semble qu'une question de ce genre doit être soulevée dès que possible et il faut établir que l'affaire, d'après les premiers témoignages, paraît bien fondée. La question de privilège touche évidemment aux droits, à la sécurité, à la dignité et à la liberté des députés dans le cas qui nous concerne.

A mon avis, la présente motion a plutôt le caractère d'une demande d'enquête générale et, pour constituer une question de privilège en soi, à laquelle la Chambre devrait s'intéresser en ce moment, il faudrait porter des accusations contre plusieurs députés ou un député en particulier. On ne devrait pas porter une accusation globale. En effet, il existe des lois au Canada qui visent les manœuvres électorales frauduleuses. Il me semble donc que, si le député désire une enquête générale à ce propos, la méthode qui s'impose, c'est de présenter une motion de fond, après un préavis en bonne et due forme.

Par conséquent, sans accaparer plus longtemps le temps de la Chambre, il me semble qu'il n'y a pas lieu de demander à la Chambre de se prononcer sur la motion présentée par le député de Burnaby-Coquitlam (M. Douglas), car je n'y vois pas matière à la question de privilège.

Sur ce, l'honorable représentant de Burnaby-Coquitlam en appelle à la Chambre de la décision de la présidence.

M. l'Orateur met aux voix la question suivante: «La décision de la présidence est-elle maintenue?»—Et la décision n'est pas maintenue à la suite du vote suivant:

POUR

Messieurs

Addison,
Armstrong,
Asselin (Notre-Dame-de-Grâce),
Asselin (Richmond-Wolfe),
Badanai,
Basford,
Batten,
Béchard
Beer,
Benson,
Berger,
Blouin,
Brown,
Byrne,
Cadieux,
Cameron (High Park),
Cantin,
Cardin,
Caron,
Carter,
Cashin,
Côté (Longueuil),
Cowan,
Crossman,
Cyr,
Davis,
Deachman,
Drouin,
Drury,
Émard,
Eudes,
Favreau,
Forest,
Foy,
Francis,
Gelber,
Gendron,
Godin,
Gordon,
Granger,
Gray,
Greene,
Groos,
Habel,
Hahn,
Haidasz,
Harley,
Hays,
Hellyer,
Honey,
Jewett (Mlle),
Klein,
Konantz (Mme),
Lachance,
Laing,
LaMarsh (Mlle),
Lamontagne,
Lamoureux,
Laniel,
Laverdière,
Leblanc,
Leduc,
Legault,
Lessard (Saint-Henri),
Lloyd,
Loiselle,
Macaluso,
Macdonald,
MacEachen,
Mackasey,
MacNaught,
McIlraith,
McNulty,
Matheson,
Matte,
Mitchell,
Moreau,
Mullally,
Munro,
Nicholson,
Nixon,
O'Keefe,
Otto,
Pearson,
Pennell,
Pepin,
Pickersgill,
Pilon,
Prud'homme,
Regan,
Richard,
Rideout (Mme),
Rinfret,
Robichaud,
Rochon,
Rock,
Roxburgh,
Ryan,
Sauvé,
Stewart,
Tardif,
Teillet,
Temple,
Tremblay,
Tucker,
Wahn,
Walker,
Watson (Châteauguay-Huntingdon-Laprairie)—108.

CONTRE

Messieurs

Aiken,
Baldwin,
Barnett,
Bélanger,
Bell,
Boutin,
Brewin,
Cadieu,
Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles),
Cantelon,
Cardiff,
Chatterton,
Churchill,
Clancy,
Coates,
Côté (Chicoutimi),
Crouse,
Danforth,
Diefenbaker,
Dinsdale,
Dionne,
Doucett,
Douglas,
Fane,
Fleming,
Flemming,
Forbes,
Frenette,
Gauthier,
Girouard,
Grafftey,
Grégoire,
Gundlock,
Hales,
Hamilton,
Harkness,
Herridge,
Horner (Acadia),
Horner (Jasper-Edson),
Horner (The Battlefords),
Howard,
Howe (Hamilton-Sud),
Howe (Wellington-Huron),
Irvine,
Jones (Mme),
Jorgenson,
Kennedy,
Kindt,
Knowles,
Korchinski,
Langlois,
Laprise,
Latulippe,
Lessard (Lac-Saint-Jean),
Loney,
MacEwan,
MacInnis,
MacLean (Queens),
Macquarrie,
MacRae,
McBain,
McCutcheon,
McIntosh,

Madill,
Mandziuk,
Marcoux,
Martin (Timmins),
Martineau,
Mather,
Millar,
Monteith,
Moore,
Muir (Cap-Breton-Nord et Victoria),
Muir (Lisgar),
Nesbitt,
Nielsen,
Noble,
Nugent,
Olson,
Ormiston,
Ouellet,
Pascoe,
Patterson,
Perron,
Peters,
Plourde,
Prittie,
Pugh,
Rapp,
Rhéaume,
Ricard,
Rondeau,
Rynard,
Saltsman,
Scott,
Simpson,
Skoreyko,
Smallwood,
Smith,
Southam,
Starr,
Stefanson,
Stenson,
Thomas,
Thompson,
Valade,
Vincent,
Watson (Assiniboïa),
Webster,
Weichel,
Willoughby,
Winch,
Winkler,
Woolliams—114.

M. Douglas, appuyé par M. Winch, propose,—Que le directeur général des élections soit prié de faire enquête sur les accusations d'irrégularités commises lors de l'élection fédérale de 1963, formulées par M. Ormond Turner dans le numéro du 22 février 1965 du *Vancouver Province* et dans tout numéro subséquent de ce journal, et de présenter un rapport détaillé à ce sujet.

Il s'élève un débat;

M. Knowles, appuyé par M. Howard, propose l'amendement suivant,—Que la motion soit modifiée par l'insertion du mot «suppléant» après les mots «directeur général».

Après débat, ledit amendement, mis aux voix, est agréé.

La motion principale, modifiée, est agréée et se lit ainsi qu'il suit:

Que le directeur général suppléant des élections soit prié de faire enquête sur les accusations d'irrégularités commises lors de l'élection fédérale de 1963, formulées par M. Ormond Turner dans le numéro du 22 février 1965 du *Vancouver Province* et dans tout numéro subséquent de ce journal, et de présenter un rapport détaillé à ce sujet.

M. Richard, du comité permanent des chemins de fer, des canaux et des lignes télégraphiques, présente le sixième rapport dudit comité ainsi qu'il suit:

Le Comité a étudié le bill S-7, Loi modifiant la Loi sur la marine marchande du Canada, et a décidé d'en faire rapport, avec les modifications suivantes:

1. *Dispositions nouvelles*

Adjonction, immédiatement après l'article 1er, 22e ligne, page 2, des nouveaux articles suivants:

«2. L'article 87 de ladite loi est abrogé et remplacé par ce qui suit:

«87. (1) Lorsqu'une personne fait usage du *drapeau national du Canada* et emprunte la nationalité *canadienne* à bord d'un navire, qui est en tout ou en partie la propriété de personnes non qualifiées pour être propriétaire d'un navire canadien, afin de faire passer ce navire pour un navire canadien, le navire est sujet à confiscation en vertu de la présente loi, à moins que cette nationalité n'ait été empruntée en vue d'échapper à la prise d'un ennemi ou d'un navire de guerre étranger dans l'exercice d'un droit quelconque de belligérant.

(2) Dans toute procédure exercée pour mettre à exécution cette confiscation, le fardeau de la preuve du droit d'user du *drapeau national du Canada* et d'emprunter la nationalité *canadienne* incombe à la personne qui a employé ce pavillon et emprunté cette nationalité.»

3. L'article 89 de ladite loi est abrogé et remplacé par ce qui suit:

«89. Lorsqu'une personne non qualifiée acquiert à titre de propriétaire, autrement que par transmission dans les termes ci-dessus prescrits, un intérêt soit légal soit bénéficiaire, dans un navire faisant usage du *drapeau national du Canada* et empruntant la nationalité *canadienne*, ledit intérêt est sujet à confiscation en vertu de la présente loi.»

4. Les paragraphes (1) et (2) de l'article 91 de ladite loi sont abrogés et remplacés par ce qui suit:

«91. (1) Le *drapeau national du Canada* est expressément déclaré constituer les couleurs nationales régulières de tous navires canadiens, et de tous navires et bateaux qui seraient immatriculés au Canada s'ils étaient tenus à quelque immatriculation, appartenant à un sujet britannique résidant au Canada, sauf dans le cas de tout navire ou bateau pour lors autorisé à arborer d'autres couleurs nationales, conformément à une autorisation de Sa Majesté ou en vertu de règlements pouvant être établis par le gouverneur en conseil.

(2) Lorsqu'un navire ou bateau décrit au paragraphe (1) arbore

a) quelque pavillon national distinctif autre que le *drapeau national du Canada*; ou

b) le pavillon ou la flamme que portent habituellement les navires de Sa Majesté ou des pavillons ou flammes ressemblant à ceux de Sa Majesté, sans l'autorisation de Sa Majesté ou en vertu des règlements édictés par le gouverneur en conseil,

le capitaine du navire ou bateau, ou le propriétaire s'il est à bord, est coupable d'une infraction et passible, sur déclaration sommaire de culpabilité, d'une amende d'au plus *cinq* cents dollars ou d'un emprisonnement d'au plus six mois, ou des deux peines à la fois.»

2. *Articles 2 à 37 inclusivement:*

Être renumérotés comme articles 5 à 40 respectivement.

3. *Article 7* (renumérotés comme article 10):

Le paragraphe (1*b*) de l'article 391 de la Loi, lignes 1 à 10, page 6 du bill, est abrogé et remplacé par ce qui suit:

«(1*b*) Sous réserve des articles 480 à 482, tout vapeur canadien qui n'est pas un navire décrit dans les paragraphes (1) ou (1*a*) sera assujéti à l'examen de sa coque, de ses machines et installations par un inspecteur de vapeurs, conformément au règlement, avant que le navire ne soit mis en service et après, au moins une fois par an, et, par la suite, si on fait des visites de classification, à l'intervalle plus éloigné et sous réserve des conditions qui peuvent être prescrites par le règlement.»

4. *Article 16* (renuméroté comme article 19):

Le paragraphe *d*) de l'article 402 de la Loi, lignes 26 à 44, page 11 du bill, est supprimé et remplacé par ce qui suit:

«*d*) s'il s'agit d'un navire de charge autre qu'un navire nucléaire et que le certificat mentionné à l'alinéa *a*) n'ait pas été présenté,

(i) d'un certificat valable de sécurité de construction pour navire de charge et d'un certificat valable de sécurité du matériel d'armement pour navire de charge, lorsque la jauge brute du navire est de cinq cents tonneaux ou plus, et

(ii) d'un certificat valable de sécurité radiotélégraphique pour navire de charge, lorsque la jauge brute du navire est de seize cents tonneaux ou plus, ou d'un certificat valable de sécurité radiotélégraphique pour navire de charge ou d'un certificat valable de sécurité radiotéléphonique pour navire de charge, lorsque la jauge brute du navire est inférieure à seize cents tonneaux,

et de tout certificat valable d'exemption, délivré à l'égard du navire.»

5. *Article 37* (renuméroté comme article 40):

Les lignes 25 à 32 à la page 21 du bill sont supprimées et remplacées par ce qui suit:

«40. (1) L'article 1, les articles 9 à 30 et l'article 39 de la présente Loi entreront en vigueur pour les navires canadiens et pour les navires immatriculés dans tout autre pays le jour ou les jours qui seront fixés par une proclamation du gouverneur en conseil.

(2) L'article 6 et l'article 38 de ladite Loi entreront en vigueur le jour ou les jours qui seront fixés par une proclamation du gouverneur en conseil.»

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages se rapportant audit bill (*fascicule n° 10*) est annexé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints audit rapport sont enregistrés à titre d'appendice n° 24 aux* Journaux.)

M. Richard, du comité permanent des chemins de fer, des canaux et des lignes télégraphiques, présente le septième rapport dudit comité ainsi qu'il suit:

Le Comité a étudié les bills suivants et est convenu d'en faire rapport sans modification:

1. Bill S-41, Loi constituant en corporation la Mountain Pacific Pipeline, Ltd.;

2. Bill S-43, Loi concernant la Canadian-Montana Pipe Line Company;

3. Bill S-47, Loi concernant la *Burrard Inlet Tunnel and Bridge Company.*

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages se rapportant auxdits bills (*fascicule n° 11*) est annexé au présent rapport.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints audit rapport sont enregistrés à titre d'appendice n° 25 aux* Journaux.)

Sur motion de M. Walker, appuyé par M. Rinfret, il est ordonné,—Que les noms de MM. Émard et Thompson soient substitués à ceux de MM. Lessard (Saint-Henri) et Chapdelaine sur la liste des membres du comité permanent des privilèges et des élections.

Sur motion de M. Walker, appuyé par M. Rinfret, il est ordonné,—Que le nom de M. Mackasey soit substitué à celui de M. Rouleau sur la liste des membres du comité spécial de la procédure et de l'organisation.

Sur motion de M. Walker, appuyé par M. Rinfret, il est ordonné,—Que les noms de MM. Prittie et Stewart soient substitués à ceux de MM. Barnett et McNulty sur la liste des membres du comité permanent des chemins de fer, des canaux et des lignes télégraphiques.

Sur motion de M. Walker, appuyé par M. Rinfret, il est ordonné,—Que le nom de M. Saltsman soit substitué à celui de M. Fisher sur la liste des membres du comité permanent des comptes publics.

Il est fait appel de l'ordre concernant la reprise du débat ajourné sur la motion de M. Olson, appuyé par M. Walker: Que le quinzième rapport du comité spécial de la procédure et de l'organisation, présenté à la Chambre le 14 décembre 1964, soit maintenant agréé, et avec l'assentiment unanime, ledit ordre est réservé.

M. Howard, appuyé par M. Knowles, propose,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence lui demandant qu'elle fasse déposer devant la Chambre copie de tous les mémoires, exposés et autres documents présentés et de tous les discours prononcés par des membres de chacun des gouvernements provinciaux ou par toute personne représentant un gouvernement provincial à la conférence fédérale-provinciale tenue récemment sur les affaires indiennes. —(*Avis de motion portant production de documents n° 183*)

La question est mise en délibération;

L'honorable représentant de Skeena (M. Howard) fait connaître qu'il désire un débat sur ladite motion.

Il est ordonné,—Que le Greffier reporte ladite motion à l'ordre relatif aux *Avis de motions* (*documents*), conformément à l'article 47 du Règlement, provisoirement modifié le 20 avril 1964.

M. Howard, appuyé par M. Knowles, propose,—Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de tous les mémoires, exposés et autres documents présentés et de tous les discours prononcés par des membres du gouvernement du Canada ou par toute personne représentant ce gouvernement à la conférence fédérale-provinciale tenue récemment sur les affaires indiennes.—(*Avis de motion portant production de documents n° 184*)

La question est mise en délibération;

L'honorable représentant de Skeena (M. Howard) fait connaître qu'il désire un débat sur ladite motion.

Il est ordonné,—Que le Greffier reporte ladite motion à l'ordre relatif aux *Avis de motions* (*documents*), conformément à l'article 47 du Règlement, provisoirement modifié le 20 avril 1964.

Les avis de motions portant production de documents n°s 187, 198, 199, 200, 212, 214, 215, 217 et 218 sont réservés à la demande du gouvernement.

Avec l'assentiment unanime, l'avis de motion portant production de documents n° 201 est modifié et l'ordre suivant est émis:

Qu'il soit déposé à la Chambre copie de documents indiquant les dates d'emploi de Raymond Denis ainsi que la date à laquelle son emploi s'est terminé et indiquant, en outre, toutes les sommes qui lui ont été versées par suite de son emploi.—(*Avis de motion portant production de documents n° 201—M. Coates*)

Suivant l'ordonnance provisoire adoptée le 20 avril 1964, il est ordonné,—Qu'il soit déposé à la Chambre copie de toutes les lettres, de tous les télégrammes et autres documents échangés entre le gouvernement ou tout organisme ou service du gouvernement et toute autre personne, tout autre groupe ou tout autre organisation depuis le 20 décembre 1963, au sujet du Bill C-130 présenté à la première session du vingt-sixième Parlement et intitulé Loi pourvoyant au règlement des réclamations des Indiens sauf les documents déposés en conformité de l'avis de motion n° 59 adopté par la Chambre le mercredi 1er avril 1964.—(*Avis de motion portant production de documents n° 203—M. Howard*)

Suivant l'ordonnance provisoire adoptée le 20 avril 1964, il est ordonné,—Qu'il soit déposé à la Chambre copie de toutes les opinions exprimées par les bandes indiennes, les conseils de bande ou par des Indiens en particulier au sujet du Bill C-130 déposé au cours de la session de 1963 du Parlement et qui ont été présentées ou envoyées directement ou indirectement par chacun des surintendants des agences indiennes ou par tout autre fonctionnaire de la Direction des Affaires indiennes à la Direction des Affaires indiennes ou à tout autre ministère ou service du gouvernement à Ottawa.—(*Avis de motion portant production de documents n° 204—M. Howard*)

Suivant l'ordonnance provisoire adoptée le 20 avril 1964, il est résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de tous les rapports d'autopsie et autres rapports, coupures de journaux et correspondance relativement à l'exécution de Jasper Collins, qui a eu lieu à Calgary (Alb.), le 17 février 1914.—(*Avis de motion portant production de documents n° 205—M. Matheson*)

Suivant l'ordonnance provisoire adoptée le 20 avril 1964, il est résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de tous les rapports d'autopsie et autres rapports, coupures de journaux et correspondance reçus relativement à la triple exécution de Mme Tomasina Sario (née Teolis), Leone Gagliardi et Angelo Donafrio qui a eu lieu à Montréal (P.Q.), le 29 mars 1935.—(*Avis de motion portant production de documents n° 206—M. Matheson*)

Suivant l'ordonnance provisoire adoptée le 20 avril 1964, il est résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de tous les rapports d'autopsie et autres rapports, des coupures de journaux et de la correspondance reçus, relativement à l'exécution de Peter Balcombe à la prison de Cornwall, Ontario, le 25 mai 1954.—(*Avis de motion portant production de documents n° 207—M. Matheson*)

Suivant l'ordonnance provisoire adoptée le 20 avril 1964, il est résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de tous les rapports d'autopsie et autres rapports, des coupures de journaux et de la correspondance reçus, relativement à l'exécution d'Antonio di Lena qui a eu lieu à la prison de Bordeaux, Montréal, en mai 1915. —(*Avis de motion portant production de documents n° 208—M. Matheson*)

Suivant l'ordonnance provisoire adoptée le 20 avril 1964, il est résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de tous les rapports d'autopsie et autres rapports, des coupures de journaux et de la correspondance reçus relativement à l'exécution de Benny Swim qui a eu lieu à la prison de Woodstock, Nouveau-Brunswick, le vendredi 6 octobre 1922.—(*Avis de motion portant production de documents n° 209—M. Matheson*)

Suivant l'ordonnance provisoire adoptée le 20 avril 1964, il est résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de tous les rapports d'autopsie et autres rapports, des coupures de journaux et de la correspondance reçus, relativement à l'exécution d'Antonio Sprecacce, qui a eu lieu à la prison de Bordeaux, Montréal, le 12 septembre 1919.—(*Avis de motion portant production de documents n° 210—M. Matheson*)

Suivant l'ordonnance provisoire adoptée le 20 avril 1964, il est résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de toute correspondance échangée depuis le 4 décembre 1964 entre la municipalité de Saskatoon et tout ministre du gouvernement relativement à la propriété et aux logements de l'État situés à l'aéroport de Saskatoon—(*Avis de motion portant production de documents n° 213—M. Douglas*)

Suivant l'ordonnance provisoire adoptée le 20 avril 1964, il est ordonné,—Qu'il soit déposé à la Chambre copie de toutes les soumissions et présentations, ainsi que de tous mémoires et autres documents relatifs aux réductions projetées des fonctions et du nombre d'employés à la Station expérimentale de Nappan.—(*Avis de motion portant production de documents n° 216—M. Coates*)

Le Bill C-136, Loi instituant au Canada un régime général de pensions de vieillesse et de prestations supplémentaires payables aux cotisants et à leur égard, est étudié de nouveau en comité plénier et, après avoir de nouveau fait rapport de l'état de la question, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au greffier de la Chambre, sont déposés sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Martin (Essex-Est), membre du conseil privé de la reine,—Exemplaires (en français et en anglais) des instruments diplomatiques suivants:

1. Échange de notes entre le gouvernement canadien et le gouvernement des États-Unis d'Amérique dénonçant les notes du 28 décembre 1962 qui éta-

blissaient au Canada une station de commandement et de relèves rattachée à un système (nimbus) de satellites météorologiques opérationnels en voie de réalisation par les États-Unis; signé à Ottawa le 4 février 1964; en vigueur le 4 février 1964.

2. Échange de notes entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis d'Amérique, prorogeant au-delà du 1er avril 1964 l'accord conclu par l'échange de notes des 3 et 13 juillet 1962 relatif au canal de Welland; signé à Ottawa le 31 mars 1964; en vigueur le 31 mars 1964.

3. Accord relatif au Fonds de mise en valeur du bassin de l'Indus (supplément), 1964; fait à Washington le 31 mars 1964; en vigueur le 6 avril 1964.

4. Échange de notes entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis d'Amérique annulant le programme de radars correcteurs prévu par l'accord du 27 septembre 1961 sur le système de défense aérienne du continent; signé à Ottawa le 6 mai 1964; en vigueur le 6 mai 1964.

5. Échange de notes entre le gouvernement canadien et le gouvernement des États-Unis d'Amérique constituant un accord sur les satellites internationaux pour l'étude de l'ionosphère (avec mémoire d'entente) (Isis); signé à Ottawa le 6 mai 1964; en vigueur le 6 mai 1964.

6. Échange de notes entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Pérou constituant un accord permettant aux stations radio d'amateurs des deux pays d'échanger des messages et d'autres communications pour des tiers; signé à Lima le 8 mai 1964; en vigueur le 8 mai 1964.

7. Échange de notes entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis d'Amérique relatif à la suppression de certains postes de radar du réseau continental de défense par radar; signé à Washington le 25 mai 1964; en vigueur le 25 mai 1964.

8. Accord entre le gouvernement de la République fédérale du Nigéria et le gouvernement canadien concernant les conditions de service du personnel des forces armées canadiennes détaché auprès des forces armées nigériennes; fait à Lagos le 25 juin 1964; en vigueur le 25 juin 1964.

9. Échange de notes entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis d'Amérique concernant l'accord du 9 mars 1959 relatif au tarif de péages applicable à la voie maritime du Saint-Laurent; signé à Ottawa le 30 juin 1964; en vigueur le 30 juin 1964.

10. Échange de notes entre le gouvernement canadien et le gouvernement norvégien portant continuation du programme canadien d'entraînement d'équipages aériens pour l'Aviation royale de Norvège; signé à Ottawa le 30 juin 1964; en vigueur le 30 juin 1964.

11. Échange de notes entre le gouvernement canadien et le gouvernement danois portant continuation du programme canadien d'entraînement d'équipages aériens pour l'Aviation royale du Danemark; signé à Ottawa le 30 juin 1964; en vigueur le 30 juin 1964.

12. Échange de notes entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la République fédérale d'Allemagne concernant l'échange de renseignements sur la science de la défense; signé à Bonn les 21 et 28 août 1964; en vigueur le 28 septembre 1964.

13. Échange de notes entre le gouvernement canadien et le gouvernement japonais prévoyant l'entrée au Japon des citoyens canadiens et l'entrée au Canada des citoyens japonais, soit sans visa pour des périodes limitées, soit avec visa pour des périodes prolongées et des fins précises; signé à Tokyo le 5 septembre 1964; en vigueur le 20 septembre 1964.

14. Échange de notes entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Royaume-Uni concernant le statut des forces canadiennes aux Bermudes; signé à Londres le 11 septembre 1964; en vigueur le 11 septembre 1964.

15. Échange de notes entre le gouvernement canadien et le gouvernement des États-Unis d'Amérique concernant la construction, l'utilisation et l'entretien à Terre-Neuve d'une station Loran-C et d'une station de contrôle des émissions (avec annexe); signé à Ottawa le 16 septembre 1964; en vigueur le 16 septembre 1964.

16. Échange de notes entre le gouvernement canadien et le gouvernement danois pour la reconnaissance mutuelle des certificats d'immatriculation ou des autres documents nationaux qui indiquent le tonnage des navires marchands; signé à Ottawa le 15 octobre 1964.

17. Échange de notes entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis d'Amérique prorogeant pour l'hiver 1964-1965 les dispositions de l'accord du 6 mars 1964 relatif à l'utilisation et l'entretien durant l'hiver de secteurs de la route de Haines en Colombie-Britannique et au Territoire du Yukon; signé à Ottawa le 27 novembre 1964; en vigueur le 27 novembre 1964.

18. Accord entre le gouvernement canadien et le gouvernement des États-Unis d'Amérique concernant les produits de l'industrie automobile; fait à Johnson City, Texas, le 16 janvier 1965; en vigueur provisoirement le 16 janvier 1965.

Par M. Robichaud, membre du conseil privé de la reine, d'ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport du ministère des Pêcheries pour l'année terminée le 31 décembre 1963 et relevés financiers du ministère pour l'année terminée le 31 mars 1964, conformément à l'article 8 de la Loi sur le ministère des Pêcheries, chapitre 69, S.R.C., 1952. (Version anglaise)

A six heures trois minutes du soir, M. l'Orateur prononce d'office l'ajournement de la Chambre jusqu'à demain, à 2 h. 30 de l'après-midi, suivant l'article 2(1) du Règlement.

L'Orateur

ALAN A. MACNAUGHTON

FEUILLETON DES AVIS

Questions—Lundi prochain

*N° 2775—*M. Bell*—24 février

A-t-on supprimé la couronne dans quelque insigne de norme ou de qualité ou autres sceaux du gouvernement ou appellation de quelque service du gouvernement au cours des deux dernières années et, dans le cas de l'affirmative, sous l'ordre de qui et pour quelles raisons?

*N° 2776—*M. Lambert*—24 février

1. Quelles mesures concrètes ont été prises en vue de mettre à exécution les recommandations du comité spécial sur la défense en ce qui concerne l'aménagement des dortoirs et l'organisation de l'enseignement au Collège militaire royal de Kingston?

2. N'a-t-on pas annoncé, dans les derniers mois de 1964, qu'il y aurait un agrandissement ou une rénovation des dortoirs à ce collège royal militaire de Kingston? Dans le cas de l'affirmative, *a*) a-t-on engagé des architectes et préparé des plans à cette fin, *b*) quand prévoit-on mettre ces travaux en adjudication, *c*) quelle est la date à laquelle ces nouvelles installations pourront probablement être utilisées?

3. Quel est le coût estimatif de ces améliorations?

N° 2777—*M. Lambert*—24 février

1. Y a-t-il des améliorations de prévues en l'année financière 1964-1965 au dortoir et aux installations devant servir à l'enseignement au Collège militaire de Saint-Jean et au Collège militaire Royal Roads? Dans le cas de l'affirmative, quel en est le détail (y compris le coût estimatif) dans le cas de chaque collège?

2. Si de telles améliorations ne sont pas prévues dans le budget des dépenses 1964-1965, en conçoit-on le projet pour plus tard?

N° 2778—*M. Langlois*—24 février

1. Dans les dix premiers jours de janvier, combien de commandes furent placées pour la série 1965 des pièces de monnaie canadienne de l'Hôtel de la Monnaie?

2. Quels sont les noms de ceux dont les commandes ont été acceptées?

3. Combien de séries chaque particulier a-t-il reçues?

4. Est-ce que toutes les commandes pour la série 1965 seront remplies?

5. Les séries faites en surplus pour satisfaire aux besoins sont-elles exactement pareilles à celles déjà frappées ou qui seront frappées par les machines actuelles?

N° 2779—*M. Langlois*—24 février

1. Combien de prêts agricoles furent accordés dans le comté de Mégantic en 1964?

2. Combien de demandes ont-elles été faites?

3. Quelles sont les principales raisons pour lesquelles certains prêts furent refusés, si refus il y a eu?

*N° 2780—*M. Marcoux*—24 février

M. René-J. Bélec, ancien surintendant-chef de la Gendarmerie royale, a-t-il été dépouillé de la médaille de long service qu'il avait reçue en 1953 et, dans le cas de l'affirmative, *a*) pour quelles raisons a-t-on procédé à cette destitution, *b*) qui l'a ordonnée?

N° 2781—*M. Rondeau*—24 février

1. Depuis le 1er septembre 1964, combien de fois, Me Robert Cliche, chef du NPD pour la province de Québec, a-t-il passé ou apparu à un programme *a*) sur les ondes de Radio-Canada, *b*) à la télévision de Radio-Canada?

2. Quels ont été les différents genres de programmes en cause?

N° 2782—*M. Rondeau*—24 février

Au sujet de la déclaration faite par le ministre de l'Agriculture tel qu'elle apparaît dans les *Débats* aux pages 11770 et 11771 concernant le revenu brut d'environ $2,816 réalisé de la vente des produits de six vaches et de deux porcs, quelles sont, selon le gouvernement, les dépenses estimatives occasionnées par la production et la mise en marché de ces produits?

N° 2783—*M. Rondeau*—24 février

1. Quel est le nombre des fonctionnaires fédéraux au Canada?

2. Quels sont les chiffres pour chaque ministère?

3. Quel est le nombre des fonctionnaires fédéraux qui ont été embauchés au Canada depuis avril 1963, par ministère?

4. Quel est le nombre d'employés à l'emploi de chaque compagnie de la Couronne?

5. Parmi les employés des compagnies de la Couronne et des ministères, combien sont bilingues et combien sont unilingues?

N° 2784—*M. Gauthier*—24 février

Quel est le nombre total des employés de l'Hôtel de la Monnaie qui gagnent par année *a*) de $18,000 à $15,000, *b*) de $15,000 à $12,000, *c*) de $12,000 à $10,000, *d*) de $10,000 à $8,000, *e*) de $8,000 à $6,000, *f*) de $6,000 à $4,000, *g*) de $4,000 à $2,000?

N° 2785—*M. Fisher*—24 février

1. Les bureaux de poste canadiens possèdent-ils et administrent-ils une certaine «caisse d'excédent»? Dans le cas de l'affirmative, en vertu de quelle autorisation a-t-elle été instituée et quels en sont les règlements d'administration?

2. Chaque caisse s'accumule-t-elle ou existe-t-il une limite de temps ou un montant-limite pour ces caisses? Dans ce dernier cas, qu'advient-il de l'argent excédentaire?

3. L'argent de la «caisse d'excédent» que remet un commis est-il reporté à son compte? Dans l'affirmative, se sert-on de ce montant par la suite pour pourvoir à une erreur qu'il peut avoir commise?

N° 2786—*M. Fisher*—24 février

1. Quel a été l'état de la caisse de garantie du ministère des Postes (voir article 5, alinéa *l*) de la Loi sur les postes) à la fin de chaque année financière depuis son inauguration?

2. Comment la caisse fut-elle obtenue au début?

3. Si elle a été constituée par des employés, comment l'argent fut-il prélevé; est-elle toujours évaluée? Dans le cas de l'affirmative, qui en est frappé et qui décide du montant du prélèvement?

4. Quels paiements ont été faits à même la caisse, par année, depuis sa création?

5. Quels sont les cas particuliers pour lesquels on a puisé dans la caisse, les deux dernières années financières?

6. Qui décide et quelle est l'échelle quantitative, lorsqu'un employé de la poste a commis une erreur qui a coûté de l'argent au ministère, si la perte doit être compensée par l'employé en cause ou à même la caisse?

7. L'auditeur général a-t-il jamais fait des observations sur cette caisse? Dans le cas de l'affirmative, en quelles années?

8. Au cours des dix dernières années, le ministère des Postes a-t-il reçu des propositions des organisations d'employés au sujet de l'usage de cette caisse? Dans le cas de l'affirmative, quand, de qui et avec quel résultat?

N° 2787—*M. Marcoux*—24 février

1. M. René-J. Bélec, ancien surintendant-chef de la Gendarmerie royale a-t-il été mis à sa retraite et, dans le cas de l'affirmative, à compter de quelle date et pourquoi?

2. Combien d'années de service M. Bélec comptait-il à la Gendarmerie royale?

3. Reçoit-il une pension basée sur le nombre total de ses années de service et sinon, pourquoi?

4. Quelle est la différence entre le montant de la pension que M. Bélec reçoit actuellement et le montant de celle à laquelle il aurait normalement droit en fonction du nombre total de ses années de service?

Avis de motions portant production de documents—Mercredi prochain

N° 220—*M. Orlikow*—24 février

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute la correspondance échangée entre la bande indienne de Hay Lake (Alberta) et le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration (Division des affaires indiennes), depuis le 1er janvier 1963.

RÉUNIONS DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	(*Sous réserve de modifications, d'un jour à l'autre*)	
	Le jeudi 25 février	
253–D	Affaires extérieures (*Substance des Bills C–21 et C–43*)	10 h. a.m.
307 É.O.	Privilèges et élections (*Substance du Bill C–7*) (*à huis clos*)	10 h. a.m.
308 É.O.	Chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques (*Substance du Bill C–120*)	10 h. a.m.
253–D	Chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques (*Substance du Bill C–120*)	3 h. 30 p.m.
	Le vendredi 26 février	
307 É.O.	Banque et commerce (*Bill S–22*)	9 h. a.m.
253–D	Affaires extérieures (*Substance des Bills C–21 et C–43*)	9 h. 30 a.m.
371 É.O.	Privilèges et élections	10 h. a.m.
308 É.O.	Chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques (*Substance du Bill C–120*)	9 h. 30 a.m.

ROGER DUHAMEL, m.s.r.c., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1965

N° 222

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU JEUDI 25 FÉVRIER 1965

Deux heures et demie de l'après-midi

PRIÈRE

Sur motion de M. Walker, appuyé par M. Rinfret, il est ordonné,—Que les noms de MM. Lessard (Lac-Saint-Jean) et Mullally soient substitués à ceux de MM. Thompson et Groos sur la liste des membres du comité permanent des privilèges et des élections.

M. Pearson, membre du conseil privé de la reine, d'ordre de Son Excellence le Gouverneur général, dépose à la Chambre,—Rapport préliminaire de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme (*présidence conjointe de MM. André Laurendeau et A. Davidson Dunton*), daté du 1er février 1965.

Il est donné lecture de l'ordre concernant la reprise du débat ajourné sur la motion de M. Olson, appuyé par M. Walker: Que le quinzième rapport du comité spécial de la procédure et de l'organisation, présenté à la Chambre le 14 décembre 1964, soit maintenant agréé, et avec l'assentiment unanime, ledit ordre est réservé.

M. Peters, appuyé par M. Herridge, présente, avec la permission de la Chambre le Bill C-148, Loi modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique (1867 à 1964) (Durée du mandat de la Chambre des communes), qui est lu une première fois et dont la deuxième lecture est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Le Bill C-136, Loi instituant au Canada un régime général de pensions de vieillesse et de prestations supplémentaires payables aux cotisants et à leur égard, est étudié de nouveau en comité plénier.

La Chambre poursuit sa séance en comité;

A cinq heures du soir, M. l'Orateur reprend le fauteuil.

(*Appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(3) du Règlement*)

(*Bills privés*)

M. Deachman, appuyé par M. Lachance, propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil afin que la Chambre se forme en comité plénier pour l'étude de certains bills (*conformément à l'article 54(1) du Règlement*); agréé.

Les bills suivants sont étudiés en comité plénier et rapportés sans amendement:

Bill S-41, Loi constituant en corporation la Mountain Pacific Pipeline, Ltd.

Bill S-43, Loi concernant la Canadian-Montana Pipe Line Company.

Bill S-47, Loi concernant la *Burrard Inlet Tunnel and Bridge Company.*

M. Deachman, appuyé par M. Lachance, propose,—Que le Bill S-41, Loi constituant en corporation la Mountain Pacific Pipeline, Ltd., soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Après débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu une troisième fois et adopté.

M. Gundlock, appuyé par M. Rapp, propose,—Que le Bill S-43, Loi concernant la Canadian-Montana Pipe Line Company, soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Après débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu une troisième fois et adopté.

M. Davis, appuyé par M. Wahn, propose,—Que le Bill S-47, Loi concernant la *Burrard Inlet Tunnel and Bridge Company,* soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Après débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu une troisième fois et adopté.

L'ordre n° 4 est appelé et, à la demande du gouvernement, est réservé.

Du consentement unanime, l'ordre n° 5 est réservé.

La Chambre reprend le débat sur la proposition de motion de M. Basford, appuyé par M. Watson (Châteauguay-Huntingdon-Laprairie): Que le Bill S-13, Loi constituant en corporation la Laurentide Bank of Canada, soit maintenant lu une deuxième fois.

Le débat se poursuit;

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.

La Chambre reprend l'étude en comité plénier du Bill C-136, Loi instituant au Canada un régime général de pensions de vieillesse et de prestations supplémentaires payables aux cotisants et à leur égard, et après avoir de nouveau fait rapport de l'état de la question, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

Avec l'assentiment unanime, la Chambre revient à l'appel des *Motions*.

Sur motion de M. Walker, appuyé par M. Rinfret, il est ordonné,—Que les noms de MM. Greene et Peters soient substitués à ceux de MM. Cameron (High Park) et Fisher sur la liste des membres du comité permanent des privilèges et des élections.

Sur motion de M. Walker, appuyé par M. Rinfret, il est ordonné,—Que les noms de MM. Deachman, Horner (Acadia), Watson (Assiniboïa) et Forbes soient substitués à ceux de MM. Greene, Cooper, Kennedy et Irvine sur la liste des membres du comité permanent des chemins de fer, des canaux et des lignes télégraphiques.

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au greffier de la Chambre, est déposé sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Lamontagne, membre du conseil privé de la reine,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 30 septembre 1964, demandant copie du procès-verbal rédigé à Edmonton, Alberta, lors d'une réunion qui a eu lieu le 2 mars 1964, entre le surintendant de l'Agence indienne et les Indiens de la bande Paul, et au cours de laquelle certaines dettes dues par ces derniers ont été étudiées.—(*Avis de motion portant production de documents n° 165*)

A dix heures du soir, M. l'Orateur prononce d'office la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à demain, à onze heures du matin, suivant l'article 2(1) du Règlement.

L'Orateur

ALAN A. MACNAUGHTON

FEUILLETON DES AVIS

Questions—Lundi prochain

N° 2788—*M. Douglas*—25 février

1. Quel est le taux de rémunération des préposés d'aéroport à l'emplacement du S.A.G.E. à North Bay (Ontario)?

2. Quand a-t-on discontinué le versement à ces préposés d'aéroport d'une indemnité pour leurs déplacements entre leur foyer et les installations du S.A.G.E.?

3. Le gouvernement a-t-il l'intention de remettre en vigueur de telles indemnités de déplacement pour les préposés d'aéroport?

N° 2789—*M. Douglas*—25 février

1. Le gouvernement fédéral a-t-il prévu quelque règlement ou rendu quelque décision en vue d'interdire aux sociétés aériennes des provinces d'assurer un service au gouvernement fédéral ou à un quelconque de ses organismes? Dans le cas de l'affirmative, ce règlement ou cette décision prévoient-ils quelques exceptions?

2. Quand la mise en application d'un tel règlement ou d'une telle décision a-t-elle commencé?

3. Ce règlement ou cette décision ont-ils jamais fait l'objet d'une nouvelle considération et, dans le cas de l'affirmative, à quelle date et quelle a été la décision?

N° 2790—*M. MacRae*—25 février

1. Où en est l'enquête relative à la construction d'un nouvel hôpital à Oromocto, Camp Gagetown, Nouveau-Brunswick?

2. Est-ce l'intention d'affecter des fonds dans le prochain budget pour la construction dudit hôpital?

3. Si l'hôpital est construit, combien de lits comptera-t-il?

4. L'hôpital pourra-t-il subvenir aux besoins tant des civils que des officiers et soldats du Camp Gagetown?

N° 2791—*M. Laprise*—25 février

La compagnie A. Fecteau Transport Aérien Ltée est-elle détentrice de permis de la Commission des transports aériens? Dans l'affirmative, quels sont les endroits desservis par cette compagnie en vertu de ce ou de ces permis?

N° 2792—*M. Laprise*—25 février

La compagnie Rodair Inc. détient-elle un ou des permis de la Commission des transports aériens? Dans le cas de l'affirmative, quels services aériens sont offerts par cette compagnie en vertu de ce ou de ces permis?

N° 2793—*M. Laprise*—25 février

La compagnie Austin Airways Ltd. exploite-t-elle un service de transport aérien en vertu d'un permis de la Commission des transports aériens? Dans l'affirmative, où se situe le champ d'action de cette compagnie et quelles sont en détail les localités desservies par elle?

N° 2794—*M. MacRae*—25 février

1. L'hôpital militaire de Sunnybrook, qui relevait de l'autorité du ministère des Affaires des anciens combattants, a-t-il été placé sous une autre tutelle? Dans le cas de l'affirmative, à quelle date a-t-on opéré ce transfert?

2. Quelles mesures a-t-on prises pour assurer que les anciens combattants bénéficient sous cette nouvelle juridiction de soins médicaux aussi perfectionnés que précédemment?

3. Pour opérer ce changement, a-t-on obtenu l'approbation de la Légion royale canadienne à tous les niveaux, c'est-à-dire aux niveaux national, provincial et local?

N° 2795—*M. Coates*—25 février

1. Combien de permis de pêche au homard a-t-on émis en 1962, 1963, 1964 dans chaque pêcherie de homards de Nouvelle-Écosse?

2. Quelle quantité de homards a-t-on capturés dans chaque pêcherie au cours des années 1962, 1963 et 1964?

N° 2796—*M. Coates*—25 février

Quand le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion pourrait-il examiner une demande d'extension du rayonnement, de la part de la CJCH-TV, dans la région de Cumberland-Westmorland?

N° 2797—*M. Coates*—25 février

1. Dans quelles régions des provinces Maritimes a-t-on construit de nouvelles aérogares au cours des dix dernières années?

2. En quels endroits est-on à construire de nouvelles aérogares à l'heure actuelle?

3. En quels endroits est-on à construire des rajouts aux installations existantes à l'heure actuelle?

N° 2798—*M. Coates*—25 février

1. Quel a été le montant total des emprunts accordés en 1964 sous le régime de la Caisse des prêts aux municipalités?

2. Quelle est la répartition par province et combien de demandes ont été reçues et combien ont été approuvées dans le cas de chaque province?

N° 2799—*M. Doucett*—25 février

Quelle a été en 1964 la quantité des importations de *a*) fromage, *b*) autres produits laitiers, *c*) bœuf, *d*) agneau ou mouton, *e*) porc, frais ou fumé, *f*) poulet et *g*) dinde?

N° 2800—*M. Horner* (Jasper-Edson)—25 février

1. Quel est le coût total des compteurs d'eau qui seront installés à Jasper?

2. Quel est le nom de la compagnie qui détient le contrat?

3. Quels revenus supplémentaires le gouvernement touchera-t-il à la suite de l'installation de ces compteurs d'eau?

N° 2801—*M. Gauthier*—25 février

1. Combien de prêts, la Société du crédit agricole a-t-elle consentis dans la province de Québec pour l'année se terminant le 31 mars 1964?

2. Quel est le montant total de tous ces prêts?

3. Quel est le nombre de prêts accordés par le bureau de Roberval?

4. Quel est le nombre de prêts accordés pour le comté de Roberval?

5. Combien la Société du crédit agricole compte-t-elle d'employés à tous les niveaux, dans la province de Québec et combien pour le bureau de Roberval?

6. Combien de prêts furent refusés aux cultivateurs du Québec, durant l'année se terminant le 31 mars 1964, *a*) sans aucune enquête, *b*) après une première investigation, *c*) après l'inspection sur les lieux, *d*) après d'autres informations supplémentaires?

7. Combien de demandes de prêts furent inscrites par les cultivateurs du Québec, durant l'année se terminant le 31 mars 1964 et, *a*) combien furent inscrites au bureau de Roberval, *b*) combien furent inscrites dans le comté de Roberval?

N° 2802—*M. Deachman*—25 février

1. Quelles dépenses ont été effectuées jusqu'à ce moment relativement au programme concernant les routes d'accès aux ressources dans chaque province?

2. Au 31 janvier 1965, quels étaient les résultats des enquêtes nivométriques, en équivalences d'eau, effectuées dans les différentes régions de la Colombie-Britannique, et comment se comparent-ils avec les moyennes polyennales?

N° 2803—*M. Bell*—25 février

Relativement au service de transbordeur projeté entre l'île de Grand Manan et la terre ferme du Nouveau-Brunswick, une enquête complète a-t-elle été tenue et, en l'occurrence, *a*) quand, *b*) par qui, *c*) qui a-t-on consulté, *d*) quel était le mandat, *e*) a-t-on étudié la possibilité d'établir des routes alternatives et, en l'occurrence, quelles sont-elles, *f*) les résidents de l'île de Grand Manan paieront-ils davantage pour leurs approvisionnements, *g*) a-t-on songé au tourisme et, en l'occurrence, quels résultats anticipe-t-on, *h*) quel sera le coût total du nouveau service projeté?

N° 2804—*M. Berger*—25 février

1. Combien de personnes, ont travaillé à Grosse Île, comté de Montmagny, à l'été de 1964 à l'occasion des deux cours d'été à l'intention des vétérinaires et quels emplois occupaient-elles?

2. Combien de vétérinaires ont assisté à ces cours?

3. Quel a été le coût total de l'opération, *a*) en salaires, *b*) en nourriture, *c*) en autres approvisionnements, *d*) en travaux de réparation?

4. Les changements anticipés en vue de l'établissement d'une station de quarantaine pour animaux d'importation apporteront-ils une augmentation du personnel ainsi qu'un budget de dépenses plus considérables?

N° 2805—*M. Basford*—25 février

1. Le ministère de la Justice a-t-il intenté des poursuites criminelles, *a*) contre un certain William E. Grant, en vertu de la Loi sur l'administration financière, sous le chef d'avoir soumis de faux rapports financiers, et *b*) contre un certain Joseph Armishaw, sous le chef d'avoir émis des documents forgés?

2. Devant quel tribunal et dans quel district judiciaire ces procédures ont-elles été intentées?

3. A quel stade en sont ces poursuites?

4. Des démarches ont-elles été faites auprès du ministre de la Justice relativement à ces causes, et, en l'occurrence, par qui et quel en fut le résultat?

N° 2806—*M. Martineau*—25 février

1. La Commission de la capitale nationale a-t-elle décidé d'exproprier l'emplacement d'un haut immeuble locatif à l'intersection de la rue Sparks et de l'avenue Bronson, dans la ville d'Ottawa? Dans le cas de l'affirmative, *a*) quand la Commission de la capitale nationale a-t-elle pris cette décision, *b*) quel est le motif de cette expropriation?

2. La Commission de la capitale nationale songe-t-elle à exproprier des emplacement semblables dans d'autres secteurs de la ville d'Ottawa?

3. Quel montant la Commission de la capitale nationale versera-t-elle à la ville d'Ottawa en dédommagement de la perte de revenus qui résulte de cette expropriation?

N° 2807—*M. Mather*—25 février

Le gouvernement a-t-il reçu, de l'association des consommateurs canadiens, une demande à l'effet que l'industrie de l'automobile soit étroitement surveillée afin que les consommateurs canadiens puissent bénéficier du traité relatif au commerce des pièces d'automobile, signé entre le Canada et les États-Unis le 15 janvier? Dans le cas de l'affirmative, le gouvernement acquiescera-t-il à cette demande?

N° 2808—*M. Smallwood*—25 février

Quel fut le coût, par réclamation, de l'inspection effectuée en vertu de la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies dans la province de l'Alberta durant les années 1955 à 1964 inclusivement?

Avis de motions portant production de documents—Mercredi prochain

N° 221—*M. Bell*—25 février

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute la correspondance et de tous autres documents concernant l'établissement d'une succursale de la Monnaie royale du Canada.

N° 222—*M. Nugent*—25 février

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute correspondance, toutes lettres et/ou tous télégrammes échangés depuis le 1er janvier 1962 entre le ministre des Affaires des anciens combattants et M. Pierre Gerrard, concernant des transactions financières et trafic d'influence.

RÉUNIONS DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	(*Sous réserve de modifications, d'un jour à l'autre*)	
	Le vendredi 26 février	
307 É.O.	Banque et commerce (*Bill S–22*).....	9 h. a.m.
253–D	Affaires extérieures (*Substance des Bills C–21 et C–43*)	9 h. 30 a.m.
371 É.O.	Privilèges et élections.....	10 h. a.m.

ROGER DUHAMEL, m.s.r.c., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1965

N° 223

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU VENDREDI 26 FÉVRIER 1965

Onze heures du matin

PRIÈRE

M. Pearson, membre du conseil privé de la reine, dépose à la Chambre,—Copie de la correspondance échangée durant la période du 11 décembre 1964 au 15 janvier 1965 entre le premier ministre du Canada et les premiers ministres des provinces, au sujet de la question de juridiction sur les droits d'exploration minière en bordure des côtes, ainsi que du projet de renvoi des divers aspects du problème à la Cour suprême du Canada.

M. Pearson, dépose à la Chambre,—Copie de la correspondance échangée durant la période du 4 au 17 février 1965 entre le premier ministre du Canada et M. R. W. Bonner, procureur général de la Colombie-Britannique, au sujet de M. Harry Stonehill. (Versions française et anglaise)

Il est donné lecture de l'ordre concernant la reprise du débat ajourné sur la motion de M. Olson, appuyé par M. Walker: Que le quinzième rapport du comité spécial de la procédure et de l'organisation, présenté à la Chambre le 14 décembre 1964, soit maintenant agréé, et avec l'assentiment unanime ledit ordre est réservé.

Le Bill C-136, Loi instituant au Canada un régime général de pensions de vieillesse et de prestations supplémentaires payables aux cotisants et à leur égard, est étudié de nouveau en comité plénier et, après avoir de nouveau fait rapport de l'état de la question, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

(A cinq heures du soir, appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(3) du Règlement)

(Bills publics)

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture du Bill C-64, Loi prévoyant un hymne national canadien;

M. Ryan, appuyé par M. Rinfret, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au greffier de la Chambre, sont déposés sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Gordon, membre du conseil privé de la reine,—Relevé des soldes impayés dans les banques à charte du Canada au 31 décembre 1964, conformément à l'article 119(1) de la Loi sur les banques, chapitre 48, Statuts du Canada, 1953-1954. (Version anglaise)

Par M. Gordon,—Relevé des soldes impayés dans les banques constituées sous le régime de la Loi sur les banques d'épargne du Québec au 31 décembre 1964, conformément à l'article 93(1) de ladite loi, chapitre 41, Statuts du Canada, 1953-1954. (Version anglaise)

A six heures cinq minutes du soir, M. l'Orateur prononce d'office la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à lundi prochain, à 2 h. 30 de l'après-midi, suivant l'article 2(1) du Règlement.

L'Orateur

ALAN A. MACNAUGHTON

FEUILLETON DES AVIS

Questions—Lundi prochain

N° 2809—*M. Pugh*—26 février

1. Quels sont les noms et adresses, ainsi que la date de présentation des demandes de tous les requérants qui désirent obtenir un permis relatif aux services d'antenne collective de télédiffusion?

2. Combien de permis ont été accordés et à quelles dates?

3. Quels sont les noms et adresses, ainsi que la date de présentation des demandes de tous ceux qui ont demandé à faire modifier les permis déjà existants?

4. Quelles modifications ont été apportées aux permis actuels et à quelles dates?

*N° 2810—*M. Alkenbrack*—26 février

1. Quels sont les noms et adresses de toutes les entreprises qui ont soumissionné pour la récente construction (1964) du quai de la rue Bay à Gananoque?

2. Quels sont les montants de ces diverses soumissions pour ce travail?

3. A quelle personne (ou firme) le contrat a-t-il été adjugé?

N° 2811—*M. Béchard*—26 février

Le gouvernement fédéral contribue-t-il, en vertu de l'accord sur la formation technique et professionnelle intervenu entre Québec et le gouvernement canadien et prévoyant le partage avec cette province des dépenses faites par cette dernière pour la formation technique et professionnelle, à la construction de l'École d'agriculture régionale gaspésienne actuellement en cours, à Caplan, dans le comté de Bonaventure? Dans le cas de l'affirmative, pour quel montant?

N° 2812—*M. Diefenbaker*—26 février

1. Le ministre de la Justice a-t-il reçu quelque communication du ministre du Revenu, ou de quelque autre ministre de la province de Québec, vers le mois de janvier 1964, à l'effet qu'une enquête était tenue relativement à quelque prétendu méfait qu'aurait commis le député de Saint-Jean-Iberville-Napierville? Dans le cas de l'affirmative, à quelle date?

2. Le ministre a-t-il avisé le premier ministre qu'il avait reçu pareille communication? Dans le cas de l'affirmative, à quelle date?

3. Le ministre de la Justice a-t-il reçu de la Gendarmerie royale du Canada un rapport relatif à l'enquête concernant les allégations portées contre le député de Saint-Jean-Iberville-Napierville? Quelle date porte ce rapport?

4. Le contenu de ce rapport a-t-il été communiqué au premier ministre? Dans le cas de l'affirmative, à quelle date?

5. Le contenu de ce rapport a-t-il été communiqué au député de Saint-Jean-Iberville-Napierville? Dans le cas de l'affirmative, à quelle date?

*N° 2813—*M. Côté* (Chicoutimi)—26 février

Les deux langues officielles du Canada sont-elles reconnues à la Maison du Canada à Londres, dite «Canada House» et, dans le cas de l'affirmative, *a*) certains membres du personnel de cette mission ont-ils été impolis en ce moquant de Canadiens français qui réclamaient du français à cet endroit, *b*) le gouvernement va-t-il sévir contre ces fonctionnaires?

N° 2814—*M. Gauthier*—26 février

1. Le Québec a-t-il présenté un projet de drainage depuis trois ans, et sinon, le ministre de l'Agriculture suggérera-t-il au ministre de l'Agriculture du Québec de préparer des plans en ce sens?

2. Le ministre a-t-il accepté des projets de bleuètières sur les terres de la Couronne, et, dans l'affirmative, pourquoi n'a-t-on pas accordé la priorité à l'amélioration des bleuètières faisant partie des terres agricoles?

3. Pourquoi n'a-t-on pas amélioré les bleuètières privées existantes et les coopératives de bleuets avant de se lancer dans les terres de la Couronne?

4. Dans l'organisation actuelle des bleuètières, présentée par un groupe provincial, le ministre s'assure-t-il de sauvegarder les intérêts de l'ensemble de la province plutôt que ceux de particuliers?

N° 2815—*M. Howe* (Hamilton-Sud)—26 février

Y a-t-il des exploitations minières qui reçoivent des subventions du gouvernement lorsqu'elles versent des dividendes à leurs actionnaires et, dans le cas de l'affirmative, quel en est le nombre, quels sont leurs noms, quel en est le montant et pour quelle raison?

N° 2816—*M. Gauthier*—26 février

1. Les municipalités doivent-elles obtenir l'approbation des provinces à l'égard des projets de travaux d'hiver?

2. L'administration des travaux d'hiver est-elle exclusivement du domaine provincial?

3. Le gouvernement fédéral exerce-t-il une surveillance quelconque de l'exécution des travaux d'hiver dans les provinces?

4. Quels rapports existent-ils entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux à l'égard des travaux d'hiver exécutés?

*N° 2817—*M. Côté* (Chicoutimi)—26 février

1. Le Canada est-il actionnaire de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) et, dans l'affirmative, quel est le montant de sa participation dans cette institution?

2. Au 31 décembre 1964, cette banque a-t-elle déclaré des revenus nets de 67 millions de dollars et dans l'affirmative, le Canada a-t-il participé aux profits et en quelle devise le virement bancaire a-t-il été effectué?

3. Les contributions des pays-membres ont-elles été faites avec leur monnaie respective ou en dollars américains?

N° 2818—*M. Côté* (Chicoutimi)—26 février

1. Depuis l'avènement du ministère Wilson en Angleterre, le gouvernement canadien a-t-il consenti un prêt de 200 millions de dollars à ce pays pour aider à raffermir la livre sterling?

2. Ce prêt a-t-il été effectué directement à même le Trésor national ou Fonds du revenu consolidé ou bien par l'intermédiaire de la Banque du Canada?

3. A quel taux d'intérêt ce prêt de $200 millions a-t-il été consenti et quelles sont les conditions de remboursement?

N° 2819—*M. Marcoux*—26 février

Le ministre de la Justice ou l'un de ses fonctionnaires a-t-il reçu du ministre du Revenu du Québec ou d'un de ses fonctionnaires une ou plusieurs communications au sujet de l'ancien ministre sans portefeuille?

Avis de motions portant production de documents—Mercredi prochain

N° 223—*M. Nugent*—26 février

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de toute correspondance échangée, depuis le 1er juillet 1964 jusqu'à ce moment, entre le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration et/ou tout fonctionnaire du ministère et le sénateur Louis-P. Gélinas, concernant un certain Harry Stonehill.

N° 224—*M. Coates*—26 février

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute la correspondance échangée entre le ministère des Transports, Air Canada et les parties intéressées au sujet de la construction d'un rajout à l'aéroport de Moncton et de l'allongement des pistes au bénéfice des réactés et de la circulation internationale.

RÉUNIONS DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	(Sous réserve de modifications, d'un jour à l'autre)	
	Le mardi 2 mars	
208 É.O.	Banque et commerce (*Bills S–46 et S–22*).....	9 h. a.m.
306 É.O.	Bills privés en général (*Bills S–44 et S–45*).....	9 h. 30 a.m.
307 É.O.	Privilèges et élections.....	11 h. a.m.
253–D	Chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques (*Substance du Bill C–120*).....	10 h. a.m. 3 h. 30 p.m.
	Le mercredi 3 mars	
16	Procédure et organisation.....	12 h. 30 p.m.
	Le jeudi 4 mars	
308 É.O.	Chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques (*Substance du Bill C–120*).....	10 h. a.m.
253–D	Chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques (*Substance du Bill C–120*).....	3 h. 30 p.m.

ROGER DUHAMEL, m.s.r.c., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1965

N° 224

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU LUNDI 1er MARS 1965

Deux heures et demie de l'après-midi

PRIÈRE

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre suivante:

DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

Ottawa, le 27 février 1965

Monsieur,

J'ai bien reçu la copie certifiée d'une résolution adoptée par la Chambre des communes, le mercredi 24 février 1965, qui me charge de faire enquête sur l'accusation d'irrégularités au cours des élections fédérales de 1963, portée par M. Ormond Turner dans la *Province* de Vancouver du 22 février 1965 et des jours suivants, et de présenter un rapport complet sur ce point. Cette copie m'a été envoyée par M. Léon-J. Raymond, greffier de la Chambre des communes.

Comme fonctionnaire du Parlement, mon premier devoir est de m'acquitter des tâches que m'imposent la loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales, la loi sur le commissaire à la représentation et la loi électorale du Canada. Je crois donc respectueusement qu'il me serait matériellement impossible d'entreprendre et d'exécuter la tâche dont me charge la résolution en question.

Veuillez agréer l'assurance de ma considération très distinguée.

Le directeur général des élections
N. CASTONGUAY

L'honorable Alan A. Macnaughton
Orateur de la Chambre des communes
Ottawa

M. Moreau, du comité permanent des privilèges et des élections, présente le troisième rapport dudit comité ainsi qu'il suit:

Le Comité s'est réuni et a étudié le sujet du Bill C-7, Loi créant le poste de commissaire parlementaire.

Après étude du sujet, le Comité recommande que le gouvernement envisage l'établissement d'un poste comme celui de protecteur public (Ombudsman) dont la fonction consisterait à enquêter et à faire rapport sur les cas administratifs du gouvernement du Canada dont des citoyens auraient à se plaindre.

Le Comité recommande en outre que le gouvernement du Canada saisisse une première occasion de recommander à chaque province d'instituer une fonction semblable, aux fins de scruter de la même façon les cas administratifs relevant de la juridiction provinciale.

Un exemplaire des procès-verbaux et des témoignages (*fascicules n°s 6 à 10 inclusivement*) se rapportant au sujet de ce bill est annexé aux présentes.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints audit rapport sont enregistrés à titre d'appendice n° 26 aux* Journaux.)

Il est donné lecture de l'ordre concernant la reprise du débat ajourné sur la motion de M. Olson, appuyé par M. Walker: Que le quinzième rapport du comité spécial de la procédure et de l'organisation, présenté à la Chambre le 14 décembre 1964 soit maintenant agréé, et avec l'assentiment unanime ledit ordre est réservé.

Sur motion de M. Walker, appuyé par M. Rinfret, il est ordonné,—Que le nom de M. Lessard (Saint-Henri) soit substitué à celui de M. Émard sur la liste des membres du comité permanent des privilèges et des élections.

Suivant les dispositions de l'article 39(4) du Règlement, la question suivante est transformée en ordre de dépôt de documents, savoir:

N° 2766—*M. Macaluso*

1. Y a-t-il dans les dossiers quelque mention que des recommandations auraient été faites par une personne, ou des personnes, à l'extérieur du ministère de la Justice, au ministre de la Justice, ou à son bureau, ou au ministère de la Justice dans la cause de Buddy Leeds entre le 29 juillet 1960, lorsque celui-ci fut arrêté sous trois chefs d'accusation de faux et le 3 juillet 1961, date où les plaintes ont été retirées? Dans le cas de l'affirmative, par quelle(s) personne(s) et sur quoi portaient les représentations?

2. Le ministre de la Justice a-t-il demandé et obtenu conseil des fonctionnaires compétent du ministère de la Justice avant le retrait des accusations?

M. Macdonald, secrétaire parlementaire du ministre de la Justice, dépose la réponse susdit.

Le Bill C-136, Loi instituant au Canada un régime général de pensions de vieillesse et de prestations supplémentaires payables aux cotisants et à leur égard, est étudié de nouveau en comité plénier et, après avoir de nouveau fait rapport de l'état de la question, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

Avec l'assentiment unanime, la Chambre revient à l'appel des *Motions*.

Sur motion de M. Walker, appuyé par M. Rinfret, il est ordonné,—Que le nom de M. Prud'homme soit substitué à celui de M. Drouin sur la liste des membres du comité permanent des privilèges et des élections.

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au greffier de la Chambre, est déposé sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. McIlraith, membre du conseil privé de la reine,—Exemplaire (en français et en anglais) des Décrets, ordonnances et règlements statutaires publiés dans la Partie II de la *Gazette du Canada* du mercredi 24 février 1965, conformément à l'article 7 de la Loi sur les règlements, chapitre 235, S.R.C., 1952.

A dix heures deux minutes du soir, M. l'Orateur prononce d'office l'ajournement de la Chambre jusqu'à demain, à 2 h. 30 de l'après-midi suivant l'article 2(1) du Règlement.

L'Orateur

ALAN A. MACNAUGHTON

FEUILLETON DES AVIS

Questions—Mercredi prochain

N° 2820—*M. Southam*—1er mars

1. Quand prévoit-on l'achèvement de l'usine d'eau lourde à Glace Bay (N.-É.)?

2. Quand prévoit-on l'achèvement de l'usine d'eau lourde à Estevan (Sask.)?

3. Quel est le coût approximatif de chacune des usines en question?

4. Quelle portion du coût de la construction assumeront le gouvernement provincial, le gouvernement fédéral et la société adjudicataire?

5. Quelle est approximativement la production annuelle de ces usines?

6. Quelle part de la production le Canada consommera-t-il approximativement et quelle quantité sera mise sur le marché étranger?

7. Quels pays étrangers ont fait une demande en vue d'obtenir de l'eau lourde du Canada et de quelle quantité ont-ils fait mention?

N° 2821—*M. Southam*—1er mars

1. Quelle est la distance totale, en milles, de la route transcanadienne terminée?

2. Quel est le coût total de la route transcanadienne?

3. Quelle a été la part du gouvernement fédéral dans le coût total?

4. Quelle a été la part du gouvernement fédéral pour chacune des provinces?

5. Quel était le coût de construction total estimatif par mille pour chacune des provinces du Canada?

N° 2822—*M. Knowles*—1er mars

1. Quel est le chiffre du revenu annuel brut que les médecins et chirurgiens ont tiré de sources se rattachant à l'exercice de leur profession, au Canada dans son ensemble et par province, pour la dernière année où l'on a établi des statistiques à cet égard?

2. Quelle est la répartition procentuelle du revenu en question entre les sommes payées directement par les malades, les divers régimes d'assurance médicale et les autres sources, pour le Canada dans l'ensemble et par province?

N° 2823—*M. Gauthier*—1er mars

1. Tous les projets de l'ARDA doivent-ils être suggérés ou acceptés par les provinces?

2. Le gouvernement fédéral peut-il exécuter un plan de réaménagement rural sans la permission et l'approbation des provinces?

3. L'administration des plans ARDA est-elle confiée uniquement au gouvernement provincial?

N° 2824—*M. Béchard*—1er mars

Le gouvernement songe-t-il à établir, dans un avenir rapproché, un réseau de transport aérien satisfaisant en Gaspésie qui répondra aux besoins particuliers de cette région éloignée et permettra de prendre des dispositions qui assureront l'expansion de la Gaspésie du point de vue industriel, touristique et économique? Dans le cas de l'affirmative, *a*) quels sont les plans du gouvernement à cet égard, *b*) le gouvernement se propose-t-il d'améliorer les aéroports actuels et d'en construire d'autres en Gaspésie et, dans le cas de l'affirmative, où et quand?

N° 2825—*M. Mather*—1er mars

1. Quels sont le montant en dollars des exportations du Canada destinées à la République de la Chine populaire en 1964 et le montant en dollars de nos importations de ce pays en 1964?

2. Quels sont le montant en dollars des exportations du Canada destinées à l'URSS en 1964 et le montant en dollars de nos importations de ce pays en 1964?

N° 2826—*M. Lambert*—1er mars

1. Le ministre du Travail a-t-il reçu de l'association des constructeurs de maisons d'Edmonton une lettre datée du 22 février 1965, dans laquelle elle lui demandait de prolonger au delà du 31 mars 1965 le versement du montant de $500 effectué sous le régime du programme de stimulation des travaux de construction de maisons en hiver? Dans le cas de l'affirmative, quelle réponse a-t-il donnée?

2. Combien de demandes semblables le ministre du Travail a-t-il reçues de la part d'entreprises et d'organismes de la province de l'Alberta qui cherchent à obtenir un délai à cause du froid intense qui a sévi pendant les mois de décembre et de janvier?

3. Le ministre se propose-t-il d'accorder ce délai? Dans le cas de l'affirmative, jusqu'à quelle date?

N° 2827—*M. Mather*—1er mars

A-t-on reçu une demande de l'Union nationale des cultivateurs sollicitant l'établissement d'une commission royale en vue de faire enquête sur l'industrie des machines agricoles? Dans le cas de l'affirmative, cette demande fait-elle présentement l'objet d'une étude?

N° 2828—*M. Matheson*—1er mars

Quel revenu moyen net, en dollars constants, les exploitants agricoles ont-ils retiré de la culture du sol chaque année depuis 1956, la conversion du montant du revenu net en dollars constants s'établissant d'après l'indice des prix des denrées et services employés par les cultivateurs, y compris le coût de la vie sur la ferme?

N° 2829—*M. Howe* (Hamilton-Sud)—1er mars

1. A-t-il déjà été possible de se procurer au Canada un médicament portant le nom commercial Latrile? Dans le cas de l'affirmative, peut-on encore se le procurer?

2. A-t-on restreint ou interdit l'emploi de ce médicament? Dans le cas de l'affirmative, pour quelle raison?

N° 2830—*M. Flemming* (Victoria-Carleton)—1er mars

1. Le tracé final de la route transcanadienne dans les comtés de Victoria et de Carleton, dans le Nouveau-Brunswick, a-t-il été établi?

2. Quels sont les changements convenus par rapport au tracé de la route établi au 31 mars 1963?

3. Le ministère des Travaux publics de la province du Nouveau-Brunswick a-t-il accepté de rembourser au gouvernement fédéral la somme que celui-ci a contribué au coût d'une partie quelconque de la route transcanadienne qui a été ou sera abandonnée dans les comtés de Victoria et de Carleton, dans la province de Nouveau-Brunswick?

4. Quel est le pourcentage du coût à rembourser par le ministère des Travaux publics de la province?

5. Quel est le coût estimatif de la route transcanadienne dans les comtés susnommés pour les années 1965-1966?

6. Quel est le coût estimatif de chacun des ponts importants qui se trouvent sur cette route dans les deux comtés susmentionnés?

7. Quel est le coût additionnel de la route en passant par le nouveau tracé comparé au coût du projet qui existait au 31 mars 1963?

Avis de motions portant production de documents—Mercredi prochain

N° 225—*M. Coates*—1er mars

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production d'une copie de toute la correspondance, de tous les mémoires et exposés échangés entre un ministre ou un ministère ou un chef de cabinet et le sénateur Louis-P. Gélinas au sujet de Harry Stonehill.

RÉUNIONS DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	(Sous réserve de modifications, d'un jour à l'autre)	
	Le mardi 2 mars	
208 É.O.	Banque et commerce (*Bills S–46 et S–22*).....	9 h. a.m.
307 É.O.	Bills privés en général (*Bills S–44 et S–45*).....	9 h. 30 a.m.
253–D	Chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques (*Substance du Bill C–120*).....	9 h. 30 a.m. 3 h. 30 p.m.
371 É.O.	Privilèges et élections.....	11 h. a.m.
	Le mercredi 3 mars	
16	Procédure et organisation.....	12 h. 30 p.m.
	Le jeudi 4 mars	
308 É.O.	Chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques (*Substance du Bill C–120*).....	10 h. a.m.
253–D	Chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques (*Substance du Bill C–120*).....	3 h. 30 p.m.

ROGER DUHAMEL, m.s.r.c., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1965

N° 225

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MARDI 2 MARS 1965

Deux heures et demie de l'après-midi

PRIÈRE

M. Loiselle, du comité permanent des bills privés en général, présente le sixième rapport dudit comité ainsi qu'il suit:

Le Comité a étudié les bills suivants et est convenu d'en faire rapport sans modification:

1. Bill S-44, Loi constituant en corporation le Collège royal des chirurgiens dentistes du Canada.
2. Bill S-45, Loi constituant en corporation l'Institut Canadien des Actuaires.

M. Loiselle, du comité permanent des bills privés en général, présente le septième rapport dudit comité, dont il est donné lecture ainsi qu'il suit:

Le Comité recommande que son quorum soit de nouveau réduit de 10 à 8 membres et qu'à cet égard soit suspendue l'application de l'article 65(1)c) du Règlement.

Du consentement unanime, sur motion de M. Loiselle, appuyé par M. Harley, ledit rapport est agréé.

Il est donné lecture de l'ordre concernant la reprise du débat ajourné sur la motion de M. Olson, appuyé par M. Walker: Que le quinzième rapport du comité spécial de la procédure et de l'organisation, présenté à la Chambre le 14 décembre 1964, soit maintenant agréé, et avec l'assentiment unanime ledit ordre est réservé.

M. Favreau, membre du conseil privé de la reine, dépose à la Chambre,— Livre blanc sur la modification de la Constitution du Canada. (Versions française et anglaise)

Le Bill C-136, Loi instituant au Canada un régime général de pensions de vieillesse et de prestations supplémentaires payables aux cotisants et à leur égard, est étudié de nouveau en comité plénier et, après avoir de nouveau fait rapport de l'état de la question, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude plus tard aujourd'hui.

Du consentement unanime, la Chambre revient à l'appel des *Motions.*

M. McIlraith, membre du conseil privé de la reine, dépose à la Chambre,—Arrêté en conseil C.P. 1965-372, en date du 2 mars 1965, nommant l'honorable Nathaniel Theodore Nemetz, juge de la Cour suprême de la Colombie-Britannique, commissaire en vertu de la Partie I de la Loi sur les enquêtes pour enquêter sur certaines accusations d'irrégularités survenues dans les élections fédérales de 1963. (Texte anglais)

Le Bill C-136, Loi instituant au Canada un régime général de pensions de vieillesse et de prestations supplémentaires payables aux cotisants et à leur égard, est étudié de nouveau en comité plénier et, après avoir de nouveau fait rapport de l'état de la question, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

Le Bill C-123, Loi modifiant certaines lois dont l'application relève du Département des assurances, est étudié de nouveau en comité plénier, rapporté avec des amendements (*émanant du comité permanent de la banque et du commerce*), étudié dans sa forme modifiée, et la troisième lecture en est décrétée pour la prochaine séance de la Chambre.

(*Délibérations sur la motion d'ajournement*)

A dix heures six minutes du soir, la question «Que cette Chambre s'ajourne maintenant» est réputée avoir été présentée en conformité de l'article 39-A provisoire du Règlement.

Après discussion, ladite motion est réputée être agréée.

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au greffier de la Chambre, est déposé sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. MacEachen, membre du conseil privé de la reine,—Rapport du Conseil d'administration des syndicats des transports maritimes pour l'année close le 31 décembre 1964, conformément à l'article 16 de la Loi sur la mise en tutelle des syndicats des transports maritimes, chapitre 17, Statuts du Canada, 1963. (Version anglaise)

A dix heures douze minutes du soir, M. l'Orateur prononce d'office l'ajournement de la Chambre jusqu'à demain, à 2 h. 30 de l'après-midi suivant l'article 2(1) du Règlement.

L'Orateur

ALAN A. MACNAUGHTON

FEUILLETON DES AVIS

Questions—Lundi prochain

N° 2831—*M. Mather*—2 mars

Le ministère des Postes a-t-il été avisé par le Pacifique-Canadien qu'à la date du 24 juin 1965, les trains 3/7 et 8/4 qui font le trajet entre Montréal, Toronto et Vancouver ne se chargeront plus du transport du courrier ou des envois par messageries, et que cette mesure affectera le service des postes entre Montréal et Vancouver et, dans le cas de l'affirmative, le gouvernement est-il d'accord avec cette mesure et avec la suppression imminente de ces trains?

N° 2832—*M. Caouette*—2 mars

1. Quelle est la politique du gouvernement concernant les fonctionnaires qui veulent faire de la politique?

2. Un fonctionnaire peut-il adhérer publiquement à un parti politique sans risque de perdre son emploi?

3. Un fonctionnaire peut-il être candidat *a*) à une élection fédérale, *b*) à une élection provinciale, *c*) à une élection municipale, et avoir la certitude qu'il conservera son emploi s'il est défait?

4. Dans la négative, le gouvernement a-t-il l'intention de permettre aux fonctionnaires de participer à la politique?

N° 2833—*M. Langlois*—2 mars

1. Pour qu'une municipalité puisse avoir la livraison postale à domicile, combien de portes sont exigées par le ministère des Postes?

2. Dans la municipalité de Charny, comté de Lévis, la livraison postale se fait-elle à toutes les portes? Dans le cas de l'affirmative, à combien d'endroits se fait-elle dans cette municipalité?

3. Dans la municipalité d'Arthabaska, comté d'Arthabaska, la livraison postale se fait-elle à toutes les portes? Dans le cas de l'affirmative, à combien d'endroits se fait-elle dans cette municipalité?

N° 2834—*M. Langlois*—2 mars

Au sujet de la Commission Dalton, *a*) combien a-t-elle coûté à date, *b*) combien a-t-elle de commissaires, *c*) combien a-t-elle d'employés sous la juridiction des commissaires, *d*) quel est le taux quotidien alloué par commissaire, *e*) combien chaque commissaire a-t-il gagné depuis sa fondation, *f*) quels sont les noms des commissaires?

N° 2835—*M. Gauthier*—2 mars

1. Est-il possible pour un Canadien de naissance ou naturalisé de changer son nom de famille?

2. Un Canadien qui a changé ainsi de nom peut-il occuper des fonctions publiques sous son nouveau nom?

3. Peut-il voter sous ce nouveau nom?

4. Peut-il être légalement reconnu sous ce nouveau nom?

5. Sa nouvelle signature peut-elle rendre la première nulle?

6. Les actes signés sous sa première signature sont-ils valides après le changement?

N° 2836—*M. Marcoux*—2 mars

1. La direction du Conseil des Ports nationaux a-t-elle l'intention de céder quelques-unes de ses propriétés riveraines en la cité de Québec au ministère fédéral des Travaux publics? Dans l'affirmative, quelles sont la description et la localisation desdites propriétés?

2. Le ministère fédéral des Travaux publics a-t-il l'intention de les céder à d'autres autorités? Dans l'affirmative, quelles seraient les conditions de cette cession?

N° 2837—*M. Nasserden*—2 mars

Pendant le mois de janvier 1965, a-t-on donné des photocopies du dossier de l'impôt sur le revenu relatif à l'ancien ministre sans portefeuille aux revues ou aux journaux, et dans le cas de l'affirmative, *a*) qui les a données, *b*) à quelles revues ou à quels journaux, *c*) pour quelles raisons et sous quelle autorité?

N° 2838—*M. Côté* (Chicoutimi)—2 mars

1. Quelles étaient au 28 février 1965 les valeurs détenues pour le Fonds du change étranger, *a*) en or (équivalence du dollar canadien), *b*) en livres sterling, *c*) en dollars américains, *d*) en francs français, *e*) en d'autres devises?

2. Où peut-on trouver les détails de ce compte de Fonds du change étranger?

N° 2839—*M. Thompson*—2 mars

Les deux hommes que mentionne l'Auditeur général dans son rapport 1964, article 17, page 19, Wm. A. Grant et Joseph Armishaw, poursuivis par l'État en vertu du code criminel, sont-ils ceux que le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration a récemment congédiés pour avoir employé les deniers publics à très mauvais escient, à certaines agences indiennes du Yukon, au cours des années 1958 à 1962?

N° 2840—*M. Martineau*—2 mars

1. Combien de propriétés, situées dans les limites de la région connue sous le nom de Parc de la Gatineau, la Commission de la capitale nationale a-t-elle expropriées depuis 1958?

2. Quels étaient les motifs d'expropriation dans chaque cas?

3. Les mesures d'expropriation ont-elles été précédées de négociations avec les propriétaires des propriétés expropriées?

4. Quelle est la ligne de conduite de la CCN en ce qui a trait à l'expropriation de terrains privés en vue de l'aménagement de parcs?

N° 2841—*M. Howe* (Hamilton-Sud)—2 mars

Le gouvernement a-t-il reçu des observations de la part du conseil de la région de Hamilton, de la United Steelworkers of America, demandant l'application des recommandations de la Commission Hall sur les services d'hygiène et, dans le cas de l'affirmative, quelle a été la réponse du gouvernement?

N° 2842—*M. Fisher*—2 mars

1. Le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration a-t-il autorisé l'expropriation de terrains en vue de la construction de routes le long de la route venant d'Ohsweken en direction sud vers Sixty-nine Corners, entre les lopins 18 et 19, dans les concessions 3 et 4 du township de Tuscarora, comté de Brant, ainsi que le long de la route venant de Sixty-nine Corners, en direction ouest de la frontière ouest de la réserve indienne de Six Nations, du Lot 19 au Lot 36, entre les concessions 2 et 3 du township de Tuscarora, comté de Brant?

2. Combien de propriétaires ont-ils objecté à cette expropriation?

3. A-t-on versé des indemnités pour ces expropriations et, dans le cas de l'affirmative, quels étaient les montants payés dans chaque cas?

4. Dans le cas de non-paiement des indemnités pour ces terrains, quelle en était la raison?

N° 2843—*M. Mather*—2 mars

A-t-on fait savoir au gouvernement que la Colombie-Britannique avait créé un bureau d'immigration semblable à ceux du Québec et de l'Ontario?

Avis de motions portant production de documents—Mercredi prochain

N° 226—*M. Orlikow*—2 mars

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute correspondance, de toutes lettres ou de tous télégrammes échangés entre la United Steelworkers of America et le premier ministre relativement à la récente augmentation du prix de l'acier.

RÉUNIONS DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	(*Sous réserve de modifications, d'un jour à l'autre*)	
	Le mercredi 3 mars	
16	Procédure et organisation	12 h. 30 p.m.
307 É.O.	Banque et commerce (*Bill S–22*)	3 h. 30 p.m.
	Le jeudi 4 mars	
308 É.O.	Chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques (*Substance du Bill C–120*)	9 h. 30 a.m.
253–D	Chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques (*Substance du Bill C–120*)	3 h. 30 p.m.

ROGER DUHAMEL, m.s.r.c., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1965

N° 226

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MERCREDI 3 MARS 1965

Deux heures et demie de l'après-midi

PRIÈRE

M. Pennell, du comité permanent de la banque et du commerce, présente le dixième rapport dudit comité ainsi qu'il suit:

Le Comité a étudié le Bill S-46, Loi constituant en corporation la Settlers, Compagnie d'Épargne et d'Hypothèques, et est convenu d'en faire rapport sans modification.

Sur motion de M. Walker, appuyé par M. Rinfret, il est ordonné,—Que le nom de M. Chapdelaine soit substitué à celui de M. Lessard (Lac-Saint-Jean) sur la liste des membres du comité permanent des privilèges et des élections.

Il est donné lecture de l'ordre concernant la reprise du débat ajourné sur la motion de M. Olson, appuyé par M. Walker: Que le quinzième rapport du comité spécial de la procédure et de l'organisation, présenté à la Chambre le 14 décembre 1964, soit maintenant agréé, et avec l'assentiment unanime ledit ordre est réservé.

Les avis de motions portant production de documents n°s 187, 198, 199, 200, 217, 218, 219 et 224 sont réservés à la demande du gouvernement.

Suivant l'ordonnance provisoire adoptée le 20 avril 1964, il est ordonné,—Qu'il soit déposé à la Chambre une liste indiquant toutes les sommes qui ont été versées à titre d'avances, de contributions, de dons ou qui ont été fournies de toute autre manière au Conseil national des Indiens; et une copie de toute la correspondance y relative; et une copie de toutes les fins pour lesquelles ces

sommes ont été ainsi versées à titre d'avances, de contributions, de dons ou à tout autre titre; et une copie de toutes les vérifications qui s'y rapportent; et une copie de toute la correspondance de tous les rapports du Conseil national des Indiens expliquant en détail la manière dont ces sommes ont été dépensées. —(*Avis de motion portant production de documents n° 212—M. Howard*)

Suivant l'ordonnance provisoire adoptée le 20 avril 1964, il est résolu,— Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de toute correspondance échangée depuis le 4 décembre 1964 entre le gouvernement de la Saskatchewan et tout ministre du gouvernement relativement à la propriété et aux logements de l'État situés à l'aéroport de Saskatoon.—(*Avis de motion portant production de documents n° 214—M. Douglas*)

Suivant l'ordonnance provisoire adoptée le 20 avril 1964, il est résolu,— Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de toute la correspondance échangée depuis le 4 décembre 1964 entre la municipalité rurale de Cory et tout ministre du gouvernement relativement à la propriété fédérale et aux logements situés à l'aéroport de Saskatoon.—(*Avis de motion portant production de documents n° 215—M. Douglas*)

Sur motion de M. Orlikow, appuyé par M. Knowles, il est ordonné,—Qu'il soit déposé à la Chambre copie de toute la correspondance échangée entre la bande indienne de Hay Lake (Alberta) et le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration (Division des affaires indiennes), depuis le 1er janvier 1963.— (*Avis de motion portant production de documents n° 220*)

Suivant l'ordonnance provisoire adoptée le 20 avril 1964, il est ordonné,— Qu'il soit déposé à la Chambre copie de toute la correspondance et de tous autres documents depuis le 1er juillet 1963 concernant l'établissement d'une succursale de la Monnaie royale du Canada.—(*Avis de motion portant production de documents n° 221—M. Bell*)

Suivant l'ordonnance provisoire adoptée le 20 avril 1964, il est ordonné,— Qu'il soit déposé à la Chambre copie de toute correspondance, toutes lettres et/ou tous télégrammes échangés depuis le 1er janvier 1962 entre le ministre des Affaires des anciens combattants et M. Pierre Gerrard, concernant des transactions financières et trafic d'influence.—(*Avis de motion portant production de documents n° 222—M. Nugent*)

Suivant l'ordonnance provisoire adoptée le 20 avril 1964, il est ordonné, —Qu'il soit déposé à la Chambre copie de toute correspondance échangée, depuis le 1er juillet 1964 jusqu'à ce moment, entre le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration et/ou tout fonctionnaire du ministère et le sénateur Louis-P. Gélinas, concernant un certain Harry Stonehill.—(*Avis de motion portant production de documents n° 223—M. Nugent*)

Suivant l'ordonnance provisoire adoptée le 20 avril 1964, il est ordonné,—Qu'il soit déposé à la Chambre copie de toute la correspondance, de tous les mémoires et exposés échangés entre un ministre ou un ministère ou un chef de cabinet et le sénateur Louis-P. Gélinas au sujet de Harry Stonehill.—(*Avis de motion portant production de documents n° 225—M. Coates*)

De son siège à la Chambre, M. Diefenbaker demande l'autorisation de proposer l'ajournement de la Chambre, en vertu de l'article 26 du Règlement, pour la discussion d'une affaire précise d'une importance publique pressante et énonce ainsi la question:

«La vive inquiétude que suscite, dans toutes les régions du pays, l'incurie ou la négligence du gouvernement actuel à assurer l'administration de la justice et le respect de l'ordre; cela exige une enquête immédiate et un élargissement du mandat de la commission Dorion afin d'inclure un examen de toutes les circonstances mystérieures qui entourent la disparition de Lucien Rivard, trafiquant international de narcotiques.»

M. Diefenbaker remet ensuite à M. l'Orateur un exposé de l'affaire dont il propose la discussion. Après en avoir donné lecture à la Chambre, M. l'Orateur demande: Le très honorable député est-il autorisé à présenter sa motion?

Plus de vingt députés s'étant levés pour appuyer la motion, M. l'Orateur, en conséquence, invite M. Diefenbaker à en faire la proposition.

M. Diefenbaker, appuyé par M. Starr, propose,—Que cette Chambre s'ajourne maintenant.

Il s'élève un débat, et ledit débat est interrompu.

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au greffier de la Chambre, est déposé sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Laing, membre du conseil privé de la reine,—Rapport (en français et en anglais) sur les opérations découlant de la Loi canadienne sur l'aide à la conservation des eaux pour l'année terminée le 31 mars 1964, conformément à l'article 8 de ladite loi, chapitre 21, Statuts du Canada, 1952-1953.

A six heures du soir, M. l'Orateur prononce d'office l'ajournement de la Chambre jusqu'à demain, à 2 h. 30 de l'après-midi, suivant l'article 2(1) du Règlement.

L'Orateur

ALAN A. MACNAUGHTON

FEUILLETON DES AVIS

Questions—Lundi prochain

N° 2844—*M. Marcoux*—3 mars

1. A-t-on entrepris au Canada de faire des études en vue de confirmer ou de réfuter les observations «peu convaincantes» du docteur Rapaport? Dans le cas de l'affirmative, les études ont-elles été entreprises avec l'appui du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social?

2. Quelles mesures le ministère a-t-il prises dans le passé pour protéger les consommateurs canadiens lorsque des résultats préliminaires «peu convaincants» ont mis en doute la sécurité d'un additif alimentaire?

3. Le ministère applique-t-il les mêmes mesures par rapport au fluorure qui est sans doute ajouté aux conserves alimentaires et à d'autres aliments conditionnés empaquetés dans des établissements qui s'alimentent des eaux traitées au fluorure dans certaines villes?

N° 2845—*M. Marcoux*—3 mars

1. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a-t-il déjà subventionné ou exécuté des travaux pour étudier le rôle du tabac sur la production du cancer du poumon et/ou de certaines maladies du cœur? Dans l'affirmative, combien ont coûté ces travaux?

2. Le ministère a-t-il subventionné des organismes qui préconisaient l'abandon de l'usage du tabac? Dans l'affirmative, quels ont été les montants dépensés et à qui ont-ils été octroyés?

N° 2846—*M. Marcoux*—3 mars

1. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a-t-il déjà subventionné ou exécuté des travaux pour étudier le rôle de l'usage de l'alcool dans la production de diverses maladies chez l'homme? Dans l'affirmative, combien ont coûté ces travaux?

2. Le ministère a-t-il subventionné des organismes qui préconisent l'abandon de l'usage de l'alcool? Dans l'affirmative, quels ont été les montants dépensés et à qui ont-ils été octroyés?

N° 2847—*M. Marcoux*—3 mars

1. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a-t-il pris connaissance de travaux exécutés de par le monde relatifs à l'étude du rôle du tabac dans la production du cancer du poumon et/ou de certaines maladies du cœur? Dans l'affirmative, est-ce que ces travaux ont été trouvés «non convaincants»?

2. Est-ce que le ministère est d'avis que l'usage «normal» du tabac à fumer peut être considéré comme étant sans danger?

N° 2848—*M. Marcoux*—3 mars

1. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a-t-il pris connaissance de travaux exécutés de par le monde relatifs à l'étude du rôle de

l'alcool dans la production de diverses maladies chez l'homme? Dans l'affirmative, est-ce que ces travaux ont été trouvés «non convaincants»?

2. Le ministère est-il d'avis que l'usage «normal» de l'alcool peut être considéré comme étant sans danger?

N° 2849—*M. Loney*—3 mars

Quelle est la superficie totale ensemencée de blé d'automne en 1960, 1961, 1962, 1963 et 1964 dans le comté de Bruce?

N° 2850—*M. Thompson*—3 mars

1. Michèle-Marie Saunier, originaire de Metz, en France, demeure-t-elle présentement au Canada, au 5566 de l'avenue Decelles, appartement 7 à Côte-des-Neiges, Montréal?

2. Depuis quand cette personne est-elle au Canada?

3. A quel port d'entrée et à quelle date a-t-elle pénétré au pays?

4. Est-elle naturalisée canadienne? Dans la négative, quel est son statut actuel de citoyenneté et quel genre de visa détient-elle?

5. Vient-elle d'avoir des démêlés avec la justice relativement au projet de complot en vue de la destruction de divers monuments américains?

6. Qu'est-ce que le gouvernement canadien entend faire à son sujet?

N° 2851—*M. Orlikow*—3 mars

1. L'une quelconque des sociétés suivantes: St. Lawrence Corp. Ltd., The Corrugated Paper Box Co. Ltd., Hinde and Dauch Ltd., Hinde and Dauch Boxes Ltd., Acme Paper Products Co. Ltd., Bathurst Power and Paper Co. Ltd., Bathurst Containers Ltd., Bathurst Containers (Maritimes) Ltd., Canadian Wirebound Boxes and Shipping Containers Ltd., Kraft Containers Ltd., Maritime Paper Products Ltd., Gair Co. Canada Ltd., Hendershot Paper Products Ltd., Hygrade Containers Ltd., Martin Paper Products Holdings Ltd., Standard Paper Box Manufacturing Ltd., Superior Box Co. Ltd., qui ont plaidé culpabilité devant la Cour suprême de l'Ontario, au cours des deux dernières semaines, d'avoir eu recours de 1947 à 1954 à des pratiques illégales de fixation des prix de vente de produits de papier, a-t-elle été accusée à une occasion précédente et, dans le cas de l'affirmative, quand cette accusation a-t-elle été portée devant le tribunal?

2. L'une quelconque de ces sociétés a-t-elle été condamnée en des occasions précédentes?

3. Quelles étaient les peines infligées à chaque compagnie qui a été condamnée avant 1964?

4. Le gouvernement a-t-il pensé à proposer des modifications à la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions prévoyant une augmentation des peines en cas de récidive?

RÉUNIONS DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	(*Sous réserve de modifications, d'un jour à l'autre*)	
	Le jeudi 4 mars	
208 É.O.	Banque et commerce (*Bill S–22*).....	9 h. a.m.
308 É.O.	Chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques (*Substance du Bill C–120*).....	9 h. 30 a.m.
307 É.O.	Privilèges et élections.....	11 h. a.m.
253–D	Chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques (*Substance du Bill C–120*).....	3 h. 30 p.m.

ROGER DUHAMEL, m.s.r.c., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1965

N° 227

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU JEUDI 4 MARS 1965

Deux heures et demie de l'après-midi

PRIÈRE

L'honorable représentant de Port-Arthur (M. Fisher), posant la question de privilège, appelle l'attention sur le libellé de plusieurs questions inscrites au *Feuilleton* et invite M. l'Orateur à examiner la forme ou le contenu de ces questions et les circonstances qui les entourent.

Après quoi, l'honorable représentant de Winnipeg-Sud-Centre (M. Churchill), appuyé par l'honorable représentant d'Ontario (M. Starr), demande à proposer,—Que le sujet de la question de privilège, formulée par l'honorable député de Port-Arthur soit déféré au comité permanent des privilèges et des élections.

DÉCLARATION DE M. L'ORATEUR

M. L'ORATEUR: L'honorable député de Port-Arthur a fait une proposition. J'ai entre les mains un projet de motion présentée par M. Churchill et appuyé par M. Starr. Il est évident que le principe en jeu est extrêmement important. La rédaction des questions me préoccupe depuis plusieurs mois. J'ai certaines propositions à faire à notre comité de la procédure et de l'organisation, mais celui-ci n'a pas encore eu l'occasion d'étudier ces propositions. Par conséquent, dans les circonstances, je crois qu'il faudrait accorder à la présidence un temps raisonnable pour qu'elle accorde à cette question de principe extrêmement importante l'attention nécessaire.

(*Plus tard*)

Comme j'ai tenté de l'expliquer, il y a quelques instants, la présidence désire prendre le temps d'étudier la question à fond avant de décider s'il y a, de prime abord, matière à question de privilège.

Il est donné lecture de l'ordre concernant la reprise du débat ajourné sur la motion de M. Olson, appuyé par M. Walker: Que le quinzième rapport du comité spécial de la procédure et de l'organisation, présenté à la Chambre le 14 décembre 1964, soit maintenant agréé, et avec l'assentiment unanime ledit ordre est réservé.

Sur motion de M. Walker, appuyé par M. Rinfret, il est ordonné,—Que le nom de M. McNulty soit substitué à celui de M. Stewart sur la liste des membres du comité permanent des chemins de fer, des canaux et des lignes télégraphiques.

M. Favreau, membre du conseil privé de la reine, dépose à la Chambre,—
1. Copie de lettres échangées les 26 février et 1er mars 1965 entre le ministre de la Justice et l'honorable juge en chef Frédéric Dorion concernant un certain témoignage rendu devant la Commission Dorion. (Texte français)
2. Copie de la déclaration faite par le procureur général de Québec devant l'Assemblée législative de cette province relativement à l'évasion de Lucien Rivard de la prison de Bordeaux. (Texte français)

Le Bill C-123, Loi modifiant certaines lois dont l'application relève du Département des assurances, est lu une troisième fois et adopté.

Le Bill C-136, Loi instituant au Canada un régime général de pensions de vieillesse et de prestations supplémentaires payables aux cotisants et à leur égard, est étudié de nouveau en comité plénier.

La Chambre poursuit sa séance en comité;

A cinq heures du soir, M. l'Orateur reprend le fauteuil.

(*Appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(3) du Règlement*)

Avis de motions (*documents*)

Les articles nos 136, 183 et 184 sont appelés et, à la demande du gouvernement, sont réservés.

(*Bills privés*)

M. Béchard, au nom de M. Leduc, appuyé par M. Ryan, propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil afin que la Chambre se forme en comité plénier pour l'étude de certains bills (*conformément à l'article 54(1) du Règlement*); agréé.

Les bills suivants sont étudiés en comité plénier, rapportés sans amendement, lus une troisième fois et adoptés:

Bill S-44, Loi constituant en corporation le Collège royal des chirurgiens dentistes du Canada.

Bill S-45, Loi constituant en corporation l'Institut Canadien des Actuaires.

Bill S-46, Loi constituant en corporation la Settlers, Compagnie d'Épargne et d'Hypothèques.

L'ordre n° 4 est appelé et, à la demande du gouvernement, est réservé.

Du consentement unanime, l'ordre n° 5 est réservé.

Il est donné lecture de l'ordre relatif à la suite du débat sur la motion de Mlle Jewett portant deuxième lecture du Bill S-36, Loi constituant en corporation l'Association des Universités et des Collèges du Canada.

Ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Ledit bill, en conséquence, est lu une deuxième fois et déféré au comité permanent des bills privés en général.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture du Bill S-42, Loi concernant l'Interprovincial Pipe Line Company;

M. Ryan, au nom de M. Wahn, appuyé par Mlle Jewett, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu une deuxième fois et déféré au comité permanent des chemins de fer, des canaux et des lignes télégraphiques.

Le Bill S-48, Loi concernant The Economical Mutual Insurance Company, est lu une deuxième fois et déféré au comité permanent de la banque et du commerce.

Le Bill S-27, Loi concernant la Compagnie de Téléphone Bell du Canada, est étudié de nouveau en comité plénier, rapporté sans amendement, lu une troisième fois et adopté.

Du consentement unanime, l'ordre n° 10 est réservé.

(Bills publics)

Du consentement unanime, toutes les affaires inscrites sous cette rubrique sont appelées et réservées.

La Chambre reprend l'étude, en comité plénier, du Bill C-136, Loi instituant au Canada un régime général de pensions de vieillesse et de prestations supplémentaires payables aux cotisants et à leur égard, et, après avoir de nouveau fait rapport de l'état de la question, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude plus tard aujourd'hui.

Le Bill S-7, Loi modifiant la Loi sur la marine marchande du Canada, est étudié en comité plénier, rapporté avec des amendements (*émanant du comité permanent des chemins de fer, des canaux et des lignes télégraphiques*) et étudié dans sa forme modifiée.

Avec l'assentiment unanime, ledit bill est lu une troisième fois et adopté.

Le Bill C-137, Loi autorisant la prestation de fonds pour faire face à certaines dépenses d'établissement du réseau des Chemins de fer Nationaux du Canada, depuis le 1er janvier 1964 jusqu'au 30 juin 1965, ainsi que la garantie, par Sa Majesté, de certaines valeurs qu'émettra la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada, est lu une deuxième fois, étudié en comité plénier et rapporté sans amendement.

Avec l'assentiment unanime, ledit bill est lu une troisième fois et adopté.

Le Bill C-146, Loi donnant suite à une convention entre le Canada et le Japon pour éviter la double imposition en matière d'impôt sur le revenu et modifiant les accords et conventions existants entre le Canada et le Danemark, la Finlande et les Pays-Bas, en matière d'impôt sur le revenu, est lu une deuxième fois, étudié en comité plénier et rapporté sans amendement.

Avec l'assentiment unanime, ledit bill est lu une troisième fois et adopté.

Le Bill C-136, Loi instituant au Canada un régime général de pensions de vieillesse et de prestations supplémentaires payables aux cotisants et à leur égard, est étudié de nouveau en comité plénier et, après avoir de nouveau fait rapport de l'état de la question, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures seize minutes du soir, la question «Que cette Chambre s'ajourne maintenant» est réputée avoir été présentée en conformité de l'article 39-A provisoire du Règlement.

Après discussion, ladite motion est réputée être agréée.

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au greffier de la Chambre, est déposé sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Lamontagne, membre du conseil privé de la reine,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 17 février 1965, demandant copie de tous les exposés, mémoires et autres documents relatifs à la subvention disponible pour la construction de navires en bois de 75 à 125 pieds de longueur.—(*Avis de motion portant production de documents n° 197*)

A dix heures vingt-six minutes du soir, M. l'Orateur prononce la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à demain, à onze heures du matin, suivant l'article 2(1) du Règlement.

L'Orateur

ALAN A. MACNAUGHTON

FEUILLETON DES AVIS

Questions—Lundi prochain

N° 2852—*M. Rondeau*—4 mars

1. Quelles sont les sommes d'argent qui ont été versées aux différents gouvernements provinciaux du Canada pour le transport du foin en 1963 et 1964?

2. Dans la province de Québec, quelles sont les sommes d'argent qui ont été octroyées dans chaque comté?

N° 2853—*M. Rondeau*—4 mars

1. Quelles ont été les sommes d'argent versées en octroi par le ministère fédéral de l'Agriculture pour la construction ou l'achat de machinerie, ou pour toutes autres fins servant à venir en aide aux différentes fromageries dans le Canada, en 1963 et 1964?

2. Quels sont les chiffres pour chaque province?

N° 2854—*M. Laprise*—4 mars

1. En vertu de la Loi nationale sur l'habitation, combien de demandes de prêts ont été acceptées, au cours des années 1962, 1963 et 1964, pour la construction de maisons d'habitation, *a*) dans le comté de Chapleau, *b*) dans la ville d'Amos, *c*) dans la ville de Senneterre, *d*) dans la ville de Chibougamau et *e*) dans la ville de Chapais?

2. Quel est le montant global des prêts consentis dans ce comté pour les années 1962, 1963 et 1964?

3. Combien chacune des villes mentionnées a-t-elle obtenu en prêts pour les années 1962, 1963 et 1964?

N° 2855—*M. Laprise*—4 mars

Y a-t-il eu un cambriolage dans un bureau de poste de Témiscamingue au cours de l'année 1964? Dans le cas de l'affirmative, *a*) où est situé ce bureau de poste, *b*) à quelle date a-t-il été cambriolé, *c*) quelle est la valeur des mandats-poste volés à cette occasion, *d*) des accusations ont-elles été portées contre les cambrioleurs, *e*) des arrestations ont-elles été faites et, *f*) quelles sentences ont été données aux coupables?

N° 2856—*M. Slogan*—4 mars

1. Quels travaux d'hiver ont été entrepris dans la circonscription électorale de Springfield, par municipalités, au cours de chacune des années à partir de 1957?

2. Combien de jours de travail les travaux en question ont-ils procurés dans chaque cas?

3. Quel était le coût total dans chaque cas et quel montant le gouvernement fédéral a-t-il contribué?

N° 2857—*M. Loney*—4 mars

Quel a été, dans le comté de Bruce, le nombre total d'acres ensemencées en avoine pour les années 1960, 1961, 1962, 1963 et 1964?

N° 2858—*M. Douglas*—4 mars

1. La Dominion Broadcasting Limited de Toronto est-elle constituée en corporation en vertu de la Loi sur les compagnies?

2. Dans le cas de l'affirmative, à quelle date a-t-elle été ainsi constituée?

3. Quels sont les administrateurs de cette compagnie?

N° 2859—*M. Douglas*—4 mars

1. La *Palette Productions Limited* a-t-elle été constituée en corporation en vertu de la Loi sur les compagnies?

2. Dans le cas de l'affirmative, à quelle date a-t-elle été ainsi constituée?

3. Quels sont les administrateurs de cette compagnie?

*N° 2860—*M. Rynard*—4 mars

1. A-t-on demandé au ministre de la Santé de mettre sur le marché le médicament Laetrile qui a apparemment apporté quelque soulagement dans des cas incurables de cancer?

2. Dans le cas de l'affirmative, étudie-t-on présentement la question de sa mise sur le marché pour utilisation dans ces cas?

N° 2861—*M. Caouette*—4 mars

1. La société Radio-Canada ou le ministre concerné ont-ils reçu une pétition de quelque 10,000 Canadiens français de la Colombie-Britannique en 1961, demandant l'extension du réseau français de la radio et télévision jusqu'à Vancouver et Victoria? Dans le cas de l'affirmative, *a*) qu'est-il advenu de cette requête, *b*) pourquoi n'y a-t-on pas donné suite, *c*) les Canadiens français n'auraient-ils pas les mêmes droits en Colombie-Britannique que les Canadiens d'expression anglaise ont dans les villes de Québec, Rouyn, Val-d'Or, Montréal, Chicoutimi et autres?

2. Le gouvernement projette-t-il ce service de radiodiffusion et de télévision afin de rendre justice aux Canadiens français de la Colombie-Britannique?

3. Quand le gouvernement passera-t-il à l'action dans ce domaine?

N° 2862—*M. Ricard*—4 mars

1. Quels sont le nombre de douzaines d'œufs frais, et d'œufs congelés et la quantité de poudre d'œufs importés par le Canada au cours des années 1960, 1961, 1962, 1963 et 1964?

2. De quels pays ces œufs et cette poudre d'œufs provenaient-ils?

3. A quel prix ces œufs et cette poudre furent-ils achetés?

4. Ces produits sont-ils subventionnés dans leurs pays d'origine?

Avis de motion portant production de documents—Mercredi prochain

N° 227—*M. Coates*—4 mars

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toutes lettres et correspondance, de tous télégrammes et autres communications que le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration aurait envoyés à ou reçus de toute personne s'occupant du statut d'immigrant de Joe Bonnano.

AFFICHAGE DES BILLS PRIVÉS

LE COMITÉ PERMANENT DES BILLS PRIVÉS EN GÉNÉRAL

étudiera, le ou après LUNDI 8 mars

Bill S-36, Loi constituant en corporation l'Association des Universités et des Collèges du Canada.—*Mlle Jewett.*

LE COMITÉ PERMANENT DES CHEMINS DE FER, CANAUX ET LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES

étudiera, le ou après LUNDI 8 mars

Bill S-42, Loi concernant l'Interprovincial Pipe Line Company.—*M. Wahn.*

LE COMITÉ PERMANENT DE LA BANQUE ET DU COMMERCE

étudiera, le ou après LUNDI 8 mars

Bill S-48, Loi concernant The Economical Mutual Insurance Company.—*M. Weichel.*

RÉUNIONS DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	(Sous réserve de modifications, d'un jour à l'autre)	
	Le vendredi 5 mars	
208 É.O.	Banque et Commerce (*Bill S–22*).....	9 h. 30 a.m.

ROGER DUHAMEL, m.s.r.c., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1965

N° 228

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU VENDREDI 5 MARS 1965

Onze heures du matin

PRIÈRE

M. Nicholson, membre du conseil privé de la reine, dépose à la Chambre,—Rapport au ministre des Postes de la Commission de revision (*présidence de l'honorable juge Dalton C. Wells*) de l'ordre prohibitif provisoire rendu contre le *National States' Rights Party*, en date du 11 février 1965. (Versions française et anglaise)

Il est donné lecture de l'ordre concernant la reprise du débat ajourné sur la motion de M. Olson, appuyé par M. Walker: Que le quinzième rapport du comité spécial de la procédure et de l'organisation, présenté à la Chambre le 14 décembre 1964, soit maintenant agréé, et avec l'assentiment unanime ledit ordre est réservé.

Le Bill C-136, Loi instituant au Canada un régime général de pensions de vieillesse et de prestations supplémentaires payables aux cotisants et à leur égard, est étudié de nouveau en comité plénier et, après avoir de nouveau fait rapport de l'état de la question, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

(*A cinq heures du soir, appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(3) du Règlement*)

(*Bills publics*)

Les ordres n°s 1, 2 et 3 sont appelés et, à la demande du gouvernement, sont réservés.

Du consentement unanime, l'ordre n° 4 est réservé.

L'ordre n° 5 est appelé et, à la demande du gouvernement, est réservé.

Du consentement unanime, les ordres n°s 6, 7 et 8 sont réservés.

Les ordres n°s 9 et 10 sont appelés et, à la demande du gouvernement son réservés.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture du Bill C-79, Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer (Demande d'abandon d'exploitation refusée);

M. Mandziuk, appuyé par M. Southam, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au greffier de la Chambre, est déposé sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Robichaud, membre du conseil privé de la reine,—Rapport (en français et anglais) de l'Office des recherches sur les pêcheries du Canada pour l'année terminée le 31 mars 1964.

A six heures du soir, M. l'Orateur prononce d'office la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à lundi prochain, à 2 h. 30 de l'après-midi, suivant l'article 2(1) du Règlement.

L'Orateur

ALAN A. MACNAUGHTON

FEUILLETON DES AVIS

Questions—Lundi prochain

N° 2863—*M. Slogan*—5 mars

1. Quelles ont été les dépenses de chaque bande de l'agence indienne Clandeboye pour les années 1962-1963 et 1963-1964 et quelles sont les dépenses prévues en 1964-1965?

2. Quelle est la répartition de ces dépenses?

N° 2864—*M. Marcoux*—5 mars

1. Au cours des 12 derniers mois, combien de cas d'impôt sur le revenu comportant une évaluation du ministère, d'un montant de $100,000 ou plus, ont été considérés?

2. Dans combien de ces cas s'agissait-il de corporations et dans combien de cas, de particuliers?

3. Y a-t-il eu des cas où une corporation a été l'objet d'une réclamation d'impôts sur les corporations non payés?

*N° 2865—*M. Mandziuk*—5 mars

1. A quelle date le ministre de la Justice a-t-il informé le premier ministre de la réception d'une lettre de l'honorable Eric Kierans, ministre du Revenu de Québec, datée le 30 décembre 1964 et contenant des renseignements au sujet de l'honorable Yvon Dupuis, député de Saint-Jean-Iberville-Napierville?

2. A quelle date a-t-on communiqué le contenu de ladite lettre à la Gendarmerie royale du Canada?

N° 2866—*M. Loney*—5 mars

Dans le comté de Bruce, quel est le nombre total d'acres ensemencées en orge de maltage, pour les années 1960, 1961, 1962, 1963 et 1964?

N° 2867—*M. Pascoe*—5 mars

1. Est-ce que le gouvernement ou un ministère du gouvernement a passé un contrat de location d'espace à bureaux dans le nouvel immeuble que l'on est à construire présentement à l'angle des rues O'Connor et Slater?

2. Dans le cas de l'affirmative, quelles sont les conditions de ce contrat de location et combien d'espace à bureaux y occupera-t-on?

Avis de motions portant production de documents—Mercredi prochain

N° 228—*M. Mandziuk*—5 mars

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie d'une lettre datée du 30 décembre 1964 et écrite par

l'honorable Eric Kierans, ministre du Revenu de la province de Québec, au ministre de la Justice au sujet de l'honorable Yvon Dupuis, député de Saint-Jean-Iberville-Napierville.

N° 229—*M. Mandziuk*—5 mars

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de toutes lettres et correspondance qui, depuis le 1er janvier 1964, ont été échangées entre M. André Letendre, adjoint exécutif du ministre de la Justice, et M. Guy Rouleau, député de Dollard (ancien secrétaire parlementaire du premier ministre) concernant un certain Vincent Cotroni, de Montréal, et tous les mémoires adressés au ministère de la Justice et/ou à l'adjoint exécutif susnommé ou à la Commission des libérations conditionnelles par ledit M. Rouleau et d'autres personnes sollicitant une déclaration pour exonérer ledit Cotroni de toute culpabilité d'infraction criminelle dont il était accusé.

RÉUNIONS DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	(Sous réserve de modifications, d'un jour à l'autre)	
	Le mardi 9 mars	
208 É.O.	Banque et commerce (*Bill S–22*)	9 h. 30 a.m.
308 É.O.	Chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques (*Substance du Bill C–120*)	9 h. 30 a.m.
356–S	Crédit de consommation (*mixte*) («*Retail Council of Canada*»)	10 h. a.m.
307 É.O.	Bills privés en général (*Bill S–36*)	2 h. p.m.
253–D	Chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques (*Substance du Bill C–120*)	3 h. 30 p.m.
371 É.O.	Privilèges et élections	3 h. 45 p.m.
	Le mercredi 10 mars	
16	Procédure et organisation	12 h. 30 p.m.
	Le jeudi 11 mars	
308 É.O.	Chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques (*Substance du Bill C–120*)	9 h. 30 a.m.
307 É.O.	Agriculture et colonisation (*à huis clos*)	10 h. a.m.
253–D	Chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques (*Substance du Bill C–120*)	3 h. 30 p.m.
	Le vendredi 12 mars	
253–D	Affaires extérieures (*Substance des Bills C–21 et C–43*)	9 h. 30 a.m.

ROGER DUHAMEL, m.s.r.c., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1965

N° 229

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU LUNDI 8 MARS 1965

Deux heures et demie de l'après-midi

PRIÈRE

M. Martin (Essex-Est), membre du conseil privé de la reine, dépose à la Chambre,—1. Copie du rapport spécial de la Commission internationale de surveillance et de contrôle au Vietnam, en date du 13 février 1965, et d'un exposé minoritaire audit rapport de la part de la délégation du Canada. (Versions française et anglaise)

2. Texte du rapport spécial de la Commission internationale de surveillance et de contrôle au Vietnam, en date du 2 juin 1962. (Versions française et anglaise)

Il est donné lecture de l'ordre concernant la reprise du débat ajourné sur la motion de M. Olson, appuyé par M. Walker: Que le quinzième rapport du comité spécial de la procédure et de l'organisation, présenté à la Chambre le 14 décembre 1964, soit maintenant agréé, et avec l'assentiment unanime ledit ordre est réservé.

Sur motion de M. Walker, appuyé par M. Rinfret, il est ordonné,—Que les noms de MM. Morison et McLean soient substitués à ceux de MM. Blouin et McNulty sur la liste des membres du comité permanent de la banque et du commerce.

Sur motion de M. Walker, appuyé par M. Rinfret, il est ordonné,—Que le nom de M. Legault soit substitué à celui de M. Foy sur la liste des membres du comité permanent des chemins de fer, des canaux et des lignes télégraphiques.

Le Bill C-136, Loi instituant au Canada un régime général de pensions de vieillesse et de prestations supplémentaires payables aux cotisants et à leur égard, est étudié de nouveau en comité plénier et, après avoir de nouveau fait rapport de l'état de la question, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

Avec l'assentiment unanime, la Chambre revient à l'appel des *Motions.*

Sur motion de M. Walker, appuyé par M. Rinfret, il est ordonné,—Que le nom de M. Stewart soit substitué à celui de M. Godin sur la liste des membres du comité permanent des chemins de fer, des canaux et des lignes télégraphiques.

(*Délibérations sur la motion d'ajournement*)

A dix heures deux minutes du soir, la question «Que cette Chambre s'ajourne maintenant» est réputée avoir été présentée en conformité de l'article 39-A provisoire du Règlement.

Après discussion, ladite motion est réputée être agréée.

A dix heures onze minutes du soir, M. l'Orateur prononce d'office l'ajournement de la Chambre jusqu'à demain, à 2 h. 30 de l'après-midi, suivant l'article 2(1) du Règlement.

L'Orateur

ALAN A. MACNAUGHTON

FEUILLETON DES AVIS

Questions—Mercredi prochain

N° 2868—*M. MacRae*—8 mars

1. L'installation du chauffage central au camp de Gagetown a-t-elle été transformée pour pouvoir utiliser l'huile comme combustible?

2. Dans le cas de l'affirmative, quand y a-t-on procédé?

3. Y aura-t-il une diminution de la quantité de charbon Minto utilisée dans cette chaufferie à la suite de cette transformation?

4. Dans le cas de l'affirmative, de quelle envergure sera cette diminution?

N° 2869—*M. Muir* (Cap-Breton-Nord et Victoria)—8 mars

1. A-t-on nommé le titulaire du poste de concierge de l'édifice fédéral de Sydney-Mines, Nouvelle-Écosse, et, dans le cas de l'affirmative, a-t-on tenu compte de la préférence accordée aux anciens combattants?

2. Si l'on n'a pas nommé le titulaire de cet emploi, tiendra-t-on compte de la préférence accordée aux anciens combattants lors de cette nomination?

N° 2870—*M. Groos*—8 mars

1. Quels sont les avantages auxquels les anciens combattants de la guerre de Corée avaient droit? Comprenaient-ils des avantages d'ordre éducatif semblables aux avantages accordés aux anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale?

2. Quelles mesures a-t-on prises pour informer les anciens combattants intéressés de ces avantages?

3. Quel ministère a été chargé de diffuser les renseignements relatifs à ces avantages?

4. Quand ont-ils cessé d'avoir droit à ces avantages?

N° 2871—*M. Orlikow*—8 mars

Dans la préparation des mesures législatives concernant les régimes de pension privés, est-ce que l'on songe à prendre les dispositions voulues afin de surveiller les programmes de placement des régimes privés et d'assurer notamment que la participation des employés qui contribuent aux régimes privés en question ne court aucun risque par suite d'un conflit d'intérêt chez les administrateurs des sociétés intéressées?

*N° 2872—*M. Orlikow*—8 mars

1. Le gouvernement a-t-il reçu des plaintes ou a-t-il obtenu des renseignements voulant que certains particuliers ou certaines sociétés commerciales achètent actuellement, en vue de les revendre, des terrains situés dans la région de Montréal, dont le gouvernement fédéral aura besoin éventuellement?

2. La G.R.C. fait-elle présentement enquête au sujet de ces allégations? Dans le cas de l'affirmative, quels avocats ou quels agents d'immeubles font actuellement l'objet d'une enquête?

N° 2873—*M. Orlikow*—8 mars

Le greffier de la municipalité de Winnipeg a-t-il fait parvenir au ministre de la Justice une communication où il signale à celui-ci que des soumissions identiques ont été présentées à l'égard d'aménagements électriques? Dans le cas de l'affirmative, le gouvernement songe-t-il à instituer une enquête en vertu de la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions?

N° 2874—*M. Cowan*—8 mars

Quel était le montant total des salaires, traitements, émoluments et honoraires payés par le gouvernement du Canada ou par l'un de ses organismes, y compris la société Radio-Canada, en 1963 et en 1964 à *a*) Mme Gladys L. Baskin, *b*) Mme Jeanne Sauvé?

N° 2875—*M. Gundlock*—8 mars

1. Le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration a-t-il reçu une copie de la pétition signée par 89 Indiens de l'Alberta demandant que le *Calgary Indian Friendship Centre* fasse l'objet d'une enquête, et, dans le cas de l'affirmative, de quelle nature était la pétition et sur quels points précis demandait-elle que porte l'enquête?

2. Le gouvernement a-t-il fourni quelque assistance financière au centre susmentionné?

3. A la suite d'une demande de sa part, le ministre a-t-il reçu du bureau de la Direction de la citoyenneté à Edmonton des rapports récents sur le fonctionnement de ce centre, et, dans le cas de l'affirmative, quel est l'essentiel de ces rapports?

4. Le gouvernement a-t-il l'intention de confier l'enquête à une commission fédérale-provinciale, en voie d'établissement, qui sera chargée de s'occuper des subventions aux centres de ce genre, et, dans le cas de l'affirmative, quelles instructions les représentants du gouvernement fédéral au sein de cette commission ont-ils reçues relativement à l'étendue de l'enquête?

N° 2876—*M. Hales*—8 mars

1. Quand a-t-on donné des ordres pour que certaines armureries à travers le Canada soient placées sous une garde constante?

2. Combien d'armureries ont été affectées par cette mesure et dans quelles provinces sont-elles situées?

3. Combien de gardes ont été employés à cette fin?

4. Quel a été le coût de cette mesure pour le contribuable canadien au 1er mars 1965?

5. Pourquoi cet ordre n'a-t-il pas été annulé?

N° 2877—*M. Caouette*—8 mars

1. Dans les limites de la circonscription fédérale de Lotbinière, quel est le nombre de propriétaires qui ont été obligés de vendre la totalité ou une partie de leurs terrains pour faciliter le passage de la route transcanadienne?

2. Quel est le nombre ou le pourcentage de ceux qui ont été payés entièrement et totalement, en date du 1er mars 1965?

N° 2878—*M. Leboe*—8 mars

1. Une ou plusieurs des personnes ou des sociétés mentionnées ci-après ont-elles déjà paru dans les programmes de radio ou de télévision de la société Radio-Canada: Claude Léveillée, Jean-Guy Moreau, Hervé Brousseau, Pierre Létourneau, Monique Leyrac, Les Cailloux, Les Cyniques, Jacques Blanchet, Renée Claude, Pauline Julien, Pierre Calvé, Claude Gauthier, Joël Denis, Donald Lautrec, Jacques Desrosiers, Pierre Chouinard, Les quatre-20, Suzanne Valéry, Louise Marleau, André Gagnon, Yvonne Laflamme?

2. Une de ces personnes ou l'un de ces groupes étaient-ils sous contrat avec la société Radio-Canada ou avec l'un de ses commanditaires?

3. A-t-on signalé à la société Radio-Canada que les personnes et les groupes cités ci-dessus ont participé, à la suite d'une annonce, à un concert de gala donné sous les auspices du groupe séparatiste de Québec «RIN» au Forum de Montréal le 3 mars 1965 et, dans le cas de l'affirmative, quelle ligne de conduite la société Radio-Canada a-t-elle adoptée pour l'emploi de ces séparatistes?

N° 2879—*M. Simpson*—8 mars

1. Prévoit-on des travaux de recherches ou des enquêtes pour cet été dans la baie d'Hudson par les divisions suivantes du ministère des Mines et Relevés techniques *a*) les Observatoires fédéraux, *b*) la Direction de la géologie, *c*) la Division de la physique stellaire, *d*) d'autres divisions du ministère?

2. Dans le cas de l'affirmative, *a*) quelle envergure auront ces travaux de recherche ou enquêtes, *b*) combien de temps dureront-ils, *c*) combien d'employés travailleront à chacune de ces entreprises?

3. Les recherches pourraient-elles être rendues plus efficaces par l'établissement d'un centre de recherches permanent à Churchill, pour lequel on utiliserait des installations gouvernementales libres?

N° 2880—*M. Kennedy*—8 mars

Le gouvernement envisage-t-il de modifier la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants en vue d'augmenter le plafond actuel des avances garanties par hypothèques pour compenser l'augmentation du coût de construction des maisons, par suite de la taxe de 11 p. 100 sur la vente des matériaux de construction?

N° 2881—*M. Muir* (Cap-Breton-Nord et Victoria)—8 mars

Quels sont les projets du gouvernement en ce qui concerne la construction d'un bureau de poste dans la réserve indienne d'Eskasoni à Eskasoni (Nouvelle-Écosse)?

N° 2882—*M. Fisher*—8 mars

1. Le ministère des Postes a-t-il conclu un contrat avec le Pacifique-Canadien selon lequel ce dernier transporterait le courrier sur ses trains nos 7 et 8? Dans le cas de l'affirmative, de quel genre de contrat s'agit-il, quand a-t-il été conclu et quelles en sont les conditions financières?

2. Dans le cas de la négative, combien le ministère des Postes a-t-il versé au Pacifique-Canadien à l'égard des deux années financières écoulées pour le courrier expédié par les trains nos 7 et 8?

N° 2883—*M. Fisher*—8 mars

1. A-t-on signalé à l'attention du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion un rapport portant que RADIO CHUM n'a pas fait mention dans un bulletin d'informations commandité par la brasserie O'Keefe de la tenue d'une enquête du coroner au cours de laquelle des éléments de preuve ont révélé une certaine responsabilité de la part de la brasserie alors qu'elle a encouragé un concours de consommation de bière qui a entraîné un accident mortel? Dans le cas de l'affirmative, quelles ont été les observations formulées par le Bureau ou ses directeurs à ce sujet?

2. Le Bureau a-t-il des exposés de principe au sujet des bulletins d'information commandités qui sont radiodiffusés ou télévisés? Dans le cas de l'affirmative, quel est le point capital de ces exposés?

N° 2884—*M. Loney*—8 mars

Dans la circonscription de Bruce, pour l'année 1963, quel est le nombre de fermes dont le revenu annuel déclaré s'établissait entre $800-$1,000; $1,000-$1,500; $1,500-$2,000; $2,000-$2,500; $2,500-$3,000; $3,000-$4,000; $4,000-$5,000; $6,000-$7,000; $8,000-$9,000; $9,000-$10,000; et $10,000 et plus?

RÉUNIONS DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	(Sous réserve de modifications, d'un jour à l'autre)	
	Le mardi 9 mars	
208 É.O.	Banque et commerce (*Bill S–22*).....	9 h. 30 a.m. 3 h. 30 p.m.
308 É.O.	Chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques (*Substance du Bill C–120*).....	9 h. 30 a.m.
356–S	Crédit de consommation (*mixte*) («*Retail Council of Canada*»).....	10 h. a.m.
307 É.O.	Bills privés en général (*Bill S–36*).....	2 h. p.m.
253–D	Chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques (*Substance du Bill C–120*).....	3 h. 30 p.m.
	Le mercredi 10 mars	
208 É.O.	Comptes publics (*à huis clos*).....	9 h. 30 a.m.
16	Procédure et organisation.....	12 h. 30 p.m.
	Le jeudi 11 mars	
308 É.O.	Chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques (*Substance du Bill C–120*).....	9 h. 30 a.m.
307 É.O.	Agriculture et colonisation (*à huis clos*).....	10 h. a.m.
253–D	Chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques (*Substance du Bill C–120*).....	3 h. 30 p.m.
	Le vendredi 12 mars	
253–D	Affaires extérieures (*Substance des Bills C–21 et C–43*)	9 h. 30 a.m.

ROGER DUHAMEL, m.s.r.c., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1965

N° 230

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MARDI 9 MARS 1965

Deux heures et demie de l'après-midi

PRIÈRE

Il est donné lecture de l'ordre concernant la reprise du débat ajourné sur la motion de M. Olson, appuyé par M. Walker: Que le quinzième rapport du comité spécial de la procédure et de l'organisation, présenté à la Chambre le 14 décembre 1964, soit maintenant agréé, et avec l'assentiment unanime ledit ordre est réservé.

Le Bill C-136, Loi instituant au Canada un régime général de pensions de vieillesse et de prestations supplémentaires payables aux cotisants et à leur égard, est étudié de nouveau en comité plénier et, après avoir de nouveau fait rapport de l'état de la question, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude plus tard aujourd'hui.

Quelque temps après;

Le Bill C-136, Loi instituant au Canada un régime général de pensions de vieillesse et de prestations supplémentaires payables aux cotisants et à leur égard, est étudié de nouveau en comité plénier;

La Chambre poursuit sa séance en comité;

Une objection est formulée dans le comité contre la décision du président (M. Lamoureux) sur une question de rappel au Règlement; et comme on en appelle à la Chambre;

M. l'Orateur suppléant reprend le fauteuil, et le président du comité soumet le rapport suivant:

«Au comité plénier, lors de l'étude de l'article 44 du Bill C-136, instituant au Canada un régime général de pensions de vieillesse et de prestations supplé-

mentaires payables aux cotisants et à leur égard, l'honorable député de Perth (M. Monteith) a proposé l'amendement suivant:

«Que le Bill C-136 soit modifié de la façon suivante:

A la page 37, ligne 41, tout de suite après le paragraphe (1) de l'article 44, insérer le texte suivant comme paragraphe (2) et renuméroter les paragraphes (2) et (3) actuels qui deviendraient respectivement les paragraphes (3) et (4):

«(2) Aux fins de l'alinéa *a*) du paragraphe (1), un cotisant est réputé comprendre un résident qui, sous réserve des dispositions du présent paragraphe, n'est pas admissible à la pension en vertu de la présente loi et

a) a atteint l'âge de 70 ans, ou

b) a atteint l'âge de 65 ans et est retraité de l'emploi régulier.

«A la page 38, ajouter le paragraphe suivant à l'article 44:

«(5) Aux fins de l'alinéa *a*) du paragraphe (1), un cotisant est censé comprendre une personne dont le revenu, pour une année donnée, étant inférieur à l'exemption de base de cette année-là, soumet au ministre une déclaration de ce revenu dans la forme et de la façon prescrites et décide, le ou avant le 30 avril de l'année suivante, que cette année-là est réputée être une année pour laquelle elle a versé une cotisation à l'égard du revenu en question».»

«Le président a décidé en fait que l'amendement empiétait sur l'initiative financière de la Couronne, qu'il n'avait aucun rapport et était en désaccord avec le principe du bill tel que la Chambre l'avait approuvé lors de la deuxième lecture.

«Sur ce, l'honorable représentant de Perth (M. Monteith) en a appelé à la Chambre de cette décision.»

M. l'Orateur suppléant met aux voix la question suivante: «La décision du président est-elle confirmée?»—Et la décision est confirmée par le vote suivant:

POUR

Messieurs

Addison,
Armstrong,
Asselin (Notre-Dame-de-Grâce),
Badanai,
Barnett,
Basford,
Batten,
Béchard,
Benson,
Berger,
Blouin,
Boulanger,
Brown,
Byrne,
Cadieux,
Cameron (High Park),
Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles),
Cantin,
Cardin,
Caron,
Carter,
Cashin,
Chapdelaine,
Chrétien,
Côté (Longueuil),
Cowan,
Crossman,
Cyr,
Drouin,
Dubé,
Émard,
Eudes,
Favreau,
Fisher,
Forest,
Foy,
Francis,
Gelber,
Gendron,
Godin,
Granger,
Gray,
Greene,
Habel,
Haidasz,
Harley,
Hays,
Hellyer,
Honey,
Howard,
Howe (Hamilton-Sud),
Jewett (Mlle),
Kelly,
Knowles,
Konantz (Mme),
Lachance,
LaMarsh (Mlle),
Laverdière,
Leblanc,
Leboe,
Legault,
Lessard (Saint-Henri),
Loiselle,
Macaluso,
Macdonald,
MacEachen,
MacNaught,
McIlraith,
McLean (Charlotte),
McNulty,
McWilliam,
Marcoux,
Martin (Timmins),
Matheson,
Mitchell,
Moreau,
Morison,

Mullally, Pickersgill, Roxburgh, Turner,
Munro, Pilon, Ryan, Wahn,
Nicholson, Prud'homme, Saltsman, Walker,
O'Keefe, Regan, Sharp, Watson (Château-
Olson, Richard, Stewart, guay-Huntingdon-
Otto, Rideout (Mme), Tardif, Laprairie),
Patterson, Robichaud, Teillet, Webster,
Paul, Rochon, Temple, Whelan,
Pennell, Rock, Tucker, Winch—111.

CONTRE

Messieurs

Aiken, Gauthier, MacEwan, Perron,
Baldwin, Grafftey, MacInnis, Plourde,
Beaulé, Grégoire, MacLean (Queens), Pugh,
Bell, Gundlock, Macquarrie, Rapp,
Bigg, Hales, MacRae, Ricard,
Boutin, Hamilton, McCutcheon, Rondeau,
Cadieu, Harkness, McIntosh, Rynard,
Cardiff, Horner (Acadia), Mandziuk, Simpson,
Churchill, Howe (Wellington- Millar, Smallwood,
Clancy, Huron), Monteith, Southam,
Coates, Irvine, Moore, Starr,
Crouse, Jones (Mme), More, Stefanson,
Dinsdale, Kennedy, Muir (Cap-Breton- Stenson,
Dionne, Kindt, Nord et Victoria), Valade,
Doucett, Korchinski, Nasserden, Wadds (Mme),
Enns, Lambert, Nesbitt, Watson
Fairweather, Langlois, Nowlan, (Assiniboïa),
Fane, Laprise, Nugent, Webb,
Flemming, Latulippe, Ouellet, Weichel,
Forbes, Loney, Pascoe, Willoughby,
Winkler—78.

La Chambre reprend l'étude, en comité plénier, du Bill C-136, Loi instituant au Canada un régime général de pensions de vieillesse et de prestations supplémentaires payables aux cotisants et à leur égard, et, après avoir de nouveau fait rapport de l'état de la question, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures une minute du soir, la question «Que cette Chambre s'ajourne maintenant» est réputée avoir été présentée en conformité de l'article 39-A provisoire du Règlement.

Après discussion, ladite motion est réputée être agréée.

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au greffier de la Chambre, est déposé sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. MacEachen, membre du conseil privé de la reine,—Rapport du Conseil d'administration des syndicats des transports maritimes pour l'année close le 31 décembre 1964, conformément à l'article 16 de la Loi sur la mise en

tutelle des syndicats des transports maritimes, chapitre 17, Statuts du Canada, 1963. (Version française)

A dix heures onze minutes du soir, M. l'Orateur prononce l'ajournement de la Chambre jusqu'à demain, à 2 h. 30 de l'après-midi, suivant l'article 2(1) du Règlement.

L'Orateur

ALAN A. MACNAUGHTON

FEUILLETON DES AVIS

Questions—Lundi prochain

N° 2885—*M. Howe* (Hamilton-Sud)—9 mars

Le gouvernement a-t-il reçu des représentations de la part des particuliers demandant l'adoption immédiate d'une loi prévoyant un régime de services sanitaires complet et universel et, dans le cas de l'affirmative, quel est le nombre de ces représentations?

N° 2886—*M. Howe* (Hamilton-Sud)—9 mars

Le gouvernement a-t-il reçu des représentations en vue d'une augmentation de l'expansion de base de l'impôt sur le revenu et, dans le cas de l'affirmative, combien de telles demandes a-t-il reçues?

N° 2887—*M. Douglas*—9 mars

1. Au cours des années 1962, 1963 et 1964, des employés du gouvernement fédéral sont-ils allés à Chicago (Illinois) sur l'invitation de la *Victor Adding Machine Company*?

2. Dans le cas de l'affirmative, qui sont ces employés, quels postes occupent-ils et à quelles dates ont-ils fait les voyages en question?

3. Quel était le but du voyage dans chaque cas?

4. Combien en a-t-il coûté au gouvernement pour ces voyages dans chaque cas?

5. Quel moyen de transport ont emprunté ceux qui ont fait le voyage?

6. Quelle est la valeur du matériel fabriqué par la *Victor Adding Machine Company* et acheté par le gouvernement au cours des années 1962, 1963 et 1964, et quels ministères de l'État utilisent ce matériel?

7. A-t-on pris des dispositions en vue de faire faire le voyage par des employés du gouvernement fédéral cette année?

8. Dans le cas de l'affirmative, qui sont les personnes désignées et quel poste occupent-elles respectivement?

N° 2888—*M. Douglas*—9 mars

1. Le commissaire de la Gendarmerie royale du Canada, M. George B. McClellan, a-t-il mis les dossiers de la Gendarmerie royale relatifs à la secte des Doukhobors à la disposition de Mme Simma Holt, auteur du livre «Terror in the Name of God»?

2. Le commissaire de la Gendarmerie royale du Canada, M. George B. McClellan, a-t-il autorisé certains des membres de la Gendarmerie royale nommés ci-après, à prêter son concours à Mme Simma Holt quand elle a composé son livre «Terror in the Name of God»: le sous-commissaire D. O. Forrest; le surintendant C. B. Macdonell; le surintendant Frank Spalding; l'inspecteur Fred Joinson; le sergent chef Philip Boulton; le caporal George Sproule; le caporal Angus MacDonald; l'agent James Trevor Woods; le sergent Jack F. Betts; le sergent chef Wilfred G. Lambert; le caporal Jack Flamank; le sergent Alex Bordula; l'agent Jack Randall; le caporal Ronald J. Davidson; le sergent

chef Neil Beaumont; le caporal Gordon V. Rasmussen; le caporal Alexander J. Sutherland; le sergent John Henry Armstrong; le sergent chef J. A. Knox; le caporal Wally Maguire; le caporal Roger Brett?

N° 2889—*M. Douglas*—9 mars

1. L'ancien commissaire de la Gendarmerie royale du Canada, M. Clifford W. Harvison, a-t-il mis les dossiers de la Gendarmerie royale relatifs à la secte des Doukhobors à la disposition de Mme Simma Holt, auteur du livre «Terror in the Name of God»?

2. L'ancien commissaire de la Gendarmerie royale, du Canada, M. Clifford W. Harvison, a-t-il autorisé certains des membres de la Gendarmerie nommés ci-après à prêter son concours à Mme Simma Holt quand elle a composé son livre «Terror in the Name of God»: le sous-commissaire D. O. Forrest; le surintendant C. B. Macdonell; le surintendant Frank Spalding; l'inspecteur Fred Joinson; le sergent chef Philip Boulton; le caporal George Sproule; le caporal Angus MacDonald; l'agent James Trevor Woods; le sergent Jack F. Betts; le sergent chef Wilfred G. Lambert; le caporal Jack Flamank; le sergent Alex Bordula; l'agent Jack Randall; le caporal Ronald J. Davidson; le sergent chef Neil Beaumont; le caporal Gordon V. Rasmussen; le caporal Alexander J. Sutherland; le sergent John Henry Armstrong; le sergent chef J. A. Knox, le caporal Wally Maguire; le caporal Roger Brett?

N° 2890—*M. Watson* (Assiniboïa)—9 mars

1. Quel a été le coût des réparations et des rénovations à l'édifice de Gladmar (Sask.) pour en faire un bureau de poste?

2. Qui paiera le travail et les matériaux?

3. Quel loyer la maîtresse de poste recevra-t-elle pour loger le bureau de poste de Gladmar?

N° 2891—*M. Watson* (Assiniboïa)—9 mars

1. Quelles sont les raisons sociales et adresses des divers soumissionnaires pour l'installation des canalisations d'eau et des égouts à la maison des préposés à la section d'Avonlea (Saskatchewan)?

2. Quel a été le montant de chaque soumission?

3. A quelle entreprise ou à quelle personne le contrat a-t-il été adjugé?

4. Quand le National-Canadien fera-t-il des demandes de soumissions pour l'installation des canalisations d'eau et des égouts à la gare d'Avonlea (Saskatchewan)?

N° 2892—*M. Crouse*—9 mars

1. Quel montant d'argent le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales dépensera-t-il pour mettre en valeur le Parc national de Kedgemekooge en Nouvelle-Écosse en 1965?

2. Des employés du ministère seront-ils appelés à faire de ces travaux ou est-ce qu'on mettra ceux-ci en adjudication?

3. A quelle date le ministère pense-t-il que le travail de mise en valeur commencera dans la région du parc?

*N° 2893—*M. Pigeon*—9 mars

1. Est-ce l'intention du ministère des Postes d'ordonner que tous les bureaux de poste du Canada ferment leurs portes le samedi à l'année longue? Dans le cas de l'affirmative, quand?

2. Sinon, pour quelles raisons spécifiques?

*N° 2894—*M. Pigeon*—9 mars

Quel est le coût total à date (salaires, honoraires, etc.) des dépenses occasionnées par l'enquête de la Commission Dorion?

N° 2895—*M. Rondeau*—9 mars

1. Quelles ont été les diverses subventions accordées à l'industrie laitière dans les comtés de Shefford, Rouville et Bagot, au cours des dix dernières années, soit depuis 1954 à 1964 inclusivement, *a*) pour l'entreposage du beurre, *b*) pour le transport du beurre, *c*) pour les exportations du beurre, *d*) pour le beurre détruit, *e*) pour toute autre fin se rattachant à la fabrication, à la vente, à l'entreposage ou à la consommation de tous produits laitiers?

2. A qui ces sommes ont-elles été payées et quels sont les montants dans chaque cas?

N° 2896—*M. Douglas*—9 mars

1. Le bureau du premier ministre a-t-il reçu des observations de l'East West Export Company Limited, de l'East West Export (1960) Limited ou de la Gain Import Company Limited, toutes de Vancouver (Colombie-Britannique), depuis le 1er janvier 1956, en ce qui concerne leur impossibilité d'obtenir un approvisionnement de pièces d'automobile, pour l'exportation vers la République populaire de Chine?

2. Le cas échéant, à quelle date a-t-on fait ces observations?

3. Les difficultés éprouvées par ces compagnies étaient-elles attribuées à un refus de la part de filiales de fabricants d'automobiles au Canada ou aux États-Unis de fournir des pièces pour l'exportation en Chine?

4. Quels étaient les noms des compagnies mentionnées?

5. Quelles réponses furent envoyées du bureau du premier ministre, par suite de ces observations?

N° 2897—*M. Douglas*—9 mars

1. Depuis le 1er janvier 1965, le ministère du Commerce a-t-il reçu des observations de la part des sociétés East West Export Company Limited, East West Export (1960) Limited ou Gain Import Company Limited, sociétés dont le siège est à Vancouver, Colombie-Britannique, l'avisant qu'elles n'avaient pas pu obtenir la fourniture de certaines pièces pour automobiles destinées à l'exportation en République populaire chinoise?

2. Dans le cas de l'affirmative, à quelles dates ces sociétés ont-elles fait ces observations?

3. Les difficultés qu'éprouvaient ces sociétés ont-elles été attribuées au refus de la part des filiales canadiennes des fabricants d'automobiles américains de fournir des pièces de rechange pour l'exportation en Chine?

4. Quels étaient les noms des compagnies en cause?

5. Quelles ont été les réponses du ministère du Commerce à la suite de ces observations?

6. Le ministre du Commerce connaît-il les raisons du refus de la société Chrysler Canada Limited de fournir les pièces d'arbre de transmission n° 2129055 avec pièce de boulon n° 1821177 et rondelle n° 1855561?

7. Pour quelles raisons le ministère du Commerce a-t-il refusé d'accorder le permis d'exportation demandé le 27 août 1962 par la société Gain Import Company Limited pour l'exportation de 130 pièces complètes de moteur Dodge n° 923402?

8. Pour quels motifs le ministère du Commerce a-t-il refusé d'accorder le permis d'exportation demandé le 2 novembre 1962 par la société Gain Import Company Limited pour l'exportation de 65 pièces d'arbre de transmission n° 2129055?

Avis de motion portant production de documents—Mercredi prochain

N° 230—*M. Rondeau*—9 mars

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie des documents suivants: *a*) lettre, en date du 19 mai 1963, de M. A. G. Heakes à l'honorable Lionel Chevrier, ministre de la Justice, ainsi que lettre explicative, en date du 21 mai 1963, *b*) lettre de Mlle Marguerite Ritchie, adjoint exécutif à l'honorable Lionel Chevrier, en date du 16 juillet 1963, accusant réception de ladite lettre de M. A. G. Heakes, en date du 19 mai 1963, et de la lettre explicative en date du 21 mai 1963, adressées à M. Chevrier, *c*) toutes autres lettres mentionnées dans la lettre de Mlle Ritchie, en date du 16 juillet 1963, à M. Heakes, *d*) dossier complet des documents du tribunal relatifs à la proposition n° 37-1955 SCM de M. Heakes, entre les mains du ministère de la Justice et, en particulier, (i) la proposition originale du 7 février 1955, (ii) la proposition modifiée du 31 mai 1955, (iii) le rapport relatif à la proposition du débiteur, en date du 14 septembre 1955 et les pièces qui y sont jointes, soit la liste des réunions des créanciers et les procès-verbaux desdites réunions, (iv) le jugement, en date du 22 novembre 1955, ratifiant ladite proposition, (v) la demande du syndic Dansereau, en date du 3 juin 1958, tendant à l'annulation de la proposition, (vi) le jugement, en date du 9 juin 1958, annulant la proposition ainsi que l'enveloppe qui y est jointe, expédiée par courrier recommandé et retournée comme preuve pour démontrer que M. Heakes avait quitté le lieu où il faisait affaires, (vii) la motion de retrait du syndic, en date du 2 juillet 1959, (viii) la demande du syndic d'annuler la proposition non rétablie, en date du 8 août 1963, ainsi que les pièces qui y sont jointes, soit les procès-verbaux des réunions des créanciers, tenues le 8 mars 1955 et le 15 avril 1955, (ix) le jugement, en date du 11 septembre 1963, annulant une deuxième fois la proposition non rétablie, (x) le jugement, en date du 12 septembre 1963, relatif au retard du syndic, (xi) l'avis de l'audience de retrait le 12 septembre 1963, s'il en est, *e*) correspondance relative aux dispositions en vue de la remise à plus tard de l'audience de retrait, dont il a été fait mention par l'honorable Davie Fulton dans les prévisions budgétaires du ministère de la Justice en date du 9 juin 1961, *f*) rapports du greffier Gérard Deniger au ministère de la Justice au sujet de l'annulation de la proposition. Toute correspondance échangée avec M. Deniger et/ou tous rapports sur d'autres relations avec lui, *g*) toute correspondance échangée avec le syndic J. Alexandre Dansereau et/ou toutes autres communications avec lui et/ou tous rapports à ce sujet, *h*) rapport des enquêtes sur l'annulation dont il a été fait mention par l'honorable Davie Fulton dans son discours sur les prévisions budgétaires du 9 juin 1961, *i*) télégramme, en date du 15 octobre 1959, adressé par M. Heakes à M. Favreau, demandant la protection des documents relatifs à la proposition, *j*) la lettre du 4 février 1965 à l'honorable Guy Favreau, ministre de la Justice, ainsi que la lettre adressée

le 2 février 1965 au très honorable Lester B. Pearson, qui lui est annexée, *k*) toutes les lettres envoyées à M. A. G. Heakes par des fonctionnaires et des ministres de la Justice, en particulier (i) la lettre du 5 février 1960 du sous-ministre adjoint, M. Favreau (inexactement datée du 5 février 1940) à M. Heakes, (ii) la lettre du 16 juillet 1959 du surintendant Larose à M. Heakes, (iii) la lettre du 9 novembre 1959 de Mlle K. Kierans, secrétaire de l'honorable Davie Fulton, à M. Heakes, (iv) la lettre de l'honorable Davie Fulton, mentionnée dans ladite lettre de Mlle Kierans, à l'honorable George Hees, (v) toutes les autres lettres des fonctionnaires du ministère de la Justice et des ministres de la Justice à M. Heakes, *l*) les lettres des 14 et 15 juillet 1959 au surintendant Larose, *m*) les lettres et les autres communications de M. Heakes aux fonctionnaires du ministère de la Justice et au ministre de la Justice qui sont mentionnées dans ladite lettre de Mlle Kierans en date du 9 novembre 1959.

. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

RÉUNIONS DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	(Sous réserve de modifications, d'un jour à l'autre)	
	Le mercredi 10 mars	
208 É.O.	Comptes publics (*à huis clos*)	9 h. 30 a.m.
16	Procédure et organisation	12 h. 30 p.m.
	Le jeudi 11 mars	
308 É.O.	Chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques (*Bill S–42*)	10 h. a.m.
307 É.O.	Agriculture et colonisation (*à huis clos*)	10 h. a.m.
371 É.O.	Mines, forêts et cours d'eau	10 h. 30 a.m. 3 h. 30 p.m.
253–D	Chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques (*Bill S–42*)	3 h. 30 p.m.
	Le vendredi 12 mars	
253–D	Affaires extérieures (*Substance des Bills C–21 et C–43*)	9 h. 30 a.m.

ROGER DUHAMEL, m.s.r.c., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1965

N° 231

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MERCREDI 10 MARS 1965

Deux heures et demie de l'après-midi

PRIÈRE

M. l'Orateur présente le seizième rapport du Comité spécial de la procédure et de l'organisation, dont voici la teneur:

Le Comité recommande que les articles du Règlement provisoirement adoptés au cours de la session actuelle, comme en font foi les deuxième, troisième, cinquième et treizième Rapports, approuvés les 20 avril, 7 mai, 21 mai et 9 octobre 1964, soient maintenus en vigueur jusqu'à la fin de la prochaine session de ce Parlement, sauf ordre contraire de la Chambre.

Le Sénat transmet un message à cette Chambre pour l'informer qu'il a agréé, sans modification, les amendements apportés par la Chambre des communes au Bill S-7, Loi modifiant la Loi sur la marine marchande du Canada.

Le Sénat transmet un message à cette Chambre pour lui faire connaître qu'il a adopté les bills suivants, sans amendement:

Bill C-145, Loi modifiant la Loi sur les pénitenciers.

Bill C-147, Loi modifiant la Loi sur l'aide à la production du charbon.

M. Pennell, du comité permanent de la banque et du commerce, présente le onzième rapport dudit comité ainsi qu'il suit:

Le Comité a étudié le Bill S-48, Loi concernant The Economical Mutual Insurance Company, et est convenu d'en faire rapport sans modification.

M. Loiselle, du comité permanent des bills privés en général, présente le huitième rapport dudit comité ainsi qu'il suit:

Le Comité a étudié le Bill S-36, Loi constituant en corporation l'Association des Universités et des Collèges du Canada, et est convenu d'en faire rapport avec la modification suivante:

Article 1

Page 1, ligne 16, retrancher le mot «*des*».

Votre Comité recommande que le titre de la version française dudit bill soit changé en celui de: «Loi constituant en corporation l'Association des Universités et Collèges du Canada».

Il est donné lecture de l'ordre concernant la reprise du débat ajourné sur la motion de M. Olson, appuyé par M. Walker: Que le quinzième rapport du comité spécial de la procédure et de l'organisation, présenté à la Chambre le 14 décembre 1964, soit maintenant agréé, et avec l'assentiment unanime ledit ordre est réservé.

Suivant les dispositions de l'article 39(4) du Règlement, la question suivante est transformée en ordre de dépôt de documents, savoir:

N° 2751—*M. Howard*

Quels sont *a*) les antécédents dans l'enseignement, *b*) les qualités requises, *c*) le nom et *d*) l'école actuelle de chaque instituteur employé par la Direction des affaires indiennes aux agences indiennes de (i) Babine, (ii) Burns Lake, (iii) Skeena Crossing, (iv) Queen Charlotte, (v) Bella Coola, (vi) Terrace?

M. Stewart, secrétaire parlementaire du secrétaire d'État, dépose la réponse à l'ordre ci-dessus.

Les avis de motions portant production de documents n°s 187, 198, 217 et 229 sont réservés à la demande du gouvernement.

Sur motion de M. Howard, appuyé par M. Barnett, il est ordonné,—Qu'il soit déposé à la Chambre copie de tous comptes rendus, notes ou autres écrits de la part de bandes indiennes, de conseils de bandes ou d'Indiens en particulier, au sujet du Bill C-130 déposé durant la session de 1963 du Parlement, consignés par tout surintendant d'agence indienne ou tout autre fonctionnaire de la Direction des affaires indiennes et que possède ledit surintendant ou autre fonctionnaire ou qui sont dans un bureau de district de ladite Direction.—(*Avis de motion portant production de documents n° 200*)

Suivant l'ordonnance provisoire adoptée le 20 avril 1964, il est résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de toute correspondance et de tous documents échangés entre le ministère de la Justice d'une part et le ministère du Revenu et le Procureur général de la Province de Québec d'autre part, concernant l'installation d'un hippodrome à Saint-Luc, comté de Saint-Jean, Québec.—(*Avis de motion portant production de documents n° 218—M. Rondeau*)

Suivant l'ordonnance provisoire adoptée le 20 avril 1964, il est résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de toute correspondance et de tous documents échangés depuis le 1er octobre 1964 jusqu'à ce jour, entre le ministère de l'Agriculture d'une part et le ministère de l'Agriculture du Québec d'autre part, concernant l'aide aux cultivateurs des régions de l'Abitibi, du Témiscamingue et du Saguenay-Lac-Saint-Jean.—(*Avis de motion portant production de documents n° 219—M. Laprise*)

Sur motion de M. Coates, appuyé par M. Winkler, il est ordonné,—Qu'il soit déposé à la Chambre copie de toute la correspondance échangée entre le ministère des Transports et les personnes intéressées au sujet de la construction d'un rajout à l'aéroport de Moncton et de l'allongement des pistes au bénéfice des réactés et de la circulation internationale.—(*Avis de motion portant production de documents n° 224*)

Suivant l'ordonnance provisoire adoptée le 20 avril 1964, il est ordonné,—Qu'il soit déposé à la Chambre copie de toute correspondance, de toutes lettres ou de tous télégrammes échangés entre la United Steelworkers of America et le premier ministre relativement à la récente augmentation du prix de l'acier.—(*Avis de motion portant production de documents n° 226—M. Orlikow*)

Suivant l'ordonnance provisoire adoptée le 20 avril 1964, il est ordonné,—Qu'il soit déposé à la Chambre copie de toutes lettres et correspondance, de tous télégrammes et autres communications que le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration aurait envoyés à ou reçus de toute personne autre qu'un fonctionnaire s'occupant du statut d'immigrant de Joe Bonnano.—(*Avis de motion portant production de documents n° 227—M. Coates*)

M. Mandziuk, appuyé par M. Bell, propose,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie d'une lettre datée du 30 décembre 1964 et écrite par l'honorable Eric Kierans, ministre du Revenu de la province de Québec, au ministre de la Justice au sujet de l'honorable Yvon Dupuis, député de Saint-Jean-Iberville-Napierville.—(*Avis de motion portant production de documents n° 228*)

La question est mise en délibération;

L'honorable ministre de la Justice (M. Favreau) fait connaître qu'il désire un débat sur ladite motion.

Il est ordonné,—Que le Greffier reporte ladite motion à l'ordre relatif aux *Avis de motions* (*documents*), conformément à l'article 47 du Règlement, provisoirement modifié le 20 avril 1964.

Le Bill C-136, Loi instituant au Canada un régime général de pensions de vieillesse et de prestations supplémentaires payables aux cotisants et à leur égard, est étudié de nouveau en comité plénier et, après avoir de nouveau fait rapport de l'état de la question, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

Le Sénat transmet un message à cette Chambre pour l'informer qu'il a adopté le Bill C-131, Loi modifiant la Loi sur l'indemnisation des marins marchands, sans amendement.

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au greffier de la Chambre, sont déposés sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Pearson, membre du conseil privé de la reine,—Sommaire des arrêtés en conseil rendus pendant le mois de janvier 1965. (Textes français et anglais)

Par M. Cardin, membre du conseil privé de la reine,—Liste des entrepreneurs qui ont été invités à soumettre des questionnaires de compétence reconnue au sujet d'appel d'offres pour la construction du Centre des arts d'interprétation à Ottawa, en date du 4 mars 1965. (Texte anglais)

Par M. Lamontagne, membre du conseil privé de la reine,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 3 mars 1965, demandant copie de toute la correspondance et de tous autres documents depuis le 1er juillet 1963 concernant l'établissement d'une succursale de la Monnaie royale du Canada.—(*Avis de motion portant production de documents n° 221*)

A six heures huit minutes du soir, M. l'Orateur prononce d'office l'ajournement de la Chambre jusqu'à demain, à 2 h. 30 de l'après-midi, suivant l'article 2(1) du Règlement.

L'Orateur

ALAN A. MACNAUGHTON

FEUILLETON DES AVIS

Questions—Lundi prochain

N° 2898—*M. Horner* (Jasper-Edson)—10 mars

Quels sont les nouveaux règlements relatifs à l'importation au Canada des bestiaux de race charolaise et quand entreront-ils en vigueur?

*N° 2899—*M. Orlikow*—10 mars

1. La G.R.C. a-t-elle pris des dispositions récemment afin de capter une conversation téléphonique qui devait avoir lieu entre M. Pierre Lamontagne et M. Guy Rouleau, député? Dans le cas de l'affirmative, *a*) la G.R.C. a-t-elle informé M. Pierre Lamontagne des dispositions qu'elle entendait prendre pour capter la conversation téléphonique, *b*) la G.R.C. a-t-elle mis M. Guy Rouleau, député, au courant des dispositions prises pour capter la conversation téléphonique?

2. La G.R.C. écoute-t-elle les conservations téléphoniques et dans le cas de l'affirmative, *a*) le fait-elle souvent, *b*) en informe-t-elle le ou les intéressés, *c*) dans quelles circonstances la G.R.C. capte-t-elle les conversations téléphoniques, *d*) de quel droit capte-t-elle ces conversations téléphoniques?

N° 2900—*M. Enns*—10 mars

1. Combien de gouvernements provinciaux ont conclu une entente avec le gouvernement fédéral en vertu de la Loi sur l'assurance-récolte nouvellement modifiée?

2. Quelles provinces ont déjà pris des dispositions contractuelles et lesquelles ont manifesté l'intention de participer à l'assurance-récolte à l'égard de la récolte de 1965?

N° 2901—*M. Flemming* (Victoria-Carleton)—10 mars

1. Le ministère des Pêcheries a-t-il acheté dans la ville de Shippegan (Nouveau-Brunswick) un immeuble devant servir de laboratoire?

2. Dans le cas de l'affirmative, de qui l'a-t-on acheté, à quel prix et l'immeuble est-il assez grand pour satisfaire aux besoins?

3. A-t-on acheté un terrain contigu en vue de permettre l'agrandissement de l'immeuble susmentionné?

4. Dans le cas de l'affirmative, combien le terrain a-t-il coûté et de qui a-t-il été acheté?

*N° 2902—*M. Bigg*—10 mars

1. Quand Angelo Musitano, aussi connu sous le nom de Angelo D'Agostino ou de Angelo DeAugustino, d'Hamilton, a-t-il été mis en état d'arrestation ou constitué prisonnier en vue de l'expulsion?

2. Combien de jours après avoir été mis en état d'arrestation est-il parti pour l'Italie?

3. Le lendemain de son arrestation ou de sa mise en prison, a-t-on institué une enquête spéciale au sujet de son expulsion et son expulsion constituait-elle un cas d'urgence?

4. A-t-on suivi la procédure ordinaire prévue par la loi? Sinon, pourquoi?

5. Quand l'arrêté d'expulsion a-t-il été décidé et quand a-t-il été délivré par le ministère?

N° 2903—*M. Matheson*—10 mars

1. Le Canada a-t-il entrepris récemment des études en vue d'améliorer la liquidité internationale?

2. Dans le cas de l'affirmative, à quelles conclusions ces études ont-elles abouti?

3. A-t-on étudié récemment dans quelle mesure l'augmentation du prix de l'or avantagerait le Canada au point de vue économique?

Avis de motion portant production de documents—Mercredi prochain

N° 231—*M. Addison*—10 mars

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence lui demandant de faire déposer devant la Chambre copie de toute la correspondance échangée en 1964-1965 entre le ministre des Forêts et le ministre des terres et forêts de l'Ontario et le procureur général de la province d'Ontario au sujet du déménagement des laboratoires de recherches du ministère des Forêts, de Maple et Richmond Hill au Sault Sainte-Marie, et aussi de tous les autres écrits, rapports et documents préparés par les représentants fédéraux et provinciaux à ce sujet.

Avis de motions (Affaires courantes ordinaires)—Vendredi prochain

10 mars—*M. Knowles* (*pour le compte du comité spécial de la procédure et de l'organisation*):

Que le seizième rapport du comité spécial de la procédure et de l'organisation, présenté à la Chambre le 10 mars 1965, soit maintenant agréé.

RÉUNIONS DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	(*Sous réserve de modifications, d'un jour à l'autre*)	
	Le jeudi 11 mars	
308 É.O.	Chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques (*Bill S–42*)	10 h. a.m.
307 É.O.	Agriculture et colonisation (*à huis clos*)	10 h. a.m.
371 É.O.	Mines, forêts et cours d'eau	10 h. 30 a.m. 3 h. 30 p.m.
253–D	Chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques (*Bill S–42*)	3 h. 30 p.m.
	Le vendredi 12 mars	
253–D	Affaires extérieures (*Substance des Bills C–21 et C–43*)	9 h. 30 a.m.

ROGER DUHAMEL, m.s.r.c., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1965

N° 232

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU JEUDI 11 MARS 1965

Deux heures et demie de l'après-midi

PRIÈRE

M. Mackasey, du comité permanent des relations industrielles, présente le deuxième rapport dudit comité, dont il est donné lecture ainsi qu'il suit:

Le Comité recommande que permission lui soit accordée de se réunir pendant les séances de la Chambre.

Avec l'assentiment unanime, sur motion de M. Mackasey, appuyé par M. Lessard (Saint-Henri), ledit rapport est agréé.

M. Pennell, du comité permanent de la banque et du commerce, présente le douzième rapport dudit comité ainsi qu'il suit:

Le Comité a étudié le Bill S-22, Loi modifiant la Loi sur les compagnies, et est convenu d'en faire rapport avec les amendements suivants:

Article 11

Substituer aux lignes 3 à 30 de la page 10 ce qui suit:

«12A. (1) Dans le présent article, l'expression «actions de fonds mutuel» désigne toute catégorie d'actions assujetties à des conditions comprenant notamment des conditions exigeant que la compagnie qui émet les actions accepte, à la demande du détenteur de telles actions et à des prix déterminés et payables en conformité de ces conditions, la cession des actions ou des fractions ou parties de ces actions, qui sont intégralement acquittées.

(2) Lorsque les affaires d'une compagnie consistent exclusivement à placer les fonds de la compagnie, ses lettres patentes ou lettres patentes supplémentaires peuvent prévoir l'émission d'une ou de plusieurs catégories d'actions de fonds mutuel, auquel cas les lettres patentes ou lettres patentes supplémentaires doivent établir les conditions qui régissent

a) la cession des actions de fonds mutuel intégralement acquittées ou de toutes fractions ou parties de ces actions qui sont intégralement acquittées; et

b) la détermination du prix à payer pour cette cession ainsi que le mode et le moment de paiement.

(3) Toutes actions, fractions d'actions ou parties d'actions de fonds mutuel cédées à la compagnie aux conditions auxquelles elles sont assujetties sont réputées ne plus être en circulation et ne doivent pas être émises de nouveau par la compagnie.

(4) Il est loisible d'inclure dans les conditions auxquelles sont assujetties les actions de fonds mutuel

a) une condition prévoyant un intérêt en participation dans tout fonds administré par la compagnie; et

b) une condition stipulant que, lors de la cession de toutes actions de fonds mutuel intégralement acquittées ou de toutes fractions ou parties de ces actions qui sont intégralement acquittées, le prix à payer à cette fin soit prélevé sur le capital.

(5) Lorsque, dans toutes lettres patentes ou lettres patentes supplémentaires, l'expression «rachat ou achat pour annulation» ou une expression ayant la même signification est utilisée relativement à des actions d'une compagnie, l'expression est, relativement aux actions de fonds mutuel de la compagnie, réputée signifier l'acceptation de la cession de ces actions par la compagnie.»

Article 21

Modifier ainsi qu'il suit:

a) Substituer à la ligne 47 de la page 16 ce qui suit:
«lorsque, en conformité du paragraphe (1a) de l'article»;

b) Substituer aux lignes 5 et 6 de la page 17 ce qui suit:
«l'article 62 et le capital autorisé et émis de la compagnie doit être diminué d'autant; et les paragraphes (1) et (2) du présent article ainsi que les articles 51 à 58 ne s'appliquent pas.»

Article 27

Modifier ainsi qu'il suit:

a) Substituer à la ligne 9 de la page 18 ce qui suit:
«de telles actions ou de les acheter pour annulation autrement que par prélèvement sur le capital, si»;

b) Ajouter, immédiatement après la ligne 37 de la page 18, ce qui suit:
«(5) Rien au présent article ne doit s'interpréter comme s'appliquant à un rachat ou à un achat pour annulation d'actions qui sont rachetées ou achetées pour annulation en conformité du paragraphe (3) de l'article 49.»

Article 39

Modifier ainsi qu'il suit:

a) Substituer à la ligne 38 de la page 29 ce qui suit:
«et leur prix de rachat, et en indiquant séparément toute catégorie d'actions qui est rachetable sur le capital;»

b) Substituer aux lignes 41 et 42 de la page 31 ce qui suit:
«gratifications, honoraires et autres émoluments;»

c) Retrancher les lignes 41 à 48 de la page 36.

Article 41

Retrancher l'article 41 du Bill.

Articles 42 à 52

Renuméroter comme articles 41 à 51 du Bill.

Nouvel article 52

Immédiatement après l'article 51 du Bill, selon le nouveau numérotage, insérer ce qui suit comme article 52:

«La présente loi entrera en vigueur le 1er juillet 1965.»

Le Comité a ordonné la réimpression du bill, tel qu'il a été modifié.

Un exemplaire du procès-verbal des délibérations et des témoignages concernant ce bill (*fascicules n°s 15 à 19 inclusivement*) est annexé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints audit rapport sont enregistrés à titre d'appendice n° 27 aux* Journaux).

M. Richard, du comité permanent des chemins de fer, des canaux et des lignes télégraphiques, présente le huitième rapport dudit comité ainsi qu'il suit:

Votre Comité a étudié le Bill S-42, Loi concernant l'Interprovincial Pipe Line Company, et est convenu d'en faire rapport sans modification.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages se rapportant audit bill est annexé au présent rapport.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints audit rapport sont enregistrés à titre d'appendice n° 28 aux* Journaux).

Sur motion de M. Walker, appuyé par M. Rinfret, il est ordonné,—Que le nom de M. Orlikow soit substitué à celui de M. Winch sur la liste des membres du comité permanent des chemins de fer, des canaux et des lignes télégraphiques.

Sur motion de M. Walker, appuyé par M. Rinfret, il est ordonné,—Que le nom de M. Francis soit substitué à celui de M. Mackasey sur la liste des membres du comité permanent de la banque et du commerce.

Il est donné lecture de l'ordre concernant la reprise du débat ajourné sur la motion de M. Olson, appuyé par M. Walker: Que le quinzième rapport du comité spécial de la procédure et de l'organisation, présenté à la Chambre le 14 décembre 1964 soit maintenant agréé, et avec l'assentiment unanime, ledit ordre est réservé.

Le Bill C-136, Loi instituant au Canada un régime général de pensions de vieillesse et de prestations supplémentaires payables aux cotisants et à leur égard, est étudié de nouveau en comité plénier.

La Chambre poursuit sa séance en comité;

A cinq heures du soir, M. l'Orateur reprend le fauteuil.

(*Appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(3) du Règlement*)

(*Bills privés*)

Le Bill S-48, Loi concernant The Economical Mutual Insurance Company, est étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu une troisième fois et adopté.

Le Bill S-36, Loi constituant en corporation l'Association des Universités et des Collèges du Canada, est étudié en comité plénier et, après avoir fait rapport de l'état de la question, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.

La Chambre reprend l'étude, en comité plénier, du Bill C-136, Loi instituant au Canada un régime de pensions de vieillesse et de prestations supplémentaires payables aux cotisants et à leur égard, et après avoir de nouveau fait rapport de l'état de la question, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

(*Délibérations sur la motion d'ajournement*)

A dix heures cinq minutes du soir, la question «Que cette Chambre s'ajourne maintenant» est réputée avoir été présentée en conformité de l'article 39-A provisoire du Règlement.

Après discussion, ladite motion est réputée être agréée.

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au greffier de la Chambre, est déposé sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Lamontagne, membre du conseil privé de la reine,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 10 mars 1965, demandant copie de toute correspondance, de toutes lettres ou de tous télégrammes échangés entre la United Steelworkers of America et le premier ministre relativement à la récente augmentation du prix de l'acier.—(*Avis de motion portant production de documents n° 226*)

A dix heures dix-sept minutes du soir, M. l'Orateur prononce la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à demain, à onze heures du matin, suivant l'article 2(1) du Règlement.

L'Orateur

ALAN A. MACNAUGHTON

FEUILLETON DES AVIS

Questions—Lundi prochain

N° 2904—*M. Muir* (Cap-Breton-Nord et Victoria)—11 mars

La Commission du service civil du Canada a-t-elle annulé le concours 65-205 «Professeur(s) de langues, anglais et français», Collège de la Garde côtière canadienne, Sydney (N.-É.), et, dans le cas de l'affirmative, pourquoi pas?

N° 2905—*M. Langlois*—11 mars

1. Combien de prêts agricoles furent accordés dans le comté de Mégantic en 1964?

2. Combien de demandes ont-elles été faites?

3. Quelles sont les principales raisons pour lesquelles certains prêts furent refusés, si refus il y a eu?

N° 2906—*M. Matheson*—11 mars

Au cours des trois dernières années pour lesquelles les chiffres sont connus, quel a été le déficit par habitant accusé par le Canada dans la balance des paiements vis-à-vis des États-Unis?

N° 2907—*M. Coates*—11 mars

1. Les autorités policières qui ont organisé une descente-surprise pour découvrir la cachette possible d'un certain Lucien Rivard ont-elles informé le ministre de la Justice ou l'un de ses hauts fonctionnaires de leur intention de faire filmer la prétendue descente-surprise afin que la Société Radio-Canada utilise la pellicule?

2. Lorsque la Gendarmerie royale du Canada fait des descentes-surprises afin d'appréhender des criminels s'entend-elle avec les organes de diffusion de nouvelles afin de faire publier ce qu'elle accomplit?

3. Le ministre de la Justice ou l'un de ses hauts fonctionnaires a-t-il porté plainte auprès des autorités policières concernant le recours à des cameramen indépendants en vue de filmer de telles descentes, étant donné les complications qui pourraient fort bien résulter de l'installation du matériel cinématographique qui devrait précéder les descentes-surprises?

N° 2908—*M. McCutcheon*—11 mars

1. Quelles mesures le ministère a-t-il prises au sujet des plaintes qui ont été formulées en marge de la rumeur d'une fixation des prix par des compagnies qui fabriquent et fournissent des engrais commerciaux aux cultivateurs?

2. Le gouvernement a-t-il institué une enquête à ce sujet?

N° 2909—*M. Webb*—11 mars

Le ministre des Forêts et son ministère envisagerait-il l'aménagement de la voie navigable de la rivière Rideau dans les comtés de Frontenac, Leeds, Lanark, Grenville, Stormont et Carleton sous le régime du Programme de l'aménagement rural et du développement agricole?

N° 2910—*M. Cowan*—11 mars

1. Le ministre de la Justice pourrait-il nous dire combien de membres de la Gendarmerie royale du Canada ont obtenu une pension en vertu de l'article 27(2) de la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada et *a*) quels sont les noms de ceux qui ont obtenu une telle pension? *b*) pendant combien d'années ces personnes avaient fait partie de la Gendarmerie?

2. Combien de membres de la Gendarmerie royale du Canada ont été obligés de prendre leur retraite de la Gendarmerie «afin d'encourager le rendement» comme cela s'est produit dans le cas du surintendant en chef René Jean Belec et du sous-inspecteur Joseph Hosanna Maurice Poitras, qui ont tous deux pris récemment leur retraite?

RÉUNIONS DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	(Sous réserve de modifications, d'un jour à l'autre)	
	Le vendredi 12 mars	
253–D	Affaires extérieures (*Substance des Bills C–21 et C–43*)	9 h. 30 a.m.

ROGER DUHAMEL, m.s.r.c., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1965

N° 233

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU VENDREDI 12 MARS 1965

Onze heures du matin

PRIÈRE

Il est donné lecture de l'ordre concernant la reprise du débat ajourné sur la motion de M. Olson, appuyé par M. Walker: Que le quinzième rapport du comité spécial de la procédure et de l'organisation, présenté à la Chambre le 14 décembre 1964, soit maintenant agréé, et avec l'assentiment unanime ledit ordre est réservé.

Sur motion de M. Knowles, appuyé par M. Lambert, le seizième rapport du comité spécial de la procédure et de l'organisation, présenté à la Chambre le 10 mars 1965, est agréé.

Voici le texte dudit rapport:

Le Comité recommande que les articles du Règlement provisoirement adoptés au cours de la session actuelle, comme en font foi les deuxième, troisième, cinquième et treizième Rapports, approuvés les 20 avril, 7 mai, 21 mai et 9 octobre 1964, soient maintenus en vigueur jusqu'à la fin de la prochaine session de ce Parlement, sauf ordre contraire de la Chambre.

Le Bill C-136, Loi instituant au Canada un régime général de pensions de vieillesse et de prestations supplémentaires payables aux cotisants et à leur égard, est étudié de nouveau en comité plénier et, après avoir de nouveau fait rapport de l'état de la question, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme en comité plénier pour l'étude d'un certain projet de résolution concernant le Bill C-136, Loi instituant au Canada un régime général

de pensions de vieillesse et de prestations supplémentaires payables aux cotisants et à leur égard, dont la Chambre est actuellement saisie, et après avoir fait rapport de l'état de la question, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

(A cinq heures du soir, appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(3) du Règlement)

(Bills publics)

L'ordre n° 1 est appelé et, à la demande du gouvernement, est réservé.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture du Bill C-69, Loi modifiant la Loi sur l'immigration (Distinction injuste fondée sur la race);

M. Brewin, appuyé par M. Knowles, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au greffier de la Chambre, sont déposés sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Pickersgill, membre du conseil privé de la reine,—Rapport de la Commission des Transports pour l'année close le 31 décembre 1964, en conformité de l'article 31 de la Loi sur les chemins de fer, chapitre 234, S.R.C., 1952. (Version anglaise)

Par M. Pickersgill,—Exemplaire des budgets d'établissement et d'exploitation des Chemins de fer Nationaux du Canada pour l'année expirant le 31 décembre 1965, conformément à l'article 37 de la Loi sur les Chemins de fer Nationaux du Canada, chapitre 29, Statuts du Canada, 1955, et arrêté en conseil C.P. 1965-375 du 4 mars 1965, approuvant lesdits budgets. (Texte anglais)

A six heures du soir, M. l'Orateur prononce d'office la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à lundi prochain, à 2 h. 30 de l'après-midi, suivant l'article 2(1) du Règlement.

L'Orateur

ALAN A. MACNAUGHTON

FEUILLETON DES AVIS

Questions—Lundi prochain

N° 2911—*M. Churchill*—12 mars

Combien d'employés de la base de réfection et d'entretien d'Air Canada à Winnipeg ont-ils été mutés à Montréal depuis janvier 1964?

N° 2912—*M. Muir* (Cap-Breton-Nord et Victoria)—12 mars

Combien de personnes domiciliées à Dingwall (N.-É.) ont-elles été employées en vertu du programme des travaux d'hiver jusqu'à aujourd'hui, relativement à la construction du nouvel immeuble des Postes dans cette localité?

N° 2913—*M. Coates*—12 mars

Y a-t-il eu consultations entre la Société Radio-Canada et les cameramen indépendants et les policiers qui ont effectué une descente-surprise dans les cachettes possibles d'un certain Lucien Rivard, dans la région de Montréal, quant à l'heure de ces descentes et, dans l'affirmative, *a*) quels sont les noms de ces cameramen, *b*) combien de personnes ont travaillé à filmer la descente-surprise, *c*) le matériel dont se sont servi les cameramen indépendants pour filmer la descente-surprise portait-il quelque marque d'identification que ce soit, *d*) depuis combien de temps avant qu'ait effectivement lieu la descente-surprise les cameramen indépendants étaient-ils sur les lieux, *e*) la descente-surprise a-t-elle été filmée et exécutée à un moment convenant à la programmation des cameramen indépendants ou de Radio-Canada ou des uns et de l'autre, *f*) a-t-on versé une récompense supplémentaire aux cameramen indépendants en question à cause des risques supplémentaires qu'ils prenaient en filmant cette descente-surprise et les autorités policières ont-elles pris certaines précautions pour s'assurer que les cameramen indépendants ne dévoileraient pas à des amis de Lucien Rivard où aurait lieu la descente-surprise?

N° 2914—*M. Fisher*—12 mars

Le service consultatif de la main-d'œuvre du ministère du Travail compte-t-il dans son personnel un certain Angelo Forte? Dans le cas de l'affirmative, quels sont les titres et qualités de cet homme aux points de vue éducatif et industriel?

*N° 2915—*M. Fisher*—12 mars

1. La Couronne a-t-elle désigné un avocat spécialement chargé de préparer des accusations de fraude fiscale en son nom au cours d'une enquête criminelle à propos d'une fraude fiscale par un certain Mark Smerchanski, de Winnipeg (Man.)? Dans le cas de l'affirmative, quel est le nom de l'avocat, la

date de sa nomination, le montant des honoraires qu'on lui a versés jusqu'ici? A-t-il reçu instruction de porter une accusation devant les tribunaux criminels contre Mark Smerchanski, à la suite de son enquête et, le cas échéant, à quel moment, et comme résultat quelles accusations a-t-on recommandées à la Couronne de porter?

2. Comme suite à de telles recommandations, la Couronne a-t-elle poursuivi au criminel Mark Smerchanski? Sinon, pour quelle raison?

3. La Couronne a-t-elle jamais donné instruction à l'avocat de discontinuer les procédures criminelles contre Mark Smerchanski et, le cas échéant, à quelle date et sur l'ordre de qui?

4. La Couronne a-t-elle fait un règlement hors-cours dans l'affaire Smerchanski? Dans le cas de l'affirmative, quand, pour quel montant et sur quoi portait-il.

5. Entre le moment où des instructions (s'il en est) ont été données à l'avocat d'intenter des procédures criminelles et un règlement hors-cours, des fonctionnaires des ministères visés, y compris le ministre de la Justice, le ministre du Revenu national ou le premier ministre ont-ils reçu des instances à ce sujet par téléphone, par lettre ou par visite personnelle de la part de M. Joseph O'Sullivan ou de M. Gildas Molgat, de Winnipeg? Dans le cas de l'affirmative, quel a été l'essentiel de ces instances?

6. Le ministère du Revenu national, ou l'un de ses agents, a-t-il saisi les livres, dossiers et comptes de Mark Smerchanski et des sociétés ou associations dans lesquelles il a un intérêt? Le cas échéant, à quelle date et quand ces documents ont-ils été retournés?

N° 2916—*M. Fisher*—12 mars

1. Le premier ministre a-t-il pris des mesures pour que M. Terence Robertson puisse consulter les dossiers et registres du ministère des Affaires extérieures en vue de préparer un livre qui a paru plus tard sous le titre de: *Crisis: The Inside Story of the Suez Conspiracy*? Dans le cas de l'affirmative, quand et de quelle façon ont été prises ces mesures et quelles instructions ont été données au personnel du ministère des Affaires extérieures?

2. Le cabinet du premier ministre ou le ministère des Affaires extérieures ont-ils songé à donner leur avis ou à adresser une réponse à l'*Observer* de Londres au sujet de la revue des livres qu'y a publiée le professeur A. J. P. Taylor à propos de l'ouvrage de M. Robertson et dans laquelle certaines opinions sont exprimées quant à la source des renseignements de M. Robertson?

3. Le traitement accordé à M. Robertson au sujet de l'utilisation des dossiers et registres avait-il quelque chose d'inhabituel? Dans le cas de l'affirmative, a-t-on créé un précédent qui sera suivi?

4. Le ministère des Affaires extérieures est-il d'avis que ses dossiers et registres doivent être mis à la disposition des intellectuels sérieux? Dans le cas de l'affirmative, comment définit-il un intellectuel sérieux et M. Robertson en est-il un exemple?

N° 2917—*M. Simpson*—12 mars

1. Dans quelles localités de la province du Manitoba le Train de la Confédération stationnera-t-il?

2. A-t-on pris des dispositions pour que ce train séjourne dans une localité centrale de la région de Swan River et se rende ensuite au Pas, à Cranberry Portage, à Flin Flon, à Lynn Lake et aux principaux endroits situés le long de la ligne ferroviaire de la baie d'Hudson comme Wabowden, Thompson, Gillam et Churchill? Dans le cas de la négative, le gouvernement fera-t-il le nécessaire

pour qu'on prenne des mesures définitives afin de faire stationner ce train dans ces localités et de le faire arrêter aussi dans quelques-unes des petites agglomérations, ce qui permettrait aux gens du nord du Manitoba d'avoir toutes les occasions de voir le spectacle particulier qui y a été préparé à l'occasion du centenaire de notre pays?

N° 2918—*M. Bell*—12 mars

En ce qui concerne les changements apportés au service du bac entre l'île de Grand-Manan et la terre ferme du Nouveau-Brunswick, *a*) quels sont les départs, les distances et les parcours actuels et ceux que l'on propose, *b*) y aura-t-il de nouveaux terminus? Le cas échéant, donner leur nom, la somme qu'ils coûteront et tous les détails pertinents, y compris le dragage, *c*) utilisera-t-on un nouveau bateau pour ce service? Le cas échéant, indiquer ses dimensions, sa capacité (passagers, voitures et camions), le coût et le lieu de sa construction?

N° 2919—*M. Beaulé*—12 mars

Est-ce que le ministre de la Production de défense a l'intention d'accorder aux 17 employés de la fonction publique, qui furent transférés de la Commission du Service civil à la Canadian Arsenals de Val-Cartier et qui ont renoncé aux avantages de la compagnie, les mêmes privilèges dont jouissent les employés de la fonction publique ainsi que messieurs F. T. Duchesnes, gérant, Paul Dusseault, Georges Lemieux et Paul Bouchard, tous de la Canadian Arsenals à Val-Cartier?

N° 2920—*M. Scott*—12 mars

Pour le plus récent mois dont on possède les chiffres, *a*) quel est le nombre total de chômeurs dans le Toronto métropolitain, *b*) sur ce nombre, combien ont été en chômage 60 jours ou moins, *c*) combien ont été en chômage de 61 à 90 jours, *d*) combien ont été en chômage de 91 à 120 jours, *e*) combien ont été en chômage pour plus de 120 jours?

N° 2921—*M. Knowles*—12 mars

Le Secrétariat d'État dispose-t-il de la statistique du nombre des questions et des motions portant production de documents demandées ou proposées à la Chambre et, dans le cas de l'affirmative, *a*) combien de questions écrites ont été inscrites au *Feuilleton* de la Chambre des communes, demandant des réponses verbales ou écrites, durant chaque session de chacun des Parlements depuis 1867, *b*) combien de questions étoilées, pour réponses verbales, ont été inscrites au *Feuilleton* de la Chambre des communes durant chaque session de chacun des Parlements depuis que cette procédure a été introduite à la session de 1910-1911, *c*) combien de motions demandant la production de documents ont été adoptées durant chaque session de chacun des Parlements depuis 1867, *d*) combien de questions ont paru dans le *Feuilleton* durant la présente session et combien de ces questions ont reçu leur réponse, *e*) combien de questions étoilées ont paru dans le *Feuilleton* durant la présente session et combien de ces questions ont reçu leur réponse, *f*) combien d'ordres pour la production de documents ont été adoptés au cours de la présente session et combien de ces documents commandés ont été déposés?

N° 2922—*M. Smallwood*—12 mars

1. Quand le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales a-t-il adopté le symbole OOKPIK?

2. Quels contrats, s'il en est, ont-ils été passés pour la production et la vente du OOKPIK?

3. Depuis que les Esquimaux de Fort Chimo ont commencé à produire OOKPIK, quel a été pour chaque mois l'inventaire des OOKPIKS à l'entrepôt du ministère?

4. Combien a coûté la publicité du symbole OOKPIK?

5. Quelles mesures ont été prises pour protéger le symbole et des actions judiciaires ont-elles été intentées?

6. Quelle somme a rapporté au ministère la vente du OOKPIK, et comment a-t-on disposé de cette somme?

N° 2923—*M. Smallwood*—12 mars

1. Depuis le 1er janvier 1962, quel montant le gouvernement a-t-il perçu, durant chaque trimestre, *a*) en impôts sur le revenu personnel, *b*) en impôts sur le revenu des sociétés, *c*) en taxes de vente?

2. Depuis le 1er janvier 1962, quel a été le montant total des recettes de l'impôt sur le revenu perçu par le gouvernement durant chaque trimestre?

N° 2924—*M. Brewin*—12 mars

1. Vers le mois de décembre 1960 ou au cours de ce mois, l'Office de stabilisation des prix agricoles a-t-il été informé des allégations selon lesquelles environ deux mille caisses de boîtes de viande en conserve avaient été livrées à *W. J. Lafave & Sons,* de Mont-Royal (Québec), contrairement à une entente intervenue entre l'Office et *W. J. Lafave & Sons*?

2. Quelle enquête a été faite par l'Office de stabilisation des prix agricoles ou en son nom et quelles ont été, en substance, les conclusions de cette enquête?

3. Quelles mesures a-t-on prises par suite de ces conclusions?

4. A-t-on mené une enquête ou reçu des renseignements au sujet de la vente ou de l'écoulement sous une autre forme de quelques-unes ou de l'ensemble des caisses de boîtes de viande en conserve mentionnées dans la 1re partie de la question et quelles mesures a-t-on prises par suite de l'enquête ou de la réception de renseignements relativement à une telle vente ou un tel écoulement sous une autre forme?

N° 2925—*M. Latulippe*—12 mars

1. Pour les années 1962 et 1963, quels sont *a*) le nombre des immigrants, *b*) le nombre des émigrants, *c*) le gain net en personnes?

2. Le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration connaît-il les principales raisons qui poussent les Canadiens à émigrer et, dans l'affirmative, *a*) quelles sont ces raisons, *b*) quelles sont les proportions pour chaque raison?

3. Quel est le montant annuel des dépenses attribuées par le ministère pour stimuler l'Immigration?

4. Quel est le nombre des fonctionnaires supérieurs du ministère qui possèdent des diplômes universitaires?

5. Quel est le nombre des Néo-Canadiens qui sont entrés au Canada depuis 1960 pour y demeurer et qui en sont repartis?

N° 2926—*M. Scott*—12 mars

1. Le ou vers le 6 octobre 1962, a-t-on signalé à l'Office de stabilisation des prix agricoles des allégations selon lesquelles un de ses employés, un dénommé Bolduc, avait cherché à obtenir et avait obtenu de l'argent de *W. J. Lafave & Sons Limited* ou d'un de ses employés?

2. Par suite de ces allégations, quelles enquêtes a-t-on menées et quelles mesures a-t-on prises?

3. Ledit Bolduc a-t-il été reconnu coupable vers les mois de février ou mars 1963 ou au cours de ces mois?

4. De quelle infraction a-t-il été reconnu coupable?

5. La déclaration de culpabilité a-t-elle été le résultat de l'enquête menée par l'Office de stabilisation des prix agricoles ou pour son compte, ou bien le résultat d'aveux ou de confessions dudit Bolduc?

6. L'accusation dont il s'est avoué coupable avait-elle quelque rapport avec les allégations relatives à ses transactions avec *W. J. Lafave & Sons Limited*?

7. Par suite des enquêtes faites lorsque ledit Bolduc a été déclaré coupable ou vers ce temps-là, l'institution de poursuites contre une autre personne ou d'autres personnes en cause a-t-elle été recommandée, *a*) à l'Office de stabilisation des prix agricoles, *b*) au ministère de l'Agriculture?

8. Qui a fait ces recommandations et quelle en était la teneur en substance?

9. Quelles mesures a-t-on prises au sujet de ces recommandations?

N° 2927—*M. Scott*—12 mars

1. A-t-on fait savoir à l'Office de stabilisation des prix agricoles que, en octobre ou vers le mois d'octobre 1962, des caisses de boîtes de viande en conserve (environ 835) avaient été livrées à *W. J. Lafave & Sons Limited,* de Mont-Royal (Qué.), en septembre ou vers le mois de septembre 1962, en contravention d'une entente intervenue entre l'Office et cette société?

2. Quelles enquêtes a faites ou fait faire l'Office au sujet des allégations en cause et quelle est la substance des constatations faites à cet égard?

3. La Gendarmerie royale du Canada a-t-elle fait enquête au sujet des allégations selon lesquelles de la viande en conserve aurait été livrée à *W. J. Lafave & Sons Limited*?

4. Quand cette enquête a-t-elle été faite?

5. La Gendarmerie royale du Canada a-t-elle présenté un rapport, *a*) à l'Office de stabilisation des prix agricoles, *b*) au ministre de l'Agriculture, *c*) au ministre de la Justice?

6. Quelle est la substance de tout rapport qu'a présenté la Gendarmerie royale du Canada à la suite de son enquête au sujet des allégations en cause?

7. Depuis octobre 1962, l'Office de stabilisation des prix agricoles a-t-il continué à transiger avec *W. J. Lafave & Sons Limited* en vertu de l'entente intervenue en septembre ou vers le mois de septembre 1962 ou en vertu de toute autre entente et de quelle nature étaient ces transactions?

N° 2928—*M. Macquarrie*—12 mars

1. Quelle aide financière le gouvernement du Canada a-t-il accordée pour la réalisation de projets de construction navale et autres projets connexes à Georgetown, Île du Prince-Édouard?

2. A-t-on l'intention de construire un nouvel immeuble des Postes à Georgetown?

3. Depuis mai 1963, quelles allocations l'Office d'expansion économique des régions de l'Atlantique a-t-il reçues à l'égard de projets à réaliser dans l'Île du Prince-Édouard?

N° 2929—*M. Watson* (Châteauguay-Hundington-Laprairie)—12 mars

1. Dans les termes de l'entente conclue entre le gouvernement fédéral et la Nouvelle-Écosse, relativement à l'embauchage pour les travaux de construction de la route transcanadienne, y a-t-il quelque disposition qui interdit la discrimination pour cause d'appartenance politique et, dans l'affirmative, quelles en sont les modalités?

2. Quelle responsabilité, s'il en est, le gouvernement a-t-il prise pour faire respecter une telle disposition?

N° 2930—*M. Douglas*—12 mars

1. Quelles sont les stations de télévision présentement exploitées par Radio-Canada dans la province du Nouveau-Brunswick?

2. A-t-on fait des démarches auprès de Radio-Canada ou du gouvernement en vue de l'établissement d'autres stations de Radio-Canada au Nouveau-Brunswick?

3. La Société Radio-Canada songe-t-elle présentement à établir d'autres stations de télévision au Nouveau-Brunswick?

4. Dans le cas de l'affirmative, dans quelles villes songe-t-elle à établir ces stations de télévision?

Avis de motion portant production de documents—Mercredi prochain

N° 232—*M. Brewin*—12 mars

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute la correspondance échangée entre:

1. *a*) L'Office de stabilisation des prix agricoles et *W. J. Lafave & Sons Limited*, de Mont-Royal (Qué.), au sujet ou découlant de toute entente intervenue entre cet Office et cette société, en septembre ou vers le mois de septembre 1960, *b*) *W. J. Lafave & Sons Limited* ou quiconque écrivant en son nom et le ministre de l'Agriculture ou le ministre de la Justice au sujet de ce contrat ou de questions relatives à ce contrat.

2. Toute la correspondance échangée entre l'Office de stabilisation des prix agricoles, le ministre de l'Agriculture ou le ministre de la Justice et toute autre personne relativement à une entente intervenue, en septembre ou vers le mois de septembre 1960, entre l'Office de stabilisation des prix agricoles et *W. J. Lafave & Sons Limited* ou découlant de tout marché ou de toute transaction conclus par *W. J. Lafave & Sons Limited* relativement à la viande en conserve faisant l'objet de cette entente, et de tous les textes, documents et rapports que possède l'Office de stabilisation des prix agricoles, le ministre de l'Agriculture ou le ministre de la Justice relativement à cette entente et à tout marché ou toute transaction conclus par *W. J. Lafave & Sons Limited* ou tout employé de cette société relativement à la viande en conserve dont il est fait mention dans cette entente.

RÉUNIONS DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	(*Sous réserve de modifications, d'un jour à l'autre*)	
	Le mardi 16 mars	
371 É.O.	Relations industrielles	9 h. a.m. 3 h. 30 p.m.
308 É.O.	Agriculture et colonisation (*à huis clos*)	9 h. 30 a.m.
208 É.O.	Mines, forêts et cours d'eau	10 h. a.m.
356–S	Crédit de consommation (*mixte*) («*Retail Merchants Association of Canada*»)	10 h. a.m.
307 É.O.	Privilèges et élections (*à huis clos*)	11 h. a.m.
	Le mercredi 17 mars	
208 É.O.	Affaires extérieures (*Substance des Bills C–21 et C–43*)	9 h. a.m.
16	Procédure et organisation	12 h. 30 p.m.

ROGER DUHAMEL, m.s.r.c., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1965

N° 234

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU LUNDI 15 MARS 1965

Deux heures et demie de l'après-midi

PRIÈRE

M. Baldwin, du comité permanent des comptes publics, présente le neuvième rapport dudit comité ainsi qu'il suit:

1. Le 23 juillet 1964, le Comité a établi un sous-comité de la forme et de la teneur des comptes publics, présidé par M. S. P. Ryan et comprenant les membres suivants: MM. Pilon, Southam, Prittie, Stefanson, O'Keefe, Cameron (*High Park*) et Rondeau. Ce sous-comité a fait une étude de la forme et de la teneur des comptes publics du Canada; au cours de cette étude il a consulté le contrôleur du Trésor et l'auditeur général.

2. Voici une partie du rapport que ce sous-comité a présenté au Comité:

«*a*) Le sous-comité a examiné la forme des comptes publics du point de vue de la clarté et de la concision, tenant compte tout particulièrement des besoins des membres du Parlement et du public. Il en a examiné la teneur du point de vue de la nécessité et de l'importance relative de la matière et de l'à-propos de l'inclure dans les comptes publics plutôt que dans d'autres documents, notamment les rapports annuels des ministères.

b) Dans l'accomplissement de ses fonctions, le sous-comité s'est inspiré des exigences statutaires de la loi sur l'administration financière; il a aussi tenu compte des remarques et des recommandations contenues dans le quatrième rapport du Comité permanent des comptes publics, déposé à la Chambre des communes le 19 décembre 1963, du rapport de la Commission royale d'enquête sur l'organisation du gouvernement (Commission Glassco), des rapports de l'auditeur général et du rapport de juin 1950 du Comité de la forme des comptes de l'État au Royaume-Uni, ainsi que le résume l'étude jointe au présent rapport.

c) Au cours de son étude sur la possibilité de supprimer des détails des comptes publics, le sous-comité a appris que tout renseignement ainsi supprimé demeurerait à la disposition des membres du Parlement qui les demanderaient.

d) Le sous-comité est d'avis que la forme des comptes publics devrait être telle qu'elle facilite l'examen des recettes, par rapport aux mesures législatives relatives aux impôts et au revenu, et l'examen des dépenses par rapport au budget des dépenses et aux lois des subsides, de la part des membres du Parlement, du Comité des comptes publics et du public. Il est d'accord avec les recommandations de la Commission d'enquête Glassco sur l'organisation du gouvernement portant que la forme des comptes publics doit être claire et nette et qu'il ne faudrait pas permettre que des détails obscurcissent des questions de réelle importance, et avec les conclusions du Comité de la forme des comptes de l'État du Royaume-Uni, selon lesquelles les comptes publiés doivent servir à informer le public, aussi rapidement et clairement que possible, sur les faits essentiels intéressant les finances nationales. En outre, le sous-comité note que les rapports financiers du Royaume-Uni ne font aucune mention des traitements ou frais de voyage de fonctionnaires ou employés particuliers, de paiement aux entrepreneurs, ni de descriptions et de montants relatifs à des projets de construction.

e) Les comptes publics du Canada pour 1962-1963 comprennent trois volumes comptant en tout 1,430 pages (la version française compte 1,459 pages) réparties à peu près comme il suit:

Volume I

Revue et états financiers	268 pages
(Version française:	277 pages)

Volume II

Détail des dépenses et des recettes	1,006 pages
(Version française:	1,026 pages)

Volume III

États financiers des sociétés de la Couronne	156 pages
(Version française:	156 pages)

f) En vue de présenter des renseignements plus importants et pertinents au Parlement, le sous-comité a pris en considération:

(i) Les renseignements qui pourraient être entièrement supprimés des comptes publics;

(ii) Les renseignements qui pourraient être remplacés par des états présentés sous forme de sommaires;

(iii) La matière qu'on pourrait supprimer des comptes publics pourvu que des renseignements comparables soient inclus dans le rapport annuel ou les autres rapports des ministères, et

(iv) Les renseignements supplémentaires qu'il pourrait être utile d'inclure dans les comptes publics.»

RECOMMANDATIONS RELATIVES À LA SUPPRESSION DE CERTAINS RENSEIGNEMENTS

3. Se fondant sur les constations et observations précédentes, le Comité recommande que les renseignements suivants soient supprimés du Volume II des comptes publics:

	Réduction estimative
a) Énumération des traitements, frais de voyage et autres indemnités des employés (la section 38)	92 pages
b) Énumération des versements aux fournisseurs et aux entrepreneurs (la section 39)	65 pages
c) Énumération des noms des personnes en congé d'études (p. ex. la section 1.4). Voir aussi le paragraphe 15	3 pages
d) Énumération des travaux de construction ou des acquisitions de bâtiments, d'ouvrages et de terrains, par zone, région, etc. (p. ex. la section 7.11)	12 pages
e) États de l'aide accordée aux entreprises de mines d'or (section 19.15), mais il est entendu que les renseignements continueront de paraître dans le rapport du ministère	5 pages
f) États des dépenses des bureaux de poste urbains en traitements, etc., et états des dépenses, par district et par service (les sections 27.4 et 27.8)	3 pages
g) Énumération des contrats pour la construction ou l'acquisition de bâtiments, etc., quand le montant est inférieur à $100,000, et des entreprises en régie intéressée de moins de $10,000. Les énumérations actuelles portent sur les montants de $10,000 ou plus ($25,000 ou plus dans le cas des contrats de défense et $5,000 ou plus dans le cas des entreprises en régie intéressée) (p. ex. les sections 31, 61 et 35.34)	149 pages
h) Répartition des dépenses par service et par bureau de la Direction des standards (la section 34.7)	1 page
	330 pages

En outre, le Comité recommande que des listes des frais de voyage des employés excédant $1,000 et des versements de plus de $100,000 faits aux fournisseurs et entrepreneurs soient préparées chaque année pour la gouverne du Comité.

4. Le Comité recommande que des états sous forme de sommaires remplacent les renseignements détaillés qui suivent:

	Réduction estimative
a) Listes des honoraires professionnels par genre de service, ainsi que listes détaillées d'honoraires professionnels de $2,000 et plus (par ex., section 1.13)	9 pages
b) Énumération détaillée des achats de matériel à remplacer par un résumé établi d'après le genre de matériel (p. ex. la section 1.9)	8 pages
c) Détail des dépenses relatives aux élections générales et aux élections complémentaires, par division électorale, à remplacer par un résumé par province (p. ex. 6.4)	12 pages
d) Énumération du nom des médecins qui reçoivent des honoraires d'au moins $1,000 et des hôpitaux qui reçoivent au moins $5,000 à remplacer par un résumé indiquant les catégories de service (p. ex. la section 23.39)	5 pages

	Réduction estimative
e) Détail des dépenses par province et par district relativement à tout recensement du Canada à remplacer par une énumération sommaire par province (les sections 34.9 à 34.38 des comptes publics de 1961-1962)	28 pages
f) Énumération du traitement des juges par tribunal à remplacer par un sommaire du taux de rémunération (les sections 16.4 et 16.5)	1 page
g) Répartition des recettes par pénitencier à remplacer par un état indiquant, par institution, (1) les recettes et (2) les dépenses servant *a*) au fonctionnement et à l'entretien et *b*) à la construction, aux améliorations et au matériel (la section 16.17)	2 pages
	65 pages

5. Le Comité recommande qu'on supprime des comptes publics ce qui a trait aux questions énumérées ci-dessous, lorsque des renseignements sensiblement semblables apparaissent dans le rapport annuel des ministères ou services en cause:

	Réduction estimative
a) État des subventions générales à l'hygiène versées aux provinces depuis le début (section 23.8)	2 pages
b) Énumération des subventions aux foires et expositions agricoles, etc. (p. ex. la section 1.19)	2 pages
c) Détail des subventions à l'hygiène (section 23.10 à 23.28)	19 pages
d) Détail des subventions pour la construction d'hôpitaux (section 23.30 à 23.37)	7 pages
	30 pages

6. Quand il fait les recommandations ci-dessus au sujet de la suppression de renseignements indiqués dans les comptes publics, le Comité suppose que les détails ainsi supprimés seront encore indiqués dans la comptabilité du Bureau du contrôleur du Trésor et il demande au ministre des Finances de prendre les dispositions nécessaires pour que ces détails soient à la disposition des membres du Parlement qui les réclament.

7. On dit au Comité qu'il en coûte $25 pour imprimer une page des comptes publics. Il est recommandé d'en supprimer environ 400 pages de chaque édition (anglaise et française), ce qui représenterait une épargne de quelque $20,000 au seul chapitre de l'impression.

RECOMMANDATION AU SUJET D'UNE NOUVELLE DISPOSITION DES RENSEIGNEMENTS

8. Le Comité recommande que, dans le volume I, des notes explicatives des annexes à l'état de l'actif et du passif, qu'on donne actuellement tout de suite après les annexes auxquelles elles se rapportent, soient groupées ensemble et publiées à la fin des annexes sous la référence appropriée à l'annexe et au poste en cause, par exemple, dans le cas du poste n° 1 de l'annexe M, la note serait établie sous M-1, etc.

RECOMMANDATIONS AU SUJET DE L'INCLUSION DE RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

9. Le Comité a étudié, en conformité des avis du Comité et de l'auditeur général, la question de l'inclusion de détails supplémentaires dans les comptes publics.

10. Dans son quatrième rapport à la Chambre, le 28 juillet 1964, le Comité demandait, aux paragraphes 30 à 32, que l'auditeur général le tînt au courant des progrès réalisés dans une étude en vue d'avoir en un même endroit un dossier de tout ce qui est dépensé à titre d'aide financière aux personnes qui bénéficient d'un congé d'étude, de sorte que le Parlement puisse être mieux au courant de tout ce qu'il en coûte pour appliquer cet aspect particulier du programme de formation visant à accroître la compétence des fonctionnaires. Le Comité espère que cette étude sera bientôt terminée, afin qu'à l'avenir, à compter de celui qui a trait à l'année financière 1964-1965, le volume II des comptes publics indique tout ce qui est dépensé au titre des congés d'étude.

11. Dans le paragraphe 26 de son sixième rapport à la Chambre, le 20 octobre 1964, le Comité a dit être de l'avis de l'auditeur général, à savoir que ce serait instructif pour le Parlement que de publier, chaque année, dans les comptes publics du Canada, sous forme d'explication ou d'inscription dans les livres, un résumé de l'ensemble des comptes à percevoir dus au gouvernement du Canada. Après examen de cette recommandation par le contrôleur du Trésor, le Comité a appris avec plaisir de ce dernier qu'on prend des dispositions en vue d'insérer un tel sommaire dans les comptes publics à compter de l'année financière 1964-1965.

12. Ainsi que l'a proposé le contrôleur du Trésor, le Comité recommande que soient inclus dans les comptes publics les renseignements supplémentaires suivants:

(1) Dans le volume II, les sommaires généraux des dépenses et des recettes par ministère ou service, à publier au début du volume en question; les totaux devraient correspondre avec les montants inclus dans l'état des dépenses et des recettes inséré dans le volume I.

(2) Dans le volume II, pour chaque ministère ou service, un état semblable à celui qui est présenté dans le Budget des dépenses, indiquant la valeur approximative ou estimative des services importants fournis au ministère ou service et dont le coût n'est pas inclus comme une imputation sur les crédits. Cet état comprendrait:

a) Le logement fourni par le ministère des Travaux publics ou dans les bâtiments du ministère;

b) Les services de comptabilité et d'émission de chèques fournis par le contrôleur du Trésor;

c) Les cotisations au compte de pension de retraite imputées sur les crédits du ministère des Finances;

d) Les primes d'assurance chirurgicale-médicale des fonctionnaires imputées sur les crédits du ministère des Finances;

e) L'indemnisation des employés de l'État pour accidents de travail, imputée sur les crédits du ministère du Travail; et

f) Le transport de courrier en franchise par le ministère des Postes.

(3) Pour chaque ministère ou service également, un état semblable indiquant les services fournis à d'autres ministères ou services et en retour desquels aucun remboursement n'est reçu.

13. Le plan ci-dessus, qui prévoit l'inclusion dans chaque section relative au ministère ou service d'un état indiquant la valeur approximative ou estimative des service fournis sans frais, n'est qu'une mesure préliminaire. Il est entendu que le but ultime serait de répartir les frais de ces services entre les crédits ou services pertinents.

14. Ainsi que l'a proposé l'auditeur général, le Comité recommande que soit inclus dans les comptes publics les renseignements supplémentaires suivants:

(1) A compter de l'année financière 1964-1965, un état énumérant tout le matériel déclaré excédentaire durant l'année et indiquant, dans la mesure où ils peuvent être déterminés, le coût original et le produit obtenu de la vente par la Corporation de disposition des biens de la Couronne, et,

(2) A compter de l'année financière 1964-1965, un état indiquant en détail le montant des pertes subies par suite de la destruction accidentelle ou de l'endommagement de biens qui seraient normalement assurés, si une telle protection existait.

15. Au cours des entretiens avec le contrôleur du Trésor et l'auditeur général, le Comité a reconnu qu'il serait peut-être souhaitable d'inclure de temps en temps d'autres renseignements dans les comptes publics; il accepte, ainsi qu'ils l'ont proposé, que ces renseignements soient insérés dans les comptes publics par le contrôleur ou soient soumis par l'auditeur général au Comité, afin que ce dernier les étudie et les discute.

16. S'ajoute au présent rapport une copie d'une étude que le contrôleur du Trésor a préparée à l'usage du sous-comité et qui fait partie du rapport.

17. Le Comité remercie sincèrement le contrôleur du Trésor, l'auditeur général et leurs hauts fonctionnaires pour la patience et la compétence avec lesquelles ils l'on conseillé et aidé dans toutes ses délibérations.

Une copie des délibérations pertinentes du Comité est annexée.

ÉTUDE PRÉPARÉE PAR LE CONTRÔLEUR DU TRÉSOR

La loi sur l'administration financière

1. Aux termes du 1er paragraphe de l'article 64 de la loi sur l'administration financière, le ministre doit présenter à la Chambre des communes, au plus tard le 31 décembre, ou, si le Parlement n'est pas alors en session, dans les quinze jours de l'ouverture de la session suivante, un rapport annuel appelé les *Comptes publics*. Le paragraphe (2) prévoit que les *Comptes publics* doivent revêtir la forme que prescrit le ministre et renfermer:

a) un rapport sur les opérations financières de l'année ci-dessous mentionnée;

b) un état certifié par l'auditeur général des dépenses et des revenus du Canada pour l'année financière;

c) un état certifié par l'auditeur général des éléments d'actif et de passif du Canada que le ministre juge nécessaire pour indiquer la situation financière du Canada à la fin de ladite année;

d) le passif éventuel du Canada; et
e) les autres comptes et renseignements qui sont indispensables pour indiquer, à l'égard de l'année susdite, les opérations et la situation financière du Canada, ou dont une loi exige la présence dans les *Comptes publics*.

2. Dernièrement, des recommandations ont été faites par l'auditeur général, le Comité des comptes publics et la Commission royale d'enquête sur l'organisation du gouvernement pour que les *Comptes publics* soient présentés sous une nouvelle forme. En outre, en 1950, au Royaume-Uni, le Comité de la forme des comptes de l'État a étudié la question et a soumis des rapports. Les recommandations et les rapports en question sont résumés dans les paragraphes qui suivent.

Rapport de l'auditeur général

3. Dans son rapport à la Chambre des communes pour l'année financière finissant le 31 mars 1963, l'auditeur général propose qu'on devrait étudier plus à fond la possibilité de résumer ou de réduire le nombre d'énumérations détaillées qui figurent actuellement dans les *Comptes publics* et, par contre, des renseignements supplémentaires devraient y être fournis.

Quatrième rapport du Comité des comptes publics

4. Dans son quatrième rapport, présenté à la Chambre des communes le 19 décembre 1963, le Comité permanent des comptes publics faisait les commentaires suivants relativement à «la forme des *Comptes publics*».

> «11. Le Comité s'est dit heureux qu'on ait présenté les *Comptes publics* pour l'année financière terminée le 31 mars 1961 de la manière recommandée par le Comité dans son cinquième rapport de 1961 et qu'on ait conservé ces améliorations dans les *Comptes publics* pour l'année terminée le 31 mars 1962.
>
> 12. Le Comité note qu'on pourrait étudier plus à fond la possibilité de résumer ou de réduire un bon nombre des énumérations détaillées qui figurent actuellement dans les *Comptes publics* de façon à présenter au Parlement des renseignements plus significatifs et plus pertinents. Il estime également qu'il y aurait peut-être lieu de songer à inclure des renseignements supplémentaires importants de la nature de ceux que l'auditeur général a mentionnés.
>
> 13. Comme le temps n'a pas permis l'examen de ce qui précède par un sous-comité nommé à cette fin, le Comité recommande qu'on s'occupe de cette question au cours de la prochaine session du Parlement.»

Recommandations de la Commission royale d'enquête sur l'organisation du gouvernement

5. La Commission royale d'enquête Glassco sur l'organisation du gouvernement s'est également penchée sur la question de la forme et de la teneur des *Comptes publics*. Après avoir parlé des recommandations que faisait le Comité des comptes publics en 1961, la Commission dit ce qui suit:

> 38. Les *Comptes publics* ont bénéficié de ces changements. L'adoption de la nouvelle forme proposée pour le *Budget des dépenses* rendrait possibles d'autres améliorations. Toutefois, on n'aurait pas besoin de répéter dans les *Comptes publics* le détail des affectations de chaque crédit inscrit dans le *Budget des dépenses*.
>
> 39. De plus, on donne des listes très détaillées des paiements faits aux membres du Sénat et de la Chambre des communes, aux fonction-

naires recevant $8,000 ou plus, par année, ainsi qu'aux fournisseurs et aux entrepreneurs recevant $5,000 ou plus ($25,000 dans le cas de la Défense nationale.) Cette méthode ancienne coûte cher et a perdu toute utilité.

40. Les détails sur les postes qui ne sont pas présentés séparément dans le *Budget des dépenses* ne devraient être donnés que pour expliquer des variations importantes entre les affectations et les dépenses, ou bien entre les recettes prévues et les recettes obtenues. A moins que les renseignements suivants ne soient assez importants pour être détaillés dans le *Budget des dépenses,* ils devraient être rayés des *Comptes publics:*

a) Affectations maintenues uniquement pour fins d'exploitation
b) Contrats de construction et autres
c) Achat de terrains
d) Subventions et autres versements au titre de l'assistance
e) Énumérations des autres dépenses, y compris les traitements, les frais de déplacement, les honoraires professionnels, les congés d'études, les noms des fournisseurs et des entrepreneurs.

* * * * *

42. Les *Comptes publics* ne constituent pas un document de contrôle mais bien un moyen de faire rapport au Parlement de la gestion financière des ministères et du gouvernement, ainsi que des faits essentiels concernant les finances fédérales. On ne peut pas justifier l'inclusion de beaucoup des détails qui y sont insérés présentement en déclarant que la publication de tels renseignements agit comme un élément de contrainte sur les fonctionnaires. Le remède se trouve dans une revision des formes actuelles de contrôle interne. Il est probable que le rapport de l'auditeur général sur les dépenses exagérées et les abus au sein du service serait plus efficace.

43. La forme de présentation des *Comptes publics* devrait être claire et moins encombrée. On ne devrait pas permettre que des détails obscurcissent les points vraiment importants. La forme actuelle insiste tellement sur les détails qu'il est extrêmement difficile de séparer le bon grain de l'ivraie.

44. Les rapports annuels des ministères et des organismes comprennent des états financiers, mais ceux-ci ne font pas souvent double emploi avec les *Comptes publics* puisqu'ils reflètent les divisions naturelles des ministères. Les états financiers de plusieurs organismes et d'au moins un ministère sont établis d'après la comptabilité d'exercice. Ces rapports annuels renferment souvent des exposés et des détails statistiques à l'appui des renseignements financiers afin d'expliquer les programmes du ministère.

45. Dans les *Comptes publics* il faudrait, pour une meilleure compréhension, employer plus souvent des tableaux et y ajouter au besoin des notes explicatives.

* * * * *

52. Si l'on recommande d'éliminer certains détails des *Comptes publics,* ce n'est pas pour soustraire des renseignements utiles à l'examen du Parlement, mais bien pour réduire le volume du document de sorte qu'il se présente sous une forme claire et concise qui soit conforme aux meilleures normes applicables aux rapports financiers. De plus, en enlevant des détails inutiles, on pourrait ajouter des renseignements qui

auraient plus de valeur pour le Parlement et qui permettraient de fournir de plus amples détails dans des domaines qui sont insuffisamment couverts à l'heure actuelle.

53. Par exemple, plusieurs ministères font de l'exploitation, et les comptes des affectations maintenus d'après la comptabilité de caisse ne reflètent pas exactement les résultats financiers de l'activité. On a partiellement corrigé cette situation en utilisant des caisses automatiquement renouvelables, dont il est question au chapitre suivant; mais ces caisses n'enregistrent habituellement que les frais directs sans prévoir les frais généraux des ministères ni l'amortissement des immobilisations.

54. Dans ce rapport, vos commissaires ont recommandé l'adoption de la comptabilité d'exercice pour les fins des ministères, mais ils ne recommandent pas que les comptes du gouvernement cessent d'être établis d'après la comptabilité de caisse. Par conséquent, on continuera à faire rapport des comptes des affectations d'après la comptabilité de caisse dans les *Comptes publics.*

55. Cependant, il est maintenant rare qu'on puisse déterminer le coût de chaque forme d'activité d'après les *Comptes publics.* L'établissement du budget par programme et de la comptabilité d'exercice, et l'inclusion du coût des services fournis gratuitement à l'heure actuelle par d'autres ministères permettront de présenter les résultats financiers sous une forme semblable à celle que l'on adopte dans le commerce et l'industrie. La forme de ces états financiers est claire, concise et comprise de tous. La présentation des comptes des ministères sous cette forme fournira au Parlement des renseignements beaucoup plus utiles que ceux que vos commissaires proposent de supprimer.

Le Comité de la forme des comptes de l'État au Royaume-Uni

6. En novembre 1947, le gouvernement du Royaume-Uni a formé un comité de la forme des comptes de l'État. Dans son rapport définitif publié en juin 1950, le Comité explique l'objet des comptes de l'État de la façon suivante:

«...les comptes de l'État servent à de nombreuses fins, dont certaines ne pouvaient être envisagées lors de l'élaboration du régime actuel. Nous pensons donc qu'il serait utile d'expliquer les diverses fins sur lesquelles on a attiré notre attention. Elles constituent cinq catégories:

a) Premièrement, il y a avant tout les comptes dits de «comptabilité», notamment, les pièces comptables qui permettent au Comité des comptes publics, au contrôleur, à l'auditeur général, au trésorier et aux fonctionnaires responsables des divers ministères de vérifier les recettes et les dépenses au regard des prévisions budgétaires afin de s'assurer que chaque poste est exact et concorde avec l'autorisation du Parlement. C'est là l'exigence fondamentale de toute comptabilité gouvernementale, car en régime démocratique rien ne doit affaiblir le contrôle que la Chambre des communes exerce sur les dépenses publiques.

b) Deuxièmement, les comptes publics doivent servir à renseigner le public aussi rapidement et aussi clairement que possible sur les aspects essentiels des finances nationales. Pour les raisons déjà exposées, cet objectif a acquis beaucoup d'importance, surtout depuis quarante ans; mais, pour des raisons connexes, il est devenu d'autant plus difficile à atteindre. Le problème fondamental qui se pose est celui de savoir comment simplifier les comptes définitifs se rapportant à des opérations très diverses.

c) Troisièmement, certains prétendent que, vu les énormes dépenses faites de nos jours, le système ne suffit pas à assurer qu'aucune dépense n'est faite sans l'autorisation du Parlement. Ces gens estiment que les comptes d'un ministère déterminé devraient être présentés de façon à fournir des renseignements permettant aux fonctionnaires responsables du ministère en question et du Trésor de se rendre compte si un service déterminé est assuré à un coût minimum tout en répondant aux besoins d'efficacité.

d) Quatrièmement, à l'heure actuelle, au gouvernement et dans le milieu des affaires, on estime que les documents comptables aident à formuler et à appliquer les programmes. Comme le gouvernement se charge de maintenir des conditions saines dans l'économie nationale et surtout d'assurer «un niveau élevé et stable de l'emploi», et vu l'étendue des entreprises gouvernementales, il est essentiel de surveiller de près les répercussions immédiates et secondaires des dépenses de l'État, des revenus qu'il prélève, de ses emprunts ou du remboursement de la dette. A ce propos, il faut pouvoir se fier en large mesure à l'analyse des comptes de l'État.

e) Enfin, on insiste sur les données plus perfectionnées afin de pouvoir interpréter la situation et les perspectives de manière avisée. Pour notre part nous trouvons souhaitable de fournir aux spécialistes qui n'appartiennent pas à la fonction publique assez de données pour leur permettre d'analyser les événements passés et les tendances actuelles, il faut tenir compte des exigences de l'analyste monétaire pour qui les mouvements de caisse et l'influence que les opérations de l'État exercent sur les conditions monétaires sont de la plus haute importance, et les exigences de l'économiste général qui s'occupe de l'équilibre entre l'épargne et les immobilisations, d'une part et les nouvelles immobilisations faites par l'État ou par ses organismes au pays ou à l'étranger, d'autre part. En ce qui a trait à l'avenir, on maintient, surtout afin de tenir compte des ressources imposables des futures générations et du fardeau qu'elles auront à porter, qu'il faudrait adopter un système de comptabilité qui permettrait d'apprécier et d'indiquer le passif capitalisé à long terme ou autre passif différé de l'État (y compris les calculs actuariels des pensions et d'autres engagements de même nature). En effet, certains vont encore plus loin et préconisent également l'enregistrement des fluctuations de la valeur courante de l'actif de l'État sous toutes ses formes.»

7. Le Comité du Royaume-Uni signale ensuite que la simple énumération de ces fins—que toutes les questions posées au sujet de la comptabilité de l'État puissent recevoir ou non une réponse satisfaisante et intelligible—suffit à faire gravement douter qu'on puisse y parvenir en s'en tenant au résultat obtenu au moyen d'un seul ensemble de procédés et de registres comptables. Le Comité remarque qu'on lui a signalé que, bien qu'un compte précis pouvant être vérifié soit indispensable aux fins du contrôle parlementaire, la statistique dite de comptabilité suffit parfois à d'autres fins.

8. Les rapports du Royaume-Uni présentent une comptabilité concise des dépenses faites avec les subsides parlementaires. En outre—et ceci est peut-être plus important—ces rapports ont pour objet de fournir aux députés des renseignements sur les questions que ces derniers pourraient désirer faire étudier plus en détail par le Comité des comptes publics. En posant en principe que le rapport financier de l'année devrait non seulement renfermer suffisamment de détails sur les subsides parlementaires, mais aussi attirer l'attention sur des

particularités insolites de l'administration de ces subsides, le rapport du Royaume-Uni signale les aspects que voici:

(1) explications sur les causes des écarts entre les dépenses et les subsides;

(2) notes sur les caractéristiques particulières des comptes;

(3) comptes des subventions d'appoint et des caisses;

(4) détails des prêts, dons, paiements contractuels supplémentaires, octrois à titre gracieux et dépenses non confirmées;

(5) pertes et versements d'indemnités; et

(6) amortissements et réclamations abandonnées.

9. Par contre, le rapport du Royaume-Uni ne mentionne pas les salaires et traitements ni les frais de voyage de chaque haut fonctionnaire et employé, ni les versements aux entrepreneurs, ni la description et le coût des entreprises de construction.

(*Les délibérations jointes audit rapport sont enregistrées à titre d'appendice n° 29 aux* Journaux).

Sur motion de M. Walker, appuyé par M. Rinfret, il est ordonné,— Que le nom de M. Harley soit substitué à celui de M. McNulty sur la liste des membres du comité permanent des relations industrielles.

Sur motion de M. Walker, appuyé par M. Rinfret, il est ordonné,—Que le nom de M. Hamilton soit substitué à celui de M. Pugh sur la liste des membres du comité permanent des chemins de fer, des canaux et des lignes télégraphiques.

Il est donné lecture de l'ordre concernant la reprise du débat ajourné sur la motion de M. Olson, appuyé par M. Walker: Que le quinzième rapport du comité spécial de la procédure et de l'organisation, présenté à la Chambre le 14 décembre 1964, soit maintenant agréé, et avec l'assentiment unanime ledit ordre est réservé.

La Chambre se forme de nouveau en comité plénier pour l'étude d'un certain projet de résolution concernant le Bill C-136, Loi instituant au Canada un régime général de pensions de vieillesse et de prestations supplémentaires payables aux cotisants et à leur égard, dont la Chambre est actuellement saisie.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Il est résolu: Que le Bill C-136, dont la Chambre est présentement saisie, soit modifié pour autoriser que, à la place de la pension variable suivant l'âge actuellement prévue par la Partie IV dudit bill, une pension en vertu de la Loi sur la sécurité de la vieillesse, d'un montant égal à celui de la pension que peuvent obtenir les personnes âgées de 70 ans, soit payée à compter du 1er janvier 1966 aux personnes qui ont 69 ans, à compter du 1er janvier 1967 aux personnes qui ont 68 ans, à compter du 1er janvier 1968 aux personnes qui ont 67 ans, à compter du 1er janvier 1969 aux personnes qui ont 66 ans et à compter du 1er janvier 1970 aux personnes qui ont 65 ans.

Rapport à faire de la résolution.

Rapport est fait de ladite résolution, qui est agréée et renvoyée au comité plénier chargé d'étudier le Bill C-136, Loi instituant au Canada un régime général de pensions de vieillesse et de prestations supplémentaires payables aux cotisants et à leur égard.

Le Bill C-136, Loi institutant au Canada un régime général de pensions de vieillesse et de prestations supplémentaires payables aux cotisants et à leur égard, est étudié de nouveau en comité plénier (*avec la résolution y relative adoptée aujourd'hui*) et, après avoir de nouveau fait rapport de l'état de la question, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

Avec l'assentiment unanime, la Chambre revient à l'appel des *Motions.*

Sur motion de M. Walker, appuyé par M. Rinfret, il est ordonné,—Que les noms de MM. Pilon, Asselin (Notre-Dame-de-Grâce), Boulanger, Tucker et McLean soient substitués à ceux de MM. Drouin, Forest, Temple, Gendron et Forgie sur la liste des membres du comité permanent de l'agriculture et de la colonisation.

(*Délibérations sur la motion d'ajournement*)

A dix heures trois minutes du soir, la question «Que cette Chambre s'ajourne maintenant» est réputée avoir été présentée en conformité de l'article 39-A provisoire du Règlement.

Après discussion, ladite motion est réputée être agréée.

États et raports déposés auprès du greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au greffier de la Chambre, sont déposés sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Gordon, membre du conseil privé de la reine,—Rapport (en français et en anglais) de la Banque du Canada et relevé des comptes certifiés par les vérificateurs, pour l'année close le 31 décembre 1964, conformément à l'article 27(3) de la Loi sur la Banque du Canada, chapitre 13, S.R.C., 1952, modifiée en 1953-1954.

Par M. Lamontagne, membre du conseil privé de la reine,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 29 avril 1964, demandant copie de toute la correspondance et des lettres, télégrammes ou documents échangés entre Me Luc-Gilbert Lessard, de Black-Lake, Mégantic, d'une part et, d'autre part, le ministre des Affaires des anciens combattants ou le sous-ministre ou les fonctionnaires de ce ministère, depuis le 1er mars 1963. (*Avis de motion portant production de documents n° 47*)

Par M. McIlraith, membre du conseil privé de la reine,—Exemplaire (en français et en anglais) des Décrets, ordonnances et règlements statutaires publiés dans la Partie II de la *Gazette du Canada* du mercredi 10 mars 1965, conformément à l'article 7 de la Loi sur les règlements, chapitre 235, S.R.C., 1952.

Par M. Pickersgill, membre du conseil privé de la reine,—Rapport (en français et en anglais) de la Société Air Canada pour l'année close le 31 décembre

1964, conformément à l'article 29 de la Loi sur les lignes aériennes Trans-Canada, chapitre 268, S.R.C., 1952.

Par M. Pickersgill,—Rapport (en français et en anglais) des vérificateurs au Parlement concernant les comptes de la Société Air Canada pour l'année terminée le 31 décembre 1964, conformément à l'article 29 de la Loi sur les Lignes aériennes Trans-Canada, chapitre 268, S.R.C., 1952.

A dix heures trente-deux minutes du soir, M. l'Orateur prononce la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à demain, à 2 h. 30 de l'après-midi, suivant les dispositions de l'article 2(1) du Règlement.

L'Orateur

ALAN A. MACNAUGHTON

FEUILLETON DES AVIS

Questions—Mercredi prochain

N° 2931—*M. Loney*—15 mars

1. Quels projets relatifs au centenaire ont été approuvés jusqu'ici dans le comté de Bruce?

2. De quelles municipalités s'agit-il? Quelle est la date d'approbation et quels montants ont été approuvés?

N° 2932—*M. Monteith*—15 mars

La classification du bureau de poste de Stratford (Ont.) a-t-elle été abaissée de la classe 12 à la classe 11? Dans le cas de l'affirmative, pourquoi a-t-on fait cela?

N° 2933—*M. Mather*—15 mars

1. Quelle a été, exprimée en dollars, l'augmentation de la dette fédérale au cours de la période de 1953 à 1963?

2. Pendant la même période, quelle a été l'augmentation de la dette des particuliers?

N° 2934—*M. Webb*—15 mars

1. De quels pays le Canada importe-t-il des engins de pêche, leurres, etc.?

2. Par pays, quelle est la valeur en devises canadiennes de ces importations?

N° 2935—*M. Danforth*—15 mars

1. Est-ce que certains membres du personnel du Chatham Entomological Laboratory, de Chatham (Ontario), ont été mutés de ce laboratoire?

2. Est-ce que l'on se propose de muter du Chatham Entomological Laboratory certains membres du personnel de ce laboratoire dans un avenir rapproché et, le cas échéant, le personnel sera-t-il remplacé ou s'agit-il de la première phase de la fermeture de ce laboratoire?

N° 2936—*M. Howe* (Hamilton-Sud)—15 mars

Quel est le nom et quelle est l'adresse de la manufacture canadienne qui a commencé à produire et à livrer le produit pharmaceutique Laetrile au Canada en 1963?

N° 2937—*M. Matheson*—15 mars

1. Les contrats relatifs à la route transcanadienne intervenus avec *Martell's Construction Company, Tidewater Construction Company* et *Warren Maritimes*

Ltd. et portant sur des travaux d'aménagement de la route transcanadienne, en Nouvelle-Écosse, comportaient-ils une clause interdisant toute inégalité de traitement envers qui que ce soit à cause de son allégeance politique?

2. Une telle clause est-elle prévue en vertu de l'entente relative à la route transcanadienne intervenue entre la Nouvelle-Écosse et le Canada?

3. Le gouvernement a-t-il reçu du ministre provincial le certificat requis à l'alinéa *g*) de l'article 4 de l'entente relative à la route transcanadienne en vue d'assurer que tous les travaux exécutés au cours des deux années suivantes ont été accomplis en conformité des dispositions du sous-alinéa (ii) de l'alinéa *e*) de l'article 4 de l'entente *a*) en 1963, *b*) en 1964?

4. Quelles mesures le ministre des Travaux publics se propose-t-il d'adopter pour s'assurer, conformément à l'alinéa *g*) de l'article 4 de l'entente que les travaux réalisés en Nouvelle-Écosse et dont le Canada a acquitté ou acquittera le coût ont été exécutés en conformité de l'entente et des contrats?

N° 2938—*M. Matheson*—15 mars

1. Quels étaient, par institution pénitentiaire, *a*) l'effectif prévu des instituteurs et des psychologues, *b*) le nombre d'instituteurs et de psychologues en service, le 31 décembre 1964?

2. Quelle est l'échelle courante du traitement applicable *a*) à un instituteur, *b*) à un psychologue?

3. Quels sont les principaux obstacles à surmonter lorsqu'il s'agit de recruter des instituteurs et psychologues et de retenir leurs services?

N° 2939—*M. Matheson*—15 mars

1. De quelle façon le service des pénitenciers a-t-il bénéficié de la participation volontaire des civils au programme de réforme en 1964?

2. De quelle façon le service de libération conditionnelle a-t-il bénéficié de la participation volontaire des civils au programme de réhabilitation en 1964?

3. De quelle façon les organismes et particuliers intéressés offrent-ils librement leurs services?

N° 2940—*M. Matheson*—15 mars

1. Quelles catégories de produits a-t-on fabriqués en 1964 dans les ateliers des pénitenciers et à qui les a-t-on remis?

2. Si on disposait de points de vente supplémentaires ces ateliers seraient-ils disposés à augmenter l'ampleur de leur production et à la diversifier?

3. Quel serait l'effet sur les prisonniers d'un accroissement sensible de l'activité des ateliers?

N° 2941—*M. Ormiston*—15 mars

Quel a été le prix hebdomadaire moyen, du 1er janvier 1945 au 19 février 1965 inclusivement, base Fort-William, *a*) applicable au blé Northern n° 1 (prix du blé classe 2), *b*) applicable au blé Northern n° 4, *c*) applicable au blé n° 6?

N° 2942—*M. Ormiston*—15 mars

Combien de chirurgiens-vétérinaires ont émigré de Grande-Bretagne au Canada depuis janvier 1955?

N° 2943—*M. Mather*—15 mars

1. Combien de projets relatifs au Centenaire de la Confédération canadienne ont été approuvés sur le plan fédéral?

2. Quel est le coût estimatif, exprimé en dollars, de ces projets?

3. Indiquer par province, le nombre et le coût estimatif de ces projets?

4. Quelle tranche du crédit prévu par le gouvernement fédéral pour la célébration du Centenaire n'a pas encore été affectée à des projets quelconques?

N° 2944—*M. Mather*—15 mars

1. Combien de personnes sont chaque année accusées devant les tribunaux canadiens, de crimes punissables d'un an d'emprisonnement ou plus?

2. Combien, parmi ces prévenus, ne peuvent se permettre les services d'un avocat?

RÉUNIONS DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	(*Sous réserve de modifications, d'un jour à l'autre*)	
	Le mardi 16 mars	
371 É.O.	Relations industrielles	9 h. a.m. 3 h. 30 p.m.
308 É.O.	Agriculture et colonisation (*à huis clos*)	9 h. 30 a.m.
208 É.O.	Mines, forêts et cours d'eau	10 h. a.m.
356–S	Crédit de consommation (*mixte*) («*Retail Merchants Association of Canada*»)	10 h. a.m.
307 É.O.	Privilèges et élections (*à huis clos*)	11 h. a.m.
	Le mercredi 17 mars	
16	Procédure et organisation	12 h. 30 p.m.

ROGER DUHAMEL, m.s.r.c., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1965

N° 235

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MARDI 16 MARS 1965

Deux heures et demie de l'après-midi

PRIÈRE

Il est donné lecture de l'ordre concernant la reprise du débat ajourné sur la motion de M. Olson appuyé par M. Walker: Que le quinzième rapport du comité spécial de la procédure et de l'organisation, présenté à la Chambre le 14 décembre 1964, soit maintenant agréé, et avec l'assentiment unanime ledit ordre est réservé.

Le Bill C-136, Loi instituant au Canada un régime général de pensions de vieillesse et de prestations supplémentaires payables aux cotisants et à leur égard, est étudié de nouveau en comité plénier (*avec la résolution y relative adoptée le lundi 15 mars 1965*) et, après avoir de nouveau fait rapport de l'état de la question, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude plus tard aujourd'hui, ou à la prochaine séance de la Chambre, selon le cas.

L'honorable représentant de Beauce (M. Perron), posant la question de privilège, demande à proposer, avec l'appui de M. Langlois,—Que l'étude de l'article n° 1 du Bill C-136 soit réservé jusqu'à ce que les membres de cette Chambre aient reçu la version française des délibérations du comité spécial constitué pour l'étude de ce bill.

Un débat s'élève et se poursuit;

(*Délibérations sur la motion d'ajournement*)

A dix heures du soir, la question «Que cette Chambre s'ajourne maintenant» est réputée avoir été présentée en conformité de l'article 39-A provisoire du Règlement.

Après discussion, ladite motion est réputée être agréée.

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au greffier de la Chambre, est déposé sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Favreau, membre du conseil privé de la reine,—Rapport (en français et en anglais) concernant le monopole dans la distribution du propane en Colombie-Britannique, présenté le 18 février 1965 par la Commission sur les pratiques restrictives du commerce, en vertu de la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions.

A dix heures vingt et une minutes du soir, M. l'Orateur prononce la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à demain, à 2 h. 30 de l'après-midi, suivant les dispositions de l'article 2(1) du Règlement.

L'Orateur

ALAN A. MACNAUGHTON

FEUILLETON DES AVIS

Questions—Lundi prochain

N° 2945—*M. Fleming* (Okanagan-Revelstoke)—16 mars

1. Combien y a-t-il eu de poursuites judiciaires en vertu de l'article 5 de la Loi sur les stupéfiants depuis son entrée en vigueur le 15 septembre 1961?

2. Combien de condamnations ont-elles été prononcées en vertu dudit article et, dans chaque cas, quel narcotique avait été importé et en quelle quantité?

3. Quel a été le nombre de poursuites dans chacune des provinces au cours de la période en cause?

*N° 2946—*M. Alkenbrack*—16 mars

A propos de la décision du ministère des Postes d'ouvrir un bureau de poste devant desservir Amherstview (Ont.), dans le canton d'Ernestown, comté de Lennox-Addington, *a*) quand doit s'ouvrir ce bureau de poste, *b*) le ministère doit-il construire ou louer des locaux pour assurer ce service, *c*) où se fera la construction ou quels locaux louera-t-on, *d*) le ministère s'empressera-t-il de fournir aussitôt que possible ce service dont l'absence se fait grandement sentir, *e*) un maître de poste à emploi permanent sera-t-il engagé, de même que les aides dont il aura besoin, *f*) desservira-t-on certains itinéraires ruraux de Collins Bay et de Bath à partir du nouveau bureau de poste d'Amherstview, *g*) quelle rémunération reçoit ordinairement un maître de poste comme celui dont il est fait mention dans la question *e*)?

N° 2947—*M. Danforth*—16 mars

Le ministre des Travaux publics s'est-il empressé d'étudier la possibilité d'enlever, à l'embouchure de la rivière Thames, dans le comté de Kent (Ontario), l'ensablement qui a été la principale cause de la désastreuse inondation dans cette région, afin d'empêcher qu'un tel désastre se reproduise?

N° 2948—*M. Nugent*—16 mars

1. Le gouvernement fédéral a-t-il accordé des baux à long terme à des entrepreneurs privés mettant en valeur des terrains du gouvernement fédéral dans la région dite «Coal Harbour» de Vancouver?

2. Y a-t-il eu opposition à l'octroi de ces baux de la part de diverses organisations de Vancouver, notamment le Conseil des parcs de la cité de Vancouver, les Associations de contribuables, les conseils régionaux, etc.?

3. Le gouvernement a-t-il reçu des communications d'organismes locaux s'opposant à l'octroi de baux à long terme à des entrepreneurs privés?

N° 2949—*M. Fisher*—16 mars

1. En mars, y a-t-il eu un déraillement sur la ligne principale du National-Canadien entre Sioux Lookout et Nakina?

2. Dans le cas de l'affirmative, à quelle date, quel était le numéro du train, la composition du personnel, le nombre de wagons déraillés, le temps écoulé avant le rétablissement de la circulation, le nombre de trains dont on a modifié l'itinéraire par suite du déraillement et les postes actuellement occupés par le personnel du train déraillé?

3. Le National-Canadien a-t-il une estimation des pertes dues aux dégâts et des frais supplémentaires attribuables aux changements d'itinéraires?

4. Quand les rails et le ballast ont-ils été posés au lieu du déraillement?

5. Quelle est la fréquence des patrouilles sur la voie, d'où partent-elles, combien de personnes y participent et de quelle façon sont-elles faites?

6. A quel endroit le train avait-il été inspecté la dernière fois, s'il l'avait été, par le personnel du train ou par l'un des membres de ce perssonnel?

7. A quel endroit le train avait-il été inspecté la dernière fois par des employés autres que ceux du personnel du train?

*N° 2950—*M. Ricard*—16 mars

Le conseil de ville de Saint-Hyacinthe s'est-il plaint auprès du gouvernement fédéral que la politique actuelle du gouvernement fédéral pour la désignation des régions économiquement faibles place la municipalité de Saint-Hyacinthe dans une position défavorable en vue de l'établissement de nouvelles industries dans les limites de cette ville?

Avis de motions portant production de documents—Mercredi prochain

N° 233—M. *Knowles*—16 mars

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toutes les communications reçues par le premier ministre, depuis le 8 avril 1963, relativement aux pensions des fonctionnaires fédéraux déjà à la retraite et de la production des réponses du premier ministre auxdites communications.

N° 234—*M. Knowles*—16 mars

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toutes les communications reçues par le premier ministre, depuis le 8 avril 1963, relativement aux pensions des employés à la retraite du Chemin de fer national canadien, et de la production des réponses du premier ministre auxdites communications.

RÉUNIONS DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	(Sous réserve de modifications, d'un jour à l'autre)	
	Le mercredi 17 mars	
16	Procédure et organisation.....	12 h. 30 p.m.

ROGER DUHAMEL, m.s.r.c., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1965

N° 236

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MERCREDI 17 MARS 1965

Deux heures et demie de l'après-midi

PRIÈRE

Avec l'assentiment unanime, M. Moreau dépose à la Chambre,—Lettre en date du 27 avril 1964 adressée par M. Morland T. Brown, résident de la Colombie-Britannique, au président du comité permanent des privilèges et des élections au sujet de certaines prétendues irrégularités aux élections fédérales de 1963 dans la circonscription électorale de Burnaby-Coquitlam, et correspondance échangée entre M. M. J. Moreau, député, M. le juge N. T. Nemetz et M. A. Plouffe. (Texte anglais)

M. Pearson, membre du conseil privé de la reine, dépose à la Chambre,—Correspondance échangée entre le premier ministre du Canada et les premiers ministres des provinces, durant la période allant du 15 août au 15 septembre 1964, au sujet des arrangements concernant l'application de la formule d'option aux subventions conditionnelles et programmes conjoints. (Textes français et anglais)

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que lesdits documents soient publiés en appendice au *hansard* de ce jour.

Il est donné lecture de l'ordre concernant la reprise du débat ajourné sur la motion de M. Olson, appuyé par M. Walker: Que le quinzième rapport du comité spécial de la procédure et de l'organisation, présenté à la Chambre le 14 décembre 1964, soit maintenant agréé, et avec l'assentiment unanime ledit ordre est réservé.

Suivant les dispositions de l'article 39(4) du Règlement, les deux questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 2623—*M. Matheson*

Au cours des années 1963, 1964 et 1965, quels organismes ont présenté des mémoires au ministère de la Justice concernant les «écrits haineux» et/ou le génocide?

M. Stewart, secrétaire parlementaire du secrétaire d'État, dépose la réponse à l'ordre susdit.

N° 2862—*M. Ricard*

1. Quels sont le nombre de douzaines d'œufs frais, et d'œufs congelés et la quantité de poudre d'œufs importés par le Canada au cours des années 1960, 1961, 1962, 1963 et 1964?

2. De quels pays ces œufs et cette poudre d'œufs provenaient-ils?

3. A quel prix ces œufs et cette poudre furent-ils achetés?

4. Ces produits sont-ils subventionnés dans leur pays d'origine?

M. Stewart, secrétaire parlementaire du secrétaire d'État, dépose la réponse à l'ordre susdit.

M. Brewin, appuyé par M. Martin (Timmins), propose,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de toute correspondance échangée entre le ministre de la Justice et les procureurs généraux et autres ministres provinciaux concernant les méthodes de modification de la constitution du Canada, ainsi que copie de tous autres textes et documents préparés pour la réunion et présentés à la réunion qui s'est tenue en octobre entre le ministre de la Justice et les procureurs généraux relativement à la modification de la constitution du Canada.—(*Avis de motion portant production de documents n° 187*)

La question est mise en délibération;

L'honorable ministre de la Justice (M. Favreau) fait connaître qu'il désire un débat sur ladite motion.

Il est ordonné,—Que le Greffier reporte ladite motion à l'ordre relatif aux *Avis de motion* (*documents*), conformément à l'article 47 du Règlement, provisoirement modifié le 20 avril 1964.

Les avis de motions portant production de documents n°s 198, 217, 229, 230 et 232 sont réservés à la demande du gouvernement.

Suivant l'ordonnance provisoire adoptée le 20 avril 1964, il est résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence lui demandant de faire déposer devant la Chambre copie de toute la correspondance échangée en 1964-1965 entre le ministre des Forêts et le ministre des terres et forêts de l'Ontario et le procureur général de la province d'Ontario au sujet du déménagement des laboratoires de recherches du ministère des Forêts, de Maple et Richmond Hill au Sault-Sainte-Marie, et aussi de tous les autres écrits, rapports et documents préparés par les représentants fédéraux et provinciaux à ce sujet.—(*Avis de motion portant production de documents n° 231—M. Addison*)

La Chambre reprend l'examen de la question de privilège soulevée par l'honorable représentant de Beauce (M. Perron) le mardi 16 mars 1965.

Après plus ample examen, ladite question de privilège, du consentement unanime, est différée à lundi prochain.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture du Bill C-142, Loi concernant le fonctionnement de certains programmes établis relevant des gouvernements fédéral et provinciaux;

M. Gordon, appuyé par M. McIlraith, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Il s'élève un débat;

M. Lambert, appuyé par M. Hamilton, propose l'amendement suivant: Que le Bill C-142 ne soit pas lu une seconde fois avant que d'autres considérations aient été données au sujet de la priorité des exigences des provinces du Canada et de ses territoires dans ses champs de juridiction indiqués dans les annexes dudit bill, telle priorité à être établie dans une conférence fédérale-provinciale convoquée pour ladite intention.

Il s'élève un débat, et ledit débat est interrompu.

Le Sénat transmet un message pour informer cette Chambre qu'il a adopté, sans amendement, le Bill C-126, Loi concernant la durée du travail, le salaire minimum, les congés annuels et jours fériés payés dans les ouvrages, entreprises et affaires relevant de la juridiction fédérale.

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au greffier de la Chambre, sont déposés sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Cardin, membre du conseil privé de la reine, d'ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport (en français et en anglais) du ministère des Travaux publics pour l'année terminée le 31 mars 1964, conformément à l'article 34 de la Loi sur les travaux publics, chapitre 228, S.R.C., 1952.

Par M. Lamontagne, membre du conseil privé de la reine,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 29 juillet 1964, demandant copie de toute la correspondance échangée entre le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration et le ministre de la Justice, ainsi qu'avec les ministres correspondants du gouvernement d'Ontario, depuis le 1er janvier 1964, relativement à la détention, par le ministère de l'Immigration, pour entrée illégale au Canada, et relativement au procès subséquent de marins et à leur déclaration de culpabilité subséquente; aussi bien que copie de toute correspondance adressée aux ministres intéressés, par les familles, les amis, les ministres du culte et les conseillers juridiques relativement à ces personnes entrées illégalement, ainsi que les réponses à cette correspondance.—(*Avis de motion portant production de documents n° 133*)

Par M. Lamontagne,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 10 mars 1965, demandant copie de toute correspondance et de tous documents échangés entre le ministère de la Justice d'une part et le ministère du Revenu et le procureur général de la province de Québec

d'autre part, concernant l'installation d'un hippodrome à Saint-Luc, comté de Saint-Jean, Québec.—(*Avis de motion portant production de documents n° 218*)

Par M. Lamontagne,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 29 juillet 1964, demandant copie d'une liste indiquant les noms de toute personne entrée illégalement au Canada depuis le 1er juillet 1963 et qui a été accusée devant les tribunaux, par le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, d'une violation des dispositions de la Loi sur l'Immigration avec mention de l'endroit où ces personnes ont purgé ou purgent leur peine.—(*Avis de motion portant production de documents n° 135*)

Par M. Lamontagne,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 9 septembre 1964, demandant copie de la liste des personnes qui sont entrées illégalement au Canada depuis le 1er juillet 1963 et qui avaient été détenues pour plus d'un mois avant leur déportation ou accusées devant les tribunaux ainsi que les raisons qui ont motivé la période de détention.—(*Avis de motion portant production de documents n° 162*).

Par M. Lamontagne,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 3 mars 1965, demandant copie de toute correspondance échangée, depuis le 1er juillet 1964 jusqu'à ce moment, entre le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration et/ou tout fonctionnaire du ministère et le sénateur Louis-P. Gélinas, concernant un certain Harry Stonehill.—(*Avis de motion portant production de documents n° 223*).

Par M. Martin (Essex-Est), membre du conseil privé de la reine,—Rapport (en français et en anglais) du ministère des Affaires extérieures pour l'année close le 31 décembre 1964, conformément à l'article 6 de la Loi sur le ministère des Affaires extérieures, chapitre 68, S.R.C., 1952.

A six heures deux minutes du soir, M. l'Orateur prononce d'office l'ajournement de la Chambre jusqu'à demain, à 2 h. 30 de l'après-midi, suivant l'article 2(1) du Règlement.

L'Orateur

ALAN A. MACNAUGHTON

FEUILLETON DES AVIS

Questions—Lundi prochain

N° 2951—*M. MacEwan*—17 mars

1. A quelle date approximative, en 1966, débutera la construction des quatre nouveaux destroyers de la Marine royale du Canada?

2. Ces destroyers seront-ils pourvus de la torpille américaine Mark 46?

3. Quelles sont les caractéristiques de cette torpille, qui constitue une amélioration par rapport aux torpilles actuellement utilisées?

4. Les avions Argus de l'Aéronavale de l'ARC et les hélicoptères Sea King de la Marine seront-ils munis de la torpille Mark 46?

N° 2952—*M. Muir* (Cap-Breton-nord et Victoria)—17 mars

1. M. Martin G. MacNeil, de Soldier's Cove, dans le comté de Richmond (N.-É.), a-t-il été employé à la station de pisciculture Lindloff du ministère des Pêcheries, à Saint-Pierre, dans le comté de Richmond (N.-É.)?

2. Pendant combien de temps et quelles années a-t-il été employé?

3. Quelle raison a-t-on donnée pour ne pas le rengager en 1964?

4. M. MacNeil est-il membre de la Fédération du service civil du Canada et de quels droits jouit-il en qualité de membre de cet organisme?

N° 2953—*M. Horner* (Acadia)—17 mars

1. Quel est le nombre d'étudiants, dans chacune des provinces suivantes, à qui on a octroyé des prêts en vertu de la Loi sur les prêts aux étudiants: Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Colombie-Britannique?

2. Quels sont les règlements régissant de tels prêts dans chacune des quatre provinces?

N° 2954—*M. Brewin*—17 mars

1. La République de l'Afrique du Sud bénéficie-t-elle encore du tarif de préférence britannique prévu en vertu du Tarif des douanes, Statuts refondus, article 3 du chapitre 60?

2. Le Canada est-il l'objet de quelque tarif de préférence de la part de la République de l'Afrique du Sud?

3. Quel est, pour la dernière année dont les chiffres sont disponibles, le volume des importations que le Canada a reçues de la République de l'Afrique du Sud et de quelles denrées s'agissait-il?

4. Quel est le volume des exportations du Canada à la République de l'Afrique du Sud qui bénéficient du tarif de préférence qu'accorde la République de l'Afrique du Sud et de quelles denrées s'agit-il?

5. Le gouverneur en conseil a-t-il pris des mesures en vue de retirer à la République de l'Afrique du Sud les avantages que comporte le tarif de préférence britannique ou songe-t-il à la priver de ces avantages, étant donné que la République de l'Afrique du Sud a cessé d'être un pays britannique et de faire partie du Commonwealth des nations?

6. Comment le Canada a-t-il voté aux Nations Unies ou dans ses organismes au sujet de toute action ou déclaration des Nations Unies ou de ses organismes relativement au maintien de l'apartheid ou toute autre forme d'ostracisme racial dans la République de l'Afrique du Sud?

7. Quels bureaux le gouvernement du Canada maintient-il en Afrique du Sud?

8. Ces bureaux sont-ils tenus d'observer quelque loi que ce soit relativement à l'apartheid dans la République de l'Afrique du Sud?

9. Le gouvernement du Canada a-t-il effectué ou fait effectuer des études, ou a-t-il pris ou se propose-t-il de prendre des dispositions en vue de favoriser une modification des lois concernant l'apartheid ou l'ostracisme racial dans la République de l'Afrique du Sud?

10. Au cours de la prochaine conférence des pays du Commonwealth, le premier ministre du Canada fera-t-il une proposition relative au fait que la République de l'Afrique du Sud continue de bénéficier du tarif douanier de faveur au sein du Commonwealth?

11. Prévoit-on que l'attitude des nations du Commonwealth à l'égard de l'apartheid pratiqué en Afrique du Sud ou que le statut du Sud-Ouest de l'Afrique feront l'objet de discussions à la prochaine conférence des pays du Commonwealth et quelles propositions le Canada fera-t-il à ces égards?

N° 2955—*M. Beaulé*—17 mars

1. Le ministère des Transports est-il autorisé à construire une salle d'examen de bagages dans le hangar A à l'Anse-au-Foulon, Québec, pour le compte du ministère du Revenu, division des douanes canadiennes?

2. Qu'est-il advenu du plan soumis par le ministère du Revenu, division des douanes, pour la construction de cette salle d'examens?

3. Quel était le coût approximatif de cette salle d'examens?

4. Combien le Conseil des ports nationaux demandera-t-il en loyer par année au ministère du Revenu pour l'utilisation de cette salle si elle est construite?

N° 2956—*M. Beaulé*—17 mars

1. Combien de navires-passagers transatlantiques ont amarré au quai de l'Anse-au-Foulon, à Québec, pour laisser et prendre des passagers pour l'Europe, pour les années 1960, 1961, 1962, 1963 et 1964?

2. Combien de navires-passagers transatlantiques ont fait escale à Québec, en route pour Montréal, et qui ont laissé des passagers à Québec, pour les années 1960, 1961, 1962, 1963 et 1964?

3. Combien de navires-passagers transatlantiques ont passé devant Québec, en route pour Montréal, pour les années 1960, 1961, 1962, 1963 et 1964?

4. Combien de cargos transatlantiques ont amarré dans le port de Québec pour livrer de la marchandise à Québec et prendre livraison de la marchandise à destination de l'Europe pour les années 1960, 1961, 1962, 1963 et 1964?

5. Combien de cargos transatlantiques ont fait escale à Québec, en route pour Montréal, pour les années 1960, 1961, 1962, 1963 et 1964?

6. Combien de cargos transatlantiques sont passés devant Québec, en route pour Montréal, pour les années 1960, 1961, 1962, 1963 et 1964?

7. Le ministère des Transports envisage-t-il le réaménagement et l'agrandissement du port de Québec? Dans l'affirmative, quels sont les plans à cet effet?

N° 2957—*M. MacEwan*—17 mars

1. Quelle agence de publicité sera chargée de la campagne de recrutement du ministère de la Défense nationale qui commencera le 1er avril 1965?

2. Quel montant paiera-t-on à cette agence de publicité pour le travail mentionné au paragraphe (1)?

3. Pourquoi ne confie-t-on plus ce travail à l'agence de publicité qui le fait maintenant?

N° 2958—*M. Pigeon*—17 mars

1. Combien le gouvernement fédéral a-t-il retiré du champ de taxation de la douane et de l'accise depuis qu'il en a pris possession?

2. Quelle fut la part payée par la province de Québec dans ce montant?

3. Combien le gouvernement fédéral a-t-il retiré de la taxation sur le revenu, sur les corporations et sur les successions depuis qu'il occupe ce champ de taxation?

4. Quelle fut la part payée par la province de Québec pour la même période?

N° 2959—*M. Laprise*—17 mars

Est-ce qu'une salle de travail d'un bureau de poste urbain est accessible au public, à savoir les préposés au transport des dépêches, les membres de leurs familles, leurs passagers?

N° 2960—*M. Laprise*—17 mars

1. La Société centrale d'hypothèques et de logement envisage-t-elle de faire installer bientôt un système d'aération adéquat dans les passages de l'édifice à appartements situé au 6595 Boyce, section du Pavillon Mercier, Montréal?

2. La Société a-t-elle l'intention d'aménager prochainement une salle de récréation pour les 29 locataires de cet édifice?

*N° 2961—*M. Pigeon*—17 mars

Le ministère fédéral de l'Agriculture a-t-il l'intention de conclure une entente avec les ministères provinciaux de l'Agriculture du Canada afin que le lait nature soit distribué gratuitement dans les écoles? Sinon, pour quelles raisons?

N° 2962—*M. Matheson*—17 mars

1. Combien de sujets, parmi la population des pénitenciers fédéraux, ont été admissibles à la libération conditionnelle en 1964?

2. De ceux-ci, combien ont demandé leur libération conditionnelle?

3. En 1964, combien de libérations conditionnelles ont été accordées dans les pénitenciers fédéraux?

4. Combien de préposés aux libérations conditionnelles étaient au service de la Commission des libérations conditionnelles au 1er janvier 1965?

5. Combien de condamnés placés en liberté conditionnelle peuvent être confiés à la surveillance efficace d'un même préposé aux libérations conditionnelles?

6. Comment ce qu'il en coûte pour maintenir un condamné en liberté conditionnelle se compare avec ses frais d'entretien dans une prison fédérale?

7. Quel est le pourcentage des condamnés mis en liberté conditionnelle par la Commission des libérations conditionnelles qui ont été incarcérés de nouveau au cours de leur période de libération conditionnelle?

N° 2963—*M. Dubé*—17 mars

1. Quels sont les navires pour lesquels des subventions ont été accordées par le gouvernement canadien depuis l'inauguration du programme des subventions?

2. Quels sont les propriétaires de ces navires?

3. Parmi ces navires, combien ont été par la suite immatriculés à l'étranger et quels sont-ils?

RÉUNIONS DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	(Sous réserve de modifications, d'un jour à l'autre)	
	Le jeudi 18 mars	
307 É.O.	Privilèges et élections (*à huis clos*).....	9 h. 30 a.m.

ROGER DUHAMEL, m.s.r.c., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1965

N° 237

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU JEUDI 18 MARS 1965

Deux heures et demie de l'après-midi

PRIÈRE

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre suivante:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
OTTAWA

Le 18 mars 1965

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que l'honorable Robert Taschereau, C.P., juge en chef du Canada, en sa qualité de député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la salle des séances du Sénat aujourd'hui 18 mars, à 5 h. 45 du soir, afin de donner la sanction royale à certains bills.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

Le secrétaire adjoint du Gouverneur général
A. G. CHERRIER

A l'honorable
Orateur de la Chambre des communes.

M. Sharp, membre du conseil privé de la reine, dépose à la Chambre,—Rapport intitulé: Investissements privés et publics au Canada—Perspectives de 1965 et estimations d'ordre régional. (Versions française et anglaise)

Sur motion de M. Walker, appuyé par M. Rinfret, il est ordonné,—Que le nom de M. McNulty soit substitué à celui de M. Harley sur la liste des membres du comité permanent des relations industrielles.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Olson, appuyé par M. Walker: Que le quinzième rapport du comité spécial de la procédure et de l'organisation, présenté à la Chambre le 14 décembre 1964, soit maintenant agréé.

Le débat se poursuit;

Le Sénat transmet un message à cette Chambre pour l'informer qu'il a adopté les bills suivants, sans amendement:

Bill C-123, Loi modifiant certaines lois dont l'application relève du Département des assurances.

Bill C-137, Loi autorisant la prestation de fonds pour faire face à certaines dépenses d'établissement du réseau des Chemins de fer Nationaux du Canada, depuis le 1er janvier 1964 jusqu'au 30 juin 1965, ainsi que la garantie, par Sa Majesté, de certaines valeurs qu'émettra la Compagnie des Chemins de fer Nationaux du Canada.

Bill C-146, Loi donnant suite à une Convention entre le Canada et le Japon pour éviter la double imposition en matière d'impôt sur le revenu et modifiant les accords et les conventions existants entre le Canada et le Danemark, la Finlande et les Pays-Bas, en matière d'impôt sur le revenu.

(*A cinq heures du soir, appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(3) du Règlement*)

Avis de motions (*documents*)

L'article n° 136 est appelé et, à la demande du gouvernement, est réservé.

M. Howard, appuyé par M. Peters, propose,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence lui demandant qu'elle fasse déposer devant la Chambre copie de tous les mémoires, exposés et autres documents présentés et de tous les discours prononcés par des membres de chacun des gouvernements provinciaux ou par toute perosnne représentant un gouvernement provincial à la conférence fédérale-provinciale tenue récemment sur les affaires indiennes. —(*Avis de motion portant production de documents n° 183*)

Il s'élève un débat et ledit débat est interrompu.

Un message est reçu de l'honorable Robert Taschereau, juge en chef du Canada, en sa qualité de député de Son Excellence le Gouverneur général, qui exprime le désir que la Chambre se rende immédiatement à la salle des séances du Sénat.

M. l'Orateur, accompagné de la Chambre, se rend en conséquence au Sénat.

Au retour, M. l'Orateur fait savoir que, lorsque la Chambre s'est rendue auprès de l'honorable député de Son Excellence le Gouverneur général dans la salle des séances du Sénat, Son Honneur a bien voulu donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:

Loi concernant les Statuts revisés du Canada.

Loi modifiant la Loi sur la marine marchande du Canada.

Loi modifiant la Loi sur les privilèges et immunités des Nations Unies.

Loi concernant les Conventions de Genève (1949).

Loi concernant La Compagnie de Téléphone Bell du Canada.

Loi modifiant la Loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers.

Loi constituant en corporation la Mountain Pacific Pipeline, Ltd.

Loi concernant la Canadian-Montana Pipe Line Company.

Loi constituant en corporation le Collège royal des chirurgiens dentistes du Canada.

Loi constituant en corporation l'Institut Canadien des Actuaires.

Loi constituant en corporation la Settlers, Compagnie d'Épargne et d'Hypothèques.

Loi concernant la Burrard Inlet Tunnel and Bridge Company.

Loi concernant The Economical Mutual Insurance Company.

Loi modifiant la Loi sur l'indemnisation des marins marchands.

Loi modifiant la Loi sur les pénitenciers.

Loi modifiant la Loi sur l'aide à la production du charbon.

Loi concernant la durée du travail, le salaire minimum, les congés annuels et jours fériés payés dans les ouvrages, entreprises et affaires relevant de la juridiction fédérale.

Loi donnant suite à une Convention entre le Canada et le Japon pour éviter la double imposition en matière d'impôt sur le revenu et modifiant les accords et les conventions existants entre le Canada et le Danemark, la Finlande et les Pays-Bas, en matière d'impôt sur le revenu.

Loi modifiant certaines lois dont l'application relève du Département des assurances.

Loi autorisant la prestation de fonds pour faire face à certaines dépenses d'établissement du réseau des Chemins de fer Nationaux du Canada, depuis le 1er janvier 1964 jusqu'au 30 juin 1965, ainsi que la garantie, par Sa Majesté, de certaines valeurs qu'émettra la Compagnie des Chemins de fer Nationaux du Canada.

Le débat reprend sur la motion de M. Olson, appuyé par M. Walker: Que le quinzième rapport du comité spécial de la procédure et de l'organisation, présenté à la Chambre le 14 décembre 1964, soit maintenant agréé.

Le débat se poursuit et ledit débat est interrompu.

A dix heures du soir, M. l'Orateur prononce d'office la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à demain, à onze heures du matin, suivant l'article 2(1) du Règlement.

L'Orateur

ALAN A. MACNAUGHTON

FEUILLETON DES AVIS

Questions—Lundi prochain

N° 2964—*M. Smith*—18 mars

Avant la signature de l'Accord relatif au commerce des automobiles entre le Canada et les États-Unis, a-t-on obtenu une opinion juridique de la Direction des enquêtes sur les coalitions du ministère de la Justice, pour savoir si l'Accord était contraire à une législation quelconque sur les coalitions ou les pratiques restrictives du commerce?

N° 2965—*M. Smith*—18 mars

1. Avant la signature de l'entente entre le Canada et les États-Unis au sujet du commerce des automobiles, le gouvernement, l'industrie de l'automobile ou les syndicats ont-ils fait une étude sur la disponibilité d'ouvriers, le genre de compétences nécessaires et disponibles, et l'endroit où habitent ceux qui ont ces compétences? Dans le cas de l'affirmative, quel a été le résultat de cette étude?

2. Y a-t-il eu des entretiens avec une province ou un organisme provincial au sujet de ces questions? Dans le cas de l'affirmative, quels en ont été les résultats?

N° 2966—*M. Crouse*—18 mars

1. A-t-on demandé des soumissions à l'égard des bureaux de poste que l'on projette de construire à Blockhouse, Petite Rivière, Rose Bay et Barss Corner, comté de Lunenburg (Nouvelle-Écosse) et, dans le cas de l'affirmative, quels sont les noms et adresses des sociétés soumissionnaires et le montant de la soumission dans chaque cas?

2. A quelle compagnie a-t-on accordé le contrat dans chacune des régions susmentionnées?

3. Le contrat a-t-il toujours été adjugé au plus bas soumissionnaire et, dans le cas de la négative, pour quel motif le ministère fait-il une distinction entre les entrepreneurs?

4. Le ministère des Travaux publics a-t-il étudié la possibilité d'approuver des sommes supplémentaires au montant des contrats en question?

5. Quelle est la valeur en dollars de ces suppléments?

N° 2967—*M. Watson* (Assiniboïa)—18 mars

1. Quand a-t-on confié la charge du bureau de poste de Gladmar à Mme Bailey?

2. Le ministère avait-il reçu d'autres demandes pour ce poste le 7 janvier 1965? Dans le cas de l'affirmative, *a*) quand a-t-il reçu ces demandes, b) qui en avait fait la recommandation, c) quand et comment Mme Bailey a-t-elle été relevée de ses fonctions?

3. Quelle ligne de conduite adopte le ministère des Postes lors d'un déménagement de bureau?

4. Quel délai de temps est donné?

5. Consulte-t-on les entreprises et le public de la région quant à la convenance du nouvel emplacement?

6. Les inspecteurs des postes visitent-ils la région en question et essaient-ils de se renseigner auprès du public sur la meilleure manière de servir la localité?

7. Dans le présent cas, a-t-on essayé de connaître l'opinion du public au sujet du renvoi de Mme Bailey ou du déménagement du bureau de poste à un autre emplacement?

8. L'inspecteur en cause a-t-il mentionné dans un rapport au ministère que les locaux du présent emplacement ne convenaient pas?

9. Dans le cas de la négative, quelle était la nature de son rapport?

10. Le nouveau fonctionnaire a-t-il reçu l'autorisation d'aménager un bureau de poste dans sa maison et, dans le cas de l'affirmative, qui lui a donné cette autorisation et à quelle date?

11. Le ministère des Postes a-t-il l'habitude de destituer une personne de ses fonctions lorsque la localité que dessert un bureau est satisfaite des services d'une telle personne?

N° 2968—*M. Coates*—18 mars

1. A combien s'élèvent les droits de douane qu'ont payés les importateurs des voitures *Lincoln Continental, Cadillac Fleetwood, Ford Thunderbird* et *Chrysler Imperial* avant la mise en vigueur au Canada de l'accord conclu entre le Canada et les États-Unis relativement au programme de libre-échange des automobiles?

2. Quels étaient les prix marqués desdites voitures avant la mise en vigueur de l'accord et quels sont les prix marqués de ces voitures aujourd'hui?

N° 2969—*M. Coates*—18 mars

1. A quelle somme globale s'élèvent les subventions qui ont déjà été approuvées ou qui sont assignées aux provinces de l'Atlantique par l'Office d'expansion économique de la région atlantique?

2. Quelle en est la répartition pour chacune des quatre provinces?

3. Combien d'études ont été entreprises par l'Office d'expansion économique de la région atlantique jusqu'à ce jour et combien sont encore en cours?

N° 2970—*M. Coates*—18 mars

1. A quelles conditions spéciales la *Canadian Motor Industries Limited* pourrait-elle participer à l'accord conclu entre le Canada et les États-Unis relativement au programme de libre-échange des automobiles?

2. Des conditions spéciales sont-elles accessibles à la compagnie *Volvo* aux termes du programme mentionné plus haut et dans le cas de l'affirmative, quelles sont ces conditions?

N° 2971—*M. Kennedy*—18 mars

1. Le gouvernement envisage-t-il d'appeler en remboursement ou de convertir les obligations perpétuelles du Dominion du Canada dans lesquelles les Canadiens ont placé leurs économies au cours des années 30? Dans le cas de l'affirmative, le gouvernement a-t-il l'intention de les appeler en remboursement ou de les convertir à la valeur nominale?

2. A-t-on étudié la possibilité de prendre des mesures susceptibles de permettre à chaque détenteur de ces obligations de négocier ces dernières à une valeur comparable à celle que représentait à l'origine un tel placement?

N° 2972—*M. Coates*—18 mars

1. A-t-on décidé d'agrandir l'institution pénale pour jeunes délinquants qui se construit présentement dans la région de Springhill?

2. A combien estime-t-on le prix de revient de l'agrandissement en question?

3. Aura-t-on recours à de nouveaux appels de soumissions pour effectuer l'agrandissement en question ou bien sera-t-il mené à bien par le premier entrepreneur de l'institution en cours de construction?

N° 2973—*M. Coates*—18 mars

1. Combien de commissions royales d'enquête ont été instituées depuis le 8 avril 1963, et sur quel sujet font-elles enquête?

2. Quel a été jusqu'ici le coût total de chacune des commissions susmentionnées et quel est le coût total estimatif de chacune?

3. Combien d'enquêtes ont été commencées depuis le 8 avril 1963 qui n'ont pas le statut de commission royale mais pour lesquelles il a fallu nommer des personnes en dehors de la Commission du service civil, et quel est le sujet de chacune de ces enquêtes?

4. Quel a été jusqu'ici le coût des enquêtes en question et quel sera leur coût final estimatif?

N° 2974—*M. Crouse*—18 mars

Le gouvernement envisage-t-il d'entreprendre un programme de nettoyage et d'amélioration dans la région qui entoure la *Marine Railway* à Yarmouth, en Nouvelle-Écosse et, dans le cas de l'affirmative, ce programme de nettoyage sera-t-il complété avant le commencement d'une autre saison touristique?

N° 2975—*M. Pigeon*—18 mars

1. La Société Radio-Canada a-t-elle l'intention d'augmenter le traitement de ses correspondants parlementaires à Ottawa? Dans l'affirmative, quand?

2. Quelle sera l'augmentation?

3. Sinon, pour quelles raisons spécifiques?

N° 2976—*M. Muir* (Cap-Breton-Nord et Victoria)—18 mars

1. Quel est le nombre total des personnes employées par la Commission du service civil?

2. Quel est le nombre de ceux qui donnent l'anglais comme leur première langue et de ceux chez qui c'est le français?

3. Quel nombre de personnes disent qu'elles sont bilingues?

N° 2977—*M. Pigeon*—18 mars

1. Combien d'employés y a-t-il dans le bureau de la Commission du service civil au 1165, rue Bleury, Montréal?

2. Le personnel est-il suffisant pour s'occuper efficacement des personnes qui se présentent et de la correspondance?

3. A-t-on fait remarquer la lenteur avec laquelle le bureau répond à la correspondance?

4. Le gouvernement songe-t-il à augmenter le personnel et, dans le cas de l'affirmative, *a*) quand, *b*) de combien de personnes?

ROGER DUHAMEL, m.s.r.c., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1965

N° 238

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU VENDREDI 19 MARS 1965

Onze heures du matin

PRIÈRE

M. Moreau, du comité permanent des privilèges et des élections, présente à la Chambre le quatrième rapport dudit comité ainsi qu'il suit:

Le mardi 16 février 1965, la Chambre des communes a adopté l'ordre de renvoi suivant:

> «*Il est ordonné*,—Que les circonstances se rapportant à l'arrestation, le 12 février 1965, de l'honorable représentant de Lapointe soient déférées au comité permanent des privilèges et des élections.»

Au cours de son étude des questions mentionnées dans l'ordre de renvoi, le comité a tenu huit réunions et entendu huit témoins:

M. Maurice Ollivier, c.r., conseiller parlementaire
M. John Cassells, procureur de la Couronne pour le comté de Carleton (Ontario)
M. Marc Lalonde de Montréal, avocat de la Gendarmerie royale du Canada
L'agent R. T. Stamler, Gendarmerie royale du Canada
L'agent J.-R.-M. Délisle, Gendarmerie royale du Canada
L'agent de 2e classe I. R. Miller, Gendarmerie royale du Canada
Le sergent d'état-major C. Rachel, Gendarmerie royale du Canada
M. Gilles Grégoire, député de Lapointe

L'honorable député de Lapointe, dans sa déclaration à la Chambre le 16 février 1965, a soulevé la question du bilinguisme et de la brutalité de la police et a donné à entendre qu'il y avait eu violation de ses privilèges sous ce rapport.

Après avoir entendu les témoignages, le Comité a la conviction que la conduite de la Gendarmerie royale du Canada a été tout à fait correcte et qu'elle n'avait pas agi d'une façon honteuse et brutale comme le prétendait l'honorable député de Lapointe dans sa question de privilège.

Le Comité permanent des privilèges et élections conclut qu'il n'y a pas eu violation de privilège du point de vue des droits en matière de langue. Le comité désire signaler les faits suivants à ce propos:

1. Les mandats d'incarcération de l'honorable député de Lapointe étaient des documents émanant de la Cour du magistrat du comté de Carleton (Ontario) en vertu de la loi de la province de l'Ontario conformément à sa juridiction sur l'administration de la justice dans la province. En conformité des dispositions de cette loi, ces documents s'adressaient aux agents effectuant l'arrestation et non à l'accusé.
2. Sauf pour les deux contraventions originales de la Gendarmerie royale du Canada à l'honorable député, qui étaient rédigées dans les deux langues officielles, tous les autres documents relatifs à ces procédures émanaient de la Cour de l'Ontario et étaient rédigés en anglais.
3. Les sommations signifiées à l'honorable député s'accompagnaient de versions françaises préparées par la Gendarmerie royale du Canada.
4. Le comité reconnaît qu'il est fondamental, compte tenu de nos principes de justice, que l'accusé dans toute poursuite criminelle reçoive une explication complète et précise des mesures intentées contre lui, et il signale qu'un agent bilingue de la Gendarmerie royale du Canada a effectivement participé à l'arrestation de l'honorable député et lui a expliqué les procédures en français.

Le comité est d'avis que, dans la présente affaire, il n'y a pas eu violation de privilège d'immunité d'arrestation d'un député. Le comité estime qu'il n'y a pas eu lieu de blâmer la Gendarmerie royale du Canada d'avoir effectué l'arrestation le 12 février parce que celle-ci constituait une violation du privilège parlementaire.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages pertinents est annexé aux présentes.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints audit rapport sont enregistrés à titre d'appendice n° 30 aux* Journaux.)

M. McIlraith, membre du conseil privé de la reine, remet un message de Son Excellence le Gouverneur général, et M. l'Orateur en donne lecture ainsi qu'il suit:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
OTTAWA

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des communes le budget supplémentaire (D) des sommes requises pour le service du Canada pour l'année expirant le 31 mars 1965 et, conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique du nord britannique de 1867, le Gouverneur général recommande ce budget à la Chambre des communes.

Le député du Gouverneur général
J. R. CARTWRIGHT

Sur motion de M. McIlraith, appuyé par M. Gordon, lesdits message et budget supplémentaire (D) sont déférés au comité des subsides.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Olson, appuyé par M. Walker: Que le quinzième rapport du comité spécial de la procédure et de l'organisation, présenté à la Chambre le 14 décembre 1964, soit maintenant agréé.

Le débat se poursuit;

M. McIlraith, appuyé par M. Sharp, propose l'amendement suivant: Que ledit rapport ne soit pas maintenant agréé, mais qu'il soit renvoyé de nouveau audit comité pour plus ample étude des recommandations y énoncées.

Après débat, ledit amendement, mis aux voix, est agréé.

La motion principale ainsi modifiée est mise aux voix et agréée.

En conséquence, ledit rapport est renvoyé de nouveau au comité spécial de la procédure et de l'organisation.

(*A cinq heures du soir, appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(3) du Règlement.*)

(*Bills publics*)

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture du Bill C-67, Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer (Responsabilité en matière d'indemnisation du personnel);

M. Fisher, appuyé par M. Herridge, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.

A six heures du soir, M. l'Orateur prononce d'office la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à lundi prochain, à 2 h. 30 de l'après-midi, suivant l'article 2(1) du Règlement.

L'Orateur

ALAN A. MACNAUGHTON

FEUILLETON DES AVIS

Questions—Lundi prochain

N° 2978—*M. Latulippe*—19 mars

1. Dans la province de Québec, en 1964, *a*) combien de familles recevaient l'allocation familiale, *b*) pour combien d'enfants l'allocation familiale était-elle versée, *c*) quelle était la moyenne par famille des enfants admissibles, *d*) quelle était l'allocation moyenne par famille, *e*) quelle était l'allocation moyenne par enfant, *f*) quel était le montant total payé dans la province?

2. Au Canada, en 1964, quels étaient *a*) le total payé pour l'allocation familiale, *b*) la moyenne par enfant?

N° 2979—*M. Latulippe*—19 mars

1. Quel est le montant global dû par le Canada aux pays étrangers et *a*) à quels pays ce montant est-il dû, *b*) quels sont les taux d'intérêts?

2. Quel est le montant global dû au Canada par d'autres pays et *a*) quels sont les pays en cause, *b*) quels sont les taux d'intérêt?

N° 2980—*M. Latulippe*—19 mars

Quel est le nombre de personnes qui faisaient partie des forces armées au début de l'année 1965?

N° 2981—*M. Latulippe*—19 mars

1. En 1964, combien y a-t-il eu de demandes de prêts agricoles de refusées *a*) dans le comté de Frontenac, *b*) dans le comté de Compton?

2. En 1964, combien y a-t-il eu de demandes de prêts agricoles d'acceptées, et pour quels montants *a*) dans le comté de Compton, *b*) dans le comté de Frontenac?

N° 2982—*M. Latulippe*—19 mars

1. Combien le gouvernement fédéral a-t-il dû débourser à date pour les travaux d'hiver effectués pendant la saison en cours, *a*) pour le comté de Compton, *b*) pour le comté de Frontenac, *c*) pour chaque municipalité du comté de Compton, *d*) pour chaque municipalité du comté de Frontenac?

2. Combien de demandes ont été faites par les municipalités du comté de Compton pour les travaux d'hiver durant la saison en cours?

3. Combien de demandes pour les travaux d'hiver ont été faites par les municipalités du comté de Frontenac durant la saison en cours?

4. Pour chacun des deux comtés, *a*) combien de demandes ont été acceptées, *b*) combien ont été refusées, *c*) quel est le montant total déboursé à cette fin par le gouvernement fédéral?

N° 2983—*M. Latulippe*—19 mars

1. Combien le tourisme a-t-il rapporté en 1964 *a*) au Canada, *b*) au Québec, *c*) dans le comté de Compton, *d*) dans le comté de Frontenac?

2. La même année, combien le tourisme a-t-il rapporté per capita *a*) au Canada, *b*) au Québec, *c*) dans le comté de Compton, *d*) dans le comté de Frontenac?

N° 2984—*M. Latulippe*—19 mars

1. Quel était le revenu moyen des journaliers dans le Québec en 1964?

2. Quel était le revenu moyen des journaliers dans le comté de Compton-Frontenac en 1964?

N° 2985—*M. Flemming* (Victoria-Carleton)—19 mars

1. Quelle est la procédure suivie relativement aux demandes d'offres concernant les achats de la Direction des Affaires indiennes dans le comté de Northumberland au Nouveau-Brunswick?

2. Les demandes d'offres sont-elles publiées dans les journaux hebdomadaires du comté?

3. Quelle est la liste des firmes admissibles comme soumissionnaires?

N° 2986—*M. Latulippe*—19 mars

En 1964, dans le comté de Compton-Frontenac, combien de prêts la Société centrale d'hypothèques et de logement a-t-elle consentis et quel était le montant de ces prêts?

N° 2987—*M. Latulippe*—19 mars

1. Au Québec, en 1964, *a*) combien y avait-il de récipiendaires de l'assistance-vieillesse, *b*) combien y avait-il de récipiendaires de 65-69 ans, *c*) quel était le paiement mensuel moyen, *d*) quel était le pourcentage de la contribution fédérale?

2. Au Canada, en 1964, *a*) combien y avait-il de récipiendaires de l'assistance-vieillesse, *b*) combien y avait-il de récipiendaires de 65-69 ans, *c*) quel était le paiement mensuel moyen, *d*) quel était le pourcentage de la contribution fédérale?

N° 2988—*M. Latulippe*—19 mars

1. Quelles ont été les sommes versées au Canada pour allocations aux aveugles en 1964 et *a*) combien y avait-il de récipiendaires, *b*) quel était le paiement mensuel moyen, *c*) quel pourcentage des bénéficiaires se rangeait dans le groupe d'âge 20 à 69 ans, *d*) quelle a été la contribution fédérale?

2. Au Québec, *a*) combien y avait-il de récipiendaires, *b*) quel était le paiement mensuel moyen, *c*) quel pourcentage des bénéficiaires se rangeait dans le groupe d'âge de 20 à 69 ans, *d*) quelle était la contribution fédérale?

N° 2989—*M. Latulippe*—19 mars

Quel a été le coût annuel d'administration des immeubles fédéraux dans le comté de Compton-Frontenac?

N° 2990—*M. Latulippe*—19 mars

Combien de personnes ont reçu une pension de vieillesse en 1964 et quel montant total a été versé *a*) au Canada, *b*) au Québec?

N° 2991—*M. Latulippe*—19 mars

1. Au Canada, en 1964 *a*) quel était le nombre de récipiendaires d'allocations aux invalides, *b*) quel était le paiement mensuel moyen, *c*) quel pourcentage de récipiendaires se rangeait dans le groupe d'âge de 20 à 69 ans, *d*) quelle était la contribution fédérale?

2. Au Québec, en 1964 *a*) quel était le nombre de récipiendaires, *b*) quel était le paiement mensuel moyen, *c*) quel pourcentage des bénéficiaires se rangeait dans le groupe d'âge de 20 à 69 ans, *d*) quelle était la contribution fédérale?

N° 2992—*M. Latulippe*—19 mars

1. Au Canada, en 1964, *a*) quel était le nombre de récipiendaires d'assistance-chômage, *b*) quelle était la part déboursée par le gouvernement fédéral?

2. Dans le Québec, en 1964, *a*) quel était le nombre de récipiendaires, *b*) quelle était la part déboursée par le gouvernement fédéral?

N° 2993—*M. Smith*—19 mars

1. A-t-on fait un relevé du nombre d'employés de bureau de l'industrie automobile et de l'industrie de pièces d'automobiles qui chômeront par suite, directement ou indirectement, de l'entente-automobile canado-américaine?

2. A-t-on fait quelque chose ou songe-t-on à faire quelque chose dans le but de former de nouveau ces travailleurs et/ou de leur trouver un nouvel emploi?

N° 2994—*M. Marcoux*—19 mars

1. Quel a été, par province, pour l'année 1962, le revenu moyen des avocats du Canada?

2. Combien d'avocats, pour chaque province et pour 1962, ont-ils déclaré avoir eu un revenu de *a*) $5,000 à $10,000, *b*) $10,000 à $15,000, *c*) $15,000 à $20,000, *d*) $20,000 à $25,000, *e*) $25,000 à $30,000, *f*) $30,000 à $50,000, *g*) $50,000 à $100,000, *h*) plus de $100,000?

N° 2995—*M. Hales*—19 mars

1. Parmi les 89 armureries qui furent placées sous une garde constante en Ontario, au Québec et au Nouveau-Brunswick, quel était le nombre de ces armureries dans chacune desdites provinces?

2. Pourquoi le ministre de la Défense nationale n'a-t-il pas annulé cet ordre et ordonné le retrait des gardes?

N° 2996—*M. Stenson*—19 mars

1. Le ministère des Transports songe-t-il à augmenter le montant des subventions qu'il accorde aux municipalités qui ont l'intention de construire leur propre aéroport?

2. Le ministère des Transports envisage-t-il de passer des contrats de bail à long terme avec les municipalités plutôt que d'exiger qu'elles se portent propriétaires des aéroports?

3. Le gouvernement fédéral a-t-il l'intention de venir en aide aux aéroports de moindre importance ou secondaires?

4. Le gouvernement accordera-t-il une aide financière en vue de l'aménagement de bandes gazonnées et de terrains d'aviation à pistes sans revêtement dur?

N° 2997—*M. Marcoux*—19 mars

La Gendarmerie royale du Canada avait-elle pris connaisance que, en 1958, un agent soviétique devait rencontrer Robert Glenn Thompson, citoyen américain présentement accusé d'espionnage en faveur des Russes, devant un cinéma de Smith Falls, Ont.? Dans l'affirmative, quelle ligne de conduite a-t-elle tenue à cet égard?

*N° 2998—*M. Marcoux*—19 mars

1. Pour l'année 1962, quel est, par province, le revenu moyen des architectes du Canada?

2. Combien d'architectes, par province, ont déclaré avoir un revenu, pour 1962, de *a*) $5,000 à $10,000, *b*) $10,000 à $15,000, *c*) $15,000 à $20,000, *d*) $20,000 à $25,000, *e*) $25,000 à $30,000, *f*) $30,000 à $50,000, *g*) $50,000 à $100,000, *h*) plus de $100,000?

N° 2999—*M. Marcoux*—19 mars

1. Pour l'année 1962, quel est, par province, le revenu moyen des ingénieurs-conseils du Canada?

2. Pour l'année 1962, combien d'ingénieurs-conseils, pour chaque province, ont déclaré avoir eu un revenu de *a*) $5,000 à $10,000, *b*) $10,000 à $15,000, *c*) $15,000 à $20,000, *d*) $20,000 à $25,000, *e*) $25,000 à $30,000, *f*) $30,000 à $50,000, *g*) $50,000 à $100,000, *h*) plus de $100,000?

Avis de motions portant production de documents—Mercredi prochain

N° 235—*M. Moore*—19 mars

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du récent bail signé entre le ministère des Postes et Rogers Stores Limited, à Rimbey (Alberta).

Avis de motions (Affaires courantes ordinaires)—Lundi prochain

19 mars—*Le président du conseil privé de la reine pour le Canada:*

Que, à compter du jour de séance qui suivra l'adoption de la présente motion et par la suite jusqu'à la fin de la session actuelle, les heures de séance de la Chambre soient les suivantes:

Lundi, mardi, jeudi et vendredi	— de 11 heures du matin à 1 heure de l'après-midi, de 2 h. 30 de l'après-midi à 6 heures du soir, et de 8 heures à 11 heures du soir.
Mercredi	— de 2 h. 30 de l'après-midi à 6 heures du soir, et de 8 heures à 11 heures du soir.

Toutefois, les délibérations sur une motion d'ajournement, s'il en est, les lundis, mardis et jeudis, seront abordées à 11 heures du soir lesdits jours; et

Que, à l'égard de ce qui précède, l'application des dispositions des articles 2 et 6 et de l'article provisoire 39A du Règlement soit suspendue ou modifiée selon le cas.

RÉUNIONS DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	(*Sous réserve de modifications, d'un jour à l'autre*)	
	Le mardi 23 mars	
308 É.O.	Chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques (*Substance du Bill C–120*).....	9 h. 30 a.m.
356–S	Crédit de consommation (*mixte*) («*Federated Council of Sales Finance Companies*»).....	10 h. a.m.
253–D	Chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques (*Substance du Bill C–120*).....	3 h. 30 p.m.
208 É.O.	Mines, forêts et cours d'eau (*à huis clos*).....	
	Le jeudi 25 mars	
308 É.O.	Chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques (*Substance du Bill C–120*).....	9 h. 30 a.m.
200 É.O.	Défense (*Construction de navires*).....	11 h. a.m.
253–D	Chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques (*Substance du Bill C–120*).....	3 h. 30 p.m.

ROGER DUHAMEL, m.s.r.c., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1965

N° 239

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU LUNDI 22 MARS 1965

Deux heures et demie de l'après-midi

PRIÈRE

M. Gordon, membre du conseil privé de la reine, remet un message de Son Excellence le Gouverneur général et M. l'Orateur en donne lecture ainsi qu'il suit:

GEORGES-P. VANIER

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des communes le budget des sommes requises pour le service du Canada pour l'année expirant le 31 mars 1966 et, conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867, le Gouverneur général recommande ce budget à la Chambre des communes.

Résidence du Gouverneur général, Ottawa.

Sur motion de M. Gordon, appuyé par M. McIlraith, lesdits message et budget principal, 1965-1966, sont déférés au comité des subsides.

DÉCLARATION DE M. L'ORATEUR

M. L'ORATEUR: On me fait savoir que des exemplaires imprimés de la version française de tous les témoignages présentés au Comité mixte du Régime de pensions du Canada ont été distribués aux députés.

Maintenant que les témoignages ont été imprimés et distribués dans les deux langues, je suis d'avis qu'il n'est pas nécessaire de considérer plus longtemps la question de privilège alléguée par l'honorable député de Beauce (M. Perron).

QUESTION DE PRIVILÈGE

Vendredi dernier, posant la question de privilège, l'honorable représentant du Yukon (M. Nielsen) a soutenu que la loi du Parlement prescrivait qu'il n'est pas libre de comparaître devant la Commission Dorion et de rendre témoignage au sujet des débats ou des délibérations du Parlement, sauf si la Chambre y consent, et a suggéré que le gouvernement présente une motion de fond visant à l'autoriser à comparaître devant ladite Commission.

M. L'ORATEUR: On pourrait probablement subdiviser en trois parties la question de privilège. La première a trait à l'assistance aux séances en général. A cet égard, le texte de l'article 5 du Règlement a retenu mon attention: «Tout député doit assister aux séances de la Chambre, à moins qu'elle ne lui ait accordé un congé.»

Dans l'ouvrage de M. W. F. Dawson, intitulé *Procedure in the Canadian House of Commons*, on peut voir, à la page 89, que cet article du Règlement est resté inchangé depuis la Confédération. Pendant les dix premières années de son existence, la Chambre des communes a fait respecter cette règle. Celui qui voulait s'absenter d'Ottawa en faisait la demande par l'intermédiaire d'un collègue. D'habitude, on donnait des motifs: affaires privées urgentes, malheurs dans la famille, maladie grave, etc., pour demander cette permission. Cette règle figure dans notre Règlement, mais il semble que depuis 1877, l'habitude se soit perdue pour un membre de la Chambre de demander son congé.

Voici ce que Bourinot, à la page 153 de sa quatrième édition, dit de la présence des députés aux séances: «Il est prévu que les membres du Sénat et de la Chambre des communes doivent occuper normalement leur fauteuil pendant les séances et s'acquitter des devoirs que leur impose la constitution. En cas d'absence inévitable, on avait l'habitude, naguère, d'en donner les raisons à la Chambre, et alors le député était autorisé à s'absenter.»

Et dans le paragraphe suivant, il ajoute: «Autrefois, au Canada comme en Angleterre, on avait l'habitude de convoquer la Chambre et d'ordonner à tous les députés d'être présents tel jour en paritculier, mais cette coutume est tombée en désuétude et aucun cas semblable ne s'est produit depuis 1867.»

Comme on peut le voir à la page 369 de la dix-septième édition de May, l'octroi officiel d'un congé à un député de la Chambre britannique est tombé en désuétude. On peut trouver d'intéressantes notes historiques sur l'assiduité à la Chambre aux pages 112, 113 et 114 du second tome de *The Procedure of the House of Commons* de Redlich. Cette étude, trop longue pour être citée ici, confirme l'opinion que cet usage ancien s'est à peu près perdu à la Chambre britannique.

Il conviendrait de souligner ici qu'en ce qui concerne l'article 5 du Règlement, comme il en est de tout autre article du Règlement de la Chambre, nous ne devrions pas perdre de vue l'alinéa (3) du commentaire 8 de la quatrième édition de Beauchesne qui se lit ainsi qu'il suit: «Dans l'interprétation du Règlement, la Chambre s'inspire, d'une manière générale, non pas tant de la lettre même que son usage à l'égard du Règlement.»

J'estime qu'il me faut aujourd'hui interpréter l'article 5 du Règlement en fonction de l'usage à la Chambre à cet égard depuis plusieurs décennies, à moins que la Chambre n'ait l'intention de rétablir l'ancienne pratique. Autrement, il me semblerait décider qu'un grand nombre d'entre nous et de nos prédécesseurs depuis 1877 ont, à un moment ou à un autre, été coupables d'outrage au Parlement pour avoir, durant cette période, désobéi à un article du Règlement de la Chambre.

Le deuxième point que m'a signalé l'honorable député semble avoir trait à la présence des députés comme témoins hors du Parlement durant une session, et il s'est reporté à la page 121 de la quinzième édition de May où il est dit

en partie que «les membres des deux Chambres sont, par la loi et la coutume du Parlement, exemptés de comparaître comme témoins durant une session du Parlement».

Dans la dix-septième édition de son ouvrage, page 76, May traite du privilège des membres cités comme témoins dans les termes suivants: «L'envoi d'une assignation à comparaître comme témoin a été traité comme atteinte portée au privilège par la Chambre et les personnes chargées de signifier les assignations ont parfois été renvoyées à l'huissier pour outrage. Toutefois, il est douteux si, étant donné l'usage actuel, l'assignation serait d'une façon générale considérée comme atteinte portée aux privilèges, à moins d'être effectuée dans l'enceinte de la Chambre, *sedente domo,* d'après le principe général de signification des sommations civiles à comparaître. Mais...», je tiens à souligner ce qui suit: «...le privilège d'exemption d'un membre à comparaître comme témoin a été revendiqué par la Chambre d'après le même principe que d'autres privilèges personnels, notamment le droit suprême du Parlement à l'assiduité et aux services de ses membres; et dans certains cas, le député en cause ayant soulevé la question, l'Orateur a communiqué avec le tribunal pour attirer son attention sur ce privilège et demander que le député soit dispensé de comparaître. En d'autres occasions, les Communes ont accordé congé à leurs députés du fait que leur présence comme témoins était nécessaire et ont admis la même excuse pour ceux qui n'étaient pas présents aux appels à la Chambre...»

Relativement à la même question, dans sa troisième édition, à la page 64, Campion fait la déclaration suivante, et, une fois de plus, j'insiste sur la théorie: «La théorie d'après laquelle la présence d'un député à la Chambre a priorité sur toutes les autres obligations, lui permettait autrefois de ne pas tenir compte d'un bref d'assignation le sommant de comparaître comme témoin, mais, de nos jours, on renonce régulièrement à ce privilège.»

A cet égard, qu'il me soit permis de mentionner ici que même si la présence d'un député à la Chambre est considérée comme une obligation pour lui, l'exemption de comparaître comme témoin doit être considérée comme un privilège que détiennent individuellement les députés et qui découle de cette obligation d'être présent pour s'occuper des travaux de la Chambre. A mon avis, bien que le privilège que détient personnellement le député d'être exempté de comparaître comme témoin subsiste, ce privilège étant fondé sur le droit souverain du Parlement à la présence et au service de ses députés, toute absence de la Chambre pour comparaître comme témoin devrait être traitée de la même façon que toute autre absence des députés; et en vue de la pratique que la Chambre a suivie depuis des décennies, je ne vois pas qu'il y ait nécessité urgente pour un député d'obtenir un congé pour comparaître comme témoin, à moins qu'on n'ait l'intention, dans tous les cas d'absence des députés, d'invoquer l'article 5 du Règlement.

La troisième partie de la question de privilège, qui me semble entièrement différente des deux autres parties, porte que suivant la loi du Parlement, aucun député n'a la liberté de témoigner ailleurs en rapport avec des débats ou des travaux du Parlement, sauf avec la permission de la Chambre dont il est membre.

L'honorable député m'a notamment signalé le paragraphe 11 du rapport publié par le comité spécial du Parlement de Westminster qui a enquêté en 1938-1939, sur la Loi concernant les secrets officiels; ce paragraphe est reproduit à la page 423 de la quatrième édition de Beauchesne.

La dix-septième édition de May traite, à la page 63, des témoignages rendus devant les tribunaux à l'égard des délibérations du Parlement: «L'usage des Communes au sujet des témoignages qu'on cherche à obtenir hors de l'enceinte du Parlement à propos des délibérations de celui-ci est également conforme à

l'article 9 de la déclaration des droits. C'est un fait bien reconnu par les tribunaux, qui soutiennent qu'on ne peut obliger les députés à rendre témoignages à propos des délibérations de la Chambre des communes sans la permission de celle-ci.»

A la page 62 du même ouvrage, May définit ainsi l'expression «délibérations du Parlement»: «En termes de procédure parlementaire, le sens obvie du mot «délibérations» (depuis au moins le dix-septième siècle) est: acte officiel, habituellement une décision, accompli par la Chambre à titre collectif. Cela s'étend naturellement au genre de travaux auxquels participe la Chambre, et à toute la procédure, dont la partie principale est le débat, par laquelle elle arrive à une décision.»

D'après le compte rendu de ce qu'on a dit vendredi dernier, il semblerait que le député du Yukon se propose d'aider la Commission dans toute la mesure de ses moyens et qu'il aimerait être libre, au besoin, de répondre aux questions portant sur des sujets dont la Chambre, d'une façon ou d'une autre, a été saisie, ne voulant pas, s'il est convoqué, se trouver dans une situation où il ne pourrait témoigner au sujet de ce qui s'est dit à la Chambre.

J'ai également tenu compte du fait que les questions étudiées par la Commission Dorion ont souvent été traitées en cette enceinte, au cours de débats ou autrement; et j'ai pris en considération l'opinion exprimée par le député de Peace-River (M. Baldwin), selon laquelle il semblerait que l'avocat de la Commission Dorion voudra interroger le député du Yukon sur ce qu'il a déclaré ici; le compte rendu officiel de ses déclarations pourrait alors faire l'objet d'une discussion et d'interrogations étendues lorsque la Commission reprendra ses audiences.

A la lumière de ces observations, de la référence fournie par le député du Yukon et de la dernière citation de la dix-septième édition de May, j'estime que pour avoir une liberté entière et éviter des plaintes possibles de violation des privilèges, lorsqu'il aura témoigné, l'honorable député a des motifs fondés de demander à la Chambre la permission de témoigner au sujet des délibérations de la Chambre, et je serais porté à croire que la demande d'autorisation de l'honorable député découle d'une question de privilège.

Par conséquent, j'accepterais en ce moment une motion à l'effet que l'honorable député du Yukon soit autorisé à témoigner devant la Commission Dorion relativement aux débats et à la procédure du Parlement en ce qui concerne les sujets dont il pourra être traités au cours de l'enquête.

Vendredi dernier, l'honorable député de Greenwood (M. Brewin) a présenté une motion à l'Orateur. Il me semble que cette motion est rédigée de façon hypothétique et qu'elle est irrégulière, car aucun député autre que celui du Yukon n'a demandé l'autorisation de témoigner relativement aux débats et à la procédure de cette Chambre.

En résumé, à mon avis, et si l'on tient compte de notre pratique, le sujet dont il faut juger s'il constitue une question de privilège n'est pas la demande qu'a faite l'honorable député d'obtenir un congé de cette Chambre, mais plutôt l'autorisation de témoigner relativement aux débats et à la procédure de cette Chambre.

M. Honey, du comité permanent de l'agriculture et de la colonisation, présente le quatrième rapport dudit comité, dont voici le texte:

Conformément à son Ordre de renvoi du 24 juin 1964, votre Comité présente à la Chambre des communes ses conclusions, observations et recommandations, ainsi qu'il suit:

CHAPITRE I—GÉNÉRALITÉS

Conformément à l'ordre de renvoi du 24 juin 1964, le Comité avait été saisi de la question suivante en vue de l'étudier et de faire rapport à son sujet:

> «Que le Comité permanent de l'agriculture et de la colonisation soit autorisé à faire sans délai une étude et une enquête sur toutes les questions qui découlent de l'écart entre les prix que touchent pour le grain de provende les producteurs des provinces des Prairies du Canada et le prix que paient les éleveurs de bétail dans l'Est du Canada et la Colombie-Britannique, ainsi que sur les questions qui s'y rattachent, et que la preuve fournie devant ledit Comité de la vingt-sixième législature soit renvoyée au Comité et que ce dernier ait la faculté d'accepter ces témoignages comme partie de ladite enquête.»

Au cours de la première session de la vingt-sixième législature, le Comité a tenu sept réunions et entendu la déposition des témoins suivants sur la question susmentionnée. Ces témoins ont été:

1. Le ministre de l'Agriculture et ses hauts fonctionnaires.
2. Le commissaire en chef adjoint et des fonctionnaires supérieurs de la Commission canadienne du blé.
3. Le commissaire en chef et des fonctionnaires supérieurs de la Commission des grains du Canada.
4. Des dirigeants de la Fédération canadienne des agriculteurs, de l'Union catholique des cultivateurs (U.C.C.) et de la Coopérative Fédérée.
5. Des dirigeants de la Bourse des grains de Winnipeg.
6. Des dirigeants de l'Association pour le développement et la protection de l'Agriculture de l'Est Canadien Inc.
7. M. F. W. Walsh de la *Maritime Cooperative Services Limited.*

Dans l'enquête qu'il a continué de mener sur les prix des grains de provende durant la deuxième session de la vingt-sixième législature, le Comité a tenu dix réunions et entendu les témoins suivants:

1. Des dirigeants de la *Montreal Corn Exchange Assoc.*
2. M. Charles E. S. Walls de la Fédération des agriculteurs de la Colombie-Britannique.
3. Des dirigeants de l'Union nationale des cultivateurs.
4. M. Harold H. Lasher de la *Lasher's Feed and Seeds Limited*, Napanee (Ontario).
5. Des dirigeants de l'Association des détaillants de provende de l'Ontario.
6. Des dirigeants de la Section des céréales et des produits des céréales du *Board of Trade* du Toronto métropolitain.
7. Des dirigeants de l'Association des élévateurs de l'Ontario.
8. Des dirigeants de l'Association des fabricants de provendes (Division de l'Est), Montréal (P.Q.).
9. M. William A. Flemming, marchand de provendes, Truro (N.-É.).
10. M. Cyrice Godbout de la *Grand Falls Milling Company*, Grand Falls, (N.-B.).
11. Des dirigeants de l'Association des producteurs indépendants de mais de l'Ontario.
12. Des dirigeants du Comité du maïs commercial de l'Ontario.

13. M. David Kirk, secrétaire de la Fédération canadienne des agriculteurs.
14. M. C. R. Phillips, coordonnateur des programmes, Fédération canadienne des agriculteurs.

Le Comité tient à remercier tous ceux qui ont rendu témoignage ainsi que le secrétaire, M. D.-E. Levesque, et le personnel du service des Comités de l'avoir si bien aidé dans l'accomplissement de sa tâche.

Ayant terminé l'étude recommandée dans l'ordre de renvoi, le Comité fait maintenant rapport de ses constatations:

CHAPITRE II—INTRODUCTION

L'aide au transport des grains de provende récoltés dans les provinces des Prairies et expédiés en Colombie-Britannique et dans l'Est du Canada a été autorisée en 1941. Ce programme avait un double objectif: d'une part, augmenter les débouchés du grain de provende de l'Ouest et, d'autre part, aider les engraisseurs de l'Est du Canada et de Colombie-Britannique à obtenir des prix réduits pour le transport des grains de l'Ouest. En plus, ce programme a permis d'aider les cultivateurs de grains de provende des Prairies à faire face à la concurrence des grains importés, en particulier du maïs en provenance des États-Unis.

De temps à autre, ce programme a été modifié de façon à s'adapter aux changements des prix du transport, mais les caractéristiques générales en ont été maintenues.

Le programme d'aide se fondait sur le transport par chemin de fer et, par suite, comme l'a signalé la Commission royale des Transports en 1961, il n'a pas provoqué de concurrence entre les différents modes de transport.

En août 1963, le gouvernement a annoncé qu'il avait remanié ce programme et qu'il y avait apporté les changements suivants:

(1) La mise en vigueur par la Commission canadienne du blé, à l'égard de l'avoine et de l'orge utilisées au pays, d'un régime de prix différés ou provisoires, semblable à celui qui existait alors dans le cas du blé de provende.

(2) Le paiement des frais d'entreposage des grains de provende de l'Ouest détenus dans les élévateurs autorisés de l'Est, pendant la période du 15 octobre au 15 avril, chaque année.

(3) Une modification ayant pour but de permettre le transport du grain par camion, d'octroyer une aide relative aux frais de transport du grain à l'élévateur de l'Est le plus proche et de prévoir une aide supplémentaire pour le transport du grain par la méthode la moins coûteuse des élévateurs de l'Est aux moulins à provende ou aux marchands locaux.

D'autres modifications au programme d'aide au transport des céréales de provende furent annoncées en juillet et en août 1964. En bref, ces modifications prévoyaient une répartition de l'Est du Canada en différents secteurs et l'établissement, pour chacun de ces secteurs, d'un taux d'assistance uniforme pour le transport du grain, effectué par n'importe quel moyen combiné (eau, rail et camion) afin que le solde des frais de transport du grain par la méthode la moins coûteuse ne dépasse pas $2.00 la tonne. Elles prévoyaient également des taux d'aide distincts et plus élevés pour les issues de mouture et les criblures transportées par rail ou par camion vers certaines localités des provinces de l'Atlantique, ainsi que le paiement des frais d'entreposage à Halifax à partir du 15 septembre au lieu du 15 octobre, cette dernière date s'appliquant ailleurs dans l'Est du Canada.

CHAPITRE III—«CANADIAN FEED GRAINS AGENCY»

Le Comité recommande la création d'une agence, d'un office ou d'une commission (ci-après dénommé l'«agence»), qui s'appellera «Canadian Feed Grains Agency», ou qui portera tout autre nom que lui donnera le Parlement. Cette agence devrait être créée par une loi et être tenue de soumettre chaque année un rapport au Parlement. L'organisme devrait comprendre trois membres au moins et cinq membres ou plus, nommés par le gouverneur en conseil. Cette agence devrait être un corps constitué qui peut passer des contrats, ester en justice ou être l'object de poursuites civiles.

L'agence devrait être constituée en corporation en vue d'exécuter un programme concernant les céréales de provende au profit des nourrisseurs canadiens, particulièrement ceux de l'Est du Canada et de la Colombie-Britannique, compte tenu de tous les facteurs constitutionels et devrait avoir les pouvoirs suivants:

(1) Exécuter le programme d'aide au transport des céréales de provende, examiner constamment le fonctionnement du programme et proposer de temps à autre au gouvernement les recommandations qui assureront le fonctionnement le plus efficace et le plus équitable du programme dans l'intérêt national.

(2) Exécuter le programme d'aide à l'emmagasinage des grains de provende, examiner constamment le fonctionnement du programme et proposer de temps à autre au gouvernement les recommandations qui assureront le fonctionnement le plus efficace et le plus équitable de ce programme dans l'intérêt national.

(3) Acheter, entreposer, transporter et vendre des grains de provende destinés aux éleveurs de l'Est du Canada et de la Colombie-Britannique.

(4) Prendre les mesures nécessaires pour s'assurer qu'il existe des installations suffisantes de manutention et d'entreposage dans l'Est du Canada et en Colombie-Britannique et conseiller le gouvernement à ce sujet.

Le Comité recommande que l'agence fasse une étude constante de l'ensemble du programme relatif aux grains de provende, afin de conseiller le gouvernement au sujet du fonctionnement des programmes existants et de l'élaboration de nouveaux programmes.

L'agence devrait, en particulier, faire une étude soignée de l'ensemble du programme relatif aux grains de provende, sous tous ses aspects, avant d'exercer tout pouvoir qui lui est conféré en vertu du paragraphe 3 ci-dessus. Le Comité est d'avis que les pouvoirs conférés à l'agence peuvent, en eux-mêmes, suffire pour assurer la stabilité des prix et pour éliminer les marges spéculatives et excessives de bénéfices. Cependant, nous voulons qu'il soit bien compris que l'agence ne devrait pas hésiter à exercer les pouvoirs qui lui sont conférés en vertu du par. 3 ci-dessus si elle juge que l'intérêt des éleveurs de l'Est de l'Ontario et de la Colombie-Britannique l'exige.

Le Comité estime souhaitable que, afin d'atteindre ses objectifs, l'agence exige de chaque moulin à provendes de l'Est du Canada et de la Colombie-Britannique qu'il lui fournisse des rapports périodiques, au moins une fois chaque semaine, indiquant les prix quotidiens de vente des provendes. L'agence pourrait recueillir ces renseignements et les mettre à la disposition des éleveurs de l'Est du Canada et de la Colombie-Britannique, qui sauraient alors si les prix payés à un moment quelconque sont compétitifs dans leur région respective.

Le Comité recommande que l'exécution du programme d'aide au transport des grains de provende et du programme relatif à l'entreposage des grains de provende soit autorisée par la mesure legislative créant l'organisme. Il

est souhaitable de donner une certaine mesure de permanence à ces programmes qui sont présentement appliqués en vertu d'un décret du conseil et au moyen de l'inclusion annuelle des dépenses dans la loi des subsides. On pourrait ensuite, au moyen de décrets du conseil rendus en vertu de la loi, apporter à l'un ou l'autre des programmes les modifications recommandées par l'agence de temps à autre.

Nous recommandons que l'agence, toujours en vue d'atteindre ses objectifs, fasse une revue constante de la ligne de conduite relative à l'importation des grains de provende. La question des permis d'importation devrait continuer de relever de la Commission canadienne du blé. Cependant, les éleveurs de l'Est du Canada et de la Colombie-Britannique y sont intéressés et l'agence devrait, sous ce rapport, demeurer en liaison étroite avec le gouvernement et avec la Commission canadienne du blé.

Le Comité recommande que la mesure législative créant l'agence prévoit aussi la formation d'un Comité consultatif qui, chargé d'aider l'agence, fonctionnerait de la même façon que le Comité consultatif de la Commission canadienne du blé. Ce Comité consultatif devrait compter parmi ses membres au moins une majorité des représentants des éleveurs de l'Est du Canada et de la Colombie-Britannique.

CHAPITRE IV—RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

Le Comité a soigneusement étudié et évalué tous les témoignages qui lui ont été soumis et, se fondant sur ces témoignages, a tiré les conclusions ci-après énumérées et soumet respectueusement les recommandations suivantes qui en découlent:

1. La Commission canadienne du blé s'acquitte d'une manière satisfaisante de sa responsabilité de trouver des débouchés pour le grain de provende produit dans les provinces des Prairies. La Commission a bien rempli son devoir, qui est de veiller à ce que des quantités suffisantes de grains de provende à des prix raisonnables soient disponibles à la tête des Lacs et en Colombie-Britannique pour satisfaire aux besoins des éleveurs de l'Est du Canada et de la Colombie-Britannique.

2. Depuis son établissement en 1941, le programme d'assistance au transport du grain de provende a fonctionné avec efficacité et dans l'intérêt de l'agriculture de tout le pays. Il y a dans le programme certaines anomalies qu'il faudrait étudier et corriger.
   Le Comité a appris que, à cause des modalités du programme d'aide au transport des céréales de provende, les éleveurs de la Colombie-Britannique sont obligés de payer environ $1.50 de plus la tonne que le coût net du transport de $4.40 la tonne. On a également entendu des témoignages sur les grandes variations du coût net du transport la tonne que doivent payer les éleveurs de divers endroits des provinces de l'Atlantique. Le Comité est d'avis qu'il faudrait faire beaucoup plus de recherches et apporter les modifications nécessaires, afin que le programme permette aux éleveurs de l'Est du Canada et à ceux de la Colombie-Britannique d'obtenir le grain de provende à environ le même prix, quel que soit le lieu de résidence de l'acheteur, compte tenu toujours des cas isolés dans des régions particulières.

   RECOMMANDATION:—Que l'organisme soit chargé d'examiner minutieusement le programme actuel d'aide au transport du grain de provende en vue de corriger les anomalies existantes et de maintenir le programme à jour et en harmonie avec les conditions changeantes, telles que les taux de transport, les méthodes d'expédition et ainsi de suite. L'organisme devrait être chargé de l'administration de ce

programme, y compris la revision continuelle, afin qu'en pratique les éleveurs de l'Est du Canada et ceux de la Colombie-Britannique paient approximativement les mêmes frais nets de transport, quel que soit l'endroit de résidence des acheteurs, exception faite des éleveurs habitant des régions extrêmement isolées.

3. Le régime de prix provisoires pour l'avoine et l'orge établi par la Commission canadienne du blé en 1963, s'est révélé efficace dans son application.

   RECOMMANDATION:—Que ce régime continue.

4. L'acquittement par l'État des frais d'entreposage du grain de provende de l'Ouest détenu dans les élévateurs autorisés de l'Est au cours de la période allant du 15 octobre (pour Halifax, du 15 septembre) au 15 avril a eu de très bons résultats quant à la stabilisation du prix des grains de provende dans l'Est du Canada.

   RECOMMANDATION:—Que ce régime soit maintenu.

5. Dans l'Est du Canada, il y a un moment où la manutention et la vente des grains de provende de l'Ouest font soupçonner que, parfois, le prix payé pour ces grains par l'éleveur de l'Est peut être influencé par des facteurs autres que le libre fonctionnement du marché. Cela se produit entre le terminus de l'Est et l'endroit où l'éleveur de l'Est fait l'achat. Le Comité a bien étudié les observations en faveur du libre fonctionnement du marché soutenu par les mesures que le gouvernement a établies en vue de réduire au minimum le coût du transport et de l'entreposage et de stabiliser le prix des grains de provende de l'Ouest vendus aux éleveurs de l'Est et de la Colombie-Britannique. D'un autre côté, des preuves convaincantes attestent une instabilité des prix des grains de provende dans l'Est du Canada, instabilité qui ne peut se concilier logiquement avec le fonctionnement du marché, si elle est considérée dans le contexte des mesures gouvernementales.

   RECOMMANDATION:—Que l'organisme soit autorisé à acheter des grains de provende, à les entreposer, à assurer qu'ils soient disponibles en quantité suffisante aux endroits où on en aura besoin et à les vendre. Une stabilité maximum des prix sera alors assurée et la spéculation ou la réalisation de profits exorbitants au détriment des éleveurs de l'Est du Canada sera évitée.

6. L'établissement de prix provisoires et l'acquittement des frais d'entreposage des grains de provende de l'Ouest détenus dans des élévateurs autorisés de l'Est ont eu pour effet d'assurer un acheminement convenable des grains de la tête des Lacs vers l'Est, avant la fermeture de la navigation en automne. Toutefois, la nécessité d'assurer dans les régions de l'Est un entreposage approprié pour les grains de provende de l'Ouest crée un problème.

   L'augmentation rapide de la production de maïs en Ontario et la faveur qu'il gagne auprès des éleveurs du Québec et des provinces de l'Atlantique ont intensifié le problème de la manutention et de l'entreposage dans les élévateurs de l'Est.

   En ce qui concerne seulement les grains de provende de l'Ouest, le Comité est convaincu qu'il y a suffisamment d'espace disponible pour l'entreposage dans l'Est en grande partie, à l'exception de certaines régions où les installations sont insuffisantes. Les moyens de manutention et d'entreposage de Montréal sont insuffisants en ce qui concerne le maïs de l'Ontario au moment de la vente. Le Comité reconnaît la nécessité de moyens adéquats de manutention et d'entreposage des grains de l'Ouest, mais il tient compte aussi des demandes légitimes

des producteurs de maïs de l'Ontario en ce qui a trait aux moyens de manutention et d'entreposage leur permettant d'approvisionner leur marché du Québec et des provinces de l'Atlantique.

RECOMMANDATION:—Que l'établissement de moyens suffisants de manutention et d'entreposage pour tous les grains de provende, indépendamment du point d'origine, fasse partie intégrante de la politique nationale en matière de grains de provende et que cette question soit déférée à l'organisme afin qu'il détermine si ces installations sont suffisantes, non seulement actuellement, mais pour l'avenir. Cet organisme devrait être chargé de recommander la construction de ces nouvelles installations, selon les besoins, et d'assurer la manutention efficace et convenable de tous les grains de provende produits au Canada.

7. La culture du maïs commercial en Ontario s'est développée rapidement à la suite des progrès constants des méthodes de manutention et de la production de meilleures variétés de maïs. Le maïs s'implante également de plus en plus comme aliment du bétail. On s'attend qu'il y ait une expansion continue de la production de maïs en Ontario dans les années à venir.

Le Comité a déjà mentionné l'insuffisance des moyens de manutention et d'entreposage du maïs de l'Ontario.

Certaines des difficultés éprouvées par les producteurs de maïs de l'Ontario pour ce qui est de la manutention et l'emmagasinage de leur produit pourraient être atténués si l'industrie privée ou des coopératives de producteurs construisaient des élévateurs locaux ou régionaux. Ce genre d'emmagasinage constituerait la méthode la plus économique et la plus efficace pour surmonter les difficultés résultant de la surabondance de mais sur le marché au temps de la récolte. Le maïs, dont le centre de production au Canada est situé dans le sud-ouest de l'Ontario, est transporté par chemin de fer aux marchés du Québec et des provinces de l'Atlantique. S'il existait assez d'entrepôts dans la région de production, on pourrait transporter méthodiquement le maïs vers les marchés de l'Est au cours des mois d'hiver.

A l'heure actuelle, les dispositions fiscales ne favorisent pas la construction d'installations destinées au conditionnement, à la mise en élévateur et à l'emmagasinage du maïs. Le Comité est d'avis que la construction d'installations de ce genre devrait être encouragée par tous les moyens possibles.

RECOMMANDATION: Que des modifications appropriées soient apportées à la loi de l'impôt sur le revenu afin de permettre aux propriétaires de ces installations de déduire leurs frais de premier établissement à l'égard de ces installations selon un rythme d'amortissement accéléré. Il va sans dire que l'application de telles modifications ne devrait pas être restreinte aux installations servant au maïs du sud-ouest de l'Ontario, mais elle devrait être de portée nationale afin de favoriser la construction d'installations de conditionnement et d'emmagasinage des grains là où la chose est possible.

8. Les producteurs de bétail de l'Est de l'Ontario, du Québec et des provinces de l'Atlantique devraient bénéficier de l'aide au transport des grains de provende provenant de l'Ontario. Ces producteurs sont actuellement désavantagés dans une certaine mesure lorsqu'ils veulent donner à leurs animaux du maïs provenant de l'Ontario. Ils ne peuvent obtenir du maïs des provinces des Prairies et, s'ils veulent en acheter, ils doivent le faire à un prix qui ne correspond pas au programme

d'aide au transport qui s'applique au grain de l'Ouest. Si l'on accordait aux producteurs de grains de provende de l'Ontario des subventions au transport de leurs produits, ils seraient plus en mesure de concurrencer les importateurs de grains de provende, notamment les importateurs de maïs vers les marchés du Québec et des provinces de l'Atlantique. Le point d'application du programme de subventions au transport des grains de provende de l'Ontario a causé du souci au Comité. Les producteurs des provinces des Prairies payent le transport des grains de provende à partir de la ferme jusqu'à la tête des Lacs. Il ne semblerait pas équitable d'accorder des subventions au transport des grains de provende en provenance de l'Ontario à partir du point de production. Le Comité est d'avis que le producteur de l'Ontario devrait être tenu de payer une partie des frais de transport des grains de provende expédiés vers l'Est de l'Ontario, la province de Québec et les provinces de l'Atlantique. Le Comité se rend compte aussi de l'anomalie qui pourrait se produire si l'on accordait aux producteurs de l'Ouest l'avantage du programme d'aide au transport des céréales de provende pour expédier leurs produits vers le sud-ouest de l'Ontario. Si le programme proposé devait prévoir le paiement de subvention au transport de marchandises à partir d'endroits situés dans le sud-ouest de l'Ontario jusqu'à destination, il pourrait en résulter que l'on expédie du blé, de l'avoine et de l'orge de provende hors de cette région en même temps que l'on y fait venir les mêmes grains de provende en vertu du même programme.

Le Comité est d'avis que la mise en œuvre d'un programme d'aide au transport des grains de provende en provenance de l'Ontario, établi de façon que les frais de transport des grains de provende produits en Ontario et expédiés d'un élévateur terminus de l'Ontario vers l'Est de l'Ontario, le Québec et les provinces de l'Atlantique ne soient pas plus élevés que les frais de transport payés à l'égard des grains de provende expédiés aux mêmes endroits à partir de la tête des Lacs, favorisera le transport du maïs de l'Ontario à ces régions de l'Est sans créer la situation anormale dont il a été question en ce qui concerne la mise sur le marché du blé, de l'avoine et de l'orge de provende en général.

RECOMMANDATION: Que le programme d'aide au transport des grains de provende soit amplifié de manière à englober les grains de provende de l'Ontario destinés à des localités de l'Est de l'Ontario, de la province de Québec et des provinces de l'Atlantique, et qu'une telle aide soit applicable de façon que le coût du transport de ces grains de provende expédiés d'un terminus de l'Ontario vers l'Est de l'Ontario, la province de Québec et les provinces de l'Atlantique ne soit pas plus élevé que le coût du transport payé pour les grains de provende expédiés de la tête des Lacs aux mêmes endroits, moyennant l'aide du gouvernement pour le transport-marchandises.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages du comité (*Fascicules n°s 8 à 17 inclusivement*) est annexé au présent rapport.

(*Les procès-verbaux et le témoignages joints audit rapport sont enregistrés à titre d'appendice n° 31 aux* Journaux.)

Suivant les dispositions de l'article 39(4) du Règlement, la question suivante est transformée en ordre de dépôt de documents, savoir:

N° 2688—*M. Ormiston*

1. Quelle est la totalité du revenu gagné par les Indiens de la province de Saskatchewan durant les années 1912, 1930, 1940, 1950 et 1963?

2. Quel est le nombre de bestiaux que possédaient les Indiens de la Saskatchewan durant chacune des années suivantes: 1912, 1930, 1940, 1950 et 1963?

3. Combien de boisseaux de grain les Indiens de la Saskatchewan ont-ils récoltés durant chacune des années suivantes: 1912, 1930, 1940, 1950 et 1963?

4. Quelle était la population totale des Indiens de la Saskatchewan durant chacune des années suivantes: 1912, 1930, 1940, 1950 et 1963?

5. Quel était le nombre d'employés de la Direction des Affaires indiennes au 31 mars 1963?

6. Combien d'Indiens étaient au service de la Direction des Affaires indiennes au 31 mars 1963?

7. Quel est le poste le plus élevé que détient un Indien au service de la Direction des Affaires indiennes?

8. Quel est le nom du directeur des Affaires indiennes et quel est son traitement?

9. Quand a-t-il été nommé?

10. Ce poste a-t-il été annoncé par la Commission du service civil?

11. Quelles tentatives a-t-on faites en vue d'assurer que des Indiens compétents pourraient se porter candidats au poste de Directeur des Affaires indiennes?

12. Quelles dispositions prévoit la Commission du service civil en vue d'accorder préférence d'emploi aux Indiens dans l'administration de la Direction des Affaires indiennes?

13. Combien de personnes ont été employées et ajoutées à l'administration des Affaires indiennes durant l'année 1963, et combien de ces employés étaient des Indiens?

14. Quelles mesures ont été prises en vue d'appliquer les recommandations qu'ont soumises les comités mixtes du Sénat et de la Chambre des communes qui ont siégé en 1949 et en 1959?

M. Stewart, secrétaire parlementaire du secrétaire d'État, dépose la réponse à l'ordre susdit.

La Chambre reprend le débat sur le projet de motion de M. Gordon, appuyé par M. McIlraith: Que le Bill C-142, Loi concernant le fonctionnement de certains programmes établis relevant des gouvernements fédéral et provinciaux, soit maintenant lu une deuxième fois.

Et sur la proposition de motion d'amendement de M. Lambert, appuyé par M. Hamilton: Que le Bill C-142 ne soit pas lu une seconde fois avant que d'autres considérations aient été données au sujet de la priorité des exigences des provinces du Canada et de ses territoires dans ses champs de juridiction indiqués dans les annexes dudit bill, telle priorité à être établie dans une conférence fédérale-provinciale convoquée pour ladite intention.

Le débat se poursuit et ledit débat est interrompu.

(*Délibérations sur la motion d'ajournement*)

A dix heures du soir, la question «Que cette Chambre s'ajourne maintenant» est réputée avoir été présentée, en conformité de l'article 39-A provisoire du Règlement.

Après discussion, ladite motion est réputée être agréée.

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au greffier de la Chambre, sont déposés sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par Mlle LaMarsh, membre du conseil privé de la reine,—Rapport (en français et en anglais) sur les dépenses et l'administration relatives à la Loi sur l'assistance-chômage, pour l'année terminée le 31 mars 1964, conformément à l'article 9 de ladite loi, chapitre 26, Statuts du Canada, 1956.

Par M. Lamontagne, membre du conseil privé de la reine,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 24 février 1965, demandant copie de toute correspondance échangée depuis le 4 décembre 1964 entre la municipalité de Saskatoon et tout ministre du gouvernement relativement à la propriété et aux logements de l'État situés à l'aéroport de Saskatoon. —(*Avis de motion portant production de documents n° 213*)

Par M. Lamontagne,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 10 mars 1964, demandant copie de toute la correspondance échangée entre le ministère des Transports et les personnes intéressées au sujet de la construction d'un rajout à l'aéroport de Moncton et de l'allongement des pistes au bénéfice des réactés et de la circulation internationale.—(*Avis de motion portant production de documents n° 224*)

Par M. Pickersgill, membre du conseil privé de la reine,—État des travaux et des dépenses effectués jusqu'au 31 décembre 1964, et estimation des dépenses pour 1965, concernant la construction, par la Compagnie des Chemins de fer nationaux du Canada, de certaines installations ferroviaires terminus en la cité de Toronto et le voisinage, conformément à l'article 10 de la Loi sur les terminus des chemins de fer nationaux à Toronto, chapitre 26, Statuts du Canada, 1960. (Versions française et anglaise)

Par M. Pickersgill,—État des travaux et des dépenses effectués jusqu'au 31 décembre 1964, et montant estimatif des dépenses pour 1965, sous le régime du chapitre 7 des Statuts du Canada, 1960-1961, concernant la construction, par la Compagnie des Chemins de fer nationaux du Canada, d'une ligne ferroviaire à partir du mille 72.6 de la subdivision de Kiask Falls jusqu'à la propriété de la Mattagami Lake Mines, canton de Galinée, dans la province de Québec, conformément à l'article 8 de ladite loi. (Versions française et anglaise)

Par M. Pickersgill,—État des travaux et des dépenses effectués jusqu'au 31 décembre 1964, et montant estimatif des dépenses pour 1965, sous le régime du chapitre 56 des Statuts du Canada, 1960-1961, concernant la construction, par la Compagnie des Chemins de fer nationaux du Canada, d'une ligne ferroviaire depuis un point situé à proximité de Grimshaw, dans la province d'Alberta, vers le nord jusqu'au Grand Lac des Esclaves, dans les territoires du nord-ouest, conformément à l'article 9 de ladite loi. (Versions française et anglaise)

Par M. Pickersgill,—État des travaux et des dépenses effectués jusqu'au 31 décembre 1964, sous le régime du chapitre 13 des Statuts du Canada, 1957-

1958, tel qu'il a été modifié, concernant la construction, par la Compagnie de Chemins de fer nationaux du Canada, d'une ligne ferroviaire d'Optic Lake à Chisel Lake, et de Chisel Lake à Stall Lake, et l'achat, par cette compagnie, à l'International Nickel Company of Canada Limited, d'une ligne ferroviaire depuis Sipiwesk jusqu'à un point sur la rivière Burntwood près de Mystery Lake, dans la province du Manitoba, conformément à l'article 11 de ladite loi. (Versions française et anglaise)

Par M. Pickersgill,—État des travaux et des dépenses effectués jusqu'au 31 décembre 1964, sous le régime du chapitre 11 des Statuts du Canada, 1962-1963, concernant la construction, par la Compagnie des Chemins de fer nationaux du Canada, d'une ligne ferroviaire d'un point de Nepisiguit Junction en direction sud et en direction ouest jusqu'à un point situé à peu près au milieu de la partie ouest de la paroisse de Bathurst, dans la province du Nouveau-Brunswick, à l'emplacement de la propriété de la Brunswick Mining and Smelting Corporation Limited, conformément à l'article 8 de ladite loi. (Versions française et anglaise)

A dix heures vingt-trois minutes du soir, M. l'Orateur prononce l'ajournement de la Chambre jusqu'à demain, à 2 h. 30 de l'après-midi, suivant l'article 2(1) du Règlement.

L'Orateur

ALAN A. MACNAUGHTON

FEUILLETON DES AVIS

Questions—Mercredi prochain

N° 3000—*M. Fisher*—22 mars

1. Pour les cinq dernières années de rapport, quel est le nombre total, le pourcentage et la proportion, selon la classification aux fins de la rétribution, de membres de la Gendarmerie royale du Canada qui ont quitté le service?

2. Pour la même période de temps, quels sont le nombre et le pourcentage de ceux qui n'ont pas quitté le service de leur propre gré?

3. Est-ce que la Gendarmerie tient un dossier des raisons pour lesquelles les membres du service démissionnent; dans le cas de l'affirmative, quelles sont les principales raisons invoquées par ceux qui démissionnent après avoir accompli plus de trois années de service?

4. Combien de membres de la Gendarmerie ont atteint les degrés d'instruction suivants *a*) 10e année, *b*) 12e année, *c*) 13e année, *d*) baccalauréat, *e*) diplôme d'études postuniversitaires, *f*) formation technique au-delà de la 12e année obtenue dans des établissements ou des écoles non compris dans le programme de formation de la Gendarmerie?

5. Pour chacune des cinq dernières années, combien de candidats de chaque catégorie indiquée ci-dessus se sont engagés dans la Gendarmerie royale du Canada?

6. Combien de membres de la Gendarmerie occupent des postes dans les cinq classes comportant les salaires les plus élevés et combien d'entre eux sont des diplômés de collège ou d'université?

N° 3001—*M. Chatterton*—22 mars

1. Quel a été le montant versé à titre de subventions pour la construction de navires depuis l'adoption, en 1961, des Règlements relatifs à l'aide pour la construction de navires *a*) dans tout le Canada, *b*) dans chacun des chantiers sur la côte du Pacifique?

2. Quel était le pourcentage de ces subventions par rapport au coût total de la construction de navires admissibles à la subvention *a*) pour tout le Canada, *b*) pour chacun des chantiers sur la côte du Pacifique?

N° 3002—*M. Groos*—22 mars

1. Le régime d'assurance chirurgicale-médicale du service civil oblige-t-il les personnes qui reçoivent des soins d'un ostéopathe à se faire renvoyer à lui par un médecin pour avoir droit aux prestations d'assurance?

2. Sinon, le gouvernement du Canada aurait-il l'intention de prendre immédiatement les mesures nécessaires pour faire reconnaître par le régime d'assurance chirurgicale-médicale du service civil les ostéopathes qui sont maintenant reconnus comme des médecins compétents par les autorités provinciales de la Colombie-Britannique?

N° 3003—*M. Latulippe*—22 mars

Quel a été le revenu moyen des cultivateurs du comté de Compton-Frontenac en 1965?

N° 3004—*M. Mather*—22 mars

Quel est le montant total (en dollars) qui a été versé pour les allocations familiales en Colombie-Britannique, durant les années 1960, 1961, 1962, 1963 et 1964?

N° 3005—*M. Herridge*—22 mars

1. Quels sont les noms des journaux et périodiques publiés par le personnel de la force de défense et distribués aux forces de défense canadiennes qui servent en Europe dans le cadre de l'OTAN?

2. Ces journaux ou périodiques contiennent-ils des extraits d'une brochure publiée par le gouvernement de l'Allemagne de l'Ouest et portant le titre *Focus on Germany*?

3. Quelques-uns de ces extraits ont-ils préconisé le rétablissement des frontières de l'Allemagne à ce qu'elles étaient en 1937?

N° 3006—*M. Herridge*—22 mars

Le ministre du Revenu national songe-t-il à faire une enquête sur le mouvement du Réarmement moral en tant que groupement religieux ou de charité dont les bailleurs de fonds peuvent recevoir des exemptions d'impôt sur le revenu?

N° 3007—*M. Crouse*—22 mars

1. Combien d'argent a été dépensé au port de Yarmouth, en Nouvelle-Écosse, sur des projets importants de construction durant les 25 dernières années?

2. Combien d'argent a-t-on dépensé sur des travaux de dragage à Yarmouth, en Nouvelle-Écosse, durant les cinq dernières années?

3. Combien d'argent a-t-on dépensé sur des projets de dragage dans la rivière LaHave, comté de Lunenburg, en Nouvelle-Écosse, durant les cinq dernières années?

N° 3008—*M. Macquarrie*—22 mars

1. A-t-on l'intention de transférer du district maritime de Charlottetown, du ministère des Transports, la juridiction des phares de la côte occidentale de Terre-Neuve? Le cas échéant, pourquoi fait-on ce transfert?

2. Quel est le coût annuel de l'administration de ces phares?

N° 3009— *M. Gauthier*—22 mars

Les municipalités du Québec vont-elles bénéficier de l'extension de la période des travaux d'hiver?

N° 3010—*M. MacLean*—22 mars

1. Le ministre de l'Agriculture a-t-il reçu une résolution de la Fédération canadienne de l'Agriculture, invitant le gouvernement fédéral à majorer de façon appréciable le prix de soutien du lait et de la crème, autres que ceux qui sont destinés à la consommation à l'état liquide?

2. Le ministre de l'Agriculture a-t-il l'intention d'annoncer la ligne de conduite du gouvernement à cet égard avant le 1er avril 1965?

N° 3011—*M. MacLean*—22 mars

1. Le ministre des Pêcheries a-t-il récemment reçu une résolution de la Fédération des pêcheurs de l'Île du Prince-Édouard, demandant que le ministère fédéral des Pêcheries à l'avenir paye les échantillons de homard, chaque fois qu'une nouvelle inspection démontre que la boîte était de bonne qualité et contenait le poids exact?

2. Quelle décision a été prise à l'égard de cette demande?

3. Le ministre des Pêcheries a-t-il reçu une résolution de la Fédération des pêcheurs de l'Île du Prince-Édouard demandant que l'Île du Prince-Édouard constitue un district distinct d'inspection?

4. Quelle décision a été prise à l'égard de cette demande?

5. Le ministre des Pêcheries a-t-il reçu une résolution de la Fédération des pêcheurs de l'Île du Prince-Édouard demandant que le ministre prenne les mesures nécessaires pour que soit entreprise immédiatement une enquête complète sur les conséquences des opérations de dragage dans les régions adjacentes à l'Île du Prince-Édouard où se fait la pêche au homard, et demandant que les opérations de dragage dans ces régions soient interdites pendant la durée de cette enquête?

6. Quelle décision a été prise à l'égard de cette demande?

RÉUNIONS DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	(*Sous réserve de modifications, d'un jour à l'autre*)	
	Le mardi 23 mars	
308 É.O.	Chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques (*Substance du Bill C–120*).....	9 h. 30 a.m.
356–S	Crédit de consommation (*mixte*) («*Federated Council of Sales Finance Companies*»).....	10 h. a.m.
253–D	Chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques (*Substance du Bill C–120*).....	3 h. 30 p.m.
	Le mercredi 24 mars	
16	Procédure et organisation.....	12 h. 30 p.m.
	Le jeudi 25 mars	
371 É.O.	Relations industrielles.....	9 h. 30 a.m.
308 É.O.	Chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques (*Substance du Bill C–120*).....	9 h. 30 a.m.
200 É.O.	Défense (*Construction de navires*).....	11 h. a.m.
253–D	Chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques (*Substance du Bill C–120*).....	3 h. 30 p.m.

ROGER DUHAMEL, m.s.r.c., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1965

N° 240

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MARDI 23 MARS 1965

Deux heures et demie de l'après-midi

PRIÈRE

M. Nielsen, appuyé par M. Winkler, demande à proposer,—Que si le représentant du Yukon est convoqué à comparaître devant la Commission d'enquête Dorion, il soit autorisé par la Chambre à y rendre témoignage sur les débats et délibérations de la Chambre concernant les sujets sur lesquels la commission peut enquêter.

La question est mise en délibération;

M. Brewin, appuyé par M. Scott, demande à proposer l'amendement suivant, —Que ladite motion soit modifiée par l'insertion des mots «le premier ministre, le ministre de la Justice, le ministre des Postes» après le mot «si» et par la substitution des mots «et tout député qui pourrait être invité par la Commission à fournir des renseignements pertinents soient convoqués» aux mots «est convoqué» après le mot «Yukon», et que les mots «il soit autorisé» soient remplacés par les mots «ils soient autorisés».

DÉCLARATION DE L'ORATEUR

M. L'ORATEUR: J'ai trouvé une solution qui, je l'espère, sera acceptable aux yeux de la Chambre. Aussi, même si nous étions très désireux d'entendre le représentant de Winnipeg-Nord-Centre, nous économiserions peut-être un peu de temps si ma proposition agréait aux députés. Je n'entends pas mettre fin à la discussion, mais je proposerais que la motion et l'amendement soient retirés afin de permettre la présentation de la motion suivante, si la Chambre le juge à propos: «Que tout député convoqué devant la Commission Dorion soit autorisé par la Chambre à y rendre témoignage sur les délibérations de la Chambre à l'égard des sujets sur lesquels la Commission peut enquêter.»

A mon sens, la motion viserait tous les cas pertinents et s'appliquerait à tous les députés pour le moment.

Sur ce, M. Nielsen, appuyé par M. McIlraith, propose,—Que tout député convoqué devant la Commission Dorion soit autorisé par la Chambre à y rendre témoignage sur les délibérations de la Chambre à l'égard des sujets sur lesquels la Commission peut enquêter.

Ladite motion, mise aux voix, est agréée.

L'honorable représentant d'Hamilton-Est (M. Munro) présente un dépliant intitulé «Steelworkers Hamilton Council—PAC News», qui renferme sous le titre «Who is working for You?» une copie de la première page de l'*Index des Débats* de la Chambre des communes pour la période du 18 février-30 octobre 1964; il soutient que la reproduction non autorisée de la première page de la publication officielle constituait une violation des privilèges de cette Chambre et demande à proposer, avec l'appui de M. Macaluso,—Que l'objet de la plainte à l'étude soit renvoyé au comité permanent des privilèges et des élections afin que des mesures appropriées soient prises.

DÉCISION DE L'ORATEUR

M. L'ORATEUR: Je suis appelé à déterminer si, à première vue, l'affirmation est fondée. Je dois dire qu'après avoir vu le document, que j'ai déjà examiné aujourd'hui, et en me fondant sur la décision rendue dans l'affaire Sperry et Hutchinson de 1960, qui est rapportée aux pages 1162 et 1163 du compte rendu du 16 février 1960, j'y vois effectivement un fondement et que je suis disposé à accepter la motion. Il ne dépend que de la Chambre de déterminer ce qu'elle en fera, mais mon devoir est de maintenir la motion.

Sur ce, M. Munro, appuyé par M. Macaluso, propose,—Que l'objet de la plainte à l'étude soit renvoyé au comité permanent des privilèges et des élections afin que des mesures appropriées soient prises.

Ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Le Bill C-136, Loi instituant au Canada un régime général de pensions de vieillesse et de prestations supplémentaires payables aux cotisants et à leur égard, est étudié de nouveau en comité plénier et, après avoir de nouveau fait rapport de l'état de la question, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

(*Délibérations sur la motion d'ajournement*)

A dix heures une minute du soir, la question «Que cette Chambre s'ajourne maintenant» est réputée avoir été présentée en conformité de l'article 39-A provisoire du Règlement.

Après discussion, ladite motion est réputée être agréée.

A dix heures vingt-trois minutes du soir, M. l'Orateur prononce la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à demain, à 2 h. 30 de l'après-midi, suivant les dispositions de l'article 2(1) du Règlement.

L'Orateur

ALAN A. MACNAUGHTON

FEUILLETON DES AVIS

Questions—Lundi prochain

N° 3012—*M. Laprise*—23 mars

1. Quelles sont les dimensions du terrain sur lequel est construit le pensionnat indien de Saint-Marc-de-Figuery (P.Q.)?

2. De qui ce terrain fut-il acheté?

N° 3013—*M. Laprise*—23 mars

En vertu de la Loi nationale sur l'habitation, *a*) combien de demandes de prêts ont été acceptées, *b*) quel montant global de prêts à été consenti au cours des années 1962, 1963 et 1964, pour la construction de maisons d'habitation dans la ville de La Sarre, comté de Chapleau?

N° 3014—*M. Martin* (Timmins)—23 mars

1. Y a-t-il maintenant ou n'y a-t-il jamais eu un bureau de poste connu sous le nom de bureau de poste de Fraserdale sur la propriété de la Commission de l'énergie hydro-électrique de l'Ontario, à Abitibi Canyon (Ontario)?

2. Quel était le nom de la personne préposée à ce bureau de poste et s'agissait-il d'un employé de la Commission de l'énergie hydro-électrique de l'Ontario?

3. N'y a-t-il jamais eu un vol de courrier, de mandats-poste, de timbres ou d'autres objets à ce bureau de poste et, dans le cas de l'affirmative, quand a-t-il eu lieu et quelles mesures ont été prises?

4. Quel était le résultat des enquêtes sur de tels vols?

N° 3015—*M. Nugent*—23 mars

Au sujet de l'exposé du gouvernement, déposé le 18 mars par le ministre du Commerce sous le titre «Investissements privés et publics au Canada. Perspectives de 1965», *a*) le gouvernement peut-il garantir que les 12.3 milliards de dépenses de capital en perspective seront couvertes par les fonds disponibles au Canada en 1965, *b*) à combien évalue-t-on, sur ce total, le montant des sommes qui seront empruntées (i) aux États-Unis et (ii) à d'autres pays, *c*) quel coût d'emprunt le gouvernement a-t-il en vue lorsqu'il signale, à la page 10 de ce rapport, l'importance du «coût et de la disponibilité des fonds»?

*N° 3016—*M. Lambert*—23 mars

1. Un certain Aniello De Luca, de la région de Montréal, a-t-il été placé en détention sur les instructions du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration?

2. Dans le cas de l'affirmative, à quelle date et pour quel motif ou quels motifs?

3. Où De Luca est-il détenu?

4. Une demande de cautionnement a-t-elle été présentée et, dans le cas de l'affirmative, cette demande a-t-elle fait l'objet d'une opposition sur des instructions données par le ministre ou en son nom?

5. Avant son arrestation, De Luca a-t-il produit une demande de citoyenneté canadienne et, dans le cas de l'affirmative, à quelle étape en est rendu le traitement de cette demande?

6. *a*) Mme De Luca est-elle citoyenne canadienne, *b*) les quatre enfants d'Aniello De Luca, ou certains d'entre eux, sont-ils citoyens canadiens du fait de leur naissance au Canada, *c*) quel est l'âge de chacun de ces enfants?

Avis de motion portant production de documents—Mercredi prochain

N° 236—*M. Howe* (Hamilton-Sud)—23 mars

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de toute la correspondance échangée depuis le 19 juin 1964 entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux concernant la conférence fédérale-provinciale au sujet du Rapport de la Commission royale d'enquête sur les services de santé.

RÉUNIONS DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	(Sous réserve de modifications, d'un jour à l'autre)	
	Le mercredi 24 mars	
253–D	Affaires extérieures (*à huis clos*)	9 h. 30 a.m.
208 É.O.	Mines, forêts et cours d'eau (*à huis clos*)	10 h. a.m.
16	Procédure et organisation	12 h. 30 p.m.
	Le jeudi 25 mars	
371 É.O.	Relations industrielles	9 h. 30 a.m.
308 É.O.	Chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques (*Substance du Bill C–120*)	9 h. 30 a.m.
200 É.O.	Défense (*Construction de navires*)	9 h. 30 a.m.
253–D	Chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques (*Substance du Bill C–120*)	3 h. 30 p.m.

ROGER DUHAMEL, m.s.r.c., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1965

N° 241

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MERCREDI 24 MARS 1965

Deux heures et demie de l'après-midi

PRIÈRE

Le Sénat transmet un message à cette Chambre pour l'informer qu'il a adopté le Bill C-35, Loi modifiant le Code criminel (*Habeas Corpus*), avec l'amendement suivant:

Retrancher l'article 1er du bill et y substituer ce qui suit:—

«1. Le paragraphe (2) de l'article 691 du *Code criminel* est abrogé et remplacé par les paragraphes suivants:

«(2) Sauf ce qui est prévu ci-après au présent article, les dispositions de la Partie XVIII s'appliquent, *mutatis mutandis,* aux appels interjetés sous le régime du présent article.

(3) Lorsqu'une demande de bref d'*habeas corpus ad subjiciendum* est refusée par un juge d'une cour ayant juridiction en l'espèce, aucune demande ne peut être présentée de nouveau pour les mêmes motifs, soit à la même cour ou au même juge, soit à quelque autre cour ou juge, à moins qu'une preuve nouvelle ne soit fournie, mais il y a appel de ce refus à la Cour d'appel et si, lors de cet appel, la demande est refusée un nouvel appel peut être interjeté à la Cour suprême du Canada.

(4) Lorsqu'un bref d'*habeas corpus ad subjiciendum* est accordé par un juge, aucun appel de cette décision ne peut être interjeté à l'instance d'une partie quelconque, y compris le procureur général de la province en cause ou le procureur général du Canada.

(5) Lorsqu'un jugement est délivré au moment du rapport d'un bref d'*habeas corpus ad subjiciendum,* il peut en être interjeté appel à la Cour d'appel et il y a appel d'un jugement de cette dernière Cour à la Cour suprême du Canada, à l'instance du demandeur ou du procureur général de la province en cause ou du procureur général du Canada, mais non à l'instance de quelque autre partie, sauf la Couronne.

(6) Un appel en matière d'*habeas corpus* doit être entendu par la cour à laquelle il est adressé à une date rapprochée, que ce soit pendant les sessions prescrites de la cour ou en dehors de cette période.»

M. Matheson, du comité permanent des affaires extérieures, présente le quatrième rapport dudit comité ainsi qu'il suit:

Conformément à un ordre de renvoi du 23 octobre 1964, le Comité a étudié la question de fond du Bill C-21, Loi concernant le génocide, et du Bill C-43, Loi modifiant la Loi sur les postes (Écrits haineux), et il soumet le rapport provisoire que voici:

Le Comité a tenu six séances au sujet de la question de fond de ces projets de loi et a entendu les témoins suivants: M. Leonard W. Brockington, C.R.; M. Charles E. Hendry, directeur de l'École des gradués en assistance sociale, Université de Toronto; M. Daniel G. Hill, directeur de la Commission des droits de l'homme de l'Ontario; Dr Karl Stern, ainsi que deux hauts fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures.

Au cours de ses délibérations, le Comité a appris que

a) En conformité des obligations qu'elles ont contractées en vertu de la Convention des Nations Unies sur le génocide, 66 nations ont adopté une loi qui fait du génocide un délit criminel, et

b) Environ 22 nations ont adopté une loi concernant le libelle contre les groupes ou l'incitation à la haine raciale.

Le Comité recommande qu'on lui donne l'occasion d'étudier davantage l'à-propos d'adopter des lois semblables au Canada; en outre, comme le Comité constate qu'il ne pourra terminer son étude de la question de fond de ces bills au cours de la session actuelle du Parlement, il recommande que les mêmes sujets lui soient déférés au début de la prochaine session afin qu'il puisse poursuivre son étude de cette question très importante.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages se rapportant auxdits bills (*fascicules nos 34 à 39 inclusivement*) est annexé au présent rapport.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints audit rapport sont enregistrés à titre d'appendice no 32 aux* Journaux.)

M. Godin, du comité permanent des mines, des forêts et des cours d'eau, présente le troisième rapport dudit comité ainsi qu'il suit:

1. Conformément à l'ordre de renvoi du 2 octobre 1964, le Comité a étudié la question des niveaux d'eau du réseau des Grands lacs.

2. Le Comité, composé des membres dont les noms suivent, a tenu sa première réunion pour étudier ledit ordre de renvoi le 22 octobre 1964: MM. Aiken, Alkenbrack, Asselin (Richmond-Wolfe), Berger, Danforth, Davis, Dinsdale, Flemming (Victoria-Carleton), Godin, Granger, Grégoire, Habel, Harley, Herridge, Laprise, Leboe, Leduc, Legault, Loney, Martineau, McBain, Mitchell, Moreau, Noble, Peters, Rock, Roxburgh, Ryan, Rynard, Scott, Smith, Stenson, Turner, Watson (Châteauguay-Hungtindon-Laprairie), Whelan.

Au cours de ses réunions, MM. Hahn et Foy ont également été nommés au Comité; M. Hahn fait partie du Comité en ce moment.

Afin de préparer ses réunions, le Comité a nommé un sous-comité du programme et de la procédure composé de MM. Godin, Watson, Aiken, Laprise, Leboe, Martineau, Peters et Turner.

3. Du 22 octobre 1964 au 16 mars 1965, le Comité a tenu 14 réunions afin de recueillir des renseignements et d'entendre les témoins.

4. Le Comité a entendu les témoins que voici:

L'honorable Arthur Laing, ministre du Nord canadien et des Ressources nationales,

MM. Max Wershof, c.r., sous-secrétaire d'État et conseiller juridique du ministère des Affaires extérieures,

Arnold Heeney, président de la Commission mixte internationale,

J. R. Baldwin, sous-ministre des Transports,

D. M. Ripley, chef du Directorat des projets spéciaux, ministère des Transports,

G. Millar, ingénieur en chef des ports et rivières, ministère des Travaux publics,

T. M. Patterson, directeur des Ressources hydrauliques, ministère du Nord canadien et des Ressources nationales,

W. E. van Steenburgh, sous-ministre des Mines et Relevés techniques,

J. M. Harrison, sous-ministre adjoint des Mines et Relevés techniques,

Ed MacFarlane, président de l'Association de tourisme de la Baie Georgienne centrale,

Albert J. Meserow, Ann Arbor, Michigan, président de la Commission des Grands lacs,

D. C. MacCallum, président du Conseil du port de Montréal,

W. R. Eakin, membre du Conseil du port de Montréal,

J. C. Bourguignon, secrétaire exécutif du Conseil du port de Montréal,

Thomas W. Kierans, ingénieur-conseil des Ressources minières et hydrauliques, Sudbury (Ontario),

G. B. Langford, directeur de l'Institut des Grands lacs, Université de Toronto,

Dean Wenborne, président de la French River Resorts Association, French River (Ontario).

5. Le Comité a conclu ce qui suit et soumet les recommandations suivantes:

a) La coordination est insuffisante entre les divers ministères et les organismes du gouvernement fédéral en ce qui concerne la réglementation du débit et de la maîtrise des eaux des Grands lacs et du fleuve Saint-Laurent.

Recommandation:

Le Comité recommande que le gouvernement fédéral étudie immédiatement la possibilité d'établir un organisme central ou une autorité qui exercerait le plein contrôle sur la maîtrise des eaux, y compris les débits et le mesurage des eaux.

b) L'étude qu'accomplit actuellement la Commission mixte internationale sur les moyens d'étendre la réglementation actuelle des eaux des Grands lacs est de la plus haute importance et doit se poursuivre de toute urgence.

Recommandation:

Le Comité recommande que le gouvernement fédéral s'efforce par tous les moyens d'obtenir sous peu de la Commission mixte internationale un rapport sur la possibilité et le coût d'étendre le système actuel de contrôle sur le réseau des Grands lacs surtout à la sortie des lacs Michigan-Huron.

c) La dérivation des cours d'eau coulant vers le nord dans les provinces d'Ontario et du Québec vers le réseau des Grands lacs pourrait aider à résoudre le problème pour ce qui est de maintenir le niveau des eaux des Grands lacs et du Saint-Laurent.

Recommandation:

Le Comité recommande que le gouvernement fédéral envisage immédiatement la possibilité d'étudier d'abord provisoirement et plus tard dans le détail (frais, bénéfices et besoins prévus, etc.) sur la dérivation des rivières coulant vers le nord dans le Québec et l'Ontario vers le réseau des Grands lacs, et que le gouvernement fédéral obtienne sans tarder le consentement de l'Ontario et du Québec à collaborer avec le gouvernement fédéral pour réaliser une étude de cette nature.

d) La construction d'ouvrages en aval ou en amont de Montréal pourrait aider à brève échéance à résoudre le problème du niveau des eaux du port de Montréal, du lac Saint-Louis et peut-être même du lac Ontario.

Recommandation:

Le Comité recommande que le gouvernement fédéral accélère ses études actuelles sur la possibilité de construire des ouvrages en aval ou en amont de Montréal pour résoudre à brève échéance le problème des niveaux de l'eau du fleuve Saint-Laurent et des Grands lacs.

e) Il n'y a pas suffisamment de renseignements pour déterminer l'importance des pertes subies par le Canada et les États-Unis par suite de la baisse constante du niveau des eaux surtout en ce qui concerne les industries du tourisme et de la marine marchande, de sorte qu'il est impossible de juger des avantages qu'on obtiendrait en améliorant la réglementation des niveaux d'eau du réseau.

Recommandation:

Le Comité recommande que le gouvernement fédéral étudie la possibilité d'instituer une étude sur les pertes subies par le Canada et les États-Unis par suite du bas niveau des eaux et les avantages qu'il y aurait pour les deux pays si les eaux étaient maintenues à des niveaux constants.

f) Le Comité a été très frappé par le témoignage rendu par les organisasations de tourisme sur les pertes considérables qu'elles subissent.

Recommandation:

Le Comité recommande que le gouvernement fédéral étudie dans le détail les problèmes de l'accès aux voies d'eaux des intérêts riverains concernés.

6. Le Comité soumet le présent rapport à titre provisoire et recommande qu'il soit reconstitué pendant la prochaine session afin de poursuivre les audiences et les délibérations sur la question générale des niveaux d'eau des Grands lacs et du fleuve Saint-Laurent en portant son attention tout particulièrement au problème de la coordination au sein du gouvernement fédéral entre ce dernier et les gouvernements provinciaux et entre les gouvernements du Canada et des États-Unis.

Le Comité tient à exprimer ses remerciements aux secrétaires du Comité, M. Marcel Roussin et Mlle Gabrielle Savard, aux membres de la Division des comités, aux autres membres du personnel de la Chambre des communes et à toutes les personnes qui ont témoigné ou qui ont aidé d'autres façons le Comité dans l'accomplissement de son travail.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages appropriés (*fascicules nos 1 à 10 inclusivement*) seront déposés.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints audit rapport seront enregistrés à titre d'appendice n° 33 aux* Journaux.)

M. McIlraith, appuyé par M. Laing, propose,—Que, à compter du jour de séance qui suivra l'adoption de la présente motion et par la suite jusqu'à la fin de la session actuelle, les heures de séance de la Chambre soient les suivantes:

Lundi, mardi, jeudi et vendredi	— de 11 heures du matin à 1 heure de l'après-midi, de 2 h. 30 de l'après-midi à 6 heures du soir, et de 8 heures à 11 heures du soir.
Mercredi	— de 2 h. 30 de l'après-midi à 6 heures du soir, et de 8 heures à 11 heures du soir.

Toutefois les délibérations sur une motion d'ajournement, s'il en est, les lundis, mardis et jeudis, seront abordées à 11 heures du soir lesdits jours; et

Que, à l'égard de ce qui précède, l'application des dispositions des articles 2 et 6 et de l'article provisoire 39A du Règlement soit suspendue ou modifiée selon le cas.

Il s'élève un débat, et ledit débat, sur motion de M. Churchill, appuyé par M. Starr, est ajourné sur division.

Sur motion de M. Walker, appuyé par M. Rinfret, il est ordonné,—Que le nom de M. Foy soit substitué à celui de M. Mitchell sur la liste des membres du comité permanent des relations industrielles.

Sur motion de M. Walker, appuyé par M. Rinfret, il est ordonné,—Que les noms de MM. Munro, Fisher et Howard soient substitués à ceux de MM. Macdonald, Scott et Peters sur la liste des membres du comité permanent des privilèges et des élections.

Les avis de motions portant production de documents nos 198, 217, 229, 230, 232 et 235 sont réservés à la demande du gouvernement.

Suivant l'ordonnance provisoire adoptée le 20 avril 1964, il est ordonné,—Qu'il soit déposé à la Chambre copie de toutes les communications reçues par le premier ministre, depuis le 8 avril 1963, relativement aux pensions des fonctionnaires fédéraux déjà à la retraite et de la production des réponses du premier ministre auxdites communications.—(*Avis de motion portant production de documents n° 233—M. Knowles*)

Suivant l'ordonnance provisoire adoptée le 20 avril 1964, il est ordonné, —Qu'il soit déposé à la Chambre copie de toutes les communications reçues par le premier ministre, depuis le 8 avril 1963, relativement aux pensions des employés à la retraite du Chemin de fer national canadien, et de la production des réponses du premier ministre auxdites communications.—(*Avis de motion portant production de documents n° 234—M. Knowles*)

Le Bill C-136, Loi instituant au Canada un régime fédéral de pensions de vieillesse et de prestations supplémentaires payables aux cotisants et à leur égard, est étudié de nouveau en comité plénier et, après avoir de nouveau fait rapport de l'état de la question, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

Avec l'assentiment unanime, il est ordonné que l'heure ordinaire de l'ajournement demain (jeudi) soit reportée à onze heures du soir.

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au greffier de la Chambre, sont déposés sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Drury, membre du conseil privé de la reine,—Rapport (en français et en anglais) de la Polymer Corporation Limited, y compris les comptes et les états financiers certifiés par l'auditeur général, pour l'année terminée le 31 décembre 1964, conformément aux articles 85(3) et 87(3) de la Loi sur l'administration financière, chapitre 116, S.R.C., 1952.

Par M. Nicholson, membre du conseil privé de la reine,—Rapport (en français et en anglais) de la Société centrale d'hypothèques et de logement, comprenant le revelé des comptes certifié par les vérificateurs, pour l'année close le 31 décembre 1964, conformément à l'article 33 de la Loi sur la Société centrale d'hypothèques et de logement, chapitre 46, et aux articles 85(3) et 87(3) de la Loi sur l'administration financière, chapitre 116, S.R.C., 1952.

A six heures deux minutes du soir, M. l'Orateur prononce d'office l'ajournement de la Chambre jusqu'à demain, à 2 h. 30 de l'après-midi, suivant l'article 2(1) du Règlement.

L'Orateur

ALAN A. MACNAUGHTON

FEUILLETON DES AVIS

Questions—Lundi prochain

N° 3017—*M. Caouette*—24 mars

1. Quelles sont les filiales *a*) de la Compagnie des Chemins de fer Nationaux, *b*) de la Polymer Corporation Limited, *c*) de l'Eldorado Mining and Refining Limited?

2. Qui nomme les administrateurs de ces filiales?

3. Quel est le capital-actions de ces filiales?

4. Quelle est la fonction de ces filiales?

5. Ces filiales sont-elles assujetties à la taxation?

6. Qui approuve le budget d'exploitation et d'immobilisations de ces filiales?

7. Une société de la Couronne, pour avoir des filiales, doit-elle obtenir l'autorisation ministérielle ou gouvernementale?

N° 3018—*M. Caouette*—24 mars

1. Est-ce que le ministère des Postes suit des directives spéciales concernant la livraison des chèques des allocations sociales du Québec?

2. Est-il possible que des maîtres de poste aient reçu du ministère des Postes l'ordre de ne livrer les chèques d'allocations sociales que le dernier jour bancaire avant le 15 de chaque mois? Dans l'affirmative, pour quelles raisons?

N° 3019—*M. Caouette*—24 mars

Est-ce qu'il existe un règlement qui oblige tous les travailleurs canadiens à avoir un numéro d'assurance sociale? Dans l'affirmative, quelles sont les sanctions ou pénalités prévues pour les personnes qui refusent de se conformer à ce règlement?

N° 3020—*M. Lambert*—24 mars

1. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a-t-il reçu une délégation de l'Association des optométristes du Canada, le 23 mars 1965, et cette délégation a-t-elle rencontré d'autres membres du cabinet?

2. Quelle est la nature des représentations qui ont été faites?

3. Quelle est la réaction du ministre et prévoit-on que des décisions seront prises à leur sujet dans un avenir rapproché?

N° 3021—*M. Millar*—24 mars

1. Quel est le nombre de jours par an durant lesquels l'aéroport international de Toronto est fermé *a*) totalement ou *b*) partiellement au trafic aérien à cause des conditions atmosphériques?

2. Le ministère des Transports a-t-il envisagé l'amélioration des pistes d'atterrissage de l'aéroport de London, en Ontario, pour recevoir de grands avions et servir ainsi comme aéroport de réserve?

N° 3022—*M. Flemming* (Victoria-Carleton)—24 mars

Dans la réponse à la question n° 2830 donnant le coût des ponts suivants qui font partie de la route transcanadienne: pont de Hartland, viaduc de la rivière Meduxnekeag, pont du Bull Creek, *a*) s'agit-il du coût total de chaque pont ou seulement de la part fédérale, *b*) quel pourcentage du coût de ces trois ponts représente la contribution fédérale?

N° 3023—*M. Rhéaume*—24 mars

1. Quelles sont les classifications actuelles d'emploi, y compris les échelles de traitement, concernant les gardes-chasse qui sont à l'emploi du gouvernement fédéral dans les Territoires du Nord-Ouest?

2. Combien de ces postes existe-t-il actuellement et où travaillent ceux qui les remplissent?

3. Quand a-t-on établi les classifications d'emploi qui existent actuellement?

4. Combien d'années de service dans le Nord comptent, au total, ceux qui occupent présentement les postes de gardes-chasse en question?

5. Combien de ces employés ont atteint le taux maximum de leur échelle de traitement actuelle?

6. Le gouvernement a-t-il étudié la possibilité de relever le niveau des classifications d'emploi concernant les fonctionnaires en question, et *a*) dans le cas de l'affirmative, quelle décision a été prise, et *b*) dans le cas de la négative, le gouvernement entreprendra-t-il une étude à ce sujet?

N° 3024—*M. Crouse*—24 mars

1. A-t-on mis en adjudication, à l'automne 1964, la construction d'une voie de glissement à St. Catherines, comté de Queens (Nouvelle-Écosse)?

2. Dans le cas de l'affirmative, combien d'entrepreneurs ont soumissionné et quel est le montant de chaque soumission?

3. Quel est le nom de l'adjudicataire et quel est le montant global payé pour ces travaux?

N° 3025—*M. Coates*—24 mars

1. Quel tarif de location est applicable aux propriétaires de pelles mécaniques d'une capacité variant de $\frac{3}{4}$ de verge à une verge, aux termes de la Loi sur l'utilisation des terrains marécageux des provinces Maritimes?

2. Quel tarif de location est applicable aux propriétaires de pelles mécaniques d'une capacité variant de $\frac{3}{4}$ de verge à une verge, aux termes de la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies?

3. Quel tarif de location est applicable aux propriétaires de bulldozers à chenilles D-4, D-6 et D-7, aux termes de la Loi sur l'utilisation des terrains marécageux des provinces Maritimes?

4. Quel tarif de location est applicable aux propriétaires de bulldozers à chenilles D-4, D-6 et D-7, aux termes de la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies?

Avis de motions portant production de documents—Mercredi prochain

N° 237—*M. Rhéaume*—24 mars

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de la soumission adressée à M. Ian Watson du Conseil du Trésor, y compris les reçus et autres documents déposés par M. W. R. McBryan, au nom des employés du gouvernement fédéral à Enterprise, Territoires du Nord-Ouest, et concernant les conditions de travail, la prestation d'isolement et le coût de la vie pendant le mois de janvier 1965, ainsi que copie de toute la correspondance, mémoires, télégrammes et autres documents relatifs à ladite soumission subséquemment échangés entre M. Watson, les employés fédéraux d'Enterprise et tout autre agent ou organisme du gouvernement fédéral.

N° 238—*M. Hales*—24 mars

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de toutes les lettres et de tous les autres documents qui, depuis le 1er janvier 1964, ont été échangés entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis relativement à l'Accord prévoyant le libre-échange dans le secteur de l'industrie automobile.

RÉUNIONS DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	(*Sous réserve de modifications, d'un jour à l'autre*)	
	Le jeudi 25 mars	
371 É.O.	Relations industrielles	9 h. 30 a.m.
308 É.O.	Chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques (*Substance du Bill C–120*)	9 h. 30 a.m.
200 É.O.	Défense (*Construction de navires*)	9 h. 30 a.m.
253–D	Chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques (*Substance du Bill C–120*)	3 h. 30 p.m.

ROGER DUHAMEL, m.s.r.c., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1965

N° 242

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU JEUDI 25 MARS 1965

Deux heures et demie de l'après-midi

PRIÈRE

Sur motion de M. Walker, appuyé par M. Rinfret, il est ordonné,—Que le nom de M. Macaluso soit substitué à celui de M. Chrétien sur la liste des membres du comité permanent des privilèges et des élections.

Il est donné lecture de l'ordre concernant la reprise du débat ajourné sur la motion de M. McIlraith, appuyé par M. Laing, concernant les heures de séance de la Chambre, et avec l'assentiment unanime ledit ordre est réservé.

Le Bill C-136, Loi instituant au Canada un régime général de pensions de vieillesse et de prestations supplémentaires payables aux cotisants et à leur égard, est étudié de nouveau en comité plénier.

La Chambre poursuit sa séance en comité;

A cinq heures du soir, M. l'Orateur reprend le fauteuil.

(*Appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(3) du Règlement.*)

(*Bills privés*)

Le Bill S-42, Loi concernant l'Interprovincial Pipe Line Company, est étudié en comité plénier et, après avoir fait rapport de l'état de la question, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude plus tard aujourd'hui.

Avec l'assentiment unanime, le Bill S-36, Loi constituant en corporation l'Association des Universités et des Collèges du Canada, est étudié de nouveau en comité plénier, rapporté avec des amendements (*adoptés et recommandés par le comité permanent des bills privés en général*) et étudié dans sa forme modifiée.

Du consentement unanime, ledit bill est lu une troisième fois (Titre français changé en celui de «Loi constituant en corporation l'Association des Universités et Collèges du Canada») et adopté.

Le Bill S-42, Loi concernant l'Interprovincial Pipe Line Company, est étudié de nouveau en comité plénier et, après avoir de nouveau fait rapport de l'état de la question, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.

La Chambre reprend l'étude, en comité plénier, du Bill C-136, Loi instituant au Canada un régime général de pensions de vieillesse et de prestations supplémentaires payables aux cotisants et à leur égard (*tel qu'il a été modifié par le comité spécial mixte chargé d'en faire l'étude*), qui est rapporté avec d'autres amendements, étudié dans sa forme modifiée, et dont la troisième lecture est décrétée pour la prochaine séance de la Chambre.

Le Bill S-22, Loi modifiant la Loi sur les compagnies est étudié en comité plénier *avec les amendements émanant du comité permanent de la banque et du commerce,* rapporté sans autres amendements, étudié dans sa forme modifiée et la troisième lecture en est fixée pour la prochaine séance de la Chambre.

Avec l'assentiment unanime, la Chambre revient à l'appel des *Motions.*

Sur motion de M. Walker, appuyé par M. Rinfret, il est ordonné,—Que le nom de M. Mitchell soit substitué à celui de M. Foy sur la liste des membres du comité permanent des relations industrielles.

(*Délibérations sur la motion d'ajournement*)

A onze heures une minute du soir, la question «Que cette Chambre s'ajourne maintenant» est réputée avoir été présentée en conformité de l'article 39-A provisoire du Règlement.

Après discussion, ladite motion est réputée être agréée.

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au greffier de la Chambre, sont déposés sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Laing, membre du conseil privé de la reine,—Exemplaire des Ordonnances, chapitres 1 à 4 inclusivement, édictés par le commissaire en conseil

des Territoires du Nord-Ouest, sanctionnées le 17 février 1965, conformément à l'article 15 de la Loi sur les Territoires du Nord-Ouest, chapitre 331, S.R.C., 1952, modifié en 1953-1954, et copie de l'arrêté en conseil C.P. 1965-509 du 19 mars 1965, approuvant lesdites Ordonnances.

Par M. Laing, d'ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales pour l'année terminée le 31 mars 1964, conformément à l'article 11 de la Loi sur le ministère du Nord canadien et des Ressources nationales, chapitre 4, Statuts du Canada, 1953-1954. (Versions française et anglaise)

Par M. Martin (Essex-Est), membre du conseil privé de la reine,—Accord entre le gouvernement canadien et le gouvernement des États-Unis d'Amérique concernant la création d'un tribunal international d'arbitrage chargé de régler les réclamations des États-Unis relatives aux barrages Gut; signé à Ottawa le 25 mars 1965. (Versions française et anglaise)

A onze heures vingt-cinq minutes du soir, M. l'Orateur prononce la cessation des travaux de la Chambre conformément à l'ordre adopté le mercredi 24 mars 1965, jusqu'à demain, à onze heures du matin, suivant l'article 2(1) du Règlement.

L'Orateur

ALAN A. MACNAUGHTON

FEUILLETON DES AVIS

Questions—Lundi prochain

N° 3026—*M. Laprise*—25 mars

1. Depuis le début du programme favorisant l'embauchage des travailleurs âgés au Canada, combien de personnes ont profité de ce programme *a*) au Canada, et *b*) dans chaque province?

2. Combien le ministère du Travail a-t-il dépensé pour l'emploi de travailleurs âgés depuis le début de ce programme *a*) au Canada, et *b*) dans chaque province?

3. Combien le gouvernement a-t-il déboursé en publicité pour ce programme *a*) dans les journaux, *b*) dans les revues, *c*) en affiches, *d*) en réclame à la radio, *e*) en réclame à la télévision (i) au Canada, (ii) dans chaque province?

N° 3027—*M. Nesbitt*—25 mars

1. Dans quelle mesure les services du trafic-marchandises du National-Canadien sont-ils déplacés ou réduits dans la cité de Woodstock (Ontario)?

2. Envisage-t-on à l'heure actuelle de réduire davantage les services du trafic-marchandises du National-Canadien?

3. Pour quels motifs a-t-on présentement déplacé ou réduit les services du trafic-marchandises du National-Canadien?

4. Les nouveaux arrangements ont-ils entraîné un retard d'une journée entière dans la livraison de marchandises à Woodstock?

5. Combien coûte le transport par camion de marchandises de la cité de Brantford à la cité de Woodstock?

6. Quelles économies sont attribuables à ces nouveaux arrangements?

N° 3028—*M. Macquarrie*—25 mars

1. A-t-on invité des candidats à postuler l'emploi de maître de poste à Bradalbane (Île du Prince-Édouard)? Dans le cas de l'affirmative, à quelle date?

2. Combien de demandes ont été reçues?

3. Qui a été le candidat heureux?

4. Quand entrera-t-il en fonctions?

5. A-t-on l'intention de construire un bureau de poste à Bradalbane? Dans le cas de l'affirmative, quand les travaux doivent-ils commencer?

*N° 3029—M. *Muir*—(Cap-Breton-Nord et Victoria)—25 mars

1. La Société Radio-Canada, par l'intermédiaire de sa station CBI, à Sydney (Nouvelle-Écosse), transmet-elle un programme quotidien connu sous la désignation de «Plain Talk»?

2. Qui est autorisé à prendre part à cette émission?

3. Les textes de l'émission «Plain Talk» pour la semaine commençant le 1er mars ont-ils été enregistrés et à quelle date les enregistrements ont-ils eu lieu et par qui ont-ils été faits?

4. Tous ces enregistrements ont-ils été transmis sur les ondes et, dans le cas de la négative, pourquoi?

5. Le directeur de la station de radio CBI a-t-il fait valoir des objections à certains enregistrements?

6. Pour quelle raison le directeur de la station de radio CBI a-t-il annulé l'émission de certains enregistrements de la série «Plain Talk»?

7. Radio-Canada a-t-elle pour principe directeur d'interdire l'émission d'un point de vue théologique quelconque?

8. Dans quelle mesure les conversations à bâtons rompus (plain talk) sont-elles permises à l'émission «Plain Talk»?

9. Au cours des 15 derniers mois, combien de particuliers, à l'exception du journaliste et commentateur Gordon Sinclair, ont eu de Radio-Canada l'autorisation d'exposer leurs principes d'athéisme sur les réseaux de Radio-Canada?

N° 3030—*M. Muir* (Cap-Breton-Nord et Victoria)—25 mars

Depuis le 1er janvier 1964, quelles marchandises ont été vendues depuis la base navale de Point Edward (liste détaillée), à qui et pour quel montant?

Avis de motions portant production de documents—Mercredi prochain

N° 239—*M. Howe* (Hamilton-Sud)—25 mars

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de la correspondance complète échangée entre le gouvernement et tout ministère ou particulier concernant les tentatives de M. et Mme Ernest Bergsma pour obtenir la citoyenneté canadienne.

Dépôt de bills—Lundi prochain

25 mars—*M. Rinfret*—Bill intitulé: «Loi concernant le Jour du drapeau du Canada».

ROGER DUHAMEL, m.s.r.c., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1965

N° 243

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU VENDREDI 26 MARS 1965

Onze heures du matin

PRIÈRE

M. l'Orateur présente le dix-septième rapport du comité spécial de la procédure et de l'organisation, dont voici la teneur:

Introduction

1. Le présent rapport concerne, en majeure partie, l'amélioration des publications parlementaires. Il a pour but d'obtenir, avant la prorogation prochaine du Parlement, l'adoption ou la confirmation de pratiques qui soient de nature à provoquer une telle amélioration, de façon qu'elles puissent être appliquées aussitôt que possible après le début de la nouvelle session. Le Comité pense que les recommandations suivantes, si elles sont acceptées, amélioreraient le rendement ordinaire en matière d'organisation et d'administration, et elles ont été préparées à la suite de consultations avec les fonctionnaires intéressés.

Modifications du Feuilleton et d'autres publications parlementaires

2. Le Comité recommande que les modifications du *Feuilleton,* mises à l'essai au cours de la session actuelle, continuent d'être appliquées jusqu'à ce que la Chambre en ordonne autrement. Ces modifications comprennent l'annonce de l'ordre du jour une semaine à l'avance, l'attribution de numéros permanents aux ordres du jour inscrits au nom du gouvernement et l'adjonction d'une liste de ces mêmes ordres du jour dont il a été disposé depuis le début de la session.

3. Le Comité recommande également que M. l'Orateur soit autorisé à faire d'autres modifications, *à titre d'essai seulement,* quant au format, au style et à la disposition du contenu du *Feuilleton* et des autres publications parlementaires lorsqu'il estime que ces modifications en amélioreraient ou faciliteraient la consultation.

Uniformité de mise en page des éditions française et anglaise du hansard et des autres publications

4. Le Comité recommande qu'une uniformité de mise en page des éditions française et anglaise du hansard soit appliquée à titre permanent et que les autres publications soient imprimées de la même manière chaque fois que c'est possible. L'uniformité de la mise en page a été adoptée à l'origine, à titre d'essai, sur proposition de ce Comité (voir le huitième rapport de votre Comité).

Normes communes pour l'uniformité des pratiques de rédaction

5. Le Comité a remarqué que les pratiques de rédaction suivies par les rédacteurs et sténographes du hansard et des procès-verbaux de comités ne sont pas conformes à celles qui sont généralement en usage dans le service public. La différence est particulièrement notable en ce qui concerne l'emploi des lettres majuscules; leur emploi dans le hansard a souvent fait l'objet de commentaires défavorables à la Chambre. La normalisation des pratiques de rédaction éliminerait la nécessité de corrections longues et inutiles. Le Comité recommande en conséquence que des normes communes de styles et de pratiques de rédaction, telles que celles établies par le *Canadian Government Style Manual for Writers and Editors,* soient adoptées pour une meilleure uniformité et observées par tous les intéressés pour les textes à utiliser dans le hansard et les autres publications parlementaires.

Titres courants usuels pour les publications parlementaires

6. Comme on recourt fréquemment aux procédés modernes de photocopie pour reproduire des extraits de publications, un titre courant au haut de chaque page d'une publication rendrait de grands services puisqu'il permettrait l'identification de la source. Le Comité recommande donc l'adoption de titres courants usuels pour le hansard et les autres publications parlementaires chaque fois que la chose est possible. Des titres courants usuels seraient imprimés en haut de chaque page (recto et verso ou page de gauche et page de droite). L'exemple suivant illustre ce que pourrait être un semblable titre dans le cas du hansard:

10 mars 1965 *Débats des Communes* *Page n°*

Modifications des caractères pour la linotypie automatique

7. L'outillage nécessaire pour la linotypie automatique faite par des calculatrices électroniques doit être installé au Bureau des impressions du gouvernement canadien et fonctionner lors de la prochaine session du Parlement, probablement en juillet 1965. Les nouvelles techniques assureront une plus grande précision, contribueront à l'économie et au rendement, mais nécessiteront l'emploi de divers nouveaux modèles de caractères, de grosseur variable. Le Comité recommande donc que le changement des caractères et de la disposition typographique nécessité par ces innovations technologiques, soit autorisé.

Indications de l'heure dans les comptes rendus du hansard et des comités

8. Des indications horaires dans les marges du hansard et des comptes rendus des comités faciliteraient grandement les analyses et les travaux de recherches touchant divers aspects de l'activité parlementaire. C'est pourquoi ce Comité recommande que l'heure soit indiquée à chaque intervalle de dix minutes, dans les marges du hansard et des comptes rendus de comités, du début à la fin de chacune des séances. On a choisi cet intervalle de dix minutes parce qu'il coïncide avec la durée de prise en dictée d'un sténographe.

Traduction des réponses préparées qui doivent être insérées au hansard

9. Il n'y a aucune limite au nombre de réponses préparées aux questions inscrites au *Feuilleton* que l'on peut déposer pour insertion au hansard les

lundis et mercredis. Cependant, on ne peut les publier qu'après l'expédition des affaires courantes. Parce qu'elle doit se faire du jour au lendemain, la traduction de ces textes congestionne les services en ce qui a trait à la préparation et à la distribution de la copie (il en faut maintenant dix exemplaires), à la revision et à la traduction, à la correction des épreuves et à l'impression définitive. D'autres difficultés surviennent lorsque les ministères négligent d'indiquer s'il s'agit du «texte» ou de la «traduction», dans le cas où ils communiquent ces réponses dans les deux langues. Cela peut retarder la distribution du hansard, nuire à l'uniformité de la pagination et retarder l'impression d'autres publications.

10. Pour palier ce problème, le Comité recommande que l'on prie les ministères de bien vouloir:

—communiquer à la fois le texte et la traduction de toute réponse à une question;

—communiquer dix exemplaires du texte original et de la traduction de chaque question au greffier de la Chambre chaque jour où la Chambre siège, mais au plus tard à midi les lundis et mercredis, soit les jours où on peut procéder à l'appel des questions inscrites au *Feuilleton;*

—s'assurer que l'indication «texte» et «traduction» figure bien sur chaque exemplaire.

Conclusion

11. Si la Chambre croit bon d'entériner ce rapport, le Comité propose que M. l'Orateur attire respectueusement l'attention de l'autre Chambre sur les recommandations qu'il serait possible d'y appliquer, et particulièrement sur celles qui ont trait aux nouvelles techniques employées à l'Imprimerie de l'État.

M. l'Orateur présente le dix-huitième rapport du comité spécial de la procédure et de l'organisation, dont voici la teneur:

1. Votre Comité recommande que l'article 65 du Règlement soit modifié de façon à se lire ainsi qu'il suit et soit appliqué pendant la durée de la troisième session de la vingt-sixième législature:

«65. (1) Le premier jour de chaque session, il doit être institué un comité spécial formé de cinq membres, chargé de dresser et présenter, au plus tard le dixième jour de séance de la session, une liste des députés dont doivent se composer les divers comités permanents de la Chambre auxquels sont confiés les affaires suivantes:

a) l'agriculture, les forêts et l'aménagement rural (nombre des membres: 45);
b) les transports et les communications (nombre des membres: 30);
c) la citoyenneté, l'immigration, les droits de l'homme et les questions juridiques (nombre des membres: 24);
d) les affaires culturelles (nombre des membres: 24);
e) les affaires extérieures et la défense (nombre des membres: 24);
f) les finances, le commerce et les questions économiques (nombre des membres: 24);
g) la santé et le bien-être social (nombre des membres: 24);
h) le travail, l'industrie et le développement urbain (nombre des membres: 24);
i) les affaires du Nord canadien et les Ressources naturelles (nombre des membres: 24);
j) les comptes publics (nombre des membres: 24);
k) les affaires des anciens combattants (nombre de personnes: 24);

l) les corporations de la Couronne (nombre des membres: 15);
m) les bills privés (nombre des membres: 15);
n) les privilèges et les élections (nombre des membres: 15);
o) la procédure et l'organisation (nombre des membres: 15);
ainsi qu'une liste des députés dont doivent se composer les comités permanents devant servir avec les comités permanents du Sénat à titre de comités mixtes des deux Chambres, auxquels sont confiées les affaires suivantes:
a) la bibliothèque du Parlement;
b) le restaurant du Parlement;
c) les travaux d'impression.

(2)Le nombre de membres que la Chambre nomme pour faire partie d'un comité mixte doit maintenir parmi l'effectif de ce comité la proportion qui existe entre le nombre des députés à la Chambre et celui des sénateurs au Sénat.

(3) La majorité des membres d'un comité permanent constitue un quorum sauf ordre contraire de la Chambre;

Toutefois, dans le cas d'un comité mixte, le nombre des membres requis pour constituer un quorum doit être fixé par la Chambre des communes en consultation avec le Sénat.

(4) Les comités permanents doivent être individuellement autorisés à faire étude et enquête sur toutes les questions et les choses que peut leur confier la Chambre, à déléguer à des sous-comités l'ensemble ou quelque partie de leurs pouvoirs sauf celui de faire rapport à la Chambre, à présenter des rapports à l'occasion, à convoquer des personnes et exiger la production de documents et dossiers, et à faire imprimer au jour le jour les documents et les témoignages dont ils peuvent ordonner l'impression, et l'article 66 du Règlement ne s'applique pas à cet égard.

(5) Tout député, bien qu'il ne soit pas membre d'un comité permanent, peut, avec la permission de ce comité, prendre part à ses délibérations, mais il ne peut ni y voter, ni y proposer une motion ou un amendement, ni être compris dans le nombre requis pour le quorum.

(6) Le greffier de la Chambre doit faire afficher, en un endroit bien en vue de la Chambre, une liste des divers comités permanents et comités spéciaux nommés au cours de la session.»

2. La mise en œuvre de la recommandation qui précède exige, par voie de conséquence, des amendements de nature courante aux articles 93, 98, 99, 100(2), 100(3), 102, 103(1), 105 et 108 du Règlement, dont le principe n'est en aucune façon modifié. Pour faciliter les comparaisons, on a mis en *italique* dans les paragraphes suivants les mots substitués à l'ancien texte.

3. Votre Comité recommande par conséquent que l'article 93 du Règlement soit modifié de façon à se lire ainsi qu'il suit:

«93. Une pétition introductive de bill privé n'est reçue par la Chambre que si elle est produite dans les six premières semaines de la session. Tout bill privé prenant naissance à la Chambre des communes doit y être présenté dans les deux semaines qui suivent le jour où la pétition a été rapportée favorablement par l'examinateur des pétitions ou par le *comité permanent des bills privés*.»

4. Votre Comité recommande que l'article 98 du Règlement soit modifié de façon à se lire ainsi qu'il suit:

«98. Nulle pétition portant constitution en corporation d'une compagnie de chemin de fer, ou d'une compagnie de canal, ou portant prolongement d'une ligne de chemin de fer ou d'un canal existant ou autorisé, ou portant construction d'un embranchement de voie ferrée ou de canal, ne sera prise

en considération par l'examinateur, ou par le *comité permanent des bills privés,* tant qu'on n'aura pas déposé entre les mains dudit examinateur une carte ou un plan indiquant l'endroit où se trouveront ces ouvrages et chaque comté, canton, municipalité ou district à travers lequel le chemin de fer, le canal, le prolongement ou l'embranchement projeté doit être construit.»

5. Votre Comité recommande que l'article 99 du Règlement soit modifié de façon à se lire ainsi qu'il suit:

«99. Nul bill portant constitution en corporation d'une compagnie de chemin de fer ou de canal, nul bill en vue de faire autoriser la construction d'embranchements ou de prolongements se rattachant à des lignes de chemin de fer ou à des canaux existants, nul bill portant modifications de la route suivie par un chemin de fer ou un canal exploité par une compagnie déjà constituée en corporation ne doit être pris en considération par le *comité permanent des transports et des communications,* tant qu'il n'aura pas été produit devant ledit comité, tant moins une semaine avant la prise en considération du bill: une carte ou un plan établi sur une échelle d'au moins un demi-pouce au mille, indiquant le territoire sur lequel il est question de construire les ouvrages projetés et aussi les ouvrages analogues qui y ont déjà été construits ou autorisés, ou qui intéressent la région ou la partie de région devant être desservie par l'entreprise projetée. Cette carte ou ce plan doit porter la signature de l'ingénieur ou de toute autre personne qui l'a dressé.»

6. Votre Comité recommande que l'article 100(2) du Règlement soit modifié de façon à se lire ainsi qu'il suit:

«100.(2) Les pétitions introductives de bills privés, une fois reçues par la Chambre, sont prises en considération par l'examinateur qui est tenu, dans chaque cas, de lui faire connaître jusqu'à quel point les prescriptions du Règlement relatives aux avis ont été observées. Lorsque l'examinateur fait connaître que l'avis a été insuffisant ou autrement défectueux, ou encore s'il signale qu'il est en quelque sorte douteux que l'avis publié ait été suffisant, la pétition et le rapport de l'examinateur y relatif sont prises en considération, sans renvoi spécial, par le *comité permanent des bills privés,* qui fait ensuite savoir à la Chambre s'il estime que l'avis a été suffisant ou insuffisant. Lorsque l'avis est réputé insuffisant ou autrement défectueux, ledit comité indique à la Chambre les mesures qu'elle devrait prendre en raison de cette insuffisance ou autre irrégularité.»

7. Votre Comité recommande que l'article 100(3) du Règlement soit modifié de façon à se lire ainsi qu'il suit:

«100(3). Tout bill privé émanant du Sénat et ne reposant pas sur une pétition qui a déjà fait l'objet d'un rapport est d'abord pris en considération et rapporté par l'examinateur des pétitions, et, s'il le faut, par le *comité permanent des bills privés,* après la première lecture du bill en question et antérieurement à sa prise en considération par tout autre comité permanent.»

8. Votre Comité recommande que l'article 102 du Règlement soit modifié de façon à se lire ainsi qu'il suit:

«102. Nulle motion portant suspension ou modification de quelque disposition de la Partie II du Règlement, applicable aux bills privés ou aux pétitions introductives de bills privés, ne doit être accueillie par la Chambre avant qu'en soit saisi le *comité permanent des bills privés* ou un des comités chargés de l'examen de bills privés et que l'un de ces comités en aient fait rapport. Ledit comité doit faire connaître, dans son rapport, les motifs pour lesquels la suspension ou modification est recommandée.»

9. Votre Comité recommande que l'article 103(1) du Règlement soit modifié de façon à se lire ainsi qu'il suit:

«103(1). Tout bill privé est présenté au moyen d'une pétition. Après que cette pétition a fait l'objet d'un rapport favorable de la part de l'examinateur des pétitions ou du *comité permanent des bills privés,* le bill est déposé sur le bureau de la Chambre par le greffier. Il est réputé avoir été lu une première fois et sa deuxième lecture est considérée comme ayant été ordonnée lorsqu'il est ainsi déposé sur le bureau. Il est inscrit dans le procès-verbal comme ayant été ainsi lu.»

10. Votre Comité recommande que l'article 105 du Règlement soit modifié de façon à se lire ainsi qu'il suit:

«105. Lorsqu'un bill privé a été lu une deuxième fois, il est renvoyé à l'un des comités permanents comme suit: s'il a trait aux banques, aux compagnies d'assurance, aux sociétés commerciales, aux établissements de fiducie et de prêts, il est renvoyé au *comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques;* s'il a trait aux chemins de fer, aux canaux, aux réseaux télégraphiques, ou aux ponts de canal ou de chemin de fer, il est renvoyé au *comité permanent des transports et des communications;* s'il n'entre pas dans ces deux catégories, il est renvoyé au *comité permanent des bills privés.* Les pétitions favorables ou hostiles au bill sont réputés renvoyées à ce comité.»

11. Votre Comité recommande que l'article 108 du Règlement soit modifié de façon à se lire ainsi qu'il suit:

«108. Il est du devoir du comité auquel un bill privé a été renvoyé d'attirer spécialement l'attention de la Chambre sur toute disposition du bill qui ne paraît pas prévue par la pétition introductive ni par l'avis qui en a été donné tel que l'a rapporté l'examinateur des pétitions ou le *comité permanent des bills privés.* Nul bill privé ainsi rapporté ne peut être inscrit au feuilleton en vue de sa prise en considération par le comité plénier tant que l'examinateur n'aura pas fait savoir si l'avis était suffisant pour embrasser la disposition en question.»

12. Votre Comité désire répéter que les recommandations contenus dans l'article 65 du Règlement ainsi que les changements apportés par voie de conséquence à certains autres articles du Règlement et exposés en détail dans les paragraphes 3 à 11 seront appliqués pendant la durée de la troisième session de la vingt-sixième législature.

M. l'Orateur présente le dix-neuvième rapport du comité spécial de la procédure et de l'organisation, dont voici la teneur:

1. Votre Comité recommande que l'article 56(5) du Règlement soit modifié à se lire ainsi qu'il suit et soit appliqué pendant la durée de la troisième session de la vingt-sixième législature:

«56(5). Lorsque la Chambre se forme en comité des subsides par suite de l'adoption de chacune des six motions susmentionnées, les prévisions de dépenses des divers départements gouvernementaux doivent aussitôt être abordées et entamées pour examen, ainsi qu'il suit:

a) dix départements à la première occasion;

b) trois départements à chacune des quatre occasions suivantes;

c) tous autres départements à la sixième occasion.

2. Votre Comité recommande que l'article 56 du Règlement soit de plus modifié par l'adjonction de trois nouveaux paragraphes (7), (8) et (9) et soit appliqué pendant la durée de la troisième session de la vingt-sixième législature:

«56(7). Sous réserve du paragraphe suivant, l'étude du projet principal par le comité des subsides ne doit pas durer au delà de 30 jours.

(8) Si, à l'expiration des 30 jours prévus pour l'étude du budget principal par le comité des subsides, les crédits de quelque département du gouvernement n'ont été ni approuvés ni étudiés pendant au moins une journée par le comité des subsides, il ne doit pas alors être accordé plus d'une journée supplémentaire pour chaque département dont les crédits n'ont pas été ainsi approuvés ou étudiés. Toutefois, le nombre de jours supplémentaires ainsi accordés ne doit pas excéder 15.

(9) Aux fins des paragraphes (7) et (8), seuls comptent dans les délais prévus les jours où la question des subsides est d'abord mise en délibération à l'appel des ordres inscrits au nom du gouvernement.»

M. l'Orateur présente le vingtième rapport du comité spécial de la procédure et de l'organisation, dont voici la teneur:

1. Votre Comité a observé les résultats qu'a donnés l'utilisation expérimentale de magnétophones dans certaines salles de comité, autorisée par la Chambre le 20 mai 1964 (le septième rapport de votre Comité, présenté et approuvé ce jour-là, avait recommandé une semblable expérience). Votre Comité constate que l'utilisation de ces appareils a permis de résoudre le problème sur lequel on a attiré l'attention de la Chambre à cette occasion. Il note aussi, cependant, que ces appareils ne constituent pas la seule façon d'assurer le bilinguisme des comptes rendus, mais qu'ils peuvent être utilisés pour obtenir une transcription immédiate de l'interprétation simultanée. Cette façon de procéder sera le seul moyen dont on disposera pour le compte rendu des délibérations polyglottes des organismes parlementaires internationaux qui doivent siéger dans cette Chambre et dans ses salles de comité plus tard au cours de la présente année.

2. C'est pourquoi votre Comité recommande que M. l'Orateur voit, le plus tôt possible, à l'installation, au fonctionnement et au contrôle de méthodes et d'appareils satisfaisants pour l'enregistrement et la transcription électroniques, ainsi que d'un équipement et d'installations compatibles pour l'amplification du son et l'interprétation simultanée, afin

(1) d'assurer un service auxiliaire ou un service de remplacement pour la transcription des délibérations dans les salles affectées aux réunions de comités; et

(2) d'assurer, dans l'enceinte de la Chambre des communes:

(i) le compte rendu des délibérations de tout organisme parlementaire ou autre corps public, international ou national, où l'on fait usage de plusieurs langues, qui tiendra ses réunions dans l'enceinte de la Chambre des communes ou ses salles de comité, chaque fois que M. l'Orateur y aura donné son consentement; et

(ii) le compte rendu anglais et français des délibérations de la Chambre des communes pendant la session, à titre expérimental, et en particulier, la mise en place d'un service auxiliaire ou d'un service de soutien dans des situations d'urgence.

Il est donné lecture de l'ordre concernant la reprise du débat ajourné sur la motion de M. McIlraith, appuyé par M. Laing, concernant les heures de séance de la Chambre, et avec l'assentiment unanime ledit ordre est réservé.

Le Bill S-22, Loi modifiant la Loi sur les compagnies, est lu une troisième fois et adopté.

Il est donné lecture de l'ordre portant troisième lecture du Bill C-136, Loi instituant au Canada un régime général de pensions de vieillesse et de prestations supplémentaires payables aux cotisants et à leur égard;

Mlle LaMarsh, appuyée par M. Benson, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Il s'élève un débat;

M. Diefenbaker, appuyé par M. Monteith, demande à proposer l'amendement suivant: Que tous les mots qui suivent l'expression «que» soient retranchés et remplacés par ce qui suit:

Que le Bill C-136 ne soit pas maintenant lu une troisième fois, mais qu'il soit renvoyé au comité plénier afin que le gouvernement puisse étudier et proposer les amendements audit bill en vue de prévoir un paiement minimum de $25 par mois, prélevé sur le Compte du régime de pensions du Canada, à toutes les personnes entre 65 et 69 ans retraitées d'un emploi normal et de prévoir en plus une majoration de $75 par mois à $100 par mois pour tous ceux qui ont maintenant 70 ans et plus.

DÉCISION DE M. L'ORATEUR SUPPLÉANT

M. L'ORATEUR SUPPLÉANT: Je dois dire que les arguments présentés par les nombreux honorables députés de chaque côté de la Chambre m'ont vivement intéressé. Je voudrais les paser brièvement en revue. A mon sens, en dépit de ce qui a été dit pour expliquer l'amendement, ce dernier ne consiste pas simplement en une recommandation au comité d'étudier une proposition donnée. L'amendement en question va plus loin qu'une motion ordinaire visant à déférer de nouveau une question au comité à l'étape de la troisième lecture. D'après le député de Grey-Bruce, l'essentiel de l'amendement est que le gouvernement puisse étudier telle ou telle chose. Il n'est pas rédigé dans ces termes-là. Ce qu'il dit, c'est que le gouvernement puisse étudier et présenter les amendements. Autrement dit, que le gouvernement propose des amendements au bill prévoyant un versement minimum de $25. A mon avis, voilà qui dépasse la limite des amendements acceptables présentement, car ceux que j'ai eu l'occasion d'examiner depuis une heure environ ont déjà été proposés antérieurement.

Je prierais les députés de se reporter au commentaire 220, paragraphe (1), de Beauchesne, où il est dit qu'une instruction peut être donnée en vue d'autoriser un comité à accomplir quelque chose qui lui serait autrement interdit. Ici encore, il s'agit d'une instruction à un comité et non au gouvernement. C'est par là que l'amendement me semble pécher.

Si l'amendement était adopté—les députés s'en rendent compte—le gouvernement se verrait vraiment obligé de présenter des dispositions financières. Si l'amendement a un sens, c'est bien celui d'une instruction au gouvernement d'agir de la sorte. Voilà qui semble aller à l'encontre de maints commentaires. Les alinéas 2 et 3 du commentaire 249 de la quatrième édition de Beauchesne sont ainsi conçus: «Une motion priant le gouvernement de présenter immédiatement une loi accordant des allocations de retraite à tous les citoyens de plus de soixante ans a été déclarée irrégulière parce qu'elle comportait la dépense de deniers publics.

Une proposition d'amendement affirmant que le gouvernement, en quelque matière que ce soit, devrait agir immédiatement et comportant un ordre direct qui, s'il était adopté par la Chambre, obligerait le gouvernement à adopter des mesures comportant la dépense de deniers publics, ne peut pas être présentée par un simple député.»

Malgré l'argument contraire invoqué par l'honorable député de Grey-Bruce, je suis frappé par les remarques qu'a formulées le secrétaire parlementaire du ministre du Nord canadien et des Ressources nationales (M. Turner) lorsqu'il s'est reporté à l'alinéa *b*) du commentaire 406. Comme l'amendement dépasse la portée du projet de loi à l'étude tendant à l'établissement d'un régime de pensions à participation, il est sans doute irrecevable et, de fait, je le répète, en infirme le principe et, en outre, va à l'encontre du projet de résolution, parce que celui-ci ne vise qu'à un régime de pensions à participation.

Certains députés ont signalé également l'alinéa (4) du commentaire 415, portant que le principe approuvé à l'étape de la deuxième lecture ne saurait être changé par un amendement. Il me semble qu'en l'occurrence, cette proposition modifie le principe approuvé lors de la deuxième lecture. J'estime vraiment que la présidence ne saurait accepter cet amendement. Après l'avoir examiné en toute objectivité, pour les raisons que je viens de donner et en raison des arguments invoqués par certains députés qui m'ont impressionné et auxquels je souscris, je dois dire que l'amendement proposé par le chef de l'opposition est irrecevable.

Sur ce l'honorable représentant de Winnipeg-Sud-Centre (M. Churchill) en appelle à la Chambre de la décision de la présidence.

M. l'Orateur suppléant met aux voix la question suivante: «La décision de la présidence est-elle maintenue?»—Et la décision est maintenue par le vote suivant:

POUR

Messieurs

Armstrong,
Asselin (Notre-Dame-de-Grâce),
Badanai,
Basford,
Batten,
Beer,
Benidickson,
Benson,
Blouin,
Brewin,
Brown,
Byrne,
Cadieux,
Cameron (High-Park),
Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles),
Cantin,
Cardin,
Caron,
Carter,
Cashin,
Choquette,
Côté (Longueuil),
Cowan,
Deachman,
Deschatelets,
Drouin,
Drury,
Dubé,
Éthier,
Fisher,
Francis,
Gendron,
Gordon,
Granger,
Gray,
Greene,
Habel,
Hays,
Herridge,
Honey,
Howard,
Kelly,
Klein,
Knowles,
Konantz (Mme),
Lachance,
Laing,
LaMarsh (Mlle),
Laniel,
Leblanc,
Legault,
Lessard (Saint-Henri),
Lloyd,
Loiselle,
Macaluso,
Macdonald,
MacNaught,
McIlraith,
Mather,
Matheson,
Moreau,
Morison,
Mullally,
Munro,
Nicholson,
Nixon,
O'Keefe,
Olson,
Peters,
Pilon,
Prittie,
Prud'homme,
Regan,
Rinfret,
Rochon,
Rock,
Saltsman,
Sharp,
Stewart,
Tardif,
Turner,
Wahn,
Walker,
Winch—84.

CONTRE

Messieurs

Alkenbrack,
Cadieu,
Cantelon,
Chatterton,
Churchill,
Clancy,
Crouse,
Danforth,
Diefenbaker,
Dinsdale,
Doucett,
Fleming,
Gundlock,
Horner (The Battlefords),
Howe (Wellington-Huron),
Kindt,
Korchinski,
Lambert,

MacLean (Queens), More, Rapp, Thomas,
Macquarrie, Muir (Lisgar), Rhéaume, Valade,
McCutcheon, Nielsen, Southam, Webb,
Mandziuk, Ormiston, Stefanson, Winkler—37.
Monteith, Pascoe, Stenson,

(*A cinq heures du soir, appel des affaires inscrites au nom des députés suivant les dispositions de l'article 15(3) du Règlement*)

(*Bills publics*)

Avec l'assentiment unanime, l'ordre relatif à la deuxième lecture du Bill C-83, Loi ayant pour objet l'adoption d'un drapeau national (Pavillon rouge du Canada), est révoqué, et ledit bill est retiré.

Il est donné lecture de l'ordre relatif à la prise en considération de l'amendement apporté par le Sénat au Bill C-35, Loi modifiant le Code criminel (*Habeas Corpus*);

M. Matheson, appuyé par M. Habel, propose,—Que ledit amendement soit maintenant lu une deuxième fois et agréé.

Après débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, l'amendement émanant du Sénat est lu une deuxième fois et agréé.

L'ordre n° 2 est appelé et, à la demande du gouvernement, est réservé.

(*Bills privés*)

Avec l'assentiment unanime, il est fait appel de l'ordre portant deuxième lecture du Bill S-32, Loi constituant en corporation la Corporation Mondiale d'Hypothèques;

M. Wahn, appuyé par M. Klein, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Après débat, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu une deuxième fois et déféré au comité permanent de la banque et du commerce.

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Le document suivant, remis au greffier de la Chambre, est déposé sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Sharp, membre du conseil privé de la reine,—Budgets d'établissement d'Eldorado Mining and Refining Limited, de Northern Transportation Company Limited et d'Eldorado Aviation Company Limited, pour l'année finissant le 31 décembre 1965, conformément à l'article 80(2) de la Loi sur l'admi-

nistration financière, chapitre 116, S.R.C., 1952, et copie de l'arrêté en conseil C.P. 1965-471 du 18 mars 1965, approuvant lesdits budgets. (Versions française et anglaise)

Avec l'assentiment unanime, à 5 h. 55 du soir, M. l'Orateur prononce d'office la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à lundi prochain, à 2 h. 30 de l'après-midi, suivant l'article 2(1) du Règlement.

L'Orateur

ALAN A. MACNAUGHTON

FEUILLETON DES AVIS

Questions—Lundi prochain

N° 3031—*M. Smith*—26 mars

Le bureau de poste de la Marine a-t-il été fermé à Port Colborne? Quelles autres dispositions, le cas échéant, ont été prises en vue d'assurer un service postal aux marins canadiens des Grands lacs?

N° 3032—*M. Rondeau*—26 mars

1. Existe-t-il au sein du ministère fédéral de l'Agriculture une règlementation spéciale permettant une aide particulière de prêts conditionnels à des immigrants agricoles de pays européens? Le cas échéant, *a*) le ministère de l'Agriculture de la province de Québec collabore-t-il avec le ministère fédéral de l'Agriculture à une telle politique de prêts, *b*) quand ce programme a-t-il été institué?

2. Y a-t-il eu effectivement des immigrants agricoles de pays européens qui ont bénéficié d'aide financière depuis 1960, qui ont été placés dans la province de Québec, et dans le cas de l'affirmative, combien pour chaque année?

3. Si une telle règlementation existe, *a*) quel est le montant prêté par le ministère de l'Agriculture fédéral, *b*) quel est le montant prêté par le ministère de l'Agriculture du Québec, *c*) ces prêts sont-ils autorisés par les deux ministères, *d*) quel est l'organisme qui administre ces prêts, *e*) quel est le taux d'intérêt chargé, *f*) pour combien d'années ces prêts sont-ils consentis?

4. Combien d'immigrants agricoles européens ont bénéficié de ces prêts?

5. Les agriculteurs canadiens peuvent-ils bénéficier des mêmes avantages?

N° 3033—*M. Southam*—26 mars

1. Parmi les maîtres de poste et les autres employés des Postes qui travaillent aux bureaux de poste situés dans la circonscription électorale de Moose Mountain (Sask.), combien seront mis à la retraite au cours de l'année 1965?

2. Quels sont les noms et adresses des employés en question?

3. Combien de nouveaux locaux le ministère des Postes projette-t-il de faire construire dans la circonscription électorale de Moose Mountain (Sask.) au cours de la prochaine année financière 1965-1966 et à quels endroits?

N° 3034—*M. Southam*—26 mars

Combien de fosses et de barrages destinés à l'abreuvement des bestiaux ont été aménagés en Saskatchewan au cours des années 1963 et 1964 en vertu de la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies et quel est le montant total des subventions accordées par le gouvernement fédéral pour couvrir le coût de ces différents ouvrages?

*N° 3035—*M. Lambert*—26 mars

1. Le nommé Réal Rousseau est-il un membre du personnel permanent ou temporaire du premier ministre ou de tout autre ministre de la Couronne?

2. Dans le cas de l'affirmative, quelle est ou quelle a été la nature de ses fonctions?

3. Quel est son traitement annuel?

4. S'il n'occupe pas actuellement les fonctions citées au paragraphe 1, le nommé Réal Rousseau a-t-il jamais fait partie du personnel du premier ministre ou de tout autre ministre de la Couronne?

N° 3036—*M. Bell*—26 mars

1. L'Office national du film et (ou) la Société Radio-Canada ont-ils reçu une demande de la municipalité de Saint-Jean (Nouveau-Brunswick) les invitant à filmer ou à téléviser les fouilles dans le Fort Latour?

2. Dans le cas de l'affirmative, fera-t-on une émission sur l'historique de ce site depuis l'époque de l'Indien *Red Paint* et des établissements français et anglais jusqu'à celle de l'occupation de Saint-Jean par les Loyalistes?

3. Cette question fera-t-elle l'objet d'une enquête et d'un échange de vues avec le corps municipal mentionné plus haut?

N° 3037—*M. Mather*—26 mars

Quel a été le coût global, exprimé en dollars, du changement du nom de «Lignes aériennes Trans-Canada» à celui de «Air Canada»?

N° 3038—*M. Mather*—26 mars

1. Combien de personnes ont été traitées dans les hôpitaux canadiens en 1964 pour des empoisonnements accidentels?

2. Quelle a été, avec chiffres à l'appui, la substance la plus fréquemment en cause dans ces cas d'empoisonnement accidentel?

Avis de motions (Affaires courantes ordinaires)—Lundi prochain

26 mars—*M. Lambert (pour le compte du Comité spécial de la procédure et de l'organisation)*:

Que le dix-septième rapport du Comité spécial de la procédure et de l'organisation, présenté à la Chambre le 26 mars 1965, soit maintenant agréé.

26 mars—*M. Olson (pour le compte du Comité spécial de la procédure et de l'organisation)*:

Que le dix-huitième rapport du Comité spécial de la procédure et de l'organisation, présenté à la Chambre le 26 mars 1965, soit maintenant agréé.

26 mars—*M. Olson (pour le compte du Comité spécial de la procédure et de l'organisation)*:

Que le dix-neuvième rapport du Comité spécial de la procédure et de l'organisation, présenté à la Chambre le 26 mars 1965, soit maintenant agréé.

26 mars— *M. Lambert (pour le compte du Comité spécial de la procédure et de l'organisation)*:

Que le vingtième rapport du Comité spécial de la procédure et de l'organisation, présenté à la Chambre le 26 mars 1965, soit maintenant agréé.

AFFICHAGE DES BILLS PRIVÉS

LE COMITÉ PERMANENT DE LA BANQUE ET DU COMMERCE

étudiera le ou après le lundi 29 mars 1965

Bill S-32, Loi constituant en corporation La Corporation Mondiale d'Hypothèques.—*M. Wahn.*

RÉUNIONS DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	(*Sous réserve de modifications, d'un jour à l'autre*)	
	Le mardi 30 mars	
371 É.O.	Relations industrielles	9 h. 30 a.m.
308 É.O.	Chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques (*Substance du Bill C–120*)	9 h. 30 a.m. 3 h. 30 p.m.
200 É.O.	Défense	11 h. a.m.
356–S	Crédit de consommation (*mixte*) («*Canadian Consumer Loans Association*»)	11 h. a.m.
307 É.O.	Privilèges et élections (*Plainte de M. Munro*)	11 h. a.m.
	Le jeudi 1er avril	
308 É.O.	Chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques (*Substance du Bill C–120*)	9 h. 30 a.m.
200 É.O.	Défense (*Programme intégré de recrutement*)	11 h. a.m.
253–D	Chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques (*Substance du Bill C–120*)	3 h. 30 p.m.

ROGER DUHAMEL, m.s.r.c., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1965

N° 244

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU LUNDI 29 MARS 1965

Deux heures et demie de l'après-midi

PRIÈRE

M. Gordon, membre du conseil privé de la reine, dépose à la Chambre,—Rapport (en français et en anglais) de la Commission du tarif sur l'enquête demandée par le ministre des Finances au sujet des produits de la radio, de la télévision et des autres produits connexes—renvoi numéro 123, et exemplaire du compte rendu des audiences publiques tenues au cours de l'enquête, conformément à l'article 6 de la Loi sur la Commission du tarif, chapitre 261, S.R.C., 1952.

Il est donné lecture de l'ordre concernant la reprise du débat ajourné sur la motion de M. McIlraith, appuyé par M. Laing, concernant les heures de séance de la Chambre, et avec l'assentiment unanime ledit ordre est réservé.

M. Rinfret, appuyé par M. Walker, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-149, Loi concernant le Jour du drapeau du Canada, qui est lu une première fois et dont la deuxième lecture est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Suivant les dispositions de l'article 39(4) du Règlement, les deux questions suivantes sont transformées en ordres de dépôt de documents, savoir:

N° 2923—*M. Smallwood*

1. Depuis le 1er janvier 1962, quel montant le gouvernement a-t-il perçu, durant chaque trimestre, *a*) en impôts sur le revenu personnel, *b*) en impôts sur le revenu des sociétés, c) en taxes de vente?

2. Depuis le 1er janvier 1962, quel a été le montant total des recettes de l'impôt sur le revenu perçu par le gouvernement durant chaque trimestre?

M. Stewart, secrétaire parlementaire du secrétaire d'État, dépose la réponse à l'ordre susdit.

*N° 2998—*M. Marcoux*

1. Pour l'année 1962, quel est, par province, le revenu moyen des architectes du Canada?

2. Combien d'architectes, par province, ont déclaré avoir un revenu pour 1962, de *a*) $5,000 à $10,000, *b*) $10,000 à $15,000, *c*) $15,000 à $20,000, *d*) $20,000 à $25,000, *e*) $25,000 à $30,000, *f*) $30,000 à $50,000, *g*) $50,000 à $100,000, *h*) plus de $100,000?

M. Stewart, secrétaire parlementaire du secrétaire d'État, dépose la réponse à l'ordre susdit.

La Chambre reprend le débat sur le projet de motion de Mlle LaMarsh, appuyée par M. Benson: Que le Bill C-136, Loi instituant au Canada un régime général de pensions de vieillesse et de prestations supplémentaires payables aux cotisants et à leur égard, soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

Le débat se poursuit;

M. Prittie, appuyé par M. Scott, propose l'amendement suivant: Que le Bill C-136 ne soit pas maintenant lu une troisième fois, mais qu'il soit renvoyé au comité plénier de la Chambre en vue d'un nouvel examen du montant de base de la pension de sécurité de vieillesse dont fait mention l'article 120 dudit bill.

Il est fait appel au Règlement;

DÉCISION DE M. L'ORATEUR SUPPLÉANT

M. L'ORATEUR SUPPLÉANT: La présidence s'est intéressée à l'amendement présenté par l'honorable député de Burnaby-Richmond et a entendu les arguments présentés pour ou contre la possibilité d'accepter cet amendement. Pendant l'argumentation, on a parlé de la décision rendue par la présidence vendredi dernier. J'aimerais rappeler aux honorables députés que cette décision était essentiellement que l'amendement consistait en un ordre au gouvernement plutôt qu'en une instruction au comité. A mon avis, la différence est plutôt considérable entre les deux amendements.

L'amendement dont nous sommes présentement saisis est rédigé en termes très généraux. Il se peut qu'il soit peu précis et assez vague, mais cette considération ne suffit pas pour qu'il soit jugé irrecevable. La présidence doit en ce moment rendre une décision sur le texte de l'amendement en se fondant sur son propre jugement; cet amendement ne semble pas comporter des dépenses de deniers. Il se peut que cet amendement amène une réduction des fonds exigés par le bill, plutôt qu'une augmentation.

Si l'amendement était adopté et que le bill était renvoyé au comité, il faudrait alors que le comité plénier présente une motion, et, à ce moment-là, la présidence devrait décider si la motion alors formulée au sein du comité, en conséquence du renvoi du bill au comité plénier, pour plus ample examen, empiète sur les droits de la Couronne en fait d'initiative financière. Le ministre du Travail s'est reporté au paragraphe 1 du commentaire 415 de la quatrième édition de Beauchesne, dont voici le texte: «Quand la Chambre est saisie d'un bill en vue de la troisième lecture, un député peut présenter une motion portant

que le projet de loi ne soit pas lu immédiatement pour la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé au comité plénier afin qu'il y soit modifié dans un de ses détails.»

D'après le ministre, ce texte signifie que l'amendement doit comporter la mention d'un détail. Une fois encore, à mon avis, c'est une interprétation trop restrictive et trop limitée. Le commentaire dit qu'un bill ou une motion ou une résolution peut être renvoyé au comité plénier pour y être modifié dans un de ses détails, mais cela, selon moi, ne signifie pas que ce détail doit être exposé dans la motion visant au renvoi au comité.

Le ministre prétend qu'il n'y a pas de précédent à ce genre de motion. Je lui dirai qu'il en existe plusieurs, dont un certain nombre ont été portés à mon attention. Je pourrais peut-être me reporter brièvement aux débats du 20 mai 1959, à la page 4031 du hansard, à l'occasion desquels on a soulevé un point de ce genre. M. Argue, député d'Assiniboïa, a déclaré: «Monsieur l'Orateur, je renvoie la Chambre à la page 3543 du hansard du 10 avril 1957, alors qu'un amendement semblable d'un autre bill a été proposé dans les termes suivants:

«Que le Bill 320 ne soit pas lu maintenant pour la 3e fois, mais que ledit bill soit déféré de nouveau au comité plénier en vue d'un nouvel examen de l'article 2 *e*) dudit bill.»

Autrement dit, il y avait lieu de renvoyer le bill pour qu'il soit examiné davantage, et c'est ce à quoi cet amendement vise. Ce sont les raisons pour lesquelles je dois décider que l'amendement est acceptable.

L'amendement fait l'objet d'un débat;

M. Perron, appuyé par M. Rondeau, demande à proposer le sous-amendement suivant: Que les mots suivants soient ajoutés à la suite des mots «dudit bill»:

«Et que le comité plénier de la Chambre recommande également qu'un vote distinct soit pris sur la quatrième partie du Bill C-136, à l'occasion de la troisième lecture.»

DÉCISION DE M. L'ORATEUR SUPPLÉANT

M. l'Orateur suppléant décide que la proposition de sous-amendement est irrecevable parce qu'elle ne se rattache pas à la question de fond de l'amendement et en ce qu'elle énonce une proposition portant sur un sujet étranger à la question dont traite l'amendement.

Après plus ample débat, ledit amendement, mis aux voix, est rejeté par le vote suivant:

POUR

Messieurs

Barnett,	Cardiff,	Douglas,	Horner (The Battlefords),
Beaulé,	Churchill,	Fane,	Howard,
Bigg,	Clancy,	Fisher,	Howe (Hamilton-Sud),
Boutin,	Coates,	Fleming,	Howe (Wellington-Huron),
Cadieu,	Crouse,	Forbes,	Jorgenson,
Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles),	Danforth,	Grégoire,	Knowles,
Cantelon,	Dinsdale,	Gundlock,	
Caouette,	Dionne,	Hales,	
	Doucett,	Herridge,	

Lambert,
Lessard (Lac-Saint-Jean),
Loney,
MacEwan,
MacInnis,
MacLean (Queens),
MacRae,
McIntosh,
Madill,
Martin (Timmins),
Mather,
Monteith,
Moore,
Muir (Lisgar),
Nasserden,
Nesbitt,
Nielsen,
Noble,
Nugent,
Olson,
Orlikow,
Pascoe,
Perron,
Peters,
Prittie,
Pugh,
Rapp,
Ricard,
Rondeau,
Saltsman,
Scott,
Simpson,
Skoreyko,
Smallwood,
Southam,
Starr,
Stefanson,
Stenson,
Thomas,
Vincent,
Wadds (Mme),
Watson (Assiniboïa),
Webb,
Winkler—76.

CONTRE

Messieurs

Armstrong,
Asselin (Notre-Dame-de-Grâce),
Asselin (Richmond-Wolfe),
Badanai,
Balcer,
Basford,
Batten,
Béchard,
Beer,
Benson,
Berger,
Boulanger,
Brown,
Byrne,
Cadieux,
Cameron (High Park),
Cantin,
Caron,
Carter,
Cashin,
Choquette,
Chrétien,
Côté (Longueuil),
Crossman,
Cyr,
Deachman,
Drouin,
Dubé,
Émard,
Éthier,
Eudes,
Favreau,
Forest,
Francis,
Gelber,
Godin,
Gordon,
Granger,
Gray,
Greene,
Groos,
Habel,
Hahn,
Haidasz,
Honey,
Jewett (Mlle),
Klein,
Konantz (Mme),
Lachance,
Laing,
LaMarsh (Mlle),
Lamontagne,
Lamoureux,
Laniel,
Laverdière,
Legault,
Lessard (Saint-Henri),
Lloyd,
Loiselle,
Macaluso,
Macdonald,
MacEachen,
MacNaught,
McIlraith,
McMillan,
McNulty,
McWilliam,
Martin (Essex-Est),
Matheson,
Matte,
Mitchell,
Morison,
Mullally,
Munro,
Nicholson,
Nixon,
O'Keefe,
Otto,
Paul,
Pearson,
Pilon,
Prud'homme,
Regan,
Rinfret,
Robichaud,
Rochon,
Roxburgh,
Ryan,
Stewart,
Tardif,
Temple,
Turner,
Wahn,
Walker,
Watson (Châteauguay-Huntingdon-Laprairie),
Whelan—96.

Le débat se poursuit sur la motion de Mlle LaMarsh, appuyée par M. Benson: Que le Bill C-136, Loi institution au Canada un régime général de pensions de vieillesse et de prestations supplémentaires payables aux cotisants et à leur égard, soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

M. Knowles, appuyé par M. Barnett, propose l'amendement suivant: Que le Bill C-136 ne soit pas lu maintenant une troisième fois, mais qu'il soit renvoyé au comité plénier de la Chambre en vue d'un nouvel examen de l'article 122 dudit bill.

Ledit amendement, mis aux voix, est rejeté par le vote suivant:

POUR

Messieurs

Balcer,
Barnett,
Beaulé,
Bigg,
Boutin,
Cadieu,
Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles),
Cantelon,
Caouette,
Cardiff,
Churchill,

Coates,
Crouse,
Danforth,
Dinsdale,
Dionne,
Doucett,
Douglas,
Fane,
Fisher,
Fleming,
Forbes,
Grégoire,
Gundlock,
Hales,
Herridge,
Horner (The Battlefords),
Howard,
Howe (Wellington-Huron),
Jorgenson,
Knowles,
Lessard (Lac-Saint-Jean),
Loney,
MacEwan,
MacInnis,
MacLean (Queens),
MacRae,
McIntosh,
Madill,
Martin (Timmins),
Mather,
Monteith,
Moore,
Muir (Lisgar),
Nasserden,
Nesbitt,
Nielsen,
Noble,
Nugent,
Olson,
Orlikow,
Pascoe,
Paul,
Perron,
Peters,
Prittie,
Pugh,
Rapp,
Ricard,
Rondeau,
Saltsman,
Scott,
Simpson,
Skoreyko,
Smallwood,
Southam,
Starr,
Stefanson,
Stenson,
Thomas,
Vincent,
Wadds (Mme),
Watson (Assiniboia),
Webb,
Winkler—75.

CONTRE

Messieurs

Armstrong,
Asselin (Notre-Dame-de-Grâce),
Asselin (Richmond-Wolfe),
Badanai,
Basford,
Batten,
Béchard,
Beer,
Benson,
Berger,
Boulanger,
Brown,
Byrne,
Cadieux,
Cameron (High Park),
Cantin,
Caron,
Carter,
Cashin,
Choquette,
Chrétien,
Côté (Longueuil),
Crossman,
Cyr,
Deachman,
Drouin,
Dubé,
Émard,
Éthier,
Eudes,
Favreau,
Forest,
Francis,
Gelber,
Godin,
Gordon,
Granger,
Gray,
Greene,
Groos,
Habel,
Hahn,
Haidasz,
Honey,
Jewett (Mlle),
Klein,
Konantz (Mme),
Lachance,
Laing,
LaMarsh (Mlle),
Lamontagne,
Laniel,
Laverdière,
Legault,
Lessard (Saint-Henri),
Lloyd,
Loiselle,
Macaluso,
Macdonald,
MacEachen,
MacNaught,
McIlraith,
McMillan,
McNulty,
McWilliam,
Martin (Essex-Est),
Matheson,
Matte,
Mitchell,
Morison,
Mullally,
Munro,
Nicholson,
Nixon,
O'Keefe,
Otto,
Pearson,
Pilon,
Prud'homme,
Regan,
Rideout (Mme),
Rinfret,
Robichaud,
Rochon,
Roxburgh,
Ryan,
Stewart,
Tardif,
Temple,
Turner,
Wahn,
Walker,
Watson (Châteauguay-Huntingdon-Laprairie),
Whelan—94.

Le débat se poursuit sur la motion de Mlle LaMarsh, appuyée par M. Benson: Que le Bill C-136, Loi instituant au Canada un régime général de pensions de vieillesse et de prestations supplémentaires payables aux cotisants et à leur égard, soit maintenant lu une troisième fois et adopté.

M. Perron, appuyé par M. Rondeau, propose l'amendement suivant: Que le bill fasse l'objet de deux votes distincts, soit l'un pour la partie qui traite du plan de pension proprement dit et l'autre pour la quatrième partie du bill qui traite de la loi de la sécurité de la vieillesse.

DÉCISION DE M. L'ORATEUR SUPPLÉANT

M. l'Orateur suppléant décide, en fait, que ladite proposition d'amendement est irrecevable en ce qu'elle est de forme irrégulière comme amendement à une motion de troisième lecture d'un bill.

Sur ce, l'honorable représentant de Lapointe (M. Grégoire) en appelle à la Chambre de la décision de la présidence.

M. l'Orateur suppléant met aux voix la question suivante: «La décision de la présidence est-elle maintenue?»—Et la décision est maintenue par le vote suivant:

POUR

Messieurs

Armstrong,
Asselin (Notre-Dame-de-Grâce),
Asselin (Richmond-Wolfe),
Badanai,
Balcer,
Barnett,
Basford,
Batten,
Béchard,
Beer,
Benson,
Berger,
Bigg,
Boulanger,
Brown,
Byrne,
Cadieu,
Cadieux,
Cameron (High Park),
Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles),
Cantelon,
Cantin,
Cardiff,
Caron,
Carter,
Cashin,
Choquette,
Chrétien,
Churchill,
Clancy,
Coates,
Côté (Longueuil),
Crossman,
Crouse,
Cyr,
Danforth,
Deachman,
Dinsdale,
Doucett,
Douglas,
Drouin,
Dubé,
Émard,
Éthier,
Eudes,
Fairweather,
Fane,
Favreau,
Fisher,
Fleming,
Forbes,
Forest,
Francis,
Gelber,
Godin,
Gordon,
Granger,
Gray,
Greene,
Groos,
Gundlock,
Habel,
Hahn,
Haidasz,
Hales,
Herridge,
Honey,
Horner (The Battlefords),
Howard,
Howe (Wellington-Huron),
Jewett (Mlle),
Jorgenson,
Klein,
Knowles,
Konantz (Mme),
Lachance,
Laing,
LaMarsh (Mlle),
Lamontagne,
Laniel,
Laverdière,
Legault,
Lessard (Lac-Saint-Jean),
Lessard (Saint-Henri),
Lloyd,
Loiselle,
Loney,
Macaluso,
Macdonald,
MacEachen,
MacEwen,
MacInnis,
Mackasey,
MacLean (Queens),
MacNaught,
MacRae,
McCutcheon,
McIlraith,
McIntosh,
McMillan,
McNulty,
McWilliam,
Madill,
Martin (Essex-Est),
Martin (Timmins),
Mather,
Matheson,
Matte,
Mitchell,
Moore,
Morison,
Mullally,
Munro,
Nasserden,
Nesbitt,
Nicholson,
Nielsen,
Nixon,
Noble,
O'Keefe,
Olson,
Otto,
Ouellet,
Pascoe,
Paul,
Pearson,
Peters,
Pilon,
Prittie,
Prud'homme,
Pugh,
Rapp,
Regan,
Ricard,
Rideout (Mme),
Rinfret,
Robichaud,
Rochon,
Roxburgh,
Ryan,
Saltsman,
Scott,
Skoreyko,
Smallwood,
Southam,
Starr,
Stefanson,
Stenson,
Stewart,
Tardif,
Temple,
Turner,
Vincent,
Wahn,
Walker,
Watson (Assiniboïa),
Watson (Châteauguay-Huntingdon-Laprairie),
Webb,
Whelan,
Winkler—160.

CONTRE

Messieurs

Beaulé,
Boutin,
Dionne,
Grégoire,
Muir (Lisgar),
Perron,
Rondeau—7.

La motion de Mlle LaMarsh, appuyée par M. Benson: Que le Bill C-136, Loi instituant au Canada un régime général de pensions de vieillesse et de prestations supplémentaires payables aux cotisants et à leur égard, soit maintenant lu une troisième fois et adopté, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:

POUR

Messieurs

Armstrong,
Asselin (Notre-Dame-de-Grâce),
Asselin (Richmond-Wolfe),
Badanai
Balcer,
Barnett,
Basford,
Batten,
Béchard,
Beer,
Benson,
Berger,
Bigg,
Boulanger,
Brown,
Byrne,
Cadieu,
Cadieux,
Cameron (High Park),
Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles),
Cantelon,
Cantin,
Cardiff,
Caron,
Carter,
Cashin,
Chatterton,
Choquette,
Chrétien,
Churchill,
Coates,
Côté (Longueuil),
Crossman,
Crouse,
Cyr,
Danforth,
Deachman,
Dinsdale,
Doucett,
Douglas,
Drouin,
Dubé,
Émard,
Éthier,
Eudes,
Fairweather,
Fane,
Favreau,
Fisher,
Fleming,
Forbes,
Forest,
Francis,
Gelber,
Girouard,
Godin,
Gordon,
Granger,
Gray,
Greene,
Groos,
Gundlock,
Habel,
Hahn,
Haidasz,
Herridge,
Honey,
Horner (The Battlefords),
Howard,
Howe (Wellington-Huron),
Jewett (Mlle),
Klein,
Knowles,
Konantz (Mme),
Lachance,
Laing,
LaMarsh (Mlle),
Lambert,
Lamontagne,
Laniel,
Laverdière,
Legault,
Lessard (Lac-Saint-Jean),
Lessard (Saint-Henri),
Lloyd,
Loiselle,
Loney,
Macaluso,
Macdonald,
MacEachen,
MacEwan,
Mackasey,
MacLean (Queens),
MacNaught,
MacRae,
McIlraith,
McMillan,
McNulty,
McWilliam,
Madill,
Martin (Essex-Est),
Martin (Timmins),
Mather,
Matheson,
Matte,
Mitchell,
Monteith,
Moore,
More,
Morison,
Muir (Lisgar),
Mullally,
Munro,
Nasserden,
Nesbitt,
Nicholson,
Nielsen,
Nixon,
Noble,
O'Keefe,
Olson,
Otto,
Ouellet,
Pascoe,
Paul,
Pearson,
Peters,
Pilon,
Prittie,
Prud'homme,
Pugh,
Rapp,
Regan,
Ricard,
Rideout (Mme),
Rinfret,
Robichaud,
Rochon,
Roxburgh,
Ryan,
Saltsman,
Scott,
Sharp,
Simpson,
Skoreyko,
Southam,
Starr,
Stefanson,
Stewart,
Tardif,
Temple,
Turner,
Vincent,
Wahn,
Walker,
Watson (Châteauguay-Huntingdon-Laprairie),
Webb,
Whelan,
Winkler—159.

CONTRE

Messieurs

Beaulé,
Boutin,
Caouette,
Clancy,
Dionne,
Grégoire,
McIntosh,
Nugent,
Perron,
Rondeau,
Smallwood,
Watson (Assiniboïa)—12.

En conséquence, ledit bill est lu une troisième fois et adopté.

(*Délibérations sur la motion d'ajournement*)

A onze heures du soir, la question «Que cette Chambre s'ajourne maintenant» est réputée avoir été présentée en conformité de l'article 39-A provisoire du Règlement.

Après discussion, ladite motion est réputée être agréée.

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au greffier de la Chambre, sont déposés sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Lamontagne, membre du conseil privé de la reine,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 17 mars 1965, demandant copie de toute la correspondance échangée en 1964-1965 entre le ministre des Forêts et le ministre des terres et forêts de l'Ontario et le procureur général de la province d'Ontario au sujet du déménagement des laboratoires de recherches du ministère des Forêts, de Maple et Richmond Hill au Sault-Sainte-Marie, et aussi de tous les autres écrits, rapports et documents préparés par les représentants fédéraux et provinciaux à ce sujet.—(*Avis de motion portant production de documents n° 231*)

Par M. Lamontagne,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 24 février 1965, demandant copie de toutes les soumissions et présentations, ainsi que de tous mémoires et autres documents relatifs aux réductions projetées des fonctions et du nombre d'employés à la Station expérimentale de Nappan.—(*Avis de motion portant production de documents n° 216*)

Par M. Lamontagne, d'ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport (en français et en anglais) du Séquestre des biens ennemis pour l'année close le 31 décembre 1964, conformément à l'article 3 de la Loi sur le commerce avec l'ennemi (Pouvoirs transitoires), chapitre 24, Statuts du Canada, 1947.

A onze heures quinze minutes du soir, M. l'Orateur prononce la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à demain, à 2 h. 30 de l'après-midi, suivant les dispositions de l'article 2(1) du Règlement.

L'Orateur

ALAN A. MACNAUGHTON

FEUILLETON DES AVIS

Questions—Mercredi prochain

N° 3039—*M. Mather*—29 mars

Le gouvernement a-t-il songé à introduire une ligne de conduite analogue à celle qui existe en Nouvelle-Zélande et selon laquelle des sociétés étrangères qui désirent reprendre des entreprises néo-zélandaises doivent enregistrer leurs offres, qui peuvent être rejetées par le gouvernement de la Nouvelle-Zélande?

N° 3040—*M. Howe* (Hamilton-Sud)—29 mars

1. A l'émission de télévision «Across Canada» du 3 décembre 1964 au poste CBMT, s'agissait-il d'un guérisseur qui pratique la thérapeutique fondée sur la prière, M. J.-A. Desfosse, et, dans le cas de l'affirmative, quelle était la portée générale des observations?

2. La société Radio-Canada estime-t-elle que cette émission est utilisée comme réclame pour M. Desfosses et, dans le cas de l'affirmative, *a*) a-t-elle sanctionné une telle utilisation, *b*) prendra-t-on les mesures nécessaires afin d'éviter à l'avenir la publicité à ce programme?

N° 3041—*M. Balcer*—29 mars

1. Le Conseil des ports nationaux a-t-il vendu un terrain portant les n^{os} P-38 et P-39 du cadastre de la municipalité de Saint-Nicolas, comté de Lévis? Dans le cas de l'affirmative, *a*) à quelle date cette vente a-t-elle eu lieu, *b*) quelles offres ont-elles été reçues pour ce terrain, c) à qui et pour quels montants ledit terrain a-t-il été vendu?

2. S'agissait-il d'une vente de gré à gré ou d'une vente précédée d'une demande de soumissions?

N° 3042—*M. Balcer*—29 mars

Le ministère des Travaux publics est-il à faire faire des travaux de recherche et d'arpentage pour délimiter ses propriétés le long de la rivière Saint-Maurice, dans le Québec? Dans l'affirmative, *a*) les travaux ont-ils été accordés par contrat, *b*) quel est le nom des personnes qui ont été appelées à exécuter ces travaux?

N° 3043—*M. Boutin*—29 mars

Quelle a été la population du comté de Dorchester, dans les années 1960, 1961, 1962, 1963 et 1964 et *a*) combien étaient des hommes et *b*) combien étaient des femmes?

N° 3044—*M. Boutin*—29 mars

1. Quelle a été la valeur en dollars de la production agricole globale au cours des années 1960, 1961, 1962, 1963 et 1964?

2. Pour les mêmes années, quelle a été la production animale et laitière dans le comté de Dorchester?

N° 3045—*M. Boutin*—29 mars

Au cours des années 1960, 1961, 1962, 1963 et 1964, quelle somme représentait la production forestière dans le comté de Dorchester?

N° 3046—*M. Boutin*—29 mars

1. Combien de demandes de prestations ont été formulées par des travailleurs du comté de Dorchester au cours des années 1960, 1961, 1962, 1963 et 1964 et combien de ces demandes *a*) ont été acceptées, *b*) ont été refusées?

2. En comparaison de la main-d'œuvre disponible dans ce comté, quel pourcentage a représenté la main-d'œuvre en chômage au cours des années 1960, 1961, 1962, 1963 et 1964?

N° 3047—*M. Boutin*—29 mars

Quel a été le revenu moyen des cultivateurs dans le comté de Dorchester, au cours des années 1960, 1961, 1962, 1963 et 1964?

N° 3048—*M. Boutin*—29 mars

Quels ont été les travaux effectués par le gouvernement fédéral dans le comté de Dorchester, au cours des années 1960, 1961, 1962, 1963 et 1964 et *a*) où ont-ils été effectués, *b*) quelles sommes ont été déboursées par le gouvernement fédéral pour l'accomplissement de ces travaux?

N° 3049—*M. Matheson*—29 mars

Les grands aumôniers des services armés du Canada ont-ils étudié la préparation d'une brochure à mettre à la disposition des églises et autres institutions qui en feraient la demande, en vue de renseigner sur le bon emploi du drapeau dans les lieux consacrés au culte et ailleurs?

Avis de motions portant production de documents—Mercredi prochain

N° 240—*M. Orlikow*—29 mars

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de la correspondance complète et de tous les télégrammes, etc., reçus par le premier ministre et le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration ou les fonctionnaires du ministère, ainsi que les réponses y adressées, relativement à l'incident du professeur Mulford Q. Sibley.

N° 241—*M. Hales*—29 mars

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de toute la correspondance échangée entre Ford Motor Company of Canada Limited, Chrysler of Canada Limited et General Motors of Canada Limited et tout ministère du gouvernement du Canada, entre le 1er décembre 1964 et le 16 janvier 1965, relativement au sujet sur lequel porte le décret du Conseil C.P. 1965-99, en date du 16 janvier 1965, ou le décret du Conseil C.P. 1965-100 en date du 16 janvier 1965.

Avis de motions émanant des députés

N° 68—*M. Matheson*—29 mars

La Chambre est d'avis que le gouvernement devrait étudier la possibilité d'établir des camps de travail de sécurité minimum à des endroits stratégiques dans la région arctique du Canada où des détenus sélectionnés construiraient, pour une rémunération modeste, des pistes d'atterrissage, des ports et d'autres installations destinées à servir les intérêts économiques, scientifiques et autres de la nation.

RÉUNIONS DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	(Sous réserve de modifications, d'un jour à l'autre)	
	Le mardi 30 mars	
308 É.O.	Chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques (*Substance du Bill C–120*).....	9 h. 30 a.m. 3 h. 30 p.m.
356–S	Crédit de consommation (*mixte*) («*Canadian Consumer Loans Association*»).....	11 h. a.m.
307 É.O.	Privilèges et élections (*Plainte de M. Munro*).....	11 h. a.m.
208 É.O.	Banque et commerce (*Bill S–32*).....	2 h. p.m.
	Le jeudi 1er avril	
308 É.O.	Chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques (*Substance du Bill C–120*).....	9 h. 30 a.m.
200 É.O.	Défense (*Programme intégré de recrutement*).....	11 h. a.m.
253–D	Chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques (*Substance du Bill C–120*).....	3 h. 30 p.m.

ROGER DUHAMEL, m.s.r.c., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1965

N° 245

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MARDI 30 MARS 1965

Deux heures et demie de l'après-midi

PRIÈRE

DÉCISION DE M. L'ORATEUR

M. L'ORATEUR: J'aimerais revenir aujourd'hui sur une question que le député de Port-Arthur (M. Fisher) a soulevée il y a quelques jours. Comme en fait foi la page 12153 du hansard du 4 mars dernier, l'honorable député de Port-Arthur avait déclaré: «Je soulève la question de privilège au sujet de ce qui semble être une collusion entre les fonctionnaires supérieurs du ministère de la Justice et certains députés, notamment MM. Francis, Basford et Macaluso. Au sujet de cette collusion, je tiens à me reporter à certaines questions qui figurent au *Feuilleton,* notamment les questions n°s 2042, 2608, 2766 et 2805.»

Ensuite, au cours de ses observations, le député de Port-Arthur avait ajouté: «J'ai l'impression que vous, monsieur l'Orateur et d'autres députés de la Chambre, vous vous demanderez, à la lecture des questions dont j'ai parlé, pourquoi elles ont été acceptées. Le Règlement prescrit que les questions doivent être rédigées de telle façon qu'on demande plutôt qu'on ne donne des renseignements. Selon moi, ces questions enfreignent plusieurs articles du Règlement qui traitent du genre de question qu'on peut poser.»

Il me semble que la question de l'honorable député de Port-Arthur a deux aspects. D'un côté, il y a l'allégation de collusion entre certains députés et des fonctionnaires du ministère de la Justice, et d'un autre côté, l'affirmation que certaines questions étaient irrégulières quant à la forme et au fond. Ayant résumé cette prétendue question de privilège que l'honorable député, du moins je l'espère, avait soulevée en toute objectivité, puis-je maintenant signaler que la responsabilité de l'Orateur au sujet des questions est décrite à la page 355 de la seizième édition de l'ouvrage de May. Voici ce qu'on y trouve: «...se limite à décider si elles sont conformes aux règles de la Chambre. A tous autres égards, la responsabilité incombe au député qui veut poser la question.» Fin de la citation.

Je suis également disposé à dire que les règles et conventions concernant les questions sont actuellement appliquées de la même façon que sous au moins deux de mes prédécesseurs. A mon sens, il n'est ni possible, ni nécessaire, ni désirable que le président ou les greffiers qui sont au Bureau examinent la terminologie d'une question pour déterminer si elle a été inspirée, pour ainsi dire, ou si son inscription au *Feuilleton* vise à embarrasser ou à harasser un ou plusieurs députés.

Je me permets d'ajouter que je ne suis pas sûr qu'il soit antiréglementaire, immoral ou contraire aux usages qu'un député obtienne des renseignements d'un ministère par téléphone, par lettre ou lors d'une visite personnelle et insère ensuite au *Feuilleton* des questions fondées sur les renseignements ainsi obtenus ou faisant état de ces renseignements. Du point de vue de la procédure, je ne puis trouver aucune autorité à l'appui de cette proposition.

Par conséquent, pour les raisons indiquées, je dois dire que je suis incapable de déclarer qu'une question de privilège découle à première vue du libellé des questions dont le député de Port-Arthur a parlé dans ses observations du jeudi 4 mars dernier; en conséquence, je ne saurais accepter la motion présentée à ce moment-là par le député de Winnipeg-Sud-Centre.

Cependant, la question soulevée par le député de Port-Arthur est allée plus loin que la procédure, puisqu'il ajoutait, comme en fait foi la page 12153 du compte rendu du 4 mars dernier: «Je pense que tous les députés, qu'ils soient du gouvernement ou de l'opposition, ne demandent qu'un traitement juste. Monsieur l'Orateur, après avoir consulté vos fonctionnaires qui s'occupent du *Feuilleton* et de la procédure, je vous demande d'étudier la question de savoir si, dans le cas qui nous occupe, il n'y a pas collusion, en réalité, cette sorte de collusion susceptible de porter atteinte aux droits traditionnels des membres du Parlement.»

La présidence a étudié attentivement le libellé des questions énumérées par l'honorable député de Port-Arthur et ne peut trouver aucune preuve irréfutable de collusion entre certains honorables députés et des hauts fonctionnaires du ministère de la Justice ou de tout autre ministère, qui porterait atteinte aux droits parlementaires traditionnels des députés. Si l'on porte une accusation précise à ce sujet, il conviendrait, à mon sens, d'en confier l'étude au comité permanent des privilèges et élections et, en l'occurrence, la présidence serait disposée à accepter une motion par laquelle on porterait une accusation précise et qui renfermerait les noms du ou des députés impliqués dans cette affaire.

A ce sujet, permettez-moi de citer une partie de la déclaration faite par la présidence le vendredi 30 octobre 1964, comme en fait foi la page 9783 du hansard. J'ai déclaré alors: «Il est indiscutable qu'il est très grave de s'attaquer à la conduite d'un député et, à cet égard, il faut toujours porter une accusation précise et non pas générale. Une décision rendue par M. l'Orateur Mitchener le 19 juin 1959, et que je trouve excellente, étaye mon opinion. Elle figure aux pages 583 et 584 des *Journaux*. J'aimerais citer deux brefs passages de cette décision. Voici ce qu'on peut lire à la page 583: «Certains députés ont préconisé avec énergie que la Chambre ne se serve pas de son pouvoir de juger la conduite d'un membre, à moins que ce dernier ne soit accusé d'une faute bien définie. On prétend aussi que, non seulement doit-il faire l'objet d'une accusation, mais que l'accusation doit être portée par un membre de la Chambre des communes ici même.»

Permettez-moi de traiter directement de la forme et du fond des huit questions dont a parlé l'honorable député de Port-Arthur dans ses remarques du 4 mars dernier. Quant aux questions 2720 à 2734 inclusivement, je ne vois rien de singulier ou d'inusité dans le libellé de ces questions. La présidence ou les fonctionnaires de la Chambre ne sont pas en mesure d'établir si ces ques-

tions ont été consignées au *Feuilleton* par suite de pression, comme l'a laissé entendre l'honorable député de Port-Arthur. A ce sujet, le mieux que je puisse faire, c'est de me reporter aux propos que l'honorable député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Churchill) a prononcés le 4 mars dernier, comme en fait foi la page 12154 du hansard: «Il n'incombe sûrement pas à l'Orateur d'établir si les députés ont pu avoir accès ou non aux dossiers. Je me demande quel genre d'enquête l'Orateur pourrait effectuer à cet égard.»

J'estime que ce que j'ai dit au sujet des questions n°s 2720 à 2724 inclusivement s'applique aussi bien aux questions n°s 2608, 2766 et 2805.

Je passe maintenant à la question n° 2042 dont on a donné préavis le 2 octobre 1964 et qui a été consignée au compte rendu et mentionnée particulièrement par l'honorable député de Port-Arthur (M. Fisher), le 4 mars dernier, lorsqu'il a déclaré: «Monsieur l'Orateur, les renseignements donnés dans cette question laissent croire que l'honorable représentant de Carleton n'était pas au courant des dates et des faits précis.»

Je n'entends pas ergoter sur la forme ou le fond de cette question, mais j'estime qu'elle aurait pu être rédigée en des termes plus généraux. Cependant, en toute justice, je dois faire observer qu'on a beaucoup parlé de l'affaire Hal Banks dans le rapport d'un commissaire d'enquête, déposé en cette enceinte, dans les tribunaux et les journaux du pays et, évidemment, dans les délibérations de la Chambre. Pour ma part, je croyais que presque tous les aspects de cette question étaient de notoriété publique.

Il serait peut-être utile que je cite sir Gilbert Campion, autorité reconnue en matière de procédure parlementaire et qui fut longtemps greffier des Communes britanniques. Dans son *Introduction to the Procedure of the House of Commons*, édition de 1946, il écrit notamment ce qui suit, à la page 145: «A trois heures au plus tard s'ouvre la période de questions. Ce point de l'ordre du jour est plus important que tous ceux dont j'ai traité jusqu'ici. Il laisse prévoir des moments animés et semble ne jamais manquer d'intéresser les députés et le public. Il est moderne et offre un moyen utile de surveiller l'administration du gouvernement. On admet généralement son efficacité. Les questions «exposent aux projecteurs chaque secteur du service public». Elles ont pour objet principal «d'expliquer au public le sens des événements politiques», et «le gouvernement lui-même les suscite souvent de façon à pouvoir annoncer des nouvelles à titre officieux». Elles sont utiles parce que dans bien des cas elles obvient à la nécessité d'un débat plus étendu et de demandes de documents». Enfin, «dans les conditions qui règnent de nos jours, les questions offrent au simple député ce qui est presque sa seule chance.»

«La plupart de ces autorités conviennent également que le privilège de poser des questions au sujet à l'abus et que le nombre des questions a démesurément augmenté.»

Il va sans dire que ce qui était vrai des Communes britanniques en 1946 l'est également aujourd'hui de notre Chambre. Pour souligner ce point, je n'ai qu'à mentionner les 3,000 questions et plus inscrites au *Feuilleton* au cours de la présente session.

J'ai rappelé les commentaires de Campion uniquement dans le but d'indiquer à la Chambre qu'il est grand temps d'examiner de près le mécanisme et les règles de procédure régissant les questions posées à la Chambre.

Le but recherché maintenant par les questions que l'on pose a été considérablement modifié depuis l'adoption, en 1867, de l'article 39(1) du Règlement. Apparemment, les dispositions de cet article et la méthode suivie dans le traitement des questions sont demeurées inchangées depuis près d'un siècle. Il suffit de jeter un coup d'œil sur le commentaire 171 de la quatrième édition de Beauchesne, renfermant des restrictions nombreuses et souvent inopérantes

quant à la forme et à la teneur des questions. Si l'on appliquait à chaque question posée l'une ou l'autre de ces restrictions, bien peu de questions seraient inscrites au *Feuilleton*.

Je regrette d'avoir abusé du temps de la Chambre, mais, si elle n'y voit pas d'inconvénient, j'aimerais que toute l'affaire soit déférée au comité spécial, afin de perfectionner la façon de s'occuper des questions et d'établir des règles avantageuses au député qui les pose.

Je m'en voudrais de terminer sans remercier le député de Port-Arthur. Grâce à lui, le comité spécial de la procédure et de l'organisation va peut-être concentrer son attention sur un élément important de nos travaux que nous négligeons depuis longtemps.

M. L'ORATEUR: Me serait-il permis, par la même occasion, d'aborder deux questions soulevées par l'honorable député de Danforth (M. Scott)? Ce sera beaucoup plus court. Le vendredi 12 mars 1965, l'honorable député de Danforth a posé deux questions au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration (M. Nicholson). Voici la première: «Le ministre nous dirait-il quelles dispositions il a prises pour enquêter sur les circonstances dans lesquelles M. Raymond Denis a fourni au sénateur Gélinas des renseignements confidentiels sur l'affaire Stonehill, et qui se trouvaient dans les archives du ministère, comme le rapportent les journaux?»

Voici la seconde question: «Le ministre sait-il que Raymond Denis a témoigné, sous serment, que des renseignements puisés dans les dossiers de son ministère avaient été communiqués au sénateur Gélinas?»

On a protesté quand ces questions ont été posées. Au sujet de la première, j'ai signalé qu'elle renfermait une assertion, une allégation. Le ministre des Transports s'est opposé aux deux questions en disant qu'elles avaient trait aux délibérations d'une commission royale qui siégeait à ce moment-là.

L'honorable député de Danforth, ainsi que le député de Burnaby-Coquitlam (M. Douglas) étaient d'avis que ces témoignages ne se rattachaient aucunement à une affaire encore devant les tribunaux et le député de Burnaby-Coquitlam a ajouté: «Je crois que Votre Honneur voudra aviser pour déterminer si les témoignages rendus devant la Commission Dorion, qui ne se rattachent pas au mandat donné à la commission, peuvent faire l'objet de questions posées en cette enceinte. La question que soulève l'honorable député de Danforth se rattachait au cas Stonehill, et rien dans le mandat n'autorise M. le juge Dorion à faire enquête dans le cas Stonehill...»

May, à la page 352 de la 17e édition de ses commentaires, donne des exemples de questions irrecevables et, comme en font foi les renseignements qu'il donne à l'alinéa 8, on peut voir parmi les questions jugées irrecevables celles ayant trait à des questions soumises à une commission royale. A mon sens, l'affaire Stonehill, n'ayant pas été soumise à la Commission Dorion, ne se rattache pas au mandat de la commission et, par conséquent, ne se trouve pas dans le domaine judiciaire.

Toutefois, il semble que ces questions n'auraient pas dû être posées comme elles l'ont été et je ne pense pas qu'il conviendrait de les inscrire au *Feuilleton* telles quelles. Comme je l'ai dit lorsque la première question a été posée à la Chambre par l'honorable député de Danforth, il s'agit véritablement d'une assertion ou d'une allégation. J'en suis arrivé à penser que de telles questions ne sauraient être permises dans leur forme actuelle, mais je ne m'oppose pas à ce qu'elles soient inscrites au *Feuilleton* après avoir été rédigées comme il convient.

Il est donné lecture de l'ordre concernant la reprise du débat ajourné sur la motion de M. McIlraith, appuyé par M. Laing, concernant les heures de séance de la Chambre, et avec l'assentiment unanime ledit ordre est réservé.

La Chambre reprend le débat sur le projet de motion de M. Gordon, appuyé par M. McIlraith: Que le Bill C-142, Loi concernant le fonctionnement de certains programmes établis relevant des gouvernements fédéral et provinciaux, soit maintenant lu une deuxième fois.

Et sur la proposition de motion d'amendement de M. Lambert, appuyé par M. Hamilton: Que le Bill C-142 ne soit pas lu une seconde fois avant que d'autres considérations aient été données au sujet de la priorité des exigences des provinces du Canada et de ses territoires dans ses champs de juridiction indiqués dans les annexes dudit bill, telle priorité à être établie dans une conférence fédérale-provinciale convoquée pour ladite intention.

Après plus ample débat, ledit amendement, mis aux voix, est rejeté par le vote suivant:

POUR

Messieurs

Baldwin,
Bell,
Cadieu,
Cantelon,
Cardiff,
Chatterton,
Churchill,
Clancy,
Coates,
Crouse,
Danforth,
Dinsdale,
Doucett,
Enns,
Fane,
Fleming,
Flemming,
Forbes,
Grafftey,
Gundlock,
Hales,
Harkness,
Horner (The Battlefords),
Howe (Wellington-Huron),
Irvine,
Jones (Mme),
Jorgenson,
Kennedy,
Korchinski,
Lambert,
Loney,
MacEwan,
MacInnis,
MacLean (Queens),
Macquarrie,
MacRae,
McIntosh,
Madill,
Mandziuk,
Millar,
Monteith,
Moore,
More,
Nasserden,
Nesbitt,
Nielsen,
Noble,
Ormiston,
Pascoe,
Pigeon,
Pugh,
Rapp,
Rhéaume,
Ricard,
Rynard,
Simpson,
Skoreyko,
Slogan,
Smallwood,
Smith,
Southam,
Starr,
Stefanson,
Stenson,
Thomas,
Valade,
Vincent,
Watson (Assiniboïa),
Webb—69.

CONTRE

Messieurs

Addison,
Asselin (Richmond-Wolfe),
Barnett,
Basford,
Batten,
Beaulé,
Béchard,
Benson,
Blouin,
Boulanger,
Boutin,
Brewin,
Byrne,
Cadieux,
Cameron (High Park),
Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles),
Cantin,
Caouette,
Caron,
Carter,
Cashin,
Chrétien,
Côté (Longueuil),
Cowan,
Crossman,
Cyr,
Davis,
Deachman,
Deschatelets,
Dionne,
Dubé,
Émard,
Éthier,
Favreau,
Frenette,
Gauthier,
Gelber,
Gendron,
Godin,
Gordon,
Granger,
Gray,
Greene,
Groos,
Habel,
Hahn,
Haidasz,
Honey,
Howe (Hamilton-Sud),
Klein,
Lachance,
LaMarsh (Mlle),
Lamontagne,
Langlois,
Laniel,

Laprise,
Latulippe,
Laverdière,
Leblanc,
Legault,
Lessard (Saint-Henri),
Lloyd,
Loiselle,
Macdonald,
MacNaught,
McIlraith,
McMillan,
McNulty,
McWilliam,
Martin (Timmins),
Matheson,
Matte,
Mitchell,
Moreau,
Mullally,
Nicholson,
Nixon,
O'Keefe,
Olson,
Otto,
Patterson,
Paul,
Pennell,
Pepin,
Perron,
Peters,
Pickersgill,
Pilon,
Plourde,
Prittie,
Prud'homme,
Rideout (Mme),
Rinfret,
Robichaud,
Rochon,
Rock,
Rondeau,
Roxburgh,
Ryan,
Sharp,
Stewart,
Tardif,
Temple,
Thompson,
Tucker,
Wahn,
Walker,
Whelan,
Winch—109.

La motion de M. Gordon, appuyé par M. McIlraith: Que le bill C-142, Loi concernant le fonctionnement de certains programmes établis relevant des gouvernements fédéral et provinciaux, soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est agréée sur division.

En conséquence, ledit bill est lu une deuxième fois, étudié en comité plénier et rapporté sans amendement.

Avec l'assentiment unanime, ledit bill est lu une troisième fois sur division et adopté.

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au greffier de la Chambre, sont déposés sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Cardin, membre du conseil privé de la reine,—Budget revisé d'établissement de la Commission de la capitale nationale pour l'année expirant le 31 mars 1965, conformément à l'article 80(2) de la Loi sur l'administration financière, chapitre 116, S.R.C., 1952, approuvé par l'arrêté en conseil C.P. 1965-422 du 9 mars 1965. (Versions française et anglaise.)

Par M. Lamontagne, membre du conseil privé de la reine,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 17 février 1965, demandant copie de toute la correspondance échangée entre le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration et toute personne, relativement à la déportation *a*) d'Onofrio Minaudo et *b*) de Giuseppe Catalonotte.—(*Avis de motion portant production de documents n° 202.*)

Par M. Lamontagne,—Réponse à un ordre de la Chambre, en date du 24 mars 1965, demandant copie de toutes les communications reçues par le premier ministre, depuis le 8 avril 1963, relativement aux pensions des employés à la retraite du Chemin de fer national canadien, et de la production des réponses du premier ministre auxdites communications.—(*Avis de motion portant production de documents n° 234.*)

Par M. McIlraith, membre du conseil privé de la reine,—Exemplaires (en français et en anglais) des Décrets, ordonnances et règlements statutaires publiés dans la Partie II de la *Gazette du Canada* du mercredi 24 mars 1965, conformément à l'article 7 de la Loi sur les règlements, chapitre 235, S.R.C., 1952.

A onze heures neuf minutes du soir, M. l'Orateur prononce d'office la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à demain, à 2 h. 30 de l'après-midi, suivant les dispositions de l'article 2(1) du Règlement.

L'Orateur

ALAN A. MACNAUGHTON

FEUILLETON DES AVIS

Questions—Lundi prochain

N° 3050—*M. Dubé*—30 mars

1. Combien de ministères ou d'organismes du gouvernement fédéral possèdent un service distinct d'information de langue française?

2. Quand prévoit-on appliquer à cet égard les recommandations de la Commission Glassco dans le cas des ministères ou organismes qui n'en possèdent pas?

N° 3051—*M. Loney*—30 mars

1. Quels sont les noms et les adresses de ceux qui ont présenté une soumission pour la construction d'un édifice fédéral à Wallaceburg (Ontario) le 16 décembre 1964?

2. Quel est le prix cité par chaque soumissionnaire?

3. La soumission la plus basse a-t-elle été acceptée et, dans le cas de la négative, pour quelle raison?

N° 3052—*M. Loney*—30 mars

1. Quels sont les noms et les adresses de ceux qui ont présenté une soumission pour la construction d'un laboratoire de recherches agricoles à Vineland (Ontario) le 23 décembre 1964?

2. Quel est le prix cité par chaque soumissionnaire?

3. La soumission la plus basse a-t-elle été acceptée, et, dans le cas de la négative, pour quelle raison?

N° 3053—*M. Noble*—30 mars

Le gouvernement canadien est-il représenté devant la Cour internationale de justice de La Haye au sujet de l'affaire *Barcelona Traction Company*? Dans l'affirmative, *a*) la société en question est-elle affiliée à une société canadienne, *b*) quelle est la société mère, *c*) quels sont ses administrateurs canadiens, *d*) quelle est la position du gouvernement canadien à l'égard des questions qui ont été soulevées à l'audience?

N° 3054—*M. Berger*—30 mars

1. Quels sont le tonnage et le nombre des membres d'équipage du navire affecté spécialement au service de la Grosse Île?

2. Quel a été le coût d'opération dudit navire, y compris combustible, réparations, salaires de l'équipage, etc., pour les années 1962-1963 et 1964?

3. De quelle façon s'effectuent le ravitaillement et le service de transport durant la saison hivernale, et quel en a été le coût global pour les hivers 1962-1963 et 1964?

4. Quel a été le coût total des améliorations apportées (si elles l'ont été) en vue d'améliorer le champ d'atterrissage des avions qui normalement seraient l'unique moyen de desservir l'île durant les mois d'hiver?

5. L'aide de service d'hélicoptère a-t-elle déjà été utilisée ou suggérée et quel en aurait été le coût selon le cas?

6. Utilise-t-on toujours du charbon comme combustible à Grosse Île? Dans le cas de l'affirmative, combien de tonnes annuellement, et de quelle façon le transporte-t-on à l'île et à quel prix pour le transport?

N° 3055—*M. Scott*—30 mars

1. M. Raymond Denis, ex-adjoint exécutif auprès du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, a-t-il communiqué au sénateur L.-P. Gélinas et(ou) à M. Harold Dornan des renseignements recueillis par le ministère au sujet de M. Harry Stonehill?

2. Dans le cas de l'affirmative, le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, ou toute autre personne, avait-il autorisé M. Denis à divulguer ces renseignements et quelle était la nature des renseignements, s'il en est, ainsi divulgués?

3. Existe-t-il des dispositions statutaires ou autres qui interdisent la transmission de renseignements contenus dans les dossiers du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration à M. Dornan et/ou au sénateur Gélinas et, dans le cas de l'affirmative, y a-t-il eu violation de la Loi sur les secrets officiels?

N° 3056—*M. McCutcheon*—30 mars

Quel est le total des allocations par jour ou spéciales accordées à chacun des membres de la Commission royale d'enquête sur les services de santé depuis ses débuts jusqu'à aujourd'hui.

N° 3057—*M. Coates*—30 mars

Quel a été le résultat des pourparlers entre les fonctionnaires du ministère fédéral de l'Agriculture et ceux du ministère de l'Agriculture et de la Commercialisation de la Nouvelle-Écosse pour ce qui est de la réduction envisagée des facilités de recherche de la ferme expérimentale de Nappan?

N° 3058—*M. Dubé*—30 mars

1. Radio-Canada a-t-il étudié la possibilité de téléviser au complet les parties régulières de hockey de la LNH du samedi soir? Dans le cas de l'affirmative, quelle a été la décision et quelles sont les raisons qui ont motivé cette décision?

2. Est-ce qu'un certain nombre de téléspectateurs ont déjà fait des représentations en vue d'obtenir la partie régulière complète et, dans le cas de l'affirmative, quel en est le nombre?

3. Quels sont les programmes qui durant la saison 1964-1965 tenaient la place de la première période de hockey, sur les réseaux français et anglais?

4. Quelle est la popularité de ces programmes et de quelle façon est-elle évaluée?

5. A part les parties de hockey quelles autres émissions de Radio-Canada ne sont pas transmises en entier?

N° 3059—*M. Fleming* (Okanagan-Revelstoke)—30 mars

Au cours de la semaine du 21 au 27 mars, le Conseil économique du Canada a-t-il convoqué à Ottawa une réunion à laquelle avaient été conviés des représentants des gouvernements provinciaux, et dans le cas de l'affirmative, *a*) quel était l'objet de cette réunion, *b*) qui y a assisté, *c*) des décisions ont-elles été annoncées?

N° 3060—*M. Mather*—30 mars

1. Quel est le nombre estimatif des employés du Service public du Canada, y compris les forces armées, le personnel du gouvernement fédéral, y compris celui des sociétés de la Couronne et des organismes gouvernementaux, ainsi que ses employés provinciaux et municipaux?

2. Quel est le nombre estimatif *a*) des employés provinciaux, *b*) des employés municipaux?

N° 3061—*M. Mather*—30 mars

Y a-t-il des travaux de recherche et des conseils à la disposition des producteurs de tabac qui abandonnent ce genre d'activité pour une culture mixte?

RÉUNIONS DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	(*Sous réserve de modifications, d'un jour à l'autre*)	
	Le jeudi 1er avril	
307 É.O.	Privilèges et élections (*Plainte de M. Munro*).....	9 h. 30 a.m.
308 É.O.	Défense (*Programme intégré de recrutement*).....	11 h. a.m.

ROGER DUHAMEL, m.s.r.c., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1965

N° 246

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU MERCREDI 31 MARS 1965

Deux heures et demie de l'après-midi

PRIÈRE

M. Moreau, du comité permanent des privilèges et élections, présente le cinquième rapport dudit comité ainsi qu'il suit:

Le lundi 6 avril 1964, la Chambre des communes a adopté l'ordre de renvoi suivant:

«Que le Comité permanent des privilèges et des élections ait le pouvoir d'étudier l'opportunité de modifier la Loi électorale du Canada afin de prévoir:

1. que les personnes hospitalisées aient l'occasion d'exercer leur droit de suffrage aux élections fédérales;
2. que des bureaux de votation mobiles soient fournis aux hôpitaux publics;
3. que des transferts soient autorisés jusqu'au jour de l'élection inclusivement pour les gens hospitalisés;

et, à ces fins, que le comité ait le pouvoir de recommander les modifications qu'il serait souhaitable d'apporter à ladite loi.»

Le Comité note qu'à la suite de son étude de la Loi électorale du Canada en 1963, l'article 9 de la Loi sur le commissaire à la représentation (chap. 40 des Statuts du Canada, 1963), prescrit au directeur général des élections de faire enquête sur les façons de procéder à l'égard des électeurs qui, par suite d'absence, de maladie ou pour quelque autre motif, sont incapables de voter dans les districts ou arrondissements de votation où ils résident ordinairement, et d'en faire rapport à l'Orateur de la Chambre des communes.

Le Comité recommande à la Chambre que l'étude de cette question soit remise jusqu'à ce que le directeur général des élections ait fait rapport à l'Orateur.

M. Gendron, au nom de M. Pennell, du comité permanent de la banque et du commerce, présente le treizième rapport dudit comité ainsi qu'il suit:

Le Comité a étudié le Bill S-32, Loi constituant en corporation La Corporation Mondiale d'Hypothèques et est convenu d'en faire rapport avec les amendements suivants:

Articles 7 et 8

Retrancher les articles 7 et 8 du bill.

Article 9

Renuméroter comme article 7 du bill, et retrancher les mots «sauf ce qui y est autrement prévu» à la ligne 38 de la page 2.

Un exemplaire du procès-verbal des délibérations et des témoignages concernant ce bill sera déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints audit rapport seront enregistrés à titre d'appendice n° 34 aux* Journaux.)

Sur motion de M. Walker, appuyé par M. Rinfret, il est ordonné,—Que le nom de M. Basford soit substitué à celui de M. Lessard (Saint-Henri) sur la liste des membres du comité permanent des privilèges et des élections.

Il est donné lecture de l'ordre concernant la reprise du débat ajourné sur la motion de M. McIlraith, appuyé par M. Laing, concernant les heures de séance de la Chambre et, avec l'assentiment unanime, ledit ordre est réservé.

Suivant les dispositions de l'article 39(4) du Règlement, la question suivante est transformée en ordre de dépôt de documents, savoir:

N° 2863—*M. Slogan*

1. Quelles ont été les dépenses de chaque bande de l'agence indienne Clandeboye pour les années 1962-1963 et 1963-1964 et quelles sont les dépenses prévues en 1964-1965?

2. Quelle est la répartition de ces dépenses?

M. Stewart, secrétaire parlementaire du secrétaire d'État, dépose la réponse à l'ordre susdit.

Les avis de motions portant production de documents n°s 198, 217, 229, 230, 237, 238 et 241 sont réservés à la demande du gouvernement.

Suivant l'ordonnance provisoire adoptée le 20 avril 1964, il est ordonné, —Qu'il soit déposé à la Chambre copie de toute la correspondance échangée entre:

1. *a*) L'Office de stabilisation des prix agricoles et *W. J. Lafave & Sons Limited,* de Mont-Royal (Qué.), au sujet ou découlant de toute entente intervenue entre cet Office et cette société, en septembre ou vers le mois de septembre 1960, *b*) *W. J. Lafave & Sons Limited* ou quiconque écrivant en son nom et le ministre de l'Agriculture ou le ministre de la Justice au sujet de ce contrat ou de questions relatives à ce contrat.

2. Toute la correspondance échangée entre l'Office de stabilisation des prix agricoles, le ministre de l'Agriculture ou le ministre de la Justice et toute autre personne relativement à une entente intervenue, en septembre ou vers le mois de septembre 1960, entre l'Office de stabilisation des prix agricoles et *W. J. Lafave & Sons Limited* ou découlant de tout marché ou de toute transaction conclus par *W. J. Lafave & Sons Limited* relativement à la viande en conserve faisant l'objet de cette entente, et de tous les textes, documents et rapports que possède l'Office de stabilisation des prix agricoles, le ministre de l'Agriculture ou le ministre de la Justice relativement à cette entente et à tout marché ou toute transaction conclus par *W. J. Lafave & Sons Limited* ou tout employé de cette société relativement à la viande en conserve dont il est fait mention dans cette entente.—(*Avis de motion portant production de documents n° 232 —M. Brewin*)

Suivant l'ordonnance provisoire adoptée le 20 avril 1964, il est ordonné,—Qu'il soit déposé à la Chambre copie du récent bail signé entre le ministère des Postes et Rogers Stores Limited, à Rimbey (Alberta).—(*Avis de motion portant production de documents n° 235—M. Moore*)

Suivant l'ordonnance provisoire adoptée le 20 avril 1964, il est résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de toute la correspondance échangée depuis le 19 juin 1964 entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux concernant la conférence fédérale-provinciale au sujet du Rapport de la Commission royale d'enquête sur les services de santé.—(*Avis de motion portant production de documents n° 236—M. Howe (Hamilton-Sud)*)

Suivant l'ordonnance provisoire adoptée le 20 avril 1964, il est ordonné,—Qu'il soit déposé à la Chambre copie de la correspondance complète échangée entre le gouvernement ou l'un de ses ministères et tout citoyen concernant les tentatives de M. et Mme Ernest Bergsma pour obtenir la citoyenneté canadienne. —(*Avis de motion portant production de documents n° 239—M. Howe (Hamilton-Sud)*)

Suivant l'ordonnance provisoire adoptée le 20 avril 1964, il est ordonné,—Qu'il soit déposé à la Chambre copie de la correspondance complète et de tous les télégrammes, etc., reçus par le premier ministre et le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration ou les fonctionnaires du ministère, ainsi que les réponses y adressées, relativement à l'incident du professeur Mulford Q. Sibley. —(*Avis de motion portant production de documents n° 240—M. Orlikow*)

Avec l'assentiment unanime, M. Gordon, membre du conseil privé de la reine, dépose à la Chambre,—Lettres échangées les 26 février et 10 et 24 mars 1965 entre le premier ministre de la province de Québec et le ministre des Finances au sujet des projets de modifications à la Loi sur les banques en ce qui a trait à la détention des actions de banque. (Textes français et anglais)

Le Sénat transmet un message pour informer cette Chambre qu'il a agréé, sans modification, l'amendement apporté par la Chambre des communes au Bill S-36, Loi constituant en corporation l'Association des Universités et Collèges du Canada.

La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides et, après avoir fait rapport de l'état de la question, le comité obtient la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Le Sénat transmet un message pour informer cette Chambre qu'il a agréé, sans modification, les amendements apportés par la Chambre des communes au Bill S-22, Loi modifiant la Loi sur les compagnies.

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au greffier de la Chambre, sont déposés sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Gordon, membre du conseil privé de la reine,—Rapport sur l'application des Parties I et II de la Loi sur la pension du service public pour l'année close le 31 mars 1964, conformément à l'article 34, chapitre 47, Statuts du Canada, 1952-1953, et à l'article 49, chapitre 64, Statuts du Canada, 1953-1954. (Versions française et anglaise)

Par M. Lamontagne, membre du conseil privé de la reine,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 24 février 1965, demandant copie de tous les rapports d'autopsie et autres rapports, coupures de journaux et correspondance relativement à l'exécution de Jasper Collins, qui a eu lieu à Calgary (Alb.), le 17 février 1914—(*Avis de motion portant production de documents n° 205*)

Par M. Lamontagne,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 24 février 1965, demandant copie de tous les rapports d'autopsie et autres rapports, coupures de journaux et correspondance reçus relativement à la triple exécution de Mme Tomasina Sario (née Teolis), Leone Gagliardi et Angelo Donafrio qui a eu lieu à Montréal (P.Q.), le 29 mars 1935. (*Avis de motion portant production de documents n° 206*)

Par M. Lamontagne,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 24 février 1965, demandant copie de tous les rapports d'autopsie et autres rapports, des coupures de journaux et de la correspondance reçus relativement à l'exécution de Peter Balcombe à la prison de Cornwall, Ontario, le 25 mai 1954.—(*Avis de motion portant production de documents n° 207*)

Par M. Lamontagne,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 24 février 1965, demandant copie de tous les rapports d'autopsie et autres rapports, des coupures de journaux et de la correspondance reçus, relativement à l'exécution d'Antonio di Lena qui a eu lieu à la prison de Bordeaux, Montréal, en mai 1915.—(*Avis de motion portant production de documents n° 208*)

Par M. Lamontagne,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 24 février 1965, demandant copie de tous les rapports d'autopsie et autres rapports, des coupures de journaux et de la correspondance reçus relativement à l'exécution de Benny Swim qui a eu lieu à la prison de Woodstock, Nouveau-Brunswick, le vendredi 6 octobre 1922.—(*Avis de motion portant production de documents n° 209*)

Par M. Lamontagne,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 24 février 1965, demandant copie de tous les rapports

d'autopsie et autres rapports, des coupures de journaux et de la correspondance reçus, relativement à l'exécution d'Antonio Sprecacce, qui a eu lieu à la prison de Bordeaux, Montréal, le 12 septembre 1919.—(*Avis de motion portant production de documents n° 210*)

A six heures trois minutes du soir, M. l'Orateur prononce d'office l'ajournement de la Chambre jusqu'à demain, à 2 h. 30 de l'après-midi, suivant l'article 2(1) du Règlement.

L'Orateur

ALAN A. MACNAUGHTON

FEUILLETON DES AVIS

Questions—Lundi prochain

N° 3062—*M. MacEwan*—31 mars

1. A-t-on demandé des soumissions pour la transformation et le réarmement du destroyer d'escorte HMCS «Fraser»?

2. Quels chantiers de construction navale ont présenté des soumissions pour ces travaux et à quel montant s'élevait chacune de celles-ci?

3. A quelle compagnie adjugera-t-on le contrat?

4. Où l'HMCS «Fraser» amarre-t-il ordinairement?

N° 3063—*M. Macquarrie*—31 mars

1. Quels sont les premiers ministres du Canada dont l'effigie a été reproduite sur les timbres-poste?

2. Quand a-t-on émis ces timbres, et à combien d'exemplaires les a-t-on tirés?

3. Se propose-t-on d'émettre un timbre en 1965 pour commémorer le 150e anniversaire de la naissance de sir John A. Macdonald?

4. Se propose-t-on d'émettre un timbre pour commémorer sir Winston Churchill?

Avis de motions portant production de documents—Mercredi prochain

N° 242—*M. Orlikow*—31 mars

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de toutes les lettres échangées entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral au sujet du projet de loi fédéral interdisant aux gouvernements provinciaux de placer des fonds du gouvernement dans l'achat d'actions de banques à charte du Canada.

RÉUNIONS DES COMITÉS

Salle	Comité	Heure
	(*Sous réserve de modifications, d'un jour à l'autre*)	
	Le jeudi 1er avril	
307 É.O.	Privilèges et élections (*Plainte de M. Munro*).....	9 h. 30 a.m.
308 É.O.	Défense (*Programme intégré de recrutement*).....	11 h. a.m.

ROGER DUHAMEL, m.s.r.c., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1965

N° 247

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU JEUDI 1er AVRIL 1965

Deux heures et demie de l'après-midi

PRIÈRE

DÉCLARATION DE M. L'ORATEUR

M. L'ORATEUR: On voudra bien me permettre de signaler à la Chambre une innovation proposée par le comité spécial de la procédure et de l'organisation.

Les honorables députés remarqueront que l'appendice du hansard d'hier contenait une liste alphabétique des membres des comités permanents, spéciaux et mixtes. Cette liste paraîtra désormais tous les mercredis.

M. Pennell, du comité permanent de la banque et du commerce, présente le quatorzième rapport du comité permanent de la banque et du commerce ainsi qu'il suit:

En date du 31 mars 1965, le Comité a fait rapport du Bill S-32, Loi constituant en corporation La Corporation Mondiale d'Hypothèques.

Un exemplaire du procès-verbal des délibérations et des témoignages concernant ce bill est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints audit rapport sont enregistrés à titre d'appendice n° 34 aux* Journaux.)

M. Godin, du comité permanent des mines, des forêts et des cours d'eau, présente le quatrième rapport dudit comité ainsi qu'il suit:

Le 24 mars 1965, le Comité a fait rapport sur la question des niveaux d'eau du réseau des Grands lacs.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages y afférents (*fascicules n°s 1 à 10 inclusivement*) est annexé au présent rapport.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints audit rapport sont enregistrés à titre d'appendice n° 33 des* Journaux.)

M. Hahn, du comité spécial de la défense, présente le cinquième rapport dudit comité ainsi qu'il suit:

Votre Comité a été nommé le 8 mai 1964 par un ordre émanant de la Chambre des communes.

Depuis cette date, votre Comité a étudié plusieurs questions ayant trait à la défense, et il a reçu les témoignages de plusieurs témoins relativement à ces questions, puis il a rédigé plusieurs rapports sur l'avancement de ses travaux.

Le Comité ne pourra pas terminer sa tâche durant la présente session. Dans les circonstances, le Comité recommande qu'il soit reconstitué dès l'ouverture de la session suivante du Parlement et que, autant que possible, les membres actuels du Comité y soient nommés.

Votre Comité recommande en outre que les procès-verbaux et témoignages du Comité soient soumis, par la Chambre, au Comité qui sera établi à la prochaine session.

Un exemplaire de chacun des numéros (*de 1 à 27*) des procès-verbaux et témoignages est ci-annexé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints audit rapport sont enregistrés à titre d'appendice n° 35 aux* Journaux.)

M. Moreau, du comité permanent des privilèges et des élections, présente le sixième rapport dudit comité ainsi qu'il suit:

Conformément à l'ordre de renvoi, le Comité a étudié la question soumise à l'attention de cette Chambre par le député de Hamilton-Est le 23 mars 1965, touchant la publication d'un document par le comité d'action politique de Steelworkers Hamilton Area Council.

Cependant, tenant compte de la lettre d'excuses reçue de M. Stewart Cooke au nom de Steelworkers Hamilton Area Council Political Action Committee en date du 30 mars 1965, le Comité recommande que les excuses soient acceptées et que l'affaire demeure en suspens.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages afférents est annexé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints audit rapport sont enregistrés à titre d'appendice n° 36 aux* Journaux.)

Il est donné lecture de l'ordre concernant la reprise du débat ajourné sur la motion de M. McIlraith, appuyé par M. Laing, concernant les heures de séance de la Chambre, et avec l'assentiment unanime ledit ordre est réservé.

La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

La Chambre poursuit sa séance en comité;

A cinq heures du soir, M. l'Orateur reprend le fauteuil.

Le Sénat transmet un message pour informer cette Chambre qu'il a adopté, sans amendement, le Bill C-136, Loi instituant au Canada un régime général de pensions de vieillesse et de prestations supplémentaires payables aux cotisants et à leur égard.

(*Appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant les dispositions de l'article 15(3) du Règlement*)

Avis de motions (*documents*)

Les articles nos 136, 184 et 228 sont appelés et, à la demande du gouvernement, sont réservés.

M. Brewin, appuyé par M. Knowles, propose,—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de toute correspondance échangée entre le ministre de la Justice et les procureurs généraux et autres ministres provinciaux concernant les méthodes de modification de la constitution du Canada, ainsi que copie de tous autres textes et documents préparés pour la réunion et présentés à la réunion qui s'est tenue en octobre entre le ministre de la Justice et les procureurs généraux relativement à la modification de la constitution du Canada.—(*Avis de motion portant production de documents n° 187*)

Il s'élève un débat, et ledit débat est interrompu.

(*Bills privés*)

Avec l'assentiment unanime, le Bill S-32, Loi constituant en corporation La Corporation Mondiale d'Hypothèques, est étudié en comité plénier, rapporté avec des amendements (*émanant du comité permanent de la banque et du commerce*) et étudié dans sa forme modifiée.

Du consentement unanime, ledit bill est lu une troisième fois et adopté.

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.

Le Sénat transmet un message à cette Chambre pour l'informer qu'il a adopté, sans amendement, le Bill C-142, Loi concernant le fonctionnement de certains programmes établis relevant des gouvernements fédéral et provinciaux.

Le comité des subsides reprend sa séance.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

CRÉDITS PROVISOIRES

Il est résolu,—Qu'une somme d'au plus $762,547,249.03, c'est-à-dire l'ensemble

a) des deux douzièmes du total des articles énoncés au budget principal de l'année financière expirant le 31 mars 1966, présenté à la Chambre des communes à la session actuelle du Parlement, savoir: $730,438,474;

b) des huit nouveaux douzièmes du montant total du crédit n° 15 du ministère des Affaires extérieures (annexe A) dudit budget principal, savoir: $8,344,666.67;

c) des cinq nouveaux douzièmes du montant total du crédit n° 20 du ministère des Affaires extérieures (annexe B) dudit budget principal, savoir: $456,458.34;

d) des quatre nouveaux douzièmes du montant total du crédit n° 5 de l'Énergie atomique (annexe C) dudit budget principal, savoir: $533,333.34;

e) des trois nouveaux douzièmes du montant du crédit n° 10 du Conseil national de recherches (annexe D) dudit budget principal, savoir: $7,675,000;

f) des deux nouveaux douzièmes du montant du crédit n° 20 du Service législatif, du crédit n° 25 du ministère des Mines et des Relevés techniques, du crédit n° 30 du Secrétariat d'État et du crédit n° 95 du ministère des Transports (annexe E) dudit budget principal, savoir: $7,314,783.34;

g) d'un nouveau douzième du montant du crédit n° 5 du ministère des Affaires extérieures, du crédit n° 1 du ministère de la Justice, du crédit n° 5 du Service législatif, des crédits n°s 10, 15, 45, 50 et 60 du ministère des Mines et des Relevés techniques, du crédit n° 5 du ministère du Revenu national et du crédit n° 15 du ministère du Commerce (annexe F) dudit budget principal, savoir: $7,784,533.34,

soit accordée à Sa Majesté au titre de l'année financière expirant le 31 mars 1966.

Rapport à faire de la résolution.

Rapport est fait de ladite résolution, qui est agréée, et le comité des subsides obtient la permission de siéger de nouveau plus tard aujourd'hui.

La Chambre se forme de nouveau en comité des voies et moyens.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Il est résolu,—Qu'en vue de pourvoir aux crédits accordés à Sa Majesté au titre de certaines dépenses du service public pour l'année financière expirant le 31 mars 1966, la somme de $762,547,249.03 soit accordée sur le Fonds du revenu consolidé du Canada, ainsi qu'il est énoncé dans la résolution qui a été adoptée aujourd'hui au comité des subsides.

Rapport à faire de la résolution.

Rapport est fait de ladite résolution, qui est agréée, et le comité des voies et moyens obtient la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

M. McIlraith, appuyé par M. Cadieux (Terrebonne), obtient la permission de la Chambre de présenter le Bill C-150, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1966, qui est lu une première fois.

Avec l'assentiment unanime, ledit bill est lu une troisième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu une troisième fois et adopté.

La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE (D), 1964-1965

AGRICULTURE

PRODUCTION ET MARCHÉS

Administration de la direction

15d	Administration, fonctionnement et entretien .. ..$	215,000 00
17d	Subventions aux entrepôts frigorifiques, en vertu de la Loi sur les installations frigorifiques	26,900 00

Animaux et produits animaux

20d	Administration, fonctionnement et entretien	48,000 00
25d	Subventions et contributions selon les montants et les conditions indiqués aux titres des sous-crédits énumérés dans le détail des affectations	110,650 00

Végétaux et produits végétaux

35d	Subventions et contributions selon le détail des affectations	500,000 00

HYGIÈNE VÉTÉRINAIRE

45d	Subventions et contributions selon le détail des affectations	21,711 00

ASSAINISSEMENT DES TERRES, TRAVAUX D'IRRIGATION ET DE CONSERVATION DES EAUX

55d	Travaux d'irrigation et de conservation des eaux—Pour élargir le cadre du crédit 55 du ministère de l'Agriculture prévu au budget principal de 1964-1965 afin d'y comprendre la cotisation du Canada à la Commission internationale des irrigations et du drainage, et une contribution spéciale de 16,500 roupies à ladite Commission aux fins de la construction d'un bâtiment destiné à loger le bureau central à Nouvelle-Delhi, en Inde	1 00
60d	Travaux d'irrigation et de conservation des eaux dans les provinces de l'Ouest, y compris les travaux de la rivière Saskatchewan-Sud; le programme de rétablissement agricole des Prairies; la protection, l'asséchement et la mise en valeur des terrains—Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel	1,500,000 00

CRÉDITS SPÉCIAUX

70d	Pour permettre qu'un bloc de terrains admissible à l'allocation sous le régime de la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies soit reconnu comme	

township complet en vertu de l'alinéa *b*) de l'article 6 de ladite loi et admis à une allocation aux fins de l'alinéa *a*) de l'article 6 de la même loi, et pour ratifier toute allocation consentie pendant l'année financière en cours ou les années précédentes à l'égard de tout terrain qui aurait été admissible à une allocation si cette disposition avait été applicable au moment où l'allocation a été consentie 1 00

75d Montant prévu pour renflouer la Caisse de secours aux agriculteurs des Prairies afin de couvrir les pertes nettes d'exploitation pour l'année terminée le 31 mars 1965 .. .. 367,000 00

80d Montant prévu pour renflouer la Caisse de stabilisation des produits agricoles afin de couvrir les pertes nettes d'exploitation de la Commission de stabilisation des prix agricoles subies jusqu'au 31 mars 1965 .. .. 57,118,000 00

85d Montant prévu pour renflouer la Caisse de la Commission des produits agricoles afin de couvrir les pertes nettes d'exploitation figurant au compte de cette caisse le 31 mars 1965 .. .. 300,000 00

90d Montant prévu pour couvrir les pertes d'exploitation de la Société du crédit agricole subies pendant l'année financière terminée le 31 mars 1965 .. .. 1,540,000 00

95d Versement à la Société du crédit agricole aux fins de l'exécution de la Loi sur le crédit aux syndicats d'acheteurs de machinerie agricole 50,000 00

CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION

1d Administration centrale 24,500 00

IMMIGRATION

10d Administration, fonctionnement et entretien, y compris, sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor, le transport d'immigrants et de colons sur l'océan et à l'intérieur du pays et autres secours, y compris les soins en cours de route et en attendant l'embauchage et versements aux provinces, en conformité d'ententes conclues avec l'approbation du gouverneur en conseil à l'égard de dépenses assumées par les provinces pour venir en aide aux immigrants indigents 418,000 00

Rapport à faire des résolutions.

Rapport est fait desdites résolutions, qui sont agréées, et le comité des subsides obtient la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

(*Délibérations sur la motion d'ajournement*)

A dix heures huit minutes du soir, la question «Que cette Chambre s'ajourne maintenant» est réputée avoir été présentée en conformité de l'article 39-A provisoire du Règlement.

Après discussion, ladite motion est réputée être agréée.

États et rapports déposés auprès du greffier de la Chambre

Les documents suivants, remis au greffier de la Chambre, sont déposés sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Lamontagne, membre du conseil privé de la reine,—Réponse à un ordre de la Chambre (*Question n° 2010*), en date du 23 novembre 1964, demandant l'état suivant: 1. Quel est, estime-t-on, le nombre de personnes qui recevront, en 1975, des pensions de retraite en vertu du Régime de pensions du Canada?

2. Parmi ceux-là, quel est le nombre de ceux qui recevront le maximum de la pension?

3. Combien recevront l'allocation de la sécurité de la vieillesse?

4. Quel est, estime-t-on, le montant total des pensions de retraite qui sera payé cette année-là à même *a*) le régime de pensions, et *b*) la sécurité de la vieillesse?

Par M. Pickersgill, membre du conseil privé de la reine,—Rapport (en français et en anglais) du Conseil des ports nationaux, y compris les comptes et les états financiers certifiés par l'auditeur général, pour l'année terminée le 31 décembre 1964, conformément à l'article 32 de la Loi sur le Conseil des ports nationaux, chapitre 187, et aux articles 85(3) et 87(3) de la Loi sur l'administration financière, chapitre 116, S.R.C., 1952.

Par M. Sharp, membre du conseil privé de la reine,—Arrêté en conseil C.P. 1965-553, en date du 25 mars 1965, autorisant la Société d'assurance des crédits à l'exportation d'accepter la modification des délais de paiements d'une partie de certains montants au titre du principal à verser par *Industrias Forestales, S.A.*, du Chili, autorisés par les décrets du conseil C.P. 1961-1081 du 24 juillet 1961 et 1962-1787 du 13 décembre 1962, en vertu de l'article 21A de la Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation, conformément à l'article 21B de ladite loi, chapitre 105, S.R.C., 1952, modifié en 1960-1961.

A dix heures quinze minutes du soir, M. l'Orateur prononce la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à demain, à onze heures du matin, suivant l'article 2(1) du Règlement.

L'Orateur

ALAN A. MACNAUGHTON

FEUILLETON DES AVIS

Questions—Lundi prochain

N° 3064—*M. Caouette*—1er avril

1. Combien de projets furent exécutés en vertu de l'encouragement des travaux d'hiver dans les municipalités dans le comté de Villeneuve au cours des années 1962-1963, 1963-1964 et 1964-1965?

2. Quelle était la valeur globale de chacun de ces projets et quelle a été la participation fédérale?

N° 3065—*M. Caouette*—1er avril

1. Quelles sommes ont été dépensées par le ministère des Travaux publics dans le comté de Villeneuve durant les années 1962, 1963 et 1964?

2. Pour quels projets spécifiques ces sommes ont-elles été consenties?

3. Le ministère a-t-il des projets en cours et dans l'affirmative quels sont-ils?

N° 3066—*M. Caouette*—1er avril

1. Quelles sommes ont été dépensées par le ministère de la Défense nationale dans le comté de Villeneuve au cours des années 1962, 1963 et 1964?

2. Quelles sommes ont-elles été consacrées *a*) à des fins d'immobilisation, *b*) à des fins militaires, *c*) à d'autres fins?

N° 3067—*M. Caouette*—1er avril

1. Quelles sommes ont été versées en subventions de toutes sortes aux mines en exploitation dans le comté de Villeneuve pour les années 1962, 1963 et 1964?

2. Quelles sommes chacune de ces mines a-t-elle reçues pour ces mêmes années?

3. A quel titre ces subventions ont-elles été accordées?

N° 3068—*M. Caouette*—1er avril

A quel montant se chiffrent les différentes taxes fédérales perçues des compagnies minières du comté de Villeneuve?

N° 3069—*M. Caouette*—1er avril

1. Quelles sont les associations sportives du comté de Villeneuve qui ont reçu des subventions en vertu de la loi sur le sport amateur durant les trois dernières années?

2. Quelle est la part qu'a reçue chacune des provinces en vertu de la loi sur le sport amateur durant les cinq dernières années?

N° 3070—*M. Caouette*—1er avril

Quel bénéfice net a réalisé chacun des bureaux de poste du comté de Villeneuve au cours des années 1962, 1963 et 1964?

*N° 3071—*M. Côté* (Chicoutimi)—1er avril

1. Quel est le coût estimatif de l'aérogare qui sera construite à Bagotville-Saguenay incessamment?

2. Quel sera le coût des aménagements?

3. Quand se propose-t-on de commencer ces travaux?

N° 3072—*M. Côté* (Chicoutimi)—1er avril

1. Les travaux de dragage seront-ils entrepris bientôt dans le chenal du Saguenay près de Chicoutimi?

2. Quel est le coût de ces travaux?

3. Après que ces travaux auront été effectués quel sera le tonnage maximum fixé pour les navires qui viendront amarrer au port de Chicoutimi?

N° 3073—*M. Côté* (Chicoutimi)—1er avril

1. Le gouvernement a-t-il déjà reçu un mémoire soit de l'Hôtel-Dieu de Chicoutimi ou du Corps médical de cette ville exposant les besoins d'un plan hospitalier d'urgence qui pourrait être mis à la disposition du public lors de désastres, sinistres et catastrophes?

2. Quelles sont les conditions ou formalités requises pour l'obtention d'un pareil plan hopitalier d'urgence à Chicoutimi?

3. Combien y a-t-il de ces plans hospitaliers d'urgence disponibles à travers le Canada depuis l'adoption de cette mesure?

4. Quel est le coût moyen de ces plans hospitaliers d'urgence et ces frais sont-ils entièrement déboursés par le gouvernement fédéral?

5. Est-ce que pour compléter l'équipement de ce genre d'hôpital mobile le ministère fournit un hélicoptère pour les régions éloignées?

N° 3074—*M. Côté* (Chicoutimi)—1er avril

1. Quelle a été la participation financière du gouvernement fédéral dans la construction de chemins d'accès en forêts dans le comté de Chicoutimi depuis l'adoption de cette mesure?

2. Quelle est la longueur des chemins construits dans ce comté jusqu'à présent?

3. Y a-t-il d'autres projets en cours à l'heure actuelle? Dans le cas de l'affirmative, *a*) quels sont-ils, *b*) quel est le montant estimé?

N° 3075—*Mme Jones*—1er avril

1. Combien de céréales ont été nettoyées aux élévateurs terminus de Churchill depuis octobre 1963 jusqu'à octobre 1964?

2. Combien de tonnes, de boisseaux ou de livres de criblures ont été manutentionnés?

3. Combien de telles criblures ont été vendues et à quel prix?

4. Les criblures ont-elles été expédiées par *a*) chemin de fer, *b*) bateau, et à quelle destination?

5. Qui paie le transport ferroviaire de ces criblures à Churchill?

6. Qui touche le produit de la vente de ces criblures?

N° 3076—*M. Macquarrie*—1er avril

1. Quels membres de la Société protectrice des animaux (la *Humane Society*) ou de la société Audubon ont surveillé la chasse aux jeunes phoques pendant la saison de chasse de 1965?

2. A quelle date a commencé la saison de la chasse aux phoques?

3. A-t-on fourni à certains fonctionnaires des associations susmentionnées, la possibilité de surveiller les opérations de chasse à l'ouverture de la saison?

4. Le ministre ou certains hauts fonctionnaires du ministère des Pêcheries ont-ils reçu des protestations émanant de l'un ou l'autre des organismes susmentionnés au sujet d'actes de cruauté commis par des chasseurs de phoques pendant la saison en cours?

5. Quels fonctionnaires de quels organismes ont demandé l'autorisation de surveiller les opérations de chasse?

N° 3077—*M. Caouette*—1er avril

1. Combien la Banque d'expansion industrielle a-t-elle consenti de prêts dans le comté de Villeneuve durant les cinq dernières années?

2. Quel est le montant prêté dans l'une ou l'autre des municipalités de ce comté pour les mêmes années?

N° 3078—*M. Dinsdale*—1er avril

S'est-on éloigné récemment de la ligne de conduite applicable à l'achat de voitures automobiles pour la Gendarmerie royale du Canada et le ministère des Affaires du Nord canadien, en soumettant les soumissions individulles des distributeurs locaux aux fabricants intéressés? Dans le cas de l'affirmative, quelle a été la nature du changement et sur quels motifs s'est-on fondé?

ROGER DUHAMEL, m.s.r.c., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1965

N° 248

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU VENDREDI 2 AVRIL 1965

Onze heures du matin

PRIÈRE

Il est donné lecture de l'ordre concernant la reprise du débat ajourné sur la motion de M. McIlraith, appuyé par M. Laing, concernant les heures de séance de la Chambre, et avec l'assentiment unanime ledit ordre est réservé.

Sur motion de M. Churchill, au nom de M. Lambert, appuyé par M. MacLean (Queens), le dix-septième rapport du comité spécial de la procédure et de l'organisation, présenté à la Chambre le 26 mars 1965, est agréé.

Voici la teneur dudit rapport:

Introduction

1. Le présent rapport concerne, en majeure partie, l'amélioration des publications parlementaires. Il a pour but d'obtenir, avant la prorogation prochaine du Parlement, l'adoption ou la confirmation de pratiques qui soient de nature à provoquer une telle amélioration, de façon qu'elles puissent être appliquées aussitôt que possible après le début de la nouvelle session. Le Comité pense que les recommandations suivantes, si elles sont acceptées, amélioreraient le rendement ordinaire en matière d'organisation et d'administration, et elles ont été préparées à la suite de consultations avec les fonctionnaires intéressés.

Modifications du Feuilleton *et d'autres publications parlementaires*

2. Le Comité recommande que les modifications du *Feuilleton*, mises à l'essai au cours de la session actuelle, continuent d'être appliquées jusqu'à ce que la Chambre en ordonne autrement. Ces modifications comprennent l'annonce de l'ordre du jour une semaine à l'avance, l'attribution de numéros permanents aux ordres du jour inscrits au nom du gouvernement et l'adjonction d'une liste de ces mêmes ordres du jour dont il a été disposé depuis le début de la session.

3. Le Comité recommande également que M. l'Orateur soit autorisé à faire d'autres modifications, *à titre d'essai seulement,* quant au format, au style et à la disposition du contenu du *Feuilleton* et des autres publications parlementaires lorsqu'il estime que ces modifications en amélioreraient ou faciliteraient la consultation.

Uniformité de mise en page des éditions française et anglaise du hansard et des autres publications

4. Le Comité recommande qu'une uniformité de mise en page des éditions française et anglaise du hansard soit appliquée à titre permanent et que les autres publications soient imprimées de la même manière chaque fois que c'est possible. L'uniformité de la mise en page a été adoptée à l'origine, à titre d'essai, sur proposition de ce Comité (voir le huitième rapport de votre Comité).

Normes communes pour l'uniformité des pratiques de rédaction

5. Le Comité a remarqué que les pratiques de rédaction suivies par les rédacteurs et sténographes du hansard et des procès-verbaux de comités ne sont pas conformes à celles qui sont généralement en usage dans le service public. La différence est particulièrement notable en ce qui concerne l'emploi des lettres majuscules; leur emploi dans le hansard a souvent fait l'objet de commentaires défavorables à la Chambre. La normalisation des pratiques de rédaction éliminerait la nécessité de corrections longues et inutiles. Le Comité recommande en conséquence que des normes communes de styles et de pratiques de rédaction, telles que celles établies par le *Canadian Government Style Manual for Writers and Editors,* soient adoptées pour une meilleure uniformité et observées par tous les intéressés pour les textes à utiliser dans le hansard et les autres publications parlementaires.

Titres courants usuels pour les publications parlementaires

6. Comme on recourt fréquemment aux procédés modernes de photocopie pour reproduire des extraits de publications, un titre courant au haut de chaque page d'une publication rendrait de grands services puisqu'il permettrait l'identification de la source. Le Comité recommande donc l'adoption de titres courants usuels pour le hansard et les autres publications parlementaires chaque fois que la chose est possible. Des titres courants usuels seraient imprimés en haut de chaque page (recto et verso ou page de gauche et page de droite). L'exemple suivant illustre ce que pourrait être un semblable titre dans le cas du hansard:

10 mars 1965 *Débats des Communes* *Page n°*

Modifications des caractères pour la linotypie automatique

7. L'outillage nécessaire pour la linotypie automatique faite par des calculatrices électroniques doit être installé au Bureau des impressions du gouvernement canadien et fonctionner lors de la prochaine session du Parlement, probablement en juillet 1965. Les nouvelles techniques assureront une plus grande précision, contribueront à l'économie et au rendement, mais nécessiteront l'emploi de divers nouveaux modèles de caractères, de grosseur variable. Le Comité recommande donc que le changement des caractères et de la disposition typographique nécessité par ces innovations technologiques, soit autorisé.

Indications de l'heure dans les comptes rendus du hansard et des comités

8. Des indications horaires dans les marges du hansard et des comptes rendus des comités faciliteraient grandement les analyses et les travaux de recherches touchant divers aspects de l'activité parlementaire. C'est pourquoi ce Comité recommande que l'heure soit indiquée à chaque intervalle de dix

minutes, dans les marges du hansard et des comptes rendus de comités, du début à la fin de chacune des séances. On a choisi cet intervalle de dix minutes parce qu'il coïncide avec la durée de prise en dictée d'un sténographe.

Traduction des réponses préparées qui doivent être insérées au hansard

9. Il n'y a aucune limite au nombre de réponses préparées aux questions inscrites au *Feuilleton* que l'on peut déposer pour insertion au hansard les lundis et mercredis. Cependant, on ne peut les publier qu'après l'expédition des affaires courantes. Parce qu'elle doit se faire du jour au lendemain, la traduction de ces textes congestionne les services en ce qui a trait à la préparation et à la distribution de la copie (il en faut maintenant dix exemplaires), à la revision et à la traduction, à la correction des épreuves et à l'impression définitive. D'autres difficultés surviennent lorsque les ministères négligent d'indiquer s'il s'agit du «texte» ou de la «traduction», dans le cas où ils communiquent ces réponses dans les deux langues. Cela peut retarder la distribution du hansard, nuire à l'uniformité de la pagination et retarder l'impression d'autres publications.

10. Pour palier ce problème, le Comité recommande que l'on prie les ministères de bien vouloir:

—communiquer à la fois le texte et la traduction de toute réponse à une question;

—communiquer dix exemplaires du texte original et de la traduction de chaque réponse à une question au greffier de la Chambre chaque jour où la Chambre siège, mais au plus tard à midi les lundis et mercredis, soit les jours où on peut procéder à l'appel des questions inscrites au *Feuilleton;*

—s'assurer que l'indication «texte» et «traduction» figure bien sur chaque exemplaire.

Conclusion

11. Si la Chambre croit bon d'entériner ce rapport, le Comité propose que M. l'Orateur attire respectueusement l'attention de l'autre Chambre sur les recommandations qu'il serait possible d'y appliquer, et paticulièrement sur celles qui ont trait aux nouvelles techniques employées à l'Imprimerie de l'État.

Sur motion de M. Lambert, appuyé par M. MacLean (Queens), le vingtième rapport du comité spécial de la procédure et de l'organisation, présenté à la Chambre le 26 mars 1965, est agréé.

Voici la teneur dudit rapport:

1. Votre Comité a observé les résultats qu'a donnés l'utilisation expérimentale de magnétophones dans certaines salles de comité, autorisée par la Chambre le 20 mai 1964 (le septième rapport de votre Comité, présenté et approuvé ce jour-là, avait recommandé une semblable expérience). Votre Comité constate que l'utilisation de ces appareils a permis de résoudre le problème sur lequel on a attiré l'attention de la Chambre à cette occasion. Il note aussi, cependant, que ces appareils ne constituent pas la seule façon d'assurer le bilinguisme des comptes rendus, mais qu'ils peuvent être utilisés pour obtenir une transcription immédiate de l'interprétation simultanée. Cette façon de procéder sera le seul moyen dont on disposera pour le compte rendu des délibérations polyglottes des organismes parlementaires internationaux qui doivent siéger dans cette Chambre et dans ses salles de comité plus tard au cours de la présente année.

2. C'est pourquoi votre Comité recommande que M. l'Orateur voit, le plus tôt possible, à l'installation, au fonctionnement et au contrôle de méthodes et d'appareils satisfaisants pour l'enregistrement et la transcription électroniques, ainsi que d'un équipement et d'installations compatibles pour l'amplification du son et l'interprétation simultanée, afin

(1) d'assurer un service auxiliaire ou un service de remplacement pour la transcription des délibérations dans les salles affectées aux réunions de comités; et

(2) d'assurer, dans l'enceinte de la Chambre des communes:

(i) le compte rendu des délibérations de tout organisme parlementaire ou autre corps public, international ou national, où l'on fait usage de plusieurs langues, qui tiendra ses réunions dans l'enceinte de la Chambre des communes ou ses salles de comité, chaque fois que M. l'Orateur y aura donné son consentement; et

(ii) le compte rendu anglais et français des délibérations de la Chambre des communes pendant la session, à titre expérimental, et en particulier, la mise en place d'un service auxiliaire ou d'un service de soutien dans des situations d'urgence.

La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE (D), 1964-1965

COMMISSION DU SERVICE CIVIL

1d Traitements et éventualités de la Commission . . . . . $ 257,975 00

PRODUCTION DE DÉFENSE

B—Sociétés de la couronne

40d Canadian Arsenals Limited—Administration et fonctionnement 437,000 00

AFFAIRES EXTÉRIEURES

A—Ministère

1d Administration, fonctionnement et entretien, y compris les subventions prévues au détail des affectations—Pour élargir le cadre du crédit 1er du ministère des Affaires extérieures prévu au budget principal de 1964-1965, afin de défrayer, nonobstant l'article XI de l'entente prévue à l'annexe de la Loi sur la Commission du parc international Roosevelt à Campobello, toutes les dépenses afférentes à la mise en valeur, à l'exploitation et à l'entretien dudit parc (dont la moitié sera recouvrable du Gouvernement des États-Unis) et pour assurer un montant supplémentaire de 726,350 00

20d Autres contributions à des organismes ou à des programmes internationaux, selon le détail des affectations 344,900 00

Rapport à faire des résolutions.

Rapport est fait desdites résolutions, qui sont agréées, et le comité des subsides obtient la permission de siéger de nouveau plus tard aujourd'hui.

Le Sénat transmet un message pour informer cette Chambre qu'il a agréé, sans modification, les amendements apportés par la Chambre des communes au Bill S-32, Loi constituant en corporation La Corporation Mondiale d'Hypothèques.

Le Sénat transmet un message à cette Chambre pour lui faire connaître qu'il a adopté le Bill C-150, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1966.

Avec l'assentiment unanime, l'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est suspendue.

La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE (D), 1964-1965

AFFAIRES EXTÉRIEURES

A—Ministère

Bureau de l'aide extérieure

33d Autorisation d'établir un compte spécial au Fonds du revenu consolidé auquel seront crédités, le 31 mars 1965 ou à partir de cette date:

a) le solde non dépensé au 31 mars 1965 indiqué au sous-crédit de l'assistance pour l'expansion internationale compris dans le crédit 35 du ministère des Affaires extérieures au budget principal de 1964-1965 (le montant ainsi crédité devant être imputé sur ce crédit); et

b) le solde non dépensé au 31 mars 1965, du Fonds du Plan de Colombo, établi par le crédit 566 de la Loi des subsides n° 1, 1952-1953 (le montant ainsi crédité devant être imputé sur le compte de ce Fonds); et,

nonobstant l'article 35 de la Loi sur l'administration financière, pour pourvoir, à même ledit Fonds, au cours des années financières suivantes, aux paiements destinés à l'aide économique, technique et éducative aux pays en voie d'expansion et pour les dépenses administratives spéciales afférentes, y compris l'autorisation

c) de retenir les services de conseillers ou d'experts dans les pays susmentionnés, conformément au règlement prescrit par le gouverneur en conseil; et

d) d'assurer des services de formation scolaire et technique aux personnes des pays susmentionnés conformément au règlement prescrit par le gouverneur en conseil 1 00

35d Assistance économique, technique, pour fins d'enseignement et autre, selon le détail des affectations 7,000,000 00

FINANCES

Administration

1d Administration centrale—Pour élargir les cadres du crédit 1er du budget principal de 1964-1965 du ministère des Finances, afin d'inclure l'exécution de la Loi sur les prêts aux étudiants et à y prévoir une somme supplémentaire de 280,000 00

Gestion de l'État

10d Subventions aux municipalités prévues par la Loi sur les subventions aux municipalités et son règlement d'exécution 6,000,000 00

16d Contribution de l'État au Compte de pension de retraite, au cours de la présente année financière et des quatre années subséquentes, par suite de l'autorisation de relèvements de traitements au cours des années financières 1963-1964 et 1964-1965, dont chacune était applicable à au moins un quart d'un pour cent des cotisants, en vertu de la Loi sur la pension du service public, en de tels montants qui, de l'avis du ministre des Finances, seront nécessaires pour fournir au cours de la présente année financière et de chacune des années subséquentes un cinquième des frais assumés par Sa Majesté du chef du Canada à l'égard des prestations payables en vertu de la loi en tant que résultant desdits relèvements de traitements; montant estimatif requis en 1964-1965 .. .. 10,000,000 00

19d Pour autoriser, au cours des années financières courantes et ultérieures, le paiement, à même le Compte de pension de retraite, des intérêts à l'égard des contributions qui ont été versées aux termes de l'article 6 de la Loi sur la pension du service public et qui

a) ont été laissées en dépôt dans ledit Compte pour au moins deux ans depuis la date de leur réception, et

b) ne peuvent être affectées aux fins pour lesquelles elles ont été versées au Compte parce que le choix par suite duquel elles ont été faites est nul;

ces intérêts doivent être composés et calculés et payés au taux et à l'égard des périodes que le Gouverneur général en conseil peut prescrire 1 00

22d Pour autoriser le Conseil du Trésor à effacer des comptes certaines sommes qui sont dues à Sa Majesté ou qu'Elle réclame, chacune d'entre elles dépassant $1,000 se chiffrant au total à $1,117,485.77, dont $451,991.49 représentent quarante-deux éléments qui figurent comme un actif à l'état de l'actif et du passif 451,992 00

24d Pour autoriser la radiation des comptes du Canada de la sommes de $396,217,000 qui y figure à titre de partie non amortie du déficit actuariel du Compte de pension du service public et l'imputation de cette somme sur la dette nette comme une rectification à l'égard des transactions des années antérieures 1 00

27d Pour autoriser la radiation des comptes du Canada du solde du Compte d'ordre pour la conciliation des chèques représentant le solde non encore rectifié provenant de la conciliation des paiements aux banques à charte pour le rachat des chèques payés avec le montant des chèques perforés émis avant le 1er avril 1962 et les chèques ordinaires émis avant le 1er janvier 1964 et l'imputation de ce solde sur la dette nette comme une rectification pour les transactions des années antérieures; solde prévu au 31 mars 1965: $141,375.42 .. 1 00

MONNAIE ROYALE CANADIENNE

35d Administration, exploitation et entretien 79,000 00

PÊCHERIES

GESTION ET EXPANSION DES PÊCHERIES

15d Subventions, contributions et subsides selon les montants et sous réserve des conditions spécifiées dans les titres des sous-crédits énumérés au détail des affectations .. 200,000 00

CRÉDIT SPÉCIAL

17d Montant prévu pour rembourser le Compte d'indemnisation des bâtiments de pêche et celui des cages à homards établi en vertu du crédit 540 de la Loi des subsides n° 5, 1955, et du crédit 527 de la Loi des subsides n° 6, 1956, pour couvrir les pertes nettes d'exploitation desdits comptes, au 31 mars 1965 .. .. 81,000 00

FORÊTS

5d Subventions aux provinces selon les montants et les conditions établis dans le détail des affectations 100,000 00

GÉNÉRALITÉS

37d Versement destiné à couvrir les frais supplémentaires qu'entraîne le déchargement à Québec du *S.S. Wheat King,* alors qu'il transporte le grain à Halifax 83,000 00

JUSTICE

SERVICES JURIDIQUES ET AUTRES

1d Administration 27,000 00

GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

1d Services nationaux de police, application des lois fédérales et sûretés provinciales et municipales à forfait—Administration, fonctionnement et entretien 121,000 00

5d Services nationaux de police, application des lois fédérales et sûretés provinciales et municipales à forfait—Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel 391,000 00

7d Remboursement à la caisse renouvelable de la Gendarmerie royale du Canada de la valeur des vêtements surannés, hors de service, perdus ou détruits 9,000 00

TRAVAIL

A—Ministère

1d Administration générale, y compris des subventions, selon le détail des affectations 219,000 00

5d Versements pour l'exécution de la Loi sur la réadaptation professionnelle des invalides et des accords conclus sous son régime, y compris les engagements non remplis aux termes d'accords antérieurs; paiements, conformément aux modalités et conditions approuvées par le gouverneur en conseil, de 50 p. 100 de leurs salaires mensuels ou $75 par mois, selon le moindre montant, à l'égard de toute personne de 45 ans ou plus, employée en service continu entre le 1er novembre 1963 et le 31 mars 1964 et qui est autrement admissible sous le régime du programme visant à encourager l'emploi et la formation des travailleurs âgés—Autoriser, le paiement, pendant l'année financière 1965-1966, de sommes n'excédant pas dans l'ensemble le solde restant à la fin de l'exercice financier 1964-1965, au crédit 5 du Travail, dans le budget de 1964-1965, pour répondre aux engagements non remplis relativement au programme visant à encourager l'emploi et la formation des travailleurs âgés qui auraient autrement été versées conformément aux subsides fondés sur ledit crédit au cours de l'année financière 1964-1965, si le paiement avait été approprié 1 00

Assistance à la formation technique et professionnelle

15d Dépenses afférentes à l'application de la Loi sur l'assistance à la formation technique et professionnelle et des accords conclus en vertu de cette loi—Versements aux provinces 34,430,000 00

B—Commission d'assurance-chômage

30d Exécution de la Loi sur l'assurance-chômage, y compris le déplacement de la main-d'œuvre à destination d'endroits où des emplois sont disponibles et frais y afférents, en vertu du règlement approuvé par le gouverneur en conseil 320,000 00

PRÊTS, PLACEMENTS ET AVANCES

Travail

B—Commission d'assurance-chômage

L19d Autorisation au ministre des Finances, nonobstant la Loi sur l'assurance-chômage, de créditer à la Caisse d'assurance-chômage, dans les années financières subséquentes, selon les modalités et conditions déterminées par le gouverneur en conseil, les sommes dont peut avoir besoin de temps à autre ladite Caisse; l'ensemble des sommes avancées ne doit, en aucun temps, dépasser 50,000,000 00

SERVICE LÉGISLATIF

Sénat

5d Administration 107,600 00

Chambre des communes

10d Députés—Indemnité de logement (maison) à l'Orateur de la Chambre des communes et (appartement) à l'Orateur suppléant de la Chambre des communes; indemnité au vice-président des comités 2,000 00

20d Administration 640,000 00

Généralités

27d Autorisation de verser, au cours de l'année financière courante et des années à venir, lors du décès d'un membre du Sénat ou de la Chambre des communes, survenu après le 2 août 1963, une gratification égale à deux mois d'indemnité parlementaire, à la veuve ou à la succession du défunt et pour ratifier tels paiements faits au cours de 1963-1964; montant prévu pour l'année financière 1964-1965 . . . . . 12,000 00

MINES ET RELEVÉS TECHNIQUES

B—Office fédéral du charbon

65d Administration et enquêtes de l'Office fédéral du charbon 25,000 00

70d Versements relatifs au transport du charbon selon les conditions prescrites par le gouverneur en conseil . . 7,035,000 00

DÉFENSE NATIONALE

Armée canadienne

20d Direction et entretien, construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel important 7,000,000 00

PENSIONS ET AUTRES PRESTATIONS

55d Pensions civiles selon le détail des affectations 279 00

59d Autorisation au gouverneur en conseil de prescrire qu'un contributeur qui, en vertu d'une disposition quelconque du Parlement du Canada prévoyant le paiement de pensions aux membres des forces en raison de la durée du service, par suite d'un conseil erroné reçu d'un membre des forces ou d'un employé du service public dont les fonctions normales comportent des conseils relatifs à l'évaluation du service selon une disposition quelconque, n'a pas choisi de contribuer pour le service antérieur à cette disposition dans le temps prescrit à l'égard de ce service, il sera sensé, compte tenu des circonstances en vertu desquelles le contributeur peut choisir de payer pour le service, et les conditions et modalités (y compris l'intérêt), avoir fait cette option selon la disposition applicable au temps prescrit 1 00

SANTÉ NATIONALE ET BIEN-ÊTRE SOCIAL

ADMINISTRATION

1d Administration centrale 20,000 00

SERVICES D'HYGIÈNE

5d Administration, direction et entretien, y compris des subventions selon le détail des affectations 100,000 00

10d Octroi de subventions à l'hygiène en général aux provinces, aux Territoires du Nord-Ouest et au Territoire du Yukon, d'après les modalités et les montants apparaissant au détail des affectations et selon les modalités et conditions approuvées par le gouverneur en conseil 4,500,000 00

15d Octroi de subventions, pour la construction d'hôpitaux, aux provinces, aux Territoires du Nord-Ouest et au Territoire du Yukon, d'après les modalités et les montants apparaissant au détail des affectations et selon les modalités et conditions approuvées par le gouverneur en conseil 2,000,000 00

SERVICES DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

40d Administration, fonctionnement et entretien 112,500 00

PRÊTS, PLACEMENTS ET AVANCES

SANTÉ NATIONALE ET BIEN-ÊTRE SOCIAL

L60d Pour autoriser

a) la dépense nécessaire à l'établissement du régime de pensions du Canada, après la date d'adoption de la Loi intitulée Régime de pensions du Canada, l'année de l'adoption de ladite loi et les années subséquentes,

b) le remboursement à même le compte du régime de pensions du Canada, l'année financière où le régime sera établi ou toute année financière subséquente

(i) des dépenses subies conformément à l'alinéa *a*), et

(ii) sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor, des dépenses directement afférentes à l'établissement du régime, subies par les ministères au cours de l'année financière actuelle ou toute année antérieure ou subséquente 1 00

REVENU NATIONAL

Société centrale d'hypothèques et de logement

15d Pour rembourser la Société centrale d'hypothèques et de logement, conformément à l'article 35 de la Loi nationale de 1954 sur l'habitation, des dépenses subies au cours de la période commençant le 1er janvier 1964 et se terminant le 31 décembre 1964, pour des recherches sur le logement et l'aménagement communal comme il est prévu à la Partie V de la Loi nationale de 1954 sur l'habitation 1,233,106 00

20d Pour rembourser la Société centrale d'hypothèques et de logement, conformément à l'article 5(5) et à l'article 24 b) de la Loi sur la Société centrale d'hypothèques et de logement des pertes nettes subies à la suite de la vente d'hypothèques de son portefeuille au cours de l'année civile 1964 . . . . . 448,919 00

25d Pour rembourser la Société centrale d'hypothèques et de logement des pertes qu'elle a subies au cours de l'année civile 1964 à la suite de la mise à exécution de projets publics d'habitation entrepris aux termes de la Partie VI de la Loi nationale de 1954 sur l'habitation 1,478,014 00

30d Pour rembourser la Société centrale d'hypothèques et de logement des montants prêtés aux termes de l'article 36H de la Loi nationale de 1954 sur l'habitation aux provinces, aux municipalités et aux sociétés municipales de système d'égout et au paiement desquels la Société a renoncé conformément à l'article 36 *g*) de la loi 7,020,494 00

35d Pour rembourser la Société centrale d'hypothèques et de logement des subventions imputées sur le Fonds du revenu consolidé comme le prescrit l'article 23 *e*) de la Loi nationale de 1954 sur l'habitation, à l'égard des contributions faites durant l'année civile 1964 à une province ou à une municipalité pour la préparation ou la mise à exécution d'un projet de réaménagement urbain ou conformément à une entente prévoyant un réaménagement urbain 4,219,436 00

PRÊTS, PLACEMENTS ET AVANCES

Revenu national

Société centrale d'hypothèques et de logement

L21d Avances imputées sur le compte spécial du Fonds du revenu consolidé établi au paragraphe (4) de l'article 35 *a*) de la Loi de 1954 sur l'habitation, à l'égard des projets d'habitation et d'aménagement de terrains entrepris conjointement avec les gouvernements des provinces au cours de l'année civile 1964 . . . . . 8,500,000 00

L22d Avances imputées sur le compte spécial du Fonds du revenu consolidé établi au paragraphe (2) de l'article 36 *h*) de la Loi de 1954 sur l'habitation, à l'égard de prêts à une province, municipalité ou société municipale de système d'égout pour la construction ou l'expansion de projets municipaux de traitement des eaux d'égout, au cours de l'année civile 1964 28,500,000 00

NORD CANADIEN ET RESSOURCES NATIONALES

Parcs nationaux

15d Administration, fonctionnement et entretien, y compris les subventions et les contributions mentionnées au Budget des dépenses 1 00

20d Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel—Pour élargir le cadre du crédit 20 du Budget principal des dépenses de 1964-1965 du Nord canadien et des Ressources nationales de façon à autoriser des dépenses préliminaires pour le nouveau parc national projeté dans la région du lac Kejimkujik en Nouvelle-Écosse 1 00

Régions septentrionales

45d Administration, fonctionnement et entretien, y compris les subventions et les contributions selon le détail des affectations 718,100 00

55d Remboursement du compte du matériel des régions septentrionales pour la valeur du matériel devenu désuet ou inutilisable 53,439 00

POSTES

1d Services postaux 328,700 00

CONSEIL PRIVÉ

A—Conseil privé

Bureau du Conseil privé

10d Administration générale 27,000 00

15d Dépenses des commissions royales d'enquête selon le détail affectations 195,500 00

TRAVAUX PUBLICS

A—Ministère

Service du logement

15d Construction, acquisition, réparations et améliorations importantes, préparation de plans et achat d'emplacements relativement aux bâtiments publics (y compris les dépenses à l'égard d'ouvrages non situés sur une propriété fédérale); toutefois, aucun contrat ne peut être conclu relativement à des constructions nouvelles d'une valeur estimative de $50,000 ou plus, à moins que le projet en question ne figure séparément au détail des affectations 1 00

Services du génie (ports et rivières)

30d Construction, acquisition, réparations et améliorations importantes, préparation de plans et achats d'emplacements, relativement aux ouvrages des ports et rivières (y compris les dépenses à l'égard d'ouvrages non situés sur une propriété fédérale); toutefois, aucun contrat ne peut être conclu relativement à des constructions nouvelles d'une valeur estimative de $50,000 ou plus, à moins que le projet en question ne figure séparément au détail des affectations 1 00

B—Commission de la capitale nationale

60d Fonctionnement et entretien, administration générale et intérêts sur des emprunts contractés en vue d'acquérir des biens-fonds dans la région de la Capitale nationale 318,000 00

Compagnie canadienne de l'exposition universelle de 1967

70d Quote-part du gouvernement fédéral relativement à un ouvrage de retenue des glaces 1,825,000 00

72d Acquisition de terrains conformément aux dispositions de l'entente intervenue entre les gouvernements du Canada, de la province de Québec et de la ville de Montréal au sujet de l'exposition universelle et internationale canadienne de Montréal en 1967 . . . . 150,000 00

SECRÉTARIAT D'ÉTAT

A—Ministère

1d Administration centrale y compris les frais du Comité consultatif de la radiodiffusion—Pour élargir le cadre du crédit 1er du Secrétariat d'État du budget principal des dépenses de 1964-1965 afin d'inclure les frais du Comité des dépenses d'élection et du Comité des grands films et fournir une provision supplémentaire de 145,000 00

5d Service des compagnies et des corporations 9,400 00

10d Bureau des traductions 48,000 00
15d Division des brevets, Division du droit d'auteur et des dessins industriels et Bureau des marques de commerce 32,800 00

CRÉDITS SPÉCIAUX

17d Frais relatifs à la Visite royale, 1964 .. .. 135,000 00
18d Subvention spéciale, dans le sens de l'article 20 de la Loi sur le Conseil des Arts du Canada, au Conseil des Arts du Canada, destinée aux fins générales indiquées dans l'article 8 de la loi 10,000,000 00

B—OFFICE D'EXPANSION ÉCONOMIQUE DE LA RÉGION ATLANTIQUE

20d Administration et fonctionnement 160,000 00

COMMERCE

A—MINISTÈRE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5d Service des délégués commerciaux—
Administration, fonctionnement et entretien 277,000 00

PRÊTS, PLACEMENTS ET AVANCES

COMMERCE

L37d Pour modifier le crédit L37a du budget supplémentaire (A) 1964-1965, pour assurer, au cours des années subséquentes, les frais d'accumulation des concentrés d'uranium achetés en vertu des contrats mentionnés dans ledit crédit 1 00

TRANSPORTS

A—MINISTÈRE

1d Administration centrale 70,000 00

SERVICES DE LA MARINE

5d Administration, exploitation et entretien 375,000 00

CHEMINS DE FER ET NAVIRES À VAPEUR

15d Paiements à la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada (ci-après dénommée la «Compagnie»), sur demandes approuvées par le ministre des Transports, au ministre des Finances par la Compagnie, de sommes à affecter par la Compagnie aux déficits d'exploitation (certifiés par les vérificateurs de la Compagnie) pour l'année civile 1964—Service de bac de Terre-Neuve et ports terminus; service de bac de l'Île du Prince-Édouard et ports terminus; service de bac entre Yarmouth (N.-É.) et Bar Harbour (Maine) (É.-U.) 2,293,000 00

20d Construction ou acquisition de bâtiments, d'ouvrages et de terrains, de quais et de terminus, de navires et de matériel connexe, selon le détail des affectations; toutefois, le Conseil du Trésor peut augmenter ou diminuer le montant du crédit à affecter aux entreprises inscrites séparément 1 00

27d Déficit des chemins de fer Nationaux du Canada, 1964—Montant requis pour paiement à la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada (ci-après dénommée la «Compagnie»), sur demandes approuvées par le ministre des Transports et présentées au ministre des Finances par la Compagnie, de sommes à affecter par la Compagnie aux déficits du réseau (certifiés par les vérificateurs de la Compagnie) pour l'année civile 1964, sous réserve du recouvrement sur ces sommes du montant des avances comptables faites à la Compagnie à même le Fonds du revenu consolidé 38,726,000 00

SERVICES DE L'AIR

Aviation civile

45d Contributions pour aider à l'établissement ou à l'amélioration d'aéroports locaux et d'installations connexes .. 50,000 00

Télécommunications et électronique

55d Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel 1,700,000 00

GÉNÉRALITÉS

73d Pour permettre l'application de l'article 115 du Règlement du Service civil à toute personne, nonobstant le fait qu'elle n'était pas à l'emploi du Service civil à la date à laquelle le Règlement a été édicté,

a) qui a cessé de faire partie du Service civil à un moment quelconque durant la prériode commençant le 1er avril 1962 et se terminant le 28 février 1964, et

b) qui était employé par la Canadian Marconi Corporation immédiatement avant de joindre le Service civil 1 00

74d Remboursement du compte du matériel du ministère des Transports, de la valeur du matériel devenu désuet, inutilisable, perdu ou détruit 98,800 00

D—COMMISSION MARITIME CANADIENNE

85d Administration de la Commission—Pour élargir le cadre du crédit 85 du ministère des Transports dans le Budget principal des dépenses de 1964-1965, afin d'inclure l'aide fédérale à l'égard du brise-glace dans la rivière Miramichi (N.-B.) 75,000 00

90d Subventions pour services de cabotage par les navires à vapeur, selon le détail des affections 1 00

F—ADMINISTRATION DE LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT

107d Paiement au 1er janvier 1965 à l'Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, sur la demande présentée par l'Administration au ministre des Finances et approuvée par le ministre des Transports, afin de rembourser à l'Administration des déficits accumulés du canal Welland que l'Administration a subis pendant les annés civiles 1959 à 1964 ..... 27,092,866 00

PRÊTS, PLACEMENTS ET AVANCES

TRANSPORTS

Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent

L47d Autorisation, sur demande approuvée par le ministre des Transports, faite par l'administration de la Voie maritime du Saint-Laurent au ministre des Finances, *a*) de convertir au 1er janvier 1965 le montant de $21,800,000 que l'Administration doit à Sa Majesté, à un prêt sans intérêt payable selon les modalités et conditions que pourra déterminer le ministre des Finances, ce qui représente le principal dû à sa Majesté au 1er janvier 1965, à l'égard de certains prêts accordés par le ministre des Finances à l'Administration conformément à l'article 25 de la Loi sur l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent et *b*) de consentir à l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent un prêt de $13,200,000 sous réserve des modalités et conditions approuvées par le gouverneur en conseil 13,200,000 00

AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

SERVICES DES TRAITEMENTS

30d Fonctionnement et entretien 925,000 00

ÉTABLISSEMENT DES SOLDATS ET LOI SUR LES TERRES DESTINÉES AUX ANCIENS COMBATTANTS

50d Réduction des sommes encore dues par des colons au Directeur de l'établissement de soldats sur des propriétés en sa possession et dont les titres sont détenus par le Directeur, ou sur des prêts consentis à des soldats-colons et administrés par la Direction des affaires indiennes du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, à concurrence d'un montant conforme à la capacité de production des propriétés ou à la capacité des colons d'acquitter leur dette envers le Directeur, sous le régime du règlement approuvé par le gouverneur en conseil 100 00

Rapport à faire des résolutions.

Rapport est fait desdites résolutions, qui sont agréées.

La Chambre se forme de nouveau en comité des voies et moyens.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Il est résolu,—Qu'en vue de pourvoir aux crédits accordés à Sa Majesté au titre de certaines dépenses du service public pour l'année financière expirant le 31 mars 1965, la somme de $345,781,048 soit accordée sur le Fonds du revenu consolidé du Canada.

Rapport à faire de la résolution.

Rapport est fait de ladite résolution, qui est agréée.

M. McIlraith, appuyé par M. Pickersgill, obtient la permission de la Chambre de présenter le Bill C-151, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1965, qui est lu pour une première fois.

Avec l'assentiment unanime, ledit bill est lu une deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, lu une troisième fois et adopté.

Avec l'assentiment unanime, la Chambre revient à l'appel des *Motions*.

M. Badanai, secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, dépose à la Chambre,—Rapport (Partie I) présenté par M. Joseph Sedgwick, c.r., avocat chargé d'enquêter sur certaines questions d'immigration, en date du 24 mars 1965. (Versions française et anglaise)

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre que voici:

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
OTTAWA

Le 3 avril 1965

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que l'honorable Robert Taschereau, C.P., juge en chef du Canada, en sa qualité de député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la salle des séances du Sénat à 2 h. 15 du matin, aujourd'hui le 3 avril, afin de proroger la deuxième session de la vingt-sixième législature du Canada.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

Le secrétaire adjoint du Gouverneur général
A. G. CHERRIER

A l'honorable
Orateur de la Chambre des communes.

Le Sénat transmet un message à cette Chambre pour lui faire connaître qu'il a adopté le Bill C-151, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1965.

Un message est reçu de l'honorable Robert Taschereau, juge en chef du Canada, en sa qualité de député de Son Excellence le Gouverneur général, qui exprime le désir que la Chambre se rende immédiatement à la salle des séances du Sénat.

Le document suivant, remis au greffier de la Chambre, est déposé sur le bureau, suivant l'article 40 du Règlement, savoir:

Par M. Teillet, membre du conseil privé de la reine,—réponse à un ordre de la Chambre, en date du 3 mars 1965, demandant copie de toute correspondance, toutes lettres ou tous télégrammes échangés depuis le 1er janvier 1962 entre le ministre des Affaires des anciens combattants et M. Pierre Gerrard, concernant des transactions financières et trafic d'influence.—(*Avis de motion portant production de documents n° 222*)

2 h. 30 du matin le 3 avril 1965

En conséquence, M. l'Orateur, accompagné de la Chambre, se rend dans la salle des séances du Sénat, alors qu'il plaît à l'honorable député de Son Excellence le Gouverneur général de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:

Loi modifiant le Code criminel (Habeas Corpus).

Loi constituant en corporation l'Association des Universités et Collèges du Canada.

Loi instituant au Canada un régime général de pensions de vieillesse et de prestations supplémentaires payables aux cotisants et à leur égard.

Loi modifiant la Loi sur les compagnies.

Loi concernant le fonctionnement de certains programmes établis relevant des gouvernements fédéral et provinciaux.

Loi constituant en corporation La Corporation Mondiale d'Hypothèques.

La sanction royale de ces bills est proclamée par le greffier du Sénat dans les termes suivants:

«Au nom de Sa Majesté, l'honorable député de Son Excellence le Gouverneur général sanctionne ces bills.»

L'honorable Orateur de la Chambre des communes s'adresse à l'honorable député de Son Excellence le Gouverneur général dans les termes suivants:

«Qu'il plaise à Votre Honneur:

«Les Communes du Canada ont voté certains subsides nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face aux dépenses du service public.

«Au nom des Communes, je présente à Votre Honneur les bills suivants:

«Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1966.»

«Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1965.»

«Que je prie humblement Votre Honneur de sanctionner.»

Sur ce, le greffier du Sénat, d'ordre du député de Son Excellence le Gouverneur général, s'exprime ainsi qu'il suit:

«Au nom de Sa Majesté, l'honorable député du Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ces bills.»

Après quoi, il plaît à l'honorable député de Son Excellence le Gouverneur général de clore la deuxième session du vingt-sixième Parlement par le discours suivant:

Honorables Membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

La deuxième session de la vingt-sixième législature s'est ouverte le 18 février 1964, et vous avez été en session plus longtemps que durant n'importe quelle autre législature de notre histoire. Vous avez adopté beaucoup de lois importantes et approuvé de nombreuses mesures gouvernementales d'une grande porté pour les Canadiens.

Le Canada a été honoré par la présence de Sa Majesté la Reine Élisabeth et de Son Altesse Royale le Duc d'Édimbourg en octobre dernier, lorsque nous avons commémoré les conférences qui ont préparé la voie, il y a un siècle, à la Confédération.

Il y a eu durant l'année écoulée une augmentation très sensible du nombre de personnes employées au Canada. Le chômage a été réduit au niveau le plus bas depuis bien des années. La croissance économique s'est accélérée. L'expansion du produit national brut en 1964 a atteint le pourcentage le plus élevé depuis 1956. Le revenu des Canadiens a atteint de nouveaux sommets. Les exportations se sont grandement améliorées, notamment au chapitre des produits manufacturés. Les taux d'intérêt se sont maintenus à des niveaux relativement bas et la situation monétaire a contribué à l'expansion des affaires. Le déficit budgétaire du gouvernement a été fortement réduit.

Vous avez été saisis du premier rapport du Conseil économique du Canada, qui analyse les grandes possibilités d'expansion de l'économie canadienne d'ici 1970. Mes Ministres étudient les politiques nécessaires à la réalisation de ces possibilités.

Mon Gouvernement s'est entendu avec les gouvernements de toutes les provinces pour recommander une mesure en vertu de laquelle toutes les modifications à la constitution du pays seront dorénavant adoptées au Canada.

Vous avez instauré une réforme importante en prévoyant que des commissions indépendantes entreprendront le maniement des circonscriptions électorales de la Chambre des communes, sur une base qui rectifiera de nombreuses disparités dans la représentation de la population.

Comme suite à la recommandation d'un comité spécial représentant tous les partis qui siègent à la Chambre des communes, vous avez approuvé un drapeau canadien distinctif. Aux termes d'une proclamation royale, ce drapeau, aux couleurs canadiennes, rouge et blanc, et portant l'emblème canadien de la feuille d'érable, a été inauguré le 15 février 1965. Mes Ministres sont convaincus que, tout au long des ans, le drapeau constituera un important apport à l'unité et à l'identité canadiennes.

Avec le consentement de Sa Majesté et en conformité de votre recommandation, le drapeau Royal Union sera arboré à certaines occasions pour symboliser l'adhésion du Canada au Commonwealth et notre dévouement envers la Couronne.

Vous avez adopté une loi autorisant l'intégration des trois armes du Canada et vous avez approuvé un Livre blanc sur le remaniement de la politique de défense du Canada afin d'améliorer l'efficacité de notre apport au maintien de la paix et à la sécurité internationale.

Vous avez été saisis du rapport préliminaire de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. Mes Ministres sont heureux de constater que l'on comprend mieux les problèmes que posent la réalité et l'importance de la dualité de caractère de notre pays.

Dans un esprit de fédéralisme coopératif, mon Gouvernement a convoqué les provinces à d'importantes conférences. Cette étroite collaboration a grandement amélioré la coordination des politiques fédérales et provinciales.

Vous avez adopté un texte législatif en vue d'accroître, au cours des deux prochaines années financières, l'abattement, en faveur des provinces, de l'impôt fédéral sur le revenu des particuliers. Vous avez adopté un autre texte législatif qui permet à mon Gouvernement de conclure, avec les provinces qui le désirent, des arrangements financiers de rechange à l'égard de certains programmes établis que mon Gouvernement défraye en partie.

La conférence fédérale-provinciale a établi un comité du régime fiscal qui fait la revue des besoins et des rapports fiscaux des gouvernements fédéral et provinciaux.

Vous avez approuvé l'envoi à la Reine d'une Adresse qui a permis de modifier l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de manière que le Parlement puisse légiférer sur le versement de prestations aux infirmes et aux survivants, en plus de la pension de la vieillesse.

A la suite de cette modification à la constitution, vous avez adopté un projet de loi visant à établir le régime de pensions du Canada, sous l'empire duquel le gouvernement versera à tous les citoyens retraités une pension entièrement transférable qui sera rajustée en fonction des fluctuations des gains et du coût de la vie. Par le même texte législatif, vous avez assuré un revenu soutenu aux cotisants qui deviennent infirmes ainsi qu'aux veuves et aux orphelins des cotisants qui meurent.

Toujours en vertu de ce projet de loi, vous avez prévu que la pension de sécurité de la vieillesse sera payable désormais à partir de 65 ans et que le montant de base en augmentera selon le coût de la vie.

Vous avez adopté un texte législatif grâce auquel des allocations de $10 par mois sont payées aux enfants de 16 et 17 ans qui ne travaillent pas, parce qu'ils en sont incapables ou qu'ils fréquentent l'école à plein temps.

Vous avez adopté un projet de loi qui permet à mon Gouvernement de garantir des prêts bancaires aux étudiants d'université et de payer l'intérêt sur ces prêts pendant leurs années d'études; ce programme est appliqué de concert avec les provinces.

Vous avez approuvé un texte législatif visant à établir un code du travail pour les industries relevant de la compétence fédérale. Le code prévoit un salaire minimum de $1.25 l'heure et des normes relatives aux heures de travail et aux congés.

En 1964, le revenu en espèces des cultivateurs canadiens a atteint un sommet sans précédent. Les exportations de blé n'ont jamais été aussi élevées. Les changements apportés à la politique laitière ont augmenté la production, notamment celle du fromage, ainsi que les ventes et les prix, et ont aboli l'excédent de beurre.

Vous avez adopté un projet de loi visant à établir une nouvelle forme de crédit agricole, de sorte que des associations de cultivateurs peuvent obtenir des prêts pour l'achat de machines devant être utilisées en commun.

Vous avez approuvé un texte législatif visant à doubler le montant des prêts que peut consentir la Société du crédit agricole et celui des prêts accordés par les banques à charte et garantis aux termes de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles.

Vous avez adopté un projet de loi qui permet à mon Gouvernement de réassurer la majeure partie des risques de désastre assumés par toute povince qui établit un programme d'assurance-récolte.

Vous avez appouvé une aide accrue aux cultivateurs de l'Est et de la Colombie-Britannique qui achètent des céréales de provende.

Mon Gouvernement donne une ampleur nouvelle à l'œuvre de l'ARDA et a conclu avec les provinces un nouvel accord sur les programmes quinquennaux qui entrent en vigueur le 1er avril 1965.

Vous avez approuvé l'augmentation de la contribution du Canada au Programme alimentaire mondial.

En 1964, les pêcheries canadiennes ont établi des records quant à la quantité de poisson débarquée et à la valeur de la prise pour les pêcheurs. Une conférence fédérale-provinciale sur la mise en valeur des pêcheries a imprimé un élan à un vaste programme d'expansion de l'industrie de la pêche.

Vous avez adopté un projet de loi établissant une zone de pêche de douze milles.

Vous avez approuvé le relèvement des pensions et allocations accordées aux anciens combattants, ce qui permettra aux bénéficiaires de maintenir leur niveau de vie et de participer aux avantages d'une économie plus active.

En modifiant la loi nationale sur l'habitation, vous avez étendu la portée de l'aide financière offerte à la rénovation urbaine et à l'habitation à loyer modique.

Mon Gouvernement a conclu un accord avec les États-Unis concernant le libre-échange dans le commerce de l'automobile et des pièces constituantes d'automobiles. Cet accord permet à l'industrie d'élaborer des programmes qui permettront de réaliser des améliorations sensibles aux chapitres de l'efficacité, de la production et de l'emploi.

Vous avez approuvé le paiement d'une subvention d'aide au transport du charbon canadien pour une période quinquennale à compter du 1er avril 1965, et vous avez autorisé des prêts pour aider à la production du charbon pour une autre période de quatre ans.

Vous avez adopté une mesure législative qui permet d'étudier les bills de divorce avec plus de célérité.

Mon Gouvernement a amorcé des enquêtes en vue de repenser notre politique et nos méthodes d'immigration.

Mes Ministres ont réalisé de nouveaux progrès dans l'étude et la mise en œuvre d'un bon nombre de recommandations et de propositions de la Commission royale d'enquête sur l'organisation du Gouvernement.

Il faut remarquer avec regret que pendant la dernière année, on a assez peu réduit la tension internationale. Ces dernières semaines, la tension a encore monté en certains endroits. Mon Gouvernement a poursuivi son travail soutenu en vue d'assurer la paix et une politique de bon voisinage.

Vous avez approuvé la participation de troupes canadiennes à la force des Nations Unies à Chypre.

Sans doute, aucune solution durable de ce problème n'est-elle encore prévisible, mais la force des Nations Unies a réussi à empêcher un conflit armé.

Vous avez approuvé le traité du Columbia ainsi que son protocole et, par la suite, mon Gouvernement l'a ratifié. Ces ententes assurent des avantages

mutuels au Canada et aux États-Unis et fournissent à notre pays de vastes ressources d'énergie à bon marché, tout en augmentant les occasions d'emploi.

Mon Premier Ministre s'est rendu à la conférence des Premiers Ministres du Commonwealth, à Londres, pour y étudier des questions d'intérêt commun, dont l'établissement d'un secrétariat du Commonwealth.

Mon Gouvernement a convoqué une conférence de spécialistes afin de faciliter un échange de vues entre hommes avertis des problèmes pratiques et techniques que pose le maintien de la paix. La Conférence du Commonwealth sur l'éducation a été tenue à Ottawa.

Dans le cadre de leurs efforts visant à assurer la compréhension et la collaboration dans le monde, mon Premier Ministre et ses collègues ont visité et accueilli nombres d'hommes d'État étrangers, notamment les Présidents de l'Irlande et des États-Unis, les Premiers Ministres de la Grande-Bretagne, du Japon, de la Malaysia et de la Trinité et Tobago, le Chancelier de la République fédérale allemande, les Ministres des Affaires étrangères de l'Australie, de la Belgique, de la Grande-Bretagne, de la France, de l'Allemagne et de la Norvège, et les secrétaires généraux des Nations Unies et de l'OTAN.

Dernièrement, les Canadiens se sont unis à la population de la Grande-Bretagne, du Commonwealth et du monde entier pour rendre un dernier hommage à sir Winston Churchill, à qui tous les hommes libres devaient tant.

Membres de la Chambre des communes,

Je vous remercie d'avoir pourvu aux services publics durant l'année financière courante.

Honorables membres du Sénat,

Honorables membres de la Chambre des communes,

Je prie la Divine Providence de continuer à bénir notre pays.

Après quoi, Son Honneur le Président du Sénat s'exprime en ces termes:

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

C'est le désir et le plaisir de Son Honneur le député de Son Excellence le Gouverneur général que ce Parlement soit prorogé au lundi cinquième jour d'avril, pour être tenu en ce lieu; et ce Parlement est ainsi prorogé au cinquième jour d'avril.

L'Orateur

ALAN A. MACNAUGHTON

APPENDICE AUX PROCÈS-VERBAUX

ÉTAT DES TRAVAUX À LA PROROGATION DE LA DEUXIÈME SESSION DU VINGT-SIXIÈME PARLEMENT

Motions

24 mars—Suite du débat ajourné sur la motion du président du Conseil privé:

Que, à compter du jour de séance qui suivra l'adoption de la présence motion et par la suite jusqu'à la fin de la session actuelle, les heures de séance de la Chambre soient les suivantes:

Lundi, mardi, jeudi et vendredi	— de 11 heures du matin à 1 heure de l'après-midi, de 2 h. 30 de l'après-midi à 6 heures du soir, et de 8 heures à 11 heures du soir.
Mercredi	— de 2 h. 30 de l'après-midi à 6 heures du soir, et de 8 heures à 11 heures du soir.

Toutefois les délibérations sur une motion d'ajournement, s'il en est, les lundis, mardis et jeudis, seront abordées à 11 heures du soir lesdits jours; et

Que, à l'égard de ce qui précède, l'application des dispositions des articles 2 et 6 et de l'article provisoire 39A du Règlement soit suspendue ou modifiée selon le cas.

26 mars—*M. Olson (pour le compte du Comité spécial de la procédure et de l'organisation)*:

Que le dix-huitième rapport du Comité spécial de la procédure et de l'organisation, présenté à la Chambre le 26 mars 1965, soit maintenant agréé.

26 mars—*M. Olson (pour le compte du Comité spécial de la procédure et de l'organisation)*:

Que le dix-neuvième rapport du Comité spécial de la procédure et de l'organisation, présenté à la Chambre le 26 mars 1965, soit maintenant agréé.

ORDRES DU JOUR INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

NOTA.—Les lettres «A.F.» indiquent les bills imprimés dans les deux langues et distribués lors de l'impression du feuilleton; «A», en anglais; «F», en français.

1964

N° 12.

30 avril—La Chambre de nouveau en comité plénier pour l'étude du projet de résolution suivant:

Qu'il est opportun de modifier la Loi sur les postes en vue d'abolir le tarif de livraison locale pour le courrier de première classe et pour tous les journaux et les périodiques autres que ceux qui sont publiés plus souvent qu'une fois la semaine; d'établir un tarif minimum de un demi-cent l'exemplaire pour chaque adresse distincte, applicable à toutes les publications autres que celles qui sont assujetties à un tarif de livraison locale ou qui jouissent des privilèges de la franchise postale; d'assujettir le tarif de port de quatre cents la livre visant des exemplaires spécimens de publications à celui des deux tarifs suivants qui est applicable, savoir: le tarif de livraison locale ou le tarif minimum, et d'étendre à certaines publications ayant un caractère culturel et technique les privilèges présentement consacrés aux journaux et aux périodiques consacrés à la religion, aux sciences ou à l'agriculture.—*Le ministre des Postes.*

N° 24.

13 avril—La Chambre en comité plénier pour l'étude du projet de résolution suivant:

Qu'il est opportun de présenter une mesure modifiant la Loi sur l'aéronautique en vue d'autoriser le gouverneur en conseil à édicter des règlements prescrivant les frais applicables pour l'utilisation de quelque facilité ou service fourni par le ministre des Transports ou en son nom, concernant un aéronef ou un aéroport, à établir les règlements qu'il estime nécessaires pour exiger des propriétaires ou exploitants d'un aéronef, sans égard à leur lieu de résidence, des frais concernant la mise à leur disposition, durant les envolées de cet aéronef au-dessus ou hors du territoire du Canada, de quelque facilité ou service fourni par le Ministre ou en son nom, et en vue de pourvoir au paiement de certains honoraires de témoins qui comparaissent devant des commissions établies par le Ministre et chargées de faire enquête sur les accidents d'aéronef et en vue d'apporter certains autres changements propres à assurer une meilleure application de la loi.—*Le ministre des Transports.*

N° 40.

19 mai—La Chambre en comité plénier pour l'étude du projet de résolution suivant:

Qu'il est opportun de présenter une mesure prévoyant la retraite, dès l'âge de soixante-quinze ans, de toute personne nommée au Sénat après l'entrée en vigueur de ladite mesure; étendant à toute semblable personne l'application des

dispositions de la Loi sur les allocations de retraite des députés; pourvoyant au versement d'une annuité à toute personne, nommée au Sénat avant l'entrée en vigueur de ladite mesure, qui se démet de ses fonctions de sénateur après qu'elle a atteint l'âge de soixante-quinze ans ou après qu'elle est devenue affligée d'une infirmité permanente la rendant incapable de remplir ses fonctions; et pourvoyant de plus au versement d'une annuité à la veuve d'une personne à qui a été accordée une telle annuité à la suite de sa démission du Sénat.—*Le ministre de la Justice.*

N° 45.

28 mai—Le projet de résolution suivant:

Que le gouvernement soit autorisé à prendre les mesures nécessaires pour décréter que «O Canada» est l'hymne national du Canada et que «Dieu protège la Reine» est reconnu comme hymne royal au Canada.—*Le premier ministre.*

N° 60.

2 juillet—La Chambre en comité plénier pour l'étude du projet de résolution suivant:

Qu'il est opportun de présenter une mesure constituant le ministère des Forêts et de l'Aménagement rural, auquel doit présider un ministre des Forêts et de l'Aménagement rural nommé sous le Grand Sceau du Canada; autorisant la nomination d'un sous-ministre par le gouverneur en conseil ainsi que la nomination des autres fonctionnaires, commis et employés, nécessaires au bon fonctionnement du ministère, de la manière autorisée par la loi; et prévoyant le transfert, au nouveau ministère, de certains membres du personnel du ministère des Forêts et du ministère de l'Agriculture.—*Le premier ministre.*

N° 65.

13 juillet—La Chambre en comité plénier pour l'étude du projet de résolution suivant:

Qu'il est opportun de présenter une mesure modifiant la Loi sur les parcs nationaux en vue d'autoriser le gouverneur en conseil à ajouter de temps en temps aux parcs nationaux existants des terres appartenant à la Couronne; de prévoir de nouvelles délimitations officielles pour certains parcs nationaux et, dans le cas des parcs nationaux des Lacs Watertown et de Prince-Albert, de prendre des dispositions visant le retrait de petites étendues de terrain qui ne sont pas plus nécessaires aux parcs; d'augmenter la superficie du parc du Mont Revelstoke, du parc du Mont Riding et du parc des Îles de la Baie Georgienne; de disposer, en outre, que le gouverneur en conseil pourra réserver, pour un parc national du Canada, des terres dans la région du lac Kejimkujik, situé dans la province de Nouvelle-Écosse, et préciser les conditions applicables à cet égard, ainsi que d'apporter certains changements en ce qui concerne l'application de la loi.—*Le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales.*

N° 78.

5 octobre—Le projet de résolution suivant:

Que les recommandations contenues dans le rapport de la Commission d'enquête sur l'administration de l'assistance à l'agriculture des Prairies, déposé le 29 juillet 1964, et, notamment, les deux sujets suivants, savoir:

1. La question de savoir si le personnel permanent de l'administration de l'assistance à l'agriculture des Prairies devrait être placé sous la juridiction de la Commission du service civil, et

2. La question de savoir si d'autres changements devraient être apportés au fonctionnement de l'Administration de l'assistance à l'agriculture des Prairies,

soient renvoyés au Comité permanent de l'agriculture et de la colonisation pour qu'il fasse les recommandations qu'il jugera opportunes.—*Le ministre de l'Agriculture.*

N° 83.

23 novembre—Le projet de résolution suivant:

Qu'un comité spécial, composé de quinze membres que désignera la Chambre à une date ultérieure, soit nommé pour étudier la situation des pénitenciers placés sous la juridiction du gouvernement du Canada et les projets du gouvernement à cet égard, et soit autorisé à faire rapport de temps à autre sur ses constatations et ses vues à ce sujet, à convoquer des personnes et à exiger la production de documents et de dossiers, à se réunir à divers endroits, à siéger pendant les séances de la Chambre, et à faire imprimer au jour le jour les documents et témoignages dont il pourra ordonner la publication; et que l'article 66 du Règlement soit suspendu en l'espèce.—*Le ministre de la Justice.*

N° 84.

27 novembre—La Chambre en comité plénier pour l'étude du projet de résolution suivant:

Qu'il est opportun de présenter une mesure prévoyant la revision décennale de la Loi sur les banques et le maintien en vigueur des chartes des banques existantes jusqu'au 1er juillet 1975, et décrétant en outre certains changements relatifs à l'application de la Loi.—*Le ministre des Finances.*

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT ET ADOPTÉS PAR LA CHAMBRE, AVEC INDICATION DE LA DATE DE LEUR DISPOSITION

1964

N° 1 — 2 avril 1965 — Comité des subsides—rapport final.

N° 2 — 2 avril 1965 — Comité des voies et moyens—rapport final.

N° 3 — 13 mai — Bill C-95, Loi sur les corporations de la Couronne (Taxes et droits provinciaux).

N° 4 — 13 mai — Bill C-96, Loi modifiant la Loi sur les juges et la Loi sur la Cour de l'Échiquier.

N° 5 — 9 mars — Traité du fleuve Columbia, déféré au comité permanent des affaires extérieures et rapporté à la Chambre le 28 mai. (*Voir aussi n° 47*).

N° 6 — 16 nov. — Bill C-72, Loi sur la revision des limites des circonscriptions électorales.

N° 7 — 18 déc. — Bill C-131, Loi modifiant la Loi sur l'indemnisation des marins marchands.

N° 8 — 9 mars — Reconstitution du comité spécial de la procédure et de l'organisation de la Chambre.

N° 9 — 8 mai — Reconstitution du comité spécial de la défense; rapport final à la Chambre le 1er avril 1965.

N° 10 — 9 mars — Reconstitution du comité spécial des aliments et drogues; rapport à la Chambre le 18 décembre 1964.

N° 11 — 9 mars — Reconstitution du comité spécial mixte sur le crédit de consommation.

N° 13 — 9 nov. — Bill C-75—Régime de pension du Canada—retiré (*Voir l'ordre n° 80*).

²N° 14 — 13 mars — Approbation de la participation des Forces canadiennes à la force internationale des Nations Unies à Chypre.

N° 15 — 22 fév. 1965 — Bill S-2, Loi concernant les Statuts revisés du Canada.

N° 16 — 14 avril — Ordre relatif à la présentation de l'Exposé budgétaire.

N° 17 — 16 nov. — Institution du comité mixte chargé d'étudier le Bill C-136, Régime de pensions du Canada. (*Voir aussi l'ordre n° 80.*) Rapport du bill à la Chambre le 16 février 1965.

²N° 18 — 26 mars — Bill C-84, Loi des subsides n° 1 de 1964 (1er bill concernant les crédits provisoires pour 1964-1965).

N° 19 — 30 avril — Bill S-4, Loi sur l'Administration du pont Blue Water.

²N° 20 — 3 avril — Bill C-86, Loi des subsides n° 2 de 1964 (Budget supplémentaire de 1963-1964).

²N° 21 — 3 avril — Bill C-87, Loi des subsides n° 3 de 1964 (Budget supplémentaire de 1963-1964).

²N° 22 — 10 avril — Bill C-89, Loi des subsides n° 4 de 1964 (Budget supplémentaire de 1963-1964).

N° 23 — 7 juil. — Bill C-90, Loi modifiant la Loi sur la défense nationale.

N° 25 — 21 mai — Bill C-98, Loi modifiant la Loi sur les banques et la Loi sur les banques d'épargne de Québec.

N° 26 — 21 avril — 1er ordre visant les subsides—6 départements abordés: Agriculture, Citoyenneté et Immigration, Affaires extérieures, Travail, Nord canadien et Ressources nationales, Travaux publics.

N° 27 — 9 juin — Bill C-102, Loi modifiant la Loi nationale de 1954 sur l'habitation.

N° 28 — 20 mai — Bill C-91, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, (fondé sur une résolution budgétaire).

N° 29 — 6 mai — Bill C-92, Loi modifiant le Tarif des douanes (fondé sur une résolution budgétaire).

N° 30 — 5 mai — 2e ordre visant les subsides—3 départements abordés: Industrie, Postes, Transports.

N° 31 — 12 mai — Bill C-94, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur les biens transmis par décès, (fondé sur une résolution budgétaire).

N° 32 — 10 nov. — Bill S-10, Loi sur les Commissions de port.

N° 33 — 29 juin — Bill C-101, Loi modifiant la Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation.

N° 34 — 12 juin — Bill C-100, Loi modifiant la Loi sur le crédit agricole.

N° 35 — 18 fév. 1965 — Renvoi au comité permanent des chemins de fer, des canaux et des lignes télégraphiques de la question de fond du Bill C-120, Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer, la Loi sur les transports ainsi que la Loi sur les chemins de fer Nationaux du Canada, et abrogeant la Loi sur le National-Canadien et le Pacifique-Canadien.

N° 36 — 9 juil. — Bill S-17, Loi concernant la mer territoriale et les zones de pêche du Canada.

N° 37 — 22 mai — Rapports du Conseil des Arts du Canada pour 1961-1962 et 1962-1963 déférés au comité permanent des comptes publics.

N° 38 — 22 mai — Comptes publics du Canada et Relevés financiers du Conseil des Arts du Canada pour 1961-1962 et 1962-1963, ainsi que les rapports y afférents de l'Auditeur général, déférés au comité permanent des comptes publics.

N° 39 — 13 oct. — Approbation de la Convention n° 111 concernant la discrimination en matière d'emploi et de profession.

N° 41 — 2 juin — Bill S-21, Loi sur le pont de Sainte-Foy à Saint-Nicolas.

[2]N° 42 — 21 mai — Bill C-99, Loi des subsides n° 5 de 1964 (2e bill concernant les crédits provisoires pour 1964-1965).

N° 43 — 26 mai — 4e ordre visant les subsides (y compris le 3e ordre)— 6 départements abordés: Pêcheries, Forêts, Mines et Relevés techniques, Défense nationale, Santé nationale et Bien-être social, Secrétariat d'État.

N° 44(A) 16 fév. 1965 — Révocation de l'ordre relatif au drapeau canadien. (*Voir aussi l'ordre n° 72.*)

N° 44(B) 16 fév. 1965 — Révocation de l'ordre relatif au drapeau canadien du Commonwealth. (*Voir aussi l'ordre n° 72.*)

N° 46 — 22 juin — Bill S-26, Loi sur la Commission du parc international Roosevelt de Campobello.

N° 47 — 5 juin — Approbation du Traité du fleuve Columbia (*Voir aussi n° 5*).

N° 48 — 19 fév. 1965 — Bill S-25, Loi sur les Conventions de Genève.

N° 49 — 13 oct. — Bill C-129, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-récolte.

[2]N° 50 — 10 juin — Déférés au comité permanent des chemins de fer, des canaux et des lignes télégraphiques: Rapports annuels pour 1963 des Chemins de fer Nationaux du Canada, du Trust des titres des Chemins de fer Nationaux du Canada, d'Air Canada; Rapports des vérificateurs pour 1963 au sujet du National-Canadien et d'Air Canada; Budgets pour 1964 du National-Canadien et d'Air Canada.

N° 51 — 4 mars 1965 — Bill C-137, Loi de 1964 sur les Chemins de fer Nationaux du Canada (Financement et garantie).

N° 52 — 19 fév. 1965 — Bill S-24, Loi modifiant la Loi sur les privilèges et immunités des Nations Unies.

N° 53 — 19 juin — Adresse à Sa Majesté la Reine au sujet de la modification de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique relative à la législation concernant les pensions de vieillesse.

N° 54 — 19 fév. 1965 — Bill S-35, Loi modifiant la Loi sur les déclarations des corporations et des syndicats ouvriers.

N° 55 — 24 juin — Renvoi au Comité permanent de l'agriculture et de la colonisation des questions afférentes à l'écart des prix des grains de provende; rapport à la Chambre le 22 mars 1965.

N° 56 — 4 mars 1965 — Bill S-7, Loi modifiant la Loi sur la marine marchande du Canada.

N° 57 — 29 juin — Bill C-105, Loi des subsides n° 6 de 1964 (3° bill concernant les crédits provisoires pour 1964-1965).

N° 58 — 22 fév. 1965 — Bill C-147, Loi modifiant la Loi sur l'aide à la production du charbon.

N° 59 — 7 juil. — Bill C-108, Loi sur les allocations aux jeunes.

N° 61 — 11 août — Bill C-111, Loi de 1964 sur la revision des arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces.

[2]N° 62 — 3 juil. — Renvoi au comité permanent des affaires extérieures des prévisions budgétaires du ministère des Affaires extérieures—rapport à la Chambre desdites prévisions le 23 juillet.

N° 63 — 13 juil. — Bill C-109, Loi des subsides n° 7 de 1964 (Budget supplémentaire de 1964-1965).

N° 64 — 18 déc. — Bill C-112, Loi modifiant la Loi sur les juges.—(*Voir aussi l'ordre n° 90.*)

N° 66 — 24 juil. — Bill C-110, Loi canadienne sur les prêts aux étudiants.

N° 67 — 15 sept. — Bill C-119, Loi modifiant la Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles.

[3]N° 68 — 10 nov. — Bill S-33, Loi constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer du terminus d'Ottawa, déféré au comité permanent des chemins de fer, des canaux et des lignes télégraphiques.

N° 69 — 10 nov. — Bill S-40, Loi abrogeant certaines lois de la province de Terre-Neuve relatives aux ports et au pilotage.

N° 70 — 2 oct. — Renvoi au comité permanent des mines, des forêts et des cours d'eau de la question des niveaux des eaux du réseau des Grands lacs; rapport à la Chambre le 24 mars 1965; procès-verbaux et témoignages déposés à la Chambre le 1er avril 1965.

2N° 71 — 6 août — Bill C-116, Loi des subsides n° 8 de 1964 (4e bill concernant les crédits provisoires pour 1964-1965).

2N° 72 — 10 sept. — Institution du comité spécial du drapeau,—sixième et septième rapports présentés à la Chambre le 29 octobre; adoption du sixième rapport les 14-15 décembre 1964; adoption du septième rapport le 17 décembre.

N° 73 — 6 oct. — Bill C-121, Loi sur le crédit accordé aux syndicats de machines agricoles.

N° 74 — 21 sept. — 6e et dernier ordre visant les subsides (y compris le 5e ordre)—8 départements abordés: Production de défense, Finance, Justice, Service législatif, Revenu national, Conseil privé, Commerce, Affaires des anciens combattants.

2N° 75 — 22 sept. — Renvoi au comité permanent des Affaires des anciens combattants des prévisions budgétaires du ministère des Affaires des anciens combattants—rapport à la Chambre desdites prévisions le 6 octobre.

N° 76 — 4 mars 1965 — Bill C-123, Loi modifiant certaines lois dont l'application relève du Département des assurances.

N° 77 — 22 fév. 1965 — Bill C-126, Code canadien des normes de travail.

2N° 79 — 16 oct. — Adresse à Sa Majesté la Reine au sujet de Sa visite au Canada.

N° 80 — 29 mars 1965 — Bill C-136, Régime de pensions du Canada.—(*Voir aussi l'ordre n° 95.*)

N° 81 — 4 nov. — Bill C-135, Loi des subsides n° 9 de 1964 (5e bill concernant les crédits provisoires pour 1964-1965).

N° 82 — 26 nov. — Comité permanent des relations industrielles autorisé à entendre et interroger les administrateurs des syndicats des transports maritimes.

N° 85 — 18 déc. — Approbation de l'Accord commercial entre le Canada et la République populaire de Hongrie.

N° 86 — 18 déc. — Approbation du Protocole renouvelant l'Accord commercial entre le Canada et l'URSS.

N° 87 — 18 déc. — Approbation de l'Accord commercial entre le Canada et la République populaire de Bulgarie.

N° 88 — 27 nov. — Bill C-140, Loi des subsides n° 10 de 1964 (Budget principal et budgets supplémentaires (A), (B) et (C) de 1964-1965).

N° 89 — 30 mars 1965 — Bill C-142, Loi sur les programmes établis (arrangements provisoires).

N° 90 — 18 déc. — Résolution modificatrice du Bill C-112, Loi modifiant la Loi sur les juges.—(*Voir aussi l'ordre n° 64.*)

N° 91 — 18 déc. — Modification de la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions ainsi que du Code criminel—Bill C-141.

N° 92 — 26 mars 1965 — Bill S-22, Loi modifiant la Loi sur les compagnies.

N° 93 — 22 fév. 1965 — Bill C-145, Loi modifiant la Loi sur les pénitenciers.

N° 94 — 4 mars 1965 — Bill C-146, Loi de 1965 sur une Convention entre le Canada et le Japon en matière d'impôt sur le revenu; modification d'accords et conventions entre le Canada, le Danemark, la Finlande et les Pays-Bas.

N° 95 — 15 mars 1965 — Résolution modificatrice du Bill C-136, Régime de pensions du Canada.—(*Voir aussi l'ordre n° 80.*)

[2]N° 96 — 1er avril 1965 — Bill C-150, Loi des subsides n° 1 de 1965 (1er bill concernant les crédits provisoires pour 1965-1966).

N° 97 — 2 avril 1965 — Bill C-151, Loi des subsides n° 2 de 1965 (Budget supplémentaire (D) de 1964-1965).

---

1 — Mesure que le Sénat n'a pas encore adoptée ou qui n'a pas encore reçu la sanction royale.
2 — Mesure qui a franchi toutes les étapes le même jour et n'a jamais paru à la rubrique des *Ordres inscrits au nom du gouvernement.*
3 — Mesure qui peut être réinscrite au *Feuilleton* à la suite du rapport d'un comité.

BILLS PUBLICS

NOTA.—Les lettres «A.F.» indiquent les bills imprimés dans les deux langues et distribués lors de l'impression du feuilleton; «A», en anglais; «F», en français.

1964

N° 1.

27 février—Deuxième lecture du Bill C-71, Loi prévoyant l'établissement d'une Commission des sweepstakes au bénéfice d'hôpitaux.—*M. Horner* (Acadia). —A.F.

N° 2.

3 mars—Suite du débat sur la motion de M. Fisher portant deuxième lecture du Bill C-4, Loi modifiant la Loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles (Réserves indiennes).

N° 3.

6 mars—Deuxième lecture du Bill C-74, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu.—*M. Howard.*—A.F.

N° 4.

6 mars—Suite du débat sur la motion de M. Knowles portant deuxième lecture du Bill C-15, Loi modifiant la Loi sur les vacances annuelles (Deux semaines après un an d'emploi).

N° 5.

10 mars—Suite du débat sur la motion de M. Barnett portant deuxième lecture du Bill C-6, Loi modifiant la Loi sur les Indiens (Droits relatifs aux spiritueux).

N° 6.

13 mars—Suite du débat sur la motion de M. Fisher portant deuxième lecture du Bill C-11, Loi modifiant le Code criminel (Renvoi sans préavis).

N° 7.

19 mars—Deuxième lecture du Bill C-77, Loi concernant le ministère des Affaires étrangères.—*M. Marcoux.*—A.F.

N° 8.

20 mars—Deuxième lecture du Bill C-78, Loi portant modification de la Loi modifiant la Loi sur le Sénat et la Chambre des communes et la Loi sur les allocations de retraite des députés.—*M. Marcoux.*—A.F.

N° 9.

20 mars—Suite du débat sur la motion de M. Fisher portant deuxième lecture du Bill C-8, Loi modifiant la Loi sur la radiodiffusion (Publication du programme quinquennal des services de Radio-Canada, de son coût et des prévisions budgétaires y relatives).

N° 10.

23 mars—Deuxième lecture du Bill C-80, Loi modifiant la Loi sur le Sénat et la Chambre des communes (Indemnité de chef de parti).—*M. Marcoux.*—A.F.

N° 11.

23 mars—Deuxième lecture du Bill C-81, Loi modifiant la Loi sur les allocations familiales et la Loi sur la sécurité de la vieillesse (Dons de charité). —*M. Harley.*—A.F.

N° 12.

24 mars—Deuxième lecture du Bill C-82, Loi modifiant le Code criminel (Sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales).—*M. Scott.* —A.F.

N° 13.

24 mars—Suite du débat sur la motion de M. Scott portant deuxième lecture du Bill C-12, Loi modifiant le Code criminel (Peine capitale).

N° 14.

31 mars—Suite du débat sur la motion de M. Brewin portant deuxième lecture du Bill C-14, Loi modifiant le Code criminel (Aliénation mentale).

N° 15.

2 avril—Deuxième lecture du Bill C-85, Loi modifiant le Code criminel (Commutation de la sentence de mort).—*M. Temple.*—A.F.

N° 16.

2 avril—Suite du débat sur la motion de M. Mather portant deuxième lecture du Bill C-27, Loi modifiant la Loi sur la protection des pêcheries côtières (Zone de pêche de douze milles).

N° 17.

7 avril—Suite du débat sur la motion de M. Knowles portant deuxième lecture du Bill C-88, Loi modifiant l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867 (Abolition du Sénat).

N° 18.

14 avril—Suite du débat sur la motion de M. Scott portant deuxième lecture du Bill C-10, Loi ayant pour objet de permettre aux fonctionnaires de l'État de se livrer à une activité politique.

N° 19.

16 avril—Suite du débat sur la motion de M. Brewin portant deuxième lecture du Bill C-18, Loi modifiant la Loi sur l'immigration (Révélation des motifs d'expulsion).

N° 20.

17 avril—Suite du débat sur la motion de M. Valade portant deuxième lecture du Bill C-22, Loi modifiant le Code criminel (Loteries provinciales).

N° 21.

24 avril—Suite du débat sur la motion de M. Mather portant deuxième lecture du Bill C-28, Loi modifiant la Loi canadienne sur les justes méthodes d'emploi (Différenciation suivant l'âge), et sur la motion proposée par M. Barnett.

N° 22.

28 avril—Suite du débat sur la motion de M. Pigeon portant deuxième lecture du Bill C-19, Loi concernant les loteries dites sweepstakes en faveur d'hôpitaux et d'universités.

N° 23.

30 avril—Deuxième lecture du Bill C-93, Loi ayant pour objet la protection des sources d'informations (Privilège de la presse).—*M. Fisher.*—A.F.

N° 24.

1er mai—Suite du débat sur la motion de M. Knowles portant deuxième lecture du Bill C-30, Loi accordant des jours de fête statutaires payés ainsi qu'une rémunération pour le travail accompli lesdits jours aux personnes employées sur les ouvrages, entreprises et affaires du gouvernement fédéral.

N° 25.

12 mai—Suite du débat sur la motion de M. Côté (Chicoutimi) portant deuxième lecture du Bill C-24, Loi modifiant la Loi sur la Banque du Canada (Réserve).

N° 26.

15 mai—Deuxième lecture du Bill C-97, Loi décrétant que l'Acte de l'Amérique du Nord britannique est aussi connu sous le nom de Constitution du Canada.—*M. Knowles.*—A.F.

N° 27.

19 mai—Suite du débat sur la motion de M. Côté (Chicoutimi) portant deuxième lecture du Bill C-26, Loi modifiant la Loi sur la Banque du Canada (Forme et matière des billets).

N° 28.

21 mai—Suite du débat sur la motion de M. Barnett portant deuxième lecture du Bill C-29, Loi modifiant la Loi sur les transports et la Loi sur les chemins de fer (Transporteurs par eau de la Colombie-Britannique).

N° 29.

29 mai—Suite du débat sur la motion de M. Mather portant deuxième lecture du Bill C-32, Loi visant à restreindre l'usage du tabac.

N° 30.

2 juin—Suite du débat sur la motion de M. Macquarrie portant deuxième lecture du Bill C-31, Loi concernant la fête de sir John A. Macdonald.

N° 31.

4 juin—Deuxième lecture du Bill C-103, Loi modifiant le Code criminel (Captation de messages télégraphiques, etc.).—*M. Pennell.*—A.F.

N° 32.

5 juin—Suite du débat sur la motion de M. Orlikow portant deuxième lecture du Bill C-33, Loi modifiant la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions (Peines minimums, coauteurs d'actes dommageables entraînant une responsabilité criminelle, et parts égales).

N° 33.

9 juin—Suite du débat sur la motion de M. Pigeon portant deuxième lecture du Bill C-34, Loi concernant l'emploi de personnes bilingues dans le service public et les corporations de la Couronne.

N° 34.

11 juin—Suite du débat sur la motion de M. Rapp portant deuxième lecture du Bill C-45, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-chômage (Main-d'œuvre agricole assurable).

N° 35.

12 juin—Suite du débat sur la motion de M. Knowles portant deuxième lecture du Bill C-36, Loi établissant un salaire minimum pour les employés des ouvrages, entreprises et affaires du gouvernement fédéral.

N° 36.

16 juin—Suite du débat sur la motion de M. McIntosh portant deuxième lecture du Bill C-37, Loi modifiant la Loi de 1952 sur les allocations aux anciens combattants.

N° 37.

19 juin—Suite du débat sur la motion de M. Fisher portant deuxième lecture du Bill C-40, Loi modifiant la Loi sur la radiodiffusion (Antenne collective).

N° 38.

23 juin—Deuxième lecture du Bill C-104, Loi concernant la fête du Canada. —*M. Chrétien.*—A.F.

N° 39.

25 juin—Suite du débat sur la motion de M. McIntosh portant deuxième lecture du Bill C-39, Loi modifiant la Loi sur le service civil (Abus d'autorité exercés par des fonctionnaires).

N° 40.

30 juin—Deuxième lecture du Bill C-106, Loi modifiant l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867 (Sanction royale, réservation et annulation).—*M. Choquette.*—A.F.

N° 41.

2 juillet—Deuxième lecture du Bill C-107, Loi abrogeant la Loi sur la répression de l'usage du tabac chez les adolescents.—*M. Cowan.*—A.F.

N° 42.

3 juillet—Suite du débat sur la motion de M. Scott portant deuxième lecture du Bill C-42, Loi modifiant la Loi électorale du Canada (Âge des votants).

N° 43.

24 juillet—Deuxième lecture du Bill C-113, Loi prévoyant la durée des sessions du Parlement.—*M. Ryan.*—A.F.

N° 44.

30 juillet—Deuxième lecture du Bill C-114, Loi approuvant le paiement, à titre gracieux, d'une indemnité aux personnes qui ont été blessées alors qu'elles aidaient le gouverneur général à préserver et maintenir la paix et l'ordre publics ainsi qu'aux personnes à la charge de ceux qui ont été tués dans de telles circonstances.—*M. Ormiston.*—A.F.

N° 45.

31 juillet—Suite du débat sur la motion de M. Brewin portant deuxième lecture du Bill C-38, Loi modifiant la Loi électorale du Canada (Limitation des dépenses d'élection).

N° 46.

6 août—Deuxième lecture du Bill C-115, Loi concernant les fonctionnaires du Parlement.—*M. Aiken.*—A.F.

N° 47.

7 août—Suite du débat sur la motion de M. Knowles portant deuxième lecture du Bill C-49, Loi modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique (1867 à 1960), en ce qui a trait au quorum de la Chambre des communes.

N° 48.

14 août—Suite du débat sur la motion de M. Orlikow portant deuxième lecture du Bill C-47, Loi modifiant la Loi sur les poids et mesures (Poids-limite des emballages).

N° 49.

21 août—Suite du débat sur la motion de M. Knowles portant deuxième lecture du Bill C-54, Loi modifiant la Loi sur les vacances annuelles (Trois semaines après cinq ans d'emploi).

N° 50.

28 août—Suite du débat sur la motion de M. Carter portant deuxième lecture du Bill C-73, Loi modifiant la Loi sur les pêcheries (Minimum soustrait à la confiscation).

N° 51.

2 septembre—Deuxième lecture du Bill C-117, Loi concernant le jour du Commonwealth.—*M. Rynard.*—A.F.

N° 52.

4 septembre—Suite du débat sur la motion de M. Orlikow portant deuxième lecture du Bill C-50, Loi modifiant le Code criminel (Logement fourni par la compagnie).

N° 53.

9 septembre—Deuxième lecture du Bill C-118, Loi modifiant la Loi sur les jeunes délinquants (Application aux arriérés mentaux).—*M. Howe* (Hamilton-Sud).—A.F.

N° 54.

11 septembre—Suite du débat sur la motion de M. Prittie portant deuxième lecture du Bill C-48, Loi modifiant le Code criminel.

N° 55.

18 septembre—Suite du débat sur la motion de M. Prittie portant deuxième lecture du Bill C-55, Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer.

N° 56.

21 septembre—Deuxième lecture du Bill C-122, Loi modifiant la Loi sur la preuve au Canada (Secret professionnel).—*M. Matheson.*—A.F.

N° 57.

24 septembre—Deuxième lecture du Bill C-124, Loi modifiant la Loi sur les serments d'allégeance (Déclaration solennelle).—*M. Howe* (Hamilton-Sud).—A.F.

N° 58.

25 septembre—Deuxième lecture du Bill C-125, Loi modifiant le Code criminel (Restriction visant la publication des procédures judiciaires).—*M. Lachance.*—A.F.

N° 59.

2 octobre—Deuxième lecture du Bill C-127, Loi modifiant la Loi sur l'immigration (Intervention étrangère dans les différends industriels).—*M. Ormiston.*—A.F.

N° 60.

2 octobre—Suite du débat sur la motion de M. Southam portant deuxième lecture du Bill C-57, Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer (Moratoires applicables aux abandons d'exploitation).

N° 61.

5 octobre—Deuxième lecture du Bill C-128, Loi concernant le mariage (Âge compétent pour pouvoir contracter mariage).—*M. Matheson.*—A.F.

N° 62.

9 octobre—Suite du débat sur la motion de M. Fisher portant deuxième lecture du Bill C-56, Loi modifiant le Code criminel (Manipulations frauduleuses en matière de fiducie).

N° 63.

13 octobre—Deuxième lecture du Bill C-130, Loi concernant l'inspection du tabac et des produits du tabac destinés au commerce international et interprovincial (Loi sur l'inspection du tabac).—*M. Whelan.*—A.F.

N° 64.

28 octobre—Deuxième lecture du Bill C-132, Loi concernant le sport national du Canada.—*M. Roxburgh.*—A.F.

N° 65.

30 octobre—Deuxième lecture du Bill C-133, Loi modifiant la Loi sur les jeunes délinquants.—*M. Howard.*—A.F.

N° 66.

30 octobre—Suite du débat sur la motion de M. Caouette portant deuxième lecture du Bill C-76, Loi modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1960, en ce qui concerne la représentation des provinces au Sénat et les qualités requises des sénateurs.

N° 67.

2 novembre—Deuxième lecture du Bill C-134, Loi concernant le sport national du Canada (Crosse).—*M. Prittie.*—A.F.

N° 68.

6 novembre—Deuxième lecture du Bill C-5, Loi concernant la dissolution et l'annulation du mariage au Canada.—*M. Peters.*—A.F.

N° 69.

6 novembre—Deuxième lecture du Bill C-9, Loi modifiant la Loi sur le service civil (Négociations collectives et arbitrage).—*M. Prittie.*—A.F.

N° 70.

6 novembre—Deuxième lecture du Bill C-16, Loi modifiant la Loi sur la radiodiffusion.—*M. Chrétien.*—A.F.

N° 71.

6 novembre—Deuxième lecture du Bill C-41, Loi concernant un drapeau national et un hymne national du Canada.—*M. Pigeon.*—A.F.

N° 72.

6 novembre—Deuxième lecture du Bill C-46, Loi limitant les heures de travail des personnes employées aux ouvrages, entreprises et affaires qui relèvent du gouvernement fédéral.—*M. Scott.*—A.F.

N° 73.

6 novembre—Deuxième lecture du Bill C-58, Loi modifiant la Loi sur la radio (Antenne collective).—*M. Fisher.*—A.F.

N° 74.

6 novembre—Deuxième lecture du Bill C-59, Loi autorisant les citoyens âgés à circuler gratuitement sur les chemins de fer du Canada.—*M. Scott.*—A.F.

N° 75.

6 novembre—Deuxième lecture du Bill C-61, Loi modifiant la Loi sur l'immigration.—*M. Hahn.*—A.F.

N° 76.

6 novembre—Suite du débat sur la motion de M. Whelan portant deuxième lecture du Bill C-62, Loi modifiant la Loi sur la Chambre des communes (Titulaire du poste d'Orateur lors de la dissolution), et sur la motion proposée par M. Knowles.

N° 77.

12 novembre—Deuxième lecture du Bill C-138, Loi modifiant la Loi sur la radiodiffusion (Émissions tendant à corrompre les mœurs).—*M. Carter.*—A.F.

N° 78.

13 novembre—Deuxième lecture du Bill C-65, Loi modifiant le Code criminel (Loteries et jeux de bingo organisés à des fins de charité).—*M. Gray.*—A.F.

N° 79.

13 novembre—Suite du débat sur la motion de M. Olson portant deuxième lecture du Bill C-70, Loi modifiant la Loi sur les grains du Canada (Délivrance de permis aux élévateurs dits «Off-track» et sur la motion proposée par M. Winch.

N° 80.

17 novembre—Deuxième lecture du Bill C-139, Loi prévoyant l'ouverture d'un crédit national suffisant en faveur de l'Organisation de l'alimentation et de l'agriculture (La F.A.O. et le Régime de pensions du Canada).—*M. Ormiston.* —A.F.

N° 81.

4 décembre—Suite du débat sur la motion de M. Grégoire portant deuxième lecture du Bill C-66, Loi modifiant la Loi sur la députation.

N° 82.

11 décembre—Suite du débat sur la motion de M. Herridge portant deuxième lecture du Bill C-68, Loi modifiant le Code criminel (Atteinte aux droits du public).

1965

N° 83.

17 février—Deuxième lecture du Bill C-143, Loi modifiant la Loi sur l'administration financière (Pouvoir discrétionnaire de saisie-arrêt contre la Couronne).—*M. Whelan.*—A.F.

N° 84.

18 février—Deuxième lecture du Bill C-144, Loi modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique, 1867 à 1964, (Lois provinciales sur le mariage et le divorce).—*M. Prittie.*—A.F.

N° 85.

25 février—Deuxième lecture du Bill C-148, Loi modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique (1867 à 1964) (Durée du mandat de la Chambre des communes).—*M. Peters.*—A.F.

N° 86.

26 février—Suite du débat sur la motion de M. Ryan portant deuxième lecture du Bill C-64, Loi prévoyant un hymne national canadien.

N° 87.

5 mars—Suite du débat sur la motion de M. Mandziuk portant deuxième lecture du Bill C-79, Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer (Demande d'abandon d'exploitation refusée).

N° 88.

12 mars—Suite du débat sur la motion de M. Brewin portant deuxième lecture du Bill C-69, Loi modifiant la Loi sur l'immigration (Distinction injuste fondée sur la race).

N° 89.

19 mars—Suite du débat sur la motion de M. Fisher portant deuxième lecture du Bill C-67, Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer (Responsabilité en matière d'indemnisation du personnel).

N° 90.

29 mars—Deuxième lecture du Bill C-149, Loi concernant le Jour du drapeau du Canada.—*M. Rinfret.*—A.F.

BILLS PRIVÉS

NOTA.—Les lettres «A.F.» indiquent les bills imprimés dans les deux langues et distribués lors de l'impression du feuilleton; «A», en anglais; «F», en français.

1964

N° 1.

5 novembre—Suite du débat sur la motion de Mme Konantz portant deuxième lecture du Bill S-6, Loi constituant en corporation la Bank of Western Canada, et sur la motion proposée par M. Perron.

1965

N° 2.

25 février—Suite du débat sur la motion de M. Basford portant deuxième lecture du Bill S-13, Loi constituant en corporation la Laurentide Bank of Canada.

N° 3.

25 mars—La Chambre de nouveau en comité plénier pour l'étude du Bill S-42, Loi concernant l'Interprovincial Pipe Line Company (sans amendement).—*M. Wahn.*

AVIS DE MOTIONS PORTANT PRODUCTION DE DOCUMENTS

1964

N° 198—*M. Orlikow*—27 novembre

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de tous les documents de travail préparés pour la Commission Norris par les comptables agréés dont la Commission avait retenu les services, et déposés par le juge Norris au ministère du Travail.

1965

N° 217—*M. Coates*—18 février

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie du rapport qu'a préparé le commissaire de la Gendarmerie royale du Canada et qui a provoqué la retraite forcée du surintendant-chef Bélec et du sous-inspecteur Poitras.

N° 229—*M. Mandziuk*—5 mars

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de toutes lettres et correspondance qui, depuis le 1er janvier 1964, ont été échangées entre M. André Letendre, adjoint exécutif du ministre de la Justice, et M. Guy Rouleau, député de Dollard (ancien secrétaire parlementaire du premier ministre) concernant un certain Vincent Cotroni, de Montréal, et tous les mémoires adressés au ministère de la Justice et/ou à l'adjoint exécutif susnommé ou à la Commission des libérations conditionnelles par ledit M. Rouleau et d'autres personnes sollicitant une déclaration pour exonérer ledit Cotroni de toute culpabilité d'infraction criminelle dont il était accusé.

N° 230—*M. Rondeau*—9 mars

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie des documents suivants: *a*) lettre, en date du 19 mai 1963, de M. A. G. Heakes à l'honorable Lionel Chevrier, ministre de la Justice, ainsi que lettre explicative, en date du 21 mai 1963, *b*) lettre de Mlle Marguerite Ritchie, adjoint exécutif à l'honorable Lionel Chevrier, en date du 16 juillet 1963, accusant réception de ladite lettre de M. A. G. Heakes, en date du 19 mai 1963, et de la lettre explicative en date du 21 mai 1963, adressées à M. Chevrier, *c*) toutes autres lettres mentionnées dans la lettre de Mlle Ritchie, en date du 16 juillet 1963, à M. Heakes, *d*) dossier complet des documents du tribunal relatifs à la proposition n° 37-1955 SCM de M. Heakes, entre les mains du ministère de la Justice et, en particulier, (i) la proposition originale du 7 février 1955, (ii) la proposition modifiée du 31 mai 1955, (iii) le rapport relatif à la proposition du débiteur, en date du 14 septembre 1955 et les pièces qui y sont jointes, soit la liste des réunions des créanciers et les procès-verbaux desdites réunions, (iv) le jugement, en date du 22 novembre 1955, ratifiant ladite proposition, (v) la demande du syndic Dansereau, en date du 3 juin 1958, tendant à l'annulation de la proposition, (vi) le jugement, en date du 9 juin 1958, annulant la proposition ainsi

que l'enveloppe qui y est jointe, expédiée par courrier recommandé et retournée comme preuve pour démontrer que M. Heakes avait quitté le lieu où il faisait affaires, (vii) la motion de retrait du syndic, en date du 2 juillet 1959, (viii) la demande du syndic d'annuler la proposition non rétablie, en date du 8 août 1963, ainsi que les pièces qui y sont jointes, soit les procès-verbaux des réunions des créanciers, tenues le 8 mars 1955 et le 15 avril 1955, (ix) le jugement, en date du 11 septembre 1963, annulant une deuxième fois la proposition non rétablie, (x) le jugement, en date du 12 septembre 1963, relatif au retard du syndic, (xi) l'avis de l'audience de retrait le 12 septembre 1963, s'il en est, *e*) correspondance relative aux dispositions en vue de la remise à plus tard de l'audience de retrait, dont il a été fait mention par l'honorable Davie Fulton dans les prévisions budgétaires du ministère de la Justice en date du 9 juin 1961, *f*) rapports du greffier Gérard Deniger au ministère de la Justice au sujet de l'annulation de la proposition. Toute correspondance échangée avec M. Deniger et/ou tous rapports sur d'autres relations avec lui, *g*) toute correspondance échangée avec le syndic J. Alexandre Dansereau et/ou toutes autres communications avec lui et/ou tous rapports à ce sujet, *h*) rapport des enquêtes sur l'annulation dont il a été fait mention par l'honorable Davie Fulton dans son discours sur les prévisions budgétaires du 9 juin 1961, *i*) télégramme, en date du 15 octobre 1959, adressé par M. Heakes à M. Favreau, demandant la protection des documents relatifs à la proposition, *j*) la lettre du 4 février 1965 à l'honorable Guy Favreau, ministre de la Justice, ainsi que la lettre adressée le 2 février 1965 au très honorable Lester B. Pearson, qui lui est annexée, *k*) toutes les lettres envoyées à M. A. G. Heakes par des fonctionnaires et des ministres de la Justice, en particulier (i) la lettre du 5 février 1960 du sous-ministre adjoint, M. Favreau (inexactement datée du 5 février 1940) à M. Heakes, (ii) la lettre du 16 juillet 1959 du surintendant Larose à M. Heakes, (iii) la lettre du 9 novembre 1959 de Mlle K. Kierans, secrétaire de l'honorable Davie Fulton, à M. Heakes, (iv) la lettre de l'honorable Davie Fulton, mentionnée dans ladite lettre de Mlle Kierans, à l'honorable George Hees, (v) toutes les autres lettres des fonctionnaires du ministère de la Justice et des ministres de la Justice à M. Heakes, *l*) les lettres des 14 et 15 juillet 1959 au surintendant Larose, *m*) les lettres et les autres communications de M. Heakes aux fonctionnaires du ministère de la Justice et au ministre de la Justice qui sont mentionnées dans ladite lettre de Mlle Kierans en date du 9 novembre 1959.

N° 237—*M. Rhéaume*—24 mars

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de la soumission adressée à M. Ian Watson du Conseil du Trésor, y compris les reçus et autres documents déposés par M. W. R. McBryan, au nom des employés du gouvernement fédéral à Enterprise, Territoires du Nord-Ouest, et concernant les conditions de travail, la prestation d'isolement et le coût de la vie pendant le mois de janvier 1965, ainsi que copie de toute la correspondance, mémoires, télégrammes et autres documents relatifs à ladite soumission subséquemment échangés entre M. Watson, les employés fédéraux d'Enterprise et tout autre agent ou organisme du gouvernement fédéral.

N° 238—*M. Hales*—24 mars

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de toutes les lettres et de tous les autres documents qui, depuis le 1er janvier 1964, ont été échangés entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis relativement à l'Accord prévoyant le libre-échange dans le secteur de l'industrie automobile.

N° 241—*M. Hales*—29 mars

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de toute la correspondance échangée entre Ford Motor Company of Canada Limited, Chrysler of Canada Limited et General Motors of Canada Limited et tout ministère du gouvernement du Canada, entre le 1er décembre 1964 et le 16 janvier 1965, relativement au sujet sur lequel porte le décret du Conseil C.P. 1965-99, en date du 16 janvier 1965, ou le décret du Conseil C.P. 1965-100 en date du 16 janvier 1965.

N° 242—*M. Orlikow*—31 mars

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de toutes les lettres échangées entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral au sujet du projet de loi fédéral interdisant aux gouvernements provinciaux de placer des fonds du gouvernement dans l'achat d'actions de banques à charte du Canada.

AVIS DE MOTIONS (DOCUMENTS)

(Les motions encore à l'étude sont inscrites sous cette rubrique)

Nota: Les débats relatifs à chaque motion sont limités à un total de deux heures et quarante minutes, selon les dispositions de l'article provisoire 47(2) du Règlement.

1964

N° 136—*M. Martineau*—8 juillet

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence lui demandant qu'Elle fasse déposer devant la Chambre la version complète et non expurgée du film intitulé: «M. Pearson».

1965

N° 184—*M. Howard*—24 février

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de tous les mémoires, exposés et autres documents présentés et de tous les discours prononcés par des membres du gouvernement du Canada ou par toute personne représentant ce gouvernement à la conférence fédérale-provinciale tenue récemment sur les affaires indiennes.

N° 228—*M. Mandziuk*—10 mars

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie d'une lettre datée du 30 décembre 1964 et écrite par l'honorable Eric Kierans, ministre du Revenu de la province de Québec, au ministre de la Justice au sujet de l'honorable Yvon Dupuis, député de Saint-Jean-Iberville-Napierville.

N° 183

18 mars—Suite du débat sur la proposition de motion de M. Howard:

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence lui demandant qu'elle fasse déposer devant la Chambre copie de tous les mémoires, exposés et autres documents présentés et de tous les discours prononcés par des membres de chacun des gouvernements provinciaux ou par toute personne représentant un gouvernement provincial à la conférence fédérale-provinciale tenue récemment sur les affaires indiennes. (*Temps alloué: Une heure et cinquante-cinq minutes*).

N° 187

1er avril—Suite du débat sur la proposition de motion de M. Brewin:

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de toute correspondance échangée entre le ministre de la Justice et les procureurs généraux et autres ministres provinciaux concernant les méthodes de modification de la constitution du Canada, ainsi que copie de tous autres textes et documents préparés pour la réunion et présentés à la réunion qui s'est tenue en octobre entre le ministre de la Justice et les procureurs généraux relativement à la modification de la constitution du Canada. (*Temps alloué: Une heure et cinquante minutes.*)

QUESTIONS

(Les questions auxquelles un député requiert une réponse orale sont marquées d'un astérisque)

1964

*N° 2296—*M. Pigeon*—9 novembre

1. Le gouvernement a-t-il l'intention d'accorder une prime, boni ou augmentation de salaire au personnel bilingue de la Gendarmerie royale du Canada? Dans l'affirmative, quand et en quoi consistera-t-il?

2. Sinon, pour quelles raisons?

N° 2309—*M. Lessard* (Lac-Saint-Jean)—12 novembre

1. Quelle est la valeur des installations des sociétés de la Couronne pour chacune des provinces du Québec et de l'Ontario?

2. Quels sont le nombre de leurs employés et le montant global des salaires versés pour chacune de ces provinces?

1965

N° 2626—*M. Matheson*—16 février

1. Quels incidents relatifs à des pendaisons ratées sont mentionnés dans les rapports d'exécutions faites au Canada?

2. En quelles occasions et dans quelles circonstances a-t-il fallu répéter la pendaison?

3. En quelles occasions et dans quelles circonstances la personne condamnée a-t-elle été achevée après la chute par pression appliquée au corps?

N° 2636—*M. Matheson*—16 février

Pour les années 1946 à 1964 inclusivement, quel fut *a*) le nombre d'exécutions, s'il y en eût, *b*) le nombre de condamnations pour meurtre, *c*) le pourcentage de *a*) par rapport à *b*), *d*) la mortalité par homicide par million d'habitants?

N° 2639—*M. Matheson*—16 février

Quelles mesures le gouvernement prend-il à l'heure actuelle en vue de remplacer ou d'améliorer les bâtiments et les installations pénitentiaires que l'on juge désuets d'après les normes actuelles?

N° 2645—*M. Howard*—16 février

1. Depuis le 1er avril 1964, combien a-t-on dépensé pour l'achat de drapeaux?

2. Combien d'argent s'est-on engagé à dépenser pour l'achat de drapeaux?

N° 2664—*M. Matheson*—16 février

1. De 1920 à 1964 inclusivement, combien de personnes reconnues coupables de meurtre et condamnées à mort *a*) ont été exécutées, *b*) ont eu leur peine commuée?

2. Sur le nombre de personnes dont la peine a été commuée, classées selon le nombre d'années de prison purgées, combien de condamnés *a*) sont morts en prison, *b*) sont encore en prison, *c*) ont été libérés?

3. Sur le nombre de personnes libérées conditionnellement ou sur parole, combien a-t-il fallu en renvoyer en prison?

N° 2666—*M. Scott*—16 février

1. A la Conférence fédérale-provinciale de l'automne dernier, y a-t-il eu discussion entre les représentants du gouvernement et les procureurs généraux des provinces relativement à l'adoucissement du code criminel à l'égard des loteries et des tirages au profit des sociétés de bienfaisance telles que le club *Lions*, le club *Kiwanis*, etc.?

2. Si de telles discussions ont eu lieu, quel en fut le résultat?

3. Le gouvernement songe-t-il à prendre des mesures pour adoucir le code criminel afin de permettre aux sociétés de bienfaisance d'organiser des loteries à des fins de charité? Dans le cas de la négative, pouquoi?

N° 2667—*M. Marcoux*—16 février

1. Quelle est la durée moyenne d'un drapeau en nylon fabriqué selon les spécifications du gouvernement canadien?

2. Quelle est la consommation totale annuelle de drapeaux appartenant au gouvernement canadien?

N° 2684—*M. Baldwin*—18 février

Le gouvernement a-t-il enjoint à M° Dechênes, avocat représentant le gouvernement auprès de l'enquête Dorion, de protester contre la décision de rappeler Raymond Denis et, au nom de son client, d'exprimer regret relativement à pareille décision?

N° 2685—*M. Scott*—18 février

Au cours de chacune des cinquante dernières années, combien de gardes ou d'autres officiers affectés à des prisons canadiennes ont été tués par des détenus qui y purgeaient des peines?

N° 2686—*M. Scott*—18 février

Au cours de chacune des cinquante dernières années, combien de détenus, reconnus coupables de meurtre et dont la sentence a été commuée en emprisonnement à perpétuité, ont tué, alors qu'ils étaient incarcérés, un garde ou un autre officier de la prison?

*N° 2699—*M. Fisher*—19 février

1. Quand le gouvernement a-t-il nommé un procureur spécial dans l'affaire de Morris Black et Samuel Ciglen?

2. Quel était le nom de ce procureur spécial?

3. S'occupe-t-il encore de ces causes? Dans le cas de la négative, quand et pourquoi fut-il remplacé?

4. S'il y a eu un procureur spécial autre que l'avocat qui est maintenant chargé de la cause, quelle rémunération a-t-il reçue jusqu'ici, la Couronne lui doit-elle encore des paiements?

N° 2701—*M. Bélanger*—19 février

1. Quelle somme a été affectée par le ministère des Travaux publics, de mars 1958 à juin 1962, au comté de Charlevoix?

2. Quelle somme y a été effectivement dépensée?

3. Quelle somme a été affectée par le ministère des Travaux publics, de juin 1962 à janvier 1965, au comté de Charlevoix?

4. Quelle somme y a été effectivement dépensée?

N° 2702—*M. Bélanger*—19 février

1. Quelle somme a été affectée par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, de mars 1958 à juin 1962, au comté de Charlevoix?

2. Quelle somme y a été effectivement dépensée?

3. Quelle somme a été affectée par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, de juin 1962 à janvier 1965, au comté de Charlevoix?

4. Quelle somme y a été effectivement dépensée?

N° 2703—*M. Bélanger*—19 février

1. Quelle somme a été affectée par le ministère des Postes, de mars 1958 à juin 1962, au comté de Charlevoix?

2. Quelle somme y a été effectivement dépensée?

3. Quelle somme a été affectée par le ministère des Postes, de juin 1962 à janvier 1965, au comté de Charlevoix?

4. Quelle somme y a été effectivement dépensée?

N° 2704—*M. Bélanger*—19 février

1. Quelle somme a été affectée par le ministère des Transports, de mars 1958 à juin 1962, au comté de Charlevoix?

2. Quelle somme y a été effectivement dépensée?

3. Quelle somme a été affectée par le ministère des Transports, de juin 1962 à janvier 1965, au comté de Charlevoix?

4. Quelle somme y a été effectivement dépensée?

N° 2705—*M. Bélanger*—19 février

1. Quelle somme a été affectée par le ministère de la Défense nationale, de mars 1958 à juin 1962, au comté de Charlevoix?

2. Quelle somme y a été effectivement dépensée?

3. Quelle somme a été affectée par le ministère de la Défense nationale, de juin 1962 à janvier 1965, au comté de Charlevoix?

4. Quelle somme y a été effectivement dépensée?

N° 2706—*M. Bélanger*—19 février

1. Quelle somme a été affectée par le ministère des Affaires des anciens combattants, de mars 1958 à juin 1962, au comté de Charlevoix?

2. Quelle somme y a été effectivement dépensée?

3. Quelle somme a été affectée par le ministère des Affaires des anciens combattants, de juin 1962 à janvier 1965, au comté de Charlevoix?

4. Quelle somme y a été effectivement dépensée?

N° 2707—*M. Bélanger*—19 février

1. Quelle somme a été affectée par le ministère de l'Agriculture, de mars 1958 à juin 1962, au comté de Charlevoix?

2. Quelle somme y a été effectivement dépensée?

3. Quelle somme a été affectée par le ministère de l'Agriculture, de juin 1962 à janvier 1965, au comté de Charlevoix?

4. Quelle somme y a été effectivement dépensée?

N° 2708—*M. Bélanger*—19 février

1. Quelle somme a été affectée par le ministère du Travail, de mars 1958 à juin 1962, au comté de Charlevoix?

2. Quelle somme y a été effectivement dépensée?

3. Quelle somme a été affectée par le ministère du Travail, de juin 1962 à janvier 1965, au comté de Charlevoix?

4. Quelle somme y a été effectivement dépensée?

N° 2709—*M. Bélanger*—19 février

1. Quelle somme a été affectée par le ministère des Pêcheries, de mars 1958 à juin 1962, au comté de Charlevoix?

2. Quelle somme y a été effectivement dépensée?

3. Quelle somme a été affectée par le ministère des Pêcheries, de juin 1962 à janvier 1965, au comté de Charlevoix?

4. Quelle somme y a été effectivement dépensée?

N° 2710—*M. Bélanger*—19 février

1. Quelle somme a été affectée par le ministère des Forêts, de mars 1958 à juin 1962, au comté de Charlevoix?

2. Quelle somme y a été effectivement dépensée?

3. Quelle somme a été affectée par le ministère des Forêts, de juin 1962 à janvier 1965, en tenant compte du programme ARDA, au comté de Charlevoix?

4. Quelle somme y a été effectivement dépensée?

N° 2719—*M. Laprise*—19 février

1. Combien le gouvernement fédéral a-t-il dépensé au cours des années 1963 et 1964, *a*) pour la construction de maisons, *b*) pour des réparations de maisons pour les Indiens de (i) East Main, (ii) Fort George, (iii) Lac Mistassini, (iv) Lac Simon, (v) Lac Waswanipi, (vi) Nemascau, (vii) Obedjiwan, (viii) Pointe-Bleue, (ix) Rupert House, (x) Weymontachie?

2. Combien le gouvernement fédéral a-t-il dépensé au cours des années 1963 et 1964, *a*) en allocations familiales, *b*) en pensions aux invalides, c) en pensions de vieillesse, *d*) en secours divers aux nécessiteux pour les Indiens de (i) Fort George, (ii) East Main, (iii) Lac Mistassini, (iv) Lac Simon, (v) Lac Waswanipi, (vi) Nemascau, (vii) Obedjiwan, (viii) Pointe-Bleue, (ix) Rupert House, (x) Weymontachie?

N° 2754—*M. Mather*—23 février

Quel était le montant en dollars des contrats adjugés par le ministère de la Défense nationale, par provinces, durant chacune des années 1960, 1961, 1962, 1963 et 1964?

N° 2755—*M. Mather*—23 février

Quel était le montant en dollars des contrats adjugés par le ministère des Transports, par provinces, durant chacune des années 1960, 1961, 1962, 1963 et 1964?

N° 2757—*M. Mather*—23 février

Relativement aux mesures législatives visant à l'abolition de la peine capitale, le gouvernement songe-t-il à maintenir la peine de mort pour les personnes reconnues coupables du meurtre de gardiens de la paix, c'est-à-dire les agents de police et les gardiens de prison?

N° 2759—*M. Horner* (Acadia)—23 février

1. Quels sont les membres du gouvernement, fonctionnaires et autres, qui sont allés en Australie et en Nouvelle-Zélande depuis le 1er janvier 1965?

2. Quels moyens de transport ont-ils utilisés?

3. Quelle a été la dépense totale du gouvernement pour chaque personne?

N° 2761—*M. Matheson*—23 février

1. Au cours de chacune des dix dernières années pour lesquelles on possède des données, *a*) combien de délits criminels ont été signalés, *b*) quel pourcentage de ces crimes sont demeurés sans solution, *c*) combien de personnes par 100,000 ont été reconnues coupables de délits?

2. Au cours des cinq dernières années pour lesquelles on possède des données, quel a été le pourcentage d'augmentation, *a*) de la population du Canada, *b*) de la population des pénitenciers fédéraux?

3. Quel pourcentage des détenus actuels des pénitenciers fédéraux sont des récidivistes?

4. Quelles mesures et/ou programmes sont présentement en vigueur en vue de réduire la criminalité et la récidivité?

N° 2765—*M. Groos*—23 février

1. Le gouvernement a-t-il établi une règle précise relativement aux plaques bilingues servant à identifier les édifices du gouvernement fédéral au Canada? Dans le cas de l'affirmative, quelle est la règle et quand a-t-elle été établie?

2. Combien a coûté la plaque portant une inscription en français du nouvel édifice qui loge le laboratoire forestier à Victoria (Colombie-Britannique), et qui a été inauguré le 15 février 1965?

3. Combien a coûté la plaque, portant une inscription en anglais, du nouvel édifice qui loge le laboratoire forestier à Victoria (Colombie-Britannique)?

4. Les deux plaques étaient-elles comprises dans les premiers devis approuvés pour l'édifice? Dans le cas de la négative, *a*) quelles modifications relatives aux plaques servant à identifier l'édifice a-t-on apportées aux premiers devis approuvés, *b*) qui a autorisé les modifications?

5. D'après les chiffres du recensement de 1961, quel pourcentage de la population parle français dans la région métropolitaine de Victoria?

6. Le gouvernement fédéral a-t-il l'intention de poser une plaque portant une inscription en français et une autre de mêmes dimensions portant une inscription en anglais sur tous les édifices qu'il construira au Canada à l'avenir?

7. Le gouvernement fédéral a-t-il l'intention de poser des plaques d'identité en français et en anglais, de mêmes dimensions sur tous ses édifices déjà construits au Canada?

N° 2767—*M. Scott*—23 février

1. Quelles sont les conditions requises pour obtenir le titre de «Conseiller de la Reine» et en vertu de quelle autorité le ministre de la Justice recommande-t-il que l'on accorde ce titre à certains membres du barreau?

2. Ces dix dernières années, combien de titres de «Conseiller de la Reine» ont-ils été décernés et à qui?

3. Dans chaque cas, sur quels facteurs s'est-on fondé pour octroyer ces titres de «Conseiller de la Reine»?

4. Un ou plusieurs particuliers ont-ils adressé une pétition au gouvernement et/ou au ministre de la Justice à l'effet d'accorder aux intéressés le titre de Conseiller de la Reine et, dans le cas de l'affirmative, qui et à quelles dates?

N° 2770—*M. Martineau*—23 février

1. La somme fournie à titre de cautionnement par ou pour Hal Banks, chef déposé de la SIU, a-t-elle été confisquée et, dans le cas de l'affirmative, comment a-t-on disposé de la somme en question?

2. A-t-elle été versée au gouvernement fédéral ou aux autorités provinciales?

N° 2771—*M. Fisher*—23 février

1. A-t-on porté à l'attention du premier ministre ou des membres du Cabinet les résolutions ou les demandes d'organismes comme l'Union des cultivateurs de la Saskatchewan sollicitant la tenue d'une enquête sur l'administration des organes d'information des masses au Canada, et en particulier des journaux dans les Prairies?

2. Dans le cas de l'affirmative, le gouvernement a-t-il officiellement donné suite à ces résolutions et à ces demandes?

3. Le gouvernement considère-t-il avoir l'autorité constitutionnelle requise pour entreprendre une telle enquête?

4. Le travail de la Direction des enquêtes sur les coalitions ou de la Commission d'enquête sur les pratiques restrictives du commerce permet-il à celles-ci d'évaluer les tendances vers la fusion des organes d'information des masses et des journaux en particulier?

*N° 2780—*M. Marcoux*—24 février

M. René-J. Bélec, ancien surintendant-chef de la Gendarmerie royale, a-t-il été dépouillé de la médaille de long service qu'il avait reçue en 1953 et, dans le cas de l'affirmative, *a*) pour quelles raisons a-t-on procédé à cette destitution, *b*) qui l'a ordonnée?

N° 2782—*M. Rondeau*—24 février

Au sujet de la déclaration faite par le ministre de l'Agriculture tel qu'elle apparaît dans les *Débats* aux pages 11770 et 11771 concernant le revenu brut d'environ $2,816 réalisé de la vente des produits de six vaches et de deux porcs, quelles sont, selon le gouvernement, les dépenses estimatives occasionnées par la production et la mise en marché de ces produits?

N° 2783—*M. Rondeau*—24 février

1. Quel est le nombre des fonctionnaires fédéraux au Canada?

2. Quels sont les chiffres pour chaque ministère?

3. Quel est le nombre des fonctionnaires fédéraux qui ont été embauchés au Canada depuis avril 1963, par ministère?

4. Quel est le nombre d'employés à l'emploi de chaque compagnie de la Couronne?

5. Parmi les employés des compagnies de la Couronne et des ministères, combien sont bilingues et combien sont unilingues?

N° 2787—*M. Marcoux*—24 février

1. M. René-J. Bélec, ancien surintendant-chef de la Gendarmerie royale a-t-il été mis à sa retraite et, dans le cas de l'affirmative, à compter de quelle date et pourquoi?

2. Combien d'années de service M. Bélec comptait-il à la Gendarmerie royale?

3. Reçoit-il une pension basée sur le nombre total de ses années de service et sinon, pourquoi?

4. Quelle est la différence entre le montant de la pension que M. Bélec reçoit actuellement et le montant de celle à laquelle il aurait normalement droit en fonction du nombre total de ses années de service?

N° 2809—*M. Pugh*—26 février

1. Quels sont les noms et adresses, ainsi que la date de présentation des demandes de tous les requérants qui désirent obtenir un permis relatif aux services d'antenne collective de télédiffusion?

2. Combien de permis ont été accordés et à quelles dates?

3. Quels sont les noms et adresses, ainsi que la date de présentation des demandes de tous ceux qui ont demandé à faire modifier les permis déjà existants?

4. Quelles modifications ont été apportées aux permis actuels et à quelles dates?

N° 2819—*M. Marcoux*—26 février

Le ministre de la Justice ou l'un de ses fonctionnaires a-t-il reçu du ministre du Revenu du Québec ou d'un de ses fonctionnaires une ou plusieurs communications au sujet de l'ancien ministre sans portefeuille?

N° 2841—*M. Howe* (Hamilton-Sud)—2 mars

Le gouvernement a-t-il reçu des observations de la part du conseil de la région de Hamilton, de la United Steelworkers of America, demandant l'application des recommandations de la Commission Hall sur les services d'hygiène et, dans le cas de l'affirmative, quelle a été la réponse du gouvernement?

N° 2850—*M. Thompson*—3 mars

1. Michèle-Marie Saunier, originaire de Metz, en France, demeure-t-elle présentement au Canada, au 5566 de l'avenue Decelles, appartement 7 à Côte-des-Neiges, Montréal?

2. Depuis quand cette personne est-elle au Canada?

3. A quel port d'entrée et à quelle date a-t-elle pénétré au pays?

4. Est-elle naturalisée canadienne? Dans la négative, quel est son statut actuel de citoyenneté et quel genre de visa détient-elle?

5. Vient-elle d'avoir des démêlés avec la justice relativement au projet de complot en vue de la destruction de divers monuments américains?

6. Qu'est-ce que le gouvernement canadien entend faire à son sujet?

N° 2861—*M. Caouette*—4 mars

1. La société Radio-Canada ou le ministre concerné ont-ils reçu une pétition de quelque 10,000 Canadiens français de la Colombie-Britannique en 1961, demandant l'extension du réseau français de la radio et télévision jusqu'à Vancouver et Victoria? Dans le cas de l'affirmative, *a*) qu'est-il advenu de cette requête, *b*) pourquoi n'y a-t-on pas donné suite, *c*) les Canadiens français n'auraient-ils pas les mêmes droits en Colombie-Britannique que les Canadiens d'expression anglaise ont dans les villes de Québec, Rouyn, Val-d'Or, Montréal, Chicoutimi et autres?

2. Le gouvernement projette-t-il ce service de radiodiffusion et de télévision afin de rendre justice aux Canadiens français de la Colombie-Britannique?

3. Quand le gouvernement passera-t-il à l'action dans ce domaine?

N° 2867—*M. Pascoe*—5 mars

1. Est-ce que le gouvernement ou un ministère du gouvernement a passé un contrat de location d'espace à bureaux dans le nouvel immeuble que l'on est à construire présentement à l'angle des rues O'Connor et Slater?

2. Dans le cas de l'affirmative, quelles sont les conditions de ce contrat de location et combien d'espace à bureaux y occupera-t-on?

*N° 2872—*M. Orlikow*—8 mars

1. Le gouvernement a-t-il reçu des plaintes ou a-t-il obtenu des renseignements voulant que certains particuliers ou certaines sociétés commerciales achètent actuellement, en vue de les revendre, des terrains situés dans la région de Montréal, dont le gouvernement fédéral aura besoin éventuellement?

2. La G.R.C. fait-elle présentement enquête au sujet de ces allégations? Dans le cas de l'affirmative, quels avocats ou quels agents d'immeubles font actuellement l'objet d'une enquête?

N° 2878—*M. Leboe*—8 mars

1. Une ou plusieurs des personnes ou des sociétés mentionnées ci-après ont-elles déjà paru dans les programmes de radio ou de télévision de la société Radio-Canada: Claude Léveillée, Jean-Guy Moreau, Hervé Brousseau, Pierre Létourneau, Monique Leyrac, Les Cailloux, Les Cyniques, Jacques Blanchet, Renée Claude, Pauline Julien, Pierre Calvé, Claude Gauthier, Joël Denis, Donald Lautrec, Jacques Desrosiers, Pierre Chouinard, Les quatre-20, Suzanne Valéry, Louise Marleau, André Gagnon, Yvonne Laflamme?

2. Une de ces personnes ou l'un de ces groupes étaient-ils sous contrat avec la société Radio-Canada ou avec l'un de ses commanditaires?

3. A-t-on signalé à la société Radio-Canada que les personnes et les groupes cités ci-dessus ont participé, à la suite d'une annonce, à un concert de gala donné sous les auspices du groupe séparatiste de Québec «RIN» au Forum de Montréal le 3 mars 1965 et, dans le cas de l'affirmative, quelle ligne de conduite la société Radio-Canada a-t-elle adoptée pour l'emploi de ces séparatistes?

N° 2884—*M. Loney*—8 mars

Dans la circonscription de Bruce, pour l'année 1963, quel est le nombre de fermes dont le revenu annuel déclaré s'établissait entre $800-$1,000; $1,000-$1,500; $1,500-$2,000; $2,000-$2,500; $2,500-$3,000; $3,000-$4,000; $4,000-$5,000; $6,000-$7,000; $8,000-$9,000; $9,000-$10,000; et $10,000 et plus?

N° 2886—*M. Howe* (Hamilton-Sud)—9 mars

Le gouvernement a-t-il reçu des représentations en vue d'une augmentation de l'expansion de base de l'impôt sur le revenu et, dans le cas de l'affirmative, combien de telles demandes a-t-il reçues?

N° 2887—*M. Douglas*—9 mars

1. Au cours des années 1962, 1963 et 1964, des employés du gouvernement fédéral sont-ils allés à Chicago (Illinois) sur l'invitation de la *Victor Adding Machine Company*?

2. Dans le cas de l'affirmative, qui sont ces employés, quels postes occupent-ils et à quelles dates ont-ils fait les voyages en question?

3. Quel était le but du voyage dans chaque cas?

4. Combien en a-t-il coûté au gouvernement pour ces voyages dans chaque cas?

5. Quel moyen de transport ont emprunté ceux qui ont fait le voyage?

6. Quelle est la valeur du matériel fabriqué par la *Victor Adding Machine Company* et acheté par le gouvernement au cours des années 1962, 1963 et 1964, et quels ministères de l'État utilisent ce matériel?

7. A-t-on pris des dispositions en vue de faire faire le voyage par des employés du gouvernement fédéral cette année?

8. Dans le cas de l'affirmative, qui sont les personnes désignées et quel poste occupent-elles respectivement?

N° 2891—*M. Watson* (Assiniboïa)—9 mars

1. Quelles sont les raisons sociales et adresses des divers soumissionnaires pour l'installation des canalisations d'eau et des égouts à la maison des préposés à la section d'Avonlea (Saskatchewan)?

2. Quel a été le montant de chaque soumission?

3. A quelle entreprise ou à quelle personne le contrat a-t-il été adjugé?

4. Quand le National-Canadien fera-t-il des demandes de soumissions pour l'installation des canalisations d'eau et des égouts à la gare d'Avonlea (Saskatchewan)?

N° 2895—*M. Rondeau*—9 mars

1. Quelles ont été les diverses subventions accordées à l'industrie laitière dans les comtés de Shefford, Rouville et Bagot, au cours des dix dernières années, soit depuis 1954 à 1964 inclusivement, *a*) pour l'entreposage du beurre, *b*) pour le transport du beurre, *c*) pour les exportations du beurre, *d*) pour le beurre détruit, *e*) pour toute autre fin se rattachant à la fabrication, à la vente, à l'entreposage ou à la consommation de tous produits laitiers?

2. A qui ces sommes ont-elles été payées et quels sont les montants dans chaque cas?

N° 2905—*M. Langlois*—11 mars

1. Combien de prêts agricoles furent accordés dans le comté de Mégantic en 1964?

2. Combien de demandes ont-elles été faites?

3. Quelles sont les principales raisons pour lesquelles certains prêts furent refusés, si refus il y a eu?

N° 2907—*M. Coates*—11 mars

1. Les autorités policières qui ont organisé une descente-surprise pour découvrir la cachette possible d'un certain Lucien Rivard ont-elles informé le ministre de la Justice ou l'un de ses hauts fonctionnaires de leur intention de faire filmer la prétendue descente-surprise afin que la Société Radio-Canada utilise la pellicule?

2. Lorsque la Gendarmerie royale du Canada fait des descentes-surprises afin d'appréhender des criminels s'entend-elle avec les organes de diffusion de nouvelles afin de faire publier ce qu'elle accomplit?

3. Le ministre de la Justice ou l'un de ses hauts fonctionnaires a-t-il porté plainte auprès des autorités policières concernant le recours à des cameramen indépendants en vue de filmer de telles descentes, étant donné les complications qui pourraient fort bien résulter de l'installation du matériel cinématographique qui devrait précéder les descentes-surprises?

N° 2913—*M. Coates*—12 mars

Y a-t-il eu consultations entre la Société Radio-Canada et les cameramen indépendants et les policiers qui ont effectué une descente-surprise dans les cachettes possibles d'un certain Lucien Rivard, dans la région de Montréal, quant à l'heure de ces descentes et, dans l'affirmative, *a*) quels sont les noms de ces cameramen, *b*) combien de personnes ont travaillé à filmer la descente-surprise, *c*) le matériel dont se sont servi les cameramen indépendants pour filmer la descente-surprise portait-il quelque marque d'identification que ce soit, *d*) depuis combien de temps avant qu'ait effectivement lieu la descente-surprise les cameramen indépendants étaient-ils sur les lieux, *e*) la descente-surprise a-t-elle été filmée et exécutée à un moment convenant à la programmation des cameramen indépendants ou de Radio-Canada ou des uns et de l'autre, *f*) a-t-on versé une récompense supplémentaire aux cameramen indépendants en question à cause des risques supplémentaires qu'ils prenaient en

filmant cette descente-surprise et les autorités policières ont-elles pris certaines précautions pour s'assurer que les cameramen indépendants ne dévoileraient pas à des amis de Lucien Rivard où aurait lieu la descente-surprise?

*N° 2915—*M. Fisher*—12 mars

1. La Couronne a-t-elle désigné un avocat spécialement chargé de préparer des accusations de fraude fiscale en son nom au cours d'une enquête criminelle à propos d'une fraude fiscale par un certain Mark Smerchanski, de Winnipeg (Man.)? Dans le cas de l'affirmative, quel est le nom de l'avocat, la date de sa nomination, le montant des honoraires qu'on lui a versés jusqu'ici? A-t-il reçu instruction de porter une accusation devant les tribunaux criminels contre Mark Smerchanski, à la suite de son enquête et, le cas échéant, à quel moment, et comme résultat quelles accusations a-t-on recommandées à la Couronne de porter?

2. Comme suite à de telles recommandations, la Couronne a-t-elle poursuivi au criminel Mark Smerchanski? Sinon, pour quelle raison?

3. La Couronne a-t-elle jamais donné instruction à l'avocat de discontinuer les procédures criminelles contre Mark Smerchanski et, le cas échéant à quelle date et sur l'ordre de qui?

4. La Couronne a-t-elle fait un règlement hors-cours dans l'affaire Smerchanski? Dans le cas de l'affirmative, quand, pour quel montant et sur quoi portait-il.

5. Entre le moment où des instructions (s'il en est) ont été données à l'avocat d'intenter des procédures criminelles et un règlement hors-cours, des fonctionnaires des ministères visés, y compris le ministre de la Justice, le ministre du Revenu national ou le premier ministre ont-ils reçu des instances à ce sujet par téléphone, par lettre ou par visite personnelle de la part de M. Joseph O'Sullivan ou de M. Gildas Molgat, de Winnipeg? Dans le cas de l'affirmative, quel a été l'essentiel de ces instances?

6. Le ministère du Revenu national, ou l'un de ses agents, a-t-il saisi les livres, dossiers et comptes de Mark Smerchanski et des sociétés ou associations dans lesquelles il a un intérêt? Le cas échéant, à quelle date et quand ces documents ont-ils été retournés?

N° 2918—*M. Bell*—12 mars

En ce qui concerne les changements apportés au service du bac entre l'île de Grand-Manan et la terre ferme du Nouveau-Brunswick, *a*) quels sont les départs, les distances et les parcours actuels et ceux que l'on propose, *b*) y aura-t-il de nouveaux terminus? Le cas échéant, donner leur nom, la somme qu'ils coûteront et tous les détails pertinents, y compris le dragage, *c*) utilisera-t-on un nouveau bateau pour ce service? Le cas échéant, indiquer ses dimensions, sa capacité (passagers, voitures et camions), le coût et le lieu de sa construction?

N° 2928—*M. Macquarrie*—12 mars

1. Quelle aide financière le gouvernement du Canada a-t-il accordée pour la réalisation de projets de construction navale et autres projets connexes à Georgetown, Île du Prince-Édouard?

2. A-t-on l'intention de construire un nouvel immeuble des Postes à Georgetown?

3. Depuis mai 1963, quelles allocations l'Office d'expansion économique des régions de l'Atlantique a-t-il reçues à l'égard de projets à réaliser dans l'Île du Prince-Édouard?

N° 2930—*M. Douglas*—12 mars

1. Quelles sont les stations de télévision présentement exploitées par Radio-Canada dans la province du Nouveau-Brunswick?

2. A-t-on fait des démarches auprès de Radio-Canada ou du gouvernement en vue de l'établissement d'autres stations de Radio-Canada au Nouveau-Brunswick?

3. La Société Radio-Canada songe-t-elle présentement à établir d'autres stations de télévision au Nouveau-Brunswick?

4. Dans le cas de l'affirmative, dans quelles villes songe-t-elle à établir ces stations de télévision?

N° 2931—*M. Loney*—15 mars

1. Quels projets relatifs au centenaire ont été approuvés jusqu'ici dans le comté de Bruce?

2. De quelles municipalités s'agit-il? Quelle est la date d'approbation et quels montants ont été approuvés?

N° 2938—*M. Matheson*—15 mars

1. Quels étaient, par institution pénitentiaire, *a*) l'effectif prévu des instituteurs et des psychologues, *b*) le nombre d'instituteurs et de psychologues en service, le 31 décembre 1964?

2. Quelle est l'échelle courante du traitement applicable *a*) à un instituteur, *b*) à un psychologue?

3. Quels sont les principaux obstacles à surmonter lorsqu'il s'agit de recruter des instituteurs et psychologues et de retenir leurs services?

N° 2939—*M. Matheson*—15 mars

1. De quelle façon le service des pénitenciers a-t-il bénéficié de la participation volontaire des civils au programme de réforme en 1964?

2. De quelle façon le service de libération conditionnelle a-t-il bénéficié de la participation volontaire des civils au programme de réhabilitation en 1964?

3. De quelle façon les organismes et particuliers intéressés offrent-ils librement leurs services?

N° 2941—*M. Ormiston*—15 mars

Quel a été le prix hebdomadaire moyen, du 1er janvier 1945 au 19 février 1965 inclusivement, base Fort-William, *a*) applicable au blé Northern n° 1 (prix du blé classe 2), *b*) applicable au blé Northern n° 4, *c*) applicable au blé n° 6?

N° 2943—*M. Mather*—15 mars

1. Combien de projets relatifs au Centenaire de la Confédération canadienne ont été approuvés sur le plan fédéral?

2. Quel est le coût estimatif, exprimé en dollars, de ces projets?

3. Indiquer par province, le nombre et le coût estimatif de ces projets?

4. Quelle tranche du crédit prévu par le gouvernement fédéral pour la célébration du Centenaire n'a pas encore été affectée à des projets quelconques?

N° 2944—*M. Mather*—15 mars

1. Combien de personnes sont chaque année accusées devant les tribunaux canadiens, de crimes punissables d'un an d'emprisonnement ou plus?

2. Combien, parmi ces prévenus, ne peuvent se permettre les services d'un avocat?

N° 2949—*M. Fisher*—16 mars

1. En mars, y a-t-il eu un déraillement sur la ligne principale du National-Canadien entre Sioux Lookout et Nakina?

2. Dans le cas de l'affirmative, à quelle date, quel était le numéro du train, la composition du personnel, le nombre de wagons déraillés, le temps écoulé avant le rétablissement de la circulation, le nombre de trains dont on a modifié l'itinéraire par suite du déraillement et les postes actuellement occupés par le personnel du train déraillé?

3. Le National-Canadien a-t-il une estimation des pertes dues aux dégâts et des frais supplémentaires attribuables aux changements d'itinéraires?

4. Quand les rails et le ballast ont-ils été posés au lieu du déraillement?

5. Quelle est la fréquence des patrouilles sur la voie, d'où partent-elles, combien de personnes y participent et de quelle façon sont-elles faites?

6. A quel endroit le train avait-il été inspecté la dernière fois, s'il l'avait été, par le personnel du train ou par l'un des membres de ce perssonnel?

7. A quel endroit le train avait-il été inspecté la dernière fois par des employés autres que ceux du personnel du train?

N° 2954—*M. Brewin*—17 mars

1. La République de l'Afrique du Sud bénéficie-t-elle encore du tarif de préférence britannique prévu en vertu du Tarif des douanes, Statuts refondus, article 3 du chapitre 60?

2. Le Canada est-il l'objet de quelque tarif de préférence de la part de la République de l'Afrique du Sud?

3. Quel est, pour la dernière année dont les chiffres sont disponibles, le volume des importations que le Canada a reçues de la République de l'Afrique du Sud et de quelles denrées s'agissait-il?

4. Quel est le volume des exportations du Canada à la République de l'Afrique du Sud qui bénéficient du tarif de préférence qu'accorde la République de l'Afrique du Sud et de quelles denrées s'agit-il?

5. Le gouverneur en conseil a-t-il pris des mesures en vue de retirer à la République de l'Afrique du Sud les avantages que comporte le tarif de préférence britannique ou songe-t-il à la priver de ces avantages, étant donné que la République de l'Afrique du Sud a cessé d'être un pays britannique et de faire partie du Commonwealth des nations?

6. Comment le Canada a-t-il voté aux Nations Unies ou dans ses organismes au sujet de toute action ou déclaration des Nations Unies ou de ses organismes relativement au maintien de l'apartheid ou toute autre forme d'ostracisme racial dans la République de l'Afrique du Sud?

7. Quels bureaux le gouvernement du Canada maintient-il en Afrique du Sud?

8. Ces bureaux sont-ils tenus d'observer quelque loi que ce soit relativement à l'apartheid dans la République de l'Afrique du Sud?

9. Le gouvernement du Canada a-t-il effectué ou fait effectuer des études, ou a-t-il pris ou se propose-t-il de prendre des dispositions en vue de favoriser une modification des lois concernant l'apartheid ou l'ostracisme racial dans la République de l'Afrique du Sud?

10. Au cours de la prochaine conférence des pays du Commonwealth, le premier ministre du Canada fera-t-il une proposition relative au fait que la République de l'Afrique du Sud continue de bénéficier du tarif douanier de faveur au sein du Commonwealth?

11. Prévoit-on que l'attitude des nations du Commonwealth à l'égard de l'apartheid pratiqué en Afrique du Sud ou que le statut du Sud-Ouest de

l'Afrique feront l'objet de discussions à la prochaine conférence des pays du Commonwealth et quelles propositions le Canada fera-t-il à ces égards?

N° 2955—*M. Beaulé*—17 mars

1. Le ministère des Transports est-il autorisé à construire une salle d'examen de bagages dans le hangar A à l'Anse-au-Foulon, Québec, pour le compte du ministère du Revenu, division des douanes canadiennes?

2. Qu'est-il advenu du plan soumis par le ministère du Revenu, division des douanes, pour la construction de cette salle d'examens?

3. Quel était le coût approximatif de cette salle d'examens?

4. Combien le Conseil des ports nationaux demandera-t-il en loyer par année au ministère du Revenu pour l'utilisation de cette salle si elle est construite?

N° 2956—*M. Beaulé*—17 mars

1. Combien de navires-passagers transatlantiques ont amarré au quai de l'Anse-au-Foulon, à Québec, pour laisser et prendre des passagers pour l'Europe, pour les années 1960, 1961, 1962, 1963 et 1964?

2. Combien de navires-passagers transatlantiques ont fait escale à Québec, en route pour Montréal, et qui ont laissé des passagers à Québec, pour les années 1960, 1961, 1962, 1963 et 1964?

3. Combien de navires-passagers transatlantiques ont passé devant Québec, en route pour Montréal, pour les années 1960, 1961, 1962, 1963 et 1964?

4. Combien de cargos transatlantiques ont amarré dans le port de Québec pour livrer de la marchandise à Québec et prendre livraison de la marchandise à destination de l'Europe pour les années 1960, 1961, 1962, 1963 et 1964?

5. Combien de cargos transatlantiques ont fait escale à Québec, en route pour Montréal, pour les années 1960, 1961, 1962, 1963 et 1964?

6. Combien de cargos transatlantiques sont passés devant Québec, en route pour Montréal, pour les années 1960, 1961, 1962, 1963 et 1964?

7. Le ministère des Transports envisage-t-il le réaménagement et l'agrandissement du port de Québec? Dans l'affirmative, quels sont les plans à cet effet?

N° 2958—*M. Pigeon*—17 mars

1. Combien le gouvernement fédéral a-t-il retiré du champ de taxation de la douane et de l'accise depuis qu'il en a pris possession?

2. Quelle fut la part payée par la province de Québec dans ce montant?

3. Combien le gouvernement fédéral a-t-il retiré de la taxation sur le revenu, sur les corporations et sur les successions depuis qu'il occupe ce champ de taxation?

4. Quelle fut la part payée par la province de Québec pour la même période?

N° 2963—*M. Dubé*—17 mars

1. Quels sont les navires pour lesquels des subventions ont été accordées par le gouvernement canadien depuis l'inauguration du programme des subventions?

2. Quels sont les propriétaires de ces navires?

3. Parmi ces navires, combien ont été par la suite immatriculés à l'étranger et quels sont-ils?

N° 2969—*M. Coates*—18 mars

1. A quelle somme globale s'élèvent les subventions qui ont déjà été approuvées ou qui sont assignées aux provinces de l'Atlantique par l'Office d'expansion économique de la région atlantique?

2. Quelle en est la répartition pour chacune des quatre provinces?

3. Combien d'études ont été entreprises par l'Office d'expansion économique de la région atlantique jusqu'à ce jour et combien sont encore en cours?

N° 2971—*M. Kennedy*—18 mars

1. Le gouvernement envisage-t-il d'appeler en remboursement ou de convertir les obligations perpétuelles du Dominion du Canada dans lesquelles les Canadiens ont placé leurs économies au cours des années 30? Dans le cas de l'affirmative, le gouvernement a-t-il l'intention de les appeler en remboursement ou de les convertir à la valeur nominale?

2. A-t-on étudié la possibilité de prendre des mesures susceptibles de permettre à chaque détenteur de ces obligations de négocier ces dernières à une valeur comparable à celle que représentait à l'origine un tel placement?

N° 2973—*M. Coates*—18 mars

1. Combien de commissions royales d'enquête ont été instituées depuis le 8 avril 1963, et sur quel sujet font-elles enquête?

2. Quel a été jusqu'ici le coût total de chacune des commissions susmentionnées et quel est le coût total estimatif de chacune?

3. Combien d'enquêtes ont été commencées depuis le 8 avril 1963 qui n'ont pas le statut de commission royale mais pour lesquelles il a fallu nommer des personnes en dehors de la Commission du service civil, et quel est le sujet de chacune de ces enquêtes?

4. Quel a été jusqu'ici le coût des enquêtes en question et quel sera leur coût final estimatif?

*N° 2975—*M. Pigeon*—18 mars

1. La Société Radio-Canada a-t-elle l'intention d'augmenter le traitement de ses correspondants parlementaires à Ottawa? Dans l'affirmative, quand?

2. Quelle sera l'augmentation?

3. Sinon, pour quelles raisons spécifiques?

N° 2976—*M. Muir* (Cap-Breton-Nord et Victoria)—18 mars

1. Quel est le nombre total des personnes employées par la Commission du service civil?

2. Quel est le nombre de ceux qui donnent l'anglais comme leur première langue et de ceux chez qui c'est le français?

3. Quel nombre de personnes disent qu'elles sont bilingues?

N° 2977—*M. Pigeon*—18 mars

1. Combien d'employés y a-t-il dans le bureau de la Commission du service civil au 1165, rue Bleury, Montréal?

2. Le personnel est-il suffisant pour s'occuper efficacement des personnes qui se présentent et de la correspondance?

3. A-t-on fait remarquer la lenteur avec laquelle le bureau répond à la correspondance?

4. Le gouvernement songe-t-il à augmenter le personnel et, dans le cas de l'affirmative, *a*) quand, *b*) de combien de personnes?

N° 2979—*M. Latulippe*—19 mars

1. Quel est le montant global dû par le Canada aux pays étrangers et *a*) à quels pays ce montant est-il dû, *b*) quels sont les taux d'intérêt?

2. Quel est le montant global dû au Canada par d'autres pays et *a*) quels sont les pays en cause, *b*) quels sont les taux d'intérêt?

N° 2982—*M. Latulippe*—19 mars

1. Combien le gouvernement fédéral a-t-il dû débourser à date pour les travaux d'hiver effectués pendant la saison en cours, *a*) pour le comté de Compton, *b*) pour le comté de Frontenac, *c*) pour chaque municipalité du comté de Compton, *d*) pour chaque municipalité du comté de Frontenac?

2. Combien de demandes ont été faites par les municipalités du comté de Compton pour les travaux d'hiver durant la saison en cours?

3. Combien de demandes pour les travaux d'hiver ont été faites par les municipalités du comté de Frontenac durant la saison en cours?

4. Pour chacun des deux comtés, *a*) combien de demandes ont été acceptées, *b*) combien ont été refusées, *c*) quel est le montant total déboursé à cette fin par le gouvernement fédéral?

N° 2985—*M. Flemming* (Victoria-Carleton)—19 mars

1. Quelle est la procédure suivie relativement aux demandes d'offres concernant les achats de la Direction des Affaires indiennes dans le comté de Northumberland au Nouveau-Brunswick?

2. Les demandes d'offres sont-elles publiées dans les journaux hebdomadaires du comté?

3. Quelle est la liste des firmes admissibles comme soumissionnaires?

N° 2987—*M. Latulippe*—19 mars

1. Au Québec, en 1964, *a*) combien y avait-il de récipiendaires de l'assistance-vieillesse, *b*) combien y avait-il de récipiendaires de 65-69 ans, *c*) quel était le paiement mensuel moyen, *d*) quel était le pourcentage de la contribution fédérale?

2. Au Canada, en 1965, *a*) combien y avait-il de récipiendaires de l'assistance-vieillesse, *b*) combien y avait-il de récipiendaires de 65-69 ans, *c*) quel était le paiement mensuel moyen, *d*) quel était le pourcentage de la contribution fédérale?

N° 2988—*M. Latulippe*—19 mars

1. Quelles ont été les sommes versées au Canada pour allocations aux aveugles en 1964 et *a*) combien y avait-il de récipiendaires, *b*) quel était le paiement mensuel moyen, *c*) quel pourcentage des bénéficiaires se rangeait dans le groupe d'âge 20 à 69 ans, *d*) quelle a été la contribution fédérale?

2. Au Québec, *a*) combien y avait-il de récipiendaires, *b*) quel était le paiement mensuel moyen, *c*) quel pourcentage des bénéficiaires se rangeait dans le groupe d'âge de 20 à 69 ans, *d*) quelle était la contribution fédérale?

N° 2991—*M. Latulippe*—19 mars

1. Au Canada, en 1964, *a*) quel était le nombre de récipiendaires d'allocations aux invalides, *b*) quel était le paiement mensuel moyen, *c*) quel pourcentage de récipiendaires se rangeait dans le groupe d'âge de 20 à 69 ans, *d*) quelle était la contribution fédérale?

2. Au Québec, en 1964 *a*) quel était le nombre de récipiendaires, *b*) quel était le paiement mensuel moyen, *c*) quel pourcentage des bénéficiaires se rangeait dans le groupe d'âge de 20 à 69 ans, *d*) quelle était la contribution fédérale?

N° 2995—*M. Hales*—19 mars

1. Parmi les 89 armureries qui furent placées sous une garde constante en Ontario, au Québec et au Nouveau-Brunswick, quel était le nombre de ces armureries dans chacune desdites provinces?

2. Pourquoi le ministre de la Défense nationale n'a-t-il pas annulé cet ordre et ordonné le retrait des gardes?

N° 2996—*M. Stenson*—19 mars

1. Le ministère des Transports songe-t-il à augmenter le montant des subventions qu'il accorde aux municipalités qui ont l'intention de construire leur propre aéroport?

2. Le ministère des Transports envisage-t-il de passer des contrats de bail à long terme avec les municipalités plutôt que d'exiger qu'elles se portent propriétaires des aéroports?

3. Le gouvernement fédéral a-t-il l'intention de venir en aide aux aéroports de moindre importance ou secondaires?

4. Le gouvernement accordera-t-il une aide financière en vue de l'aménagement de bandes gazonnées et de terrains l'aviation à pistes sans revêtement dur?

N° 2997—*M. Marcoux*—19 mars

La Gendarmerie royale du Canada avait-elle pris connaissance que, en 1958, un agent soviétique devait rencontrer Robert Glenn Thompson, citoyen américain présentement accusé d'espionnage en faveur des Russes, devant un cinéma de Smith Falls, Ont.? Dans l'affirmative, quelle ligne de conduite a-t-elle tenue à cet égard?

N° 3000—*M. Fisher*—22 mars

1. Pour les cinq dernières années de rapport, quel est le nombre total, le pourcentage et la proportion, selon la classification aux fins de la rétribution, de membres de la Gendarmerie royale du Canada qui ont quitté le service?

2. Pour la même période de temps, quels sont le nombre et le pourcentage de ceux qui n'ont pas quitté le service de leur propre gré?

3. Est-ce que la Gendarmerie tient un dossier des raisons pour lesquelles les membres du service démissionnent; dans le cas de l'affirmative, quelles sont les principales raisons invoquées par ceux qui démissionnent après avoir accompli plus de trois années de service?

4. Combien de membres de la Gendarmerie ont atteint les degrés d'instruction suivants *a*) 10e année, *b*) 12e année, *c*) 13e année, *d*) baccalauréat, *e*) diplôme d'études postuniversitaires, *f*) formation technique au-delà de la 12e année obtenue dans des établissements ou des écoles non compris dans le programme de formation de la Gendarmerie?

5. Pour chacune des cinq dernières années, combien de candidats de chaque catégorie indiquée ci-dessus se sont engagés dans la Gendarmerie royale du Canada?

6. Combien de membres de la Gendarmerie occupent des postes dans les cinq classes comportant les salaires les plus élevés et combien d'entre eux sont des diplômés de collège ou d'université?

N° 3001—*M. Chatterton*—22 mars

1. Quel a été le montant versé à titre de subventions pour la construction de navires depuis l'adoption, en 1961, des Règlements relatifs à l'aide pour la construction de navires *a*) dans tout le Canada, *b*) dans chacun des chantiers sur la côte du Pacifique?

2. Quel était le pourcentage de ces subventions par rapport au coût total de la construction de navires admissibles à la subvention *a*) pour tout le Canada, *b*) pour chacun des chantiers sur la côte du Pacifique?

N° 3002—*M. Groos*—22 mars

1. Le régime d'assurance chirurgicale-médicale du service civil oblige-t-il les personnes qui reçoivent des soins d'un ostéopathe à se faire renvoyer à lui par un médecin pour avoir droit aux prestations d'assurance?

2. Sinon, le gouvernement du Canada aurait-il l'intention de prendre immédiatement les mesures nécessaires pour faire reconnaître par le régime d'assurance chirurgicale-médicale du service civil les ostéopathes qui sont maintenant reconnus comme des médecins compétents par les autorités provinciales de la Colombie-Britannique?

N° 3007—*M. Crouse*—22 mars

1. Combien d'argent a été dépensé au port de Yarmouth, en Nouvelle-Écosse, sur des projets importants de construction durant les 25 dernières années?

2. Combien d'argent a-t-on dépensé sur des travaux de dragage à Yarmouth, en Nouvelle-Écosse, durant les cinq dernières années?

3. Combien d'argent a-t-on dépensé sur des projets de dragage dans la rivière LaHave, comté de Lunenburg, en Nouvelle-Écosse, durant les cinq dernières années?

N° 3008—*M. Macquarrie*—22 mars

1. A-t-on l'intention de transférer du district maritime de Charlottetown, du ministère des Transports, la juridiction des phares de la côte occidentale de Terre-Neuve? Le cas échéant, pourquoi fait-on ce transfert?

2. Quel est le coût annuel de l'administration de ces phares?

N° 3017—*M. Caouette*—24 mars

1. Quelles sont les filiales *a*) de la Compagnie des Chemins de fer Nationaux, *b*) de la Polymer Corporation Limited, *c*) de l'Eldorado Mining and Refining Limited?

2. Qui nomme les administrateurs de ces filiales?

3. Quel est le capital-actions de ces filiales?

4. Quelle est la fonction de ces filiales?

5. Ces filiales sont-elles assujetties à la taxation?

6. Qui approuve le budget d'exploitation et d'immobilisations de ces filiales?

7. Une société de la Couronne, pour avoir des filiales, doit-elle obtenir l'autorisation ministérielle ou gouvernementale?

N° 3019—*M. Caouette*—24 mars

Est-ce qu'il existe un règlement qui oblige tous les travailleurs canadiens à avoir un numéro d'assurance sociale? Dans l'affirmative, quelles sont les sanctions ou pénalités prévues pour les personnes qui refusent de se conformer à ce règlement?

N° 3020—*M. Lambert*—24 mars

1. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a-t-il reçu une délégation de l'Association des optométristes du Canada, le 23 mars 1965, et cette délégation a-t-elle rencontré d'autres membres du cabinet?

2. Quelle est la nature des représentations qui ont été faites?

3. Quelle est la réaction du ministre et prévoit-on que des décisions seront prises à leur sujet dans un avenir rapproché?

N° 3021—*M. Millar*—24 mars

1. Quel est le nombre de jours par an durant lesquels l'aéroport international de Toronto est fermé *a*) totalement ou *b*) partiellement au trafic aérien à cause des conditions atmosphériques?

2. Le ministère des Transports a-t-il envisagé l'amélioration des pistes d'atterrissage de l'aéroport de London, en Ontario, pour recevoir de grands avions et servir ainsi comme aéroport de réserve?

N° 3023—*M. Rhéaume*—24 mars

1. Quelles sont les classifications actuelles d'emploi, y compris les échelles de traitement, concernant les gardes-chasse qui sont à l'emploi du gouvernement fédéral dans les Territoires du Nord-Ouest?

2. Combien de ces postes existe-t-il actuellement et où travaillent ceux qui les remplissent?

3. Quand a-t-on établi les classifications d'emploi qui existent actuellement?

4. Combien d'années de service dans le Nord comptent, au total, ceux qui occupent présentement les postes de gardes-chasse en question?

5. Combien de ces employés ont atteint le taux maximum de leur échelle de traitement actuelle?

6. Le gouvernement a-t-il étudié la possibilité de relever le niveau des classifications d'emploi concernant les fonctionnaires en question, et *a*) dans le cas de l'affirmative, quelle décision a été prise, et *b*) dans le cas de la négative, le gouvernement entreprendra-t-il une étude à ce sujet?

N° 3025—*M. Coates*—24 mars

1. Quel tarif de location est applicable aux propriétaires de pelles mécaniques d'une capacité variant de $\frac{3}{4}$ de verge à une verge, aux termes de la Loi sur l'utilisation des terrains marécageux des provinces Maritimes?

2. Quel tarif de location est applicable aux propriétaires de pelles mécaniques d'une capacité variant de $\frac{3}{4}$ de verge à une verge, aux termes de la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies?

3. Quel tarif de location est applicable aux propriétaires de bulldozers à chenilles D-4, D-6 et D-7, aux termes de la Loi sur l'utilisation des terrains marécageux des provinces Maritimes?

4. Quel tarif de location est applicable aux propriétaires de bulldozers à chenilles D-4, D-6 et D-7, aux termes de la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies?

N° 3026—*M. Laprise*—25 mars

1. Depuis le début du programme favorisant l'embauchage des travailleurs âgés au Canada, combien de personnes ont profité de ce programme *a*) au Canada, et *b*) dans chaque province?

2. Combien le ministère du Travail a-t-il dépensé pour l'emploi de travailleurs âgés depuis le début de ce programme *a*) au Canada, et *b*) dans chaque province?

3. Combien le gouvernement a-t-il déboursé en publicité pour ce programme *a*) dans les journaux, *b*) dans les revues, *c*) en affiches, *d*) en réclame à la radio, *e*) en réclame à la télévision (i) au Canada, (ii) dans chaque province?

N° 3027—*M. Nesbitt*—25 mars

1. Dans quelle mesure les services du trafic-marchandises du National-Canadien sont-ils déplacés ou réduits dans la cité de Woodstock (Ontario)?

2. Envisage-t-on à l'heure actuelle de réduire davantage les services du trafic-marchandises du National-Canadien?

3. Pour quels motifs a-t-on présentement déplacé ou réduit les services du trafic-marchandises du National-Canadien?

4. Les nouveaux arrangements ont-ils entraîné un retard d'une journée entière dans la livraison de marchandises à Woodstock?

5. Combien coûte le transport par camion de marchandises de la cité de Brantford à la cité de Woodstock?

6. Quelles économies sont attribuables à ces nouveaux arrangements?

N° 3028—*M. Macquarrie*—25 mars

1. A-t-on invité des candidats à postuler l'emploi de maître de poste à Bradalbane (Île du Prince-Édouard)? Dans le cas de l'affirmative, à quelle date?

2. Combien de demandes ont été reçues?

3. Qui a été le candidat heureux?

4. Quand entrera-t-il en fonctions?

5. A-t-on l'intention de construire un bureau de poste à Bradalbane? Dans le cas de l'affirmative, quand les travaux doivent-ils commencer?

*N° 3029—M. *Muir*—(Cap-Breton-Nord et Victoria)—25 mars

1. La Société Radio-Canada, par l'intermédiaire de sa station CBI, à Sydney (Nouvelle-Écosse), transmet-elle un programme quotidien connu sous la désignation de «Plain Talk»?

2. Qui est autorisé à prendre part à cette émission?

3. Les textes de l'émission «Plain Talk» pour la semaine commençant le 1er mars ont-ils été enregistrés et à quelle date les enregistrements ont-ils eu lieu et par qui ont-ils été faits?

4. Tous ces enregistrements ont-ils été transmis sur les ondes et, dans le cas de la négative, pourquoi?

5. Le directeur de la station de radio CBI a-t-il fait valoir des objections à certains enregistrements?

6. Pour quelle raison le directeur de la station de radio CBI a-t-il annulé l'émission de certains enregistrements de la série «Plain Talk»?

7. Radio-Canada a-t-elle pour principe directeur d'interdire l'émission d'un point de vue théologique quelconque?

8. Dans quelle mesure les conversations à bâtons rompus (plain talk) sont-elles permises à l'émission «Plain Talk»?

9. Au cours des 15 derniers mois, combien de particuliers, à l'exception du journaliste et commentateur Gordon Sinclair, ont eu de Radio-Canada l'autorisation d'exposer leurs principes d'athéisme sur les réseaux de Radio-Canada?

N° 3030—*M. Muir* (Cap-Breton-Nord et Victoria)—25 mars

Depuis le 1er janvier 1964, quelles marchandises ont été vendues depuis la base navale de Point Edward (liste détaillée), à qui et pour quel montant?

N° 3032—*M. Rondeau*—26 mars

1. Existe-t-il au sein du ministère fédéral de l'Agriculture une règlementation spéciale permettant une aide particulière de prêts conditionnels à des immigrants agricoles de pays européens? Le cas échéant, *a*) le ministère de l'Agriculture de la province de Québec collabore-t-il avec le ministère fédéral de l'Agriculture à une telle politique de prêts, *b*) quand ce programme a-t-il été institué?

2. Y a-t-il eu effectivement des immigrants agricoles de pays européens qui ont bénéficié d'aide financière depuis 1960, qui ont été placés dans la province de Québec, et dans le cas de l'affirmative, combien pour chaque année?

3. Si une telle règlementation existe, *a*) quel est le montant prêté par le ministère de l'Agriculture fédéral, *b*) quel est le montant prêté par le ministère de l'Agriculture du Québec, *c*) ces prêts sont-ils autorisés par les deux ministères, *d*) quel est l'organisme qui administre ces prêts, *e*) quel est le taux d'intérêt chargé, *f*) pour combien d'années ces prêts sont-ils consentis?

4. Combien d'immigrants agricoles européens ont bénéficié de ces prêts?

5. Les agriculteurs canadiens peuvent-ils bénéficier des mêmes avantages?

N° 3033—*M. Southam*—26 mars

1. Parmi les maîtres de poste et les autres employés des Postes qui travaillent aux bureaux de poste situés dans la circonscription électorale de Moose Mountain (Sask.), combien seront mis à la retraite au cours de l'année 1965?

2. Quels sont les noms et adresses des employés en question?

3. Combien de nouveaux locaux le ministère des Postes projette-t-il de faire construire dans la circonscription électorale de Moose Mountain (Sask.) au cours de la prochaine année financière 1965-1966 et à quels endroits?

*N° 3035—*M. Lambert*—26 mars

1. Le nommé Réal Rousseau est-il un membre du personnel permanent ou temporaire du premier ministre ou de tout autre ministre de la Couronne?

2. Dans le cas de l'affirmative, quelle est ou quelle a été la nature de ses fonctions?

3. Quel est son traitement annuel?

4. S'il n'occupe pas actuellement les fonctions citées au paragraphe 1, le nommé Réal Rousseau a-t-il jamais fait partie du personnel du premier ministre ou de tout autre ministre de la Couronne?

N° 3036—*M. Bell*—26 mars

1. L'Office national du film et (ou) la Société Radio-Canada ont-ils reçu une demande de la municipalité de Saint-Jean (Nouveau-Brunswick) les invitant à filmer ou à téléviser les fouilles dans le Fort Latour?

2. Dans le cas de l'affirmative, fera-t-on une émission sur l'historique de ce site depuis l'époque de l'Indien *Red Paint* et des établissements français et anglais jusqu'à celle de l'occupation de Saint-Jean par les Loyalistes?

3. Cette question fera-t-elle l'objet d'une enquête et d'un échange de vues avec le corps municipal mentionné plus haut?

N° 3037—*M. Mather*—26 mars

Quel a été le coût global, exprimé en dollars, du changement du nom de «Lignes aériennes Trans-Canada» à celui de «Air Canada»?

N° 3038—*M. Mather*—26 mars

1. Combien de personnes ont été traitées dans les hôpitaux canadiens en 1964 pour des empoisonnements accidentels?

2. Quelle a été, avec chiffres à l'appui, la substance la plus fréquemment en cause dans ces cas d'empoisonnement accidentel?

N° 3039—*M. Mather*—29 mars

Le gouvernement a-t-il songé à introduire une ligne de conduite analogue à celle qui existe en Nouvelle-Zélande et selon laquelle des sociétés étrangères qui désirent reprendre des entreprises néo-zélandaises doivent enregistrer leurs offres, qui peuvent être rejetées par le gouvernement de la Nouvelle-Zélande?

N° 3040—*M. Howe* (Hamilton-Sud)—29 mars

1. A l'émission de télévision «Across Canada» du 3 décembre 1964 au poste CBMT, s'agissait-il d'un guérisseur qui pratique la thérapeutique fondée sur la prière, M. J.-A. Desfosse, et, dans le cas de l'affirmative, quelle était la portée générale des observations?

2. La société Radio-Canada estime-t-elle que cette émission est utilisée comme réclame pour M. Desfosses et, dans le cas de l'affirmative, *a*) a-t-elle sanctionné une telle utilisation, *b*) prendra-t-on les mesures nécessaires afin d'éviter à l'avenir la publicité à ce programme?

N° 3041—*M. Balcer*—29 mars

1. Le Conseil des ports nationaux a-t-il vendu un terrain portant les n^{os} P-38 et P-39 du cadastre de la municipalité de Saint-Nicolas, comté de Lévis? Dans le cas de l'affirmative, *a*) à quelle date cette vente a-t-elle eu lieu, *b*) quelles offres ont-elles été reçues pour ce terrain, *c*) à qui et pour quels montants ledit terrain a-t-il été vendu?

2. S'agissait-il d'une vente de gré à gré ou d'une vente précédée d'une demande de soumissions?

N° 3042—*M. Balcer*—29 mars

Le ministère des Travaux publics est-il à faire faire des travaux de recherche et d'arpentage pour délimiter ses propriétés le long de la rivière Saint-Maurice, dans le Québec? Dans l'affirmative, *a*) les travaux ont-ils été accordés par contrat, *b*) quel est le nom des personnes qui ont été appelées à exécuter ces travaux?

N° 3043—*M. Boutin*—29 mars

Quelle a été la population du comté de Dorchester, dans les années 1960, 1961, 1962, 1963 et 1964 et *a*) combien étaient des hommes et *b*) combien étaient des femmes?

N° 3044—*M. Boutin*—29 mars

1. Quelle a été la valeur en dollars de la production agricole globale au cours des années 1960, 1961, 1962, 1963 et 1964?

2. Pour les mêmes années, quelle a été la production animale et laitière dans le comté de Dorchester?

N° 3045—*M. Boutin*—29 mars

Au cours des années 1960, 1961, 1962, 1963 et 1964, quelle somme représentait la production forestière dans le comté de Dorchester?

N° 3046—*M. Boutin*—29 mars

1. Combien de demandes de prestations ont été formulées par des travailleurs du comté de Dorchester au cours des années 1960, 1961, 1962, 1963 et 1964 et combien de ces demandes *a*) ont été acceptées, *b*) ont été refusées?

2. En comparaison de la main-d'œuvre disponible dans ce comté, quel pourcentage a représenté la main-d'œuvre en chômage au cours des années 1960, 1961, 1962, 1963 et 1964?

N° 3047—*M. Boutin*—29 mars

Quel a été le revenu moyen des cultivateurs dans le comté de Dorchester, au cours des années 1960, 1961, 1962, 1963 et 1964?

N° 3048—*M. Boutin*—29 mars

Quels ont été les travaux effectués par le gouvernement fédéral dans le comté de Dorchester, au cours des années 1960, 1961, 1962, 1963 et 1964 et *a*) où ont-ils été effectués, *b*) quelles sommes ont été déboursées par le gouvernement fédéral pour l'accomplissement de ces travaux?

N° 3049—*M. Matheson*—29 mars

Les grands aumôniers des services armés du Canada ont-ils étudié la préparation d'une brochure à mettre à la disposition des églises et autres institutions qui en feraient la demande, en vue de renseigner sur le bon emploi du drapeau dans les lieux consacrés au culte et ailleurs?

N° 3050—*M. Dubé*—30 mars

1. Combien de ministères ou d'organismes du gouvernement fédéral possèdent un service distinct d'information de langue française?

2. Quand prévoit-on appliquer à cet égard les recommandations de la Commission Glassco dans le cas des ministères ou organismes qui n'en possèdent pas?

N° 3051—*M. Loney*—30 mars

1. Quels sont les noms et les adresses de ceux qui ont présenté une soumission pour la construction d'un édifice fédéral à Wallaceburg (Ontario) le 16 décembre 1964?

2. Quel est le prix cité par chaque soumissionnaire?

3. La soumission la plus basse a-t-elle été acceptée et, dans le cas de la négative, pour quelle raison?

N° 3052—*M. Loney*—30 mars

1. Quels sont les noms et les adresses de ceux qui ont présenté une soumission pour la construction d'un laboratoire de recherches agricoles à Vineland (Ontario) le 23 décembre 1964?

2. Quel est le prix cité par chaque soumissionnaire?

3. La soumission la plus basse a-t-elle été acceptée, et, dans le cas de la négative, pour quelle raison?

N° 3053—*M. Noble*—30 mars

Le gouvernement canadien est-il représenté devant la Cour internationale de justice de La Haye au sujet de l'affaire *Barcelona Traction Company*? Dans l'affirmative, *a*) la société en question est-elle affiliée à une société canadienne, *b*) quelle est la société mère, c) quels sont ses administrateurs canadiens, *d*) quelle est la position du gouvernement canadien à l'égard des questions qui ont été soulevées à l'audience?

N° 3054—*M. Berger*—30 mars

1. Quels sont le tonnage et le nombre des membres d'équipage du navire affecté spécialement au service de la Grosse Île?

2. Quel a été le coût d'opération dudit navire, y compris combustible, réparations, salaires de l'équipage, etc., pour les années 1962-1963 et 1964?

3. De quelle façon s'effectuent le ravitaillement et le service de transport durant la saison hivernale, et quel en a été le coût global pour les hivers 1962-1963 et 1964?

4. Quel a été le coût total des améliorations apportées (si elles l'ont été) en vue d'améliorer le champ d'atterrissage des avions qui normalement seraient l'unique moyen de desservir l'île durant les mois d'hiver?

5. L'aide de service d'hélicoptère a-t-elle déjà été utilisée ou suggérée et quel en aurait été le coût selon le cas?

6. Utilise-t-on toujours du charbon comme combustible à Grosse Île? Dans le cas de l'affirmative, combien de tonnes annuellement, et de quelle façon le transporte-t-on à l'île et à quel prix pour le transport?

N° 3055—*M. Scott*—30 mars

1. M. Raymond Denis, ex-adjoint exécutif auprès du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, a-t-il communiqué au sénateur L.-P. Gélinas et(ou) à M. Harold Dornan des renseignements recueillis par le ministère au sujet de M. Harry Stonehill?

2. Dans le cas de l'affirmative, le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, ou toute autre personne, avait-il autorisé M. Denis à divulguer ces renseignements et quelle était la nature des renseignements, s'il en est, ainsi divulgués?

3. Existe-t-il des dispositions statutaires ou autres qui interdisent la transmission de renseignements contenus dans les dossiers du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration à M. Dornan et/ou au sénateur Gélinas et, dans le cas de l'affirmative, y a-t-il eu violation de la Loi sur les secrets officiels?

N° 3056—*M. McCutcheon*—30 mars

Quel est le total des allocations par jour ou spéciales accordées à chacun des membres de la Commission royale d'enquête sur les services de santé depuis ses débuts jusqu'à aujourd'hui.

N° 3057—*M. Coates*—30 mars

Quel a été le résultat des pourparlers entre les fonctionnaires du ministère fédéral de l'Agriculture et ceux du ministère de l'Agriculture et de la Commercialisation de la Nouvelle-Écosse pour ce qui est de la réduction envisagée des facilités de recherche de la ferme expérimentale de Nappan?

N° 3058—*M. Dubé*—30 mars

1. Radio-Canada a-t-il étudié la possibilité de téléviser au complet les parties régulières de hockey de la LNH du samedi soir? Dans le cas de l'affirmative, quelle a été la décision et quelles sont les raisons qui ont motivé cette décision?

2. Est-ce qu'un certain nombre de téléspectateurs ont déjà fait des représentations en vue d'obtenir la partie régulière complète et, dans le cas de l'affirmative, quel en est le nombre?

3. Quels sont les programmes qui durant la saison 1964-1965 tenaient la place de la première période de hockey, sur les réseaux français et anglais?

4. Quelle est la popularité de ces programmes et de quelle façon est-elle évaluée?

5. A part les parties de hockey quelles autres émissions de Radio-Canada ne sont pas transmises en entier?

N° 3059—*M. Fleming* (Okanagan-Revelstoke)—30 mars

Au cours de la semaine du 21 au 27 mars, le Conseil économique du Canada a-t-il convoqué à Ottawa une réunion à laquelle avaient été conviés des représentants des gouvernements provinciaux, et dans le cas de l'affirmative, *a*) quel était l'objet de cette réunion, *b*) qui y a assisté, *c*) des décisions ont-elles été annoncées?

N° 3060—*M. Mather*—30 mars

1. Quel est le nombre estimatif des employés du Service public du Canada, y compris les forces armées, le personnel du gouvernement fédéral, y compris celui des sociétés de la Couronne et des organismes gouvernementaux, ainsi que ses employés provinciaux et municipaux?

2. Quel est le nombre estimatif *a*) des employés provinciaux, *b*) des employés municipaux?

N° 3061—*M. Mather*—30 mars

Y a-t-il des travaux de recherche et des conseils à la disposition des producteurs de tabac qui abandonnent ce genre d'activité pour une culture mixte?

N° 3062—*M. MacEwan*—31 mars

1. A-t-on demandé des soumissions pour la transformation et le réarmement du destroyer d'escorte HMCS «Fraser»?

2. Quels chantiers de construction navale ont présenté des soumissions pour ces travaux et à quel montant s'élevait chacune de celles-ci?

3. A quelle compagnie adjugera-t-on le contrat?

4. Où l'HMCS «Fraser» amarre-t-il ordinairement?

N° 3063—*M. Macquarrie*—31 mars

1. Quels sont les premiers ministres du Canada dont l'effigie a été reproduite sur les timbres-poste?

2. Quand a-t-on émis ces timbres, et à combien d'exemplaires les a-t-on tirés?

3. Se propose-t-on d'émettre un timbre en 1965 pour commémorer le 150e anniversaire de la naissance de sir John A. Macdonald?

4. Se propose-t-on d'émettre un timbre pour commémorer sir Winston Churchill?

N° 3064—*M. Caouette*—1er avril

1. Combien de projets furent exécutés en vertu de l'encouragement des travaux d'hiver dans les municipalités dans le comté de Villeneuve au cours des années 1962-1963, 1963-1964 et 1964-1965?

2. Quelle était la valeur globale de chacun de ces projets et quelle a été la participation fédérale?

N° 3065—*M. Caouette*—1er avril

1. Quelles sommes ont été dépensées par le ministère des Travaux publics dans le comté de Villeneuve durant les années 1962, 1963 et 1964?

2. Pour quels projets spécifiques ces sommes ont-elles été consenties?

3. Le ministère a-t-il des projets en cours et dans l'affirmative quels sont-ils?

N° 3066—*M. Caouette*—1er avril

1. Quelles sommes ont été dépensées par le ministère de la Défense nationale dans le comté de Villeneuve au cours des années 1962, 1963 et 1964?

2. Quelles sommes ont-elles été consacrées *a*) à des fins d'immobilisation, *b*) à des fins militaires, *c*) à d'autres fins?

N° 3067—*M. Caouette*—1er avril

1. Quelles sommes ont été versées en subventions de toutes sortes aux mines en exploitation dans le comté de Villeneuve pour les années 1962, 1963 et 1964?

2. Quelles sommes chacune de ces mines a-t-elle reçues pour ces mêmes années?

3. A quel titre ces subventions ont-elles été accordées?

N° 3068—*M. Caouette*—1er avril

A quel montant se chiffrent les différentes taxes fédérales perçues des compagnies minières du comté de Villeneuve?

N° 3069—*M. Caouette*—1er avril

1. Quelles sont les associations sportives du comté de Villeneuve qui ont reçu des subventions en vertu de la loi sur le sport amateur durant les trois dernières années?

2. Quelle est la part qu'a reçue chacune des provinces en vertu de la loi sur le sport amateur durant les cinq dernières années?

N° 3070—*M. Caouette*—1er avril

Quel bénéfice net a réalisé chacun des bureaux de poste du comté de Villeneuve au cours des années 1962, 1963 et 1964?

*N° 3071—*M. Côté* (Chicoutimi)—1er avril

1. Quel est le coût estimatif de l'aérogare qui sera construite à Bagotville-Saguenay incessamment?

2. Quel sera le coût des aménagements?

3. Quand se propose-t-on de commencer ces travaux?

N° 3072—*M. Côté* (Chicoutimi)—1er avril

1. Les travaux de dragage seront-ils entrepris bientôt dans le chenal du Saguenay près de Chicoutimi?

2. Quel est le coût de ces travaux?

3. Après que ces travaux auront été effectués quel sera le tonnage maximum fixé pour les navires qui viendront amarrer au port de Chicoutimi?

N° 3073—*M. Côté* (Chicoutimi)—1er avril

1. Le gouvernement a-t-il déjà reçu un mémoire soit de l'Hôtel-Dieu de Chicoutimi ou du Corps médical de cette ville exposant les besoins d'un plan hospitalier d'urgence qui pourrait être mis à la disposition du public lors de désastres, sinistres et catastrophes?

2. Quelles sont les conditions ou formalités requises pour l'obtention d'un pareil plan hopitalier d'urgence à Chicoutimi?

3. Combien y a-t-il de ces plans hospitaliers d'urgence disponibles à travers le Canada depuis l'adoption de cette mesure?

4. Quel est le coût moyen de ces plans hospitaliers d'urgence et ces frais sont-ils entièrement déboursés par le gouvernement fédéral?

5. Est-ce que pour compléter l'équipement de ce genre d'hôpital mobile le ministère fournit un hélicoptère pour les régions éloignées?

N° 3074—*M. Côté* (Chicoutimi)—1er avril

1. Quelle a été la participation financière du gouvernement fédéral dans la construction de chemins d'accès en forêts dans le comté de Chicoutimi depuis l'adoption de cette mesure?

2. Quelle est la longueur des chemins construits dans ce comté jusqu'à présent?

3. Y a-t-il d'autres projets en cours à l'heure actuelle? Dans le cas de l'affirmative, *a*) quels sont-ils, *b*) quel est le montant estimé?

N° 3075—*Mme Jones*—1er avril

1. Combien de céréales ont été nettoyées aux élévateurs terminus de Churchill depuis octobre 1963 jusqu'à octobre 1964?

2. Combien de tonnes, de boisseaux ou de livres de criblures ont été manutentionnés?

3. Combien de telles criblures ont été vendues et à quel prix?

4. Les criblures ont-elles été expédiées par *a*) chemin de fer, *b*) bateau, et à quelle destination?

5. Qui paie le transport ferroviaire de ces criblures à Churchill?

6. Qui touche le produit de la vente de ces criblures?

N° 3076—*M. Macquarrie*—1er avril

1. Quels membres de la Société protectrice des animaux (la *Humane Society*) ou de la société Audubon ont surveillé la chasse aux jeunes phoques pendant la saison de chasse de 1965?

2. A quelle date a commencé la saison de la chasse aux phoques?

3. A-t-on fourni à certains fonctionnaires des associations susmentionnées, la possibilité de surveiller les opérations de chasse à l'ouverture de la saison?

4. Le ministre ou certains hauts fonctionnaires du ministère des Pêcheries ont-ils reçu des protestations émanant de l'un ou l'autre des organismes susmentionnés au sujet d'actes de cruauté commis par des chasseurs de phoques pendant la saison en cours?

5. Quels fonctionnaires de quels organismes ont demandé l'autorisation de surveiller les opérations de chasse?

N° 3077—*M. Caouette*—1er avril

1. Combien la Banque d'expansion industrielle a-t-elle consenti de prêts dans le comté de Villeneuve durant les cinq dernières années?

2. Quel est le montant prêté dans l'une ou l'autre des municipalités de ce comté pour les mêmes années?

N° 3078—*M. Dinsdale*—1er avril

S'est-on éloigné récemment de la ligne de conduite applicable à l'achat de voitures automobiles pour la Gendarmerie royale du Canada et le ministère des Affaires du Nord canadien, en soumettant les soumissions individuelles des distributeurs locaux aux fabricants intéressés? Dans le cas de l'affirmative, quelle a été la nature du changement et sur quels motifs s'est-on fondé?

AVIS DE MOTIONS ÉMANANT DES DÉPUTÉS

(Les motions encore à l'étude sont inscrites sous cette rubrique)

1964

N° 28—*M. Pigeon*—18 février

La Chambre est d'avis que le gouvernement devrait songer à l'opportunité d'introduire une loi établissant un district fédéral de la même grandeur que la Région de la capitale nationale, selon la désignation de l'annexe de la Loi sur la Capitale nationale, qui serait administrée par le gouvernement du Canada de façon que le Parlement puisse exercer une juridiction législative exclusive sur ledit district et doter ainsi le district de meilleures conditions économiques, biculturelles et bilingues que celles qui existent actuellement.

N° 30—*M. Stefanson*—18 février

La Chambre est d'avis que le gouvernement devrait étudier l'à-propos d'aménager une route fluviale intérieure, destinée à relier Winnipeg et Edmonton, en passant par Selkirk, par la voie de la rivière Rouge, du lac Winnipeg et de la rivière Saskatchewan.

N° 31—*M. Walker*—18 février

La Chambre est d'avis qu'en vue de pourvoir de représentants élus les sociétés de la Couronne et autres sociétés que le gouvernement fédéral peut posséder, gérer ou administrer, celui-ci devrait envisager l'opportunité et la possibilité de prendre des mesures qui lui permettent, à l'occasion, de nommer, à titre d'administrateurs bénévoles, des députés qui feraient partie de toutes ou de quelques-unes des sociétés de la Couronne et autres pour une période n'excédant pas la durée d'une législature.

N° 32—*M. Thompson*—18 février

La Chambre est d'avis que le gouvernement devrait étudier la possibilité de modifier la Loi sur les expropriations (SRC 1952, c. 106) afin de mieux protéger les citoyens contre l'ingérence arbitraire des ministères fédéraux dans leurs droits de propriété et en vue d'établir des procédés plus appropriés pour le transfert des titres et la jouissance de terres expropriées sous le régime de ladite loi.

N° 33—*M. Marcoux*—19 février

La Chambre est d'avis que le gouvernement devrait étudier l'à-propos de présenter une mesure dans le but de modifier la Loi sur la Banque du Canada en vue de prévoir l'émission directe des crédits, aux nom et bénéfice du gouvernement du Canada, selon les besoins révélés par la production nationale.

N° 34—*M. Caouette*—19 février

La Chambre est d'avis que le gouvernement devrait, comme mesure temporaire en attendant la décentralisation fiscale, étudier l'opportunité d'augmenter les allocations familiales au niveau de la hausse de l'indice du coût de la vie depuis leur dernière augmentation, sans hausser les taxes, mais en utilisant des crédits nouveaux créés par la Banque du Canada.

N° 35—*M. Aiken*—19 février

La Chambre est d'avis que le gouvernement prenne sans délai les mesures qui s'imposent pour convoquer une conférence avec les provinces, afin de définir de nouveau et de coordonner la responsabilité du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux au sujet des aménagements pour petites embarcations, comme les quais, les rampes de mise à l'eau et les emplacements d'amarrage.

N° 36—*M. Latulippe*—19 février

La Chambre est d'avis que le gouvernement devrait étudier l'opportunité d'accorder les mêmes subsides qui sont présentement versés pour le transport des grains par chemin de fer, au transport par camion de ces grains.

N° 37—*M. Lessard* (Lac-Saint-Jean)—25 février

Que le Comité permanent des relations industrielles soit chargé d'étudier et d'analyser la législation fédérale actuelle relativement aux conditions de travail et aux droits des ouvriers syndiqués et de présenter, le plus tôt possible, un rapport de ses observations et de ses conclusions sur cette question.

N° 38—*M. Moreau*—27 février

La Chambre est d'avis que le gouvernement devrait étudier l'opportunité de prendre des mesures pour ralentir l'émigration de nos élèves diplômés aux États-Unis à cause des plus vastes occasions de recherche et des niveaux plus élevés de revenus qui existent dans ce pays et, à cette fin, d'étudier s'il est possible d'atteindre cet objectif en partie en

accordant une période exempte de taxe équivalente à un élève reçu pour chaque année consacrée à des études post-universitaires accréditées et fournir ainsi à nos gens ayant acquis une formation supérieure l'occasion de rentrer plus rapidement dans leurs frais et de combler la perte de gains qu'ils ont à subir pendant les périodes de formation.

N° 39—*M. Dinsdale*—28 février

La Chambre est d'avis que le gouvernement, de concert avec la Conférence des parcs fédérale-provinciale, de formation récente, doit donner son attention immédiate à l'établissement d'un programme des parcs récréatifs afin

1. De donner plus d'ampleur au programme réussi des terrains de pique-nique et de camping;

2. De compléter et de conserver le service des parcs nationaux;

3. De répondre aux besoins urgents de divertissements d'une société en évolution;

4. D'aider à assurer des services et des aménagements satisfaisants pour l'industrie florissante du tourisme canadien.

N° 40—*M. Choquette*—28 février

La Chambre est d'avis qu'il est nécessaire que le gouvernement considère l'opportunité afin de créer un idéal authentiquement canadien, de parachever l'évolution constitutionnelle du Canada et d'affirmer sous tous les aspects et dans tous les symboles la Souveraineté absolue de notre pays, et de décréter à cette fin la tenue d'un référendum où toutes les questions suivantes seraient posées à tous les citoyens canadiens qui ont droit de vote et auxquelles ces derniers répondraient par un Oui ou par un Non; à savoir:

Êtes-vous en faveur de ce:

1. *a*) Que «l'Acte de l'Amérique britannique du Nord» puisse être modifié de quelque manière que ce soit sans avoir recours au Parlement du Royaume-Uni britannique;

b) Le nom de «l'Acte de l'Amérique du Nord britannique» soit changé en celui de «l'Acte concernant la constitution canadienne».

2. Que «l'O Canada» soit l'hymne national officiel du Canada, avec les paroles anglaises et françaises déjà en usage;
3. Que le Canada soit doté d'un drapeau distinctif sans porter l'emblème de l'Union Jack;
4. Qu'un citoyen canadien ne soit plus sujet britannique;
5. Que l'appellation «Dominion» disparaisse pour désigner officiellement le Canada;
6. Que l'autorité suprême du Canada soit symbolisée d'une manière essentiellement canadienne sans avoir recours au Souverain du Royaume-Uni britannique.

N° 5

4 mars—Suite du débat sur la proposition de motion de M. Coates:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait considérer l'opportunité de la mise au point immédiate du complexe de Chignectou, au moyen de l'utilisation de l'énergie marémotrice à la Baie de Fundy pour la production d'électricité.

N° 41—*M. Beaulé*—5 mars

La Chambre est d'avis que le gouvernement devrait étudier la possibilité d'émettre à tous les citoyens canadiens de 18 ans et plus, qui le désirent, une carte d'identité avec photographie, qui serait obligatoire dans tous les bureaux de votation au Canada en vue d'établir leur identité.

N° 1

9 mars—Suite du débat sur la proposition de motion de M. Herridge:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'à-propos de créer une Division de la lutte contre la pollution des eaux, composée de représentants des dix provinces, au sein du Conseil national des ressources qu'on se propose d'établir, division qui aurait les attributions et les fonds voulus pour instituer des programmes de recherche, recueillir, réunir et analyser des renseignements et coordonner les objectifs des provinces en ce qui touche la lutte contre la pollution des eaux; en outre, pour pousser l'étude des problèmes d'un caractère national en ce domaine.

N° 2

11 mars—Suite du débat sur la proposition de motion de M. Laniel:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'à-propos d'instituer un service obligatoire au pays pour les jeunes de 18 à 21 ans, où chacun d'eux devrait faire un stage d'environ 12 mois.

N° 42—*M. Baldwin*—13 mars

La Chambre est d'avis que le gouvernement devrait s'aboucher sans tarder avec les provinces afin d'organiser une Conférence constitutionnelle du centenaire composée d'un nombre déterminé de sénateurs et de députés et d'un nombre équivalent de membres des législatures provinciales. La Conférence se réunirait à Ottawa et dans toutes les provinces pour étudier les modifications qu'il y aurait lieu d'apporter à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique à la lumière des expériences du passé, des exigences actuelles et des besoins futurs. Cette étude comporterait également la détermination des questions au sujet desquelles les gouvernements fédéral et provinciaux devraient normalement se consulter et qu'ils devraient régler ensemble, et l'établissement d'un secrétariat pourvu d'un personnel qui exécuterait ce travail selon une formule acceptable de surveillance et d'exécution fédérales-provinciales.

N° 43—*M. Laniel*—13 mars

La Chambre est d'avis que le Comité spécial de la Défense soit autorisé à effectuer une étude approfondie de la nécessité de créer une institution gouvernementale où les jeunes gens de notre pays pourraient acquérir le sens de la discipline et le respect de l'autorité tout en bénéficiant des avantages de l'éducation physique et de cours donnés dans les deux langues officielles du Canada.

N° 3

16 mars—Suite du débat sur la proposition de motion de M. Orlikow:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'à-propos d'inclure les hôpitaux pour malades mentaux et les sanatoriums dans le programme fédéral d'assurance-hospitalisation (Loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques) afin que les provinces aient à leur disposition suffisamment de fonds pour fournir les traitements requis aux malades mentaux et aux tuberculeux et les soins et la formation voulus aux enfants arriérés.

N° 44—*M. Cooper*—16 mars

La Chambre est d'avis que le gouvernement devrait envisager immédiatement l'à-propos d'émettre un timbre commémorant le parachèvement, en 1966, du barrage érigé sur la rivière Saskatchewan.

N° 4

18 mars—Suite du débat sur la proposition de motion de M. Alkenbrack;

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier immédiatement l'opportunité d'acquérir les titres de la résidence historique du 1er premier ministre du Canada, le très honorable sir John A. Macdonald, savoir, la propriété désignée par l'adresse 35 Centre Street, Kingston, Ontario.

N° 6

23 mars—Suite du débat sur la proposition de motion de M. Grafftey:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'à-propos d'établir immédiatement un Secrétariat pour les relations fédérales-provinciales ou un organisme analogue.

N° 8

25 mars—Suite du débat sur la proposition de motion de M. Grégoire:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité de former un comité pour étudier la question des frontières du Labrador entre la province de Québec et la province de Terre-Neuve.

N° 45—*M. Francis*—25 mars

Que, afin de rendre plus utile l'étude de la ligne de conduite qu'adoptent les Sociétés de la Couronne au sujet de l'emploi et du personnel, des placements au Canada et à l'étranger, des méthodes de comptabilité, des textes des rapports annuels soumis au Parlement et d'autres sujets, un Comité permanent des Sociétés de la Couronne composé d'au moins vingt et d'au plus trente députés soit formé.

N° 46—*M. Horner* (Jasper-Edson)—26 mars

La Chambre est d'avis que le gouvernement devrait étudier l'opportunité de présenter une mesure pourvoyant à la normalisation des machines agricoles, autant que cela relève de la compétence du Parlement, et, sans restreindre la généralité de ce qui précède, que le gouvernement étudie l'institution d'un Office de normalisation composé de trois membres qui représenteraient les cultivateurs, les fabricants de machines et le ministère de l'Agriculture, et ayant les pouvoirs suivants: *a*) recevoir les mémoires de groupements agri-

coles et autres intéressés et étudier la situation actuelle, *b*) recommander la normalisation de toutes pièces et tous dispositifs d'attelage que l'Office jugerait comme étant susceptibles de normalisation, *c*) mettre en vigueur lesdites recommandations après que celles-ci auront été approuvées par le gouverneur en conseil, et *d*) édicter des règlements et rédiger des prescriptions selon qu'il y aurait lieu de temps en temps.

N° 7

30 mars—Suite du débat sur la proposition de motion de M. Harley:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité de modifier la Loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques en vue de pouvoir, d'accord avec les provinces, au paiement des services d'ambulance d'urgence.

N° 10

13 avril—Suite du débat sur la proposition de motion de M. Brewin:

Que, de l'avis de la Chambre, soit nommé un comité spécial de la Chambre pour étudier, en vue de faire des recommandations, un système d'émission télévisée ou radiophonique des délibérations ou d'une partie des délibérations de la Chambre.

N° 12

15 avril—Suite du débat sur la proposition de motion de M. Mather:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'à-propos d'accorder, d'ici 1967, la pension de vieillesse dès l'âge de 67 ans et sans enquête sur les moyens de subsistance.

N° 47—*M. Noble*—16 avril

La Chambre est d'avis que le gouvernement devrait étudier l'à-propos de demander à la Commission conjointe internationale, compte tenu de tous autres intérêts, s'il est possible d'adopter des mesures en vue de contrôler le niveau des eaux du lac Huron et de la baie Georgienne, à l'avantage des propriétaires riverains du lac et de la baie, au Canada aussi bien qu'aux États-Unis, afin de réduire les niveaux extrêmes qu'ont connus cette région.

N° 13

22 avril—Suite du débat sur la proposition de motion de M. Southam:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité de modifier la Loi de l'impôt sur le revenu, paragraphe 3, article 10 afin de permettre aux membres élus du conseil d'administration des «Grandes unités scolaires» de réclamer les mêmes exemptions en ce qui concerne les indemnités ordinaires, aux fins de l'impôt sur le revenu, que celles qu'on accorde actuellement aux membres élus des corporations municipales.

N° 48—*M. Southam*—22 avril

La Chambre est d'avis que le gouvernement devrait étudier l'opportunité de modifier la Loi de l'impôt sur le revenu en biffant dans l'article 11, paragraphe 9*a*), après les mots «dans laquelle», le membre de phrase suivant: «...était situé l'établissement de l'employeur où il se présentait habituellement pour son travail...», et en y substituant le texte ci-après: «...il maintenait un établissement domestique d'un seul tenant dans lequel il résidait et soutenait réellement un conjoint ou une personne dépendant de lui pour sa subsistance et lui étant unie par les liens du sang, du mariage ou de l'adoption.»

N° 11

27 avril—Suite du débat sur la proposition de motion de M. Bell.

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait considérer l'opportunité de remettre en service la marine marchande du Canada.

N° 14

29 avril—Suite du débat sur la proposition de motion de M. MacEwan:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité de changer le terme «vieillesse» tel qu'il figure dans la Loi sur l'assistance-vieillesse, chapitre 199 des Statuts révisés du Canada et ses modifications, et dans la Loi sur la sécurité de la vieillesse, chapitre 200 des Statuts révisés du Canada et ses modifications, et de le remplacer par un terme plus élégant, de telle sorte que les lois précitées deviennent la «Loi sur l'assistance aux citoyens d'âge avancé» et la «Loi sur la sécurité des citoyens d'âge avancé».

N° 16

11 mai—Suite du débat sur la proposition de motion de M. Martineau:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait entreprendre une étude approfondie et complète de la proposition portant sur l'aménagement du Canal Grand afin d'en déterminer la possibilité des points de vue technique et économique, et instituer des négociations au besoin avec les provinces d'Ontario et de Québec, ainsi qu'avec le gouvernement des États-Unis, afin de s'assurer leur pleine collaboration à ce projet, et que le gouvernement devrait étudier d'une façon particulière:

(1) Les problèmes que posent la régularisation et le maintien du niveau des eaux, de leur débit et de leur qualité dans les Grands lacs, le fleuve Saint-Laurent, la rivière Ottawa, le lac Nipissing et la rivière des Français, qui constituent une source de préoccupations souvent exprimées et de plus en plus graves sur les plans international, national et provinciaux, surtout à l'égard des périodes d'étiage dans les Grands lacs et la rivière Ottawa, ce qui a pour unique résultat de rendre difficile à réaliser l'extension de la navigabilité de la rivière Ottawa.

(2) Les dangers qui existent à l'égard de certaines de ces eaux par suite de l'industrialisation qui a pour résultat une demande croissante de puiser de ces eaux et d'en consommer surtout le long du système des Grands lacs et du Saint-Laurent.

(3) L'effet que le projet peut avoir sur le niveau de vie des populations dont le nombre croissant se compte par millions et qui dépendent d'une façon ou d'une autre de ces étendues d'eaux, ainsi que les mesures positives qui peuvent être prises pour remédier à la situation.

(4) La proposition portant que l'on s'assure de certaines réserves importantes et renouvelables d'eau fraîche que l'on recueillerait au moyen de canaux transversaux dans le bassin de la baie James et qu'on dirigerait ensuite vers le sud par la rivière Ottawa et les Grands lacs au moyen de pompes étagées qui seraient aménagées à des phases économiques à mesure que le besoin se ferait sentir d'utiliser la grande richesse hydraulique non encore maîtrisée dans cette région.

(5) Les voies et moyens pour faciliter l'aménagement prochain de la voie maritime de la rivière Ottawa.

(6) Les voies et moyens afin de tirer le plus possible d'avantage à long terme qui peuvent découler de la réalisation du Canal Grand projeté, avantages comprenant les recettes provenant de la vente de l'eau aux usagers et aux consommateurs de ces eaux, les recettes provenant du développement de l'énergie hydro-électrique aux fins du réseau national d'énergie, l'expansion de l'industrie forestière dans le nord, de nouveaux moyens de navigation à bon marché entre Montréal et la baie James.

N° 18

13 mai—Suite du débat sur la proposition de motion de M. Prittie:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'à-propos de construire un pont ou un tunnel à travers le bras nord du fleuve Fraser

entre la ville de Vancouver et l'île Sea dans la municipalité de Richmond, dans le but d'assurer l'accès ininterrompu à l'aéroport international de Vancouver.

N° 19

20 mai—Suite du débat sur la proposition de motion de M. Lloyd:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'à-propos de modifier la Loi de l'impôt sur le revenu de manière à permettre aux contribuables de déduire du revenu imposable les contributions à la caisse de partis politiques inscrits, de caractère national, pourvu que ces déductions ne dépassent pas un pourcentage maximum spécifié du revenu imposable.

N° 51—*M. Rondeau*—25 mai

Que la question soulevée par l'honorable député de Trois-Rivières (M. Balcer), à savoir que des changements de pupitres seront bientôt nécessaires en cette Chambre, soit déférée au comité permanent des privilèges et des élections.

N° 20

27 mai—Suite du débat sur la proposition de motion de M. Rapp:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'à-propos de modifier la Loi sur la stabilisation des prix agricoles afin

1. de prévoir des versements d'appoint, à l'égard des œufs, des porcs, etc., établis en tenant compte des prix régionaux cumulés plutôt que de la moyenne nationale pondérée des prix;
2. de prévoir le versement semestriel de ces paiements d'appoint plutôt que le versement annuel comme c'est le cas présentement.

N° 52—*M. Leblanc*—27 mai

La Chambre est d'avis que le gouvernement ne devrait pas donner suite aux recommandations de la Commission d'enquête sur les transports, mieux connue sous le nom de la Commission MacPherson, qui suggère entre autres que les compagnies de chemins de fer aient la liberté de bâtir un système de transport par camion.

N° 53—*M. Alkenbrack*—29 mai

La Chambre est d'avis que le gouvernement devrait étudier l'opportunité de modifier la Loi de l'impôt sur le revenu afin de pourvoir à une augmentation de l'allocation aux frais d'installation de tous les systèmes d'écoulement à tuiles à des fins agricoles du taux actuel de deux et demi pour cent à dix pour cent par an.

N° 21

1er juin—Suite du débat sur la proposition de motion de M. McBain:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait donner son attention immédiate à l'introduction d'une loi qui reconnaîtrait le pavillon rouge canadien comme le drapeau national distinctif du Canada comme le favorisent la Légion royale canadienne et l'Ordre indépendant des filles de l'Empire.

N° 22

3 juin—Suite du débat sur la proposition de motion de M. Macquarrie:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité d'établir un régime de libre-échange entre le Canada et les îles des Antilles comprises dans la fédération proposée des Antilles de l'Est.

N° 23

8 juin—Suite du débat sur la proposition de motion de M. Nielsen:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'à-propos de modifier la Loi de l'impôt sur le revenu, de sorte que les contribuables canadiens qui habitent les régions septentrionales du Canada où le coût de la vie est très élevé, puissent jouir d'une exemption personnelle plus élevée que celle qui est actuellement accordée en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu, afin;

(1) d'encourager et d'accélérer l'augmentation de la population dans les régions septentrionales du Canada;

(2) d'aider à établir une population permanente dans le Nord canadien;

(3) de supprimer le fardeau de l'impôt actuel qui établit une distinction entre les contribuables du Nord canadien et ceux qui habitent des régions plus au sud au Canada; et

(4) supprimer les difficultés qu'éprouvent actuellement les familles de petits salariés qui habitent et habiteront les régions septentrionales du Canada.

N° 24

10 juin—Suite du débat sur la proposition de motion de M. Hales:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité d'étendre la discrétion ministérielle déléguée par l'article 16 de la *Loi de l'impôt sur les biens transmis par décès* au delà des limites exprimées par les mots «sans privation indue ou sacrifice excessif» afin que le ministre puisse avoir un plus grand pouvoir d'accepter un versement d'impôt sur les biens transmis par décès et réduire ainsi le nombre de «ventes forcées» qui, dans bien des cas, ont eu pour résultat la perte pour le Canada d'une propriété canadienne ou de la direction d'entreprises commerciales canadiennes.

N° 54—*M. Asselin* (Notre-Dame-de-Grâce)—10 juin

Qu'un comité spécial soit nommé en vue d'étudier les questions relatives à la constitution du Canada, les changements opportuns y afférents et, en particulier, la séparation appropriée des fonctions législatives entre les divers paliers de gouvernement; que ledit comité soit autorisé à assigner des témoins et à ordonner la production de pièces et de dossiers; qu'il soit autorisé de faire de temps à autre des rapports exprimant ses observations et ses vues; que l'application de l'article 67 du Règlement soit suspendue en ce qui concerne ledit comité; et que ledit comité se compose de 25 membres que la Chambre désignera à une date ultérieure.

N° 55—*M. Prittie*—12 juin

La Chambre est d'avis que le gouvernement devrait prendre les dispositions qu'il jugera nécessaires en vue d'adopter officiellement comme drapeau du Canada un drapeau portant une seule feuille d'érable qui figurerait sur un fond blanc entre deux bandes verticales de couleur bleue sur les bords.

N° 25

15 juin—Suite du débat sur la proposition de motion de M. Smith:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité d'étendre la définition d'un invalide dans la Loi sur les invalides et les règlements y afférents, en vue de prendre en considération certains facteurs tels que l'état de santé, les aptitudes mentales et l'âge des requérants, ainsi que les autres facteurs qui peuvent provoquer un état d'inaptitude permanente au travail.

N° 56—*M. Harley*—16 juin

La Chambre est d'avis que le gouvernement devrait songer à l'à-propos de favoriser la recherche médicale au Canada par les moyens suivants:

1. Augmentation des fonds affectés à la recherche médicale au Canada;

2. Constitution d'une caisse spéciale pour financer la construction d'immeubles devant servir à la recherche médicale.

N° 26

17 juin—Suite du débat sur la proposition de motion de M. Knowles:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier immédiatement, de concert avec les provinces, l'opportunité de boucher les brèches principales dans le programme de sécurité sociale du pays, y compris les soins médicaux, l'assurance d'un revenu maintenu pendant la maladie, les pensions aux veuves qui ont des enfants à charge, les bénéfices suffisants pour les survivants et les pensions de retraite, si nécessaire, à soixante ans, de même que l'opportunité d'améliorer la législation déjà existante, pour que le régime de sécurité sociale du Canada puisse être aussi complet et vaste que l'économie du pays le permet actuellement.

N° 57—*M. Forest*—19 juin

La Chambre est d'avis que le gouvernement devrait étudier immédiatement l'à-propos de modifier la Loi sur la faillite afin de prendre les dispositions nécessaires pour contrôler plus efficacement l'administration des faillites et des propositions faites suivant ladite loi et adopter des mesures pour mieux protéger les intérêts des créanciers dans ces cas.

N° 27

22 juin—Suite du débat sur la proposition de motion de M. Groos:

Que le comité permanent des Affaires des anciens combattants soit autorisé à étudier la situation particulière des anciens combattants de Hong-Kong et à faire rapport de son avis et de ses remarques au sujet des mesures spéciales qui pourraient être prises afin d'atténuer les suites de leur internement en tant que prisonniers de guerre.

N° 58—*M. Rapp*—26 juin

Que de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait prendre immédiatement en considération l'avantage qu'il y a de construire, d'entretenir et de diriger à Tisdale en Saskatchewan un élévateur terminus public tel qu'il est défini dans la *Loi sur les grains du Canada,* et possédant une capacité minimum d'emmagasinement de cinq millions de boisseaux.

N° 60—*M. Horner* (Jasper-Edson)—7 août

La Chambre est d'avis que le gouvernement devrait songer à établir au Canada un régime étatisé de consultation juridique qui permettrait aux habitants du pays d'avoir facilement accès à la loi, quelle que soit leur condition économique.

N° 61—*M. Grégoire*—7 août

Que, à compter du jour suivant le jour où cette motion sera adoptée, nonobstant les dispositions du Règlement, ou d'ordres spéciaux, les heures de séance de la Chambre de neuf heures du matin à minuit le lundi, mardi, mercredi et jeudi, et de neuf heures du matin à six heures du soir le vendredi, et que cet ordre spécial reste en vigueur jusqu'à ce que soit terminée l'étude de l'article 44(A) des ordres du jours inscrits au nom du gouvernement.

N° 63—*M. Scott*—7 octobre

La Chambre est d'avis que le gouvernement devrait envisager l'institution d'un ministère des Affaires des consommateurs dirigé par un ministre et que ce

ministère soit à la disposition de tous ceux qui désirent faire des représentations sur n'importe quel problème intéressant les consommateurs. Conjointement avec des agences provinciales, il appliquerait des lois destinées à la protection du consommateur, y compris la protection contre les techniques de vente peut scrupuleuses, la publicité fallacieuse, la qualité inférieure et le prix trop élevé de certains articles et les systèmes de crédit détournés. Ce ministère ferait des recherches et des essais soutenus par les deniers publics et mettrait à la disposition du public des preuves désintéressées de la qualité relative des marchandises.

N° 64—*M. Asselin* (Richmond-Wolfe)—15 octobre

La Chambre est d'avis que le gouvernement devrait étudier l'opportunité de modifier la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants afin d'accorder aux anciens combattants qui se sont établis comme agriculteurs à plein temps, en reconnaissance des services qu'ils ont rendus à leur pays, les avantages supplémentaires offerts par la Loi sur la corporation de crédit agricole, et, sans restreindre la portée générale de cette loi, mettre à leur disposition les prêts correspondants et surtout des prêts d'un montant équivalent, sans diminuer le moindrement les dispositions avantageuses qui existent maintenant en faveur des anciens combattants.

N° 65—*M. Howe* (Hamilton-Sud)—19 octobre

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait fournir une pension de $25 par mois aux anciens combattants qui n'ont pas de ressources personnelles mais dont les biens personnels de leur épouse sont assez considérables pour les priver des allocations aux anciens combattants, afin que ces anciens combattants puisssent apporter leur part, si minime soit-elle, à leur subsistance.

N° 66—*M. Mather*—3 novembre

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité d'abolir la taxe de vente de 11 p. 100 sur les produits pharmaceutiques.

N° 67—*M. Enns*—19 novembre

La Chambre est d'avis que le gouvernement devrait envisager la création d'un Conseil national de l'éducation qui serait dirigé par un ministre et formé d'un groupe très représentatif de personnes compétentes, et qui aurait pour objet de reviser continuellement les buts universels de l'éducation et d'assurer des rapports réguliers avec et entre les provinces sur toutes les questions d'intérêt commun dans le domaine de l'éducation.

1965

N° 68—*M. Matheson*—29 mars

La Chambre est d'avis que le gouvernement devrait étudier la possibilité d'établir des camps de travail de sécurité minimum à des endroits stratégiques dans la région arctique du Canada où des détenus sélectionnés construiraient, pour une rémunération modeste, des pistes d'atterrissage, des ports et d'autres installations destinées à servir les intérêts économiques, scientifiques et autres de la nation.

ROGER DUHAMEL, m.s.r.c., Imprimeur de la Reine et Contrôleur de la Papeterie, Ottawa, 1965